HECTOR-LOUIS LANGEVIN

UN PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

(1826-1906)

ANDRÉE DÉSILETS

CAHIERS

INSTITUT D'HISTOIRE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

HECTOR-LOUIS LANGEVIN

UN PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

(1826-1906)

CAHIERS DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

1 *Papineau.* Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet.

2 *Edmond de Nevers, essayiste.* Suivi de textes choisis présentés par Claude Galarneau.

3 *Économie et Société en Nouvelle-France,* par Jean Hamelin.

4 *Julie Papineau, un cas de mélancolie et d'éducation janséniste,* par Fernand Ouellet. (Hors commerce)

5 *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle,* par André Labarrère-Paulé.

6 *Les journaux du Québec de 1764 à 1964,* par André Beaulieu et Jean Hamelin.

7 *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque de Québec, octobre 1963.* Textes présentés par Claude Galarneau et Elzéar Lavoie.

8 *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905,* par Pierre Savard.

9 *Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du X^e au XIII^e siècle,* par Roland Sanfaçon.

10 *Lettres à Pierre Margry de 1844 à 1886,* présentées par Louis-Philippe Cormier.

11 *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois* (une reproduction de deux monographies parues dans *Ouvriers des Deux Mondes* et intitulées : « Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862 » par Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau et « Compositeur typographe de Québec en 1903 » par Stanislas-Alfred Lortie, avec une introduction de Pierre Savard).

12 *Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest,* par Antoine Champagne.

13 *Guide d'histoire du Canada,* par André Beaulieu, Benoît Bernier et Jean Hamelin.

14 *Hector-Louis Langevin, un Père de la Confédération canadienne (1826-1906),* par Andrée Désilets.

15 *La France devant l'opinion canadienne : 1760-1815,* par Claude Galarneau. (À paraître)

HECTOR-LOUIS LANGEVIN

UN PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE (1826-1906)

ANDRÉE DÉSILETS

F
5184.9
L28D4
IS

LES CAHIERS 14 DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

1969

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Cet ouvrage
a bénéficié d'une subvention
du Ministère des Affaires culturelles
au titre de l'aide à la publication

© 1969

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL | TOUS DROITS RÉSERVÉS
IMPRIMÉ AU CANADA

DÉPÔT LÉGAL (QUÉBEC) : 4e TRIMESTRE 1969

D'20C0149

À MES ÉTUDIANTS D'HISTOIRE

AVANT-PROPOS

Les anniversaires sont des ponts qui relient dans le temps le passé et le présent. Ainsi, au soir du centenaire de la Confédération canadienne, revivons-nous volontiers les années où se préparait le pacte fédératif de 1867 et celles où les hommes d'État jetaient les bases du Canada si discuté d'aujourd'hui. Et les études historiques sur cette période 1860–1900 fleurissent, multiples et variées.

Certains choisissent d'étudier le pacte fédératif dans ses origines, son organisation, son évolution ou son avenir. Pour notre part, nous avons voulu écrire la biographie d'un des Pères de la Confédération canadienne. Nous sommes, en effet, convaincue que là comme ailleurs les ouvrages d'ordre général et les monographies s'appellent, se soutiennent et s'alimentent mutuellement.

Plusieurs des Pères de la Confédération canadienne ont eu leur biographe. Mais d'autres demeurent plus ou moins les prisonniers du silence, sinon de l'oubli. C'est un de ces derniers que nous avons voulu connaître et faire connaître et nous avons fixé notre choix sur le plus jeune, Sir Hector Langevin.

Nous ne saurions assez dire combien nous avons apprécié les conseils de M. Jean Hamelin qui a soutenu de son expérience nos recherches et notre travail. Nous remercions aussi M. Jean-Charles Bonenfant à qui nous devons beaucoup pour l'intérêt qu'il a pris à notre travail après nous avoir ouvert très larges les portes de la bibliothèque de la Législature de Québec. Nous remercions également la famille Cimon qui nous a prêté des documents inédits de toute première valeur et M. Henri Masson pour la bienveillance avec laquelle il nous a donné accès à ses archives privées. En cours de route, nous avons fait appel à bien d'autres dévouements. De chacun, nous gardons un très reconnaissant souvenir.

Nous tenons enfin à exprimer notre reconnaissance au ministère de l'Éducation de la province de Québec et au Conseil des Arts du Canada dont les généreuses subventions ont permis les longues recherches qui ont rendu possible l'élaboration de la présente biographie.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAD	Archives d'Andrée Désilets
AANB	*Acte de l'Amérique du Nord britannique*
AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
AAR	Archives de l'archevêché de Rimouski
AAS	Archives de l'archevêché de Sherbrooke
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
ACSM	Archives du Collège Sainte-Marie (Montréal)
AESH	Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe
AHM	Archives d'Henri Masson (Montréal)
AHVQ	Archives de l'hôtel de ville de Québec
AMMSA	Archives de la maison mère des Sœurs de l'Assomption (Nicolet)
AMUQ	Archives du monastère des Ursulines de Québec
APC	Archives publiques du Canada
AJQ	Archives judiciaires de Québec
APQ	Archives de la province de Québec
ASGCF	Archives de la Société généalogique canadienne-française
ASN	Archives du Séminaire de Nicolet
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
ASSH	Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe
ASTR	Archives du Séminaire de Trois-Rivières
AUQ	Archives de l'Université Queens (Kingston)

BHC	*Brochure historique du Centenaire*
BRH	*Bulletin des recherches historiques*
CC	Collection Chapais
CHR	*Canadian Historical Review*
CMR	Correspondance manuscrite de Rome
FFL	Fonds famille Langevin
FHL	Fonds Hector Langevin
FL	Fonds Lemieux
FP	Fonds Plamondon
FM	Fonds Masson
MG 26	Manuscript Group 26, Prime Minister's Papers
MG 27	Manuscript Group 27, Political Figures, 1867–1948
MG 29	Manuscript Group 29, Post-Confederation Manuscripts, 1867-1900
MSGCF	*Mémoire de la Société généalogique canadienne-française*
RAPQ	*Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*
RG	Record Group
RLB	Registres des lettres de M^gr^ Bourget
RLESH	Registres des lettres des évêques de Saint-Hyacinthe
RSC	Registre spécial des correspondances
RSCHEC	*Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*
RSHC	*Rapport de la Société historique du Canada*
SHC	Société historique du Canada

INTRODUCTION

COMME TOUTE OPTION, le choix d'un sujet d'étude est souvent moins une démarche de l'esprit qu'une simple réponse à un concours de circonstances. En 1964, on a fêté au Canada le centenaire des trois événements historiques qui ont engendré l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* : le gouvernement de coalition Brown-Taché et les Conférences de Charlottetown et de Québec. D'une mer à l'autre, on a alors étudié la Confédération canadienne et cette constitution de 1867, qui, portée au premier plan des préoccupations québécoises, entrait dans la crise la plus sérieuse de son histoire. C'est l'intérêt rajeuni et accru que nous avons porté, comme tant d'autres Canadiens, aux ouvrages sur la Confédération canadienne, aux articles de périodiques et de journaux, ainsi qu'aux discussions sur le sujet, qui nous a amenée à écrire la biographie d'un des Pères de la Confédération, Sir Hector Langevin.

Au vrai, il y avait quelque temps déjà que la personnalité et l'œuvre de Langevin nous attiraient pour elles-mêmes et que nous avions le désir de les voir enfin mesurées. En effet, nous avions recueilli, au cours de recherches antérieures, cette parole prophétique de Langevin : « Quand plus tard on parlera de notre Constitution, les hommes qui en auront jeté les bases ne seront pas oubliés. On leur accordera la part de vérité qui doit raisonnablement leur être accordée [1]. »

Hector-Louis Langevin a tenu un rôle sur la scène politique pendant cinquante ans, soit de 1847 à 1896. Avec l'angoisse et le feu de la génération alors montante, il a écrit les dernières pages de l'histoire politique du Canada-Uni. Il a ensuite pris une part active, sinon marquante, dans l'élaboration de la constitution de 1867. Enfin, pendant les vingt-cinq ans de l'âge d'or de la politique conservatrice au Canada, il a participé de près à la vie de l'État comme membre du cabinet fédéral et *leader* du parti conservateur québécois. Ces faits, nous les connaissions. Or, nous

---

[1] H. Langevin à sa femme, 25 décembre 1866, APQ, FHL 1.

avions constaté que l'histoire fait à peine quelques brèves mentions de son nom, et toujours à l'ombre des noms de Cartier et de Macdonald, qu'elle a pour ainsi dire perdu Langevin dans le tout anonyme des Pères de la Confédération canadienne. Sans vouloir dramatiser, nous nous demandions donc dans quelle mesure le silence et l'oubli de deux générations ne minimisaient pas la personnalité et l'œuvre de Langevin. Après avoir consulté les documents, surtout la Collection Chapais, que conservent en dépôt les Archives de la province de Québec et à laquelle on a ajouté environ cinq cents manuscrits inédits de la famille Langevin, nous avons essayé de rendre à Sir Hector la place qui lui revient dans l'histoire, celle qu'il s'est lui-même taillée.

D'ailleurs, une biographie de Langevin peut aider à mettre en lumière l'idéologie à laquelle obéissaient les hommes d'État d'il y a un siècle, expliquer le présent par le passé et faire discerner la part de passion et de préjugé qui pourrait entrer, en notre âge de fervent nationalisme, dans l'exaltation ou la condamnation des pionniers de notre Canada politique. Il est encore impossible de prévoir vers quelle option s'achemine un Québec qui émerge du passé. Plusieurs solutions s'offrent à lui, dont la plus radicale est la souveraineté québécoise. Mais, s'il fallait démonter une œuvre constitutionnelle, faudrait-il démolir avec elle ceux qui l'ont élevée ? Faudrait-il condamner au nom de l'inertie et de la trahison les hommes d'État qui ont accepté la Confédération, parce qu'il y a décalage entre leurs conceptions et celles d'un peuple québécois dynamique qui prend conscience de sa puissance ? Faudrait-il plutôt penser que, loin de se rendre compte de l'immensité du problème, les Pères se sont attachés au salut immédiat du Bas-Canada et que leurs nobles ambitions ont été frustrées ? La présente biographie aidera, nous osons l'espérer, à faire disparaître la tradition non contrôlée ou le préjugé passionnel et les jugements trop sommaires sur ceux qui firent le Canada de 1867 à 1900.

Nous venons de faire allusion au néo-nationalisme qui s'exprime au Québec depuis quelques années. L'existence d'une conscience nationale n'est pas un fait nouveau au Canada français. Elle date du début du XIX^e siècle. Le fait nouveau, c'est que les Canadiens français se sont rendu compte que leur insatisfaction séculaire n'est pas inéluctable. Le fait nouveau, c'est encore que la résistance verbale et passive d'une minorité permanente au

sein du Canada fait place au dynamisme galopant d'une collectivité majoritaire au sein du Québec. On ne saurait donc trop exalter ce nouveau nationalisme, soulagé de ses mythes et de son panthéon. Il renie, en effet, les objectifs négatifs de survie, de défense et de résistance, pour tendre à la vie, à l'action et à la création [2]. Mais ce nationalisme positif, qui veut naturellement déboucher sur l'avenir, doit s'appuyer sur le passé, car le tempérament ethnique a toujours conditionné et conditionnera toujours et la vie et l'évolution d'un peuple. Et c'est l'histoire, gardienne du passé, qui permet à un peuple de se définir et de se mesurer, pour ajuster ses aspirations à sa taille propre et adapter ses ambitions à ses conditions de vie. Dans l'évolution d'un peuple, l'histoire doit animer et soutenir l'élan national, mais elle doit aussi le tempérer au besoin, en mariant lucidité et passion. D'où nécessité, pour le Canada français, d'enrichir l'historiographie au rythme de la croissance de son nationalisme et de son dynamisme, et nécessité d'autant plus pressante, croyons-nous, qu'une comparaison entre notre production historique et celle du Canada anglais accuse un retard significatif et lourd de conséquences. Sommes-nous convaincus que l'histoire « peut nous aider à mieux voir [3] », ainsi que l'écrit Valéry ? Si oui, notre néo-nationalisme appellera le progrès de la science historique. C'est alors que nous croyons nécessaires et valables des contributions aussi modestes que la présente biographie de Sir Hector Langevin, puisque l'histoire générale s'écrit morceau par morceau.

Étudier la personnalité et l'œuvre polémique et politique de Langevin, c'est toucher par extension à l'histoire religieuse du XIX^e^ siècle, dont la société était loin d'être unitaire, certains citoyens, catholiques par atavisme ou pression sociologique, ayant versé dans le libéralisme. C'est aussi toucher, en incise au moins, aux luttes entre les libéraux et l'Église, entre les membres du clergé, voire même entre les membres de l'épiscopat. C'est enfin voir les rapports organiques qui existaient entre l'État et l'Église et observer comment l'Église et le parti conservateur se servaient mutuellement et à tour de rôle d'*instrumentum regni*. La présente biographie de Langevin fait donc revivre des pages de notre

---

[2] J.-M. LÉGER, « Le néo-nationalisme : où conduit-il ? », *les Nouveaux Québécois*, 3^e^ Congrès des Affaires canadiennes, 1963, 55.

[3] P. VALÉRY, *Variété*, I : 165.

histoire religieuse, qui a voulu se calquer sur l'histoire religieuse européenne au moment où se posait la question de la liberté individuelle et politique et où régnait dans l'Église une intolérance de principe à peine adoucie par une pratique de clémence. Il nous semble que ce n'est pas là son moindre intérêt.

Une mise au point s'impose. Mademoiselle Barbara Fraser avait déjà étudié la carrière politique d'Hector Langevin dans une thèse de Maîtrise en Histoire présentée à l'université de Toronto. Nous n'avons pourtant pas hésité à reprendre le sujet dans le cadre de cette biographie. La vérité historique est une vérité dynamique, qui ne se réalise que progressivement par témoignages corroboratifs ou rectificatifs et sans jamais s'achever. Elle est encore une vérité dont la marche vers la certitude absolue n'est pas conditionnée par le seul bon vouloir des documents, mais encore par « une certaine sympathie nécessaire à la compréhension des événements et des hommes [4] ». Nous avons donc cru qu'une Canadienne de culture française devait à son tour envisager le personnage politique d'Hector Langevin. Et nous l'avons fait avec cet esprit large et objectif d'un Ramsay Cook qui, après avoir reconnu la valeur indiscutable de l'œuvre de Creighton sur la Confédération canadienne [5], lançait cet appel : « Le professeur Creighton nous a fourni une étude fortement documentée [...]. Il faudrait maintenant qu'un chercheur du Québec nous fournisse la contre-partie, en langue française, de cet ouvrage [6]. »

Nous croyons que Mademoiselle Barbara Fraser a bâti sa thèse avec un réel souci d'objectivité et d'impartialité. Mais nous croyons aussi que l'objectivité la plus parfaite et l'impartialité la plus totale tolèrent une certaine subjectivité dans l'interprétation et l'explication des faits. Et l'appartenance à l'un des deux groupes ethniques de notre nation canadienne est, selon nous, un de ces éléments subjectifs qu'il est impossible d'éliminer. Si sincère soit-il, le chercheur ne peut être d'une autre collectivité que la sienne ni d'un autre héritage culturel que le sien. Et c'est là un de ces éléments subjectifs qui donnent son caractère particulier à la synthèse historique.

---

[4] P. HARSIN, *Comment on écrit l'histoire*, 17 et 144.

[5] Il s'agit de *The Road to Confederation* qui venait de paraître.

[6] R. COOK, « La grande rareté des études historiques sur la Confédération », *le Devoir*, 20 novembre 1964.

Nous tenons à avertir le lecteur qu'afin de permettre une lecture facile et agréable des textes que nous citons dans notre ouvrage, nous limitons l'emploi du [*sic*] aux incorrections de langue et de grammaire. Nous ne signalons donc pas les anglicismes courants au XIX^e^ siècle, tels que *comté, orateur* de la Chambre, etc., ni l'emploi abusif ou injustifié de la majuscule, qui caractérise le français du siècle dernier et que certains grammairiens appellent « anglicisme typographique ». À moins que l'intelligence du texte ne l'exige, nous nous abstenons aussi de corriger une mauvaise ponctuation ou de reconstituer une abréviation plus ou moins arbitraire.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES, ENFANCE ET JEUNESSE

LA FAMILLE LANGEVIN est originaire de Beauport et remonte à Jean Bergevin dit Langevin, le seul des trois immigrants de ce nom qui ait fait souche en Nouvelle-France [1]. L'établissement de la famille Langevin au Canada date de la seconde moitié du XVII[e] siècle, alors que la France prend intérêt à l'essor de ses colonies naissantes. Chargé d'appliquer en Canada les principes de Louis XIV et de Colbert, Talon active le peuplement de la colonie par l'immigration dirigée et par une série de mesures qui stimulent la précocité des mariages et l'accroissement des familles. Pour augmenter davantage la population coloniale et pallier l'insuffisance numérique de l'immigration, Talon favorise encore la colonisation militaire, une fois terminées les campagnes contre les Iroquois. C'est ainsi que se fixe en Nouvelle-France l'ancêtre de la famille Langevin, Jean Bergevin, soldat du régiment de Carignan.

Jean Bergevin naît à Angers, d'où son surnom de Langevin. Il est baptisé le 11 mars 1635. Il passe en Amérique avec la Compagnie de Grandfontaine en août 1665. Il devient bientôt un

---

[1] Les *Notes intimes* d'Hector Langevin ont été notre principal instrument de travail dans cette étude sur la famille Langevin. Pour la généalogie, nous avons vérifié les principales dates dans TANGUAY, *le Dictionnaire généalogique*, I : 43 et II : 232ss, mais surtout dans les registres de la paroisse de la Nativité de Notre-Dame (Beauport), que nous avons consultés aux Archives judiciaires de Québec, ainsi que dans un document intitulé *Généalogie Bergevin dit Langevin* de Jean-Louis Bergevin, O.M.I., document que nous avons consulté aux archives de la Société généalogique canadienne-française et que nous décrivons en bibliographie. Après cette vérification, les *Notes intimes* s'avèrent une source sûre de renseignements. Comme Jean Langevin a publié (1860–1863) les *Notes sur les Archives de Notre-Dame de Beauport*, nous croyons que c'est de son frère aîné qu'Hector Langevin tient tous les détails généalogiques que contiennent les *Notes intimes*.

de ces « habitants soldats », que le régiment de Carignan fournit au pays entre 1666 et 1669. Il reçoit une terre en triangle dans Saint-Michel-de-Beauport (Bourg-Royal) et participe ainsi à l'initiative d'un mode exceptionnel de peuplement : le village en étoile de Talon [2]. Sur la carte de Gédéon de Catalogne, qui illustre le peuplement dans la région de Québec en 1709, le nom de Langevin paraît à côté de ceux des Chalifou, des Proto, des Bélanger, etc. [3], tous habitants de Bourg-Royal. Mais il s'agit assurément, en 1709, de la deuxième génération des Langevin. En effet, Jean Bergevin dit Langevin s'est marié à Québec le 26 novembre 1668, avec Marie Piton, originaire de Saint-Paul, évêché de Paris. Quand il mourut en 1703 à Beauport, il laissait sept enfants, dont Louis, le trisaïeul de Sir Hector Langevin, né à Beauport le 6 décembre 1681 et mort dans sa paroisse natale le 23 août 1743. En janvier 1705, toujours à Beauport, Louis Bergevin dit Langevin épousa Marguerite Texier qui donna naissance, entre autres enfants, à un fils, Louis. Ce dernier Louis Bergevin, né à Beauport le 24 avril 1711, est le bisaïeul de Sir Hector Langevin. Il est cultivateur et maître-maçon. Le 21 juin 1799, il meurt à Beauport. Le 23 novembre 1734, encore à Beauport, il a épousé Marie-Josephe Parent qui, le 21 août 1746, lui donna un fils, Jean-Barthélemi, l'aïeul paternel de Sir Hector Langevin. Comme son père, ce dernier est cultivateur. Mais, le 3 février 1778, il se marie à Beauport [4] à Françoise-Josephe Villers, née en Nouvelle-Angleterre d'un père français qui vint finir sa vie de marchand à Beauport. C'est cette alliance qui marque un tournant dans la famille Langevin : de la culture du sol et de la société terrienne, elle passe au commerce et au monde des affaires. Le nouveau type de Langevin « membre de

---

[2] Voir *MSGCF*, juin 1944, 1 (2), 120 et 121, pour la reproduction de l'acte de mariage de Mathurin Bergevin et de Marie Tesnier et l'acte de baptême de Jean Bergevin. Voir aussi R. ROY et G. MALCHELOSSE, *le Régiment de Carignan*, 92 ; TANGUAY, *le Dictionnaire généalogique*, I : 43 ; et *BRH*, 1909, 22.

[3] Cette carte est conservée au ministère des Terres et Forêts de la province de Québec. Marcel TRUDEL en reproduit la section qui nous intéresse dans l'*Atlas historique du Canada français*, 68, 69.

[4] C. TANGUAY, *op. cit.*, VII : 472, indique que le mariage a eu lieu à Québec. Mais d'après les registres de la paroisse de Beauport, c'est à Beauport qu'il fut célébré le 3 février 1778.

la bourgeoisie cultivée et policée de la capitale[5] » qui en sort est l'ancêtre immédiat de Sir Hector.

En effet, Jean Langevin, le père de Sir Hector, né le 25 décembre 1785, laisse tôt la terre paternelle où se croisent les chemins de la Canardière et Gros-Pin, non loin de Québec. Il devient commis dans des établissements commerciaux de Québec, puis commerçant de détail à son compte ou en société avec son frère Charles. En 1833, il occupe la charge de greffier de la nouvelle Corporation municipale de la cité de Québec. Mais deux ans plus tard, la Corporation est dissoute et Jean Langevin retourne au négoce. En 1836, il devient secrétaire du bureau chargé d'examiner les réclamations des miliciens des dernières guerres. Le 1er octobre 1837, il est nommé assistant-secrétaire civil pour la circonscription électorale de Gosford. Mais, en 1841, il perd ces deux emplois : le bureau des Miliciens est fermé et le gouverneur Sydenham lui enlève la charge d'assistant-secrétaire civil. Ce renvoi du fonctionnarisme — qui cependant ne se fait pas sans une légère indemnité — s'explique par l'attitude de Langevin aux élections de 1841. Jean Langevin considère qu'un officier du gouvernement ne constitue pas un électeur libre et indépendant. Autant que possible, il doit donc s'abstenir de voter. Mais s'il vote, il doit le faire selon ses convictions et sa conscience, comme tout bon citoyen. Les *tories* Dunbar Ross et William Bristow de la circonscription électorale de Québec ne lui pardonnent pas une telle honnêteté. Ils obtiennent son renvoi. Langevin revient au commerce, une fois encore, avant d'être nommé secrétaire du district municipal de Québec sous la préfecture de Georges O'Kill Stuart. En avril 1843, il accepte le poste de greffier correspondant dans le département des Terres de la Couronne. Alors, Jean Langevin et sa famille suivent le gouvernement à Kingston, puis à Montréal. Après l'insurrection *tory* de 1849, Langevin revient à Québec où il prend sa retraite en 1855, à l'âge de 70 ans. À plusieurs reprises dans sa vie, Jean Langevin a été juge de paix.

---

[5] A. TESSIER, *les Sœurs des Petites Écoles*, 3. Dans un chapitre sur les fondateurs de cette communauté religieuse, l'auteur trace un portrait de Mgr Jean Langevin, ainsi que de ses frères Edmond, grand vicaire de Rimouski, et Hector.

Il a aussi occupé dans la milice les différents grades d'officiers jusqu'à celui de lieutenant-colonel, avec lequel il se retire en 1845 [6].

Dans ses *Notes intimes*, Hector Langevin laisse le portrait suivant de son père :

> Mon père était un homme excessivement particulier [*sic*] et exact dans toutes ses transactions, et d'une honnêteté à toute épreuve. C'était un excellent chrétien. Je l'ai connu pendant quarante ans, et jamais je ne l'ai vu faire et jamais je ne l'ai entendu dire aucune chose qui ne fût correcte, juste ou convenable. Tous ceux qui l'ont connu se plaisent à dire qu'il était un honnête homme, et ce sont les 2 mots qui rediront plus tard mieux que toute autre chose ce qu'il fit et ce qu'il fut. C'était un honnête homme [7].

La plume d'Hector Langevin ne connaît que rarement les tournures élégantes et recherchées. Les expressions « excellent chrétien » et « honnête homme » appartiennent à ce vocabulaire classique dont on abuse volontiers chez nous au XIX[e] siècle. Quoique sans originalité, elles révèlent pourtant les traits dominants d'un homme dont on a écrit : « Les réalisations des fils apparaissent en germes dans la vie des pères. Les sommets qu'atteignirent les enfants de Jean Langevin marquent bien que lui-même possédait les vertus des grandes âmes [8]. » Elles traduisent aussi simplement, modestement, mais fortement, l'estime, l'admiration et la sympathie de Sir Hector pour son père.

Jean Langevin connaît un long célibat de trente-cinq ans. Ce n'est que le 15 août 1820 qu'il épouse Sophie Laforce, née le 27 octobre 1800 d'Angéline-Antoinette Limoges, de Terrebonne, et de Pierre Laforce, notaire de Québec. Le 16 août,

---

[6] Ces notes biographiques sont empruntées à H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 21 [21]ss. Nous n'avons trouvé qu'une autre source de renseignements sur la vie du père de Sir Hector, une coupure de journal que nous a remise M. Hector Cimon. Il s'agit d'un article anonyme intitulé « Ceux qui firent notre pays, Jean Langevin (1785–1870) ». Le document ne porte pas de date, et il nous a été impossible de l'identifier malgré des recherches sérieuses.

[7] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 23 [23].

[8] Anonyme, « Ceux qui firent notre pays, Jean Langevin (1785–1870) ».

le Canadien annonce ce mariage. Une semaine plus tard, il célèbre l'événement par quelques vers dans le ton du XIX^e siècle :

> Lindor, après trente ans, d'un cruel célibat,
> Au doux joug de l'hymen s'est soumis sans défense ;
> Je l'approuve en secret : car que sert le combat,
> Quand, contre *la force*, vaine est la résistance [9] ?...

Il semble, en effet, que la mère de Sir Hector porte bien son nom. Elle est de la trempe de son père qu'on a emprisonné pour causes politiques en 1810 avec Papineau et Bédard. Malgré un emprisonnement de quatorze mois, Pierre Laforce a ensuite servi comme major pendant la guerre de 1812. Il est resté dans la Milice incorporée jusqu'en 1830, alors qu'il est nommé par le gouverneur, James Kempt, lieutenant-colonel du 2^e bataillon de la Milice de Québec [10]. C'est à ce père patriote et militaire que Sophie Laforce-Langevin emprunte la haute taille de sa personnalité. Avec cette force presque masculine, la mère de Sir Hector concilie cependant, et sans artifice, les qualités toutes féminines de tendresse et de bonté, qui assurent la chaleur du climat familial. Elle y joint également les vertus qu'apprécie la société québécoise du XIX^e siècle : délicatesse de goût, noblesse de manières, aimable gaieté, soin presque scrupuleux pour l'éducation de ses enfants, piété douce et sincère et bonté de cœur [11]. Quoique sobres, les *Notes intimes* montrent quel amour et quelle admiration Sir Hector voue à sa mère avec qui, d'ailleurs, il a tant d'affinités. « Elle était bien remarquable, comme intelligence, comme foi, comme honnêteté, comme piété, comme épouse et comme mère. Elle n'a vécu que pour ses enfants. Elle était le modèle des mères de famille [12]. » Et comme Sir Hector aime en proportion de son admiration, sa mère n'est pas en filigrane dans sa vie, mais bien au

---

[9] *Le Canadien*, 23 août 1820. Coupure conservée dans APQ, FFL 1.

[10] Nous avons emprunté ces notes biographiques sur Sophie Laforce-Langevin et son père à H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [71]s. Nous avons pu vérifier quelques faits et dates dans *BRH*, VI, X, XI, XVII, XXII.

[11] *La Voix du Golfe*, 17 novembre 1868. Nous avons de sérieuses raisons de penser que c'est Edmond Langevin qui rédige alors *la Voix du Golfe*. Le 20 janvier 1870, Jean lui demandera, de Rome, s'il est encore seul à la direction de ce journal (APQ, FFL 3). Ce bel éloge serait donc celui d'un fils pour sa mère, ce qui pourrait diminuer sa valeur objective.

[12] H. LANGEVIN, *Notes intimes* [88].

premier plan. « Sa mort, écrit-il, a été la plus grande douleur de ma vie [13]. »

Jean Langevin et Sophie Laforce ont eu treize enfants dont sept ont survécu. L'aîné est Jean, né à Québec le 22 septembre 1821. Après des études au Petit Séminaire de Québec, il opte pour le sacerdoce. Il est ordonné prêtre le 12 septembre 1844 par Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Pendant ses années de probation, Jean Langevin enseigne les mathématiques au Petit Séminaire. Il continue cet enseignement jusqu'en 1849, alors qu'il entre dans le ministère paroissial comme assistant-curé de Beauport. De 1850 à 1854, il est curé de Sainte-Claire de Dorchester, et de 1854 à 1858, curé de Beauport. Puis il revient au monde de l'éducation comme principal de l'École normale Laval, charge qu'il occupe jusqu'à son élévation à l'épiscopat en 1867. Il est, en effet, l'évêque-fondateur du diocèse de Saint-Germain de Rimouski, qu'il administre jusqu'en 1891. Quand il démissionne, il reçoit le titre d'Archevêque de Léontopolis. Il meurt le 26 janvier 1892, après quelques heures seulement de maladie [14].

On peut caractériser Jean Langevin en deux traits : il a un bel esprit, mais un vilain caractère. Son bel esprit l'amène à jouer un rôle important dans l'éveil intellectuel que connaît le Canada français au milieu du XIXe siècle. Jean Langevin prononce de nombreuses conférences à l'Institut canadien de Québec, dont il est un des premiers membres. À la direction de l'École normale Laval, il travaille avec succès à la réorganisation de l'enseignement. Au cours de sa vie, il fait paraître sept ouvrages sur les sujets les plus divers, depuis le calcul intégral jusqu'au cérémonial des évêques. Quant à son caractère difficile, c'est surtout dans l'organisation de son diocèse et dans ses relations avec les autres évêques qu'il se manifeste. Dans l'histoire de l'épiscopat canadien, Jean Langevin est le type de l'évêque autoritaire, d'une autorité absolue et sans appel, ambitieux, méticuleux, capable même d'agressivité, d'injustice et de tyrannie. Le témoignage le plus éloquent que nous avons recueilli sur le caractère de Mgr

[13] *Ibid.*, [87].

[14] Nous avons emprunté les détails de cette notice biographique de J. Langevin à H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 1 [103]ss. Nous les avons vérifiés à trois sources : AAQ, Registre des insinuations, N. 102 vo ; J.-B.-A. ALLAIRE, *le Clergé canadien-français*, I : 303 ; et *BRH*, II, III, VII, IX, XVI, XVIII, XXI, XXII, XXIII, XXVI, XXIX.

Langevin est celui de Mgr Jacques-Louis Langis, vicaire général de Rimouski, qui écrit à son évêque le 16 juin 1891 :

> Me voilà de retour dans la ville épiscopale et installé, une fois de plus, dans les appartements d'où, pendant 24 ans, sont parties ces décisions qui faisaient trembler les bords du fleuve et du Golfe St-Laurent jusqu'aux régions les plus reculées en [*sic*] les limites des grands comtés de Rimouski et de Témiscouata. Tout est calme maintenant dans ces cellules jadis habitées par le Dieu du tonnerre ! Il n'y a que le carillon du téléphone qui puisse de temps à autre faire du tapage ; mais cette voix criarde n'a rien qui puisse exciter les nerfs. C'est une poitrine dans un corps qui n'a pas ces yeux étincelants, avec des tourbillons étranges, qui foudroyaient les récalcitrants à la rubrique [15].

L'administration de Mgr Langevin apparaît, en effet, comme une lutte de vingt-cinq ans pour la réalisation de ses propres volontés dans son diocèse et au sein de l'épiscopat. Mais loin de nous la prétention d'arbitrer ici ce double différend. Le caractère d'un homme n'est pas seul à déterminer l'allure de son action, surtout si cet homme est un évêque sincère dans sa consécration à Dieu et à l'Église. Au lendemain de son élection au siège épiscopal de Rimouski, Mgr Langevin écrit à Mgr Louis-François Laflèche. Cette lettre ne nous permet pas de douter de la sincérité et de l'humilité profonde de Mgr Langevin qui fera « trembler les bords du fleuve et du Golfe St-Laurent » :

> [...] Monseigneur, je connais un pauvre prêtre, dénué de santé et de vertu, sans expérience aucune de l'administration d'un diocèse, et qui vient d'être appelé à *fonder* un nouveau siège épiscopal, sans ressources humaines, et par conséquent à tout créer, à tout organiser. Plus que tout autre, vous sympathiserez sans doute avec moi, et vous aurez la charité de prier pour que je ne succombe pas sous le fardeau [16].

---

[15] J.-L. Langis à A. Blais, 16 juin 1891, AAR, Correspondance de Mgr J.-L. Langis.

[16] J. Langevin à L.-F. Laflèche, 11 mars 1867, ASTR, A 1, (Correspondance — Cardinaux, évêques), L 54. Dans une lettre intime à son frère Hector, Jean Langevin écrit le 14 février 1867 : « Prie bien pour que j'aie la force d'offrir au Seigneur le plus grand sacrifice de ma vie s'il juge à propos de l'exiger de moi. » Le 2 mars suivant, il écrit au même : « Sur les instances de Monseigneur, et craignant, par un refus, de m'opposer à la volonté de Dieu, *j'ai accepté par obéissance le sacrifice que m'impose le Souverain Pontife.* [...] Demande donc pour moi au Seigneur la résignation et la force. » (APQ, FFL 5).

Contentons-nous donc de reconnaître que Mgr Langevin donne l'impression d'être dur, mais que les circonstances particulières dans lesquelles se déploient son esprit d'entreprise et son zèle ne permettent pas de juger l'homme sans crainte d'erreur. Les prêtres du nouveau diocèse de Rimouski ont longtemps vécu loin de leur ancien chef spirituel. Ils ont nécessairement développé un esprit d'indépendance qui ne facilite pas les relations avec leur nouvel évêque. Les abus qui, d'ailleurs, semblent s'être glissés dans leur conduite obligent sans doute Mgr Langevin à plus de rigueur. Certains curés se disent volontiers les victimes de ses persécutions. Ils déclarent insupportable son système d'espionnage. Mais un retour à la discipline se fait toujours au détriment du réformateur. Mgr Langevin est le premier à le reconnaître dans une lettre qu'il adresse à l'abbé Édouard Guilmette, curé de Sainte-Luce : « Se croiser les bras, laisser tout faire, ne dire mot, n'adresser que des éloges & des compliments, c'est le moyen de *plaire*, d'être *populaire*, d'être *porté sur la main* ; mais ce n'est pas le moyen de trouver grâce au jour du jugement [17]. »

Quant à ses relations avec les autres évêques, l'immixtion de l'épiscopat dans la politique du XIXe siècle ne peut que le diviser contre lui-même et exposer les plus violents de ses membres à la censure de l'histoire. On ne doit donc pas s'aventurer à juger de la personnalité qui sous-tend l'action de Mgr Langevin, aussi longtemps qu'on n'aura pas étudié à fond l'histoire du diocèse de Rimouski et l'histoire de l'épiscopat canadien du XIXe siècle, aussi longtemps qu'on ne pourra pas éclairer les individus de la lumière projetée sur l'ensemble. Quoi qu'il en soit, Sir Hector souffre beaucoup de cette mauvaise réputation de l'évêque de Rimouski parce qu'elle pèse sur lui et même déteint sur sa propre réputation. C'est pourquoi nous avons tenu à faire cette mise au point.

Le deuxième fils Langevin paraît plus sympathique que l'évêque de Rimouski. Edmond Langevin naît à Québec le 30 août 1824. En septembre 1842, il rejoint son frère au Grand Séminaire et devient sous-secrétaire de l'archevêque de Québec. Ordonné prêtre le 18 septembre 1847, il demeure au secrétariat

---

[17] J. Langevin à E. Guilmette, 18 janvier 1875, AAR, Registre spécial des correspondances, I : 48.

de l'archevêché jusqu'au 30 avril 1867, alors qu'il prend place parmi les vicaires généraux de l'archidiocèse de Québec. Le lendemain, il devient également vicaire général de Rimouski, où il vit jusqu'à sa mort survenue le 2 juin 1889. En 1874, il est nommé vicaire général de Mgr Antoine Racine de Sherbrooke, et en 1876, de Mgr Louis-Zéphirin Moreau de Saint-Hyacinthe. C'est sa compétence théologique, ainsi que sa culture largement humaniste et son équilibre naturel et surnaturel remarquable, qui vaut au grand vicaire de Rimouski la confiance générale de l'épiscopat. En 1888, Léon XIII le nomme protonotaire apostolique [18]. Fin lettré, Edmond Langevin publie plusieurs ouvrages dont une brochure sur l'Église de Tadoussac et une biographie de Mgr de Laval. Comme il arrive souvent pour des hommes destinés à conjuguer leur travail dans l'accomplissement d'une œuvre commune, les différences de caractère entre Jean et Edmond Langevin sont plus que de simples nuances. Comme son aîné, Edmond Langevin est un autoritaire, mais un autoritaire du type de Fénelon, dont on a dit que « la douceur est par-dessus, la dureté par-dessous [19] ». Aussi, Edmond Langevin a-t-il joui « de l'estime et du respect général du clergé et du peuple [20] », de l'avis même de Mgr Jean Langevin. « Il n'a fait que du bien sur la terre [21] », écrit de lui Sir Hector, et nous sommes fortement portée à le croire. Toute sa vie, en effet, Edmond Langevin semble s'appliquer à tirer parti de ses richesses naturelles et surnaturelles au profit des autres. Et ses premiers bénéficiaires sont sans aucun doute ses frères, car il est l'âme du trio Langevin, comme il en occupe le centre par le rang de naissance.

Deux ans après Edmond, naît, en effet, le troisième fils Langevin qui, dans ses relations avec ses frères l'évêque et le

---

[18] Nous avons emprunté les détails de cette notice biographique d'Edmond Langevin à H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 5 [107]ss. Nous les avons vérifiés à trois sources : AAQ, Registre des insinuations, N. 224 ro ; J.-B.-A. ALLAIRE, *op. cit.*; I : 303 ; et *BRH*, I, II, V, XIII, XIV, XV, XVI, XX, XXX.

[19] Chérel, *Fénelon ou la religion du pur amour*, 198, cité dans LE SENNE, *Traité de caractérologie*, 412.

[20] Extrait d'une note privée de Jean Langevin, AAR, Boîte de Mgr Jean Langevin.

[21] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 7 [109].

grand vicaire, donnera l'image la plus fidèle de l'union de l'Église et de l'État au XIX^e siècle ! Quatre autres enfants doivent compléter la famille Langevin : Malvina, née le 13 mars 1831, qui se marie en 1869 avec Magloire Derome, avocat-protonotaire de la Cour supérieure de Rimouski ; Édouard, né le 1^er octobre 1833, notaire en 1858, nommé député-greffier de la Couronne en Chancellerie en 1864, député-greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada le 1^er juillet 1867, et sous-secrétaire d'État du Canada en 1873 ; Noé, né à Québec le 11 juin 1839, dont la carrière dans le commerce puis sur une terre n'a rien de brillant ; enfin, Marie, née à Québec le 29 décembre 1841, fondatrice par donation de ses biens, d'un carmel à Rimouski, où elle fait un essai de vie religieuse avec les carmélites venues de Baltimore. Elle se marie en 1881 avec Roderick McDonald, assistant-surintendant du chemin de fer de l'Intercolonial [22].

La famille Langevin comprend donc sept enfants. Mais ce sont les trois aînés seuls qui ont de l'importance dans une biographie de Sir Hector Langevin. Sans les tenir en tutelle, celui-ci se fait le protecteur de ses soeurs et de ses deux frères puînés. À vingt ans déjà, il se dit le chef de la famille, comme en témoigne ce mot à Edmond : « Souviens-toi [...] que si je ne suis pas l'aîné de la famille, j'en suis le chef, c'est une maxime, une devise (qui est mienne) [...] [23].» Les échanges qui ont une influence profonde sur l'orientation de sa vie et de sa politique, c'est, semble-t-il, avec ses aînés seuls qu'il les a. C'est ce qui explique la place que nous avons donnée à Jean et à Edmond Langevin dans cette étude de la famille Langevin.

C'est dans la Basse-Ville de Québec que naît Hector Langevin le 25 août 1826. Après leur mariage, Jean et Sophie Langevin ont demeuré rue des Casernes, dans la Haute-Ville [24]. Mais depuis quelque temps, ils habitent une modeste maison toute proche du fleuve et voisine de l'église Notre-Dame-des-Victoires,

---

[22] Pour les notices biographiques de Malvina, Édouard, Noé et Marie Langevin, nous n'avons pas trouvé d'autre source que les *Notes intimes* d'Hector LANGEVIN, 8 [110]ss.

[23] H. Langevin à Edmond Langevin, 19 juin 1846, APQ, CC, FHL 2.

[24] La rue des Casernes serait la rue Christie actuelle d'après une carte d'Alfred Hamel de 1858, *Topographical and Pictural Map of the City of Quebec from Actual Survey*, AMUQ.

rue Saint-Pierre probablement [25]. Le nouveau-né est baptisé le jour même de sa naissance par l'abbé Hugues Paysley, vicaire à Notre-Dame-de-Québec. Il y reçoit le prénom de Louis, qu'ont porté avant lui tant de Bergevin dits Langevin, et celui d'Hector, en l'honneur de son parrain, Hector-Simon Huot, son grand-oncle paternel, qui a été membre du Parlement avant l'Union des Canadas et qui deviendra protonotaire de Québec.

Dans ses *Notes intimes*, Hector Langevin ne révèle rien de son enfance préscolaire. Nous savons seulement qu'elle s'écoule au cœur du vieux Québec et aux abords du fleuve. Jean Langevin habite alors rue de la Montagne, à quelques pas de l'escalier *casse-cou*, dans la maison de la veuve Doucet, où se trouve actuellement la librairie Chabot [26]. La psychologie moderne réduit souvent le problème complexe du développement de la personnalité à la qualité et à la chaleur du milieu où l'enfant vit ses premières années. Poussée à l'extrême, pareille théorie nous paraît simpliste et dangereuse. Nous n'hésitons pourtant pas à dire que l'équilibre psychologique et l'achèvement humain que reflète la vie familiale, sociale et politique de Sir Hector témoignent de la salubrité du climat familial.

Quand vient l'âge scolaire, l'enfant fréquente d'abord une école tenue par les sœurs Malone, rue des Casernes, dans l'ancienne maison des Langevin. De là, il passe à l'école de monsieur Clément Cazeau, frère du futur grand vicaire de Québec, l'abbé Charles-Félix Cazeau. Cette école est située sur la côte de la Sainte-Famille. À dix ans, soit en 1836, l'écolier n'a donc qu'à traverser la rue pour se trouver au Petit Séminaire de Québec. C'est là qu'Hector Langevin fait toutes ses études, sauf ses Belles-Lettres qu'il termine en cours privés à Kingston, sous la direction de l'abbé Pierre Lafrance de Saint-Hyacinthe, qui y étudie l'anglais.

---

[25] À l'hôtel de ville de Québec, nous avons consulté les *Rôles de cotisation de la cité de Québec pour le quartier St-Louis* pour les années civiques 1821 à 1826. Nous n'avons cependant pas trouvé le nom de Jean Langevin ni parmi les propriétaires, ni parmi les locataires. En nous fiant aux *Notes intimes* : « Je suis né [...] en la Basse-Ville de Québec, où mon père demeurait près de l'Église [*sic*], entre l'Église [*sic*] et le Fleuve » (p. 119), nous concluons que Jean Langevin logeait sa famille dans son établissement commercial, rue Saint-Pierre.

[26] D'après les *Rôles de cotisation*, Jean Langevin est locataire de la veuve Doucet depuis 1828.

Comme tous les élèves du temps, Langevin prend l'essentiel de sa formation dans le contact avec les maîtres classiques. Mais si son esprit consent à se rompre aux vers grecs, latins et français, ses prédilections vont aux sciences et aux mathématiques. Son intelligence se montre avant tout pratique, s'orientant d'elle-même vers ce qui est réel, concret, applicable et « étreignable ». L'adolescent masque donc à peine le futur ministre des Travaux publics, dont l'idée en tête le suivra jusqu'au bout pourvu que l'utilité en soit nette, et la direction, logique. Écoutons un de ses anciens professeurs qui écrit, de France, cinquante ans plus tard : « Certes il y a loin de l'écolier de Québec au premier ministre canadien de la puissance : néanmoins dès le début on pouvait constater en vous la puissance du travail qui ne se laisse déconcerter par aucun obstacle, la direction vers un but élevé et l'emploi de tous les moyens légitimes pour y parvenir [27]. »

Hector Langevin a beaucoup d'estime pour ses maîtres du Petit Séminaire. Il en parlera souvent dans sa vie, avec une fierté non dissimulée et une sincère reconnaissance. Ce qu'il apprécie surtout en eux, c'est le souci de former chaque élève selon ses dons propres et de le préparer à assumer avec toute son intelligence et de tout son cœur la tâche qui lui est destinée. Sur les onze maîtres que connaît Langevin, quatre deviendront évêques : l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau à Québec, l'abbé Antoine Racine à Sherbrooke, l'abbé Jean Langevin à Rimouski et l'abbé Édouard Horran à Kingston. Or nous savons que dans l'Église du XIX^e siècle les évêques sont choisis pour leurs dons intellectuels, leurs qualités de cœur et leurs vertus. Leurs aptitudes administratives entrent peu en ligne de compte. Il faut donc admettre qu'Hector Langevin est bien servi en fait de maîtres au Petit Séminaire de Québec.

Mais le jeune étudiant est un adolescent d'une volonté forte, plus instinctive que cérébrale, procédant d'une belle énergie vitale. Une fois l'objectif déterminé, il passe rapidement aux décisions avec la secrète conviction que ses décisions sont adaptées et justes. Il gardera toute sa vie ces réactions promptes et fortes qui jaillissent du plus intime de son être. Mais si la vivacité demeure, l'impulsivité se calmera avec les années. À l'âge de l'adolescence, cette impulsivité est encore très forte. Elle alourdit

[27] P.-H. Bouchy à H. Langevin, 9 février 1882, APQ, CC, FHL 7.

pour lui le régime du Petit Séminaire. D'autant plus que Langevin, comme tout étudiant, est avide d'autonomie dans ses opinions et dans ses gestes. Il ne faudrait pas voir dans le jeune Hector Langevin l'étudiant frondeur, encore moins l'étudiant anarchiste qu'on rencontre souvent en milieu collégial, avec ce goût marqué pour le défendu ou cette incessante tentation de revanche sur les principes. Mais, très tôt, Hector Langevin apparaît comme un autoritaire. Au collège, il croit déjà, sinon à l'importance, du moins à la portée de ses actes et de ses paroles. Il se donne ainsi des responsabilités. Ce qui le met aisément en conflit avec un régime de vie et de pensée rigide et autocratique. Si donc Hector Langevin apprécie ses éducateurs, il prise moins la discipline collégiale. Un an après sa sortie du Petit Séminaire, il écrit à Jean ce mot qui laisse entendre qu'il a souffert de la rigidité du régime collégial : « Il paraît que les idées de liberté ne demeurent pas seulement en Europe et aux États-Unis ; elles vont, à ce que je vois, s'installer jusque dans le sein des collèges. C'est bien ; ça montre du progrès [28] ! » Langevin semble garder plus longtemps encore le mauvais souvenir des mesures disciplinaires en vigueur au Petit Séminaire de Québec pendant ses études. Trente ans plus tard, il protestera parfois contre certains procédés d'une rigueur extrême [29] suivis à l'égard de son fils et des jeunes étudiants du Petit Séminaire. À travers ces lettres de protestation aux autorités de l'institution, on devine, profondes et tenaces, de vieilles impressions d'adolescent blessé et contrarié.

En août 1846, Langevin termine ses études collégiales. Un an plus tôt, il a déjà fait son option pour le droit, en vue sans doute d'une carrière politique. Il écrit alors à son frère Edmond :

> [...] Un homme doit-il un jour ne pas s'éclipser tout à fait, il doit pour cela commencer dès sa jeunesse à faire parler de lui (en bien, ça s'entend) ; ainsi, si moi, je dois un jour ne pas demeurer entièrement ignoré en Canada, si je ne veux pas végéter, je dois m'y prendre de bonne heure. Le nom de Langevin, quoique peu célèbre, est du moins sans tache jusqu'à présent ; il est là dans l'oubli, il ne brille pas encore assez ! Je ne prétends pas faire injure à ceux qui m'ont devancé, et qui portent ce nom ; bien loin delà [*sic*]. Le sacerdoce

[28] H. Langevin à J. Langevin, mars 1847, APQ, FFL 2.

[29] H. Langevin à L.-N. Bégin, directeur du Petit Séminaire de Québec, 26 mai 1877, APQ, CC, FHL 7 et ASQ, Séminaire 80, n° 70 B.

> est grand, il est sublime, il enoblit [*sic*] un homme ! Voilà pourquoi vous marcherez toujours tête levée, et que vous ferez votre route sans encombre. Cependant il ne communique pas toujours sa lumière ou sa brillance [*sic*] ; vous serez bien des Langevin ; mais votre état de prêtres de province ne pourra pas contribuer à relever d'avantage [*sic*] notre nom. Pour moi, ce nom de Langevin, je le porterai avec contentement ; peut-être le ferai-je connaître un tant soit peu plus qu'il ne l'est aujourd'hui ; du moins, je ne l'abaisserai pas. Descendant des Laforce et des Langevin, je serai ce que Dieu m'ordonnera d'être, fût-ce... mais je ne dis plus rien ; c'est là mon secret, c'est là mon avenir. Mon frère, si tu conserves quelqu'intérêt à ton frère, tu garderas cette lettre ; et un jour, tu pourras peut-être ajouter le mot qui manque. [30]

Cette lettre ne masque en rien la nature et la mesure des ambitions d'Hector Langevin. Le jeune homme s'y montre optimiste et confiant en l'avenir. Avec la vie, qui est un grand maître, cette présomption un peu vaniteuse de la jeunesse cédera au dynamisme combatif de l'adulte. Aussi, vingt ans plus tard, Langevin aura-t-il appris qu'on ne repousse pas si facilement les obstacles qui viennent se jeter à la traverse de ses rêves de jeunesse : « Quant à devenir 1er ministre, c'est une chose qui peut flatter ceux qui n'en connaissent pas la responsabilité. Pour moi, je n'ambitionne pas ce poste, et j'espère qu'il y aura toujours assez d'hommes capables pour l'occuper sans que je sois forcé de m'y mettre [31]. »

Mais à la veille de ses vingt ans, Hector Langevin se découvre une vocation de politique et, sans doute, de premier ministre ! C'est avec ce rêve en tête qu'il entre à l'étude d'Augustin-Norbert Morin pour y étudier le droit. Quand Morin devient orateur [32] de l'Assemblée législative du Canada-Uni en 1848, Langevin continue ses études de droit sous la direction de George-Étienne Cartier. Le contact avec Morin et Cartier n'est pas pour refroidir ses ardeurs politiques, d'autant plus qu'il assiste régulièrement aux débats de la Chambre quatre à cinq heures par jour [33]. Langevin se montre déjà très actif, et dans les domaines les plus variés. En

---

[30] H. Langevin a Edmond Langevin, 4 juillet 1845, APQ, FFL 3.

[31] H. Langevin à J. Langevin, 12 mars 1868, APQ, CC, FHL 4.

[32] Selon l'usage courant au XIXe siècle, nous avons décidé d'employer le terme « orateur » pour désigner le président de la Chambre des communes en Angleterre et, en conséquence, au Canada.

[33] H. Langevin à J. Langevin, 12 juin 1847, APQ, FFL 2.

avril 1847, il écrit à son frère Jean : « Mes occupations sont des plus *nombreuses* par le temps qui court ; je suis presque un homme public ; ça ne badine pas [34]. » Le 17 juillet 1847, Langevin ouvre officiellement sa carrière politique en assumant la rédaction des *Mélanges religieux*, journal bihebdomadaire, organe officiel de l'Évêché de Montréal. Le jeune homme considère que cette « situation » qui lui procure un petit revenu [35] n'est pas « du tout indigne d'un avocat [36] », et qu'elle prépare admirablement bien son avenir, en lui permettant de soutenir la politique réformiste-modérée que conduit LaFontaine et que professe son maître, Augustin-Norbert Morin [37].

L'entrée d'Hector Langevin aux *Mélanges religieux* est marquée d'un incident très révélateur sur les convictions du futur politique ainsi que sur celles de Mgr Bourget, dont l'influence sur l'histoire du XIXe siècle au Canada n'a pas été mince. Cet incident dit encore avec quelle force Langevin sait défendre ses idées et ses droits face à l'autorité religieuse elle-même. C'est dans une lettre du 1er août 1847 qu'Hector Langevin raconte cet incident à son frère Jean [38]. Depuis quinze jours, le jeune homme rédigeait les *Mélanges religieux* de façon officieuse, mais selon une « convention » conclue avec l'évêché. Langevin soutenait la politique « réformiste et non ultra », et il le faisait dans les termes « les plus modérés », de l'avis même de Mgr Jean-Charles Prince, évêque-coadjuteur de Montréal. Or, quand le nouvel « éditeur-rédacteur » se rendit à l'évêché pour discuter de l'amélioration matérielle du journal, Mgr Prince l'avertit que « Mgr de Montréal entendait que le journal n'eût aucune couleur politique, qu'il *résumât* les opinions des autres journaux et voilà tout ». Cette mise au point venait au moment où Langevin se disposait à une prise en charge officielle du journal et préparait « une espèce de

---

[34] H. Langevin à J. Langevin, 7 avril 1847, APQ, FFL 2.

[35] Dans une lettre à H. Langevin, datée du 19 novembre 1847, Mgr Bourget s'engage ainsi vis-à-vis du jeune rédacteur : « Nous soussigné, Évêque de Montréal, chargeons, par les Présentes, les Propriétaires des *Mélanges religieux*, de payer à leur éditeur, Mr. Langevin, pour ses honoraires annuels, la somme de quatre-vingts livres courant, lesquels honoraires pourront même s'élever jusqu'à la somme de cent livres même cours, si les revenus du Journal permettent de faire cette dépense. » APQ, CC, FHL 7.

[36] H. Langevin à J. Langevin, 18 juillet 1847, APQ, FFL 2.

[37] H. Langevin à J. Langevin, 1er août 1847, APQ, FFL 2.

[38] *Ibid.*

prospectus », où il lui était impossible de ne pas déclarer ses affinités politiques. D'ailleurs, autre objection de Langevin :

> Il me faudrait après avoir parlé et déclaré [*sic*] toute la journée contre le ministère, etc., il me faudrait, en entrant aux Bureaux des M.R., jeter de l'eau froide sur tout cela, ne pas avoir une opinion et faire l'automate. Quel rôle aux yeux du public que celui-là ? On dirait que je suis incapable de juger moi-même. Et d'ailleurs quel mal plus grand résulterait-il de la Politique Réformiste du Journal ? [...] Au fond, je vois bien ce que c'est, c'est que l'Évêq. en chef [Mgr Bourget] est conservateur : il me l'a dit en propres termes [39].

Épaulé par son maître et ses amis politiques, Langevin présenta ce « dilemme » aux évêques de Montréal : les *Mélanges* seraient réformistes modérés, et alors il en serait « l'éditeur-rédacteur », ou les *Mélanges* ne présenteraient qu'une compilation d'articles parus dans d'autres journaux, sans prise de position, et alors Langevin ne paraîtrait jamais comme éditeur, il renoncerait au prospectus, devenant un simple compilateur sans responsabilité aucune. Et, si des articles étaient publiés « avec la plus petite nuance conservatrice », alors il romprait toute relation avec les *Mélanges*. Langevin se montrait catégorique :

> Il faut que ça soit l'un ou l'autre, ou bien bonjour. Il n'est pas juste que pour quelques dizaines de Louis, je compromette le moindrement mon avenir. D'ailleurs, je suis *Canadien*, moi, et ne veux pas que l'on puisse me croire opposé à eux, même dans les plus petites choses. Dans tous les cas, le Numéro de Mardi aura la même nuance que ceux qui l'ont précédé. Si l'affaire manque, mardi soir je serai libre et aurai rompu avec l'Évêché. Puis si l'on me demande sur les journaux, si je suis Éditeur, je saurai répondre en Français [40].

Le 3 août, Langevin reprend sa lettre du 1er et annonce à son frère que Mgr Prince a accepté la seconde des deux propositions et conclut :

> [...] ainsi je ne suis pas Éditeur, puisqu'un Éditeur ne peut être neutre. Mgr Prince voudrait volontiers que le Journal fût Réformiste, mais l'Évêque en chef ne veut pas en entendre parler. Pour ma part, si leurs Grandeurs ne changent pas de sentiment (et il pourrait très bien se faire qu'elles ne changeraient), je ne suis pas disposé à rester longtemps attaché aux Mélanges. J'y resterai en attendant mieux [41].

---

[39] *Ibid.*
[40] *Ibid.*
[41] *Ibid.*

La correspondance des frères Langevin contient un dernier document sur cette affaire, une lettre d'Hector Langevin adressée à son frère Edmond. Cette fois, il laisse croire que Mgr Bourget est revenu sur sa décision : « Mgr Prince parait [*sic*] incliner à ne pas m'autoriser il est vrai, mais ne pas s'opposer à ce que le journal ait la couleur réformiste. Ainsi je puis dire que je suis dans la même position qu'auparavant, et que Dieu aidant, tout va marcher. Il va se faire probablement encore d'autres améliorations au Journal [42]. »

Le 14 septembre 1847 paraît donc « l'espèce de prospectus » dont il a été question. Hector Langevin y annonce que la direction du journal, jusque-là exclusivement cléricale, vient de passer entre ses mains. Il explique ensuite que les *Mélanges*, comme l'indique le terme lui-même, ne seront pas uniquement religieux, mais politiques, commerciaux et littéraires :

> Ils seront Religieux, comme ils l'ont été jusqu'ici ; nous essaierons de marcher dans la voie de la Vérité ; nous serons Catholique avant tout, mais non pas seulement Catholique par conviction, mais aussi Catholique par nationalité. Les *Mélanges* seront encore *Politiques*, c'est-à-dire qu'ils seront toujours prêts à prendre la défense des institutions auxquelles nous tenons si fort, de la langue qui nous maintient peuple, des lois qui sont notre plus ferme appui, et en général de tous nos droits qui ne doivent jamais se perdre. Nous accorderons justice égale à tous les partis, nous serons pour la Liberté de tous, et défendrons la nôtre dans les limites de la Constitution. Les Mélanges seront de plus *Commerciaux*, et par ce mot nous entendons qu'ils veilleront à la sureté [*sic*] de nos intérêts matériels et à leur augmentation en tous genres. Enfin ils seront *Littéraires*, et par là viendront délasser l'esprit de l'aridité des autres matières [43].

L'intention du nouvel éditeur est nette : Langevin prétend faire des *Mélanges* le défenseur des intérêts religieux, certes, mais encore et surtout des intérêts du peuple tels que les comprend et les assume la politique modérée des chefs réformistes. En lisant le prospectus et la longue lettre d'Hector Langevin à son frère, nous nous sommes demandé dans quelle mesure le jeune homme, clerc de Morin et partisan de LaFontaine, n'est pas simplement l'instrument du parti réformiste. Il est vrai que *la Minerve*, sous la

---

[42] H. Langevin à Edmond Langevin, 7 août 1847, APQ, FFL 3.
[43] *Mélanges religieux*, 14 septembre 1847.

direction de Ludger Duvernay, défend déjà ce parti, mais confier à Langevin la rédaction des *Mélanges religieux* ne serait-ce pas gagner au parti réformiste l'organe officiel du clergé qui, sous l'influence de Mgr Bourget, menace de devenir conservateur ? Aucun document ne nous permet de l'affirmer de façon catégorique, sinon les insinuations que fera *l'Avenir* : « Nous aimerions à connaître à quelles sources le rédacteur puise ses *opinions individuelles ;* si c'est par le moyen du magnétisme qu'il surprend les secrets du cabinet [Lafontaine-Baldwin], ou si quelque diable familier lui sert de délateur [44]. » Mais nous savons que Langevin ne présente son dilemme aux évêques qu'après avoir consulté « des personnes du meilleur jugement et de la plus grande influence [...] à Montréal comme par tout le pays [45] » et que ces personnes ressemblent étrangement aux réformistes du temps. Nous pensons aussi qu'à une époque où l'on mêle si facilement la religion à la politique, à une époque où la foi est une fidélité de sang et de patrie autant qu'une réponse à un appel, nous pensons donc qu'à une telle époque les chefs réformistes pouvaient ne pas se faire de scrupule de prier le peuple « au nom de la religion » de n'avoir pas d'autres opinions politiques que les leurs. C'est d'ailleurs ce que leur reproche *l'Avenir* un an plus tard [46].

Quoi qu'il en soit, la polémique ne contrarie pas les ambitions du jeune homme. Le politique est d'abord un polémiste au XIXe siècle. Ainsi le veulent les principes ; ainsi le veut la tradition ; et un tel acheminement a sa valeur logique. Langevin s'y soumet donc de bonne grâce, obéissant ainsi à un souci d'ordre presque instinctif : la réalisation d'une vocation est faite de temps successifs et Langevin considère que la polémique aux *Mélanges religieux* est une entrée en scène dans sa carrière politique.

---

[44] *L'Avenir*, 11 octobre 1848.

[45] H. Langevin à J. Langevin, 1er août 1847, APQ, FFL 2.

[46] *L'Avenir*, 8 juillet 1848, 2 : 55.

CHAPITRE II

LE POLÉMISTE

DANS QUELQUE DOMAINE QUE CE SOIT, l'entrée en matière n'est pas cette introduction factice dont on pourrait aisément se passer. Elle n'est pas non plus cette page que l'on pourrait détacher de sa biographie au soir de sa vie. L'entrée en matière est toujours au service d'un ensemble. Ainsi le conçoit très justement Hector Langevin. Aussi désire-t-il faire de sa polémique aux *Mélanges religieux* ce « coup d'essai et de maître » qui imprimerait à sa carrière politique son mouvement et sa vie.

Langevin assume la direction des *Mélanges religieux* du 17 juillet 1847 au 20 juillet 1849. Nous avons lu attentivement les *Mélanges* de ces deux années. Selon le titre complet du journal, *Mélanges religieux, politiques, commerciaux et littéraires,* nous nous attendions à parcourir un journal religieux d'abord. Nous nous préparions à aborder une œuvre négative, d'apologétique facile, pathétique, articulée à partir de l'intolérance et du droit exclusif à la vérité. Le fait que le catholicisme avait imprégné la conscience nationale au XIX^e^ siècle avait donné droit de cité à ces principes au Canada français. Mais, contrairement à notre attente, nous nous sommes trouvée devant des « mélanges » d'abord politiques, puis religieux, commerciaux et littéraires. Nous comprenons donc que, dans la lutte que se livrent les *Mélanges religieux* et *l'Avenir,* celui-ci critique Langevin en ces termes :

> Cet écrit [un article de *la Minerve*] est un réchauffé de ces accusations si souvent portées contre nous par la presse moyen-âge [*sic*] : *de vilipender toutes nos sommités politiques et religieuses.* Ces *sommités* politiques sont les propriétaires de la *Minerve* et du *Journal de Québec !* La sommité religieuse est le rédacteur politico-religieux, l'Escobard des *Mélanges,* dont le bras puissant veut ériger le trône sur l'autel [1].

[1] *L'Avenir,* 22 novembre 1848.

Pendant que Langevin dirige les *Mélanges religieux*, le Bas-Canada vit une étape décisive de son histoire, comme sujet de profondes transformations et comme témoin des bouleversements mondiaux qui auront différentes répercussions chez lui. C'est autour de ces événements de portée nationale ou universelle que se groupent et s'expriment les idées et les principes d'Hector Langevin, et c'est à cette insertion dans la réalité historique que nous attribuons l'intérêt que nous avons pris aux *Mélanges religieux*, nous qui les avions abordés sans attrait aucun. Esprit réaliste, à la compréhension directe et chaleureuse, au jugement sain et dru, Langevin traite, en effet, de toutes les questions politiques, constitutionnelles, sociales et religieuses du temps. Les pages des *Mélanges religieux* dont il est l'auteur peuvent donc aider à éclairer deux années décisives de notre histoire ; elles présentent aussi le Père de la Confédération canadienne et le politique que sera Langevin deux décennies plus tard. C'est cet aspect positif des *Mélanges religieux* que nous voulons surtout mettre en relief.

Quand Langevin prend en main la direction des *Mélanges*, le Parlement du Canada-Uni présente un « curieux spectacle [2] ». Le ministère est formé des éléments hétérogènes dont il a pu obtenir l'adhésion. Conscient de sa faiblesse, il a essayé de se fortifier, avant de convoquer le Parlement, en admettant des Canadiens français réformistes au Conseil exécutif. Mais, comme le dit Chapais, « c'étaient des accessions individuelles [3] » que proposait le gouvernement. Les ministres n'admettaient pas encore que la représentation du Bas-Canada, comme celle du Haut-Canada, dût être choisie *in toto* parmi la majorité de cette section. Le gouvernement Sherwood-Daly, comme on le désigne, fait donc preuve d'incompétence devant une très forte opposition, la plus forte qu'un gouvernement ait eu à repousser depuis l'Union de 1841. L'opinion de Langevin est claire : « Ça ne peut pas tenir, il faut de nouvelles élections [4]. » Jusqu'à la dissolution du gouvernement Sherwood, le rédacteur des *Mélanges religieux* ne cesse de dénoncer le ministère conservateur qui pro-

---

[2] H. Langevin à J. Langevin, 12 juin 1847, APQ, FFL 2.

[3] T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, VI : 11ss. Sur le sujet, voir aussi : P. G. CORNELL, *The Alignment of Political Groups in Canada, 1841–1867*, et L.-P. TURCOTTE, *le Canada sous l'Union*.

[4] H. Langevin à J. Langevin, 12 juin 1847, APQ, FFL 2.

longe son existence en s'accrochant à une seule voix de majorité. Il l'accuse d'être formé de *tories* fanatiques et avides de s'enrichir aux dépens du pays, ainsi que d'hommes faibles qui par intérêt consentent au rôle d'instrument servile. Il appelle donc à grands cris la dissolution du gouvernement conservateur en vue d'une administration réformiste : « La situation actuelle du pays est une situation exceptionnelle. C'est un moment de crise, c'est un moment de transition, c'est un combat à mort entre le libéralisme éclairé et les rétrogrades ; c'est un moment des plus critiques, un moment où le pays a besoin de toute l'énergie, de toute la capacité, de toute la force, de toute la puissance, de tout le cœur du peuple [5]. »

Après l'annonce officielle de la dissolution du Parlement, le 7 décembre 1847, Langevin invite le peuple à se réveiller afin qu'on ne le dupe plus, à s'exprimer sur les *hustings* contre l'administration Sherwood et à se choisir des représentants « amis du Progrès, amis de l'Éducation, amis du peuple, par conséquent amis de la liberté mais d'une liberté bien entendue [6] ». Le peuple doit se réveiller, et tous les réformistes doivent se mettre à l'œuvre dans l'union la plus serrée et la plus efficace, « union d'actions, union de volontés, union de capacités [7] », afin de battre le fer pendant qu'il est chaud. Il n'y a pas à en douter le moindrement, Langevin fait profession de libéralisme politique :

> C'est actuellement l'aurore de la liberté pacifique des peuples, d'une liberté acquise non par la force brute [*sic*], mais par la seule et unique force morale ! Nous sommes à un temps où le libéralisme éclairé, le libéralisme, tout en faveur du peuple et non partant en faveur de certains gouvernants, doit triompher et s'installer au milieu de tout peuple qui a un peu d'énergie, un peu de courage, un peu d'intelligence, un peu de cœur enfin [8] !

Ces paroles, nous les empruntons à un commentaire de Langevin sur le *Manifeste du Comité Constitutionnel de la Réforme et du Progrès*, lancé le 8 novembre 1847 et publié dans les *Mélanges religieux* le 12 novembre suivant. Ce *Manifeste* propose

---

[5] *Mélanges religieux*, 23 novembre 1847.
[6] *Ibid.*, 2 novembre 1847.
[7] *Ibid.*, 16 novembre 1847.
[8] *Ibid.*, 31 novembre 1847.

d'abord la formation d'associations constitutionnelles particulières, avec une association centrale à Québec. Il présente ensuite l'histoire des menées et des intrigues *tories* depuis vingt ans. Il n'a d'éloges que pour le gouvernement formé selon les vœux du peuple par Sir Charles Bagot. Il est surtout sévère, impitoyable même, dans le tableau qu'il fait de l'administration Sherwood, « pour qui rien n'a été sacré [9] », dit-il. Le document appuie ainsi la politique de LaFontaine qui, en retour, met à son programme électoral les six principes que propose le *Manifeste* : la réforme électorale ; la mise en pratique des principes constitutionnels reconnus par les résolutions de 1841 passées par la Chambre législative ; le libre-échange avec les étrangers, et la navigation libre sur le Saint-Laurent ; l'amortissement progressif de la dette publique ; la concession des terres de la Couronne à des taux moins élevés et à des conditions de paiement plus faciles ; la réforme du département des Postes [10].

Il nous semble que ce *Manifeste* n'a pas reçu de la part de nos historiens l'importance qu'il appelait. Il nous apparaît comme la contre-partie de la rébellion de 1837 et le triomphe de l'action morale et pacifique sur la prise d'armes et l'action brutale. Nous comprenons qu'il ait eu l'appui de Langevin, comme de Morin et de LaFontaine. Car, quoique nationaliste, libéral et réformiste, Langevin n'a rien du rebelle, même à vingt ans ! À l'époque, il y a à Montréal tout un groupe de jeunes Canadiens qui, séduits par Papineau, regrettent d'avoir été trop jeunes, dix ans plus tôt, pour signer à deux mains les 92 Résolutions ou donner leur sang pour soutenir la pensée de Papineau. Langevin a trop peu de sensibilité pour partager ces élans émotifs. Pondéré et persévérant, il sera toujours incapable de ces enthousiasmes qui tombent vite et ne se renouvellent que rarement. Pour lui, les événements de 1837 et 1838 sont de tristes déchirements qui ont ensanglanté et couvert d'un voile lugubre deux malheureuses années de notre histoire [11]. Même au bout de sa plume, son nationalisme est donc toujours calme, posé, un peu froid même, évitant de célébrer l'audace ou de soulever les passions, de peur de compromettre ainsi l'avenir des intérêts populaires et libéraux. En

[9] *Ibid.*, 16 novembre 1847.
[10] *Ibid.*, 16 novembre 1847.
[11] *Ibid.*, 28 avril 1848.

acceptant la direction des *Mélanges religieux,* Langevin a mis la prudence à son programme : « La prudence est une qualité que nous devons avoir plus que toute autre ; c'est une qualité qui ne doit souffrir aucune altération, et nous espérons pouvoir toujours nous tenir tellement dans les bornes que la prudence soit conservée intacte [12]. » Le courage est chose noble et belle à la condition d'être utile, c'est une autre conviction de Langevin.

Réformiste et libéral, Langevin l'est encore davantage dans l'appui qu'il donne au ministère LaFontaine-Baldwin. Aux élections de 1848, le peuple a signifié son manque de confiance au gouvernement Sherwood. Dix-neuf nouveaux députés s'ajoutent au bataillon des réformistes des deux Canadas, de sorte que le quart seulement de la représentation appuie maintenant l'ancienne administration. Mais celle-ci refuse de remettre sa démission au gouverneur sans avoir fouillé l'histoire parlementaire anglaise, en quête d'un précédent qui lui permettrait de rester au pouvoir. Langevin s'offusque d'un procédé aussi peu démocratique. Au nom du bon sens, de l'honneur et de l'équité, il demande en termes vigoureux la résignation immédiate de l'ancienne administration et, en corollaire, l'application du principe de la responsabilité ministérielle : « [...] Chaque semaine, chaque jour, chaque heure de retard, est autant de semaines, de jours et d'heures de rébellion à la volonté populaire, et d'une dictature fondée sur une puissance étrangère au peuple [13]. »

Le ministère LaFontaine-Baldwin, qui est formé le 11 mars 1848, sera le ministère de la responsabilité ministérielle. L'*orateur* de la Chambre, Augustin-Norbert Morin, est le maître de Langevin. Les *Mélanges religieux* donnent donc un appui solide et entier au nouveau gouvernement : « Espérons qu'enfin notre peuple sera traité avec égale justice, que les richesses du pays seront exploitées, et que le Canada s'engagera une fois pour toutes dans une voie de progrès et de lumière, seule capable de lui assurer le rang qu'il doit tenir en Amérique [14]. » Cet appui des *Mélanges religieux* au ministère LaFontaine-Baldwin devient plus fort lorsque Louis-Joseph Papineau reparaît sur la scène politique et parlementaire. Il se fait de plus en plus ferme et se veut de

---

[12] *Ibid.*, 21 septembre 1847.
[13] *Ibid.*, 28 janvier 1848.
[14] *Ibid.*, 14 mars 1848.

plus en plus puissant à mesure que la politique de Papineau engendre la désunion au sein du parti réformiste, désunion qui sera fatale aux Canadiens français.

Depuis son retour d'exil, Papineau a tu ses opinions politiques. Mais, à la veille des élections de 1848, il risque une profession de foi. C'est son célèbre manifeste aux électeurs de Huntingdon et de Saint-Maurice, qui sera complété par trois autres manifestes au cours des six mois à venir [15]. Papineau, que la souffrance de l'exil n'a pu refroidir, peint en traits de feu la conduite des gouverneurs qui ont été injustes envers les Canadiens. Il fait ensuite la longue liste des griefs de ses compatriotes. Aussi approuve-t-il la conduite des ministres LaFontaine et Baldwin qui ont résigné leur mandat en 1843, plutôt que de devenir les jouets de la volonté de Sir Charles Metcalfe. Papineau analyse la manière dont le pays a été administré pendant les quatre dernières années et en arrive à la conclusion radicale que le gouvernement sera mauvais tant que l'Union ne sera pas rappelée.

Langevin est loin d'identifier ce manifeste à un écrit révolutionnaire. Il condamne même la *Gazette* de Montréal de le faire et déclare le document « bien remarquable, plein de sens, de raison et de patriotisme [16] ». Comme Papineau, Langevin admet que l'Union a été faite dans un but d'oppression et d'anéantissement du peuple canadien. Il croit cependant que ce qu'on fait pour nous perdre peut nous sauver. Le tyran deviendrait alors dupe de ses calculs et de ses intrigues. Il s'oppose à la politique du « tout ou rien » de l'ancien tribun. En misant sur la victoire et le sens démocratique du parti réformiste, il se prononce en faveur d'un nouvel essai d'administration sous le système de l'Union. Enfin il s'oppose au retour de Papineau à la vie politique, parce qu'il croit que le plus grand danger pour le pays n'est pas tant dans le système lui-même que dans la désunion, et que les idées de Papineau sont justement de nature à engendrer la désunion dans le parti réformiste [17]. Et il voit juste. En effet, en mai 1848, Papineau met au jour se second manifeste. Une

---

[15] Nous avons pu lire les trois premiers manifestes de Papineau dans *la Minerve*, 20 décembre 1847, 18 mai 1848 et 29 mai 1848 ; et le quatrième dans *l'Avenir*, 14 juin 1848.

[16] *Mélanges religieux*, 24 décembre 1847.

[17] *Ibid.*, 24 décembre 1847.

députation irlandaise lui a demandé de présider une manifestation en faveur du rappel de l'Union entre l'Angleterre et l'Irlande. Les ministres ont déjà refusé leur appui à un tel mouvement. Papineau a trouvé dans cet incident le prétexte qu'il attendait pour laisser tomber le masque. Ostensiblement, il reprend les traits du censeur et de l'agitateur qu'il n'a cessé d'être depuis dix ans malgré son silence. Mais, ce n'est plus le gouvernement et le despotisme du *Pacte de Famille* qu'il censure, c'est le ministère réformiste que conduit LaFontaine, l'ancien partisan de sa propre politique. Et son agitation, c'est dans les rangs des réformistes et au sein de la nationalité bas-canadienne qu'il la crée.

Dans ses troisième et quatrième manifestes qui suivent bientôt, Papineau ne connaît plus de bornes. Les ministres y sont qualifiés de « tartufes », d'« incapacités » et de « non-probités politiques », de « poltrons », de « superstitieux », de « bouffons », de « grands éteignoirs », d'« administration incapable et ruineuse [18] ». Langevin entame alors une lutte sans trêve ni repos contre Papineau et *l'Avenir,* qui fait aussi son dieu du rappel de l'Union canadienne. « [...] La politique qu'on fait suivre au pays depuis l'Union est une politique mortelle pour notre *nationalité* que nous sacrifions au *parti libéral*. Et *mourir pour mourir* ne vaut-il pas mieux mourir [...] en nous rendant le témoignage consolant que nous n'avons rien négligé pour notre conservation [19] ! »

Langevin a vingt ans. Dans le métier, c'est « l'âge sans pitié ». Langevin donne donc son avis sans ambages, ne mâche pas ses mots, se réjouissant secrètement, sans doute, de pouvoir choquer un peu . . . D'autant plus que *l'Avenir* est rédigé par un groupe de jeunes gens de son âge, qui n'ont pas renoncé non plus aux petitesses, aux exigences et aux méfiances soupçonneuses de la jeunesse. De part et d'autre, on affecte donc un sentiment de supériorité et de vanité qui provoque chez l'adversaire l'intransigeance et l'orgueil arrogant. Mais, au-delà des mots, il y a des convictions. Pour Langevin, détruire est facile, mais reconstruire l'est moins. Aussi se fait-il l'apôtre du *fair trial,* selon l'expres-

[18] *Ibid.*, 26 mai 1848.
[19] *L'Avenir,* 31 décembre 1847.

sion anglaise. Il conseille au peuple une attitude de confiance à l'égard du ministère réformiste à qui il faut accorder le temps de se révéler et d'agir. Il serait peu libéral de soulever une agitation contre un gouvernement qu'on s'est chargé de soutenir et de défendre, tant que celui-ci n'a pas renoncé à la grande réforme de la responsabilité ministérielle. Soutenir la politique du rappel de l'Union, c'est donc, selon Langevin, risquer non seulement des libertés existantes mais encore les libertés garanties par l'établissement d'un gouvernement responsable. Cette pensée est exprimée de façon très claire dans une lettre d'Hector Langevin à ses frères :

> Vous autres à Québec, vous pouvez être dans une position différente de la nôtre. Pour nous, il n'y a pas à se le dissimuler, il règne une scission parmi les Canadiens-Français [*sic*], mais la grande majorité de ceux-ci est pour nous. Vous pensez qu'on peut ramener l'union dans nos rangs. Je vous réponds que cela n'est possible que dans le cas où le Ministère actuel se retirerait du pouvoir, persuadé que le Gouvernement Responsable est un leurre et une déception. Sans cela, il ne faut pas y penser : nous ne pouvons nous joindre à des hommes qui disent que ce que nous faisons est pour la ruine du pays. Comment en effet vouloir l'union des extrêmes si opposés [*sic*] ? Quant à moi, j'attends beaucoup de la Prochaine Session du Parlement qui aura lieu, en toute probabilité, à la fin de Janvier. Les résultats de cette Session devront ruiner le parti des transfuges ou amener la chûte [*sic*] du ministère. J'incline à croire qu'ils amèneront la ruine des transfuges.
>
> Pour moi en particulier, je défends le ministère actuel, car je le crois le pouvoir nécessaire à l'état *actuel* du Canada. Je crois que c'est un grand coup d'essai ; s'il réussit, nous sommes pour longtemps encore sous la protection de l'Angleterre ; s'il ne réussit pas, nous sommes Américains avant cinq ans. Il est surtout une mesure particulière dont la passation ou le refus influencera [*sic*] immensément sur les destinées futures du pays ; c'est la Libre Navigation. Si on nous l'accorde, nous obtenons par là tous les avantages du Gouvernement Américain sans en avoir le mauvais côté ; mais si on nous le refuse *absolument*, je n'ose penser à l'avenir ; car j'y entrevois alors pour nous des malheurs et des troubles, et le Canada se jètera [*sic*] de *désespoir* dans les bras des Yankees. Dans tous les cas, mes chers frères, soyez certains que je n'agis pas en aveugle [20].

[20] H. Langevin à Jean et Edmond Langevin, 8 décembre 1848, APQ, CC, FHL 2.

Entrer dans le jeu de Papineau, ce serait d'ailleurs plus que naviguer contre un vent favorable ; ce serait risquer sa vie sans savoir où l'on va, et Langevin n'est pas homme à le faire. Cette politique du rejet de l'Union appelle, en effet, l'établissement d'une autre forme de gouvernement. Elle destine le Bas-Canada à un retour au système de 1791, à l'annexion aux États-Unis ou à la fédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique.

Le premier article du credo politique de Langevin, c'est la responsabilité ministérielle. Le jeune rédacteur des *Mélanges religieux* ne peut donc pas désirer un retour au parlementarisme tronqué de 1791. Il est vrai qu'avant l'Union, les Canadiens dominaient et en quantité et en qualité la Chambre du Bas-Canada. Mais le système représentatif n'était autre chose, alors, qu'une machine politique propre à bercer le peuple d'illusions, pendant que dominaient des intérêts particuliers et qu'un certain nombre de familles accaparaient toutes les charges. La totale indépendance des Conseils exécutif et législatif à l'égard de la Chambre annulait le pouvoir et l'influence d'un système constitutionnel qui, de sa nature, était démocratique. D'ailleurs, Langevin a sondé les désirs du peuple : « Ce que veut le peuple canadien c'est le développement sage et régulier de ses institutions déjà si libérales [21]. » Le peuple ne sympathise pas avec les radicaux suisses, français, allemands, italiens, etc. Il ne porte pas envie à leurs républiques qu'il croit éphémères, édifiées qu'elles sont sur des luttes sanglantes et sur l'écroulement de l'ordre social tout entier. L'expérience de 1837-1838 lui a aussi montré que la révolution ne se fait pas sans y risquer ses avantages et ses libertés.

Sur les deux autres solutions de l'annexion et de la fédération, Langevin a eu l'occasion d'exprimer sa pensée au début de sa carrière de journaliste, soit à l'automne de 1847. À ce moment, il est fortement question de l'avenir du Canada dans la presse anglaise, américaine et canadienne. Trente ans de paix avec les grandes nations européennes ont permis à l'Angleterre de développer au-delà de toute espérance son industrie et sa puissance maritime. Prête pour le commerce international, en quête

---

[21] *Mélanges religieux*, 20 juin 1848.

de débouchés commerciaux et préoccupée d'abord de ses intérêts économiques, elle vient d'opter pour le libre-échange. C'est donc la fin des privilèges jusque-là accordés à ses possessions. Cette révolution tarifaire prend le caractère d'une odieuse volte-face pour toutes les colonies anglaises. Elle manifeste le désir de voir se relâcher le lien colonial. Appelé à repenser sa politique économique, le Canada étudie aussi sa situation politique. Les journalistes s'emparent du problème et suggèrent des remèdes dont les plus sérieux sont l'annexion aux États-Unis et la fédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. En réfutant les uns et en soutenant les autres, Langevin précise sa pensée sur ces grandes questions politiques et se prépare ainsi à jouer son rôle d'artisan du Canada politique de 1867.

En octobre 1847, *le Courrier des États-Unis*, soucieux de la prospérité des États-Unis au détriment des intérêts et des aspirations du Canada français, prône l'annexion du Canada aux États-Unis. « L'Avenir [...], l'intérêt et la tendance naturelle de la population Canadienne [*sic*] sont dans une fusion complète avec l'Union Américaine. Tout ce qui retardera ce grand rapprochement ne sera que temporaire et illusoire, et le jour où [*sic*] l'heure de son accomplissement sera marquée par le destin, ce sera peut-être de la race Anglo-Canadienne que viendra l'initiative [22]. »

Ce sont les *Mélanges religieux*, semble-t-il, qui se chargent alors d'arrêter le mouvement annexionniste. Il est normal que l'organe officiel de l'évêché de Montréal assume cette tâche. L'Église catholique s'épanouit en paix sous le nouveau régime. L'archevêque de Québec le reconnaîtra de la manière la plus nette au moment de la Confédération, lorsqu'il écrira à son clergé : « N'oublions pas, N.T.C.F., combien nous avons à nous féliciter de vivre sous l'égide de l'empire britannique. Il est peu de pays au monde qui ait [*sic*] marché aussi rapidement que le nôtre dans la voie du véritable progrès, et nous n'en connaissons aucun où la religion jouisse d'une plus grande liberté, et exerce une plus large part d'influence [23]. »

---

[22] *Le Courrier des États-Unis*, cité dans les *Mélanges religieux*, 5 octobre 1847.

[23] C.-F. Baillargeon, « Mandement à l'occasion de la Confédération des provinces du Canada », dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, IV : 581.

L'Église craint donc tout changement de régime et surtout l'annexion, qui ne manquerait pas de noyer la population catholique du Bas-Canada dans une population protestante fortement majoritaire. Les *Mélanges religieux* invoquent différentes raisons d'ordre national, religieux et politique pour montrer à quel point l'annexion aux États-Unis garderait le peuple en tutelle. Membre d'une union presque aussi étendue que tout le territoire de l'Amérique septentrionale, placé tout à fait au nord de cette union et menacé de vivre sous la férule d'une majorité anglaise et protestante, le Canada français se trouverait bientôt dans la position inquiétante de la Louisiane. Celle-ci a perdu avec ses institutions propres l'usage de ses lois et de sa langue. Sa foi elle-même se trouve menacée par l'immigration imposante, soit de la France libérale, soit des autres États américains. Les *Mélanges religieux* ne croient pas non plus à l'influence politique que pourrait jouer le Bas-Canada dans une fédération de toutes les provinces anglo-américaines. « Il ne faut pas se faire de châteaux en Espagne [24] », écrit son jeune mais réaliste rédacteur. Même soutenu par l'État français et catholique de la Louisiane, le Bas-Canada ne réussirait pas à se faire entendre au sein d'une masse d'hommes d'origines, de langues, de principes et d'idéaux différents des siens. « Voilà de quoi étouffer sa voix, si même elle venait à se faire entendre [25] », conclut Langevin dans un article sur l'annexion du Canada aux États-Unis. Donc, s'il y avait quelques avantages économiques pour le Canada à s'annexer à la République américaine, les désavantages seraient de beaucoup plus nombreux et plus sérieux. Telle est la raison majeure qui, selon Langevin, éloigne l'annexion aux États-Unis comme solution d'avenir pour le Canada. Vouloir goûter à ce régime, ce serait « vouloir noyer à tout jamais le peuple Canadien, et lui faire perdre jusqu'à son nom [26] ».

Nous savons qu'en 1864, le Bas-Canada se trouvera de nouveau devant le dilemme annexion-confédération. Nous savons aussi que la peur de l'annexion aux États-Unis poussera Cartier et ses collègues canadiens-français à faire meilleur accueil au pro-

---

[24] *Mélanges religieux*, 5 octobre 1847.
[25] *Ibid.*, 5 octobre 1847.
[26] *Ibid.*, 19 octobre 1847.

jet fédératif. Il nous semble donc important de creuser plus à fond les idées de Langevin sur l'annexion en rapprochant de la pensée officiellement exprimée dans les *Mélanges religieux* de 1847, celle que contiennent deux lettres intimes de Langevin à son frère Edmond. Ces lettres sont de janvier et de février 1850. Comme l'ensemble de la correspondance des frères Langevin, on sent qu'elles ne supportent pas l'alliage ou la contrefaçon. À grands cris, Papineau réclame alors l'annexion comme la seule réponse valable aux aspirations des Canadiens français. Dans une première lettre, Langevin analyse la situation politique du Bas-Canada, envisage son avenir et conclut : « Le moment est critique. Il faut que le Ministère continue à être libéral tel qu'à présent, ou bien on est américain, et puis alors adieu à notre langue & à notre nationalité [27]. »

Dans la seconde lettre, Langevin étudie la position de *la Minerve* face au mouvement annexionniste et, par ce biais, révèle sa propre position. Le document nous paraît de si grande importance que nous n'hésitons pas à le citer dans son entier :

> Quant à *la Minerve*, je vais te dire franchement ma pensée. Duvernay (le propriétaire) et Bellemare (le Rédacteur) sont annexionnistes de cœur. Mais ils ne veulent pas paraître soutenir les Annexionnistes d'aujourd'hui, parce que ces annexionnistes sont tories et papineautistes [*sic*] pour le plus grand nombre. Outre cela, Duvernay & Bellemare ne veulent pas combattre et encore moins renverser le ministère libéral, et ils pensent qu'il serait peut-être mieux que l'annexion fût différée pour quelques années. Je peux dire sans crainte que c'est moi qui les ai amenés à ce dernier sentiment, par [*sic*] la raison que, en les décidant à attendre, je pense que c'est les rendre ennemis de l'annexion, et voici pourquoi. Avant quelques années, la position des Canadiens sera certainement meilleure que celle de tout autre peuple ; ce sera le peuple le moins taxé et le plus libre, quoi qu'on en veuille dire. Nous aurons la libre navigation, la réciprocité de commerce, le gouvernement responsable, la liste civile à notre discrétion et disposition, le Conseil Législatif électif ; l'Angleterre ne conservera que la nomination du gouverneur et le *veto*, que du reste le président des É.-U. lui-même possède. Avec de pareils avantages, *la Minerve* ne pourra pas se prononcer pour l'annexion. Dans tous les cas, sa position actuelle n'est pas enviable ; c'est une position fausse. Elle soutient le gouvernement libéral et responsable,

[27] H. Langevin à Edmond Langevin, 25 janvier 1850, APQ, CC, FHL 2.

> combat les annexionnistes du jour ; mais elle ne combat pas l'annexion en principe. J'ai eu beau dire 100 fois à Duvernay et Bellemare qu'ils gagneraient à se prononcer franchement et avec candeur, ils n'en veulent rien faire. Je n'en peux deviner la raison, à moins de leur supposer une coupable arrière-pensée. [...] Enfin, j'ai assez bonne opinion de leurs intentions, et j'ai lieu de croire qu'en allant avec eux comme je le fais, j'en obtiens bien des concessions pour la bonne cause [28].

Il n'y a pas à s'y tromper. Au fond de l'âme, *la Minerve* est en faveur de la politique annexionniste, mais elle s'y oppose à cause des hommes qui la soutiennent. Quant à Langevin, c'est par principe qu'il se dresse contre l'annexion, au-delà « des tories et des papineautistes » qui la préconisent. Aussi, lorsqu'en 1864 les annexionnistes auront fait peau neuve, verra-t-il encore l'annexion comme une menace à notre survie nationale.

Tout autre est la pensée de Langevin sur un pacte fédératif entre les différentes colonies de l'Amérique du Nord britannique. Le rédacteur des *Mélanges religieux* recoupe ici la pensée du *Canadien*, de *la Minerve*, de *la Revue canadienne* et de l'ensemble de la presse canadienne-française. Le 12 octobre 1847, Langevin écrit : « Nous ne devons [...] point envisager cette union avec des regards craintifs ; tout est rassurant dans cet événement que l'avenir nous réserve. C'est un acte, un grand acte, nous dirions un acte de sublime réparation qui se prépare [29]. » Une fédération adaptée aux besoins du Bas-Canada sonnerait l'heure de la délivrance nationale : « Elle doit faire disparaître à tout jamais les préjugés de nation à nation ; elle doit faire disparaître les distinctions d'origines, de langues, de mœurs, de religions ; elle doit établir, comme nous l'a dit dernièrement un homme distingué de notre pays, elle doit établir une seule division dans l'Amérique Anglaise, et cette distinction ce sera celle « des libéraux et des rétrogrades [30] ». »

En lisant ces lignes de Langevin, comment ne pas imaginer les Pères de la Confédération aux derniers moments de l'historique Conférence de Québec, dans l'ivresse de la gloire, tels que

---

[28] H. Langevin à Edmond Langevin, 11 février 1850, APQ, CC, FHL 2.
[29] *Mélanges religieux*, 12 octobre 1847.
[30] *Ibid.*, 12 octobre 1847.

les a fixés pour la postérité le célèbre pinceau de Harris ? Comment ne pas les entendre se bercer d'illusions :

> Then let us be firm and united
> One country, one flag for us all
> United, our strength will be freedom
> Divided, we each of us fall [31].

Il faut ici remarquer que certains journaux adhèrent au projet de fédération comme à un pis-aller dans une situation politique désespérante, à leur avis. Tel n'est pas le cas de Langevin. C'est avec bienveillance qu'il accueille l'idée d'une fédération des colonies anglaises d'Amérique. Il a la certitude que chaque colonie prendrait une force nouvelle dans une telle union, sans y sacrifier la moindre liberté.

Mais cette fédération que préconise Langevin ne peut être de n'importe quel type. Pour s'adapter aux conditions de vie et d'être du Bas-Canada, elle devrait être fédérative et prendre la constitution américaine pour modèle. « Une espèce de sénat ou de congrès » s'occuperait des questions d'intérêt commun à toutes les colonies, tandis que des législatures locales se chargeraient des intérêts particuliers à chaque province. Langevin admet la nécessité d'établir un tel « corps de supérieurs » au sommet de la fédération, sans pouvoir déterminer cependant la nature précise de ce « corps » ou le mode d'élection des « supérieurs [32] » qui le constitueraient. L'Angleterre serait au centre de l'union : un vice-roi, lieutenant-gouverneur ou gouverneur général, la représenterait en Amérique. Comme on le voit, le jeune rédacteur ne s'en tient encore qu'aux principes : 1867 est encore loin à l'horizon ! Les idées de Langevin sont cependant très nettes et précises quant à la représentation des différentes provinces au « congrès ». Il réclame la représentation d'après la population, ce qui, en 1847, donnerait l'avantage au Bas-Canada sur son tenace rival, le Haut-Canada : « Le seul moyen d'obtenir une représentation équitable, c'est de la baser sur la grandeur de la population. Ceci ne peut être trouvé mal, puisque c'est remplir strictement le but que l'on se propose en envoyant des délégués. Ce but

---

[31] E. WHELAN, *Union of the British Provinces*, 92, 144, cité aussi dans P. B. WAITE, *The Life and Times of Confederation*, 98.

[32] *Mélanges religieux*, 12 octobre 1847.

en effet n'est autre que de faire entendre la voix du peuple ; c'est l'expression de ses sentiments et de ses désirs que l'on veut ; il faut donc qu'il parle [33]. »

Mais l'union à laquelle consentirait l'Angleterre n'est pas le type d'union qu'on envisage ici au Canada : « [...] ce n'est que d'un système uniforme de postes, de douanes, etc., qu'on s'occupe de nous donner en Angleterre et non d'une union fédérale comme on l'avait supposé d'abord [34] », remarque *l'Avenir*. Quand, au Canada, les journalistes se rendent compte de la méprise dans laquelle ils sont tombés, ils abandonnent le sujet. L'idée de la fédération n'a donc duré qu'un temps en 1847, mais un temps assez long pour permettre à Langevin d'exprimer ses principes et ses espoirs à ce sujet, et à nous, de découvrir le Père de la Confédération avant la lettre. Car l'idée de 1847 ne mourra qu'en apparence, comme le remarque encore *l'Avenir* : « Cette question paraît être en baisse maintenant chez nos journalistes. [...] Nous avons la conviction que cette question, qui au reste n'est pas nouvelle, reviendra sur le tapis avant longtemps, et que cette union des provinces britanniques sera effectuée bon gré mal gré [...] [35]. »

Le projet de fédération qu'encouragent les *Mélanges religieux* de 1847, c'est le grain jeté en terre. Il mettra dix ans à germer dans le projet audacieux et encore prématuré de Galt, et vingt ans à porter son fruit au soleil de l'avenir. Pour Langevin, d'ailleurs, la fédération est un projet sérieux, mais à longue échéance. Quand il rédige ses « mélanges », il ne croit pas que le temps soit venu de faire une réalité de ce rêve un peu fantastique. Ce qu'il travaille à sauver alors, c'est le statu quo avec les libertés déjà acquises sous l'Union et la conquête définitive de la responsabilité ministérielle. Le fait qu'à partir de 1848 s'affirme de plus en plus l'ascendant de la Chambre élue sur les Conseils non électifs légitime ses attentes d'un gouvernement tout à fait démocratique. Le jeune rédacteur défend donc, non pas l'immobilisme politique, mais les réformes progressives et paisibles à l'intérieur des mêmes structures constitutionnelles. Il le fait par principe. Mais sans doute le fait-il aussi par réaction aux tendan-

[33] *Ibid.*, 12 octobre 1847.
[34] *L'Avenir*, 4 décembre 1847.
[35] *Ibid.*, 4 décembre 1847.

ces d'une époque où la révolution est un mal généralisé. L'Europe est devenue un immense volcan dont les éruptions sont fréquentes et fatales au peuple lui-même. En France, en Allemagne, en Italie, pour ne citer que les nations les plus en vue en 1848, on voit s'écrouler de vieilles institutions et avec elles la paix et la tranquillité des peuples. Si bien qu'au-delà de ces poussées révolutionnaires, l'œil averti devine déjà les tristes empires autoritaires qui seront le fait de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Or nous croyons que les peuples comme les individus ont une personnalité propre avec un caractère immuable pour squelette. En étudiant à fond notre XIX^e siècle, nous avons découvert que le peuple canadien-français ne fait pas exception : il a aussi ses dispositions générales, permanentes et invariables, qui le font toujours semblable à lui-même et qui conditionnent ses aspirations et ses initiatives. Et parmi ces traits qui expliqueraient toute son histoire si tous ses actes n'étaient que des actes de premier jet, nous donnons un rang de choix à ce que nous appelons « la tentation de l'histoire parallèle », que certains appellent symbiose.

Le peuple canadien-français se met volontiers dans une situation autre que celle dans laquelle il est appelé à évoluer. Et cette situation est généralement celle de la France, dont il a reçu la culture en même temps que la vie. Il est à peine nécessaire de mentionner que l'histoire explique une telle attitude. L'indifférence de la France du XVIII^e siècle pour sa colonie de la Nouvelle-France ainsi que l'affront de la conquête par l'Angleterre ont laissé, dans l'âme du jeune peuple canadien, une trace qui détermine encore ses gestes d'homme. Trop tôt sevré puis profondément humilié, il a développé un complexe d'infériorité qui va s'accentuant à mesure que le Canada français se voit devenir une minorité dans un pays qu'il a lui-même colonisé. Et quand une élémentaire ambition autant que la dignité lui commandent de réagir, c'est le plus souvent par un détour qu'il tente de s'affirmer, celui de « l'histoire parallèle ». Il imagine que les maux qui rongent de l'intérieur d'autres grandes nations européennes le menacent lui aussi. Il se livre alors à une impressionnante chasse aux sorcières ! Moralistes de toutes sortes, démagogues, journalistes, etc. s'efforcent à tour de rôle de déceler la misère qui n'existe pas, de résoudre les problèmes qui ne se posent pas, et de supprimer le malheur qui n'est pas... La guerre au mal imagi-

naire donne à notre peuple un surcroît d'élan ; elle devient un tremplin vers la gloire nationale !

Voilà définie une constante de notre histoire, celle que nous avons nommée « la tentation de l'histoire parallèle ». C'est elle, croyons-nous, que perçoit Langevin au moment où il rédige les *Mélanges religieux*. C'est elle qui lui inspire de s'opposer à la politique du rappel de l'Union et de tenir aux réformes politiques par la seule voie constitutionnelle. Langevin craint que le Canada français, en mal d'« histoire parallèle », n'entre dans le grand tourbillon révolutionnaire de 1848 et ne cherche aveuglément sa vie dans la mort ! Il ne semble pas que le rédacteur des *Mélanges religieux* s'en prenne à des chimères. *L'Avenir* et Papineau, qui font désormais cause commune, sèment généreusement les idées révolutionnaires. Relisons *l'Avenir* de 1848 : « L'agitation peut se faire en dehors de la politique ministérielle ; et jusqu'à ce que le peuple soit unanime et la circonstance favorable, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs tous les faits les plus importants sur cet acte de spoliation et d'annihilation à la fois [l'Union], espèce de brigandage politique que le siècle semble vouloir répudier et venger partout aujourd'hui [36]. »

Il y a encore beaucoup de discrétion dans ces paroles ; mais bientôt Papineau parle avec moins de retenue. En janvier 1849, il rompt tout lien avec les libéraux, s'allie à MacNab en faveur de la représentation proportionnelle à la population, se déclare l'ennemi de tout gouvernement sage et modéré et considère que l'insurrection qui menace le peuple serait « glorieuse et honorable [37] ». Dans le débat sur le Discours du Trône, il prononce alors ces paroles non équivoques : « L'Italie fait des efforts honorables pour renverser les puissances despotiques ; l'Allemagne et la France en font autant, et pourtant le ministère Canadien ne bouge pas ; il ne sympathise pas avec tous ces révolutionnaires [38]. »

Papineau se donne alors de nouveau comme prophète, pouvant révéler au peuple le secret de ses destinées et les voies où il doit s'engager. Il est vrai que les malheurs de 1837 et 1838 sont encore présents à la mémoire des Canadiens et que ceux-ci

---

[36] *Ibid.*, 15 avril 1848.
[37] *Mélanges religieux*, 26 janvier 1849.
[38] *Ibid.*, 26 janvier 1849.

ne sont plus disposés à prendre leur doctrine dans les chimères d'une imagination fertile et les élans d'une émotivité malade. Mais les idées politiques et sociales, démocratiques, libérales et anticléricales de Papineau peuvent avoir une influence néfaste sur le peuple et le conduire au mouvement révolutionnaire. D'ailleurs la rébellion des ultra-conservateurs, qui éclate le 25 avril 1849 quand Lord Elgin sanctionne le Bill d'Indemnité et consacre ainsi la responsabilité ministérielle, montre assez combien la révolution est facile à l'époque. C'est par une émeute, en effet, que les *tories* répondent au cri révolutionnaire de la *Gazette* de Montréal : « Anglo-Saxons, au combat [39] ». Et cette émeute conduit à un acte de vandalisme qui n'a pas son pareil dans notre histoire : l'incendie du parlement de Montréal. « [...] de voir ce qu'est une ville en révolution. Je puis l'assurer [*sic*] que ce n'est rien de bien drôle », écrit Langevin à ses frères [40]. Les hauts cris des révolutionnaires contre la Couronne que représente Lord Elgin, ainsi que leurs menaces d'arborer « l'étendard de l'indépendance canadienne le 4 juin 1849 [41] » ne font que provoquer un vague mouvement d'épaules chez les ministres de Londres. Mais cette agitation manifeste un malaise général qui dégénérerait facilement en révolution. Elle porte à réfléchir les hommes qui pensent, comme Langevin, que la presse fait la pensée, les sentiments et les opinions d'un peuple puisqu'elle constitue le seul moyen d'éducation populaire. Et il faut l'admettre, les journaux sont chez nous, au XIX^e^ siècle, les seuls flambeaux du peuple.

C'est donc plus que par conviction personnelle que Langevin demande les réformes politiques dans le système établi, celui de l'Union. Il fait ainsi la guerre à *l'Avenir,* à Papineau et aux tendances générales d'une époque qui est, plus que toute autre, l'ère des révolutions. Il se garde de mettre, lui aussi, le feu aux poudres. Et c'est l'aspect négatif des *Mélanges religieux,* aspect auquel on a donné beaucoup trop d'importance, à notre avis.

Dans *les Journaux du Québec de 1764 à 1964,* André Beaulieu et Jean Hamelin écrivent au sujet de *l'Avenir* : « À

[39] Cité dans les *Mélanges religieux,* 27 avril 1849.

[40] H. Langevin à Jean et Edmond Langevin, 3 mai 1849, APQ, CC., FHL 2.

[41] H. Langevin à Edmond Langevin, 4 juin 1849, APQ, CC, FHL 2.

la fin de 1847, une querelle s'amorce avec les *Mélanges religieux*. *L'Avenir* pose des questions précises aux *Mélanges* qui demeurent silencieux. Le refus de dialoguer des *Mélanges* — alors l'organe officieux de l'évêque de Montréal — oriente *l'Avenir* vers le radicalisme et l'anticléricalisme [42]. » Le trait est à l'adresse de Langevin, il n'y a pas à s'y méprendre. L'impression qui nous est restée de la lecture des *Mélanges religieux* et de *l'Avenir* est plus nuancée. C'est le dogmatisme de Langevin qui l'empêche de dialoguer. Or ce dogmatisme est une constante dans la presse québécoise du XIX^e siècle. Il nous semble donc qu'un tel « refus de dialoguer » — qui est plus une incapacité qu'un refus réel, il faut l'admettre — n'aurait pas conduit *l'Avenir* au radicalisme si ses jeunes rédacteurs n'avaient pas porté en eux-mêmes le germe de leurs idées extrémistes et de leurs desseins révolutionnaires. Jean-Roch Rioux l'a d'ailleurs prouvé, croyons-nous, dans une thèse manuscrite intitulée : « les Débuts de l'Institut canadien et du journal *l'Avenir*, 1844–1849 ». Dans chacune des biographies que l'auteur trace des collaborateurs de *l'Avenir*, il y a une abondance de faits qui appuient notre conclusion.

Au départ, notons-le, les relations entre les deux feuilles sont excellentes. Langevin entre aux *Mélanges religieux* en juillet 1847, au moment où paraît le premier numéro de *l'Avenir*, journal dédié à la jeunesse canadienne. Le 28 juillet, les *Mélanges religieux* saluent *l'Avenir* en termes cordiaux. Le 18 septembre suivant, après la parution de « l'espèce de prospectus » de Langevin, *l'Avenir* applaudit à la double transformation des *Mélanges religieux* : « Les *Mélanges religieux* ont agrandi leur format ainsi que le cercle des matières qu'ils ont traitées jusqu'ici. Encore un jeune homme qui dirige le journal, encore un combattant aux idées chaudes, fortes, vigoureuses ; qu'il réussisse, nous lui présentons le bras pour l'appuyer [43] ! »

En novembre, c'est au tour de *l'Avenir* à faire toilette neuve. Le rédacteur des *Mélanges* le note avec la galanterie de ses vingt ans... en offrant ses vœux à la nouvelle rédaction, qui sera dorénavant un comité de collaborateurs volontaires : « [...] Trop longtemps, la jeunesse canadienne est demeurée sans centre d'ac-

---

[42] A. BEAULIEU et J. HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, 60.

[43] *L'Avenir*, 18 septembre 1847.

tion, nous dirions même quasi sans énergie. Aujourd'hui c'est bien autre chose ; on met à sa disposition le puissant levier de la Presse ; malheur à elle si elle se ferme les yeux, se bouche les oreilles, et demeure inactive [44]. »

Jusqu'en décembre 1847, c'est donc la paix entre les *Mélanges religieux* et la société des jeunes gens de *l'Avenir*. Aucun principe ne les éloigne les uns des autres. Au contraire, ils s'attirent par une même foi au libéralisme politique. Nous avons eu l'occasion de donner les principes libéraux des *Mélanges religieux*. Le 7 août 1847, *l'Avenir* professe les mêmes principes dans l'extrait suivant : « Les événements extraordinaires qui se déroulent tous les jours sous nos yeux nous font tout espérer du 19e siècle, cet âge de miracles physiques et moraux, cet âge qui va bientôt écraser les derniers vestiges de l'égoïsme et de la tyrannie et rendre à toutes les nations opprimées la justice qui leur est due depuis si longtems [*sic*] [45]. »

Quoique amis au départ, les deux journaux commencent à diverger au moment où Papineau reparaît sur la scène politique. Ils s'écartent de plus en plus l'un de l'autre à mesure que les idées de Papineau s'imposent au groupe de *l'Avenir*. Bientôt, la pensée et les sentiments des deux organes sont tout à fait aux antipodes. Or Langevin a mis la critique à son programme en assumant la direction des *Mélanges religieux*, comme en témoigne le texte suivant :

> Nous continuons à être convaincu que la critique raisonnée, faite dans un bon esprit et d'une manière toujours modérée, est un des genres d'articles le plus utile et le plus nécessaire ; c'est celui qui produit les fruits les plus heureux et les plus abondants. Si par hasard et toujours involontairement nous blessons des amours propres, etc., c'est un inconvénient qui ne peut contrebalancer les heureux résultats de la Critique, et qui, par là même qu'il ne regarde que l'auteur de la Critique ne doit pas être mis en ligne de compte. Car *fiat justitia, ruat cœlum* comme l'a dit un ancien [46].

Il est normal que Papineau devienne la cible de cette critique lorsqu'il exprime ses idées antiunionistes, ses rêves annexionnistes, ses sentiments anticléricaux, le tout sur un ton violent et

---

[44] Cité dans *l'Avenir*, 13 novembre 1847.
[45] *L'Avenir*, 7 août 1847.
[46] *Mélanges religieux*, 21 septembre 1847.

injurieux. Nous avons recueilli dans les lettres de Langevin deux phrases qui révèlent l'opinion que le jeune journaliste a de la politique et de la philosophie de Papineau. En 1850, il écrira : « L'homme est évidemment craqué [47] » ; et en 1869 : « Papineau continue à être un Voltairien [48]. » Il est normal aussi que la lutte des *Mélanges religieux* contre Papineau s'étende à *l'Avenir*, qui se fait le véhicule des idées, des rêves et des sentiments du vieux politique. Il est enfin normal que cette lutte se fasse de plus en plus âpre à mesure que croît l'ascendant de Papineau sur les rédacteurs de *l'Avenir* et que, d'amis qu'ils étaient, les *Mélanges religieux* et *l'Avenir* deviennent de terribles adversaires. Mais, à supposer qu'il faille attribuer à la presse, plutôt qu'à l'influence idéologique de Papineau, le radicalisme de *l'Avenir*, rappelons que les *Mélanges religieux* ne sont pas seuls dans la lutte contre *l'Avenir*, mais qu'ils font cause commune avec *la Revue canadienne* et *le Journal de Québec*. Aussi *l'Avenir* se débat-il contre celui qu'il appelle « le freluquet des *Mélanges* », mais il attaque également « le ventru de la *Revue* » et le « Jean-sans-peur du *Journal de Québec* [49] ». Pour être juste, nous partagerions donc entre Hector Langevin, Louis-O. Le Tourneux et Joseph Cauchon la lourde responsabilité dont les auteurs des *Journaux de Québec de 1764 à 1964* veulent charger les seules jeunes épaules de Langevin. Quant à l'anticléricalisme de *l'Avenir*, nous ferions peut-être plus forte la responsabilité de Langevin. Mais il ne faut pas oublier que les *Mélanges religieux* sont l'organe officiel de l'évêché de Montréal. Nous nous demandons donc si le porte-parole de Mgr Bourget pouvait ne pas ouvrir de polémique contre un journal dont la tactique, selon Langevin, est la même que « celle suivie par les Rationalistes, Ultra-Démocrates [*sic*] et socialistes des autres pays [50] », ou contre une doctrine qu'il croyait « enfantée par un esprit d'innovation aveugle, d'indifférence et même d'irréligion [51] ». Nous nous demandons encore si les *Mélanges religieux* pouvaient ne pas prendre la défense des autorités religieuses quand *l'Avenir* s'arrogeait le droit

---

[47] H. Langevin à J. Langevin, 10 juin 1850, APQ, CC, FHL 4.
[48] H. Langevin à Edmond Langevin, 31 mars 1869, APQ, CC, FHL 2.
[49] *L'Avenir*, 6 mai 1848.
[50] *Mélanges religieux*, 16 mars 1849.
[51] *Ibid.*, 16 mars 1849.

de les attaquer. Nous nous demandons encore si, dans la grande question du pouvoir temporel du pape, pour prendre un exemple précis, l'organe officiel de l'Église ultramontaine de Montréal pouvait ne pas engager le combat contre *l'Avenir*. Nous nous demandons enfin si Langevin n'a pas raison d'écrire : « Nous n'avons ici *d'excuses à faire* à personne. Notre mission est de défendre la religion et tous les bons principes. Nous remplirons cette mission envers et contre tous ceux qui les combattront, voire même contre *les treize nouveaux Père* [sic] *de l'Église du Canada* [...] [52] »

Cette mission dont se chargent bien légitimement les *Mélanges religieux* leur attire l'appui de la presse catholique. Nous pensons ici à l'éloge du *Freeman's Journal* de New York, un des plus puissants défenseurs de la foi catholique aux États-Unis au milieu du XIX[e] siècle : « En réponse à *l'Avenir*, journal qui s'efforce d'administrer aux Canadiens-Français [*sic*] une dose de radicalisme et d'infidélité aussi forte que possible, les *Mélanges religieux* publient une bien excellente série d'articles sur le pouvoir temporel du Pape. Nous nous réjouissons de voir notre excellent contemporain recueillir si pleinement l'héritage de la polémique catholique dans laquelle la presse de Paris se distingue à un si haut degré [53]. »

Après avoir tenté d'expliquer la polémique de Langevin contre l'anticléricalisme de *l'Avenir*, disons que le rédacteur des *Mélanges religieux* mène cette polémique avec une bien pauvre dialectique. En le lisant, nous souhaiterions plus de rigueur et de souplesse dans l'expression et la transmission de sa vérité. De nature, Langevin serait laconique et lapidaire. Il ne verrait aucune raison de dire en cinq mots ce qu'il pourrait dire en quatre. Mais le style journalistique du XIX[e] siècle se refuse à une telle concision et à une telle fermeté. Dans l'espoir de mieux réussir, Langevin force donc la passion et cède à l'ornement littéraire. Il devient alors artificiel et choque son lecteur. La même remarque vaut pour la polémique contre le *Witness*. Les rédacteurs de ce journal manifestent parfois une haine aveugle contre le catholicisme et les autorités religieuses. Ce sont les *Mélanges religieux*

[52] *Ibid.*, 3 avril 1849.
[53] *Ibid.*, 20 avril 1849.

qui se chargent de défendre l'Église catholique romaine et de censurer ses diffamateurs.

L'Avenir a encore reproché à Langevin d'être un journaliste grégaire, pensant ce qu'on lui suggère de penser, disant ce que disent les autres, agissant selon la ligne de conduite de ses confrères. Il est sûr que Langevin n'est pas un rédacteur autonome. Ses vingt ans ne le lui permettent pas. Sa prudence naturelle non plus. Mais y a-t-il un journaliste canadien au XIX^e^ siècle qui ait sa réflexion propre, qui se donne ses principes d'action propres, qui soit sans dépendance vis-à-vis de ses confrères ? En matière politique, Langevin subit l'influence de Cauchon du *Journal de Québec* et de Le Tourneux de *la Revue canadienne*. En matière religieuse, il a voulu être dépendant de théologiens, de ses frères notamment. En témoigne cet extrait de lettre à son frère Jean : « Je suis Éditeur-Rédacteur en Chef, sans supérieurs ! Seulement, comme je l'ai demandé, lorsqu'il s'agira de relever des articles dirigés contre la Religion, j'entends que quelqu'un de l'Évêché puisse prendre sur lui la responsabilité de l'article, c'est-à-dire qu'il soit [vérifié] avant la publication si l'article *par moi à lui* soumis est conforme à la doctrine de l'Église. [...] Je m'attends à la coopération de mes frères et du Clergé d'en bas [*sic*] [54]. » De toute façon, Langevin est suffisamment maître des *Mélanges religieux* pour écrire, en renonçant à la chronique politique qu'il a continué à rédiger après avoir abandonné la direction des *Mélanges religieux* : « [...] J'ai cessé de chroniquer pour les *Mélanges*, parce qu'on voulait avoir la haute-main sur mes écrits politiques, me laisser un rôle d'enfant [...] [55]. »

Nous avons une autre preuve de la liberté avec laquelle veut écrire Langevin. C'est le sous-entendu que contient le *prospectus* de ses successeurs : « Sans accepter la solidarité de toutes les opinions qu'il [Langevin] a pu émettre, regarder tous ses adversaires comme nos adversaires nous aimons à reconnaître la persévérance et le talent avec lequel [*sic*] il a poursuivi son œuvre [56]. »

Si donc les *Mélanges religieux* de juillet 1847 à novembre 1849 sont bien une œuvre dont Langevin est responsable, que faut-il en penser ? La critique a été sévère, très sévère pour

---

[54] H. Langevin à J. Langevin, 19 juillet 1847, APQ, FFL 2.
[55] H. Langevin à Edmond Langevin, 6 janvier 1850, APQ, CC, FHL 2.
[56] *Mélanges religieux*, 24 juillet 1849.

eux [57]. Trop, à notre avis, car ils peuvent honorablement soutenir la confrontation avec les autres journaux de l'époque. En somme, les *Mélanges religieux* ne contrastent pas avec la presse du XIX[e] siècle, anémique dans sa pensée, vulnérable dans sa dialectique et chétive dans sa présentation. Mais que sont les *Mélanges religieux* dans la vie de Langevin ? Ils ne sont pas la griffe du lion, loin de là. S'ils ne sont pas le signe révélateur d'un talent extraordinaire, à aucun point de vue, ils sont pourtant l'ombre d'un homme, l'homme d'une constitution centenaire et l'homme d'une longue carrière politique. C'est ce qui a eu raison de notre attention et de notre intérêt au cours de l'étude que nous avons voulu faire des *Mélanges religieux* de juillet 1847 à novembre 1849.

[57] A. BEAULIEU et J. HAMELIN, *op. cit.*, 61.

CHAPITRE III

L'AVOCAT, LE PUBLICISTE ET LE MAIRE DE QUÉBEC

Le 20 juillet 1849, Hector Langevin fait ses adieux aux lecteurs des *Mélanges religieux* et à ses confrères de la presse canadienne. Quoi qu'en disent ses adversaires de *l'Avenir*, il n'y est ni forcé ni engagé pour l'honneur du clergé dont les *Mélanges religieux* sont l'organe officiel [1]. Au contraire, sur les instances des nouveaux rédacteurs, il accepte de rédiger la chronique politique. C'est au sujet de cette chronique qu'éclate la mauvaise humeur de Langevin et que se rompent ses relations avec la direction du journal de l'évêché de Montréal. À l'automne de 1849, le ministère LaFontaine-Baldwin fait face à Papineau, qui lance son célèbre manifeste annexionniste. Les passions politiques s'échauffent dans le Bas-Canada. Entre les ailes du parti réformiste, le fossé se creuse de plus en plus profond. Désormais, la droite et la gauche seront irréconciliables. Or Langevin appuie la politique de LaFontaine et combat toujours Papineau avec acharnement. La chronique est donc loin de se borner « au rôle de témoin et de narratrice des faits, sans paraitre [*sic*] se prononcer avec trop de force [2] », ainsi que le souhaite la nouvelle direction des *Mélanges religieux*. Et l'évêché met son veto à cette attitude sans équivoque de son chroniqueur politique. Deux raisons semblent expliquer l'intervention de l'évêché ; l'une est avouée dans cette lettre à Langevin :

> Les *Mélanges* ayant à présent — un caractère plus ecclésiastique, il semble qu'ils doivent éviter, autant que possible, de heurter de front les passions des hommes. De toutes parts, on me dit que nous devons tâcher de jeter de l'eau sur le feu, et d'être prudents, modérés, &c. Je crois que vous penserez comme [moi], si vous vous rappelez combien les Prêtres sont mal reçus, quand ils veulent donner des avis aux partisans politiques [3].

---

[1] *L'Avenir*, 26 juillet 1849.

[2] J.-S. LaRocque à H. Langevin, 1er octobre 1849, APQ, CC, FHL 15.

L'autre raison est inavouée et peut-être inavouable dans les circonstances. Pourtant, elle nous paraît déterminante. Il s'agit de tendances conservatrices si fortes chez Mgr Bourget et une partie de son clergé qu'ils supportent mal tout changement, même les réformes les plus légitimes.

Comme deux ans plus tôt, Langevin se refuse à faire la simple compilation des événements politiques. Jouer un tel « rôle d'enfant [4] » le rebute, lui répugne et lui donne l'idée de renoncer à la chronique des *Mélanges religieux*, qu'il n'a acceptée que pour rendre service à ses successeurs. Le 13 octobre 1849, il prend définitivement congé des *Mélanges religieux* sans creuser davantage le sujet du différend. La rupture n'a rien de sentimental comme en témoigne cette lettre de Langevin à l'abbé Joseph LaRocque :

> La manière dont ma chronique d'hier a été tronquée et défigurée (et cela sans m'en donner avis contrairement au contenu d'une lettre que vous m'avez adressée et que j'ai par devers moi) me fait voir que continuer même jusqu'au 15 c'est vous gêner ; et comme je n'ai entrepris cette chronique que pour être utile et à votre demande, je ne crois pas qu'après cela, je doive l'écrire jusqu'à lundi, et ainsi ma chronique d'hier devra compter pour la dernière [5].

C'est de cette façon peu tendre que Langevin termine la première grande étape de sa vie, celle où s'enracinent sa carrière politique comme ses autres expériences journalistiques. Car la retraite ne dure pas. Après avoir quitté les *Mélanges religieux*, Langevin collabore à différents journaux selon les événements politiques et religieux. Chaque semaine, il signe l'éditorial de *l'Écho des Campagnes*, publié à Berthier (en Haut). Son but est clair, ainsi qu'il l'écrit à son frère Jean :

> Il faut donc que vous sachiez, *mais dans un secret à garder soigneusement*, que je suis à dater du 15 du courant Rédacteur de *l'Écho des Campagnes* publié à Berthier. [...] Pour cela je reçois une petite rémunération qui est toujours utile à un humble étudiant en droit. Je fais cela *par manière d'amusement*, sans compter que c'est conserver ce journal-là à la cause libérale, catholique, et anti-annexionniste [6].

---

[3] *Ibid.*
[4] H. Langevin à Edmond Langevin, 6 janvier 1850, APQ, CC, FHL 2.
[5] H. Langevin à J.-S. LaRocque, 13 octobre 1849, APQ, CC, FHL 15.
[6] H. Langevin à J. Langevin, 19 janvier 1850, APQ, CC, FHL 4.

Dans le même but, Langevin entretient des relations avec les rédacteurs de *la Minerve*. Il trempe même généreusement dans leur polémique contre *l'Avenir*. Dans une lettre à son frère Edmond, il se montre fier de sa bonne influence sur Duvernay et les rédacteurs du plus grand hebdomadaire de Montréal.

> Je suis du reste sur un excellent pied avec les *gens* de la *Minerve* chez qui je vais deux fois par jour, à qui je fais faire parfois de petits articles *religieux*, à qui je fais reproduire les Conférences de M. Holmes (comme vont le faire les *Mélanges* et *L'Écho* à ma suggestion) et à qui enfin je ne me gêne pas de dire ouvertement tout ce que je pense d'eux. Enfin, j'ai assez bonne opinion de leurs intentions, et j'ai lieu de croire qu'en allant avec eux comme je le fais, j'en obtiens bien des concessions pour la bonne cause [7].

Mais Langevin ne consacre plus que ses loisirs au journalisme. Une fois entré dans la dernière étape de ses études, il réserve au droit le maximum et le meilleur de son temps. Le 10 octobre 1850, il se présente à l'examen. Parmi ses examinateurs se trouve Côme-Séraphin Cherrier, une des belles figures du Barreau de Montréal. Langevin se sent en pays de connaissance et en climat favorable avec le vieil ami de Morin. En effet, Cherrier se montre sympathique pour le jeune disciple de celui avec qui il a vécu les heures douloureuses et inoubliables des 92 Résolutions, du déchirement au moment de la prise d'armes de 1837 et des arrestations plus ou moins justifiables qui suivirent.

Après son admission au Barreau, Langevin se trouve de nouveau à la croisée des chemins. À cet instant du choix, Montréal et Québec le sollicitent. Après un voyage d'exploration à Québec, il opte pour Montréal, ainsi que l'écrit Edmond à sa mère : « Voilà ce cher Hector qui me quitte déjà et pour se fixer, dit-il, à Montréal. Je ne l'en détourne pas absolument par ce [*sic*] qu'il croit trouver beaucoup plus d'avantages à Montréal. Néanmoins je suis persuadé qu'il fera bien quelque part qu'il soit [8]. » En effet, Hector Langevin a fait sa percée à Montréal grâce à ses expériences journalistiques. Sa réputation est bonne auprès des chefs politiques réformistes. En dépit de la rupture avec les *Mélanges religieux*, il a son entrée libre à l'évêché, et le

---

[7] H. Langevin à Edmond Langevin, 11 février 1850, APQ, CC, FHL 2.
[8] Edmond Langevin à sa mère, 4 novembre 1850, APQ, FFL 1.

monde des affaires l'a accueilli, le 28 mai 1850, en le nommant membre du *Comité exécutif pour l'Exposition industrielle de Montréal*. Seul représentant de sa nationalité dans ce comité, Langevin semble y avoir manifesté de la fermeté et une saine ambition pour la défense des intérêts canadiens-français. Pour employer son expression, assez éloquente dans son horreur, il a vu à ce que ses compatriotes « ne soient pas foulés [9] ». Langevin décide donc d'ouvrir un bureau d'avocat dans le vieux Montréal, non loin du Champ de Mars et du palais de Justice, au coin des rues Saint-Vincent et Sainte-Thérèse. Il se livre surtout au travail de procureur, qui ne réclame qu'une rare présence à la cour. Car Langevin a peu de goût pour la plaidoirie, ne se reconnaissant pas de dons oratoires. Il est vrai que l'émotivité est faible, très faible, chez Langevin. Dans sa vie, seuls les événements très graves ont été cause de trouble et de faiblesse. Il est d'une nature calme, difficile à émouvoir, qui accepte toujours, tranquille, les choses comme elles se présentent. Son intelligence rapide et pénétrante pourrait rassembler les idées, les arguments et les preuves susceptibles de convaincre un jury ou un auditoire. Mais son imagination manque de vivacité et sa sensibilité, de souplesse. Langevin ne saurait faire voir ce qu'il ne voit pas. Il ne saurait communiquer les émotions qu'il n'a pas. Il ne saurait faire ressentir fortement ce qu'il ne ressent que faiblement. Parce qu'il manque de cette puissance qui fait les grands orateurs, Langevin se tient loin du prétoire, s'occupant des affaires du procureur et préparant une étude sur le droit.

Mais le jeune avocat constate que Montréal n'est pas le Pérou. Il en a exagéré les avantages, au moment où il s'y est établi. Le 1er novembre 1851, il part donc pour Québec, où il rejoint sa famille. En attendant que lui soit ouverte une voie plus conforme à ses goûts et à ses rêves, le nouveau Québécois, armé d'ambition de pied en cap, se résout à pratiquer le droit dans un bureau qu'il ouvre dans le faubourg Saint-Jean, angle de la rue Saint-Georges et de la Côte d'Abraham. Dans ses bagages, Langevin a rapporté de Montréal la nostalgie de deux mondes : celui de la politique qu'il a fréquenté comme rédacteur des *Mélanges religieux* et collaborateur de *la Minerve* ; et celui des affaires qu'il a connu comme membre du Comité exécutif pour l'Expo-

[9] H. Langevin à Edmond Langevin, 30 mai 1850, APQ, CC, FHL 2.

sition industrielle de Montréal. Il y a dans ces deux mondes une façon de penser et une activité qui répondent aux attentes de sa nature. En 1853, il a l'occasion de réintégrer le monde des affaires. Avec l'autorisation du Parlement [10], on forme une compagnie pour la construction d'un chemin de fer qui unirait Québec à Montréal sur la rive nord. Par l'entremise d'Ulric-Joseph Tessier, alors maire de Québec, on offre à Langevin la charge de secrétaire. Le jeune avocat presque sans cause et sans attrait pour le prétoire accepte avec enthousiasme. Mais une telle charge n'occupe pas un homme à plein temps, même lorsqu'on y ajoute celle de trésorier en juin 1853. Langevin continue donc à s'occuper d'affaires juridiques. Une lettre révèle la nature et l'étendue de ses activités d'alors. Le 30 décembre 1853, le bureau de Langevin passe au feu. Il écrit quelques jours plus tard : « Il est vrai que j'ai perdu quelque chose dans l'incendie de mon Bureau. Les papiers de mes affaires d'avocat sont brûlés, ainsi que quelques volumes et autres petits articles. J'ai perdu aussi un travail de trois ans sur le Droit. Mais c'est la Compagnie qui a perdu davantage. Cela ne l'empêche pas de marcher, puisqu'elle a décidé hier de faire la location de la ligne jusqu'aux Trois-Rivières [11]. » Ces détails, Hector Langevin les écrit à sa fiancée dans son billet doux du 4 janvier 1854, une autre des obligations quotidiennes du jeune homme. C'est la plus agréable et la plus importante de ces obligations sans doute, car elle concrétise son amour, ainsi qu'il l'exprime à celle qui sera bientôt sa femme :

> Mon frère le Secrétaire me disait hier : « Mais, mon cher, tu me dis que tu lui écris tous les jours ; mais que peux-tu avoir à lui dire ? » Ce cher frère, il ne peut savoir ce qu'il y a de joie et de bonheur à converser avec celle que l'on aime et à lui dire qu'on l'aime et qu'on n'aime qu'elle. [...] lorsqu'il prie, ce bon frère (ce qu'il fait très souvent), il pourrait se dire que peut-être dans l'entretien par lettres entre le fiancé et sa fiancée il se trouve quelque chose de ce plaisir qu'il trouve, lui ce bon frère, dans la prière, dans un entretien avec son Créateur [12].

---

[10] *Statuts du Canada*, 16 Vict., 1853, c. 100. *Acte pour autoriser la formation d'une Compagnie pour construire un chemin de fer sur la rive nord du fleuve St. Laurent* [sic], *de la cité de Québec à la cité de Montréal, ou à quelque autre point convenable sur tout chemin de fer conduisant de Montréal aux villes de l'ouest de cette province.*

[11] H. Langevin à Justine Têtu, 4 janvier 1854, APQ, CC, FHL 1.

[12] H. Langevin à J. Têtu, 2 décembre 1853, APQ, CC, FHL 1.

C'est trois ans plus tôt qu'a commencé le roman d'amour d'Hector Langevin et de Justine Têtu. Les deux jeunes gens étaient de vieilles connaissances. Justine Têtu, fille de Charles-Hilaire Têtu, marchand et lieutenant-colonel de Milice à la Rivière-Ouelle, était née le 16 mai 1833. Bientôt orpheline de mère, elle fut confiée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, d'abord à la Rivière-Ouelle puis à Montréal [13]. Par sa mère, Marie-Louise Paquet, la fillette était apparentée aux deux familles Langevin et Laforce. Elle a donc été reçue et visitée par la famille Langevin pendant ses études à Montréal. Il n'est pas surprenant qu'Hector Langevin pousse jusqu'à la Rivière-Ouelle quand, à l'automne de 1850, il fait sa tournée dans la région de Québec, en quête d'une situation d'avenir. Il constate alors que Justine Têtu est « une bien jolie Demoiselle » qui « ne dépense pas £600 par an pour sa toilette [14] ». Langevin a peut-être ressenti alors la joie d'aimer. Mais le jeune avocat est loin d'avoir les ressources nécessaires pour fonder le foyer dont il rêve depuis quelque temps déjà. Il renonce donc à l'amour pour quelques années encore, tout en tenant aux relations avec la famille Têtu, comme à un fil précieux qui l'unit à la jeune fille. Même en juin 1852, il ose encore badiner sur l'amour, ne pouvant pas encore envisager la douceur et la sécurité du mariage : « Mes affaires vont *tout doucement*, celles de mon Bureau bien entendu. En fait d'amour ou de mariage, je suis à l'état de statue. Je ne bouge point. L'époque de *cela* pour moi est remise indéfiniment comme celle de la liberté *bien entendue* en France [15]. » Ce n'est qu'en 1853, alors que son avenir est assuré, qu'il laisse fleurir l'amour dans sa vie. Même si Langevin n'est pas excessif et démesuré dans ses sentiments, sa correspondance de l'automne 1853 montre que toutes ses pensées sont polarisées vers le mariage, qui est pour lui la belle aventure, mais aussi un événement sérieux et grave.

---

[13] Nous avons emprunté ces détails biographiques à H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 7 [125] et les avons vérifiés dans Mgr H. TÊTU, *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perreault*, 143ss, et dans les notices biographiques qui ont paru dans les journaux quand mourut Lady Langevin le 29 octobre 1882.

[14] H. Langevin à sa mère, 31 octobre 1850, APQ, FFL 1.

[15] H. Langevin à J. Langevin, 6 février 1852, APQ, CC, FHL 4.

Son amour doit alors résister à plus d'un assaut. D'autres jeunes gens lui disputent la main de Justine Têtu et des jeunes gens dont la richesse permettrait plus de bien-être et offrirait plus d'assurance pour l'avenir. Ce sont des yeux d'Argus qu'il faut au jeune Langevin contre tous ces prétendants ; d'autant plus que la famille Têtu a une attitude hostile à son égard. En effet, elle soupçonne le jeune homme de rechercher des avantages pécuniaires dans une alliance avec une jeune fille riche. Langevin s'offusque d'abord d'une telle mesquinerie de sentiments : « [...] que tu aies beaucoup, que tu aies peu, que tu aies [*sic*] rien, je suis toujours à tes genoux [16] », écrit-il à sa fiancée. Puis il essaie de se montrer philosophe, se riant des « cerbères » et des « grichauds [17] ». Il va jusqu'à crâner devant l'attitude de la famille Têtu, ainsi que le révèle un extrait d'un autre « billet doux ». Sur le ton des héros cornéliens, le jeune homme écrit : « [...] les affronts ne me conviennent nullement, [...] j'ai le caractère fier, [...] des insultes je n'en souffre guère [18] ».

Langevin est tout de même heureux de s'appuyer sur sa famille qui applaudit à son choix et lui aide à marcher serein vers son avenir. Il console sa fiancée avec les témoignages qui font sa propre consolation :

> Laisse-moi te citer un extrait d'une lettre que je viens de recevoir de mon frère le Curé. Il me dit : « J'avais donc bien deviné ! Je ne connais pas ta fiancée ; mais d'après ce que tu m'en dis, je te félicite de ton choix [...]. Il me semble déjà reconnaître cette femme forte dont je t'envoyais, il y a quelque temps, le portrait tracé par le Saint-Esprit lui-même au Livre de la Sagesse ». [...]
>
> Tu vois, ma chère Justine, que celui-là aussi est avec nous. Écoute-le encore écrivant ce matin à mon père et à ma mère [...] ; « Permettez-moi, mes chers Parents, de vous dire combien je partage le contentement que vous a causé la décision d'Hector. La jeune demoiselle appartient à une famille respectable ; elle a reçu une bonne éducation, des principes de vertu et de sagesse. Hector a un bon cœur, de la religion ; il est rangé, économe, laborieux. Comment ne pas se flatter avec cela qu'ils seront heureux [19]. »

---

[16] H. Langevin à J. Têtu, 2 novembre 1853, APQ, CC, FHL 1.
[17] H. Langevin à J. Têtu, 26 novembre 1853, APQ, CC, FHL 1.
[18] H. Langevin à J. Têtu, 28 novembre 1853, APQ, CC, FHL 1.
[19] H. Langevin à J. Têtu, 15 octobre 1853, APQ, CC, FHL 1.

Langevin s'appuie aussi sur une loi du bonheur vieille comme le monde. Tout mariage qui est le fruit de la volonté et de la conquête est voué au bonheur. Il faut ici anticiper un peu sur la vie de Langevin et dire que ses espoirs ne seront pas déçus. Quand, au cours de sa carrière politique, le brouillard montera des profondeurs de la mesquinerie et de l'ingratitude humaines, quand s'éteindront toutes les étoiles de son ciel, l'amour de sa femme scintillera encore dans l'obscurité. Justine Têtu ne sera pas du style « femme du monde ». Elle ne sera pas non plus la femme qui quitte la bague pour pétrir le pain. Pleine d'énergie, intelligente, profonde, attentive, aimante, elle sera la femme présente, présente à son mari, présente à ses enfants, consciente de ses responsabilités d'épouse et de mère. Neuf enfants naîtront du mariage d'Hector Langevin et de Justine Têtu. Cinq survivront : Hectorine, née le 6 février 1855, qui deviendra Madame Thomas Chapais en 1884 ; Léa, née le 28 juin 1859, qui meurt le 15 mars 1879 après un mois seulement de maladie ; Laforce, né le 2 avril 1861, qui mourra tragiquement, après deux mois de grippe, le 19 mai 1897 ; Stella, née le 11 décembre 1863, qui épousera le juge Ernest Cimon en 1891 ; et Alphonsine, née le 10 octobre 1869, qui deviendra Madame Napoléon Pelletier en 1896 et dont la mort en 1904, après une longue et cruelle maladie, sera la dernière grande douleur de Sir Hector [20].

Au lendemain de son mariage, qu'a béni son frère Jean à la Rivière-Ouelle le 10 janvier 1854, Hector Langevin reprend ses activités à Québec. Après des heures de travail intense dans son bureau d'avocat et de secrétaire-trésorier de la Compagnie du chemin de fer de la rive nord, Langevin est heureux de rentrer chez lui sur la Côte de la Sainte-Famille, dans un foyer bien à lui, où l'attend une femme pleine de délicatesses à son égard. Il se félicite alors d'avoir laissé l'amour transfigurer sa vie et d'avoir été tenace dans la concurrence et patient devant les tracasseries de la famille Têtu. Langevin est un optimiste qui s'est souvent montré « ce sage, maître des astres », comme le définit un axiome de la pensée indienne. Sa conquête de Justine Têtu lui prouve qu'il faut croire à sa bonne étoile au point de la forcer à poindre

[20] Tous les détails sur les enfants Langevin proviennent de H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 7 [125] à 13 [131]. En parcourant la correspondance de Langevin, nous avons eu l'occasion de vérifier ces dates.

à l'horizon. C'est grâce à cet optimisme rajeuni qu'il devient bientôt publiciste avec un essai intitulé : *le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., etc., etc.*

En 1855, la France organise sa première exposition universelle. Elle a été la première nation qui ait pensé à porter les expositions industrielles nationales à l'échelle du monde. En multipliant les exposants, ce nouveau type d'exposition mettrait en parallèle un plus grand nombre de produits et de procédés de fabrication et stimulerait ainsi la concurrence. Mais les événements politiques de 1850 ont forcé la France à céder le pas à l'Angleterre. Ce n'est qu'en 1855 que l'État français peut organiser une exposition universelle au palais de l'Industrie dans les célèbres Champs-Élysées de Paris. Si petite que soit sa place dans le monde du milieu du XIX^e siècle, le Canada-Uni participe à cette exposition comme colonie anglaise. À cette fin se crée un organisme dit Commission exécutive du Canada pour l'Exposition de Paris. Chargée de recueillir des documents nécessaires à cette participation, cette commission lance un concours. Dans un mémoire, les concurrents devront « faire connaître d'une manière pratique et avec clarté et précision le Canada et ses ressources, sa formation géologique, sa configuration géographique, ses produits naturels, ses manufactures, son commerce, et ses institutions sociales, politiques et d'éducation [21] ». Langevin ne peut aborder une telle tâche sans appréhension. Il situe exactement où en est la difficulté : le sujet est vaste impliquant plusieurs thèmes sous un seul titre, *le Canada*. Il n'y a pas à s'y tromper, une pareille œuvre ne peut s'édifier sur des connaissances sommaires. Elle suppose une forte culture générale doublée d'un puissant esprit de travail. Elle doit être à base de recherches sérieuses et profondes, d'enquêtes statistiques, de vérifications, de confrontations, de compilations, etc. Le texte présenté ne sera que l'aboutissement d'un long travail préalable, dont une bonne partie ne peut se faire sans l'aide de spécialistes. Langevin pèse le pour et le contre. Mais c'est l'occasion de poser davantage son personnage : son ambition est séduite par le projet. Il entreprend de le réaliser, confiant de le mener à bonne fin. Il fonde son assurance sur

[21] Cité dans H. LANGEVIN, *le Canada . . .*, intr., IV, et dans *le Journal de Québec*, 19 juillet 1855.

ses expériences journalistiques, sur son intérêt pour les lettres et sur son nationalisme qui se veut efficace. Et il a pour lui cette puissance physique, psychologique et morale qui en fait un bourreau de travail, pouvant conduire deux œuvres du même pas et mener, la nuit comme le jour, une vie très active et très laborieuse. Il a enfin cette volonté qui lui fera dire de lui-même : « Quand j'entreprends quelque chose, j'y vais tout de bon [22]. »

Langevin fait d'abord venir l'eau à son moulin. Il demande des matériaux et de l'aide dans ses recherches à droite et à gauche, aux différents départements gouvernementaux, à l'archevêché de Québec, aux sociétés culturelles, etc. Il fouille les documents statistiques et les quelques études fragmentaires déjà faites sur le Canada. Puis il se met à l'œuvre. Le 25 février, il présente à la Commission exécutive : *le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., etc., etc.*

La brochure de cent soixante-dix pages, publiée à Québec chez Lovell et Lamoureux en juillet 1855, comprend vingt-quatre chapitres et trois appendices. L'auteur place au premier plan l'étude des conditions historiques dans lesquelles s'est développé le Canada français. Dans un premier chapitre, il retrace l'histoire du Canada depuis 1763, mettant en lumière le conflit entre les deux grandes familles d'ascendances française et anglaise qui constituent le Canada. Puis Langevin s'attaque aux institutions. Sans les rehausser ni les amplifier, l'auteur du *Canada* attire l'attention de son lecteur sur les qualités précises de ces institutions. Un peuple ne vaut-il pas ce que valent les institutions qui le régissent ?

Il est impossible de retracer le plan selon lequel Langevin étudie les différentes institutions canadiennes de 1855. Vraisemblablement, l'œuvre est faite sans mouvement continu, s'édifiant selon l'ordre d'entrée des matériaux. Elle se présente donc comme un tableau fait de touches successives ou comme un agglomérat de petites études.

Aussi Langevin exprime-t-il, dans l'introduction, le regret de ne pas avoir le temps « de mettre une dernière main [23] » à son œuvre, vu le trop bref délai donné par la Commission. Nous

---

[22] H. Langevin à Édouard Langevin, 25 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[23] H. LANGEVIN, *le Canada . . .*, intr., IV.

l'avons déjà vu, l'esprit de Langevin a un fort besoin d'unité, et sa nature exige l'ordre, la précision et la clarté mathématiques. S'il avait pu faire autrement, l'auteur du *Canada* n'aurait donc pas présenté sans assemblage et sans ajustage un ensemble de pièces par ailleurs si complet.

Toute œuvre documentaire peut intéresser deux types de lecteurs : l'étranger contemporain à l'auteur et la postérité que le temps rend étrangère au passé, bien que les générations en forment une chaîne continue. *Le Canada* de Langevin est donc destiné directement aux cinq millions de visiteurs de l'Exposition universelle de Paris de 1855 et indirectement, au chercheur actuel qui s'est donné pour mission d'explorer le Canada du XIX^e^ siècle. Pour l'un et pour l'autre, cet essai présente un très grand intérêt.

En suivant le découpage dit « en profondeur » de l'histoire, nous pouvons monter les vingt-quatre petites études que comprend *le Canada* de Langevin en cinq tableaux assez impressionnants : le Canada politique, le Canada religieux, le Canada social, le Canada économique et le Canada intellectuel. Langevin présente un exposé juste et objectif, mais son œuvre est destinée à attirer l'estime et l'admiration pour son pays, petit en comparaison d'autres nations, mais grand par son potentiel, son dynamisme et ses perspectives nationales. C'est ce qu'exprime l'introduction :

> Comme [...] l'Exposition Universelle de l'Industrie doit appeler à Paris tout ce que le monde possède d'hommes éclairés et savants, il importe que le Canada qui a pris place parmi les nations libres soit bien connu et bien apprécié ; il importe qu'on sache ce qu'il a été, et qu'en voyant ce qu'il est, on comprenne par ses progrès qu'il entend vivre et mérite l'attention et l'étude des hommes sérieux [24].

L'œuvre de Langevin n'est donc pas un simple inventaire sans âme. Écrite pour une exposition universelle, elle veut provoquer une meilleure opinion sur les « quelques arpents de neige » qu'a dédaignés la France de Louis XV et pour lesquels l'Angleterre libérale affiche une indifférence de plus en plus prononcée. Quoique la pensée de Langevin se nourrisse de sucs patrio-

---

[24] H. LANGEVIN, *op. cit.*, IIIs.

tiques et nationalistes, son essai nous paraît objectif et impartial. Il est mené de façon rigoureuse, ce qui ne veut pas dire que l'œuvre soit sans erreur ou qu'elle ne laisse pas de place à l'inconnu.

Impartialité et objectivité ne signifient pas cependant neutralité, impersonnalité, ni impassibilité. Langevin est loin de répondre au désir de Fénelon qui voudrait que l'historien ne soit « d'aucun temps, ni d'aucun pays [25] ». Il est Canadien français et membre d'une collectivité minoritaire : son œuvre le dit. La comparaison est une dominante de l'œuvre. Elle tente sans cesse de mettre en valeur le Bas-Canada et de faire ressortir ses avantages sur ses rivaux naturels : le Haut-Canada et les États-Unis. Mais disons que le parallèle que Langevin établit ne supporte pas d'accroc à la vérité. Les tableaux statistiques sur lesquels il repose nous en ont convaincue, ainsi que les réserves que l'auteur fait humblement quand il n'a pas la preuve en main, laissant la question « à l'étude des hommes spéciaux [26] ». En somme, Langevin est un publiciste engagé qui présente le Canada français « en habit du dimanche », mais sans chauvinisme ni fanatisme.

Le Canada de Langevin est écrit dans une langue directe, précise, sobre mais adéquate. L'auteur n'a pas à forcer sa plume comme il l'a fait dans les colonnes des *Mélanges religieux*. Il n'a qu'à la laisser courir, la sachant faite pour un tel genre d'œuvre.

Nous avons inventorié les journaux de 1855 pour connaître de quel prestige jouit l'essai de Langevin au moment où il est présenté, avec dix-sept autres, à la Commission exécutive de l'Exposition universelle de Paris. L'œuvre mérite un prix de cent dollars à son auteur ; de plus, elle est « couronnée », c'est-à-dire qu'elle se rend favorable au jury qui la recommande à l'attention du public. Elle est le seul essai qui soit publié à part celui du premier lauréat, et la Commission retient cent des mille deux cents exemplaires qui paraissent alors. Langevin se console avec un tel encouragement. Il écrit alors au secrétaire de la Commission : « Je reçois cette commande [...] comme une marque d'approbation des efforts que j'ai faits pour produire un essai dans lequel

---

[25] FÉNELON, *Lettre à l'Académie*, VIII, *Projet d'un Traité sur l'histoire*, coll. Classiques Larousse, 59.

[26] H. LANGEVIN, *op. cit.*, 23.

j'ai visé à l'utilité publique et que le public paraît accueillir favorablement [27]. »

La presse semble, en effet, faire bon accueil à l'œuvre de Langevin. Les critiques sont élogieuses. Nous citons des extraits du *Journal de Québec* qui, de tous les journaux, est celui qui donne le plus d'importance au concours et aux œuvres produites. Après avoir noté l'ampleur du sujet et, en conséquence, sa difficulté, le critique écrit : « Montesquieu a dit *quiconque voit tout, abrège tout*, M. Hr. [*sic*] Langevin a conçu et exécuté son œuvre dans ce sens et son mémoire court, mais substantiel et plein, nous semble parfaitement réaliser toute la pensée de la commission exécutive [28]. » Un autre extrait de cette critique recoupe si bien notre pensée sur l'œuvre que nous n'hésitons pas à la citer en entier :

> M. Langevin est un esprit sérieux ; fait aux choses du calcul et de la statistique, il sait que la langue des chiffres, cette langue brève, positive, péremptoire est souvent la meilleure des démonstrations, et qu'aujourd'hui, par ce monde si calculateur, si utilitaire et vivant si vite, les chiffres sont une lumière et une profitable économie.
>
> Ceux qui connaissent les procédés d'esprit et de travail de M. H. Langevin, cette méthode sévère d'analyse et de précision qu'il aime à suivre en ces sortes de matières, trouveront que les chiffres sont la forte logique de son mémoire sur le Canada, mais loin de s'en plaindre ils les prendront comme une force comme une condition d'évidence. D'ailleurs, il y a autre chose que des chiffres dans ce livre. Nous y avons trouvé de nombreuses pages dont le style sobre, contenu, mais ne manquant ni d'harmonie ni d'élégance, atteste des études sérieuses et une grande habitude d'écrire [29].

Comme preuve de bonne appréciation, la direction du *Journal de Québec* publie le chapitre qu'elle juge le meilleur : « La Voie du St-Laurent [30] ».

C'est à John Sheridan Hogan que le premier prix du concours est attribué pour son essai portant en épigraphe : *Labor omnia vincit*. Hogan est un émigré irlandais, ancien disciple

---

[27] H. Langevin à J.-B. Eckart, 19 juillet 1855, reproduite dans *le Journal de Québec*, 19 juillet 1855.

[28] *Le Journal de Québec*, 19 juillet 1855.

[29] *Ibid.*, 19 juillet 1855.

[30] Voir *le Journal de Québec*, 26 juillet 1855 et les numéros suivants.

d'Allan MacNab et alors rédacteur en chef du *Colonist* de Toronto. L'œuvre de Hogan est écrite en anglais et tend à mettre en valeur le Haut-Canada. Elle déprécie même le Bas-Canada. Le *Journal de Québec* se fait un devoir de souligner qu'elle contient quelque chose « d'inexact, d'erroné à l'endroit du Bas-Canada en général et de la population canadienne-française en particulier [31] ». Le jury a eu une tâche difficile [32]. Quel qu'il fût, son jugement devait se heurter au nationalisme agressif du Bas-Canada ou au fanatisme du Haut-Canada. Il n'est donc pas surprenant de lire dans *le Journal de Québec* :

> Le meilleur, celui qui nous semble avoir le mieux atteint l'objet que l'on avait en vue en demandant ce concours est, sans contredit, celui de M. Langevin, qui, outre le mérite d'un style parfaitement convenable aux matières qu'il traite, contient sur le Canada une foule d'informations, de détails utiles, disposés avec ordre et brièveté, et qui sont du plus haut intérêt pour l'étranger comme pour l'habitant du Canada [33].

Le *Journal de Québec* défend ainsi l'écrivain canadien-français. La critique du *Commercial Advertiser* est beaucoup plus sévère à l'égard de Hogan et pourtant ses directeurs sont des Anglo-Canadiens incapables de parti pris pour l'œuvre de Langevin. Voici quelques extraits de cette critique :

> Nous avons reçu l'essai de M. Hogan qui, avec une forme convenable, ne présente pas des titres à la louange excessive qui l'a accueilli.
>
> On l'aurait beaucoup plus proprement intitulé : « *Un abrégé de l'histoire du Haut et du Bas-Canada de R. Montgomery Martin, avec des additions par J.S. Hogan* ». C'est ce dont on peut se convaincre d'une manière assez satisfaisante en faisant la comparaison des deux ouvrages.
>
> [...]
>
> Comme œuvre d'originalité, cet Essai est au-dessous de la médiocrité ; comme compilation d'auteurs connus, il présente quelque mérite ; mais il aurait été de meilleur goût, de citer les auteurs. Beau-

---

[31] *Le Journal de Québec*, 31 juillet 1855.

[32] Voir sur cette question « Décision des Juges ». Cet article est publié en avant-propos dans J. S. HOGAN, *Canada, an Essay : to Which Was Awarded the First Prize by the Paris Exhibition Committee of Canada*, [5]ss.

[33] *Le Journal de Québec*, 31 juillet 1855.

> coup de sujets intéressants [...] ne sont pas du tout mentionnés, et il accorde une supériorité indue au Haut-Canada, d'après la pratique et la politique bien connues des écrivains de cette section, procédé peu favorable, suivant nous, à un ouvrage où l'auteur a prétendu présenter un tableau du progrès de l'état présent de toute la province [34].

Que soit justifiée ou non la polémique qui se fait autour du jugement de la Commission exécutive de l'Exposition universelle, il reste qu'elle nous permet d'affirmer que l'œuvre de Langevin est bien appréciée lorsqu'elle paraît. Après cent ans d'oubli sur les rayons de quelques rares bibliothèques, *le Canada* de Langevin présente-t-il encore quelque intérêt? Après avoir étudié cet essai, nous n'hésitons pas à affirmer qu'il est un document de première valeur sur le Canada du milieu du siècle dernier. Il remplit toutes les conditions pour être considéré comme un document comparable à une pièce d'archives. Il s'offre, en effet, à l'historien comme un point de repère et un point d'appui. Il peut devenir un instrument de base à qui veut reconstituer le XIX[e] siècle canadien dans son ensemble ou donner un cadre à des monographies, de quelque nature qu'elles soient. Comme il est d'un intérêt plus que rétrospectif, on devrait, à notre avis, jeter une lumière nouvelle sur l'essai de Langevin.

Mais quelle est la place de cette œuvre dans la vie de son auteur ? C'est ce que nous nous sommes enfin demandé à titre de biographe de Langevin. *Le Canada* a fini de nous révéler l'intellectuel volontaire qu'est son auteur : intellectuel d'une intelligence analytique, se jouant des chiffres et de leurs rapports, avide de systématisation, de principes et de lois ; volontaire d'une volonté toujours en élan vers une entreprise nouvelle, autonome dans ses opinions et persévérant au travail. Bref, l'auteur du *Canada* se manifeste riche d'une belle intelligence et d'une forte volonté au service des ambitions les plus hautes et les plus nobles.

Au terme de cette étude sur *le Canada*, nous regrettons que Langevin ne soit pas ingénieur plutôt qu'avocat et chercheur plutôt que politique. Enfin, nous regrettons que les conditions de vie du XIX[e] siècle ne gardent pas Langevin dans la poussière de son bureau au lieu de l'exposer au grand vent du *husting* et de

---

[34] Traduit et cité par *le Journal de Québec*, 31 juillet 1855. Nous avons essayé de retrouver l'article original, mais le *Commercial Advertiser* de 1855 n'existe dans aucun dépôt d'archives.

la tribune parlementaire. Nos regrets ont souvent des échos dans la correspondance intime de Langevin. Citons l'extrait le plus convaincant. En 1859, Langevin fait un séjour d'affaires en Angleterre. La haute société londonienne lui ouvre ses salons. Pourtant le voyageur écrit à sa femme : « Me voilà lancé. Je ne chercherai pas à sortir, car cela m'ennuie, je n'en ai ni le goût ni le loisir. *PRIMO VIVERE, SECUNDO, BENE VIVERE, TERTIO, IN PACE VIVERE* [35] ».

Mais le temps des « sots métiers » n'est pas révolu au milieu du XIX^e^ siècle. Après cette expérience d'écrivain, Langevin reprend donc la voie qui le mène, étape par étape, à la vie politique. Pendant l'hiver de 1856, il entre dans la vie publique où il s'installe pour quarante ans. Il vient alors d'être élu conseiller municipal de Québec pour le quartier du Palais et président du département de l'Aqueduc, un des plus importants départements de l'administration municipale. Comme la Compagnie du chemin de fer de la rive nord ne voit pas le jour où se réalisera son projet de relier Québec à Montréal sur la rive nord, Langevin cesse son travail de secrétaire-trésorier à la fin de décembre 1856. En 1857, il est élu maire suppléant par le Conseil de ville de Québec. Il remplit cette charge pendant les trois mois d'absence du maire en fonction, le docteur Joseph Morrin qui séjourne alors en Angleterre pour y plaider les droits de Québec au siège du gouvernement. La question vient, en effet, d'être référée aux autorités de Londres par le Parlement canadien. Mais l'administration municipale n'occupe pas suffisamment Langevin qui aime bien courir deux lièvres à la fois. De là sa réapparition dans le journalisme canadien.

Le 1^er^ février 1857 paraît à Québec un nouveau journal, *le Courrier du Canada*. Dans *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, André Beaulieu et Jean Hamelin laissent entendre que les origines de ce journal sont mystérieuses [36]. Nous avons trouvé quelques documents qui éclairent les origines du *Courrier*. Quelques mots de Stanislas Drapeau à Pierre Boucher de La Bruère, du

---

[35] H. Langevin à sa femme, 2 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.

[36] A. BEAULIEU et J. HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, 185.

18 février 1885, rappellent la fondation du *Courrier du Canada* : « En 1857, nous fondions *le Courrier du Canada*. MM. J.-C. Taché et Hector Langevin, (aujourd'hui sir Hector) en étaient les rédacteurs, et votre serviteur l'Administrateur [37]. »

À la fin de décembre 1856, Charles Têtu écrit à son gendre Hector Langevin :

> Je vois par votre lettre genre circulaire qui nous a été adressée que vous allez vous *livrer* bel & bien à la Rédaction du nouveau journal. [...] Il est certain qu'aucun journal n'a été fondé dans ce pays avec des moyens pécuniaires aussi larges & une influence morale aussi vaste que celle qui entoure celui-là. [...] Cette publication en étant à des conditions plus avantageuses que celles du Vx [vieux] Canadien & du Journal [de Québec] aura l'effet de « l'exterminateur de Smith ». Si elle ne les tue pas elle aura l'effet de les faire disparaître. [...] La partie religieuse de ce journal sera sans doute surveillée par un des membres du clergé [38].

En décembre 1856 également, Mgr Ignace Bourget affirme, dans deux lettres à Mgr Charles-François Baillargeon, que le clergé de Montréal, comme celui de Québec et des Trois-Rivières, sera mis à contribution en faveur du nouveau journal pour lequel il manifeste déjà beaucoup de zèle [39]. Et le 10 février 1857, dix jours seulement après le lancement du *Courrier*, Jean Langevin écrit à son frère Hector :

> Le Clergé désirerait une « partie Religieuse » dans chaque numéro. La longueur pourra et devra varier, comme de raison, mais il faudrait toujours des *Matières religieuses*, non seulement sous forme de nouvelles, mais encore comme *articles de fond*. Pour cela, il suffirait d'extraits de *l'Univers*, de *l'Ami de la Religion*, du *Correspondant*, &c. C'est un point fondamental de la *Constitution* ; il nous a été garanti par Mgr l'Administrateur et par Mgr Ant. Racine de la part du Comité provisoire, & nous insistons sur l'accomplissement de cette promesse. Le Clergé voudrait plus ; il demanderait, au moins de temps en temps, par exemple chaque semaine, des *articles ecclésiastiques* : les marchands, les cultivateurs, les hommes de loi, les artisans,

---

[37] S. Drapeau à P. Boucher de La Bruère, 18 février 1885, ASTR, A 3, (Correspondance — laïques de marque), D 54.

[38] C. Têtu à H. Langevin, 24 décembre 1856, APQ, CC, FHL 22.

[39] I. Bourget à C.-F. Baillargeon, 6 décembre 1856 et 31 décembre 1856, AAQ, correspondance de l'évêché de Montréal, X : 185 et 189.

> ont bien des articles qui leur sont spécialement appropriés ; pourquoi le clergé n'aurait-il pas les mêmes avantages ? Nous voudrions, en un mot, dans le *Courrier* ce que l'on trouve dans *l'Univers, l'Ami de la Religion*, &c. [40]

Ces lettres ne permettent plus de douter que *le Courrier du Canada* soit, à l'origine, l'organe québécois du clergé bas-canadien. Déjà en 1850, l'archevêché rêvait d'avoir son journal à Québec. Il pensait le confier à Hector Langevin [41] qui avait fait son expérience aux *Mélanges religieux*. Après avoir renoncé au projet pour quelque temps, il le reprit en août 1856 [42] pour le réaliser au début de 1857 avec la fondation du *Courrier du Canada*.

D'après le prospectus du 2 février, le but des fondateurs du *Courrier*, clercs et laïques, est bien défini : se faire le porte-parole de la nationalité canadienne-française. À cette fin, les *Statuts* de l'association des propriétaires du journal décrètent que *le Courrier* sera français, indépendant, sincèrement catholique et national. Il travaillera au maintien de la justice et de la vérité et fera œuvre de conciliation et de rapprochement [43]. Un jour, *le Courrier du Canada* entrera en polémique avec *le National*, journal libéral-démocrate qui fait écho à Québec à la doctrine du *Pays* de Montréal. Mais tel n'est pas son objectif au départ. « Nous sommes venu dans un esprit de paix [44] », écrit Joseph-Charles Taché, et pour la première fois dans l'histoire du journalisme bas-canadien, les rédacteurs signent leurs articles. Avant de dé-

---

[40] J. Langevin à H. Langevin, 10 février 1857, APQ, FFL 5. Cet extrait de lettre recoupe H.-R. Casgrain qui écrit dans ses *Souvenances canadiennes*, III : 53 : « L'admiration qu'excitait *l'Univers* de Paris, alors à l'apogée de sa popularité sous la vaillante et habile direction de Louis Veuillot, suggéra à quelques citoyens de Québec l'idée d'un journal religieux qui remplirait, sur une petite échelle, le rôle de *l'Univers*. Un comité composé de prêtres et de laïques ayant à sa tête l'abbé Racine, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, plus tard évêque de Sherbrooke, se chargea d'élaborer le projet et ensuite de la direction du journal placé sous le haut patronage de l'archevêque du diocèse. » (ASQ, Fonds Casgrain.)

[41] H. Langevin à Edmond Langevin, 6 janvier 1850, APQ, CC, FHL 2.

[42] N. Bélanger à I. Bourget, 2 août 1856, ACAM, 295.101–856 : Lettres de Québec.

[43] *Le Courrier du Canada*, 2 février 1857.

[44] *Ibid.*, 16 février 1857.

poser la plume, Langevin fait un retour sur ses mois de rédaction. Il résume en quelques colonnes les idées maîtresses de ses écrits et conclut, après avoir rappelé le but du *Courrier du Canada* : « En nous retirant de la rédaction, nous croyons pouvoir nous rendre le témoignage que nous avons fait tout en nous pour parvenir à ce but que nous n'avons jamais perdu de vue [45]. »

Si l'on regarde de près les articles signés par Langevin de février à juillet 1857, on ne peut qu'être frappé par la diversité des questions abordées. Au point de vue politique, il se charge d'expliquer certains projets de loi, de suggérer parfois des amendements, mais sans jamais prendre parti pour ou contre le gouvernement. On est loin du polémiste des *Mélanges religieux*, abattant son adversaire d'un coup de plume. Dans ses chroniques politiques, Langevin se soumet même à ce rôle pacifique de compilateur des événements, alors qu'il s'y est refusé huit ans plus tôt.

Dans une série d'articles à thèmes intellectuels, Langevin se prononce en faveur de la liberté de l'enseignement et du droit pour chaque citoyen de donner à son enfant l'instruction de son choix. Du domaine scolaire, le jeune rédacteur glisse tout naturellement vers l'effort à fournir pour corriger le retard intellectuel du peuple canadien-français : fondation de bibliothèques paroissiales et organisation de concours artistiques et littéraires.

Au point de vue social, Langevin s'attaque surtout à l'émigration massive vers les États-Unis, « qui enlève à cette partie du pays sa jeunesse, le plus précieux de son sang, de ses forces, de son énergie [46] ». Langevin presse le gouvernement d'endiguer ce flot qui roule toute une richesse nationale vers les États-Unis. Il suggère au gouvernement d'encourager la colonisation dans les Cantons de l'Est, réclamant pour les pauvres colons des conditions d'établissement favorables et des chemins qui leur facilitent l'accès aux terres incultes. Pour compenser la perte d'effectifs français et catholiques, Langevin va jusqu'à suggérer aux gouvernants d'engager les émigrants français et belges à se diriger vers le Canada. Son audace demande même l'établissement d'un consulat français à Québec.

---

[45] *Ibid.*, 6 juillet 1857.
[46] *Ibid.*, 6 juillet 1857.

C'est autour de ce sujet de l'émigration que s'énonce la politique économique de Langevin. Le rédacteur du *Courrier du Canada* s'élève contre l'immigration anglaise qui signifie l'invasion du Canada par le paupérisme. Il faut plutôt, pense Langevin, attirer l'émigrant aisé et vigoureux qui peut contribuer à la richesse et à la prospérité du pays. Ce qu'il faut au Canada, « ce sont des bras et de l'industrie [47] », car « il est bien de se montrer humain [...], mais il serait très mal que la Province fût inondée de pauvres et de mendiants de l'Angleterre [48] ». Langevin écrit aussi de longs articles en faveur du développement du Grand Tronc et de la construction du chemin de fer de la rive nord.

Enfin, le jeune rédacteur manifeste un profond attachement à l'Église. Il s'intéresse à sa situation au Mexique et en Amérique du Sud. À propos des écoles séparées, il défend les droits de ses coreligionnaires haut-canadiens. Il condamne Chiniquy dans ses résistances à l'autorité épiscopale avec la même sincérité qu'il mettait, une décennie plus tôt, à faire son éloge, à célébrer ses triomphes et les services que le mouvement de la tempérance rendait au peuple et à l'Église.

Telles sont les grandes questions qu'aborde Langevin pendant ses six mois de collaboration au *Courrier du Canada*. Ses adieux à ses lecteurs et à la presse sont recueillis avec regrets par tous les journaux *rouges* ou *bleus*. Langevin n'a pas fait œuvre de polémiste. Il a mené une campagne d'idées selon les principes et le but du journal qu'il servait. Sans idéaliser Langevin comme rédacteur du *Courrier du Canada*, nous croyons cependant, comme *la Patrie*, qu'« il était par son talent et par son caractère, l'un des hommes les plus considérables de la presse française au Canada [49] ».

Mais la direction du *Courrier* connaît de très grands embarras financiers [50]. En juin 1857, elle congédie donc Langevin malgré un contrat de deux ans avec lui [51]. Révolté d'une telle injustice, celui-ci adresse aux propriétaires et aux directeurs du

---

[47] *Ibid.*, 4 mars 1857.

[48] *Ibid.*, 23 février 1857.

[49] *La Patrie*, juillet 1857, cité dans *le Courrier du Canada*, 9 juillet 1857.

[50] N.-E. DIONNE, dans *le Courrier du Canada*, 1er février 1882.

[51] S. Drapeau à H. Langevin, 6 juin 1857, APQ, CC, FHL 10.

journal une longue lettre où, déversant sa bile, il révèle combien les débuts du *Courrier du Canada* n'ont rien de glorieux :

> Au lieu de donner une feuille du format du *Journal de Québec* [tel que promis à Langevin], *le Courrier* est une des plus petites feuilles de la Province ; au lieu de faire rédiger *le Courrier* par Messieurs Taché & Langevin aidés de plusieurs autres écrivains, les Directeurs ont congédié au bout d'un mois & demi le Repporteur [*sic*] Parlementaire, puis l'adjoint des Rédacteurs est parti et n'a pas eu de remplaçant ; enfin les Directeurs réduisent la Rédaction à sa plus simple expression en la confiant toute [*sic*] entière à un seul Rédacteur. D'un autre côté, il n'y a pas eu de formation de Société en commandite ; au lieu des actionnaires, ce sont Messieurs Robitaille & Taschereau qui sont les Propriétaires du *Courrier du Canada* et les Actionnaires n'ont jamais été appelés à élire les Directeurs. [...]
>
> En somme, j'ai été trompé, les Actionnaires ont été trompés, les abonnés ont été trompés, et les annonceurs eux-mêmes ont été trompés et le sont encore à l'heure qu'il est, puisque, comme on me l'assure, le tirage du *Courrier du Canada* n'est & n'a été depuis longtemps que de 2600 feuilles, tandis qu'on fait croire au public que le nombre des abonnés du *Courrier* est de 3000, comme le prouve l'annonce signée par votre gérant [52].

Mais Langevin doit se résigner à quitter *le Courrier du Canada* le 6 juillet 1857. Il vient de faire sa dernière apparition dans le journalisme. Il faut le souligner, il n'y a aucune versatilité chez le jeune homme, aucun goût pour le changement, ainsi qu'on pourrait le déduire en jetant un regard superficiel sur les dix premières années de sa carrière. Si Langevin multiplie les recherches et les essais pendant sa jeunesse, c'est tout simplement qu'il cherche sa voie, celle où il doit réaliser les rêves qu'il exprimait à ses frères au seuil de la vie. S'il les apprécie, ces recherches et ces essais, c'est qu'il les juge utiles : à trente ans, son expérience est quelque chose d'acquis, de vécu et même d'appris.

C'est alors qu'il reçoit l'invitation de se porter candidat à la mairie de Québec aux élections de novembre 1857 [53]. Il y a alors vingt-cinq ans que Québec a obtenu sa franchise municipale. Sous la domination française, c'était un syndic qui l'admi-

---

[52] H. Langevin aux propriétaires et aux directeurs du *Courrier du Canada*, 15 juin 1857, APQ, CC, FHL 10.

[53] Requête des électeurs municipaux de la cité de Québec à H. Langevin, novembre 1857, APQ, CC, FHL 31 (34).

nistrait, du moins depuis 1647. Sous la domination britannique, Québec a connu le régime autocratique des juges de Paix que le gouverneur nommait lui-même sans toujours prendre en considération leur compétence. En 1832, la Législature du Bas-Canada vota l'incorporation de la cité de Québec. La loi ne devait pas demeurer en force après le 1er mai 1836. Elle ne fut pas renouvelée avant 1840, et ce n'est qu'en 1841 que l'incorporation de la cité de Québec devint permanente.

Cette autonomie municipale coïncide avec une ère de rapide développement. D'après le recensement de 1851, la ville de Québec comprend 42 052 âmes réparties à peu près également dans la Basse-Ville et la Haute-Ville, quoique le déplacement de la population se fasse sensiblement vers la Haute-Ville pendant que la Basse-Ville devient le quartier des affaires. Environ 40 pour cent de cette population est de langue anglaise [54], et la seule colonie irlandaise comprend 12 345 âmes en 1854. La superficie de Québec est de 2.17 milles carrés, soit les deux cinquièmes de la ville actuelle. Son expansion est rapide depuis le début du XIXe siècle. Québec comprend la Basse-Ville face au fleuve et la Haute-Ville intra-muros. De plus, il comprend le territoire dont les limites sont les suivantes : au nord, la rivière Saint-Charles ; à l'ouest, la rue Saint-Ours (aujourd'hui le boulevard Langelier) ; sur les hauteurs, la rue Salaberry. Québec comprend huit quartiers taillés à même les anciens faubourgs : Saint-Louis, du Palais, Saint-Pierre, Champlain, Saint-Roch, Jacques-Cartier, Saint-Jean et Montcalm. Les marchés se multiplient au rythme de la population et selon les besoins des consommateurs ; les vieilles rues sont élargies et d'autres sont construites ; un aqueduc dessert la ville à partir de 1855 ; un pont sur la rivière Saint-Charles permet de communiquer régulièrement avec le clos de la Canardière tandis qu'un service de traversiers relie Québec à Lévis ; la nuit, Québec est éclairé au gaz. En somme, Québec vient de vivre vingt-cinq années de rapide développement. Mais une période difficile s'annonce déjà vers 1855. La politique économi-

[54] Le recensement de 1851 donne 24 506 Québécois d'origine française sur une population totale de 42 052. Celui de 1861 en donne 28 689 sur 51 109 personnes. En 1851 comme en 1861, la population francophone ne représente donc qu'environ 56 pour cent de la population totale, ce qui signifie que la population anglophone dépasse 40 pour cent.

que anglaise et américaine ainsi que le déplacement du centre commercial canadien vers Montréal marquent le début d'une longue période de léthargie dans le port de Québec. Or, c'est l'activité du port qui a toujours conditionné la vie économique de Québec. De plus, l'apparition de la navigation à vapeur tue ses chantiers maritimes et son commerce de bois. En conséquence, tout un monde d'ouvriers est réduit au chômage. C'est le début de cette crise économique qui ne se terminera que vers 1880, grâce à la *Politique nationale* de Macdonald [55].

Quand Langevin reçoit l'invitation de poser sa candidature à la mairie de Québec, il a une claire vue de la situation économique de la vieille cité de Champlain. Il sait bien que l'administration de Québec sera difficile dans de telles circonstances. Mais le jeune homme est un combatif. Il accepte donc avec reconnaissance de briguer les suffrages pour un poste qu'il convoite en secret depuis quelque temps déjà. Sa réponse à la requête des électeurs municipaux contient l'énoncé de son programme :

> Je sais bien que la position du Maire de Québec l'an prochain sera difficile, mais je sais aussi que les Citoyens qui l'éliront sauront l'appuyer et appuyer le Conseil de Ville chaque fois que l'intérêt public l'exigera.
>
> J'accepte donc votre invitation, et si je suis élu, je m'appliquerai spécialement à diminuer les dépenses de la Cité, développer ses sources de revenus, continuer les travaux importants & productifs de l'Aqueduc, améliorer les voies publiques, et généralement aider à la passation de toute mesure qui sera dans l'intérêt de la Cité [56].

Le 7 décembre 1857 est un beau jour dans la vie de Langevin. Le politique se le rappellera souvent au cours de sa longue carrière. Revivons-le une fois avec lui. Nous n'en connaîtrons que mieux les mœurs électorales du temps.

C'est un jour de décembre comme beaucoup d'autres au Canada, avec de la neige qui embellit mais encombre les rues déjà

---

[55] Pour cette synthèse de l'histoire de Québec, nous avons surtout utilisé les ouvrages suivants : C. BROWN, *Québec, croissance d'une ville ;* A. JOBIN, *la Petite Histoire de Québec ;* M. LAMONTAGNE, *les Problèmes économiques de Québec. Le passé, le présent, l'avenir ;* J.-M. LEMOINE, *Quebec Past and Present.*

[56] H. Langevin, réponse à la requête des électeurs municipaux de la cité de Québec, 12 novembre 1857, APQ, CC, FHL 31 (34).

étroites du vieux Québec. Les élections municipales se font au milieu du tumulte que soulèvent les élections parlementaires, ce qui rabat un peu l'enthousiasme du peuple. Pourtant environ deux cents citoyens se rendent à la porte du parlement, sur le parc Montmorency, où la Corporation a transporté ses bureaux en 1848 [57] et où se tient l'assemblée nominale. C'est un vieil ami de Langevin, Alexandre Lemoine, conseiller du quartier Saint-Louis, qui préside l'assemblée. Un des anciens maires de Québec, Ulric Tessier, appuyé par Abraham Joseph, propose Hector-Louis Langevin comme successeur du docteur Joseph Morrin au poste de maire de Québec. Du groupe des citoyens, s'élève un mouvement unanime. Des applaudissements explosent, mêlés de hourras. Et c'est par acclamation que Langevin est élu maire de Québec pour l'année 1858. Les discours se succèdent alors comme il se doit en pareille circonstance. Langevin remercie les citoyens et promet de faire de son mieux. François-Xavier Paradis propose à l'assemblée de voter des remerciements au maire sortant de charge. Le docteur Joseph Morrin remercie à son tour l'assemblée et esquisse habilement le portrait du nouveau maire de Québec, se disant « heureux de se retirer, pour faire place à des hommes plus jeunes qui, au dévouement des anciens, joignent l'énergie et l'activité, le don exclusif de la jeunesse [58] ». Après les discours, c'est le défilé traditionnel et le triomphe ! Heureux de leur choix, les électeurs escortent Langevin jusqu'à sa résidence.

Langevin sera maire de Québec pendant trois années consécutives. Quand, le 6 décembre 1858, il se présente à l'assemblée nominale pour un renouvellement de son mandat, il rencontre l'opposition d'Abraham Joseph. Un an plus tôt, ce dernier appuyait la proposition qui faisait de Langevin le nouveau maire de Québec. Mais, entre-temps, Langevin est devenu le député de Dorchester à la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni. Dans l'élection à la mairie de Québec, il a donc l'appui du parti libéral-conservateur qu'il soutient au Parlement, ainsi que du *Journal de Québec*, du *Courrier du Canada* et du *Morning Chronicle*. Par opposition à Langevin et à ses alliés politiques, les *rouges* et le *National* prennent parti en faveur d'Abraham Joseph. C'est la première fois dans les annales de la Corporation de la cité de

[57] A. JOBIN, *la Petite Histoire de Québec*, 36.
[58] *Le Journal de Québec*, 7 décembre 1857.

Québec que le choix du maire se fait par suffrage populaire. En 1856, en effet, sous la pression du vieux Saint-Roch libéral et démocrate, un amendement à la charte de la cité de Québec a confié au peuple l'élection du maire, jusque-là réservée aux conseillers municipaux. Cette loi était en vigueur aux deux dernières élections ; mais Morin et Langevin y furent élus par acclamation aux assemblées nominales, sans appel direct au peuple. Ce n'est donc qu'en décembre 1858 que les électeurs ont l'occasion de se rendre au bureau de votation pour l'élection de leur maire. Dans l'histoire de la ville de Québec, Langevin se présente donc comme le premier maire élu par voix populaires.

Les deux candidats sollicitent les suffrages des électeurs avec des titres différents. Abraham Joseph est d'origine anglaise ; il est un riche propriétaire, un homme de talent et un financier d'expérience, ayant été pendant plusieurs années le président du comité des Finances du Conseil de ville de Québec. L'essentiel de son programme se résume dans cette phrase du *National* : « Il veut mettre fin au système des *jobs ;* il veut purger l'administration de nos affaires municipales de tous ces vampires qui sucent le plus pur sang de nos finances déjà grevées de tant de dettes onéreuses [59]. » *Le National* prétend de plus que son candidat serait l'homme de la juste répartition des taxes. Propriétaire de plus de trente maisons à Québec, il est normal qu'il soit plus intéressé à cette question des taxes foncières que son adversaire qui « n'a rien à payer pour ses propriétés, puisqu'il n'en a pas [60] ».

Quant à Langevin, il se présente évidemment comme Canadien français. Il jouit pourtant de l'appui d'une très forte proportion de la population anglo-canadienne, au dire même du *Morning Chronicle*: « Mr. Langevin is said to be supported by the bulk of the Franco-Canadian voters with the exception of the *Rouges* [...] Among the voters of British origin he has also many zealous friends, who are naturally much surprised that any portion of their compatriots should make common cause with the red politicians of this community [61]. » Langevin a deux articles précis à son programme : les finances de la cité, qu'il désire réorganiser comme il l'a fait pour celles du départe-

[59] *Le National,* 7 décembre 1858.
[60] *Ibid.,* 7 décembre 1858.
[61] *The Morning Chronicle,* 17 décembre 1858.

ment de l'Aqueduc, et les intérêts du chemin de fer de la rive nord. Dans ses discours électoraux, Langevin tente donc de convaincre les électeurs qu'ils seraient sages de le réélire pour trois raisons: son expérience de l'administration municipale — il faudrait au moins six mois à un homme nouveau pour se mettre au fait des affaires de la cité —, sa longue expérience comme secrétaire de la Compagnie du chemin de fer de la rive nord, et sa présence au Parlement canadien, qui lui permettra de mener l'entreprise à meilleure fin.

Le 15 décembre 1858 s'ouvre donc l'élection du maire de Québec pour l'année 1859. Après six jours de votation, elle donne une majorité de 377 voix à Langevin sur un total de 1689 voix [62]. Il serait intéressant, ici, de mettre en lumière les traits dominants de cette élection du maire de Québec, puisqu'elle est la première à se faire par suffrage, restreint il est vrai, mais par suffrage populaire tout de même. Les mœurs politiques s'introduisent librement dans les élections municipales avec la corruption et la violence qui les caractérisent au XIX[e] siècle. Comme si le jeu n'en valait pas la chandelle, le peuple perdra vite de son enthousiasme pour les luttes municipales. Mais qu'elle soit menée par la majorité des électeurs ou par un groupe restreint, une campagne électorale pour le choix du maire de Québec n'est toujours que le calque d'une campagne électorale pour le choix d'un membre du Parlement. Tant que les mœurs politiques ne seront pas corrigées et ennoblies, elle ne sera qu'un déploiement de passions ignobles, barbares même, autour de quelques discours électoraux vides de substance. Autre trait dominant de cette élection municipale : la politique nationale s'y mêle sans scrupule, faisant et défaisant l'opinion publique en faveur des intérêts des partis politiques plus que de la cité elle-même. En conséquence, l'administration municipale devient bientôt une scène où les politiques répètent un rôle qu'ils joueront sur la scène parlementaire, si leur talent et l'envergure de leur jeu leur permettent de passer la rampe. Regardons de plus près le cas de Langevin pour mieux voir avec quel sans-gêne la politique nationale s'introduit dans les élections municipales. Au lendemain de la première élection de Langevin, toute la presse québécoise salue avec la même satisfaction le choix unanime du peuple. Même *le National* se réjouit,

[62] *Le Journal de Québec*, 28 décembre 1858.

lui qui ne manque pourtant pas de prodiguer ses attaques et ses insultes au maire sortant de charge. Cet accord des journaux s'explique par le fait que Langevin s'est tenu loin de la politique depuis quelques années. On ignore qu'il attend sagement l'heure de s'y engager définitivement, bien décidé à faire venir la montagne à lui si celle-ci ne venait pas d'elle-même. Quand il se présente aux élections municipales, en décembre 1857, cet engagement est sans doute conclu avec les chefs du parti libéral-conservateur. Mais Langevin a le bon esprit d'attendre que les élections municipales soient passées pour le rendre public. Et avec raison. Quand la presse annonce sa candidature pour le comté de Dorchester, *le National* fait volte-face et écrit : « M. Hector-L. Langevin qui vient d'être élu maire de Québec veut ajouter à ce titre celui de représentant de Dorchester. M. Langevin a été élu maire parce que l'on remarquait que n'ayant rien à faire, il se dévouerait aux affaires de la corporation ainsi qu'il l'avait fait lorsqu'il était simple conseiller de ville [63]. »

À peine hostiles en apparence, ces quelques mots constituent pourtant une déclaration de guerre. Les traits du *National*, qui se multiplieront et s'envenimeront au rythme de l'action politique de Langevin, viseront toujours plus le député de Dorchester que le maire de Québec. Si Abraham Joseph se décide à se présenter contre Langevin, c'est que les sollicitations qu'on lui fait sont presque irrésistibles. Or ces sollicitations lui viennent du *National* et de son célèbre trio Fournier-Plamondon-Huot qui « étaient de l'école de Papineau, [qu'] on appelait les trois patriotes et [qui] durant bien des années, combattirent comme Roland à Roncevaux, tenant tête à tout le party tory du pays » [64]. Ces sollicitations lui viennent également d'un groupe de citoyens que conduit François-Xavier Lemieux, député de Lévis, receveur général dans le cabinet Brown-Dorion [65]. Un extrait du *Morning Chronicle* donne aussi une preuve irréfutable que la lutte entre Langevin et Abraham Joseph ne s'inspire pas de préjugés nationaux, mais de sentiments politiques : « It is neither just nor true to characte-

---

[63] *Le National*, 24 décembre 1857.

[64] L. FRÉCHETTE, dans *le Soleil*, 6 août 1900, page frontispice.

[65] *The Quebec Mercury*, 25 novembre 1858.

rise the contest as one in which British and Franco-Canadian interests and influence are opposed to one another, or the system of alteration rationally considered is in the slightest degree endangered [66] ».

La veille, le même journal expliquait ainsi l'opposition que l'on faisait à Langevin : « [...] the *Rouges* cannot forget nor forgive the fatal blow given by his Resolution to the Brown-Dorion coalition [67] ». Les *Rouges* et leur porte-voix, *le National,* se veulent les défenseurs des idées libérales et des intérêts démocratiques. Or, si ce n'est pas la politique qui provoque leur opposition violente à Langevin, comment expliquer qu'ils soutiennent un candidat d'origine anglaise ? Il est vrai qu'ils invoquent l'« alternance », faute d'arguments plus valables. Mais un regard jeté sur la liste des maires de Québec depuis l'incorporation de la cité permet de penser que ce principe n'a jamais joué sérieusement dans le choix du maire, ni par les conseillers municipaux, ni par le peuple. Comment expliquer encore que partisan du célèbre credo de la France libérale, « liberté, égalité, fraternité », le groupe du *National* reproche à Langevin de récolter les suffrages des ramoneurs et des balayeurs de la ville de Québec pendant qu'Abraham Joseph recrute ses partisans chez les grands commerçants et les riches propriétaires ? C'est la passion politique seule qui donne ainsi aux gens intelligents le droit de se contredire et même de déraisonner ! Dernière preuve de l'ingérence de la politique nationale dans le choix du maire de Québec : en 1859, *le National* n'a pas sitôt rendu son chant du cygne que Langevin est de nouveau élu par acclamation.

Mais malgré ce caractère politique que prend le choix du maire de Québec, ou grâce à lui, Langevin reste en charge des affaires municipales pendant trois ans, soit pour les années 1858, 1859 et 1860. Selon la coutume, chaque année, Langevin soumet aux conseillers de la ville un rapport sur l'état des travaux et des finances de la Corporation. Ces rapports résument les trois an-

---

[66] *The Morning Chronicle,* 18 décembre 1858.

[67] *Ibid.,* 17 décembre 1858. La motion dont il s'agit est celle du 2 août 1858 par laquelle Langevin obtient de la Chambre un vote de non-confiance au gouvernement Brown-Dorion, formé depuis deux jours seulement, *Journaux de l'Assemblée législative,* 22 Vict., session 1858, XVI : 937.

nées de son administration et nous permettent de mesurer son œuvre au Conseil de ville de Québec [68].

En prenant en main les affaires municipales, Langevin porte d'abord et avant tout son attention à l'administration des finances de la Corporation. Depuis quelques années, des sommes considérables ont été employées à la construction de l'aqueduc et à l'établissement d'un système de drainage. En 1858, l'heure est venue non plus d'entreprendre d'autres grands travaux, à moins qu'ils s'avèrent de très grande nécessité, mais de mettre les finances de la cité dans un état convenable. C'est ce que Langevin exprime en ces termes : « La question financière est la première et la plus importante de toutes celles qui doivent nous occuper. Sans ordre dans nos finances, la Cité ne peut prospérer et la mauvaise administration des autres affaires de la corporation devra en être la conséquence nécessaire [69] ».

Comme première mesure, Langevin préconise la création d'un fonds d'amortissement de la dette municipale. Au moment où la Corporation a contracté cette lourde dette, le Conseil ne s'est pas préoccupé d'en rencontrer immédiatement les intérêts et de créer un capital pour son extinction graduelle. Un Conseil postérieur y pensa. Mais il le fit à même le produit de la vente des obligations de la Corporation en Angleterre. D'où augmentation constante de la dette municipale de 1853 à 1858 et marasme financier. Langevin obtient de son Conseil de former ce qu'il appelle un « fonds d'intérêts » à même le revenu annuel de la cité et de le placer dans le fonds capital de la Banque de Québec. Le nouveau maire sauve ainsi le crédit de la Corporation. Mais il prête flanc à la critique de ses adversaires qui s'inquiètent de ce que le montant des dépenses annuelles se gonfle de ces nouvelles charges. Pendant quelque temps, la politique de Langevin est donc censurée. Mais dans son troisième *Rapport annuel* il publie des chiffres et des tableaux comparatifs fort éloquents qui mu-

---

[68] Les archives de l'hôtel de ville de Québec conservent les manuscrits de ces rapports en plus des copies imprimées. Ces dernières sont contenues dans les trois volumes des *Comptes du Trésorier de la cité et autres documents de la Corporation de Québec* pour les années 1858, 1859 et 1860. Tous les chiffres que nous citons dans notre étude sont empruntés au troisième de ces documents officiels.

[69] H. LANGEVIN, « Rapport annuel du maire de la cité de Québec », *op. cit.*, 1859, 9.

sellent ses adversaires les plus tenaces. L'augmentation de la dette de la cité de Québec, qui était de $268 000 en 1855 et de $166 000 en 1858, se trouve réduite à $69 000 en 1859 et à $31 000 en 1860. Par contre, le Conseil demande à la législature et obtient son autorisation [70] d'émettre des *débentures* de façon à garantir par des bons la dette flottante de la cité. C'est ainsi que la Corporation réussit à racheter presque les trois quarts de sa dette envers la Banque de Québec. En faisant affaires à Londres avec les Baring Brothers & Company, elle réduit de 7.5 à 6 pour cent, plus une très légère commission, l'intérêt qu'elle payait jusque-là.

Une telle politique s'appuie évidemment sur une diminution des dépenses et une augmentation des revenus. Langevin soutient dans son rapport de 1858 que « la condition première et indispensable d'une bonne administration financière, c'est d'avoir un revenu au moins égal à la dépense ordinaire, et de pourvoir à toute dépense extraordinaire par des mesures qui assurent le paiement des intérêts et du capital nécessaires à ces nouvelles dépenses [71] ».

Les dépenses de la cité se font donc avec une très grande prudence. La Corporation ne s'endette que pour des travaux permanents, déjà sous contrat, que ne peuvent assumer les revenus annuels réguliers. Langevin se fait pratique, voire même prosaïque : « Il vaut mieux avoir pendant quelque temps des rues moins belles et mettre les finances de la corporation dans un ordre convenable [72]. » La nouvelle administration prend tous les moyens pour augmenter les revenus. Une revision des tarifs est d'une nécessité rigoureuse. Langevin se garde bien de faire peser de nouveaux fardeaux sur le petit contribuable. À l'époque, le peuple est d'autant plus réfractaire à toute taxation que la situa-

---

[70] *Statuts du Canada*, 22 Vict., 1859, c. 63, art. 4 : « La dite corporation incorporée sous les nom, raison et désignation de « le maire, les conseillers et les citoyens de la cité de Québec » est autorisée par les présentes, et il lui est loisible, pour consolider sa dette, d'emprunter une somme de soixante-quinze mille louis courant, en sus et au-delà de toute somme qu'elle est autorisée à emprunter en vertu des actes qui régissent la dite cité ; [...] ».

[71] H. LANGEVIN, « Rapport annuel du maire de la cité de Québec », *op. cit.*, 1859, 9.

[72] *Ibid.*, 5.

tion économique n'est pas rose au Canada, nous l'avons vu. Et à Québec, le chômage devient un problème sérieux puisque la construction navale, qui est en décadence, ne suffit plus à occuper la population ouvrière. C'est à certaines industries et à certains individus très riches que la revision des tarifs s'en prend. Elle veut les faire contribuer plus largement aux dépenses de la cité, de façon juste et suffisante, eu égard aux intérêts communs. Pendant ses trois ans de gestion des affaires municipales, Langevin réussit à augmenter du tiers le montant des cotisations jusque-là imposées. Mais il ne suffit pas d'imposer des charges sur papier, il faut en grossir le Trésor. Langevin s'attaque donc à la collection des taxes. Il ne réussit cependant pas à la contrôler ni à la rendre régulière. Sur $120 000 de cotisations imposées, un montant de $70 000 est perçu en 1860, alors qu'en 1857 un montant égal était reçu sur un total de $90 000 seulement. C'est là la pierre d'achoppement de la politique financière de Langevin. Celui-ci aura beau invoquer la misère du peuple, la mauvaise collection des taxes sera la brèche par laquelle ses adversaires feront leur chemin jusqu'au cœur de son administration.

Langevin trouve d'autres moyens d'augmenter les revenus de la cité. Ainsi, il incite son Conseil à tirer tout le profit possible des propriétés foncières de la Corporation. On en vend quelques-unes en lots épars. Sur d'autres, on érige de nouvelles halles, car les marchés constituent une excellente source de revenus pour Québec. Notons que c'est sous l'administration de Langevin qu'on construit une halle sur l'ancienne place du Cul-de-Sac. Comme on célèbre alors le 250e anniversaire de fondation de Québec, la place du Cul-de-Sac devient le marché Champlain et le nouvel édifice, la Halle Champlain. Les différents marchés de la cité, vieux et neufs, donnent un revenu de $23 000 en 1860. Avec une augmentation de $5 000 sur l'année précédente, ils constituent maintenant le sixième du montant total des recettes de la Corporation.

La réorganisation des finances est donc l'axe de la politique de Langevin à la mairie de Québec. C'est là l'œuvre de son administration. Sur le point de se retirer en janvier 1861, il affirme avant de tracer un tableau des finances de la cité : « Chacun se réjouira d'apprendre que les finances de cette Cité sont dans un bien meilleur état qu'on ne pouvait s'y attendre, après l'exécu-

tion des grands travaux publics que la ville avait entrepris [73]. » En fait, Langevin pourrait se reposer sur ses lauriers. Mais une telle réorganisation des finances suppose des sacrifices de la part des individus et des collectivités. Au milieu du XIX[e] siècle, plus que maintenant encore, la mentalité générale ne prise pas les mesures administratives à longue échéance. Elle n'est donc pas prête au sacrifice pour un meilleur avenir. L'échec qu'essuie Langevin dans la question du chemin de fer de la rive nord en est une preuve éclatante.

On se souvient que Langevin a été élu maire de Québec grâce à un programme précis, dont le deuxième article était le chemin de fer de la rive nord. La réalisation de ce projet promet beaucoup d'avantages pour l'avenir de Québec et de toute la rive nord. Pendant sa campagne électorale de 1858, il a même affirmé que sa réélection était une condition essentielle au succès de l'entreprise. Après un an d'efforts à la tête du Conseil de ville comme au sein du Parlement canadien, Langevin doit avouer humblement que cette entreprise progresse lentement. Pendant son deuxième mandat, le Conseil de la Corporation de la cité de Québec et la Compagnie du chemin de fer de la rive nord le délèguent en Angleterre avec mission de placer des bons de la Corporation et d'obtenir les capitaux nécessaires à la construction immédiate du chemin de fer. Napoléon Casault, ex-député de Montmagny et vice-président de la Compagnie, l'accompagne. Les deux délégués s'embarquent sur le *North Briton* qui s'éloigne de Québec vers Liverpool dans la matinée du 14 mai 1859. Parmi les quelque deux cents passagers se trouvent l'honorable Francis Hincks, gouverneur des Barbades, deux abbés du Petit Séminaire et Elzéar Fiset, assistant-protonotaire de la Cour supérieure. Malgré cette heureuse compagnie, c'est sans enthousiasme que Langevin s'éloigne sur le fleuve et perd de vue la falaise du vieux Québec. Pour la première fois, sans doute, il sent la tension, le dur écartèlement entre les tyranniques exigences de la vie publique et les impératifs de l'amour conjugal et paternel. Car Hector Langevin et Justine Têtu forment un ménage très heureux. Leur amour s'exprime sous sa forme la plus belle : une petite fille, Hectorine,

[73] H. LANGEVIN, «Rapport annuel du maire de la cité de Québec », *op. cit.*, 1860, 4.

est née le 6 février 1855 ; une autre a suivi en mai 1857, mais cette deuxième enfant n'a vécu que « l'espace d'un matin ». Quand Langevin part pour l'Angleterre, un autre enfant s'annonce. En fait, une troisième fille, Léa, naîtra le 28 juin, ce qui expliquera certaines inquiétudes du voyageur, certaines impatiences, certaines lassitudes aussi. Et pourtant — c'est l'occasion de le dire — Justine Têtu-Langevin est une de ces femmes fortes qui savent accepter la séparation et l'absence sans faire de drame. Jamais elle ne se laisse dominer ou écraser par la souffrance physique ou morale. Elle partage une vie où il y a beaucoup de place pour l'ambition, la jalousie, les divisions et les haines. Devant les sacrifices qu'appelle une telle vie, elle garde même la joie, car son amour sait unifier dans son âme des dispositions contraires en apparence. Sa sérénité est stable. Aussi est-ce auprès de sa femme qu'Hector Langevin cherchera toujours l'oubli pour hier, l'apaisement pour aujourd'hui et la force pour demain. Dans sa longue carrière politique, Langevin sera souvent contraint de partir en voyage pour plusieurs mois et dans des circonstances parfois pénibles. Sa femme ne se plaindra pas des empiètements de la vie publique sur leur vie intime et familiale. Pendant les absences de son mari, elle saura entretenir seule la chaleur de leur foyer. Bien qu'il en soit à son premier grand voyage, en 1859, Langevin sait que telle sera l'attitude de sa femme. C'est donc pour lui surtout qu'il appréhende une longue absence. Il est déjà fatigué de cette vie de nomade qu'il mène depuis plusieurs mois. Mais Langevin ne saurait repousser un devoir pour des valeurs sentimentales. Il peut toujours puiser les forces nécessaires pour marcher sur son cœur dans son sens du devoir et dans ses ambitions personnelles. Aussi, de Londres, écrira-t-il à l'un de ses frères : « [Je travaille] pour le Canada et aussi pour moi en second lieu [74]. » S'il a d'abord refusé de s'embarquer pour l'Angleterre, ce n'est donc pas pour des raisons personnelles. Langevin craint sérieusement d'échouer auprès des financiers anglais et de revenir à Québec sans ces deniers dont dépend la construction du chemin de fer de la rive nord. Mais sous différentes pressions, il a accepté de reviser sa décision. Des menaces comme celle d'un de ses conseillers municipaux : « Le chemin de fer du Nord, c'est vous ; s'il vient à tomber, vous

[74] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 juin 1859, APQ, CC, FHL 2.

tombez avec lui [75] » le pressent d'accepter la mission. Une fois engagé, il s'y donnera de tout cœur, au point de pouvoir affirmer à son frère : « Si je ne réussis pas, un autre n'aura pas besoin d'essayer ; car je ferai tout ce qui est légitimé [*sic*] pour réussir [76]. »

Mais Langevin met le pied sur le sol anglais au moment où, grâce à l'appui de Napoléon III, Victor-Emmanuel vient de prendre les armes contre l'Autriche. Cette guerre d'Italie menace de s'étendre à toutes les nations européennes. L'horizon politique s'assombrit donc en Angleterre comme sur le continent, et le marché monétaire londonien se ressent de cette situation critique. En mai, alors que venait tout juste d'éclater la guerre, les consolidés anglais ont subi une forte dépression de 94 à 88 [77]. Les capitalistes sont pris de panique devant la menace d'une guerre européenne générale. Bien que l'argent soit abondant en Angleterre, on ne le prête plus qu'à de très courtes échéances. Les capitaux doivent rester disponibles. Le jeune délégué s'acquitte pourtant assez aisément du premier objet de sa mission. Après quelques pourparlers avec différentes compagnies de finances, c'est entre les mains de Baring Brothers & Company qu'il place les bons de la Corporation de la cité de Québec. Seuls ces financiers acceptent de les vendre à des conditions favorables à la Corporation. À la fin d'une lettre, où il donne tous les détails de l'arrangement qu'il vient de conclure avec les Baring, Langevin apprécie ainsi sa transaction : « Enfin, j'ai fini de signer mon nom 11,603 fois. [...] C'est une bonne affaire pour la Corporation et mon crédit comme Maire, car j'ai réussi contre toute espérance à faire ce que la Corporation demandait et j'ai maintenu le crédit de la cité [78]. »

Les délégués se heurtent à plus d'obstacles quand il s'agit de faire les arrangements financiers pour la Compagnie du chemin de fer de la rive nord. La menace de guerre retient encore les capitalistes. Mais il y a plus. Les chemins de fer canadiens ont mauvaise réputation à Londres. Les aventures du Grand Tronc,

---

[75] D. Mercier à H. Langevin, 24 février 1859, APQ, CC, FHL 18.

[76] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 juin 1859, APQ, CC, FHL 2.

[77] H. LANGEVIN, «Rapport d'Hector Langevin aux directeurs de la Compagnie du chemin de fer de la rive sud et de la navigation et des terres du Saint-Maurice », *le Journal de Québec*, 6 août 1859.

[78] H. Langevin à sa femme, 13 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.

dues surtout à une misérable administration, y ont amené de graves embarras financiers, certaines ruines même [79]. Le travail de Langevin et de Casault n'est donc pas facile. Après un mois de négociations, les délégués commencent à penser que la situation est sans issue. Langevin s'en ouvre à sa mère : « Vous pouvez bien vous imaginer comme tout cela est tracassant, mais j'y fais moins attention que Casault. Je me dis toujours que tout arrive pour le mieux et quand je sais que j'ai tout fait ce qui dépend de moi, je demeure tranquille, convaincu que ce n'est pas pour le pire [80]. »

Mais, à la fin de juin, les négociateurs sortent de l'impasse où ils se trouvaient depuis leur arrivée en Angleterre. Par l'intermédiaire de Brassey, certains grands capitalistes se disent prêts à lancer le projet du chemin de fer de la rive nord sur le marché monétaire anglais, mais à certaines conditions. La Corporation de Québec devra se porter actionnaire pour 250 000 livres sterling en renonçant pendant les dix premières années à tout dividende qu'elle pourrait réclamer sur cette souscription. La Corporation devra en outre faire cession, au profit des autres actionnaires, de sa part des terres octroyées à la Compagnie par le Parlement canadien, part à laquelle elle pourrait avoir droit en vertu de sa souscription. Le capital qui serait alors souscrit en Angleterre serait de 1 250 000 livres sterling et la quantité de terres cédées par la Corporation s'élèverait à environ 250 000 acres en superficie. Langevin est sûrement déçu d'une telle proposition, lui dont les ambitions sont sans frontières ! Il reconnaît que l'offre est aussi onéreuse pour Québec qu'elle est avantageuse pour les capitalistes anglais. Mais, vu les circonstances et l'urgence du cas, il croit que le jeu en vaut la chandelle. Refuser de se rendre aux conditions des financiers londoniens, ce serait signer l'arrêt de mort du chemin de fer de la rive nord, dont la construction marquerait pourtant le début d'une ère nouvelle au Bas-Canada. Dans la situation économique précaire où celui-ci se trouve en 1859, la cons-

---

[79] Au sujet des déboires du Grand Tronc, T. CHAPAIS écrit dans ses *Cours d'Histoire du Canada*, VII : 112 : « Du point de vue financier, ce chemin de fer ne pouvait être considéré comme une entreprise brillante, et les actionnaires britanniques regrettaient amèrement de s'être laissés séduire par le prospectus mirifique qui les avait captivés. »

[80] H. Langevin à sa mère, 24 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.

truction d'un chemin de fer sur la rive nord du Saint-Laurent se présente comme la dernière planche de salut pour Québec et la région qu'il doit traverser. En effet, elle créerait du travail à Québec et occasionnerait une hausse de la propriété foncière ; elle sonnerait le réveil industriel et ranimerait un commerce languissant ; elle activerait, enfin, la colonisation des terres du Saint-Maurice et, en conséquence, l'exploitation des richesses de cette immense région de la Mauricie. Mais c'est au peuple de la cité qu'il revient d'accepter ou de refuser les conditions des capitalistes anglais. Les deux délégués quittent donc l'Angleterre où, au dire même de Langevin, leur travail a dû se limiter à « faire connaître l'entreprise, à lutter contre ses nombreux & puissants ennemis et à préparer les voies à des arrangements futurs [81] ».

Avant de gagner le Canada, les deux émissaires traversent la Manche. Le 7 juillet, Langevin est à Paris. Il réalise ainsi le rêve de toute sa vie. Aussi ses lettres de France manifestent-elles un enthousiasme qu'aucun autre événement ne lui a jamais inspiré : « Te peindre ce que je ressentais en touchant la belle terre de France m'est impossible, confie-t-il à sa femme. Je crois que j'aurais eu devant moi des monstres que je les aurais trouvés beaux. C'était bien un pays, un peuple nouveau pour moi, cependant je croyais l'avoir déjà vu [82]. »

La correspondance de Langevin est toujours très froide de fond et de forme. Cet enthousiasme nouveau met donc en pleine lumière la véhémence de l'amour que le Canadien français éprouve encore pour la vieille France au milieu du XIX[e] siècle. D'ailleurs, que son cœur soit français avant tout, Langevin l'écrit de façon très nette après avoir contemplé « religieusement » le tombeau de Napoléon : « Je me suis senti plus ému, plus affecté auprès de ce tombeau-là qu'auprès de celui de Wellington. Quelle différence aussi entre les deux hommes et d'ailleurs mon cœur est français, quoique les événements aient fait de moi un sujet anglais [83]. »

---

[81] H. LANGEVIN dans le *Rapport du vice-président de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et de la Navigation et des Terres du St-Maurice, aux directeurs de cette compagnie, 22 mai 1860*, 3, AHVQ, Chemise « chemins de fer ».

[82] H. Langevin à sa femme, 7 juillet 1859, APQ, CC, FHL 1.

[83] *Ibid.*

Le 30 juillet 1859, Langevin et Casault arrivent à Québec à bord de l'*Anglo-Saxon*. Pendant la traversée, ils ont eu le plaisir de parler de politique avec Sir Allan MacNab qui rentrait aussi au Canada. Quelques jours plus tard, la presse publie le résultat de la mission Langevin-Casault. Les journaux de Québec, comme ceux de Montréal et *l'Ère nouvelle* des Trois-Rivières, se réjouissent de la confiance que le marché anglais fait au Bas-Canada. Tout en reconnaissant que les conditions sont dures pour Québec, ils invitent les Québécois à les accepter. Une seule influence joue contre Langevin et les offres de Londres, celle des administrateurs du Grand Tronc. Car la Compagnie du Grand Tronc a tout intérêt à ce que le projet du chemin de fer de la rive nord ne se réalise pas et elle n'en est pas à sa première tentative d'étouffement. Les ennemis « nombreux et puissants » contre lesquels Langevin et Casault ont dû lutter en Angleterre sont sans aucun doute les avocats et les amis du Grand Tronc.

Interpellée sur les conditions des financiers anglais, la cité de Québec se rend et conclut une entente avec la Compagnie du chemin de fer de la rive nord. Langevin se met alors en correspondance avec les capitalistes. Mais les négociations tirent en longueur et l'arrangement est finalement remis aux calendes grecques ! Langevin enregistre ainsi le premier grand échec de sa vie administrative. C'est l'opposition acharnée des amis du Grand Tronc qui a eu raison des capitalistes anglais et qui a causé leur recul. Écoutons Langevin lui-même dans le *Rapport* auquel nous avons déjà fait allusion :

> Les réponses des capitalistes [...] ont invariablement fait comprendre, depuis, que les adversaires du Chemin de Fer de la Rive nord, étaient toujours à l'œuvre ; qu'ils détruisaient, par tous les moyens possibles, la force de nos arguments, ou du moins la diminuaient, et qu'ils paralysaient ainsi beaucoup les mouvements de nos amis. Ceux-ci, à force d'entendre déclarer que l'entreprise que nous leur proposions est ruineuse & inutile, ne savaient trop que penser, surtout lorsqu'ils réfléchissaient à la position de fortune & à l'influence de ceux qui nous opposent. [...] l'opposition constante de nos adversaires est la principale cause de l'inaction de nos amis d'Angleterre [84].

---

[84] H. LANGEVIN dans le *Rapport du vice-président de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et de la Navigation et des Terres du St-Maurice, aux directeurs de cette compagnie, 22 mai 1860*, 3, AHVQ, chemise « chemins de fer ».

En tête de ces adversaires si puissants, il faut saluer Napier en Angleterre; et, au Canada, Galt, Macdonald, Cartier, tous ces amis du Grand Tronc avec qui, demain, Langevin tiendra, en apparence du moins, de si doux propos ! Il faut saluer aussi les *rouges* de Québec qui ne perdent pas une occasion de sauter sur une proie libérale-conservatrice, quelle que soit l'intensité de son adhésion au parti, comme le feraient les conservateurs si les rôles étaient inversés au Parlement canadien. C'est probablement en pensant à l'influence des *rouges* du vieux Saint-Roch sur la population de Québec que Langevin écrit dans ses *Notes intimes* : « Les citoyens de Québec n'étaient pas alors prêts à faire en faveur de cette entreprise les sacrifices qu'ils firent plus tard [85]. »

La construction du chemin de fer de la rive nord ne se fait donc pas sous le règne de Langevin, mais douze ans plus tard seulement. Un mot de Sicotte à Langevin en 1858, laisse deviner combien l'entreprise était périlleuse : « Si vous réussissez à mettre à flot votre chemin du Nord, vos compatriotes de Québec devront vous élever une statue [86]. » Ce n'est donc pas cet échec, si sérieux qu'il soit, qui force Langevin à se retirer de l'administration municipale en 1861. Le groupe des adversaires du jeune maire est loin de représenter toute la population de la ville de Québec. À son actif, Langevin a trop de réalisations concrètes, et cela dans plusieurs domaines, pour que la foule le rejette. D'après les *Notes intimes*, « une réquisition de 600 à 700 électeurs [87] » l'invite à présenter de nouveau sa candidature. Mais Langevin se retire par choix personnel. L'administration de la cité de Québec n'est pas une sinécure. Elle est même devenue un fardeau et un trop lourd fardeau pour être porté à bout de bras ! Or, c'est à cela qu'est soumis le maire de Québec s'il veut administrer la cité de façon progressive. Plus que tout autre peuple, les Canadiens français sont alors tendus entre deux pôles qu'ils croient également nécessaires et auxquels ils manifestent un égal attachement : la tradition et les exigences d'un monde économique en pleine évolution. Jugée au poids du XX[e] siècle, la politique de Langevin est donc sage, clairvoyante, puissamment réaliste, dominée par l'idée de développement et nourrie de mesures

---

[85] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 15 [133].

[86] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 9 janvier 1858, APQ, CC, FHL 21.

[87] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 18 [136].

précises et bien étudiées. Mais au poids du XIX[e] siècle conservateur, lent à innover surtout en matière économique, cette politique peut paraître imprudente et téméraire, surtout que les ennemis de Langevin s'appliquent à la faire voir comme une politique de *casse-cou* et non pas comme un remède à la crise économique dont Québec commence déjà à sentir les durs effets. Langevin sait donc que ses trois années à la mairie de Québec ont déchaîné la houle. Il se retire avant que vienne la tempête. Son refuge, c'est la politique nationale. L'heure est venue pour lui où tout son passé doit glisser dans son avenir, comme feuille et fleur dans le fruit. Le politique recueillera à son profit les expériences du polémiste, du publiciste, de l'avocat, de l'homme d'affaires et du maire de la cité de Québec.

CHAPITRE IV

LE DÉPUTÉ DE DORCHESTER

En décembre 1857, Langevin fait son entrée officielle dans la politique. Il s'allie au parti libéral-conservateur, formé en 1854 par l'accolade fraternelle que se donnent les conservateurs, réconciliés avec le principe du gouvernement responsable, et les réformistes modérés des deux Canadas. D'où son nom de libéral-conservateur, qu'on abrégera bientôt, en parti conservateur. La formation de ce parti s'est concrétisée, en 1854, dans la coalition MacNab-Morin en vue d'un gouvernement viable. Elle s'explique surtout par le radicalisme de George Brown, rédacteur cinglant du *Globe* de Toronto et *cleargrit* très fanatique, qui a semé la zizanie parmi les libéraux haut-canadiens et qui a ainsi conduit les partisans de Francis Hincks à la perte du pouvoir. Depuis 1854, ce nouveau parti est maître de l'administration. L'opposition se résume maintenant aux *cleargrits* haut-canadiens, les *Ultra-Reformers*, et à l'aile gauche du parti réformiste bas-canadien que forment les démocrates et qui se présentera dorénavant sous le vocable de parti libéral [1]. Après la coalition libérale-conservatrice, le ministère MacNab-Morin a tenu les rênes du pouvoir du 11 septembre 1854 au 26 janvier 1855. Morin s'étant retiré pour cause de maladie, le ministère MacNab-Taché gouverna le Canada-Uni du 27 janvier 1855 au 23 mai 1856. Après deux sessions orageuses pendant lesquelles MacNab ne commanda pas de majorité dans sa section du pays, le ministère Taché-Macdonald (J.A.) fut formé. Il resta au pouvoir tant que la santé permit à Taché d'administrer les affaires publiques, soit du 24 mai 1856 au 25 novembre 1857. Le 26 novembre 1857, le ministère Macdonald (J.A.)-Cartier vit le jour et

[1] P.G. Cornell, *The Alignment of Political Groups in Canada, 1841–1867*, et L.-P. Turcotte, *le Canada sous l'Union, 1841–1867*.

annonça aussitôt des élections générales [2]. Quand ce parti de la coalition MacNab-Morin demande un autre mandat aux électeurs canadiens, il le fait avec un assez bon bilan politique. Il a passé plusieurs mesures libérales et populaires. Il a réglé les grandes questions de la Tenure seigneuriale et des Réserves du clergé, sous lesquelles était tombé le gouvernement Hincks-Morin. Il a rendu électif le Conseil législatif ; il a fait adopter une importante législation relative à l'instruction publique ; il a apparemment réglé la fameuse question du siège de la capitale [3] ; bref, il a suffisamment fait pour que le peuple le maintienne au pouvoir.

Dans le Bas-Canada, le parti de l'opposition est très faible. Son chef est Antoine-Aimé Dorion qui se présente « comme appartenant au parti libéral le plus avancé, celui qui a toujours proclamé les principes les plus conciliants en fait d'union entre les citoyens des différentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, politique et religieuse [4] ». Dorion recrute ses partisans surtout parmi les jeunes gens formés à l'école de Papineau, de *l'Avenir* et du *Pays*. Les doyens de ces libéraux n'atteignent pas la cinquantaine et ne comptent que quelques lustres de vie politique. Aux yeux du peuple canadien-français, conservateur par nature, ce groupe de démocrates n'offre encore que de bien minces garanties de sagesse et d'aptitudes administratives, même s'il comprend un grand nombre d'hommes brillants. Surtout qu'il s'affiche anticlérical et que la population du Bas-Canada est profondément fidèle à ses prêtres. C'est l'ancêtre de ce parti libéral que Langevin a combattu dans les *Mélanges religieux* et *la Minerve*, lorsqu'il s'attaquait aux idées politiques, sociales et religieuses de Louis-Joseph Papineau et des « treize colonnes » de *l'Avenir*. C'est contre lui qu'il s'engage officiellement en s'enrôlant dans l'armée conservatrice aux élections de 1857.

Déjà, en 1851, les chefs du parti réformiste ont offert à Langevin une candidature dans la région de Montréal. Mais le jeune homme ne voulut pas se lancer prématurément, lui qui

---

[2] J. DESJARDINS, *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792 à 1902*. C'est à ce guide que nous nous référerons désormais pour ce qui regarde les Québécois comme membres des Parlements provincial et fédéral : nom, date d'entrée en fonction ou de démission, etc.

[3] *Journaux de l'Assemblée législative*, 20 Vict., session 1857, XV : 321.

[4] A.-A. DORION, « Adresse à ses amis et aux électeurs de Montréal », *le Courrier du Canada*, 14 décembre 1857.

avait la conviction que « pour se laisser démolir, l'action et l'action prompte est ce qu'il faut [5] ». À l'un de ses frères, il explique ainsi son refus : « Je ne me présente pas. Je n'ai pas la qualification requise ni la disposition convenable. À plus tard peut-être [6]. » On reconnaît bien ici le secondaire qui fait des projets à longue échéance et qui, pour les réaliser, n'hésite pas à sacrifier le présent à l'avenir. Une lettre de Sophie Laforce-Langevin à son mari laisse entendre qu'il a été question en 1856 d'une candidature de son fils pour la circonscription de Lauzon au Conseil législatif nouvellement électif [7]. Nous en douterions sérieusement si nous n'avions pas eu l'occasion de mesurer les ambitions incommensurables du jeune homme ! De toute façon, le projet fut certainement sans lendemain. Ce n'est qu'à la fin de 1857 que l'heure du « plus tard » se présente, bien que les hésitations que voilait le « peut-être » ne soient pas toutes anéanties.

C'est la circonscription électorale de Chicoutimi qui adresse d'abord une réquisition à Langevin, reconnaissant en lui « un homme éclairé, intègre, d'un caractère énergique et indépendant, capable [...] d'assurer [...] le progrès de la colonisation et le développement des ressources commerciales [8] ». Dorchester vient en second avec une réquisition non moins flatteuse, comme il se doit en pareilles circonstances. La correspondance d'Hector Langevin avec sa famille et ses amis laisse deviner que d'autres circonscriptions électorales lui offrent aussi une candidature et qu'il est même question d'une double représentation. Nous avons d'abord cru que cette popularité du maire de Québec n'était qu'apparente. Nous l'expliquions alors par une pénurie d'hommes, pénurie qui s'expliquait elle-même par l'insuffisance de l'indemnité parlementaire des députés. En 1856, un bill avait été présenté à la Chambre à l'effet d'augmenter l'indemnité parlementaire à « six piastres par jour », tout en limitant cependant l'indemnité sessionnelle des membres à cent jours. Mais le bill avait été retiré

[5] H. Langevin à Edmond Langevin, 8 mai 1850, APQ, CC, FHL 2.
[6] H. Langevin à J. Langevin, 10 septembre 1851, APQ, CC, FHL 4.
[7] S. Laforce-Langevin à son mari, 24 juin 1856, APQ, FFL 1.
[8] Réquisition des électeurs de la circonscription électorale de Chicoutimi à H. Langevin, 12 décembre 1857, dans *le Courrier du Canada*, 23 décembre 1857.

avant de subir sa seconde lecture [9]. Au moment où Langevin entrait dans la vie publique, il n'y avait donc pas de compensation suffisante pour les pertes qu'occasionnait le partage de son temps entre le parlement et le bureau, l'atelier ou le lopin de terre. De plus, Toronto était alors le siège du gouvernement, ce qui signifiait une longue absence de plusieurs mois pour chaque session parlementaire. Mais des textes, comme celui du curé de Sainte-Claire au sujet de la candidature de Langevin au siège de Dorchester, nous ont fait renoncer à expliquer de façon aussi simpliste la popularité du jeune homme. L'abbé Louis-Théodore Bernard écrit à Jean Langevin, alors curé de Beauport : « Je regrette beaucoup que votre frère ne se soit pas annoncé plutôt [*sic*] pour notre comté sur lequel est déjà venu [*sic*] s'abattre une nuée de candidats [10]. »

Il faut donc « rendre à César ce qui est à César » et affirmer que si les partisans conservateurs de différentes circonscriptions électorales demandent à Langevin de devenir leur candidat à l'élection de décembre 1857, c'est que le nouveau maire de Québec, sans être un homme populaire, inspire confiance par sa personnalité et par l'intérêt qu'il prend aux affaires publiques. Écoutons de nouveau le curé de Sainte-Claire dans un autre extrait de sa lettre à son confrère de Beauport : « Depuis que je suis curé ici, j'ai suggéré Mr. votre frère aux principaux de ma paroisse comme pouvant les représenter convenablement sous tous les rapports et promouvoir leurs justes intérêts en Chambre [11]. » Écoutons enfin l'abbé Bernard dans une lettre à Hector Langevin lui-même cette fois : « Vous voyez qu'on vous désire ardem-

---

[9] *Journaux de l'Assemblée législative*, 19 Vict., session 1856, XIV : 69ss. Un article de *BRH*, X (4), avril 1904, 118ss, intitulé « Indemnité de nos députés », laisse entendre que c'est en 1856 que la Chambre a amendé la loi de 1849 qui allouait « vingt chelins pour chaque jour [...] au député et six deniers pour chaque mille de distance entre le lieu de la résidence de tel membre et la place où se tiendra la session » (*Statuts du Canada*, 12 Vict., 1849, c. 33). Mais ce n'est qu'en 1859 qu'une nouvelle loi statue que l'indemnité sera de « six piastres pour chaque jour », si la session ne dure pas plus de trente jours, et de « six cents piastres » au maximum si la session dure plus de trente jours (*Statuts du Canada*, 22 Vict., 1859, c. 12).

[10] L.-T. Bernard à J. Langevin, 11 décembre 1857, APQ, CC, FHL 7.

[11] *Ibid.*

ment puisque ces principaux vous députent un Capitaine Fournier, fils de major, pour vous décider & vous amener dans le comté qu'il faut visiter sans délai, et quoiqu'il soit tard, vous réussirez, je le crois ; il faudra plus d'activités, vous en avez une bonne dose, & vos amis travailleront plus fort aussi. Le comté est las d'avoir été si mal représenté ; il désire secouer le joug de ceux qu'on veut lui imposer [12]. »

Remarquons ici, en passant, combien le clergé intervient facilement dans les élections. Langevin est visiblement le candidat de l'abbé Bernard et de quelques autres curés de la circonscription électorale de Dorchester. Sans avoir d'autres documents à l'appui que la correspondance entre les deux curés de Sainte-Claire et de Beauport, nous croyons aussi que l'influence de l'abbé Jean Langevin, ex-curé de Sainte-Claire, pèse lourd dans la demande des électeurs de Dorchester et dans l'option de Langevin pour cette circonscription, à l'exclusion des autres.

Cette intervention du clergé dans la politique deviendra abusive quand le parti libéral sera identifié au libéralisme politique anglais, et les trente dernières années de notre histoire politique du XIX[e] siècle seront frappées au coin de ce que les historiens appellent l'« influence indue ». Mais en 1857 l'intervention cléricale nous semble justifiable, bien que l'abbé Bernard s'en cache dans ce post-scriptum d'une de ses lettres à Hector Langevin : « Confidentiellement, car je ne voudrais pas qu'on dît que je m'occupe d'élections. C'est au nom des amis que j'écris [13]. » Un monde sépare alors les deux partis politiques bas-canadiens. En fait, le parti libéral est beaucoup moins un parti politique qu'une philosophie. C'est l'ère du *rougisme* authentique à Montréal sous l'influence de l'Institut canadien. Cette société, uniquement littéraire à son origine, s'est orientée très tôt vers la gauche en se rapprochant de plus en plus de Papineau et de ses disciples. Après quelques années d'existence, elle est devenue un foyer de controverses où « des jeunes gens aux tendances radicales prêchent, avec des nuances diverses, l'aube d'une ère de liberté de parole et de pensée [14] », écrit Mason Wade. Aussi, en décembre 1857, est-on à quelques mois seulement de la prise de position officielle de M[gr]

[12] L. T. Bernard à H. Langevin, 14 décembre 1857, APQ, CC, FHL 7.
[13] *Ibid.*
[14] M. WADE, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, I : 378.

Bourget contre l'Institut canadien [15]. La condamnation de l'évêque de Montréal ouvre une guerre politico-religieuse qui aura de fortes répercussions sur notre histoire de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Cette condamnation divisera d'abord en deux les membres de l'Institut. Les récalcitrants à l'autorité épiscopale deviendront les libéraux radicaux. Ils s'éteindront petit à petit, après s'être refroidis le plus souvent, et sans laisser d'illustre descendance. Les dissidents prendront les traits plus doux et plus dociles de partisans modérés. Après avoir longtemps travaillé dans la nuit, ils verront se lever un jour sans soir, le 23 juin 1896, avec l'avènement de Laurier au pouvoir. À mesure que décline le siècle, un fossé se creuse entre le *rouge* et le politique libéral. Contentons-nous d'une preuve à l'appui de ce jugement. Nous l'emprunterons au *Réveil*. Dans cette revue politique et littéraire, dont l'existence chevauche sur les deux derniers siècles, on publie souvent le portrait d'un libéral. La direction de la revue demande alors à la « vedette » de fournir quelques notes essentielles au dessin et au coloris de son portrait. Quand vient son tour, Marc-Aurèle Plamondon, l'ex-rédacteur radical du *National* de Québec, se présente comme « le dernier survivant des hommes de sa génération et peut-être le dernier vrai VIEUX-ROUGE [16] ». Sur les entrefaites, Plamondon meurt. Au lendemain de sa mort, *le Réveil* publie le portrait déjà tracé, en y ajoutant un hommage funèbre. C'est cet hommage qu'il faut lire pour bien comprendre qu'après 1867 le libéral n'a pas les traits fondamentaux du *rouge* des années 1850 et 1860, bien qu'il soit de sa lignée :

> Le dernier vieux-rouge ! quel éloge funèbre du parti libéral dont il ne nous reste plus que la parodie, la défroque !
>
> C'est le cri du dernier survivant de la Vieille-Garde, qui sent son cœur se serrer en voyant l'armée s'éloigner de la tradition napoléonienne pour acclamer un Bourbon.

---

[15] Mgr Bourget écrit trois lettres pastorales les 10 mars, 30 avril et 31 mai. Il dénonce d'abord l'incrédulité et l'irréligion que propagent les mauvais livres et les mauvais journaux. Puis, il condamne directement l'Institut canadien qui contient dans son catalogue de 1852 des livres dénoncés par l'Index et qui offre à ses lecteurs des journaux contraires à la religion dans sa foi et sa morale. Voir *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, III : 352ss (pour la lettre du 10 mars) ; VI : 24ss (pour celle du 30 avril) ; et III : 376ss (pour celle du 31 mai).

[16] Dans *le Réveil*, XII, 262 (11 août 1900) : 181.

> C'est le regret angoissé du partisan sans compromission qui constate, soudain, que le parti qu'ils ont fait survive [*sic*] à la persécution de l'Église et de l'État, est tombé en quenouille, se sert du vieux drapeau pour parer des histrions ou des casuises [*sic*] arrivés sans peine aux postes que Dorion, Fournier n'atteignirent qu'après des luttes sans merci, y arrivant blessés, exsangues, déjà mûrs pour la tombe [17].

Évidemment, *le Réveil* est une revue radicale. Comme son nom l'indique, son radicalisme veut faire revivre celui de *l'Avenir* et du *Pays*. Il garde la nostalgie des luttes homériques que les *rouges* ont livrées à l'Église et à l'État au milieu du XIX[e] siècle. Quant à Plamondon, il ne convient pas d'approfondir ici les sentiments qui l'animent à quatre-vingts ans. Mais, après avoir eu l'occasion de lire sa correspondance avec son gendre François-Xavier Lemieux, nous sommes portée à croire que l'expression « vrai VIEUX-ROUGE » est plus une trouvaille littéraire que l'évocation nostalgique d'une époque à jamais révolue. Fions-nous à un extrait de lettre. Au lendemain de la grande victoire libérale de Lemieux à Bonaventure en 1894, victoire qui annonce le grand tournant de 1896, Plamondon lui écrit ces lignes aussi sereines que savoureuses :

> Vous êtes bien heureux, vous et les autres de la génération nouvelle. Nous, les anciens, nous avons mangé le pain plus noir, en maçonnant les fondations du parti. Mais, nous étions heureux tout de même ; il y avait tant de plaisir à faire notre devoir ; et dans la plaine aride où nous semions notre travail, nous voyions à l'horizon se dorer les moissons d'aujourd'hui.
>
> Fournier et moi, nous pouvons chanter notre *Nunc dimittis* [18].

Mais que « le dernier VIEUX-ROUGE » se réjouisse ou non du triomphe des libéraux comme d'une revanche des anciens *rouges* n'est pas la question qui doit retenir notre attention. Ce qui importe, croyons-nous, c'est de savoir qu'il faut bien se fixer dans le temps et dans l'histoire du parti libéral avant de parler d' « influence indue » au sujet de l'intervention de l'Église dans nos luttes électorales. Il faut admettre, selon l'affirmation de Jean-Charles Bonenfant, « qu'il y a eu une triste époque pour laquelle on a même créé une appellation canadienne, celle de

---

[17] *Ibid.*, 181

[18] M.-A. Plamondon à F.-X. Lemieux, 13 décembre 1894, AAD, FL 1894.

l'« influence indue [19] ». Mais en tenant compte des circonstances, on évitera d'appliquer le terme et la chose à mauvais escient. Ainsi, loin d'être indue, l'intervention cléricale dans les élections de 1857, au moment où Langevin se présente dans Dorchester, semble tout à fait légitime. En effet, les principes des *rouges*, en plus de secouer l'Église dans sa vie et dans son action, menacent tout l'ordre social du Canada français. Or les circonstances politico-sociales des origines et de l'évolution de notre pays ont fait de l'Église la plus fidèle gardienne de cet ordre. De plus, il y a danger d'une alliance entre les deux groupes minoritaires au Parlement canadien. Les libéraux du Haut-Canada cherchent à dominer le Bas-Canada au Parlement, en obtenant la représentation basée sur la population. Au point de vue religieux, ils se montrent fanatiques, niant aux catholiques haut-canadiens le droit aux écoles séparées et s'opposant à l'incorporation des sociétés religieuses [20]. C'est là l'essentiel de leur programme politique aux élections de 1857. L'Église ne peut donc pas ne pas appréhender le jour où les *rouges* de Dorion et les *cleargrits* de George Brown se tendront la main.

C'est donc le clergé qui organise la première lutte de Langevin pour le siège de Dorchester au Parlement du Canada-Uni. Deux adversaires lui contestent la victoire : le docteur W. Forrest et Barthélemy Pouliot ; un troisième, Ignace Couture, ne se rend pas à l'assemblée nominale ; et un quatrième, un nommé Quigly, se retire en faveur de Langevin à la dernière minute. Celui-ci fait sa campagne avec confiance. Les fêtes religieuses de Noël et du Jour de l'An lui donnent l'occasion de multiplier les assemblées sur le perron des églises. Les bureaux de votation sont ouverts le 31 décembre et le 2 janvier. Langevin est élu par une forte majorité de 444 voix sur Forrest et de 596 sur Pouliot, l'ex-député de Dorchester, ainsi qu'il l'écrit à sa femme, en se montrant très satisfait de cette première victoire électorale pour un siège au Parlement canadien [21]. Dans tout le Bas-Canada, d'ailleurs, c'est une vraie déroute pour les *rouges*, dont la petite armée est défaite dans presque toutes les circonscriptions électorales.

---

[19] J.-C. BONENFANT, dans *l'Action*, 21 avril 1966.

[20] L.-P. TURCOTTE, *le Canada sous l'Union*, 259.

[21] H. Langevin à sa femme, 4 janvier 1858, APQ, CC, FHL 1.

En février 1858, Langevin confie les affaires municipales de Québec à George Hall et se met en route pour Toronto, où siège le Parlement depuis 1856. Le voyage est long et fatigant, car les tempêtes de neige rendent les chemins impraticables. L'atmosphère de la capitale ne plaît pas à Langevin comme à la plupart des Québécois sérieux. Avant lui, d'autres députés ont déjà livré leurs impressions défavorables. Nous citons le témoignage le plus limpide que nous ayons rencontré. En 1856, Pierre-Gabriel Huot écrivait à Marc-Aurèle Plamondon, son collègue du *National* : « Toronto est une ville maudite ; il se consomme dans une seule soirée plus de liqueurs alcooliques que dans un an à Québec [22]. » Certains représentants du Bas-Canada ne dédaignent pas les réjouissances que leur offre la vie à Toronto. Mais Langevin est un homme très rangé, irréprochable dans ses mœurs. Il est sociable, mais dans les limites étroites d'un caractère austère et raidi, en plus, par une éducation rigoureuse et un sens inné de la responsabilité. Il s'appliquera à la bienveillance au cours de sa carrière politique. Mais, à trente ans, il se refuse toujours aux concessions, si légères et insignifiantes soient-elles. Il faut l'admirer de bien dominer ses passions, tout en regrettant cependant qu'il le fasse comme si la loi du péché était annulée en lui et de façon si ostensible qu'il écrase plus faible que lui. C'est ce trait fondamental de sa personnalité qui, peu à peu, diminue sa popularité. Langevin se défendra toujours de hurler avec les loups, tout en s'obstinant à vivre au milieu d'eux.

À Toronto, Langevin s'installe chez *Lamb* avec la plupart des représentants du Bas-Canada. La pension y est plus chère qu'à l'hôtel, mais c'est là que se tiennent les *caucus* officieux. Dans son avidité bien caractéristique, le nouveau député tient à participer à cette politique de coulisses. C'est là que se trouve logé le chef politique du Bas-Canada, George-Étienne Cartier. Les deux hommes sont de vieilles connaissances. Langevin a fini ses études de droit chez Cartier ; et les deux jeunes gens ont soutenu ensemble la politique de LaFontaine : l'un comme député, à partir de 1848, l'autre comme rédacteur des *Mélanges religieux*. Le retour de Langevin à Québec en 1851 a cependant relâché leurs relations. Cartier et Langevin se sont presque perdus de vue de-

[22] P.-G. Huot, à M.-A. Plamondon, 25 février 1856, AAD, FP.

puis six ans lorsqu'ils se retrouvent, le 25 février 1858, à l'ouverture du sixième parlement du Canada-Uni.

C'est par un acte d'indépendance et de résistance au ministère Macdonald-Cartier que Langevin ouvre sa carrière politique. Cartier lui demande de proposer la réponse au Discours du Trône. Quoique touché par cette marque de confiance, Langevin se refuse « net » à la tâche. Sur les insistances de Cartier, il explique alors que ses objections sont « insurmontables » parce que le Discours du Trône ne propose pas « le vote au scrutin comme remède à la violence » et qu'il ne laisse pas entendre que « des amendements seront faits à l'Acte de décentralisation [23] ».

Les débuts parlementaires officiels de Langevin ont lieu le 12 mars 1858. C'est l'heure du *maiden speech*. Ce premier discours n'est jamais rien de très amusant dans la carrière d'un député. *The Daily Colonist* publie un résumé sans commentaire du premier discours de Langevin [24]. Le même jour, *The Daily Globe* écrit : « Mr. Langevin followed in a speech in French, very long and very dull. He appears to be a good young man enough, but had hardly a right to occupy so much time [25]. » Mais ce n'est jamais rien de très amusant dans la carrière d'un député. De l'hôtel de ville de Québec, où l'on a « le bec tendu, les narines ouvertes pour humer les nouvelles de la capitale », où l'on prétend « se donner le torticolis » pour mieux voir ce que le maire de Québec fait à Toronto [26], des amis encouragent le débutant, lui rappelant que là, comme en mille autres choses, il n'y a que le premier pas qui coûte [27]. Langevin s'exécute au moment où se joue le premier acte du drame parlementaire sur la question de la « double majorité ». Au Parlement, on se demande, en effet, si, pour devenir loi, une mesure doit rallier la majorité de chacune des deux provinces et s'il suffit d'une majorité collective pour qu'un ministère se maintienne au pouvoir.

Alors que le parti conservateur du Bas-Canada présente une phalange compacte en Chambre, le Haut-Canada est divisé en

[23] H. Langevin à G.-É. Cartier, 25 février 1858, APQ, CC, FHL 8. L'Acte de décentralisation (*Statuts du Canada*, 20 Vict., 1857, c. 68) veut mettre les circonscriptions électorales unies pour des fins municipales en état de faire des améliorations indépendamment les unes des autres.

[24] *The Daily Colonist*, 10 mars 1858.

[25] *The Daily Globe*, 10 mars 1858.

[26] J. Crémazie à H. Langevin, 5 mars 1858, APQ, CC, FHL 9.

[27] J. Crémazie à H. Langevin, 10 mars 1858, APQ, CC, FHL 9.

deux camps à peu près d'égale force. La défaite des trois ministres William Cayley, Robert Spence et Joseph Curran Morrison aux dernières élections a fait une brèche difficile à combler dans le parti de John A. Macdonald. Celui-ci éprouve de très grandes difficultés à rester en possession du pouvoir. En fait, le gouverneur ne l'y maintient que faute de solution plus sage et plus facile. Sur cette situation politique du Haut-Canada au lendemain des élections, nous avons recueilli un commentaire confidentiel d'Étienne-Paschal Taché. Du fond de sa retraite de Montmagny, l'ex-premier ministre écrit à Macdonald :

> [...] si les difficultés que vous avez à surmonter sont grandes, de l'autre celles du parti « *Cleargrit* » seraient encore plus formidables si, par malheur, ce parti était appelé au pouvoir. En effet, il ne suffit pas de la moitié du Haut-Canada — et c'est au plus ce que le parti possède, avec une fraction du Bas-Canada — pour se montrer dans l'assemblée législative, et les moins clairvoyants doivent être convaincus qu'une pareille combinaison n'offrirait qu'une chétive minorité.
>
> Pour obtenir la coopération du Bas-Canada il faudrait que le parti modifiât son programme. [...] D'un autre côté une alliance avec les « *Cleargrits* » *quelles qu'en puissent être les conditions* dépopulariserait considérablement les ministres bas-canadiens & affaiblirait beaucoup un gouvernement ainsi formé. Il faut donc, dans l'intérêt du parti modéré, dans l'intérêt du pays en général, que vous n'abandonniez la barque de l'état qu'à la dernière extrémité. [...] La représentation haut-canadienne ne peut pas être assez aveugle pour ne pas s'appercevoir [*sic*] qu'en se divisant elle amoindrit son influence dans le gouvnt et je compte beaucoup sur *l'esprit pratique* de nos amis politiques aussi bien que sur le *common sense* des habitants du Haut-Canada en général, pour faciliter vos arrangements définitifs [28].

Macdonald n'est pas sans avoir quelque peu intrigué pour supplanter MacNab au *leadership* du parti conservateur haut-canadien. Aussi n'est-il pas prêt à abandonner le pouvoir après deux ans seulement de règne. Il est donc heureux de suivre à la lettre les conseils de son ancien collègue au gouvernement du Canada-Uni. Mais dès le débat sur l'Adresse, il se trouve en minorité. Alors se pose la question de la « double majorité » sur laquelle la Chambre discutera pendant de longs mois. La majorité des ministres rejette ce principe comme une chimère, bien qu'il

[28] E.-P. Taché à J.-A. Macdonald, 18 janvier 1858, APC, Fonds Macdonald, MG 26, A 1 (b), vol. 273.

soit l'essence du gouvernement responsable et qu'il ait prévalu, depuis 1848, dans le gouvernement du pays. En effet, la « double majorité » dominait la pensée politique de LaFontaine et de Baldwin. En 1854, Hincks démissionnait parce qu'il n'avait pas l'appui des représentants du Haut-Canada. Morin s'alliait alors à MacNab parce que c'était lui qui avait la confiance des députés haut-canadiens. En 1856, MacNab démissionnait à son tour à cause de l'opposition majoritaire du Haut-Canada. En recueillant fièrement la succession de MacNab, John A. Macdonald se défendait bien de professer la doctrine de la « double majorité », mais il croyait que l'application du principe était nécessaire dans le cas de MacNab [29]. À son accession au pouvoir, Macdonald est déjà le type du politique opportuniste qui sait adapter les principes aux circonstances !

Bien que les ministres du Bas-Canada mettent tout en œuvre pour que les députés de leur section demeurent cois dans le débat, Langevin, qui est beaucoup plus le disciple de LaFontaine que de Cartier, se déclare ouvertement en faveur de la « double majorité ». Il appuie son geste d'indépendance sur la vieille expérience de Louis-Victor Sicotte, membre du Conseil exécutif. Il écrit lettre sur lettre à ses amis de Québec, les invitant à engager la presse à soutenir le principe de la « double majorité ». Mais, à part *le Journal de Québec*, *le National* et *le Pays*, la presse est complètement sous l'influence ministérielle. Même *le Courrier du Canada* « est à genoux devant le pouvoir dont *charitablement* il cherche à pallier, sinon à justifier tous les partis [30] », selon un fidèle correspondant de Langevin. Pour celui-ci, il s'agit plus de consacrer le principe de la « double majorité » que d'en décider l'application à toutes les mesures politiques et administratives. Il ne faudrait pas, pense Langevin, que toutes les questions puissent entraîner également la chute d'une partie du ministère. Préciser les circonstances où le principe devrait être appliqué et les autres, d'intérêt très général, où il ne devrait pas l'être, est une tâche difficile. Langevin est prêt à s'y essayer.

Le 17 mars 1858, Joseph-Élie Thibaudeau, député de Portneuf, fait une motion à la Chambre représentant que toute tentative de législation affectant une section du pays, contrairement

---

[29] T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, VII : 137.

[30] J. Crémazie à H. Langevin, 12 mars 1858, APQ, CC, FHL 9.

aux vœux de la majorité des représentants de cette section, serait pleine de dangereuses conséquences pour le bien-être du pays [31]. Aussitôt, Cauchon apporte un amendement à cette proposition, soutenant que le principe fédéral, qui est à la base de l'Union des deux Canadas et qui a été sanctionné en 1848 par le gouvernement du pays, ne peut être réel si une section se maintient au pouvoir sans l'appui de la majorité de ses représentants [32]. Les débats traînent en longueur, puis ils sont suspendus. Le 19 mai, Langevin les fait reprendre en apportant un sous-amendement à l'amendement de Cauchon [33]. Enfin, le 19 juillet, les deux amendements et la motion principale sont mis aux voix et rejetés par 77 voix contre 33 voix [34]. Dans la gauche de la Chambre divisée pour le vote, Langevin fait corps avec les *rouges* et quelques représentants de la région de Québec : J.-C. Chapais, Cauchon, et Thibaudeau. Ce vote en faveur de la « double majorité » est un vote direct contre John A. Macdonald et c'est le premier vote important de Langevin au Parlement canadien. Souvent les grandes amitiés commencent ainsi par une chiquenaude !

Pendant toute cette première session, Langevin n'est donc pas l'esclave d'un parti, bien que son adhésion au parti conservateur demeure intacte. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que c'est une motion de censure proposée par Langevin qui tue dans l'œuf le ministère Brown-Dorion [35]. Cette autonomie attire au nouveau député de Dorchester la confiance générale du Parlement. C'est du moins ce que lui écrit Sicotte, le 18 août, alors que Langevin est de retour à l'hôtel de ville de Québec : « Permettez-moi de vous exprimer mon approbation de votre conduite noble et indépendante durant la dernière session, et de vous faire connaître que tous les partis vous rendent la même justice [36]. »

Cette autonomie augmente aussi son crédit à Québec où l'on est toujours en lutte ouverte et acharnée contre Montréal. Le premier geste d'indépendance de Langevin à l'égard de Cartier a donné lieu à ce commentaire : « Que tous les membres de ce District en agissent ainsi et l'on n'osera plus les qualifier de mou-

---

[31] *Journaux de l'Assemblée législative*, 21 Vict., session 1858, XVI : 148s.
[32] *Ibid.*, 148s.
[33] *Ibid.*, 488.
[34] *Ibid.*, 878.
[35] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1858, XVI : 937.
[36] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 18 août 1858, APQ, CC, FHL 21.

tons, il ne faudrait pas cependant se montrer impraticables, mais j'ai confiance dans votre prudence [37]. »

Nous retrouvons ici, dans le drame d'une vie particulière, une scène qui se joue tous les jours sur tous les théâtres politiques. On tente de perdre l'homme qui commence à porter ombrage. En gagnant du prestige, Langevin se taille des ennemis à même ses amis d'hier. Le plus inquiétant de ces ennemis, c'est Cauchon qui est ministre depuis 1856. Au dire de Huot à Plamondon, Cauchon prend tous les moyens pour se rendre populaire, lui qui « est d'une impopularité incommensurable à Toronto [38] », où il mène ses employés comme des serfs et affiche un luxe qui le rend ridicule. Mais, bien qu'impopulaire, Cauchon est puissant. Le ministère tiendra éloigné du pouvoir l'homme auquel Cauchon s'opposera. Cauchon intrigue donc sans scrupule pour perdre son collègue de Dorchester, dont le premier séjour à Toronto a attiré l'attention des chefs politiques. Or, le premier ministre ne peut pas se passer de Cauchon ni de l'influence de son journal. Cartier voit déjà baisser son étoile au ciel parlementaire. Il gouvernait avec 40 voix au début de la session de 1858. À la fin, il est réduit à gouverner tant bien que mal avec seulement quelques voix de majorité.

Nous ne pouvons passer sous silence la crise morale très forte que traverse alors Langevin et qui est la conséquence de ces rivalités. C'est du dedans qu'il goûte maintenant à la politique, lui qui, du dehors, en a un peu idéalisé les risques et la gloire. Il connaît alors l'incertitude, les doutes, l'insatisfaction de lui-même, un certain dégoût pour les vanités de la terre, la satiété des biens matériels et la nausée de la vie publique. Douloureusement atteint, c'est à sa femme qu'il confie ses détresses les plus profondes. Sa correspondance de l'époque présente des lettres d'un tracé tordu, assaisonnées de traits amers. Citons un fragment d'une de ces lettres. Après s'être plaint d'une vie toute tramée de malentendus et de scissions, il écrit : « Si tu savais comme tout cela me tracasse et me dégoûte de la vie publique, où malheureusement les hommes, par ce que je vois ici, ne travaillent que pour eux et non pour le pays, tu serais convaincue que je me retirerai de tout cela

[37] A. LeMoine, 21 mars 1858, APQ, CC, FHL 15.
[38] P.-G. Huot à M.-A. Plamondon, 25 février 1856, AAD, FP 1856.

le plus tôt possible [39]. » Comme la nature du jeune homme le tourne vers une vie active et solide bien plus que vers son intérieur, l'angoisse ne dure qu'un temps. Cette crise a joué un rôle de catalyseur dans la personnalité de Langevin. Ambitieux, dominé par un sentiment de supériorité, volontaire et tenace, le jeune homme n'aurait sans doute pas trouvé son plein équilibre sans cette crise d'âme. Grâce à cette épreuve morale, il accède à la maturité. Définitivement éclairé pendant cette période d'intériorisation, il marchera désormais sans recul dans cette voie qu'il s'est déblayée lui-même et qui lui est maintenant large ouverte. Son enthousiasme aura des nuances. Tantôt Langevin se montrera tout à fait heureux : « Mon étoile est encore au firmament, même en Angleterre [40] », écrira-t-il alors à sa femme. Tantôt il sera tout simplement soumis, mais serein dans sa soumission : « Aujourd'hui, j'ai bien mes trente-quatre ans faits. J'aurais bien désiré être à Québec ce jour-là ; mais ma vie consiste à ne jamais faire ce que je veux [41] », écrit-il à la même, de Montréal cette fois. Mais la période de crise est révolue, et, avec elle, l'idée de la désertion.

La fin de la crise morale ne marque pas un tournant dans la conduite politique de Langevin. Loin de là. Son vote continue d'osciller entre la droite et la gauche. Il appuie tantôt les conservateurs, tantôt les libéraux, selon ses convictions. Il se défend bien de donner des votes serviles. Deux de ces votes, pris sur des questions d'intérêt majeur, déconcertent tout le Parlement et tout Québec. Le premier regarde le siège du gouvernement.

L'Acte d'Union de 1841 laissait au gouvernement le choix du siège du Parlement. Lord Sydenham choisit alors Kingston et c'est là qu'eurent lieu les trois premières sessions du Parlement du Canada-Uni. Mais les hommes politiques trouvaient que le choix n'avait pas été heureux et demandèrent en 1843 qu'une nouvelle capitale fût choisie. Montréal l'emporta et le Parlement s'y assembla tous les ans depuis 1844 jusqu'à 1849. Quand les émeutiers *tories* incendièrent l'édifice du Parlement, après que Lord Elgin eut consacré le principe de la responsabilité ministérielle, la capitale fut transportée à Toronto, où l'on siégea en

---

[39] H. Langevin à sa femme, 5 mai 1859, APQ, CC, FHL 1.
[40] H. Langevin à sa femme, 2 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.
[41] H. Langevin à sa femme, 25 août 1860, APQ, CC, FHL 1.

1850 et en 1851. Mais les représentants du peuple obtinrent bientôt une capitale ambulante : le parlement devait tenir alternativement quatre sessions à Québec et quatre à Toronto [42]. En 1852, le Parlement se transporta donc à Québec dans l'ancien palais législatif du parc Montmorency, qui était aussi l'ancien palais épiscopal où s'était tenu le premier Parlement canadien en 1792. Mais on se rendit compte bientôt que ce système alternatif présentait de grandes difficultés et des dépenses inutiles. En 1856, la Chambre vota un projet de loi qui décrétait que Québec deviendrait en 1859 le siège définitif et permanent du Parlement. On vota également $200 000 pour la construction des édifices parlementaires [43]. Mais le Conseil législatif rejeta ce projet de loi en refusant de voter les subsides [44]. La Chambre opta alors pour l'arbitrage de la reine, lui demandant de fixer elle-même le siège permanent du gouvernement canadien [45]. Sur l'invitation de l'autorité royale, toutes les villes intéressées adressèrent un mémoire dans lequel elles expliquaient leurs prétentions à devenir la capitale du Canada-Uni. La cité de Champlain y délégua même son maire, Joseph Morrin, et un de ses ex-maires, Joseph-Ulric Tessier. Elle leur confia un imposant mémoire, dans lequel un groupe de citoyens de Québec exposaient les droits de Québec au siège du gouvernement et les avantages qu'un tel choix apporterait au Canada [46].

Quand Langevin devient maire de Québec et député de Dorchester, en décembre 1857, on attend avec grande inquiétude la décision royale. Le 31 décembre 1857, une dépêche télégraphique annonce au gouverneur du Canada que la reine Victoria, sur l'avis de son Conseil, a choisi Bytown, qui deviendra Ottawa, pour être le siège du gouvernement canadien [47]. À Québec, les mécontentements ne tardent pas à s'exprimer jusqu'au cœur de l'hôtel de ville. Le Conseil de ville, que préside Langevin, rédige

---

[42] *Journaux de l'Assemblée législative*, 12 Vict., session 1849, VIII : 317s.
[43] *Ibid.*, 19 Vict., session 1856, XIV : 322s.
[44] *Journaux du Conseil législatif*, 20 Vict., session 1856, XIV : 414s.
[45] *Journaux de l'Assemblée législative*, 20 Vict., session 1857, XV : 130s.
[46] Ce mémoire est du 25 mai 1857. Il est publié dans *le Courrier du Canada*, 10 mars 1858.
[47] APC, série G, vol. 155, p. 287, cité dans L. BRAULT, *Ottawa, capitale du Canada, de son origine à nos jours*, 150.

une requête au gouvernement canadien le priant d'inviter la reine à reviser sa décision [48]. La lutte autour du siège du gouvernement canadien dure depuis six ans. Elle a pourtant connu une trêve pendant que délibéraient les autorités impériales. Mais elle reprend de plus belle dès l'ouverture des Chambres, en janvier 1858. À plusieurs reprises, on attaque le gouvernement sur le recours à la reine. Enfin, le 28 juillet, une proposition d'Urgel Piché, député de Berthier, présente que « dans l'opinion de cette Chambre la cité d'Ottawa ne devrait pas être le siège permanent du gouvernement de cette province [49] ». Langevin vote pour la proposition, qui est adoptée par la Chambre par soixante-quatre voix contre cinquante. Le gouvernement se trouve donc battu sur cette question. Bien qu'il ait encore la confiance des députés, comme le prouve un vote subséquent sur une proposition d'ajournement dont on a fait un vote de censure [50], le ministère croit qu'il est prudent de démissionner. Mais après un intermède de quarante-huit heures avec le ministère Brown-Dorion, l'ancien gouvernement revient en scène, grâce à un subterfuge que Dorion appelle le *double shuffle* mais qui est, selon Cartier, une « transaction en accord avec l'esprit et la lettre de la loi [51] ». À ce moment, Cartier et Sicotte font une entente : on ne présentera pas la question du siège du gouvernement tant que sera à l'étude le projet d'une fédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique. De part et d'autre, on croit que la réalisation prochaine d'une union plus vaste que les deux Canadas amènerait d'elle-même une révision du choix de la reine. Mais, à l'ouverture de la session, alors qu'une fédération s'avère encore prématurée, le gouvernement Cartier se montre déterminé à employer tous les moyens constitutionnels pour respecter le choix de l'autorité impériale. Dans un *caucus* tenu à Toronto le 1er

---

[48] H. Langevin à F.-X. Garneau, 30 avril 1858, AHVQ, Chemise « Capitale 1857-58 ».

[49] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1858, XVI : 933.

[50] *Loc. cit.*

[51] « Débats de l'Assemblée législative », 8 février 1859, dans *le Courrier du Canada*, 14 février 1859. Tous les historiens s'en tiennent au terme de Dorion pour exprimer le subterfuge par lequel Cartier et Macdonald reprennent le pouvoir sans procéder à de nouvelles élections. Les ministres échangent leurs portefeuilles, mais une fois en fonction chacun reprend son ancien poste.

février 1859 [52], le premier ministre bas-canadien affirme même que si le ministère est battu en Chambre sur cette question, comme il est très possible qu'il le soit, il aura recours à une dissolution. C'est Sicotte que craint Cartier, et avec raison, car celui-là vient de résigner son portefeuille parce qu'il pense qu'après le vote favorable à la motion Piché, le gouvernement ne peut s'en remettre à l'arbitrage de la reine.

Le 2 février 1859, Sicotte propose, appuyé par Langevin, un amendement à l'Adresse demandant à la Chambre de considérer le vote du 28 juillet sur la motion Piché comme la voix du peuple, de sorte qu'Ottawa ne soit pas le siège permanent du gouvernement [53]. Les débats sur cette motion durent plusieurs jours. Dans la soirée du 2 février, Langevin aborde la question du siège du gouvernement avec modération et convenance, bien qu'il parle et comme maire de Québec et comme partisan de Sicotte. Le 10 février, une grande agitation règne dans la Chambre au moment de prendre le vote. Sur cette question se greffe à vif une lutte d'esprit de clocher et de préjugés nationaux, mais aussi de principes supérieurs. Pour les uns, il s'agit de sauver l'honneur du Canada en se conformant à la décision d'un arbitrage sollicité par le gouvernement ; pour les autres, il faut éviter l'accroc aux principes démocratiques. Le gouvernement Cartier-Macdonald y risque sa dernière carte et gagne la partie de justesse par 64 voix contre 59 voix [54]. Québec vient de perdre le siège permanent du gouvernement canadien, et Langevin, un portefeuille, du moins pour un avenir immédiat.

Le deuxième vote déconcertant de Langevin porte sur la législation tarifaire de 1859. En août 1858, alors que vient de tomber le nouveau ministère Brown-Dorion, le gouverneur demande à Alexander Tilloch Galt, « un rouge passé au bleu [55] », que ses aptitudes financières et administratives ont mis en lumière, de former un gouvernement. Galt refuse, car il ne se croit pas en mesure de former un gouvernement viable. Mais il accepte de faire

---

[52] *Le Courrier du Canada*, 4 février 1859.

[53] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1859, XVII : 21.

[54] *Ibid.*, XVII : 40.

[55] J. A. Macdonald à A. T. Galt, cité dans *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*, 86, et dans T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, VII : 188.

partie d'un ministère que présiderait Cartier, à condition que le nouveau premier ministre mette à son programme l'étude de deux questions majeures, dont la protection d'une industrie nationale. Galt devient ainsi le ministre des Finances du gouvernement Cartier-Macdonald. Le Canada est alors en pleine crise économique et commerciale. Le nouveau ministre des Finances croit que le remède est dans la protection, qui assurerait vie et prospérité aux jeunes industries canadiennes, tout en fournissant les revenus nécessaires à la réalisation d'un réseau ferroviaire indispensable au développement du pays. Mais, dans son attachement désordonné à la Métropole, l'élément *tory* ne saurait rejeter ni la doctrine ni la politique du libre-échange alors en honneur en Angleterre. Autrement, il se croirait coupable de félonie. Ce qui veut dire que l'adoption d'un vrai tarif de protection pourrait raviver le feu allumé il y a dix ans autour du bill d'indemnité et de la consécration officielle de la responsabilité ministérielle. Galt se refuse à une confrontation décisive avec l'élément *tory*. Il trouve refuge dans un compromis qu'il nomme « protection incidente ». Il prétend que la nouvelle législation n'a d'autre but que d'augmenter le revenu afin de satisfaire aux besoins publics du pays. Pour les *tories,* le système de Galt apparaît donc comme une simple mesure administrative et non pas comme un acte d'indépendance à l'égard de la Métropole. Mais ce nouveau tarif soulève un *tolle* général aux États-Unis, où l'on a signé cinq ans plus tôt un traité de réciprocité avec le Canada ; il choque les industriels d'Angleterre que le terme de « protection incidente » ne saurait tromper ; il blesse les hommes d'État anglais, pour qui la seule politique douanière praticable dans tout l'Empire devrait être celle de la Grande-Bretagne ; enfin il rencontre une forte opposition au cœur même du Parlement canadien. C'est là que nous retrouvons le représentant de Dorchester.

En mars 1859, Galt présente un bill au Parlement pour amender l'Acte relatif aux Droits de Douane de 1858 [56]. Ce nouveau bill veut faire prévaloir les droits *ad valorem* sur les droits spécifiques et élever les droits sur plusieurs articles. Dans les débats sur cette nouvelle législation tarifaire, Langevin soutient de son vote les deux plus grands adversaires du bill : Isaac

[56] *Statuts du Canada,* 22 Vict., 1859, c. 2.

Buchanan et George Brown. Le premier, appuyé par Malcolm Cameron, propose le 14 mars un amendement destiné à corriger le système proposé parce qu'il est « subversif des intérêts bien entendus du Canada, en ce que par ce Tarif les taxes sur les choses de première nécessité sont augmentées, et qu'elles sont diminuées sur les articles de luxe, et cela erronément en vue de créer plus de revenu [57] ». L'amendement est rejeté. Langevin a rejoint les *rouges* dans la gauche de la Chambre avec, comme seul appui, son maître politique Louis-Victor Sicotte. Quelques jours plus tard, Brown propose à son tour un amendement au bill de Galt [58]. Le député de Toronto s'oppose à la nouvelle législation douanière, parce qu'elle favoriserait le commerce du Bas-Canada au détriment de celui du Haut-Canada. L'amendement est encore rejeté. Langevin vote encore avec les *rouges*. À Québec, toute la presse crie au scandale et à l'apostasie. Le champion du clergé qui essaie de donner gain de cause à l'ennemi mortel de l'Église ! Les adversaires et les rivaux de Langevin nourrissent leur hostilité de tels votes. Les vrais amis s'en attristent comme Alexandre LeMoine qui écrit au député « récalcitrant » :

> Votre vote sur la question du Tarif a complètement pris vos amis par surprise, car il est généralement admis que ce tarif sera favorable au Bas Canada [*sic*] et de là comment expliquer une opposition semblable de votre part. Il ne peut y avoir de principe politique qui puisse vous obliger à sacrifier les intérêts du Bas-Canada lorsque ceux du pays en général ne doivent pas en souffrir. Pour ma part je ne saurais exprimer d'opinion sur les avantages que pourra retirer le Bas Canada [*sic*] du nouveau Tarif mais ce dont je puis vous assurer c'est que ce vote, avec celui donné en faveur de Brown, a diminué de beaucoup la confiance que vous inspiriez à un bon nombre d'amis. Pour ma part je regrette sincèrement l'isolement dans lequel ces deux votes vous ont placé en chambre et l'effet qu'ils ont eu de vous séparer complètement d'un partit [*sic*] dans lequel vous deviez recruter pour parvenir à la position que vous pouviez peut être [*sic*] encore obtenir en vous approchant de ce même partit [*sic*] [59].

Un document nous offre un début d'explication sur l'attitude de Langevin au sujet de cette législation de 1859. C'est une autre lettre de son conseiller municipal, Alexandre LeMoine, qui

---

[57] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1859, XVII : 197.
[58] *Ibid.*, 246s.
[59] A. LeMoine à H. Langevin, 20 mars 1859, APQ, CC, FHL 15.

rapporte : « Vous me dites que votre vote sur la question du Tariff [*sic*] n'a pas été un vote politique [60]. » Mais, pour une solution adéquate de l'attitude de Langevin, le mieux est de la situer dans l'influence de Sicotte. Nous croyons, en effet, que le député de Dorchester adhère à fond au libéralisme modéré de Sicotte, qu'il suit docilement depuis son entrée au Parlement et à qui il confie régulièrement sa pensée, ses espoirs et ses déceptions en matière politique. Or nous connaissons bien la pensée de Sicotte sur le nouveau tarif pour avoir lu ses discours de l'époque et, surtout, pour avoir fouillé une lettre qu'il adresse à Langevin sur cette question. Cette lettre se termine par une phrase clé : « Je dois à tous, et à vous surtout, l'explication la plus franche de ma pensée, sur ce point comme sur tout autre [...] [61] ». C'est le maître et le politique en place qui va jusqu'au bout de son rôle. Il ne se borne pas à entraîner son néophyte, mais il le protège de l'intérieur en lui exposant les mobiles les plus secrets de sa conduite. Il lui écrit donc :

> Et malgré les attaques de la *loyauté* tory, je ne laisserai passer aucune occasion favorable de faire naître dans l'opinion publique le sentiment de l'indépendance. Je veux la confédération pour arriver plus vite à ce résultat, et pour éviter notre agglomération avec la république américaine. Je suis contre la politique du libre-échange absolu ; je suis pour une politique commerciale, qui donnera les nécessités de la vie à bon marché, qui élèvera notre travail en lui donnant de l'emploi, par une sage protection qui profiterait au consommateur même, et empêcherait notre population d'émigrer comme elle le fait. Plus de cent familles ont quitté cette semaine et la dernière pour les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Je veux d'une politique qui en nous donnant ce qui existe là, aurait pour résultat de garder chez nous le travail qui va enrichir nos voisins [...] La politique que j'ai exposée est sous tous les rapports la seule bonne, et de plus hautement nationale. Mr. Galt, l'homme le plus avancé de l'administration, a parfaitement compris combien j'avais raison [...] [62].

À la suite de Sicotte, Langevin s'en prend donc à l'inspiration générale de la politique de Galt. Il aimerait voir le gouvernement adopter un vrai tarif de protection et non pas seulement cet ersatz que constitue le tarif de revenu. Il voudrait que le mi-

---

[60] A. LeMoine à H. Langevin, 28 mars 1859, APQ, CC, FHL 15.
[61] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 24 mars 1859, APQ, CC, FHL 21.
[62] *Ibid.*

nistre des Finances mesure avec moins de prudence la protection à donner à l'industrie canadienne ; qu'il réagisse contre une tradition qui a empêché jusqu'à maintenant les colonies anglaises de se réaliser normalement ; qu'il renonce à la « protection incidente » ; qu'il brave l'opposition *tory ;* et qu'il s'affirme franchement et ouvertement protectionniste. En somme, Langevin voudrait entendre dès 1859 le cri de la *Politique nationale, Canada First,* qui, en 1878, sauvera le pays de la crise économique et, en 1891, le parti conservateur, de la déroute [63].

Il faut admettre que Langevin, partisan du parti conservateur, manifeste ici de très fortes tendances libérales. Nous sommes fortement portée à affirmer que le grand chef conservateur fut d'abord un libéral modéré, ce libéral que la polémique aux *Mélanges religieux* a déjà annoncé. C'est sans doute ce qui explique la nature de ses sentiments pour George-Étienne Cartier. Le jeune député a du respect pour son chef, mais un respect dépourvu d'admiration vraie et d'estime profonde. Glanons dans sa correspondance de l'époque quelques-unes de ses réflexions sur Cartier. Notre gerbe sera de ronces et d'épines ! En mai 1859, il se rend au bureau du premier ministre pour obtenir des concessions au sujet du Chemin de fer de la rive nord. Dans une lettre à son père, Langevin raconte ainsi son entrevue :

> Cartier est loin d'être aussi bien disposé [qu'Alleyn]. Il veut *retarder* l'affaire, sous prétexte qu'il y a beaucoup d'autres affaires importantes devant le Conseil. Il m'a dit : « *Soyez certain* que ce n'est pas par mauvais vouloir mais vous *comprenez* qu'à présent il y a des affaires de la plus haute importance pour occuper le Conseil pendant plusieurs jours ». Il m'a fallu avoir mon sang froid & ma détermination de ne rien gâter en brisant les vitres pour ne pas lui dire de dures vérités. J'ai fait semblant de prendre tout cela pour de l'argent comptant, l'ai remercié de son bon vouloir, &c. &c. Il a paru croire que je me moquais de lui, mais je ne devais pas faire autre chose dans l'intérêt de l'entreprise [64].

Quelques mois plus tard, il sera question de déménager l'École normale Laval de Québec à la Pointe-Lévi. Dans une lettre intime, Langevin écrit alors à sa femme : « J'aime à croire que l'École normale Laval ne sera pas déplacée ; néanmoins si Cartier l'a dans la tête, il fera faire le déplacement, que ce soit

---

[63] Voir D. G. CREIGHTON, *John A. Macdonald,* II : 243ss et 521ss.

[64] H. Langevin à son père, 5 mai 1859, APQ, CC, FHL 4.

pour ou contre l'intérêt du Bas-Canada [65]. » Le principal de cette école normale est l'abbé Jean Langevin. À son sujet, Langevin écrit à son père : « Ce pauvre Principal est, je suis certain, dans l'eau chaude ; mais il ne peut pas s'attendre à être mieux traité par le gouvernement de Cartier qui maltraite ainsi tout le monde. J'espère néanmoins que son tricorne [une rumeur veut que Cartier soit nommé juge] l'empêchera cette fois de commettre une nouvelle injustice [66]. » Et dans une lettre à sa femme, il ajoute cette réflexion amère : « Pas de paix évidemment tant que Cartier sera là [67]. »

De tous ces témoignages, que nous pourrions multiplier sans rendre la preuve plus convaincante, il est facile de conclure que le mariage Cartier-Langevin, que célèbrent à peu près tous les historiens, en est un de raison. Les relations des deux politiques sont beaucoup moins faciles et moins chaleureuses qu'on les a toujours imaginées et dites. Après la Confédération, il y aura un conflit de personnalités entre les deux hommes d'État. Avant, ce conflit se double d'une divergence dans l'idéologie politique. Pendant ses premières années de politique active, c'est sans aucun doute vers Sicotte que vont la dévotion, l'estime et la confiance d'Hector Langevin. Or, Sicotte est déjà un libéral modéré quand Langevin fait son apparition au Parlement canadien. Dans son étude *Brown of the Globe,* Careless le définit ainsi : « A former *Rouge* who had become a Coalition Liberal, though never really a *Bleu* [68]. » Comme il a refusé de faire partie du ministère Brown-Dorion en août 1858 [69], Sicotte ne consentirait jamais à faire partie d'une administration avec Brown. Il s'en défend en ces termes : « Je ne troquerai jamais avec les insulteurs et les calomniateurs de ma religion et [...] je ne donnerai jamais le pouvoir à ceux qui se seront faits [*sic*] un marchepied de leur fanatisme et de leur bigoterie [70]. » D'ailleurs, abstraction faite de cette guerre que mène le rédacteur du *Globe* contre l'Église catholique et les Canadiens français, Sicotte n'a pas d'attrait pour Brown, ne lui

---

[65] H. Langevin à sa femme, 9 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.
[66] H. Langevin à son père, 16 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.
[67] H. Langevin à sa femme, 23 juin 1859, APQ, CC, FHL 1.
[68] J. M. S. CARELESS, *Brown of the Globe,* I : 291.
[69] « Débats de l'Assemblée législative », 1er février 1859, dans *le Courrier du Canada,* 2 février 1859.
[70] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 11 septembre 1859, APQ, CC, FHL 21.

reconnaissant pas l'étoffe d'un homme d'État. Écoutons une confidence faite à Langevin :

> Point d'instruction, point de suite dans les idées, point d'initiative, mais toujours une attaque sans force réelle contre les individus, réussissant à maintenir sa popularité au milieu d'une population protestante fanatisée et fanatique par un fanatisme d'autant plus dangereux qu'il est plus hypocrite.
>
> Il est difficile de concevoir comment tant d'hommes instruits ont pu faire tant de bruit pour ne répéter après tout que le vieux cri du Haut-Canada, « Down with the French Canadians [71] ».

Jusqu'en 1860 au moins, Sicotte n'est donc pas un libéral à la façon de Dorion, de Lemieux, de Thibaudeau et de Laberge qui, eux, ont partagé le pouvoir avec Brown en août 1858. Le 24 mai 1862, il consentira à former une administration avec John Sandfield Macdonald, un libéral modéré, mais se retirera en septembre 1863 plutôt que de pactiser avec George Brown. Mais Sicotte n'est pas, non plus, un conservateur à la façon de Cartier et de Macdonald. Depuis qu'il a quitté le ministère, le 10 janvier 1859, il assume la direction de la gauche conservatrice qui, au cours d'une évolution de quatre ans, glisse petit à petit vers la droite libérale. Il le fait avec intelligence et énergie. Il le fait avec désintéressement aussi, si l'on en croit cet extrait de lettre qu'il adresse à son disciple Langevin :

> Au pouvoir comme en dehors du pouvoir, je ne sacrifierai pas mes idées du vrai et du juste à l'esprit de parti. Je n'ai pas de *rancune* ou de vengeance à satisfaire. Je n'ai pas d'ambition, excepté de faire bien et de remplir mon devoir, advienne que pourra ! Je n'aime pas la vie publique ; et je ne suis dans cette carrière que par esprit de devoir. Les colères et les haines des adversaires politiques m'ont toujours trouvé sans colère et sans haine. Tout ce tapage que quelques-uns font, ressemble trop souvent au bruit que les enfants font pour se donner de l'importance, à distance ça paraît quelque chose. Vu de près ce tapage se réduit à sa juste valeur.
>
> Laissons crier, le bruit n'est pas la raison et encore moins la puissance [72].

Les lettres de Sicotte à Langevin sont pleines de fiel lorsqu'il s'agit du premier ministre et de sa façon d'exercer le pouvoir. « L'ami Georges, écrit-il un jour, a le talent de faire

---

[71] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 20 novembre 1859, APQ, CC, FHL 21.
[72] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 29 mars 1859, APQ, CC, FHL 21.

naître des tempêtes à propos de tout, et c'est à cela qu'il doit d'avoir formé trois ou quatre gouvernements depuis 1855 [73]. » Un peu plus bas, il ajoute : « C'est la politique de M. Cartier et de M. Macdonald de tenir toutes les ambitions sans cesse *aboyantes* [74] ». En 1859, il est question d'un remaniement ministériel. Cartier qui cherche naturellement à retrouver ce qui est perdu pour son parti, essaie de se concilier Sicotte. Mais celui-ci ne peut se rapprocher de ses anciens amis conservateurs. Il condamne sévèrement leur conduite comme « dictée par un égoïsme machiavélique [75] ». Il rejette aussi leur politique parce qu'elle consent à tous les sacrifices pour leur assurer la conservation du pouvoir [76]. C'est ce Sicotte de la droite libérale que suit Langevin au début de sa carrière politique. Il n'y a aucun doute que celui qui deviendra, quelques années après la Confédération, le leader du parti conservateur a été membre de l'école libérale modérée pendant ses premières années de vie politique. Mais le régime parlementaire britannique, dont le Canada a hérité, consacre le bipartisme, dans la pratique du moins. En dépit des expériences variées qui ont ponctué notre histoire depuis un siècle, on doit admettre qu'une troisième force est encore marginale dans le paysage politique canadien du XX[e] siècle. On comprend donc combien il était téméraire, en plein XIX[e] siècle, de résister au bloc libéral-conservateur sans admettre une alliance éventuelle avec les partisans de Dorion. Aussi, pour survivre, Sicotte finit-il par glisser vers la gauche libérale. Il s'éloigne du parti conservateur par des gestes positifs et irrévocables. En 1861, il remplace Dorion à la direction de l'opposition bas-canadienne. Le 22 mai 1862, il forme un ministère libéral avec John Sandfield Macdonald. C'est alors que Langevin fait une option en sens inverse. Il est absolument incapable d'alliance politique avec un parti dont la doctrine sociale et religieuse est aux antipodes de la sienne. Préoccupé de survivre, lui aussi, il se rapproche de la gauche conservatrice où il se maintiendra jusqu'à ce que le projet de confédération l'aspire, pour ainsi dire, vers le centre de la politique conservatrice et l'y établisse à demeure.

---

[73] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 25 février 1859, APQ, CC, FHL 21.
[74] *Ibid.*
[75] L.-V. Sicotte à H. Langevin, 24 octobre 1859, APQ, CC, FHL 21.
[76] *Ibid.*

Le 20 juin 1861, Langevin est réélu sans contestation dans Dorchester. L'unanimité des électeurs prouve que le petit drame qui vient de se jouer dans la vie de Langevin ne l'a pas compromis dans l'opinion publique. On sait qu'en janvier 1861, le représentant de Dorchester cessait d'être maire de Québec. Or, peu de temps après cette sortie de charge, des adversaires politiques accusaient le bureau de révision de la Corporation de la cité de Québec, dont Langevin était membre, d'avoir favorisé l'élection de Thomas Pope contre Abraham Joseph comme maire de Québec. Instruit en Cour du Banc de la Reine, devant les juges Duval et Meredith, le procès s'ouvrit le 8 février et dura quatre jours [77]. Le jury acquitta tous les membres du bureau de révision. Il affirma que leur conduite, énergique mais impartiale, avait été irréprochable. Comme Thomas Pope n'avait que 8 voix de majorité, il y eut ensuite contestation de l'élection. Le jugement de Jean-Thomas Taschereau confirma alors pleinement le verdict du jury [78]. Cette première apparition de Langevin au banc des accusés ne l'a pas diminué aux yeux de ses électeurs. Elle ne lui a pas retiré non plus la confiance des Québécois. En septembre 1861, il est élu président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Il sera réélu pour un second terme, l'année suivante. En 1863, ce sont les membres de l'Institut canadien de Québec qui se souviennent des qualités administratives que Langevin a manifestées à l'hôtel de ville. Ils lancent un appel de détresse du côté de l'ancien maire, de peur de périr sous le poids de leurs dettes. Une fois président « actif » de l'Institut canadien de Québec, Langevin organise une souscription publique afin de recueillir les fonds nécessaires à l'extinction de la dette. Il y réussit si bien qu'en 1864 les membres de l'Institut le maintiennent dans sa charge pour un terme supplémentaire. Entre-temps, le gouverneur le crée conseiller de la reine.

Au milieu de ces occupations variées, Langevin travaille à un ouvrage intitulé : *Droit administratif ou Manuel des paroisses et fabriques*. Il le publie en décembre 1862 avec l'intention

---

[77] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 18 [136]s. Aux Archives judiciaires de Québec, il n'y a aucun document sur ce procès. Les documents de l'année 1861 ont brûlé dans l'incendie du 1er février 1873. Nous avons donc suivi le procès dans *le Courrier du Canada* et *le Journal de Québec* du 30 janvier au 13 février 1861.

[78] *Ibid.*, 18 [136]s.

très nette de venir en aide aux administrateurs des paroisses et des fabriques, aux clercs et aux avocats qui sont appelés à conseiller ces administrateurs et, enfin, aux administrés eux-mêmes. Langevin livre tout simplement au public le fruit de ses recherches et de son expérience. En plus de vingt-huit chapitres sur les questions qui regardent directement l'administration des paroisses et des fabriques, l'ouvrage comprend quatre appendices : un tableau des noms légaux des différentes corporations religieuses, d'éducation et de charité dans le Bas-Canada, avec l'indication des lois, édits et ordonnances qui les regardent ; cinquante-six formules de documents requis par les actes relatifs aux paroisses ; un tableau des noms de paroisses et missions non érigées civilement ; des statistiques sur la population, les paroisses, les corporations, etc., et un tableau indiquant la population totale et la population catholique de chaque cité, ville, paroisse et canton (township) du Bas-Canada. L'ouvrage se termine par le texte même de quelques-unes des lois dont l'usage est le plus habituel dans l'administration des paroisses et des fabriques.

Le manuel pourrait être d'une utilité incontestable à ceux à qui l'auteur le destine. C'est le fruit de longues et patientes recherches. Il réunit « en un seul volume ce qui était épars dans plus de cent volumes, dont un grand nombre ne sont pas à la portée de ceux qui sont appelés à administrer les paroisses et les fabriques [79] ». Il est normal que l'ouvrage reçoive de l'archevêque-coadjuteur de Québec l'approbation que réclame son auteur. Il est aussi normal qu'il mérite à Langevin cette appréciation de Cartier : « [...] vous avez choisi pour publication un sujet utile et intéressant, [...] le livre que vous venez de livrer au public est habilement fait et compilé et [...] il devra vous attirer du renom. Permettez-moi de vous dire de plus que je suis content et satisfait de mon *ex-élève en droit* [80]. » Afin d'aider la diffusion de son ouvrage, Langevin cède ses droits d'auteur pour cinq ans. La maison d'édition Desbishire et Desbarats publie cinq mille exemplaires qu'elle vend trois chelins l'unité. Langevin se réserve cependant la propriété littéraire de l'ouvrage [81]. En 1878, il en

---

[79] H. LANGEVIN, *Droit administratif ou Manuel des paroisses et fabriques*, préf., III.

[80] G.-É. Cartier à H. Langevin, 27 janvier 1863, APQ, CC, FHL 8.

[81] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 20 [138].

publiera une édition revue, corrigée et considérablement augmentée [82].

À partir du mois d'août 1862, pendant que son *Manuel* est sous presse, Langevin commence un autre ouvrage juridique. À la demande du maire de Québec, Thomas Pope, il fait la révision, la consolidation et la refonte des règlements de la Corporation de la cité de Québec. Il prépare un texte français tandis que Richard Pope, le frère du maire, se charge du texte anglais [83]. Ce travail en est un de longue haleine. Ce n'est qu'en janvier 1864 que Langevin et Pope livrent leurs textes respectifs. Jacques Crémazie, le recorder de l'époque, à qui la Corporation a demandé une critique de l'œuvre, prétend qu'elle « a été faite avec un grand soin, une grande exactitude & beaucoup d'habileté ». Il ajoute : « Je suis convaincu que ce travail sera de la plus grande utilité pour tous les officiers de la Corporation [84]. » Au Conseil de ville de Québec, l'œuvre est pourtant reçue sans enthousiasme. Thomas Pope, qui avait signé le contrat au nom de la Corporation, est mort en juin 1863. Le nouveau Conseil refuse d'endosser le contrat de Pope et de payer les frais du travail. Il donne pour prétexte que le contrat était illégal, ayant été signé sans l'assentiment de Louis-Gonzague Baillargé, l'aviseur légal de la Corporation, et de Philippe Jolicœur, le président du comité des Règlements. Langevin et Pope entament des poursuites judiciaires contre la Corporation. Instruite en Cour supérieure, la cause traîne en longueur. Mais le 18 mai 1866, le juge Jean-Thomas Taschereau rend un jugement favorable aux demandeurs [85]. À la suggestion des avocats de la défense, le comité des Finances de la Corporation propose d'aller en appel [86]. Mais le Conseil rejette sa proposition à une séance spéciale du 30 mai 1866 [87]. Ayant eu gain de cause, Langevin reçoit $800 pour la *Codification des Actes de la Corporation et du département de*

---

[82] *Ibid.*, [196].

[83] *Ibid.*, 20 [138]s.

[84] J. Crémazie à F.-X. Garneau (greffier), 22 avril 1864, APJ-Q, dossier 1387.

[85] *Fournier & Gleason* (avocats) à L. A. Cannon (greffier), 18 mai 1866, AHVQ, chemise « Règlements et refonte ».

[86] Rapport 657 du comité des Finances, dans les *Procès verbaux du Conseil*, du 25 avril 1866 à juin 1871, 590 AHVQ.

[87] *Procès verbaux du Conseil*, du 25 avril 1866 à juin 1871, 590, AHVQ.

l'Aqueduc de Québec et $1 200 *pour les Règlements refondus de la Corporation* [88].

Au sein du parti conservateur, on a accueilli Langevin, après sa rupture d'avec Sicotte, comme la brebis égarée qui rentre au bercail. À l'ouverture du Parlement, en mars 1862, un groupe d'amis politiques lui offrent le fauteuil présidentiel. Ce geste prouve que le député de Dorchester est un homme calme et libre vis-à-vis des partis politiques, puisque ce sont là des qualités essentielles à tout *orateur* de la Chambre. Mais Cartier a déjà choisi son candidat quand surgit le nom de Langevin. De son propre chef, Langevin retire donc sa candidature en écrivant à Cartier :

> Le Gouvernement ayant la majorité de nos amis pour l'appuyer sur la question de l'Orateur, je ne peux pas consentir à ce que la minorité qui pose ma candidature serve, par ses alliances en ma faveur, à battre en brêche [*sic*] le parti avec lequel nous marchons. Quelles que soient son opinion et celle de mes amis sur ce sujet et quels que soient aussi mes titres à occuper ce poste distingué, j'aime mieux faire le sacrifice de mes prétensions [*sic*] que d'être l'occasion d'une lutte regrettable. J'ai en conséquence averti mes amis que je ne consentirai pas à ce que ma candidature soit posée en face de celle du gouvernement [89].

Sur la proposition de Cartier, c'est donc Joseph-Édouard Turcotte, député des Trois-Rivières, qui est élu *orateur* de la Chambre [90]. Cet incident de coulisses parlementaires met bien en évidence la scission qui existe dans le parti de Cartier en mars 1862. La minorité dont parle Langevin comprend le groupe des anciens partisans de Sicotte. L'alliance de leur chef avec les *rouges* de Dorion a marqué un arrêt dans leur évolution vers le libéralisme politique. Mais ils n'adhèrent pas encore aveuglément à Cartier. Cet incident prouve encore que, tout en demeurant un défenseur de l'autonomie au sein du parti, Langevin revient à l'esprit qui l'animait lors de son accession au Parlement. Le député de Dorchester se soude au parti libéral-conservateur ; il en épouse définitivement la cause et il se montre capable de lui sacrifier ses ambitions les plus légitimes. Cet incident témoigne enfin de la sincérité des intentions fondamentales de Langevin. En

---

[88] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 20 [138].

[89] H. Langevin à G.-É. Cartier, 18 mars 1862, APQ, CC, FHL 8.

[90] *Journaux de l'Assemblée législative*, 25 Vict., session 1862, XX : 2s.

1862, le problème de l'antagonisme interprovincial domine la politique canadienne. Le bon sens et le réalisme autant que le nationalisme outragé suggèrent donc aux conservateurs bas-canadiens de s'unir. C'est la seule manière de garder leur province vivante contre les assauts du Haut-Canada et de sa politique du *Rep by Pop*. C'est la façon la plus sûre aussi de se garantir contre la politique de Dorion qui pourrait mutiler les institutions les plus chères du Bas-Canada pour faire le jeu d'une majorité haut-canadienne. L'esprit d'union préside donc aux grands sacrifices de l'époque. Pour l'union, Langevin renonce au fauteuil présidentiel de la Chambre, Cartier abdique le leadership du parti conservateur et Taché quitte la paix de sa retraite et revient à la politique active.

C'est ainsi que Langevin se mérite les faveurs du parti conservateur. Depuis 1858, sa conduite au Parlement le signale à l'attention des leaders politiques. Elle le destine aussi aux responsabilités ministérielles. En 1864, le Canada passe de nouveau par une crise politique. Le gouvernement Macdonald-Dorion commande encore une majorité, mais il traîne une existence précaire et menace sans cesse de s'écrouler. Le premier ministre Macdonald entame alors des pourparlers avec quelques chefs de l'opposition. Il frappe d'abord à la porte de Cartier, qui refuse toute coalition. Après ce premier échec, il s'adresse à Étienne-Paschal Taché, le vieux patriarche autour de qui se fait l'unanimité des esprits et des aspirations politiques du Bas-Canada. Mais Sandfield Macdonald enregistre un nouvel échec. Il démissionne donc le 29 mars 1864, afin de donner au gouverneur la chance de former une administration forte et efficace [91], si la chose est possible. Lord Monck fait mander Taché et l'invite à constituer un ministère sur l'entente des partis. Taché entre alors en contact avec quelques libéraux haut-canadiens : Sandfield Macdonald, Ferguson Blair et William McDougall. Mais chacun pose ses conditions à l'alliance, et des conditions aussi inacceptables les unes que les autres. Après plusieurs démarches infructueuses, Taché décide donc de former une administration avec l'aide des conser-

[91] *Le Courrier du Canada*, 30 mars 1864. Sur le gouvernement de J. S. Macdonald, voir la thèse manuscrite de B. W. HODGINS, *The Political Career of John Sandfield Macdonald to the Fall of his Administration in March* 1864 ; *a Study in Canadian Politics*.

vateurs seulement : John A. Macdonald et Campbell pour le Haut-Canada, Cartier et Galt pour le Bas-Canada. À un moment donné, pendant les négociations du premier ministre, Langevin a repoussé avec fermeté un portefeuille dans un gouvernement de coalition projeté, parce que Blair en exigeait l'exclusion de Cartier, Cauchon, Galt et Turcotte [92]. Aujourd'hui, il est récompensé d'une telle honnêteté : il devient solliciteur général du gouvernement Taché-Macdonald.

Au lendemain de cette nomination, Langevin part pour Dorchester afin d'y faire renouveler son mandat. Le nouveau ministre craint une contestation de la part des *rouges,* bien que la courtoisie électorale de l'époque admette peu qu'on fasse opposition à un nouveau ministre qui doit s'assurer de la confiance de ses électeurs. Les élections du 11 juin 1863 lui ont laissé un souvenir assez amer. Il a été réélu député de Dorchester pour une troisième fois. Mais, d'après la correspondance de Langevin [93], ses *Notes intimes* [94] et les journaux du temps [95], il a été victime des mœurs électorales de l'époque. Les *rouges* avaient décidé de gagner Dorchester coûte que coûte. Ils inondèrent la circonscription de fiers-à-bras, se servirent d'intimidation et de corruption, achetant des voix pour 3 000 livres sterling. Dans Dorchester, en 1863, les *rouges* se sont servis des armes dont avaient abusé les *bleus* à Québec, dans la célèbre lutte électorale de 1857, et dont les deux partis politiques font un usage alternatif dans les élections canadiennes au milieu du XIX[e] siècle. En juin 1863, Langevin avait été longtemps en danger, mais il finit par triompher avec 37 voix de majorité [96]. En avril 1864, lorsque le nouveau solliciteur général demande de nouveau la confiance des électeurs de Dorchester, son ancien antagoniste, Henri-Thomas Taschereau, refuse d'entrer en lice. Langevin est donc élu par acclamation. Il prend fièrement la place qui lui est réservée dans le cabinet Taché-Macdonald, qui sera le dernier cabinet conservateur sous l'Union. Le programme ministériel ne comprend pas de mesures

---

[92] *Le Courrier du Canada,* 30 mars 1864.

[93] H. Langevin à sa femme, 11 juin 1863, APQ, CC, FHL 1.

[94] H. LANGEVIN, *Notes intimes,* 22 [140].

[95] *Le Courrier du Canada, le Journal de Québec* et le *Morning Chronicle,* 26 juin 1863.

[96] H. LANGEVIN, *Notes intimes,* 22 [140].

nouvelles. Depuis trois ans, le gouvernement ne peut envisager de grandes créations. Il est trop tourmenté matériellement et moralement par les crises politiques. À peine une administration a-t-elle énoncé son programme ou amorcé une réalisation qu'elle a perdu le souffle ! Les principaux objets du nouveau gouvernement Taché-Macdonald portent sur la défense nationale, le maintien et l'élargissement du traité de réciprocité avec les États-Unis, le projet d'une conférence avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'une union commerciale plus intime, et l'ouverture au commerce des Territoires du Nord-Ouest. Mais si beau que soit ce programme ministériel, le cabinet Taché-Macdonald ne fait pas long feu au pouvoir. Le 4 mai, Dorion dépose une motion de censure condamnant sévèrement le gouvernement pour un acte antérieur de cinq ans à sa formation [97]. Le gouvernement est défait [98], et c'est de nouveau la crise politique. La chute du dix-septième parlement depuis l'Union et du troisième depuis deux ans prouve de façon évidente que tout ministère homogène est voué à l'impuissance parlementaire. La coalition s'avère nécessaire, comme l'ont pensé Sandfield Macdonald, Lord Monck et Taché, et comme sont tout près de l'admettre John A. Macdonald, Cartier, Galt et même l'impétueux et fanatique George Brown.

Dans le creuset de cette nouvelle crise politique s'inaugure l'ère de la Confédération canadienne. Dans ce même creuset se clôt la première tranche de la carrière politique de Langevin. Après sept ans de participation plus ou moins autonome à la vie parlementaire, le jeune député de Dorchester a fait son option irrévocable pour le parti conservateur. Devenu membre du Conseil exécutif et solliciteur général dans le gouvernement Taché-Macdonald, il a pris rang parmi les futurs Pères de la Confédération et les artisans du Canada de 1867.

---

[97] La motion de Dorion porte sur un acte administratif posé par Galt en 1859. Le ministre des Finances a avancé $100 000 à la Compagnie du Grand Tronc, qui a toujours négligé le remboursement. Depuis 1859, trois cabinets se sont succédé. En réalité, le ministère Taché-Macdonald ne devrait pas être tenu responsable d'une telle négligence, mais l'opposition parvient à en faire l'objet d'un vote de censure sous prétexte que les principaux ministres de 1864 étaient aussi au pouvoir en 1859. Voir T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, VIII : 112.

[98] *Journaux de l'Assemblée législative*, 27 Vict., session 1864, XXIII : 389s.

CHAPITRE V

LE PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION

LA DÉFAITE DU MINISTÈRE Taché-Macdonald, le 14 juin 1864, ouvre l'ère de la Confédération canadienne [1]. Titulaire du portefeuille de solliciteur général pour le Bas-Canada, Langevin se trouve appelé à jouer un rôle important dans cette période lourde de faits décisifs. Il y inscrit les pages les plus glorieuses de sa carrière politique. Une chance soutenue poursuit ainsi Langevin depuis bientôt vingt ans. Le premier de ces événements décisifs est la formation, le 22 juin 1864, d'un ministère de coalition, ayant pour base l'étude d'un projet de confédération. Les politiques canadiens en sont venus à la conviction que leur tâche ne peut plus se limiter à faire face aux grands soucis d'une administration en crise perpétuelle. Ils doivent réaliser une réforme constitutionnelle de fond. C'est cette conviction, commune aux conservateurs des deux Canadas et aux *cleargrits* du Haut-Canada, qui est à la base du ministère de coalition, formé sous le nom tutélaire de Taché, mais appuyé par l'autorité réelle de Macdonald et de Cartier. L'opinion des conservateurs bas-canadiens sur la coalition, nous la trouvons dans l'extrait d'une lettre que Rodrigue Masson écrira à Charles-Auguste Globensky quinze ans plus tard : « Une coalition était possible, était nécessaire en 1864 alors qu'il s'agissait de régler immédiatement une grande question qui ne pouvait l'être que par le concours des deux partis. Cette coalition fut nécessaire tant que le nouveau

[1] En général, nous avons trouvé préférable de mentionner en bibliographie les œuvres et les études les plus sérieuses et les plus récentes sur la Confédération canadienne, sans y faire référence à l'intérieur de ce chapitre. Par exemple, celles de : Bonenfant, Careless, Chapais, Cornell, Creighton, Crépeau et Macpherson, Dent, Farr, Groulx, Martin, Morton, Sissons, Skelton, Thomson, Trotter, Wade, Waite, Whitelaw, et la collection des brochures historiques du Centenaire.

système gouvernemental ne fut pas établi et la confédération complétée [2]. »

Toute coalition suppose des sacrifices politiques. Ici, c'est George Brown qui en assume la plus forte part. À plusieurs reprises depuis que le Canada vit dans le marasme politique, le chef *cleargrit* a repoussé l'idée même d'une entente avec les conservateurs. Une lettre qu'il adressait à Luther Hamilton Holton le 5 janvier 1863 montre quelle dose d'héroïsme suppose son entrée dans le gouvernement Taché-Macdonald un an plus tard : « You will see an absurd article in the *Leader* of yesterday about « new combinations ». I should hardly say that so far as I am concerned there is not a shadow of truth in it. I never had any love of coalition & certainly have as little now as I ever had [3]. »

Pour les conservateurs canadiens-français, la coalition préfédérative représente peu de sacrifices politiques. Parce qu'ils sont certains que le peuple a confiance dans le ministère tel que l'a formé Taché, en avril précédent, Cartier et Galt refusent de concéder deux portefeuilles aux amis bas-canadiens de Brown [4]. Mais une alliance avec l'ennemi le plus féroce de la nationalité canadienne-française comporte un risque. On s'en inquiète ici et là, surtout dans les milieux cléricaux. C'est Langevin qui se charge de ramener la paix et la confiance à l'archevêché de Québec [5]. En

---

[2] R. Masson à C.-A. Globensky, 9 décembre 1882, AHM.

[3] G. Brown à L. H. Holton, 5 janvier 1863, APC, M.G. 26, Fonds Mackenzie, B 1, 78-81.

[4] *Ministerial explanations*, coupure de journal non identifiée, mais sûrement de juin 1864, dans APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 46.

[5] Pour affirmer l'influence d'Hector Langevin sur ses frères au sujet du ministère de coalition et de la confédération, nous nous appuyons, entre autres documents, sur cette lettre d'Edmond Langevin à H. Langevin, 24 juin 1864 : « J'ai reçu ta note d'hier soir au sujet du *True Witness* ; et après en avoir parlé à Mgr l'administrateur et à M. le Gr. Vic. Cazeau, je puis te répondre de suite qu'il avait été décidé de faire des reproches à M. Clerk [...]. M. Clerk a le défaut de ses qualités, c.à.d. [*sic*] qu'étant tout de feu pour la défense des principes, il se trompe quelquefois dans la pratique par trop d'impétuosité. Dans le cas présent, il a grandement tort, et l'opinion de l'Archevêché va lui être signifiée. Sans doute dans le premier moment, la mention du nom de M. Brown a causé une stupeur générale, surtout au loin, où l'on était moins préparé. Là-dessus, j'ai la relation des personnes qui ont parcouru les campagnes. Mais en même temps la première surprise passée et la réflexion aidant, tous permettent à leur confiance

plus d'y avoir son entrée libre comme autorité civile, Langevin y exerce une secrète action par l'intermédiaire de son frère Edmond, secrétaire de l'archevêque. Pour nous, son opinion sur le ministère de coalition est contenue dans une lettre de l'abbé Charles-Félix Cazeau, grand vicaire de Québec, à Mgr Ignace Bourget. Le *True Witness,* organe des Irlandais catholiques du Bas-Canada, condamne l'union de Taché et de ses ministres catholiques avec le fanatique et anticlérical George Brown. À ses origines, le *True Witness* vivait des subventions des évêques catholiques. Depuis 1859, il est la propriété de J. Gillies [6]. Mais, journal essentiellement catholique, il reste sous le contrôle de l'évêque de Montréal. Gagné à la cause de la coalition et d'une confédération par les deux frères Langevin, le grand vicaire de Québec s'empresse de convertir Mgr Bourget à son nouveau credo. Il lui écrit :

> Au premier abord, il était sans doute difficile de ne pas envisager comme l'a fait Mr. Clerk l'union de ce fanatique avec nos hommes d'État. Mais après y avoir réfléchi, il était facile de se convaincre qu'il n'y avait pas à balancer, et que, pour se garantir de l'anarchie, il fallait recourir à cette union, quelque disproportionnée qu'elle paraisse. Le ministère pourrait recourir à de nouvelles élections générales : mais ces élections qui auraient sans doute fortifié le *conservatisme* dans le Bas-Canada, auraient fortifié de même le *cleargritisme* dans le Haut, et le ministère se trouverait dans la même impasse pour sortir des difficultés. Mgr de Tloa qui excuse facilement Mr. Clerk de s'être laissé emporter par son zèle au sujet de l'Union dont il vient d'être question, est d'avis néanmoins qu'il doit montrer beau-

---

[5] (*suite*) dans le ministère Bas-Canadien et dans leurs collègues actuels du Haut, de prendre le dessus. Mais au lieu d'exprimer de la crainte sur les transactions proposées, le journaliste qui ne veut pas embarrasser le gouvernement doit lui prêter un cordial appui. La situation est difficile, et surtout pour ceux qui sont au timon des affaires. Il faut donc s'en rapporter à eux puisque la Divine Providence a mis la chose publique entre leurs mains. Que prétend-on leur imposer ? L'immobilité ? Elle n'est pas possible. Pour notre part, nous croyons notre destinée entre des mains sages, et sans être parfaitement rassurés sur l'avenir, nous avons assez confiance pour laisser nos amis préparer les voies. N'ont-ils rien à perdre ? Ne sont-ils pas sur le même vaisseau que nous, et ne risquent-ils pas de sombrer les premiers, si le vaisseau fait naufrage ? » (APQ, FFL 5).

[6] A. BEAULIEU et J. HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964,* 161.

coup de prudence et de modération dans la discussion de cette nouvelle phase de notre politique.

La question de la fédération des deux Canadas ou de toutes les provinces de l'Amérique Britannique est de la plus grande importance, et il conviendrait, il me semble, que les Évêques s'entendissent là-dessus avec nos hommes d'État, lorsque la Session sera finie.

Mais que Mr. Clerk ne proclame pas que nos hommes politiques sont assez peu clairvoyants que de sacrifier les intérêts du Bas Canada [*sic*], par avance pour la fédération. Je pense que, s'il avait consulté Votre Grandeur, il aurait montré un peu plus de modération en parlant de l'Union de Mr. Brown avec Mr. Taché, comme il se serait dispensé d'attaquer le brave premier ministre sur quelques paroles de son discours dont il a dénaturé le sens [7].

Le grand vicaire de Québec a puisé ses arguments auprès des frères Langevin, il n'y a pas à s'y tromper ! On se souvient qu'Hector Langevin s'est montré favorable à une union de toutes les colonies de l'Amérique du Nord britannique lorsqu'il rédigeait les *Mélanges religieux*. Mais comme cette union paraissait prématurée en 1847, le jeune journaliste s'est alors fait le champion du statu quo constitutionnel. Contre les partisans de Papineau, il demandait qu'on donnât au système de l'Union la chance de faire ses preuves avant d'en exiger le rappel. Il fondait alors ses espoirs sur la politique réformiste du ministère LaFontaine-Baldwin et sur le jeu d'un gouvernement devenu réellement démocratique [8]. Dix ans plus tard, soit le 7 juillet 1858, Galt a présenté une motion à l'Assemblée législative en faveur d'une « Confédération Générale des Provinces du *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve* et *Île du Prince-Édouard* avec le *Canada* et les territoires de l'Ouest [9] ». À cette époque, Galt était un *rouge*, jouissant encore de peu de prestige dans la gauche parlementaire. Sa motion fut appuyée par John Henry Pope, mais ne connut pas de lendemain. Quoique très libre dans son attitude au Parlement, Langevin n'a pas soutenu, ouvertement du moins, la politique de Galt. S'est-il réjoui, un mois plus tard, de voir que Cartier, sous l'influence d'un Galt « passé au bleu » et par désir de se maintenir au pouvoir, met-

[7] C.-F. Cazeau à I. Bourget, 25 juin 1864, ACAM, 295-101, 864-7.

[8] Voir *supra*, 37ss.

[9] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1858, XVI : 817.

tait à son programme l'étude d'un projet de confédération [10] ? De Québec, où ses devoirs de maire l'ont rappelé avant la prorogation des Chambres, a-t-il applaudi à la promesse de Sir Edmund Head de donner son attention au projet de confédération [11] ? A-t-il éprouvé quelque amertume devant le refus du gouvernement impérial de donner suite au projet que Cartier, Galt et John Ross s'étaient chargés de porter à Londres, pendant la vacance parlementaire [12] ? Rien ne nous permet de l'affirmer ou de le nier de façon sûre. Nous savons cependant qu'en 1858 Langevin croyait que l'union législative des deux Canadas était, pour le moment encore, le système le meilleur et le plus réaliste [13].

Mais le statu quo présenterait de graves inconvénients en 1864, car les circonstances sont loin d'être les mêmes. Depuis deux ans, les orages se succèdent au Parlement canadien, le dernier toujours plus périlleux que le précédent. Un politique sagace ne peut plus soutenir le régime de l'Union sans accepter, pour un avenir prochain, la représentation basée sur la population, ce qui mettrait le Bas-Canada dans un état d'infériorité politique inquiétant. Sur cela, Langevin est ferme : « Pour ma part, je ne consentirai jamais à placer ma section de la province dans cette position [14] », dira-t-il au Parlement en 1865. En minorité dans la Chambre, les Canadiens français se verraient, en effet, soumis à leurs compatriotes du Haut-Canada. En conséquence, ils seraient bientôt assimilés. L'Union atteindrait ainsi le but que lui ont donné ses auteurs mais qu'a trompé l'alliance LaFontaine-Baldwin. Or Langevin a eu l'occasion d'exprimer sa pensée sur cette représentation au prorata de la population, lorsqu'il assumait la rédaction des *Mélanges religieux*. Dans une série d'articles, il a essayé d'aborder la question « de haut ». Mais sa pseudo-philosophie masque à peine son nationalisme. Lange-

---

[10] *Débats parlementaires sur la confédération*, 53. À l'avenir : *Déb. parl. sur la conf.*

[11] *Journaux de l'Assemblée législative*, 22 Vict., session 1858, XVI : 1045.

[12] *Déb. parl. sur la conf.*, 54. À ce sujet, il est intéressant de lire les documents présentés par R. C. TROTTER, dans *CHR*, 1933, XIV : 285-296.

[13] *Déb. parl. sur la conf.*, 372.

[14] *Ibid.*, 372.

vin admet d'abord que le principe d'une telle représentation est juste en soi. Mais il se hâte d'ajouter :

> [...] *en politique* il faut quelque fois [*sic*] mettre de côté la *justice absolue* pour s'en tenir à la *justice relative*. S'il s'agissait ici de la France, par exemple, [...] où se trouve un peuple homogène [...], nous dirions que le *principe absolu*, doit être adopté ; car l'intérêt le demande, le bon sens le dit. Mais en Canada où se trouvent deux races, absolument distinctes [...], le *principe absolu* ne peut plus convenir. [...]
>
> Va-t-on nous dire par hasard que les Bas-Canadiens doivent refuser de se servir de ce moyen, parce qu'il n'est pas parfaitement conforme à la *justice absolue*, ou qu'il se trouve dans un acte fait dans le but de nous perdre ? Impossible ; car si, pour conserver au Bas-Canada ce à quoi il a droit de tenir et ce à quoi il doit tenir parce que c'est une condition essentielle à son existence, l'on abandonne sur un point la *justice absolue*, souvenons-nous bien que nous ne nous éloignons pas de la *justice relative* [15].

Un tel langage est clair. Il laisse soupçonner que c'est par instinct de conservation que Langevin devient partisan actif de la confédération, en acceptant un portefeuille dans le gouvernement de coalition préfédératif. Certes, Langevin n'est pas indifférent aux objectifs économiques, sociaux et culturels qui animent d'autres Pères de la Confédération. Il frémit aussi de fierté en imaginant une grande nation dont un ruban ferroviaire — le plus long chemin de fer jamais vu — symboliserait l'unité territoriale *d'un océan à l'autre*, l'entente commerciale, l'indépendance économique et militaire à l'égard d'une Métropole dont l'intérêt pour ses colonies diminue sensiblement, les moyens de se défendre honorablement contre une éventuelle attaque des États-Unis, et le développement d'un sentiment national commun. Mais l'objectif primordial de Langevin, c'est la survivance de la nation canadienne-française. Dans un incident postérieur à la Conférence de Québec, nous trouvons une preuve éclatante de cette affirmation. « Pour plus de liberté d'action et de discussion [16] », ainsi que le dira Langevin, les Pères se sont engagés à entourer leurs délibérations de Québec du plus grand secret. Or

---

[15] *Mélanges religieux*, 13 mars 1849.

[16] *Déb. parl. sur la conf.*, 377.

un rapport assez complet des travaux de la Conférence est communiqué chaque jour à certains journaux anglais de Montréal et de Toronto. À juste titre, les journalistes de langue française s'en surprennent, tout en louant cependant les ministres canadiens-français de garder la discrétion après l'engagement solennel qu'ils ont pris. Mais, une fois les travaux terminés, ils s'élèvent contre la décision des Pères de faire connaître les résolutions de la Conférence au gouvernement impérial avant de les mettre officiellement devant le public ; autrement dit, d'attendre la rentrée parlementaire pour révéler le plan de l'État fédéral projeté. Ils se révoltent littéralement quand Brown se montre prodigue de révélations à Toronto, dans un déjeuner officiel [17]. Afin de sortir la presse de langue française de cet état d'infériorité où l'a mise la discrétion des ministres canadiens-français, Langevin décide de divulguer à A. Gélinas, de *la Minerve*, tous les détails des travaux et des résolutions de la Conférence de Québec. Gélinas l'en remercie dans une lettre qui ne laisse aucun doute sur les révélations secrètes de Langevin : « Je vous suis infiniment reconnaissant pour la marque de confiance que vous me donnez, en confiant à ma discrétion tous les secrets de la Conférence. J'espère que vous n'aurez pas à regretter ce témoignage d'estime et de confiance [18] ».

Quelques jours plus tard, *la Minerve* publie une étude sur la Conférence de Québec. Mais les indiscrétions de Langevin avaient un deuxième objectif, et le jeune Père de la Confédération attend autre chose de son protégé. Ancien journaliste, il croit que la presse influence profondément l'opinion publique et qu'il faut le concours de celle-ci pour faire réussir la confédération. S'obstiner à garder le silence, c'est faire croire qu'il y a, dans les ententes de Québec, des coins d'ombre que les Pères n'ont pas le courage de mettre au grand jour, et c'est donner champ libre aux fauteurs de préjugés. Or Langevin sait bien qu'une fois l'opinion publique faite, il est très difficile de la faire changer de voie. Il inspire donc à *la Minerve* une campagne en faveur de l'État fédéral projeté, campagne dont

[17] *La Minerve*, 5 novembre 1864.
[18] A. Gélinas à H. Langevin, 8 novembre 1864, APQ, CC, FHL 12.

l'argument suprême est le suivant :

> Le Canada, fatigué des dissentions [*sic*] politiques et des crises ministérielles qui entravaient depuis quelques années la marche progressive de sa législation et l'action de son gouvernement, se trouve tout-à-coup [*sic*] placé dans ce dilemme : ou modifier sa forme de gouvernement en répartissant sa représentation d'après le chiffre décennal de sa population, ou proposer aux colonies du golfe de réunir les provinces anglaises de l'Amérique du Nord en une confédération, placée sous la protection de la couronne britannique.
>
> Le Bas-Canada, ayant tout à craindre pour ses institutions du contrôle absolu et tout-puissant d'une législation provinciale élue d'après le système de la représentation au *prorata* de la population, fit pencher les opinions du côté de la seconde branche du dilemme. La coalition fut formée, et les conférences de Charlottetown et de Québec ont eu lieu.
>
> Ainsi donc, pendant que le Mexique s'émancipait du joug de la démagogie et que la nation américaine se fractionnait, la marche naturelle des évènements [*sic*] amenait ici une situation extrêmement tendue, et tournait vers une transformation politique devenue inévitable, les aspirations de nos hommes d'État [19].

Le 26 novembre, dans un article du type éditorial, *la Minerve* écrit encore : « [...] mieux vaut une confédération imparfaite dans sa forme, qu'une *union législative* des Canadas avec la représentation basée sur la population [20] ». Ces articles, qu'inspire indéniablement Langevin lui-même, renferment toute la pensée du jeune ministre et prouvent que c'est d'abord et avant tout par nationalisme qu'il adhère au projet de confédération. On comprend qu'au moment des débats sur la confédération au Parlement du Canada-Uni, il termine un long discours par cette profession de foi :

> [...] la confédération, j'en ai l'intime conviction, offrira une immuable garantie pour nos institutions, notre langue et tout ce que nous avons de plus cher au monde ; sous son égide, nous serons forts contre l'ennemi commun, notre prospérité marchera à pas de géant, et quand nous disparaîtrons de la scène, nous aurons la consolation de pouvoir transmettre à nos descendants un héritage digne d'un peuple libre [21].

---

[19] *La Minerve*, 24 novembre 1864.
[20] *Ibid.*, 26 novembre 1864.
[21] *Déb. parl. sur la conf.*, 399.

On comprend encore qu'en 1867, après avoir exprimé ses craintes que le Parlement britannique ne dénature le bill de la Confédération, il écrive à sa femme : « Ce bill, s'il est bon, assurera l'avenir du Bas-Canada [22]. » Pour lui, la Confédération n'est donc pas une option que le Bas-Canada prend avec une sagesse discutable. Elle est une nécessité à laquelle il se rend, et, non pas une nécessité politique et économique comme pour le Haut-Canada et les colonies de l'Est, mais une nécessité de survivance et d'autonomie nationales.

Pendant les débats parlementaires sur la confédération, Langevin est le seul orateur à aborder directement la solution de l'indépendance. Déjà, en 1847, il a eu l'occasion d'écrire, dans les *Mélanges religieux*, que l'indépendance du Bas-Canada signifierait, pour lui, le retour au triste passé politique du début du XIX[e] siècle [23]. En 1865, au Parlement du Canada-Uni, il rejette de nouveau la possibilité de l'indépendance, et, cette fois, pour toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord :

> Il peut se trouver des hommes, dans la chambre et en dehors de la chambre, qui seraient disposés à dire qu'il vaut mieux avoir l'indépendance que la confédération. Pour ma part, je crois que l'indépendance des provinces de l'Amérique Britannique du Nord serait le plus grand malheur qui pourrait leur arriver ; ce serait les mettre à la merci de leurs voisins et les jeter dans leurs bras. L'indépendance nous rendrait maîtres de notre position, mais en même temps nous serions privés de la protection de l'Angleterre, — et, sans cette protection, l'on peut facilement prévoir ce qui nous arriverait. L'hon. membre pour Hochelaga peut penser qu'il nous serait avantageux d'être faibles, mais je ne partage pas cette opinion : je pense qu'il vaut mieux être en état de faire face à l'ennemi, s'il nous attaque. Il faut bien comprendre que, sans la protection de l'Angleterre, nous ne pourrions rien. Et à part les frais que nous aurions à encourir pour pourvoir à notre défense, il y aurait encore d'énormes dépenses à faire pour entretenir convenablement nos relations avec l'étranger. Avec l'indépendance, et sans l'appui et l'aide de l'Angleterre, il nous faudrait entretenir une armée, avoir un gouvernement très dispendieux, entretenir des rapports diplomatiques avec les autres pays, et subvenir à une foule d'autres dépenses que nous n'aurons pas à faire avec la confédération. L'indépendance est donc hors de question *pour le moment* [24].

---

[22] H. Langevin à sa femme, 13 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

[23] Voir *supra*, 33.

[24] *Déb. parl. sur la conf.*, 373. Les italiques sont de nous.

Il n'est donc pas question d'indépendance au moment où naît la Confédération, surtout pas pour Langevin et ses collègues du ministère de coalition qui prévoient qu'à brève échéance l'indépendance mènerait à l'annexion aux États-Unis, et que l'annexion mettrait en péril leur langue, leurs institutions et leur religion, au dire même de Langevin [25]. En adhérant à la politique fédéraliste, Langevin obéit donc aux impératifs d'un nationalisme sain, logique et généreux. C'est ce nationalisme qui le guidera au cours des grands travaux préparatoires à la Confédération, auxquels il participe à titre de ministre du Canada-Uni.

Langevin assiste d'abord à la Conférence de Charlottetown à l'automne de 1864. Il quitte Québec à bord du *Queen Victoria*, le 29 septembre, avec Cartier, Galt et McGee, qui représentent le Bas-Canada. Les délégués du Haut-Canada voyagent avec eux. Le 1er septembre, le *Queen Victoria* entre dans la baie de Hillsborough qui baigne ce pays, « de meilleure terre que nous oncques vues [26] [*sic*] », a noté Jacques Cartier, cette terre d'un rouge bien caractéristique couverte ici et là d'une luxuriante végétation et perdue dans les eaux si bleues du golfe Saint-Laurent. Cette beauté de la nature invite à la poésie pastorale plus qu'à l'édification d'une constitution... Mais les Théocrites et les Virgiles canadiens ne font pas partie de la délégation. Plus que tout autre, sans doute, parce que faible en émotivité et en imagination, Langevin se sent impuissant à convertir en vers les quelques impressions sensibles qu'il enregistre.

William Henry Pope, secrétaire colonial, accueille les délégués canadiens au port de Charlottetown et les conduit au palais législatif où les représentants de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont déjà à l'œuvre [27]. Les *Maritimers* attendaient leurs hôtes du Canada avec une certaine anxiété et les reçoivent avec réserve. Langevin est le plus jeune des ministres canadiens, mais il n'a rien qui rehausse ou colore l'aspect de la délégation. Il est de taille moyenne et « d'un poids respectable [28] », selon son expression. Dans

---

[25] *Déb. parl. sur la conf.*, 373.

[26] J. CARTIER, *Voyages de découverte au Canada*, 9.

[27] P.B. WAITE, *The Life and Times of Confederation*, 75.

[28] H. Langevin à sa mère, 13 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

quelques années, il aura la noble et très forte corpulence du haut fonctionnaire. Il deviendra même obèse, ce dont il s'amusera, car il est bien convaincu qu' « un ministre doit être un homme de poids, s'il veut peser dans la balance [29] ». Mais, à trente-huit ans, son allure est déjà lourde et vieille, son port, naturellement sévère et imposant, et sa démarche, lente et un peu cérémonieuse. Dignes, orgueilleux et forts, les traits de son visage reflètent le moral d'un homme racé, volontaire, calme, persévérant et tenace. Myope, il fronce sans cesse les sourcils, comme pour ne rien perdre du perceptible. Ses yeux déjà profonds et sombres s'ombragent alors et donnent à l'expression une sévérité nouvelle. Mais ce mouvement instinctif des sourcils, ce regard qui cherche au-delà de ce qu'il peut atteindre, c'est l'image de son esprit pénétrant, de sa curiosité intellectuelle jamais satisfaite, de son souci de l'exactitude, de son observation objective et de sa véracité. Langevin se reconnaît cet « air aussi sombre [30] ». Il esquisse donc un demi-sourire [31] quand il y pense, afin d'atténuer la rigidité de son expression. Sans respirer la bonté, il semble alors moins froid. Mais ce Langevin plus humain, accueillant et affectueux même, ne se révèle que dans la chaleur de la maison familiale et dans l'intimité de son bureau où « l'affabilité de ses manières, ainsi que son soin à répondre aux nombreuses demandes qu'il reçoit, est proverbiale », selon Auguste Achintre [32]. Au premier abord et au sein d'un groupe, Langevin est d'un extérieur si pâle et si austère qu'il se condamne lui-même à l'ombre du second plan. Il est loin d'un Cartier, par exemple, dont le physique puissant éblouit. « He makes a most favorable impression on people [...], and is a great favorite [33] », dira Galt de son compagnon de voyage en 1865. En effet, on aime Cartier, puis on le connaît ; mais on connaît Langevin, puis on l'apprécie.

C'est sans doute ce qui arrive à la Conférence de Charlottetown où les relations sociales constituent les premières obligations des délégués canadiens. Quand ils ont quitté Québec à bord

---

[29] *Ibid.*

[30] H. Langevin à sa femme, 16 décembre 1853, APQ, CC, FHL 1.

[31] A. ACHINTRE, *Portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*, 23.

[32] *Ibid.*

[33] A. T. Galt à sa femme, 29 avril 1865, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M. G. 27, I, D 8, vol. 3.

du *Queen Victoria,* ceux-ci se donnaient des airs de conquérants ! En fait, ils s'élançaient à la conquête de partenaires. Dans son Discours du Trône du 31 mars 1864, le gouvernement Taché-Macdonald a annoncé que « les Sœurs-Provinces [seraient] invitées à une conférence dans le but d'établir avec elles une union commerciale plus intime [34] ». Or, trois mois plus tard, les *Maritimers* n'ont pas tenu compte du Canada dans leur propre projet de confédération. Il faut donc les gagner à un fédéralisme élargi qui comprendrait le Centre et même l'Ouest de l'Amérique septentrionale britannique. Dans une lettre à sa femme, Galt ne cache pas ce jeu diplomatique auquel se livrent les délégués canadiens : « We went to business on Friday, and had a preliminary talk, and on Saturday John A. opened the Confederation [Conference] in a very able speech. We then had all the delegates to lunch on board & had a very pleasant party, which opening their hearts induced a general impression of opinion in favor of the Union [35] ».

Les réunions mondaines sont toujours une nécessité dans la vie de Langevin, jamais un plaisir [36]. Très actif, il a l'impres-

---

[34] Cité dans *le Courrier du Canada,* 1er avril 1864.

[35] A. T. Galt à sa femme, 5 septembre 1864, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I, D 8, vol. 2.

[36] Ce sont ses correspondances de Londres (1859, 1866 et 1879) qui nous révèlent cette insociabilité de Langevin. Nous avons déjà eu l'occasion de citer (*supra,* 64) le témoignage le plus convaincant : « Me voilà lancé. Je ne chercherai cependant pas à sortir, car cela m'ennuie, je n'en ai ni le goût ni le loisir. PRIMO VIVERE, SECUNDO BENE VIVERE, TERTIO IN PACE VIVERE ». Le 26 janvier 1867, il écrit à sa femme qu'il s'est consolé un peu d'être loin de sa famille le 1er janvier, en pensant qu'il évitait les visites du Jour de l'An. Quand certains délégués s'offusquent de n'avoir pas été présentés à la reine, « il rit de ces susceptibilités », car ces mondanités le laissent indifférent (27 février 1867). Sans être négligent, il se préoccupe au minimum de son habillement : « Je me suis acheté hier des bottes anglaises. Celles que j'avais n'étaient pas à la mode d'ici, et tu sais que je suis *esclave* de la mode ! Le fait est que comme j'ai dû hurler avec les loups pour mes habits, j'ai fait la même chose pour mes pieds. [...] Il paraît aussi, d'après ce que me disent Macdonald et Cartier, qu'il faut que je me fasse faire un habillement de ministre, galonné (l'habit), doré, brodé, orné, que sais-je ! » Puis, il parle de son « chapeau à pinces » qui est « un harnais » qui lui « déplaît passablement » (30 novembre 1866). Tous ces extraits de lettres de Langevin à sa femme se trouvent dans APQ, CC, FHL 1. Ajoutons le témoignage de Sir N. Belleau à J.-C. Chapais, 13

sion d'y perdre son temps. Comme les personnes qu'il rencontre sentent qu'il échappe au plaisir de la société, on tombe dans un cercle vicieux : l'échange de sympathie devient plus difficile, ce qui augmente l'aversion de Langevin pour les banquets, les bals et toutes les réceptions à grand tralala. Il est sûr que Langevin n'éclipse pas ses collègues dans ces mondanités dont on veut faire le berceau de la Confédération ! Sans en être un de premier plan, son rôle est certes plus brillant aux séances officielles de la Conférence et surtout aux colloques entre délégués canadiens qui se prolongent tard, dans le soir intime, sur les ponts du *Queen Victoria*. Quand Langevin écrit à sa femme le 4 septembre : « Jusqu'à présent, les choses vont *très bien* ; les apparences sont excellentes [37] [...] », il ne pense certainement pas aux sentiments cordiaux que les *Pères* éprouvent déjà les uns pour les autres et qui s'épanouiront à la faveur des rencontres ultérieures à Charlottetown, à Halifax, à Saint-Jean et à Frédéricton. Ces quelques mots mesurent par avance les réalisations concrètes de ce prélude à la Confédération canadienne. Car, nous n'hésitons pas à l'affirmer, après avoir parcouru les journaux de la fin de septembre 1864, la Conférence de Charlottetown ne cache pas seulement des germes de vie, elle donne vie à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Bien que les délibérations se tiennent à huis clos, les journalistes ramènent à trois les grandes conclusions de la Conférence : les membres s'entendent définitivement sur l'étendue géographique et la nature de l'union ; ils réussissent même à déterminer les traits généraux de la nouvelle union fédérale étendue à toute l'Amérique du Nord britannique ; enfin ils acceptent de parfaire leur œuvre quelques semaines plus tard, à Québec, où les invite officiellement le gouverneur général du Canada, Lord Monck. Le 10 octobre, la Conférence de Québec donne donc suite aux travaux de la Conférence de Charlottetown. Deux représentants de Terre-Neuve, ouvriers de la onzième heure, se joignent aux délégués des provinces maritimes. Les ministres canadiens accueillent leurs hôtes dans leur édifice parlementaire,

---

[36] (*suite*) mars 1867 « L'ami Cartier est tous les soirs chez les Princes, les Ducs, les Lords, les M.P.P., les Comtesses, Duchesses, Marquises, &c., et il n'est pas malade. Langevin admet qu'il [lui] serait mort.» (APQ, CC, FHL 7).

[37] H. Langevin à sa femme, 4 septembre 1864, APQ, CC, FHL 1.

humble bâtiment de brique à trois étages, construit au sommet de la Côte de la Montagne, sur les ruines du noble Château Saint-Louis. Heureusement, le site de ce parlement de fortune fait oublier sa grande pauvreté. De la salle de lecture du Conseil législatif, où se tiennent les séances de la Conférence, les délégués promènent leur regard depuis les créneaux de la citadelle jusqu'à la pointe de l'Île d'Orléans et s'émerveillent du spectacle que leur offre la vieille cité de Champlain. Quoique très simple, la chambre des délibérations est meublée avec goût. Les trente-trois Pères s'y réunissent autour d'une longue table, dont le tapis cramoisi paraît à peine sous l'amoncellement des livres et des documents de toutes sortes. Il revient au premier ministre du Canada-Uni de présider la Conférence de Québec. La nature et l'expérience semblent avoir donné à Étienne-Paschal Taché le physique et la sagesse pour jouer ce rôle diplomatique. Car, comme on s'y attend, c'est Cartier et Macdonald qui dominent les délibérations. Avec Brown, McDougall, Mowatt, Cockburn et Chapais, Langevin occupe un fauteuil face au groupe qui entoure le président et qui comprend : Cartier et Galt, à droite ; et Macdonald, Campbell et McGee, à gauche [38]. Au milieu d'événements sociaux, où la *French hospitality* ne le cède en rien à la parfaite cordialité des *Maritimers*, les Pères de la Confédération travaillent ferme pendant trois longues semaines. Le 27 octobre, avant que les délégués ne quittent Québec pour Montréal et Toronto, les membres de la Conférence adoptent 72 résolutions, dont quelques-unes ne font que donner corps, dans un texte formel, aux ententes de Charlottetown, tandis que les autrs formulent les nouveaux accords de Québec.

Les résolutions de Québec déterminent les lignes fondamentales et secondaires de la Confédération canadienne. Elles seront soumises aux Législatures des différentes colonies et au gouvernement impérial [39]. Si les premières les ratifient et si Londres leur donne force exécutoire, l'État canadien aura quatre caractéristiques qu'il convient de rappeler brièvement. Le Canada sera une monarchie constitutionnelle en ce sens que l'autorité royale aura ses représentants aux gouvernements central et

---

[38] *The Gazette* (Montréal), 28 octobre 1864, article traduit et reproduit par *la Minerve*, 31 octobre 1864.

[39] C'est l'objet de la 70e résolution de Québec.

locaux et qu'elle jouira d'un droit de veto. La structure de l'union canadienne sera fédérale et les pouvoirs seront répartis selon le principe suivant : tous les pouvoirs touchant aux intérêts généraux seront confiés au gouvernement central, ne laissant aux provinces que des compétences limitées à leurs intérêts propres et dûment énumérées. C'est ce qu'exprimera Galt dans un célèbre discours où il fait connaître le plan d'union élaboré à la Conférence de Québec :

> [...] we were compelled to look for what was sought in a form of government that would commit all subjects of general interest to a general Government and Legislature, reserving for local Legislatures and Governments such subjects as from their nature required to be entrusted to those bodies. [...] The term Federation was used with reference to the proposed Union, because it was that with which the public mind was most familiar. But it must not be supposed, on account of the use of that term, that in the Union now proposed to be established it was intended to imitate the Federal Union which we had seen existing in the United States [40].

Macdonald complétera ce début d'explications sur le régime fédératif lors des Débats de l'Assemblée législative sur la confédération :

> La conférence, trouvant impraticable l'union législative pure et simple, en est venue à adopter une forme de gouvernement fédéral, qui pourra avoir toute la force d'une union législative et administrative, pendant qu'en même temps, nous conserverons la liberté d'action en faveur des différentes sections. [...]
>
> À dater de la formation de cette union [américaine], la difficulté connue sous le nom de droits d'état a toujours existé, et c'est cette difficulté, ainsi que nous le savons, qui a été pour beaucoup la cause de la guerre actuelle des États-Unis. En fait, elles commencèrent par où elles auraient dû finir. Par leur constitution, elles déclarèrent que chaque état était une souveraineté par lui-même, excepté à l'égard des pouvoirs conférés au congrès général. Ici nous avons adopté un système différent : [...] Nous lui [législature générale] avons conféré, non seulement en les spécifiant et détaillant, tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général, non délégués aux législatures locales, seraient du ressort du gouvernement fédéré et que les matières locales seraient du ressort des gouvernements locaux [41].

---

[40] A. T. GALT, *Speech on the Proposed Union of the British North American Provinces*, prononcé à Sherbrooke, le 23 novembre 1864, 7s.

[41] *Déb. parl. sur la conf.*, 33s.

C'est la question fondamentale qu'a réglée la Conférence de Québec. À Charlottetown, après avoir opté pour l'union fédérale, les délégués ont à peine touché au partage des compétences, faute de temps et de préparation. Entre-temps, le champion de l'union législative, Macdonald, s'est rendu à l'évidence qu'on ne rassemble pas dans un État unitaire une population aussi hétérogène que celle du futur Canada. Tout en ayant renoncé à son rêve, il travaille, au cours de la Conférence de Québec, à obtenir le régime qui ressemblerait le plus à l'union législative et le moins à la constitution américaine, où les états-membres gardent tous les pouvoirs, aux termes de la constitution, mais en confient quelques-uns à l'état central. Macdonald gagne son point. En effet, le Bas-Canada, qui n'accepterait jamais l'État unitaire, n'a pourtant pas d'objection à ce que soit donnée une importance primordiale au gouvernement central pour ce qui regarde le développement économique, pourvu que la dualité d'autorité, propre à l'union fédérale, garantisse la sauvegarde de sa culture particulière. Au cours des débats sur la confédration, Langevin dira : « Ce que nous désirons et voulons, c'est défendre les intérêts généraux d'un grand pays et d'une puissante nation, par le moyen d'un pouvoir central et fort. D'un autre côté, nous ne voulons pas faire disparaître nos différentes coutumes, nos mœurs, nos lois : au contraire, c'est là précisément ce que nous désirons le plus protéger par la confédération [42] ».

Mais, pas plus que ses collègues, Langevin ne prévoit que les tableaux où sont définies les compétences respectives des gouvernements, n'auront pas toujours la rigueur et l'autorité des tables de pierre ! Il ne prévoit pas que les nécessités des périodes ultérieures, le jeu des idéologies politiques nouvelles et les exigences des nationalismes retrempés provoqueront des luttes virulentes entre l'État fédéral et les provinces. Il est loin de penser que l'établissement de la Confédération sera suivi d'un siècle de conflits dont on cherchera en vain la solution dans la lettre du texte constitutionnel, l'autorité des arrêts judiciaires et les conclusions des enquêtes royales ou des conférences fédérales-provinciales. On peut donc croire que Langevin ne craint pas le jugement de l'histoire, quand, au sujet de la part qu'il a fournie dans l'édification de l'union fédérale canadienne, il écrit à sa

[42] *Ibid.*, 379.

femme : « [...] nous avons terminé notre travail de conférence. [...] C'est un grand événement pour le Canada et l'Empire, et c'en est un grand pour moi, puisque j'ai eu la main à ce grand œuvre, et que j'ai pu rester à mon poste, sans manquer aux principes, et sans risquer en quoi que ce soit l'avenir du pays [43] ». On ne pourrait avoir témoignage plus limpide sur la sincérité de Langevin. Le jeune ministre aurait renoncé à « son poste » plutôt que de trahir les intérêts des siens. Mais, selon lui, l'union telle qu'élaborée par la Conférence de Québec et sanctionnée après les travaux de la Conférence de Londres, par *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* respecte « les principes », c'est-à-dire les droits fondamentaux et politiques dont les Canadiens français ont obtenu la reconnaissance, l'affirmation et la garantie au cours de deux siècles et demi d'histoire. En effet, cette union a pour deuxième caractère d'être une union fédérale, même si le pouvoir central est fort, de par la volonté même des provinces qui l'ont constitué.

Enfin, l'union canadienne aura deux autres caractères. Elle établira un régime parlementaire. La législature sera composée de trois branches : du représentant de l'autorité royale, du Sénat et de la Chambre des communes ; et l'exécutif sera choisi dans le parti majoritaire. Ce régime sera démocratique aussi. Le peuple élira ses représentants, et surtout le ministère sera responsable de son administration devant le peuple.

Incertains de l'accueil que recevra le plan d'union qu'ils ont élaboré aux assises de Charlottetown et de Québec, les *Pères* décident de le garder secret jusqu'à la session parlementaire du 19 janvier 1865. Mais, forcés d'agir par la presse et l'opposition, qui ne leur passent pas un tel accroc à la démocratie, les ministres canadiens étalent *in extenso* le projet que des indiscrétions ont déjà révélé en partie. Les journaux s'emparent du texte enfin divulgué. Leurs colonnes sont pleines, d'abord des résolutions de Québec, puis d'explications et de commentaires sur l'union projetée. Les options qui n'étaient pas encore faites se font. Si le peuple garde son apathie, la presse, les politiques et le clergé se groupent dorénavant dans le camp des fédéralistes ou dans celui des antifédéralistes. De part et d'autre, on essaiera de faire la conquête de l'opinion publique, afin de faire réussir ou

[43] H. Langevin à sa femme, 25 décembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

échouer les résolutions de Québec qui doivent être soumises au Parlement, suprême interprète des volontés populaires.

La presse de Québec appuie généreusement les Pères de la Confédération. Il y a longtemps que *le Courrier du Canada* est engagé dans l'aventure fédéraliste. Dès 1857, Joseph-Charles Taché, son rédacteur, a publié une série de trente-trois articles où il étudie les avantages d'une fédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord [44]. Au lendemain de la Conférence de Québec, Taché remet sa plume au service d'une telle union et étudie le projet qui vient d'être connu. Il publie une deuxième série de vingt et un articles fort intéressants [45]. C'est dire que *le Courrier* n'a cessé d'être le champion de la Confédération, justifiant davantage le *Leader* d'avoir écrit : « *Le Courrier* en a plus dit en faveur de ce projet qu'aucun journal de ce pays [46] ». *Le Journal de Québec* appuie *le Courrier* dans sa campagne profédéraliste. Après avoir été l'adversaire de tout changement constitutionnel, Joseph Cauchon en devient le plus fervent défenseur. Comme Taché, il publie une longue série d'articles qui ont pour but d'infléchir l'opinion publique en faveur de l'union fédérale [47]. Servi par une telle presse, Québec devient une forteresse fédéraliste. C'est Montréal qui est le point névralgique, c'est là que se fait la vraie guerre aux résolutions de Québec.

Nous avons vu que Langevin, après avoir fourni, en primeur, les secrets de la Conférence de Québec à Gélinas, rédacteur à *la Minerve*, lui glisse les arguments qui font de lui un fervent défenseur de la Confédération, à l'égal de Taché et de Cauchon. C'est *la Minerve* qui donne le ton à la presse conservatrice de Montréal. Langevin intervient donc indirectement dans le débat que mène honorablement la presse ministérielle contre *le Pays*, *l'Ordre*, *l'Union nationale*, tous de Montréal, et *le Défricheur* d'Arthabaska. Ces organes libéraux portent les coups les plus rudes à la Confédération dans l'espoir de la tuer dans l'œuf. Bien qu'ils mènent la lutte assez habilement, on ne peut

---

[44] Ces articles ont été publiés en brochure : *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale.*

[45] *Le Courrier du Canada*, du 5 décembre 1864 au 25 janvier 1865.

[46] *The Leader*, cité dans *le Courrier du Canada*, 15 mars 1858.

[47] Ces 18 articles ont été publiés en brochure : *Étude sur l'union projetée des provinces britanniques de l'Amérique du Nord.*

pas dire qu'ils réussissent à émouvoir l'opinion publique et à soulever un mouvement populaire antifédéraliste.

Mais la presse libérale appuie les *rouges* qui, depuis quelque temps déjà, orchestrent une violente campagne contre la Confédération. Quand les résolutions de Québec concrétisent l'option politique de leurs adversaires au Parlement, Dorion publie un manifeste dans le but de fournir des arguments aux organes *rouges* et de gagner les campagnes à sa politique antifédéraliste [48]. En fait, les *rouges* ne peuvent éprouver de répugnance pour le principe même de l'union fédérale. Ce sont eux qui, les premiers, ont commencé à rêver d'une confédération quand se sont écroulés leurs rêves annexionnistes un peu après 1850. Dorion, leur chef politique, a même dit en Chambre, le 6 juillet 1858, qu'il était prêt « à prendre en considération le projet d'une confédération des provinces [49] ». Le 3 mai 1860, il faisait, en termes plus clairs encore, une autre profession de foi au fédéralisme : « Je regarde l'union fédérale du Haut et du Bas-Canada comme le noyau de la grande confédération des provinces de l'Amérique du Nord que j'appelle de mes vœux [50] ». D'ailleurs, si les *rouges* s'opposaient au principe même d'une union fédérale, ils ne pourraient pas être partisans sincères d'une annexion aux États-Unis qui forment eux-mêmes une fédération. Les textes, que nous venons de citer, prouvent que les *rouges* n'ont pas plus de répugnance pour la nature de l'union projetée que pour son principe. Ils ont déjà prôné l'union de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord britannique. « Je crois que l'union de toutes les provinces viendra avec le temps [51] », a dit Dorion à l'Assemblée législative le 3 mai 1860, sans prévoir peut-être que ce temps pourrait venir sous un règne conservateur. . . Il faut donc croire et affirmer que les *rouges* font la guerre à l'union fédérale, telle que projetée en 1864, uniquement parce qu'elle est l'œuvre de leurs adversaires politiques. C'est ce qu'exprime Louis Archambault, un membre du Parlement canadien, à Georges-Isidore Barthe, rédacteur de *la*

---

[48] Ce manifeste de Dorion est de novembre 1864.

[49] *Le Journal de Québec*, juillet 1858, cité dans *la Minerve*, 21 novembre 1864.

[50] *Le Journal de Québec*, mai 1860, cité dans *la Minerve*, 21 novembre 1864.

[51] *Ibid.*

Gazette de Sorel, dans une lettre où il prévoit le sort qui sera fait au plan de confédération pendant la session parlementaire de 1865. Archambault souhaite que le Parlement ne ratifie pas les résolutions de Québec sans les avoir substantiellement amendées, mais il ajoute :

> Les journaux ministériels ont déjà préjugé l'opinion en sa faveur, de sorte qu'il est à craindre qu'il passe tel qu'il est. Et puis ce qui donne de la force au gouvernement, c'est que les *rouges* qui vont l'opposer, n'ont aucune valeur morale. Ce sont eux qui ont demandé les premiers la confédération, & s'ils s'y opposent aujourd'hui, ce n'est pas par patriotisme, ou par esprit de nationalité, mais seulement par esprit de parti. Quelle valeur peut avoir un tel parti [52] ?

L'opposition organise des assemblées à Montréal et dans les campagnes. Elle y foudroie les ministres canadiens comme les Judas de la nation, et soulève la question des taxes, qui a toujours tant de puissance pour égarer l'opinion publique. De Yamachiche, Louis-Léon Lesieur-Désaulniers écrit à Langevin : « Vous êtes enfin à la veille du grand combat. Les Rouges préparent leur plan d'attaque et font partout des assemblées ; ils expliquent les choses à leur façon et après avoir débité plus ou moins de sottises, de mensonges et d'absurdités, ils finissent par déclarer du haut de leur grandeur que la confédération est une infamie préparée par Cartier et les Bleus [53] ! »

Parce que politique avant tout, cette opposition des *rouges* n'inquiète guère Langevin. Surtout qu'elle n'existe à peu près pas à Québec où le *rougisme* est en déclin. D'ailleurs, pour balancer cette opposition des rouges, il y a l'appui du clergé qui, après une hésitation bien légitime, se montre favorable au projet de confédération. On se souvient du rôle qu'a joué Langevin à l'archevêché de Québec, lors de la formation du ministère de coalition. L'action du grand vicaire Cazeau sur l'administrateur du diocèse de Montréal n'a pas étouffé de façon décisive, semble-t-il, toute hostilité du *True Witness* pour une alliance avec les *cleargrits* en vue d'une confédération. Edward Clerk, le rédacteur du *True Witness*, n'en continue pas moins sa polé-

---

[52] L. Archambault à G.-I. Barthe, 23 décembre 1864, APC, Fonds Tarte, M.G. 27, II, D 16.

[53] L.-L. Lesieur-Désaulniers à H. Langevin, 7 février 1865, APQ, CC, FHL 10.

mique contre le projet de confédération. Froissé de la chose, l'épiscopat, réuni à Trois-Rivières en novembre 1864, charge l'archevêque d'adresser à Mgr Ignace Bourget ses plaintes contre l'attitude du *True Witness*. Mgr Baillargeon écrit donc à Mgr Bourget :

> La politique du jour, et ses discussions ardentes, acrimonieuses, outrageantes contre les projets d'une confédération, et contre ceux qui sont à la tête du ministère, fatigue, irrite les conservateurs, et tous les hommes de paix, dans nos quartiers ; et cause ainsi plus de mal que de bien.
> [...]
> Je crois qu'il [Clerk] ferait mieux de ne point se mêler de politique. Comme un homme qui s'écarte de sa vocation, il a toujours été malheureux dans cette carrière. Sa mission est de défendre les intérêts religieux. Il est admirable quand il se tient sur ce terrain. Qu'il ne l'abandonne donc point. Qu'il ne se mêle de politique que lorsque les intérêts religieux le demandent [54].

Tirons deux conclusions de cette lettre. La première, c'est que l'ensemble de l'épiscopat est favorable à la confédération au lendemain même de la Conférence de Québec. L'approbation des évêques s'exprimera à différentes étapes jusqu'au 1er juillet 1867. Ainsi, le 26 février 1865, pendant que le Parlement étudie le projet de confédération, le grand vicaire Cazeau écrit à l'administrateur de Montréal :

> [...] je lui [Cartier] ai parlé du reproche qu'on lui fait d'avoir dit dans un discours en Chambre, que les autorités ecclésiastiques étaient favorables au projet de Confédération. À cela il plaide coupable. En effet, Mgr de Tloa [l'administrateur de Québec] lui a exprimé, ainsi qu'au premier ministre, Sir É.-P. Taché, que, sans être enthousiasmé pour la Confédération, il s'y résignait plutôt qu'à la représentation basée sur la population, qui devenait inévitable. La même chose lui a été dite par Mgr Lynch, Évêque de Toronto, et il croit que Mr. le grand vicaire Raymond de S.-Hyacinthe lui a parlé dans le même sens. Quant aux autres chefs ecclésiastiques de la province qui n'ont pas émis d'opinion, il a sans doute regardé leur silence comme un acquiescement, et il a cru avec raison que, s'ils avaient été opposés au projet, ils n'auraient pas manqué de le proclamer d'une manière quelconque [55].

---

[54] C.-F. Baillargeon à I. Bourget, 7 novembre 1864, ACAM, 295-101, Québec 864-14.

[55] C.-F. Cazeau à A.-F. Truteau, 26 février 1865, ACAM, 295-101, Québec 865-4.

Il est sûr que le clergé « n'est pas épris d'un grand amour » pour la confédération, mais il choisit, entre deux maux, celui qui est sûrement le moins dangereux pour tout ce qui est cher au Bas-Canada. On comprend que le grand vicaire ajoute aux explications que contient sa lettre : « Ne trouvez-vous pas qu'il est à regretter que le cher Mr. Clerk n'ait pas pris la chose à ce point de vue ? Il se serait épargné un travail ingrat, dont les rouges seuls ont fait leur profit, au préjudice des hommes d'ordre qui, par leurs antécédents, avaient, il me semble, quelque titre à notre confiance [56] ».

Quand l'union sera sur le point de s'accomplir à la veille du 1er juillet 1867, chaque évêque se fera un devoir de souligner l'événement par un mandement. Selon le désir qu'exprime Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski depuis le 1er mai, à Mgr Louis-François Laflèche, coadjuteur des Trois-Rivières, l'épiscopat devrait engager les catholiques « à accepter de bon cœur le nouvel état de choses, à travailler franchement à le faire bien fonctionner, à se tenir étroitement unis, afin d'obtenir l'influence convenable dans le nouveau Parlement et le nouveau Gouvernement, enfin à choisir soigneusement de bons Membres [57] ». S'il y a une voix discordante au sein de l'épiscopat, c'est celle de Mgr Bourget. Plusieurs historiens pensent que celui-ci a été plus hésitant [58]. Nous le pensons aussi quoique nous ayons constaté, en parcourant la correspondance de l'évêque de Montréal, que le projet de confédération est une question bien secondaire pour lui. Elle se joue au Canada pendant qu'il séjourne à Rome. Et Mgr Bourget est fait « pour les combats de géant [59] »,

---

[56] *Ibid.*

[57] J. Langevin à L.-F. Laflèche, 25 mai 1867, ASTR, A 1, (Correspondance – cardinaux, évêques) L 54.

[58] Nous pensons à L. GROULX, *les Canadiens français et l'établissement de la Confédération*, 295 ; J.-C. BONENFANT, « les Canadiens français et la naissance de la Confédération, dans *RSHC*, 1952, 52 et *le Canada Français et la Confédération*, SCH, brochure n° 21 ; à L. POULIOT, « Monseigneur Bourget et la Confédération », dans *RSCHEC*, 1959, 31ss ; et à W. ULLMANN, *The Quebec Bishops and Confederation*, thèse manuscrite dont un résumé a paru dans *CHR*, XLIV, 3 (septembre 1963) : 213ss.

[59] Ce mot est rapporté dans A.-F. Truteau à I. Bourget, 1865, ACAM, RLB 14, 865-421.

selon l'expression d'un de ses collègues, Mgr Joseph LaRocque de Saint-Hyacinthe. Or, en 1864 et 1865, il est largement servi en ce sens. Les questions de la codification, du démembrement de la paroisse, de l'université, du cérémonial, du catéchisme et de l'Institut canadien prennent toute son énergie. Mgr Bourget donne donc peu d'attention à la question de la confédération, d'autant plus que chacune des lettres de son administrateur lui laisse entendre qu'elle ne se fera pas, car « les provinces d'en bas » n'en veulent point.

Disons, entre parenthèses, que cette attitude unanime du clergé en faveur de la confédération et des conservateurs qui ont travaillé à son élaboration, s'explique facilement. Du Canada, on suit l'actualité politique d'Europe avec une attention qui ne se relâche pas. L'Église canadienne ne peut pas ne pas apprécier la situation de choix que lui font les autorités civiles depuis que l'Acte de Québec a consacré sa liberté en 1774. Elle s'épanouit dans un calme presque constant. Un tour d'horizon permet au clergé canadien d'apprécier son sort en le comparant à celui d'autres nations. En Angleterre, il n'y a pas si longtemps que le rétablissement de la hiérarchie, sous le cardinal Wiseman, a donné lieu aux pires actes de barbarie. En dépit de sa richesse, la Métropole laisse crever de faim la population d'Irlande, parce que celle-ci se montre très attachée à Rome. Dans les nations soumises au tsar des Russies, c'est la persécution religieuse, surtout en Pologne et dans certaines régions du Proche et du Moyen-Orient. L'intolérance règne dans les pays scandinaves. Plus près du Canada, le Mexique, tourmenté de toutes les façons depuis son indépendance, vit dans une atmosphère de persécution religieuse. Aux États-Unis, Lincoln est assassiné au moment où il se montre si tolérant pour l'Église catholique [60]. Pour qui veut être juste, les tempêtes que le fanatisme soulève par moments au Canada sont des tempêtes de verre d'eau en comparaison de celles dont souffrent tant de nations catholiques à travers le monde.

---

[60] Pour cette synthèse d'histoire de l'Église, comme pour d'autres que nous présenterons plus loin dans notre travail, les ouvrages qui nous ont été les plus précieux sont : R. AUBERT, *le Pontificat de Pie IX*, coll. de l'Histoire de l'Église, de FLICHE et MARTIN, t. 21 ; DANIEL-ROPS, *l'Église des révolutions* ; P. LEUILLOT, « *L'Europe libérale et industrielle* », dans *Histoire universelle, III : de la réforme à nos jours* ; F. HAYWARD, *Pie IX et son temps*.

La deuxième conclusion que nous pouvons tirer de la lettre de Mgr Baillargeon à Mgr Bourget, c'est qu'à ses yeux il n'y a pas de relation entre le projet de confédération et les intérêts religieux du Bas-Canada. Il faut dire que, sur cette question, l'accord s'est fait très lentement, au sein de l'épiscopat. La 29e résolution de Québec (article 31) accorde au Parlement fédéral le pouvoir concernant le mariage et le divorce [61]. On sait que les principes de l'Église catholique romaine n'admettent pas que soit dissous le mariage chrétien. C'est sur cette question du divorce « dont on a fait tant de bruit, et à propos de laquelle le *True Witness* a montré beaucoup plus de zèle que de prudence [62] », au dire du grand vicaire de Québec, que Langevin a l'occasion de jouer un rôle prédominant pendant les débats sur la confédération.

Québec et Montréal ne sont pas du même avis sur le sujet. On le conçoit facilement : l'esprit de ces deux Églises participe de plus en plus au double courant de la pensée catholique européenne du XIXe siècle ; et les théologiens canadiens débattent la question du divorce au moment même où le fameux *Syllabus* vient soulever une véritable tempête dans toute la catholicité. En effet, le 8 décembre 1864, Pie IX publie une encyclique, *Quanta cura*, dans laquelle il condamne l'État laïque, la triple liberté de conscience, de culte et de presse, et proclame l'indépendance absolue de l'Église et la plénitude de l'autorité pontificale. À cette encyclique, le pape ajoute un catalogue (en latin *syllabus*) où il condamne encore, en quatre-vingts propositions précises, toutes les doctrines métaphysiques, morales et sociales qui bouleversent l'Église et la société chrétienne du XIXe siècle. Dans la polémique que déchaîne le double document pontifical, deux réactions opposées ont une forte répercussion au Canada. Celle-ci se fait sentir dans le débat sur la question du divorce. La première est celle de Louis Veuillot qui écrit *l'Illusion libérale*. Dans ce pamphlet, le célèbre ultramontain prend occasion de la condamnation du libéralisme que contiennent les derniers articles du *Syllabus* pour pourfendre ses adversaires. À travers Louis Veuillot, c'est l'ultramontanisme qui triomphe, et Montréal n'est

[61] M. OLLIVIER, *Actes de l'Amérique du Nord britannique et statuts connexes*, 1867-1962, 44.

[62] C.-F. Cazeau à A.-F. Truteau, 10 février 1865, ACAM, 295. 101, Québec 865–1.

pas indifférent à ce triomphe. La deuxième réaction est celle de Mgr Félix Dupanloup et d'une partie de l'épiscopat français. Par l'intermédiaire de Baroche, ministre de la Justice et des Cultes, le gouvernement français interdit la publication de l'encyclique et de son annexe en France. La doctrine exprimée avec tant de vigueur par Pie IX condamne les principes d'une convention conclue, quelques mois plus tôt, entre Victor-Emmanuel II et Napoléon III. Après avoir vainement essayé d'obtenir de Pie IX qu'il renonçât à une partie de son pouvoir temporel, l'empereur s'est résigné à signer, à l'insu du pape, le 15 septembre 1864, un accord avec le roi d'Italie. Victor-Emmanuel II s'est engagé à respecter le territoire pontifical et à s'établir à Florence, pour marquer qu'il renonçait à Rome capitale. En retour, Napoléon III promettait de retirer ses troupes de Rome avant la fin de 1866, bien que l'avenir du pouvoir temporel reposât sur le corps expéditionnaire français. Mgr Dupanloup réagit à l'interdit que jette le gouvernement français sur *Quanta cura* et le *Syllabus*. Il écrit et fait paraître *la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre* 1864. Dans cette brochure de soixante-dix pages, le célèbre évêque d'Orléans s'efforce de montrer que la société chrétienne que vient de peindre Pie IX est la société chrétienne idéale et que l'intolérance dogmatique du document pontifical ne condamne pas la tolérance pratique sur laquelle repose la Convention, comme la constitution de l'Empire, d'ailleurs. Dans les milieux ultramontains, on reproche à Mgr Dupanloup de manœuvrer trop habilement pour concilier la politique impériale à la doctrine catholique et de ménager imprudemment les adversaires de l'Église et de la société chrétienne. C'est ce qui arrive à Montréal, alors qu'à Québec, au contraire, les autorités religieuses appuient leur tolérance sur celle de Mgr Dupanloup et des autres disciples de Montalembert. Ainsi, l'abbé Cazeau écrit à l'administrateur de Montréal, au sujet de la question du divorce :

> Vous avez sans doute lu à l'heure qu'il est l'admirable brochure de Mgr Dupanloup. Ce que l'éminent Prélat dit, à l'article sur la liberté des cultes, donne raison à nos législateurs de tolérer un mal qu'ils ne peuvent pas empêcher, c'est-à-dire de voter pour le projet de Confédération, bien qu'il s'y trouve un article que repousse la conscience des catholiques [63].

[63] C.-F. Cazeau à A.-F. Truteau, 26 février 1865, ACAM, 295.101, Québec, 865–4.

Le 16 février 1865, *le Journal de Québec* publie une lettre de Mgr Pierre-Louis Parisis, évêque d'Arras, au ministre du Culte. L'abbé Cazeau en fait mention dans sa correspondance avec l'abbé Truteau, laissant entendre que la tolérance de cet évêque influence sensiblement la pensée des autorités religieuses de Québec :

> Ce prélat distingué sait bien faire la distinction du fait et du droit, et après il loue le Pape de la tolérance et même de la protection qu'il accorde aux Juifs à Rome. S'il était appelé à se prononcer sur nos difficultés, je doute fort qu'il avisât nos Catholiques de renoncer à la Confédération, et de se tenir en dehors des affaires publiques, parce que la nouvelle constitution s'attribue un pouvoir anticatholique et immoral [64].

Sous cette influence de la pensée libérale française, Québec se montre tolérant. Il approuve les ministres bas-canadiens de ne pas renoncer à faire partie de l'administration fédérale parce que celle-ci sera investie du droit de prononcer le divorce. Québec se réjouit aussi de ce que ce droit soit confié à la législature fédérale puisque cela éliminera une cause de discorde, en plus de rendre plus difficile l'obtention du divorce. Si celui-ci était confié à la législature locale, le Parlement du Québec, en majorité catholique, se verrait obligé de rejeter toute demande de divorce. Or, un refus aussi systématique soulèverait le mécontentement des protestants, dont les principes admettent la rupture du lien matrimonial. Il est probable que, pendant la Conférence de Québec, les ministres canadiens ont au moins pris le pouls de l'archevêché de Québec sur cette question du divorce : bien exploitée par les *rouges*, elle aurait pu contribuer à faire avorter le projet de confédération ou, du moins, à mettre en guerre l'Église et l'État. Il est probable aussi que les frères Langevin sont responsables, en partie du moins, des vues larges de l'archevêché sur la conduite que peuvent adopter les ministres canadiens-français. Edmond, secrétaire de Mgr Baillargeon, est un canoniste dont l'autorité ne fait pas de doute. Jean, principal de l'École normale Laval, jouit d'un prestige suffisamment grand à l'archevêché pour qu'on le désigne à l'épiscopat deux ans plus

[64] C.-F. Cazeau à A.-F. Truteau, 17 février 1865, ACAM, 295.101, Québec, 865–3.

tard. L'un et l'autre sont des amis d'enfance et des confrères de Petit et de Grand Séminaire de l'abbé Cazeau, celui-là même qui mène la polémique contre Montréal sur cette question du divorce.

Car, à Montréal, l'autorité religieuse diffère d'avis sur le sujet. D'après les lettres de l'abbé Truteau, alors administrateur du diocèse, et les écrits du *True Witness*, qu'appuie l'évêché [65], les membres catholiques du Parlement « ne peuvent donner leur vote pour autoriser aucun gouvernement, soit établi soit à établir, à permettre le divorce surtout entre personnes chrétiennes [66] ». L'abbé Truteau voudrait que l'épiscopat fasse une déclaration de principe claire et nette, quels qu'en puissent être les inconvénients. Pour encourager le grand vicaire de Québec à le faire, l'abbé Truteau lui rappelle l'exemple de Pie IX qui, en publiant le *Syllabus*, « ne s'est pas laissé effrayer par les inconvénients qu'on lui annonçait [67] ». Dans le choix de cet exemple comme dans l'esprit de l'évêché de Montréal, on sent une forte participation à la doctrine ultramontaine qui, contre les idées libérales modernes, mais en accord avec le sentiment général du temps, met obstacle à l'alliance de la religion et de la liberté au XIX[e] siècle.

Cette attitude des autorités religieuses montréalaises ne manque pas d'inquiéter Langevin qui écrit à son frère Edmond :

> Les Résolutions, telles que finalement adoptées par la Conférence, forment maintenant une mesure sur laquelle nous bâsons [*sic*] une Adresse à la Reine pour demander la passation d'un Acte Impérial pour leur donner effet. C'est donc une mesure ministérielle. Maintenant suppose que l'opposition pour faire niche au Gouvernement propose de retrancher l'article "*mariage & divorce*". Elle sait très bien qu'elle n'a aucune chance de réussir, et que comme Ministres nous devons repousser l'amendement. Est-il à dire que nous sommes obligés comme Catholiques de voter pour l'amendement, c'est-à-dire de laisser l'Administration ? [...] Donne-moi donc une prompte réponse [68].

---

[65] A.-F. Truteau à C.-F. Cazeau, 4 février 1865, ACAM, RLB-14, 865–285.

[66] *Ibid.*

[67] *Ibid.*

[68] H. Langevin à Edmond Langevin, 1[er] février 1865, APQ, CC, FHL 29 (32).

Comme les théologiens canadiens sont en désaccord, l'archevêché de Québec a recours aux autorités romaines. Les deux théologiens consultés à Rome se prononcent catégoriquement pour la négative [69]. Montréal se soumet donc, en essayant de se convaincre, comme le dit son administrateur, que les ministres canadiens-français peuvent tolérer ce qu'ils ne peuvent empêcher [70]. Dans sa correspondance avec l'archevêché, le grand vicaire Truteau n'en revient pas moins deux fois sur la question. Une première fois, pour demander que, tout en votant *in globo* pour la confédération, les législateurs catholiques « fassent au moins une espèce de protestation contre l'article qui regarde le divorce [71] ». Une deuxième fois, pour que le pouvoir de prononcer le divorce soit donné aux législatures provinciales plutôt qu'au gouvernement central, afin d'en rendre l'exercice à peu près impossible au Bas-Canada [72]. Mais Québec ne cède pas aux instances de l'abbé Truteau, et, parce que l'évêché de Montréal est alors suffragant de Québec, les théologiens montréalais courbent l'échine encore une fois.

Grâce à la présence de son frère Edmond à l'archevêché, Langevin a pu suivre de près la polémique des théologiens canadiens. Il respire à l'aise quand Edmond lui écrit : « Nous ne sommes pas aussi loin que plusieurs pensent de nous entendre avec les gens de Montréal sur la question délicate du divorce [73] ». Les ministres lui abandonnent donc la tâche de débattre la question du divorce, quand seront présentées au Parlement les résolutions de Québec. Le jeune ministre se prépare en conséqunce. Il demande à son frère quelles explications devront être données et « dans quelle forme ou quel langage [74] ». C'est le 21 février 1865 que Langevin répond à l'opposition sur la question du di-

---

[69] C.-F. Baillargeon à J. LaRocque, 8 février 1865, APQ, CC, FHL 29 (32).

[70] A.-F. Truteau à C.-F. Cazeau, 20 février 1865, ACAM, RLB–14, 865–288.

[71] *Ibid.*

[72] A.-F. Truteau à C.-F. Cazeau, 3 avril 1865, ACAM, RLB-14, 865–324.

[73] E. Langevin à H. Langevin [s.d.], APQ, CC, FHL 29 (32).

[74] H. Langevin à Edmond Langevin, 1er février 1865, APQ, CC, FHL 29 (32).

vorce [75]. Ses arguments, comme les exemples mêmes qui les renforcent, sont tout simplement une seconde édition du plaidoyer que constituent les lettres de l'archevêque et de son administrateur aux autorités religieuses de Montréal. Les frères Langevin ont bien joué leur rôle d'intermédiaires. Grâce à cette entente entre la première autorité religieuse et le jeune solliciteur général du Bas-Canada, grâce aux tendances libérales de l'archevêché de Québec aussi, la question du divorce ne cause pas la tragédie qu'elle aurait pu causer pendant les débats parlementaires sur la confédération.

Quand Langevin s'attaque à cette épineuse question, le huitième Parlement du Canada-Uni siège depuis le 19 janvier 1865. Le 3 février, Taché et Macdonald ont proposé respectivement au Conseil législatif et à l'Assemblée législative qu'une adresse soit présentée à la reine, à l'effet qu'une mesure basée sur certaines résolutions soit soumise au Parlement impérial en vue d'une confédération [76]. Bref, il s'agissait, pour le Parlement, de ratifier les 72 résolutions et d'approuver ainsi le plan de confédération élaboré par les Pères à la Conférence de Québec. Depuis l'ouverture de cette session, le gouvernement du Canada-Uni vit donc les heures les plus graves de son histoire. C'est ce qu'a prévu un député, Louis Archambault, lorsqu'il écrivait à Barthe, le 23 décembre précédent :

> [...] la prochaine session sera palpitante d'intérêt. Là vont se débattre & peut-être s'accomplir nos destinées nationales et sociales. Je vous avouerai que je vois arriver, en tremblant, le moment où il faudra me prononcer pour ou contre cette grande question de la confédération ; car je comprends la responsabilité que va assumer chaque membre en se prononçant sur cette question [...] [77].

Louis Archambault n'est pas le seul député conservateur qui pense que le projet de confédération ne donne pas suffisamment de garanties pour l'avenir. Il n'est pas le seul à appréhender qu'une fois établie, l'union fédérale ne tourne en union législative ou à regretter que le gouvernement central ait le pouvoir

---

[75] *Déb. parl. sur la conf.*, 396.

[76] *Ibid.*, 1, 14.

[77] L. Archambault à G.-I. Barthe, 23 décembre 1864, APC, Fonds Tarte, M.G. 27, II, D 16 (b).

souverain au lieu de pouvoirs délégués. Il n'est pas le seul à affirmer qu'il faudra que le plan subisse bien des amendements avant qu'il ne lui donne un vote favorable. Si l'on en croit Gélinas de *la Minerve,* correspondant de Langevin, l'opposition au sein des amis conservateurs est assez forte pour être inquiétante. Il écrit à Langevin :

> [...] Il ne faudrait pas se persuader qu'il n'y a à conquérir au plan proposé par la Conférence, que le concours et l'appui des Anglais. Je ne vous cacherai pas qu'il existe un certain malaise parmi nos amis les plus chauds et les plus dévoués. Il faudra beaucoup de prudence et beaucoup de zèle tout à la fois pour les garder tous sous le drapeau. Ne vous fiez pas toujours à Cartier, car il est entouré [...] de flatteurs qui sont loin d'exprimer le sentiment de la majorité. [...] Il faudra prendre garde [78].

C'est cette hésitation de leurs propres partisans qui inquiète les ministres. C'est elle qui fait que l'un d'eux écrit à Langevin, après deux mois de délibérations en Chambre : « J'ai trouvé M. Cartier d'un poil du diable tout comme si c'était ma faute si la confédération va mal. [...] Bon courage, M. le ministre, sortez sain et sauf de la tempête qui se prépare [79] ». Cette lettre se rapporte à une entrevue que Napoléon Rhéaume a eue avec Cartier avant le 14 mars. Car dès le 7 mars, Macdonald a mis fin aux débats qui menaçaient de se prolonger indéfiniment, en proposant l'adoption de « la question préalable [80] ». Après quarante jours de session, soit le 14 mars, l'Assemblée législative porte donc au gouverneur l'adresse à la reine [81]. Le Conseil l'a devancée de vingt jours puisque, dès le 23 février, il portait la sienne [82].

Pendant ces débats parlementaires sur la confédération, Langevin a prononcé un discours d'une très grande puissance [83]. Langevin connaîtra peu de vrais succès oratoires pendant sa longue carrière politique. Il n'y a jamais de pathétique dans ses

---

[78] A. Gélinas à H. Langevin, 8 novembre 1864, APQ, CC, FHL 12.
[79] N. Rhéaume à H. Langevin, 25 mars 1865, APQ, CC, FHL 20.
[80] *Déb. parl. sur la conf.*, 705.
[81] *Ibid.*, 1027.
[82] *Ibid.*, 426.
[83] *Ibid.*, 369 à 399.

discours, rien qui crée de vivaces émotions, aucun de ces artifices dont la puissance est infaillible, au XIX[e] siècle, dans le maniement des foules ou la conquête d'un auditoire sur le *husting*, sur la scène parlementaire et même au prétoire. Mais, parfois, la solidité de ses convictions aura raison de la faiblesse de ses dons oratoires. C'est ce qui arrive en ce soir du 21 février 1865. Le jeune solliciteur général du Bas-Canada est un partisan de la maxime anglaise *Wait and see*. Pendant un mois, il a écouté ses collègues, il a recueilli les objections des adversaires du gouvernement, il a réfléchi. Bref, pendant un mois, Langevin a préparé son discours sur la confédération, en attendant l'heure opportune de le servir aux membres de l'Assemblée législative. Au soir du 21 février, en s'adressant tout particulièrement aux Canadiens français, sans passion, sans extravagance oratoire, sans digression inutile, il prononce, en français, un des plus beaux discours que contiennent les *Débats parlementaires sur la confédération*. Après avoir fait la genèse de l'union projetée, après en avoir analysé les causes et la nature, Langevin démontre que la confédération est le seul moyen de mettre les Canadiens français à l'abri de toute tentative d'absorption ou d'annihilation. Le jeune orateur passe ensuite en revue et commente les principales clauses du projet élaboré à la Conférence de Québec. Puis il démolit des interprétations erronées de Dorion et de Joly. Pendant cinq heures [84], il échafaude avec logique, calme et assurance, des explications judicieuses et très concluantes sur le plan d'union. Un discours aussi dépouillé ne manque pas de plaire au lecteur du XX[e] siècle. Mais nous croyons qu'en dépit de sa sévérité, il a pu ébranler des doutes et raffermir des hésitations au Parlement du Canada-Uni. Dans ce long discours, Langevin a dit tout ce qu'il avait à dire sur la confédération. Pendant la suite des débats, il ne fera que trois brèves interventions sur la question du mariage [85], s'appliquant à prouver que les résolutions de Québec donnent au pouvoir central le droit de décider quelle

[84] C'est un des plus longs discours prononcés pendant cette session de 1865. Il dure « presque cinq heures » et se termine « à une heure et quart après minuit » (*le Courrier du Canada*, 22 février 1865). Il s'étend sur trente pages des *Débats*, publiés in-8°.

[85] *Déb. parl. sur la conf.*, 584, 694 et 781.

forme de mariage serait légal dans toutes les provinces fédérées, sans lui donner le droit de blesser les prescriptions des différentes Églises.

Pendant ces délibérations du Parlement canadien sur la confédération, les choses prennent une tournure inquiétante dans les provinces de l'Est. La Nouvelle-Écosse se montre très réticente à l'égard des résolutions de Québec. Elle manifeste sans cesse sa préférence pour une union fédérative qui ne comprendrait que les seules provinces maritimes, car elle serait sûre de dominer une telle union [86]. Au Nouveau-Brunswick, le parti fédéraliste de Tilley subit une cruelle défaite aux élections de mars 1865 [87]. Depuis qu'ils sont de retour de Québec, les représentants de l'Île du Prince-Édouard se montrent si hostiles à l'union projetée qu'il ne sera pas surprenant de voir le Parlement rejeter le projet de confédération, en 1866, par une très forte majorité de 23 voix contre 5 voix [88]. Quant à Terre-Neuve, l'attitude de ses délégués aux assises de Québec a permis de prévoir qu'ils ne feraient rien de positif pour entrer dans l'union [89]. Malgré cette précarité où se trouve leur projet, les ministres canadiens demeurent fermes dans leur espoir de voir la confédération sortir un jour de sa chrysalide. Mais, après ces mois de tension et d'intense activité, la vie de la nation et des hommes qui président à ses destinées doit reprendre son cours normal, pour un temps au moins. En attendant les événements, Langevin retourne à ses affaires personnelles. En novembre 1865, le gouvernement canadien l'envoie en mission spéciale à New York. Depuis quelque temps déjà, le Canada-Uni désire renouveler son traité de réciprocité avec les États-Unis. Notons, en passant, que c'est sur cette question de haute importance qu'éclate au ministère de coalition un différend qui aura pour conséquence la démission de George Brown. Galt en donne un témoignage sans équivoque dans une lettre à sa

---

[86] P. B. WAITE, *The Life and Times of Confederation*, 193ss.

[87] G. E. WILSON, « New Brunswick's Entrance into Confederation », *CHR*, IX, 1 (mars 1928) : 4ss.

[88] D. C. HARVEY, « Confederation in Prince Edward Island », CHR, XIV, 2 (juin 1933) : 143ss.

[89] H. B. MAYO, «Newfoundland and Confederation in the Eighteen-Sixties », *CHR*, XXIX, 2 (juin 1948) : 125ss.

femme :

> It is a great relief to me that he [Brown] is gone, he was absurdly jealous, opposing every thing I brought up, so that my patience has really surprised me. His resignation really occurred on the question of whether his policy or mine should prevail on the Reciprocity question and the Council unanimously approved of my views, his own friend and follower Howland refusing to go with him. He was very much mortified at this & at Howland not he being selected to go with me to Washington, and he finally resigned [90].

Mais le gouvernement américain refuse de renouveler une entente avec le Canada. Washington ne revise sa décision que lorsque le Canada tente de se créer des relations commerciales avec les Indes occidentales, le Brésil, le Mexique, Cuba, Porto-Rico, la Jamaïque, et d'autres nations déjà ouvertes au marché américain. À la fin de 1865, le gouvernement de Washington se montre donc disposé à rouvrir des négociations avec le Canada-Uni. Langevin accompagne Galt et McDougall à New York. Quoique les résultats d'une telle mission ne soient pas immédiats, il semble que Langevin ait fait sa part pour la mener à bonne fin. Dans une lettre à Macdonald, il écrit de New York : « The news about the Reciprocity are *very, very* encouraging [91] ». Dans ses *Notes intimes,* il conclut sobrement : « Je réussis [92] ».

Pendant la dernière session du Canada-Uni, le solliciteur général du Bas-Canada propose, au nom du gouvernement, une nouvelle loi d'éducation. Le projet, en dix-sept clauses, offre de grands avantages pour les deux groupes religieux de sa province. La nomination de deux « députés-surintendants de l'Éducation », l'un catholique et l'autre protestant, accorderait à la minorité protestante l'indépendance qu'elle désire depuis longtemps. Et le partage des octrois au prorata de la population doit favoriser les finances de la majorité catholique [93]. Ce bill cause de grandes difficultés au gouvernement Belleau-Macdonald (J. A.). Il suscite un dernier drame au Parlement du Canada-Uni et menace de mettre fin à la carrière politique de Langevin. Quand

[90] A. T. Galt à sa femme, 21 décembre 1865, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I, D 8, vol. 3.

[91] H. Langevin à J. A. Macdonald, 1er décembre 1865, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[92] H. LANGEVIN, *Notes intimes,* 25 [143].

[93] Dans *le Journal de Québec,* 2 août 1866 et *le Courrier du Canada,* 3 août 1866.

celui-ci envoie le texte du bill à son frère Edmond, il annonce qu'un projet de loi sera aussi présenté sur l'éducation du Haut-Canada par un député de cette province, que les députés du Bas-Canada l'appuieront ainsi qu'un bon nombre de représentants haut-canadiens, dont John A. Macdonald [94]. Mais, inspiré par le zèle intempestif des évêques et du clergé de sa province, Robert Bell propose un bill que Langevin condamne en ces termes : « C'est le Bill le plus stupide, parlementairement parlant, qu'on puisse imaginer. [...] c'est une entreprise qu'aucun gouvernement ne pourrait réussir à faire passer mais rien n'est impossible au jeune diacre Irlandais. On dirait qu'il a fait tout son possible pour faire un Bill impossible. Il a réussi à merveille [95] ».

Il est vrai que les catholiques haut-canadiens semblent oublier qu'ils ne sont pas dans les mêmes conditions que leurs coreligionnaires du Bas-Canada, qui financent leur enseignement supérieur au moyen de fonds spéciaux, tels que les biens des Jésuites. Aussi, Langevin explique-t-il à son frère Edmond les vices du bill de Robert Bell, que soutiennent les autorités catholiques du Haut-Canada :

> Croirais-tu que leur intention en demandant une école normale pour eux était et est de se la faire doter à même les revenus de Trinity College. Dans lequel cas, les Protestants des 2 sections se seraient unis pour doter les Protestants du Bas-Canada à même les revenus de St.-Sulpice, du Séminaire de Québec, &c., par le même raisonnement que les gens de Bell, savoir : ce sont en partie des biens donnés par l'État ; nous devons y avoir notre part aussi. [...] O'Connor le Diacre, ici, qui a un plein pouvoir dans sa poche de la part des Évêques haut-canadiens est un écervelé, qui est prêt à nous mettre entre les mains des Rouges et des Grits, seulement pour le plaisir de faire l'affaire et de paraître dans les galleries [*sic*] tout lissé, pommadé & frotté. Quelle engeance [96] !

Après la présentation de ces bills sur l'éducation, le gouvernement passe par une période critique. La presse québécoise, avec Joseph Cauchon et François Évanturel comme meneurs, appuie généreusement les réclamations des catholiques haut-canadiens. En propos cinglants, elle condamne les ministres qui refusent de présenter le bill de Robert Bell en corollaire à celui de Langevin. Quel que soit le parti qu'il prendra, le ministère

[94] H. Langevin à Edmond Langevin, 31 juillet 1866, APQ, CC, FHL 2.
[95] H. Langevin à Edmond Langevin, 3 août 1866, APQ, CC, FHL 2.
[96] H. Langevin à Edmond Langevin, 6 août 1866, APQ, CC, FHL 2.

sera défait. Langevin l'explique dans un communiqué qu'il fait paraître dans *le Courrier du Canada*, le seul journal qui, sans le soutenir, ne le voue pas aux gémonies pendant le débat sur la nouvelle loi d'éducation. Langevin explique que deux solutions s'offraient au gouvernement : ou il présentait les deux bills séparément, et alors le projet de loi de Bell était voté par les catholiques bas-canadiens et trois ou quatre députés haut-canadiens, tandis que, par représailles, la députation haut-canadienne faisait échec au bill de Langevin ; ou le bill du Haut-Canada était présenté en amendement à celui du Bas-Canada, ce que le gouvernement ne pouvait accepter parce que c'était mettre en péril les institutions bas-canadiennes [97]. Langevin retire donc complètement son bill pour empêcher George Brown et les *rouges* d'arriver au pouvoir. Par là même, celui du Haut-Canada disparaît. Mais Galt, représentant de la minorité protestante du Bas-Canada au ministère, proteste contre l'obligation où se trouve le gouvernement de retirer le bill de Langevin, en se retirant du cabinet. Certains autres ministres pensent à le suivre. Pour sa part, Langevin s'interroge dans une lettre à son frère Edmond :

> Je ne sais si tu as compris une lettre que je t'ai écrite ces jours derniers. Mais je n'en ai pas vu le résultat. Au contraire, je vois que vous laissez les 3 journaux Français nous battre en brèche et préparer par là l'élection des Rouges pour la prochaine élection. Le fait est que je me demande si réellement on désire à Québec nous voir nous retirer des affaires publiques & céder la place à d'autres. Si c'est là l'idée, il serait bon de nous le dire ; nous saurions à quoi nous en tenir. Quant à moi, je suis prêt à m'en aller demain ; je n'y tiens pas. Bien plus, avec les tracasseries que nous avons depuis un mois, je puis te dire que mon intention est, à mon retour à Québec, d'examiner mes finances et d'aller à la Beauce voir ce que je puis faire de mes terrains miniers, et si, comme je le crois, j'en ai assez pour vivre, je me retirerai tout à fait, et je sais que je ne serai pas le seul. Je ne peux pas consentir à ce qu'on oublie dans un instant les services de vingt ans, et cela parce que deux Évêques du Haut-Canada veulent se servir du Bas-Canada & de nos institutions

[97] Dans *le Courrier du Canada*, 10 août 1866. L'article n'est pas signé. Mais comme nous avons trouvé le même texte écrit de la main de Langevin dans APQ, CC, FHL 30, que tous les arguments du communiqué sont déjà dans la correspondance de Langevin et que *le Courrier* publie l'article à la demande d'un ami bien informé, nous ne doutons pas que Langevin soit l'auteur de ce communiqué.

> pour améliorer leur position chez eux. Peu leur importe combien ils risquent ce qui nous est le plus cher dans le Bas-Canada pourvû [*sic*] qu'eux atteignent leur but [98].

Mais, en août 1866, passer l'administration aux adversaires politiques, c'est plus que perdre les rênes du pouvoir pour un temps plus ou moins long. C'est renoncer à la confédération. C'est livrer le Bas-Canada à la représentation basée sur la population ou à l'annexion qui n'est pas un moindre mal dans la pensée des ministres canadiens-français, Pères de la Confédération. Comme ses collègues, Langevin reste donc au poste et garde ses ambitions d'une carrière politique remarquable. Quand il retire son projet de loi, il promet cependant que la nouvelle constitution « sauvegardera les écoles dissidentes » pour chacun des deux Canadas [99].

La correspondance très dense des frères Langevin sur ces bills d'éducation prouve encore une fois combien Hector Langevin est un intermédiaire précieux entre l'État et l'Église pendant ses premières années de vie politique. Parce que leurs destinées sont intimement unies, le trône et l'autel ont besoin d'hommes d'État aussi bien disposés envers l'Église et d'hommes d'Église aussi intéressés à la chose publique. Ce rôle donne du poids au jeune solliciteur général du Canada-Uni et le destine à jouer un rôle plus grand dans les affaires du pays. Le 2 décembre 1866, Langevin cesse d'être solliciteur général du Bas-Canada pour devenir maître général des Postes, tout en restant membre du Conseil exécutif [100]. Dans une lettre à son frère Jean, Langevin montre bien qu'il s'agit d'une promotion pour lui : « Tu auras su hier soir mon nouveau titre. Je n'y tenais guère pour moi-même, mais pour les miens, parents et amis, c'est quelque chose de mieux et qui me mettra dans une position meilleure pour leur être utile tout en rendant service à mon pays [101] ».

Langevin reçoit cette nouvelle nomination à la veille de son départ pour l'Europe. Seul le gouvernement impérial peut donner force exécutoire aux résolutions de Québec, déjà ratifiées par les différentes législatures provinciales. À la fin de mars

---

[98] H. Langevin à Edmond Langevin, 7 août 1866, APQ, CC, FHL 2.
[99] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 25 [143].
[100] *Ibid.*, 25 [143].
[101] H. Langevin à J. Langevin, 4 novembre 1866, APQ, CC, FHL 4.

1865, Macdonald, Cartier, Galt et Brown avaient traversé en Angleterre afin de s'assurer que la Métropole acceptait l'aventure fédéraliste de ses colonies d'Amérique du Nord [102]. En novembre 1866, ce sont les représentants de toutes les colonies qui doivent se réunir à Londres afin de mettre la dernière main à la nouvelle constitution. Ce n'est pas sans quelque regret que Langevin s'embarque de nouveau pour l'Europe. L'affection des époux Langevin est toujours aussi tendre que fidèle, et leur petite famille a doublé depuis le dernier séjour de Langevin en Angleterre. À Hectorine et Léa, se sont ajoutés Laforce en avril 1861, et Stella en décembre 1863. Partir, pour Langevin, c'est sacrifier la joie qu'il goûte chaque soir, après une lourde journée de travail, à écouter ce petit monde dont chacun a déjà son langage, ses idées et ses réflexions. Le souvenir qu'il garde de son premier séjour en Europe le persuade que la tendresse de sa femme, lui manquera, ainsi que les espièglerie de ses trois fillettes et les facéties de son incomparable fils, déjà un peu gamin à cinq ans ! Les lettres qu'il adresse en grand nombre à toute sa famille prouvent bien que, pendant la Conférence de Londres, Langevin travaille en Angleterre, mais qu'il vit littéralement au cœur du vieux Québec, au milieu d'une famille dont l'affection lui manque beaucoup. À la Sainte-Catherine, il imagine son petit monde avec le bâton de tire à la main [103]. Quand vient l'hiver, la forte toux des enfants traverse les mers, le réveille et l'inquiète [104]. À Noël et au Jour de l'An, le soleil de la Côte d'Azur ne parvient pas à réchauffer son cœur de voyageur. Il écrit à sa femme, plein de tendresse :

> Ce matin, en me levant à Nice, je n'avais pas vos baisers à tous pour me rappeler que c'était le premier jour de l'an. Je n'avais pas..., mais pourquoi continuer sur ce ton ? Du moins j'avais un compatriote avec lequel [Chauveau] j'ai pu à 4 000 milles de mon pays serrer la main & parler du pays et de nos amours toujours, toujours. Ah ! que j'aurais donné beaucoup pour être à Québec !
>
> Au moment où je t'écris (11½ heures), vous êtes tous réunis chez Papa. Il n'y a que le pauvre voyageur qui manque. Oh ! réjouissez-vous, il n'est pas loin, il vous voit tous, et il prend part *de loin* à vos joies et à vos plaisirs [105].

[102] T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, VIII : 197.
[103] H. Langevin à sa femme, 27 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.
[104] H. Langevin à sa femme, 29 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.
[105] H. Langevin à sa femme, 1er janvier 1867, APQ, CC, FHL 1.

Au jour anniversaire de son mariage, le 10 janvier 1867, la lettre que Langevin adresse à sa femme, de Naples, manifeste de façon délicieuse la sincérité de ses sentiments :

> Quoique je t'aie écrit, il y a quelque temps, une lettre que tu dois avoir reçue hier ou aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de notre mariage, je ne veux pas laisser passer cette journée sans te dire que je ne t'ai pas oubliée. Bien qu'éloigné de plus de 4 000 [milles], j'ai pensé à notre anniversaire ; et le croirais-tu, c'est sur le sommet du Vésuve que je l'ai fêté. J'y ai pris un verre de vin avec M. Chandonnet, et nos guides et porteurs en ton honneur et un peu en le mien [106].

Ainsi, dans chacune de ses lettres, Langevin laisse les propos intimes du père de famille l'emporter sur les réflexions du Père de la Confédération. Toute la correspondance de Langevin révèle que, chaque soir, après une lourde journée de labeur, une absence se fait présence... Au XIX[e] siècle, un Canadien français éloigné de sa famille est nécessairement « un Canadien errant »... ce qui n'est pas le cas des Canadiens d'ascendance anglaise. Macdonald, Brown, McDougall et autres ne semblent pas en exil pendant la Conférence de Londres. Galt serait peut-être une exception, lui dont le cœur est presque canadien-français en ce sens. Mais Langevin va « là où le devoir l'appelle [107] », ainsi qu'il le dit. D'ailleurs, il s'honore de faire partie de la délégation canadienne. Que ses collègues l'aient choisi de préférence à Chapais [108], son aîné de quinze ans, ne le laisse pas indifférent. Loin de là ! Langevin espère aussi trouver aux doctes délibérations de Londres un terrain particulièrement propice à l'exercice de ses dons et au déploiement de son nationalisme.

Le 5 novembre 1866, Langevin quitte donc Québec pour Boston, où il s'embarque avec McDougall à bord du *China*, de la ligne Cunard. À la fin de novembre, la délégation est au complet en Angleterre. À l'occasion du centenaire de la Conférence de Londres, un timbre commémoratif nous a rendu familiers les visages des membres de la délégation. Une lettre de Langevin à son frère Jean nous offre une peinture sur le vif des personnalités

---

[106] H. Langevin à sa femme, 10 janvier 1867, APQ, CC, FHL 1.
[107] H. Langevin à sa femme, 2 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.
[108] H. Langevin à Edmond Langevin, 1[er] décembre 1866, APQ, CC, FHL 2.

de cette célèbre délégation. Nous n'hésitons pas à la reproduire en entier, tant nous lui trouvons d'intérêt :

> Macdonald est un fin renard. C'est un homme très instruit insinuant, habile et très populaire. C'est *l'homme* de la conférence.
>
> Cartier et moi, nous sommes nos 2 et 3.
>
> Galt est habile financier, mais trop impétueux, et trop facile à céder. Il n'est pas stable.
>
> Howland est un homme de 2de classe, mais excessivement prudent, il est même timide ; il est très lent à se décider.
>
> McDougall est capable ; il s'instruit constamment, mais c'est un franc paresseux, qui a beaucoup d'ambition et peu de franchise.
>
> Mr. Tupper, de la N.-Écosse, est capable, mais trop incisif ; il se fait ainsi beaucoup d'ennemis acharnés ; c'est un ambitieux et un spéculateur.
>
> M. Archibald, aussi de la N.-Écosse, est un bon jurisconsulte, calme, capable, respecté & respectable et représente l'opposition avec McCully.
>
> McCully est un homme impétueux, mais ayant bon cœur ; c'est un bon écrivain et un bon avocat.
>
> Henry, de la N.-Écosse, est un homme de 6 pieds 1 pouce, populaire, laid, ayant la goutte, bon cœur, aimant le plaisir et la politique qu'il sait [pratiquer] depuis 22 ans ; il est un homme de bons talents ;
>
> Johnson est un avocat distingué, brusque, aimant le plaisir ; on le dit éloquent. Il ne prendra qu'une part *modérée* aux délibérations de la conférence.
>
> Le Nouveau-Brunswick est représenté par Tilley, fin matois, habile et droit. C'est un des hommes les plus distingués des Provinces maritimes. Il a pour compagnons : Fisher, un bon vieux, parlant beaucoup, et d'une capacité médiocre ; Wilmot, homme médiocre, plus capable néanmoins que Fisher, mais bien laid ; Mitchell, Premier Ministre par accident, bon garçon, verbeux, grosse tête, connaissant son importance. Il y en a un autre [Ritchie] dont j'oublie le nom en ce moment [109].

Tels sont les hommes à qui le Canada doit, en définitive, son existence et sa constitution.

La Conférence de Londres s'ouvre officiellement le 30 novembre 1866, à 3 heures de l'après-midi, au *Westminster Palace Hotel* [110]. La première impression de Langevin est très optimiste : « Nous ne voyons pas d'obstacles insurmontables devant

---

[109] H. Langevin à J. Langevin, 4 décembre 1866, APQ, CC, FHL 4.

[110] H. Langevin à sa mère, 30 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

nous [111] ». Mais, à mesure que les jours passent, l'enthousiamse du début s'assombrit. À certains moments, quelque chose du *spleen* anglais traverse les mers dans les plis des lettres de Langevin... Le 26 décembre cependant, le jeune délégué a tout à fait repris confiance dans le travail de la Conférence : « Les principes sont posés, écrit-il, nous sommes d'accord, le reste ira bien. Nous avons réussi, nous reviendrons avec le pavillon haut et le nez aussi en l'air [112] ». En fait, les travaux sont terminés depuis le 24 décembre. Lord Carnavon, secrétaire colonial, est déjà en possession des résolutions adoptées par le vote unanime des quatre colonies [113]. Pendant les délibérations, Langevin s'est occupé de la question du mariage. Il semble satisfait du règlement final. C'est ce qu'il révèle à son frère Edmond, sous le sceau du plus grand secret mais en destinant la nouvelle à tout l'archevêché de Québec : « [...] le mot mariage reste avec le mot *divorce* dans les pouvoirs du Parlement Fédéral, mais dans les pouvoirs du Parlement local il est dit que la Législature locale a le droit de faire des lois sur différents sujets qui sont énumérés, et entre autres : sur la propriété et les droits civils (y inclus la célébration du mariage) [114] ». C'est dire que tout ce qui regarde le mariage est du ressort provincial, à l'exception du divorce, ainsi que le désiraient les autorités religieuses du Bas-Canada.

La deuxième question dont s'occupe Langevin, c'est celle des « écoles séparées ». Quand le *China*, sur lequel il voyageait vers Londres, a fait escale à Halifax, les deux évêques du Nouveau-Brunswick sont venus le rencontrer au port [115]. Mgr John Sweeney de Saint-Jean et Mgr James Rogers de Chatham voulaient confier au délégué catholique de Québec la cause des droits scolaires des minorités catholiques du Nouveau-Brunswick. De plus, Mgr Thomas L. Connolly d'Halifax s'est embarqué sur le *China*, avec mission d'aller défendre « les écoles séparées » à la Conférence de Londres. Comme ses collègues du Nouveau-Brunswick, l'évêque d'Halifax pria Langevin de se charger lui-même de la question aux assises de Londres. Le grand vicaire Ca-

---

[111] *Ibid.*

[112] H. Langevin à sa mère, 26 décembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

[113] H. Langevin à Edmond Langevin, 27 décembre 1866, APQ, CC, FHL 2.

[114] *Ibid.*

[115] H. Langevin à sa femme, 18 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

zeau lui a fait la même demande dans une lettre qu'il lui adressait au moment où s'ouvrait la Conférence [116]. Mais Langevin a nettement refusé de prendre l'initiative d'un mouvement qui, selon lui, devait naître au sein de la délégation des provinces Maritimes, surtout que ces provinces ne jouissaient pas jusque-là d'un système « d'écoles séparées ». Il était persuadé que les délégués catholiques du Canada ne pouvaient faire plus que d'appuyer, dans leurs justes réclamations, les délégués de colonies concernées [117]. À cette action indirecte, Langevin est loin de se dérober, ainsi que le prouve cet extrait d'une lettre qu'il adresse à son frère Edmond : « Tu peux être sûr que ce que je puis faire pour favoriser les Écoles Séparées des Provinces Maritimes, je le ferai bien volontiers, mais il faut que l'initiative vienne des Délégués des Provinces elles-mêmes. Autrement, on nous dirait : Mêlez-vous de vos affaires [118] ». C'est en traitant avec justice la minorité protestante de leur province que les délégués du Bas-Canada incitent leurs collègues à accorder les mêmes avantages aux minorités de leurs provinces respectives. Langevin l'écrit purement et simplement à son frère Edmond : « [...] nous accordons aux Protestants du Bas Canada [*sic*] la protection qu'ils doivent avoir et en considération de cela nous étendons notre protection aux 700 000 ou 800 000 catholiques du Haut Canada [*sic*] & des Provinces Maritimes [119] ».

Mais pendant la Conférence de Londres, un important élément apporté à la question donne à Langevin l'occasion de jouer un rôle de premier ordre dans la controverse en cours. Ce que Mgr Connolly demande, c'est que le système scolaire du Bas-Canada soit étendu à toutes les provinces de la confédération. Or le bon évêque se laisse persuader que le moyen d'y arriver serait de confier l'éducation au pouvoir central plutôt qu'aux pouvoirs locaux. Toujours tout bouillant d'ardeur et sans vision pleinement équitable du problème du Bas-Canada, Mgr Connolly entreprend un nouveau plaidoyer en ce sens. Avec l'appui de Cartier, Langevin passe alors à l'action directe. Il affirme que

---

[116] H. Langevin à Edmond Langevin, 1er décembre 1866, APQ, CC, FHL 2.
[117] H. Langevin à Jean et Edmond Langevin, 19 novembre 1866, APQ, CC, FHL 2.
[118] H. Langevin à Edmond, 1er décembre 1866, APQ, CC, FHL 2.
[119] H. Langevin à Edmond Langevin, 27 décembre 1866, APQ, CC, FHL 2.

le Bas-Canada n'entrera jamais dans la confédération à moins qu'un droit exclusif de légiférer en matières scolaires ne soit accordé aux provinces. Le Bas-Canada ne consentira jamais à risquer des avantages que lui ont garantis les Capitulations et des lois subséquentes. Autrement, ce serait renoncer à l'esprit selon lequel se fait la confédération : défendre les intérêts généraux d'un grand pays et d'une puissante nation par le moyen d'un pouvoir central fort, tout en protégeant les intérêts particuliers et sauvegardant les droits des différents groupes ethniques [120]. C'est Mgr Rogers qui rapportera cet incident de la Conférence de Londres en 1874, au moment où l'on débattra au Parlement canadien la question des écoles du Nouveau-Brunswick [121]. Il regrettera l'intervention de Langevin, mais l'excusera :

> This abruptly terminated all further consideration of the subject for the time, which greatly disappointed the Archbishop. Yet he could not and did not blame any one. The gentlemen representing Quebec acted in the interest of their Province. He could not but feel grateful to all the others for their favorable consideration of his proposals. Had they been carried into effect, all the agitation of this school question would have been prevented [122].

Pendant que les délégués étudiaient à Londres la question « des écoles séparées », les évêques et le clergé canadiens se sont montrés nerveux et inquiets. Langevin s'est rappelé le drame que son bill d'éducation a soulevé au Canada, en août précédent. Il a donc prévenu toute intervention de la part du clergé et « tout envoi intempestif » d'un des leurs, en écrivant à son frère Jean : « Ils n'y gagneraient rien, mais courraient risque de gâter une sauce qui sera bonne sans eux et par notre entremise [123] ». Il semble, en effet, que si les autorités religieuses des provinces maritimes acceptèrent à regret de ne pas arriver à un règlement nouveau au sujet des écoles, mais de s'en remettre à leurs anciennes lois provinciales, les autorités canadiennes, elles, furent pleinement satisfaites du futur article 93 de la future constitution

---

120 H. Langevin, *Déb. parl. sur la conf.*, 379.

121 J. Rogers à J. Costigan, 6 janvier 1874, APC, Fonds Costigan, M.G. 27, I, D 5, vol. 1.

122 *Ibid.*

123 H. Langevin à J. Langevin, 10 décembre 1866, APQ, CC, FHL 4.

canadienne. En s'occupant des questions de l'éducation et du mariage, Langevin a attaché son nom à deux questions sérieuses, et sérieuses aux yeux de la foi. L'Église canadienne lui en gardera un long et reconnaissant souvenir [124]. Par l'entremise de Mgr Baillargeon, Pie IX lui accordera en juillet 1870, le titre de Chevalier-Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand [125].

Pendant que Lord Carnavon étudie les résolutions de la Conférence de Londres et qu'un comité, formé de quatre procureurs généraux dont Cartier, prépare le bill de la Confédération, les délégués dont la présence n'est pas nécessaire à Londres peuvent voyager sur le continent. Lors de son premier séjour en Angleterre, Langevin a eu l'occasion d'aller respirer *les odeurs de Paris*. Il opte maintenant pour Rome que la guerre d'Italie ne lui a pas permis de visiter en 1859. Dans la Ville éternelle, au milieu des ruines et des épitaphes, Langevin admire les vestiges d'un grand passé [126]. Comme tout catholique romain, il s'enivre d'un autre *parfum*... Il vénère la grandeur de la Rome antique, mais il vénère surtout « la seule vraie grandeur [...] qui triomphe par la croix et qui est représentée ici-bas par le Saint-Pontife [127] ». Pie IX le reçoit en audience avec Chauveau, le 8 janvier 1867 [128]. Après avoir voyagé en Italie pendant quelques jours, Langevin rentre en Angleterre, heureux de son voyage. Une phrase résume toutes ses impressions : « Ce sont de ces choses qui font époque dans la vie d'un homme [129] », écrit-il à son frère Jean.

Les délégués reprennent leurs travaux vers la mi-janvier. Le 30, la Conférence de Londres se termine sur un accord parfait

---

[124] En 1870, quand Edmond Langevin voudra obtenir « une distinction » ecclésiastique pour son frère Hector, il écrira à son frère Jean, évêque de Rimouski : « Il est évident [...] que ces distinctions s'accordent pour quelque service rendu à la religion ; or il n'y a pas de doute que dans la convention de Londres, notre cher ministre a rendu un de ces services signalés. Sa connaissance n'est pas encore parvenue au public : ce sera peut-être alors le moment » (AAR, Boîte de Mgr Jean Langevin).

[125] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 29 [147].

[126] H. Langevin à sa femme, 4 janvier 1867, APQ, CC, FHL 1.

[127] *Ibid.*

[128] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 26 [144].

[129] H. Langevin à J. Langevin, 1er mars 1867, APQ, CC, FHL 4.

entre les délégués et le gouvernement anglais [130]. Macdonald et Langevin se chargent de la rédaction définitive du bill [131]. C'est alors que la correspondance de Langevin change de ton et révèle qu'une forte tension interne s'est emparée de la délégation. Depuis le début de février jusqu'au 20 mars 1867, les lettres de Langevin sont pleines d'insinuations du genre de celle-ci : « Les caresses ne feront pas plus que les promesses des autres. Je ne m'occupe ni des unes ni des autres. Je vais mon chemin, et quand on veut me le barrer, je montre les dents et je mords quand ça devient nécessaire [132] ». Dans une lettre qu'il écrit à Édouard le même soir, Langevin fait deviner davantage la lutte qu'il mène, tout en se gardant de manquer au secret professionnel : « Notre Bill est enfin complet depuis aujourd'hui à 6 heures. Mais il a fallu y voir, y revoir, y revoir encore, et puis y rerevoir quand d'autres y avaient vu ou y avaient mis la main. L'histoire aura plus tard à enregistrer tout ce qui s'est fait ou tenté ici, et l'on comprendra alors ce que je ne puis écrire ici [133] ». Le lendemain, il se montre aussi invulnérable à la séduction : « [...] Il faut être ici comme une sentinelle. Ce serait beaucoup mieux de dire, comme un chat qui guette une souris, ou peut-être une souris qui veut éviter le chat. Chat ou souris, je n'entends pas que l'on me mystifie. Voilà pourquoi aussi Galt reste avec moi, jusqu'à ce que nous soyons surs [*sic*] que tout danger est passé [134] ». Nous pourrions multiplier les textes du genre, mais ces quelques citations font suffisamment voir combien la mission des délégués canadiens-français devient pénible, « beaucoup plus difficile qu'il ne vous est possible de l'imaginer », écrit Langevin à sa femme [135]. Tirons deux conclusions de cette correspondance de février et mars 1867.

La première, c'est que, soutenu par le *Times* de Londres en particulier, Macdonald fait marche arrière à la dernière minute. En misant sur les tendances centralisatrices de Lord Carnavon et de Lord Monck [136], il tente tout pour obtenir une union

---

[130] H. Langevin à sa femme, 30 janvier 1867, APQ, CC, FHL 1.
[131] *Ibid.*
[132] H. Langevin à sa femme, 12 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[133] H. Langevin à Édouard Langevin, 12 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[134] H. Langevin à sa mère, 13 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[135] H. Langevin à sa femme, 5 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[136] D. CREIGHTON, *The Road to Confederation*, 418.

1

2

1 Le chevalier de l'Ordre du Bain

2 Caricature du *Grip* – 14 février 1885

3 Ministre des Travaux publics : « . . . un ministre doit être un homme de poids . . . » (p. 131)

4 « . . . ce regard qui cherche au-delà de ce qu'il peut atteindre . . . » (p. 131)

5 Sir Hector-Louis Langevin (1826-1906)

3

5

4

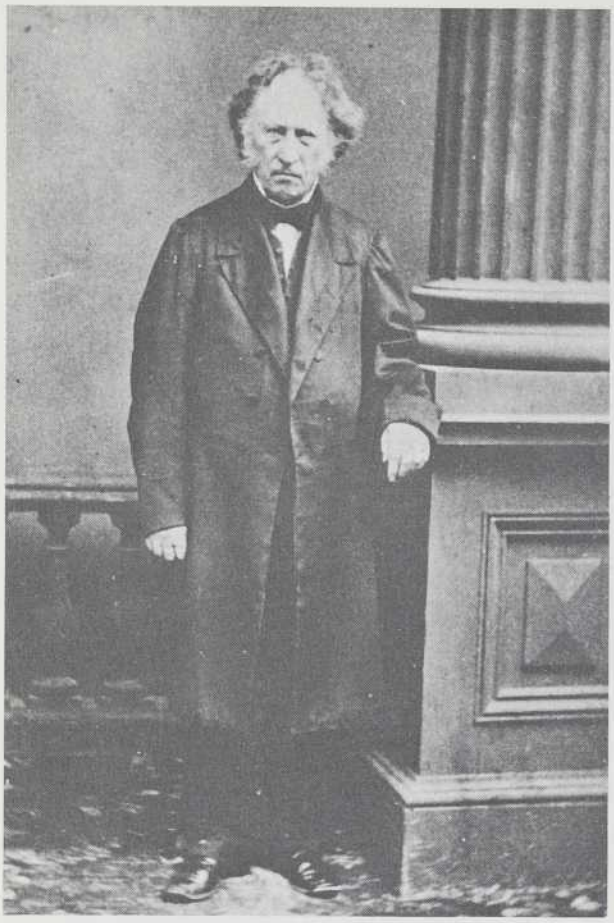

Jean Langevin, père de Sir Hector

Sophie Laforce-Langevin
mère de Sir Hector

Justine Têtu-Langevin
femme de Sir-Hector

(Photos: M. Hector Cusson)

La maison de la veuve Doucet (aujourd'hui la librairie Chabot), rue de la Montagne, à quelques pas de l'escalier *casse-cou,* où s'écoule l'enfance préscolaire de Sir Hector.

La maison d'Hector Langevin demeure intacte, à Québec, au coin des rues Saint-Louis (numéro 26) et Saint-Ursule. Elle a été le témoin de trente-six ans de la vie d'Hector Langevin. Celui-ci s'y installa en 1870, il l'acheta en 1894 et y mourut en 1906.

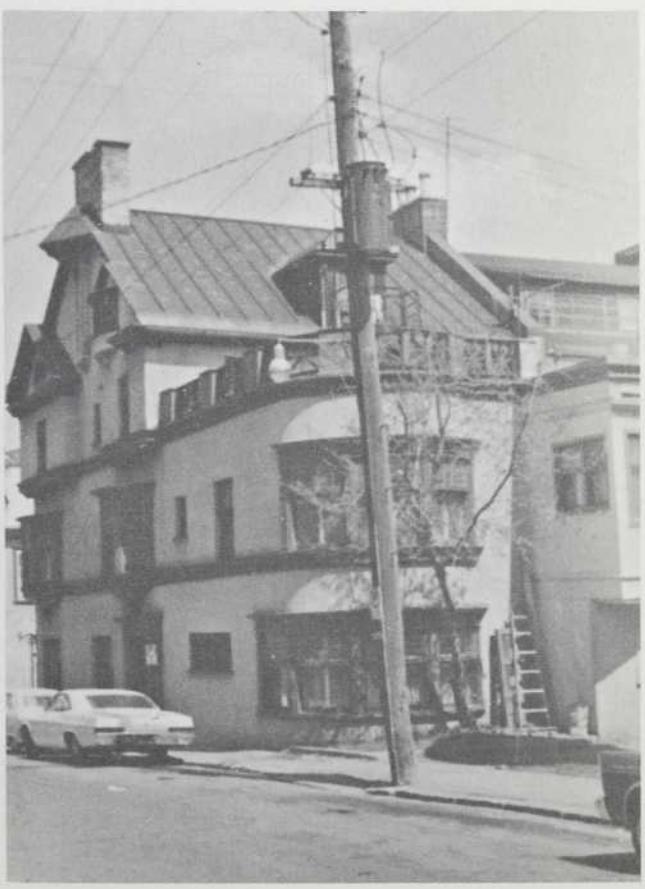

Les Comités tiendront leurs séances à l'Hôtel de Ville.

28. ~~Sect. 9.~~ Les Comités tiendront leurs séances à l'Hotel-de-Ville, ~~afin~~ que les papiers et documents qui leur seront respectivement référés y demeurent déposés.

Règles générales.

Les annonces et règles seront publiées dans deux journaux.

29. ~~Sect. 1.~~ Les annonces et règles de Police ~~faites~~ par le Conseil, seront publiées dans deux ~~gazettes de Québec, l'une anglaise et l'autre française~~.

Les contrats pour ouvrages de plus de £500 seront offerts à la concurrence publique.

30. ~~Sect. 2.~~ Tous les travaux ~~publics~~ et entreprises ordonnés par le Conseil et ~~coûtant~~ plus de cinquante ~~livres~~, seront offerts à la concurrence publique, et donnés aux personnes offrant les ~~termes~~ les plus avantageux ~~pour la Corporation~~, et les meilleures garanties pour l'exécution de l'ouvrage.

Les salaires et pensions payables mensuellement.

31. Tous les salaires et pensions de toute nature seront payables le dernier jour de chaque mois, durant l'année.

Comment les comptes courants seront faits.

32. ~~Sect. 3. Que~~ Tous les comptes courants des gens de métier, employés par la Corporation, ~~seront~~ faits ~~jusqu'au~~ le quinze Octobre et le quinze Avril de chaque année.

Quand et comment sera fait le compte détaillé des honoraires, &c.

33. Un compte détaillé de tous les honoraires ~~ou~~ sommes perçus par les Officiers de la Corporation, pour ~~le~~ nom, ~~de la dite Corporation~~, ~~à l'exception du~~ Trésorier, sera ~~fait~~ jusqu'au ~~15~~ Octobre et ~~15~~ Avril de chaque année, afin qu'il soit porté ~~au~~ compte du semestre courant ~~courant~~ pendant.

Pouvoirs et devoirs du Maire.

Le Maire fera maintenir l'ordre.

34. ~~Sect. 4. Il sera le devoir du~~ Maire ~~de~~ ~~faire~~ observer le bon ordre et la bienséance dans le Conseil, et ~~d'~~empêcher tout ce qui pourrait troubler l'harmonie entre ses membres.

Il décidera toutes les questions d'ordre, sauf appel au Conseil.

35. ~~Sect. 5. Le Maire~~ décidera toute question d'ordre, ~~sauf appel au Conseil~~, et ~~cet appel sera décidé sans débat. Lorsqu'il s'agira d'un point d'ordre ou de pratique, le Maire~~ citera la règle applicable sans argument ~~ou~~ commentaire, ~~et~~ la décision devra être ~~immédiatement~~ suivie, à appel au Conseil, et cet appel sera décidé sans débat.

Il peut prendre part aux débats.

36. ~~Sect. 6.~~ Il ~~pourra~~ ~~siéger~~ au Maire ~~de~~ prendre part aux débats, en se conformant aux règles imposées aux ~~autres~~ membres du Conseil ~~en pareil cas~~.

Le Maire décidera qui parlera le premier de deux Conseillers qui se tiendront ensemble.

37. Chaque fois que deux ou plusieurs Conseillers se lèveront ensemble pour s'adresser au ~~Président~~ Maire, il décidera qui parlera le premier.

Il présidera les Comités, et aura vote que lorsqu'il y a égalité de votes.

38. ~~Sect. 7. Le Maire~~ sera, de droit, membre de tous les Comités ~~qui seront~~ nommés par le Conseil, ~~mais il ne lui sera permis de~~ voter que dans le cas d'égalité de votes.

Il référera les pétitions, papiers ou documents qui appartiendront aux Comités.

39. ~~Sect. 8.~~ Tous les mémoires, ~~documents et autres papiers~~ qui ~~seront~~ adressés ~~au Maire~~ pendant les vacances ~~seront par lui renvoyés~~ aux Comités ou ~~aux~~ officiers de la Corporation ~~à qui il appartiendra, lorsqu'il s'agira de matières~~ du ressort ~~de ces~~ plus particulier de ces derniers, ils seront, avec telles instructions —

Une page (19), corrigée et annotée de la main d'Hector Langevin, du texte original de la *Codification des Actes de la Corporation et du département de l'Aqueduc de Québec et Règlements refondus de la Corporation*

(Photo APJ-Q)

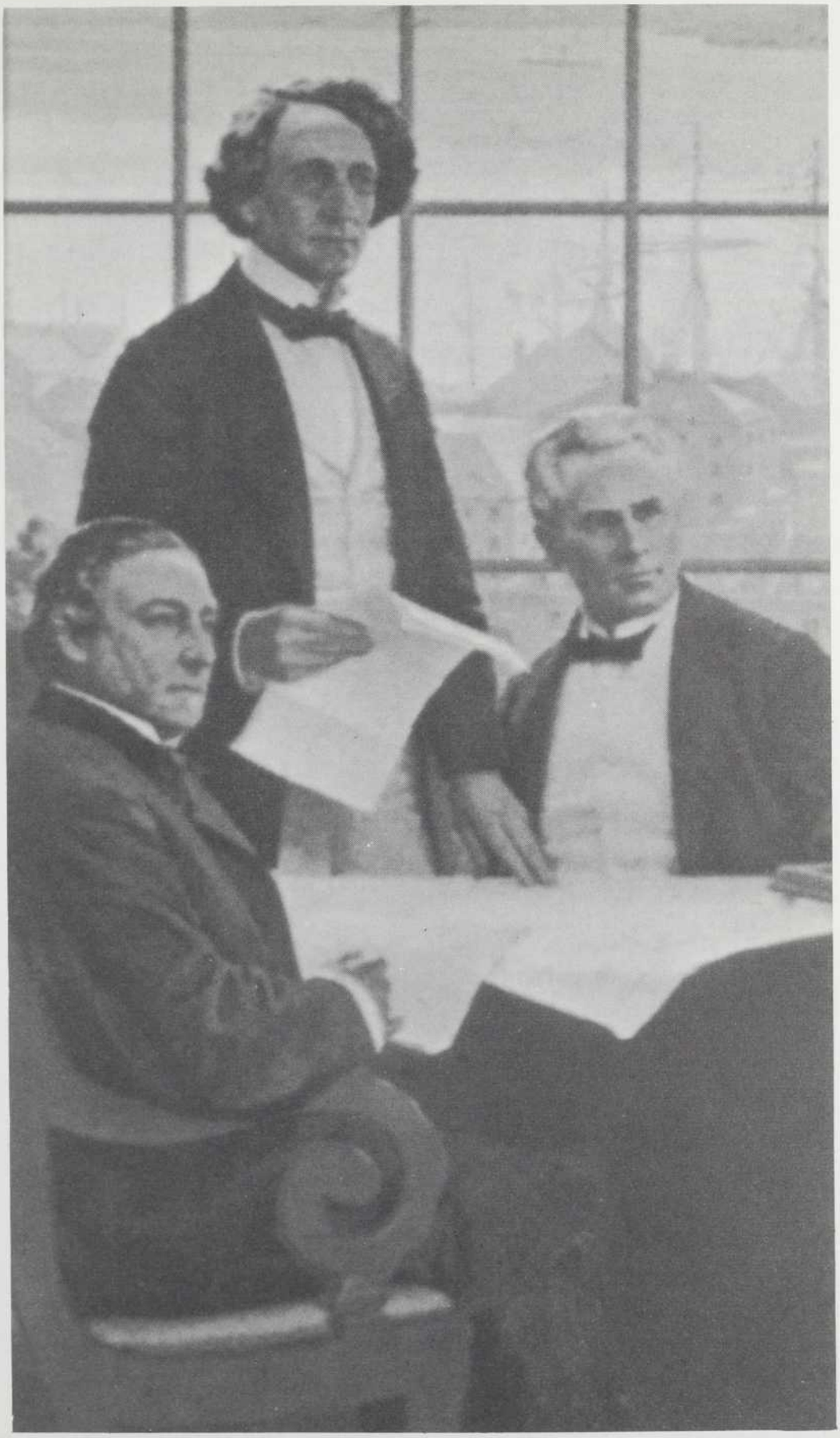

John A. Macdonald, Georges-Étienne Cartier et Hector Langevin à la Conférence de Québec

« *Quand plus tard, on parlera de notre constitution, les hommes qui en auront jeté les bases ne seront pas oubliés. On leur accordera la part de vérité qui doit raisonnablement leur être accordé.* »

H. Langevin à sa femme, 25 décembre 1866, APQ, FHL 1.

(*Introduction*, page 1)

ARCHIVES de la PROVINCE de QUÉBEC
No. ____
19 ____
ACCESSION

Hector Langevin

Confidential. *Revise*, 23 *Jan.* 1867.

DRAFT

OF A

BILL

FOR

The Union of the British North American Colonies, and for the Government of the United Colony.

[*Qu. whether to say the Eastern B. N. A. Colonies.*]

Preambule extended
Responsible Government
les petitions des Provinces
chemin intercolonial

WHEREAS the Union of the British North American Colonies for Purposes of Government and Legislation would be attended with great Benefits to the Colonies and be conducive to the Interests of the United Kingdom: ✓

Be it therefore enacted by the Queen's most Excellent Majesty, by and with the Advice and Consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the Authority of the same, as follows:

Preliminary.

1. This Act may be cited as The British North America Act, 1867. Short Title. ✓

[*Here would follow:*
1. *Any Interpretation Clause that may be necessary.*
2. *Clause repealing Imperial and Colonial Acts, if necessary.*]

Première page de l'ébauche de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avec annotations de Langevin

(Photo APQ)

and Civil Rights comprised in the Enumeration of the Classes of Subjects by this Act assigned exclusively to Provincial Legislation.

Legislation respecting Education.

39. In each Province the Superintendent may, by and with the Advice and Consent of the Provincial Assembly, make Ordinances in relation to Education in the Province, subject and according to the following Provisions:

(1.) Nothing in any such Ordinance shall prejudicially affect any Right or Privilege with respect to Denominational Schools which any Class of Persons have by Law in the Province at the Union:

(2.) All the Powers, Privileges, and Duties for the Time being by Law conferred and imposed in Upper Canada on the Separate Schools and School Trustees of Her Majesty's Roman Catholic Subjects shall from Time to Time be extended to the Schools of Her Majesty's Protestant and Roman Catholic Dissentient Subjects in Lower Canada:

(3.) Where in any Province a System of Separate or Dissentient Schools for the Time being exists by Law, an Appeal shall lie to the Governor General in Council from any Act or Decision of any Provincial Authority affecting any Right or Privilege of any Class of Persons in relation to Education:

(4.) In case any such Provincial Ordinance as from Time to Time seems to the Governor General in Council requisite for the due Execution of the Provisions of this Section is not made, or in case any Decision of the Governor General in Council on any Appeal under this Section is not duly executed by the proper Provincial Authority in that Behalf, then and in every such Case, and as far as the Circumstances of each Case require, the Power of the Parliament of the United Colony to make Laws in relation to Education shall, notwithstanding anything in this Act, be unrestricted.

40. Not-

Page 14 de l'ébauche de l'AABC

(Photo APQ)

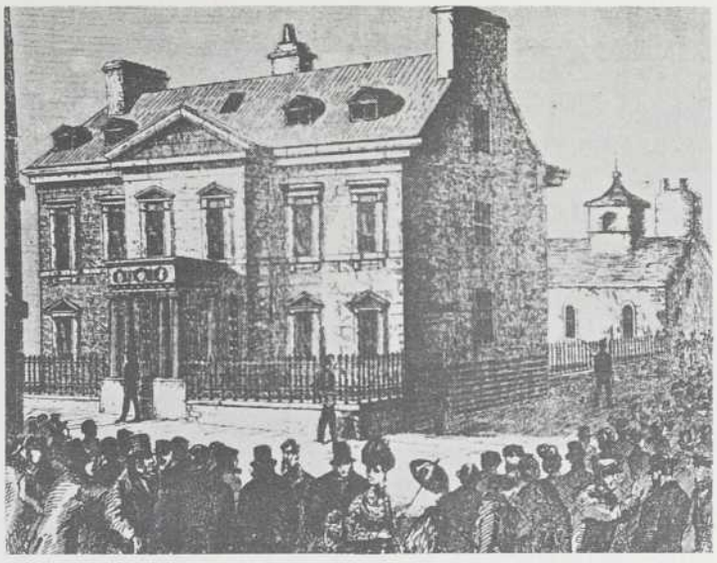

Hôtel de ville de Québec, 1877
(Croquis du lieut. W.O. Carlisle, 1870)

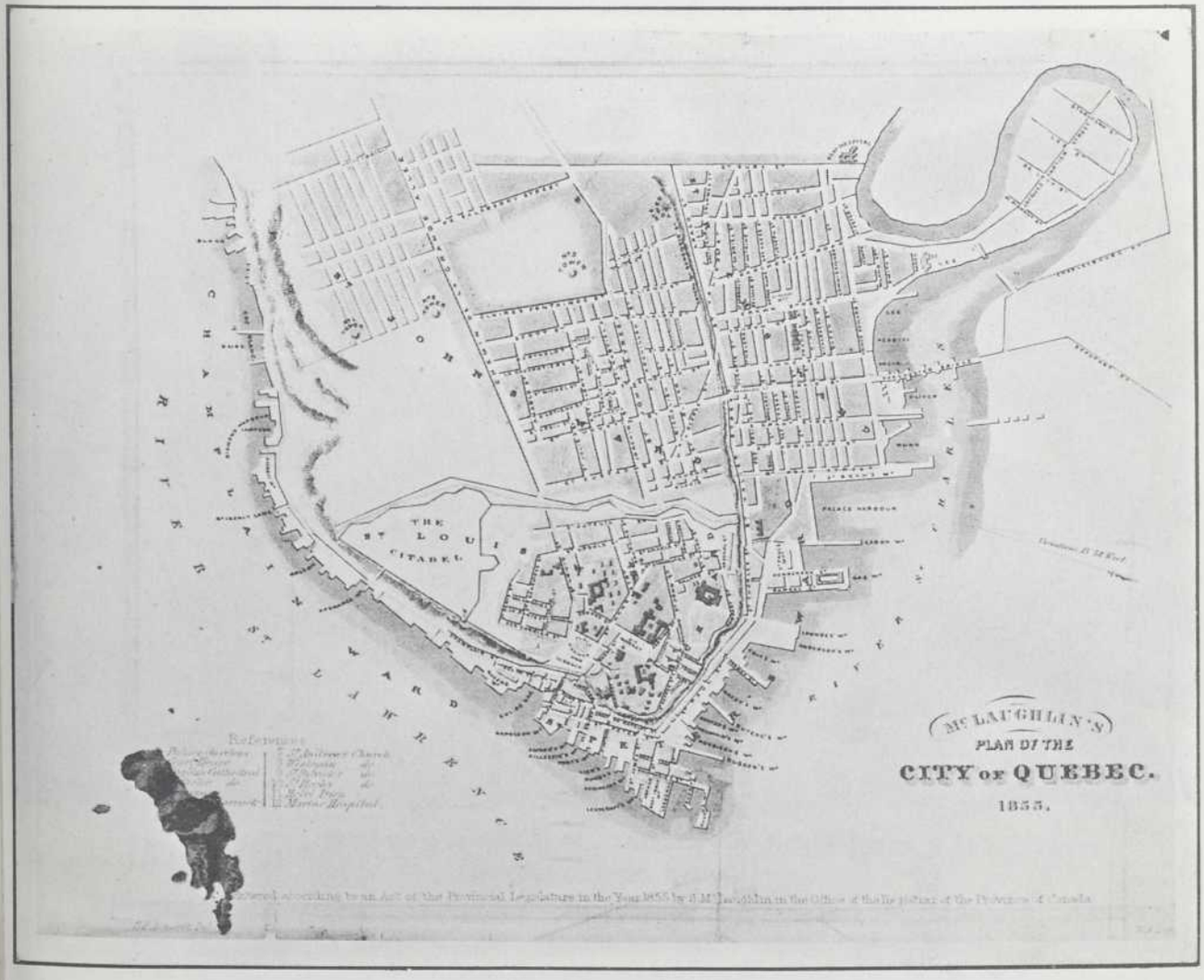

Québec au temps où Langevin en est le maire. Il comprend un territoire 2.17 milles carrés dans les limites suivantes : au nord, la rivière Saint-Charles ; à l'ouest, la rue Saint-Ours (aujourd'hui le boulevard Langelier) ; sur les hauteurs, la rue Salaberry. Il comprend huit quartiers taillés à même les vieux faubourgs.

(Photo APQ)

Sir Hector Langevin jouant aux cartes avec sa fille Stella, Madame Ernest Cimon, son fils Langevin, Sir Hector
(Rivière-du-Loup - 1904)

Sir Hector Langevin à 77 ou 78 ans. chez son gendre, le juge Ernest Cimon, de Rivière-du-Loup

Sir Hector Langevin au milieu de sa famille

Groupe à la résidence de la Rivière-du-Loup,
Comté de Témiscouata,
du juge Ernest Cimon, de la Cour Supérieure
Debout: l'hon. Thomas Chapais et l'hon. Juge Cimon

Assis: Langevin, (né 1897) — Madame Cimon, (née Stella Langevin) — Sir Hector Langevin — Anne Marie 1888 fille du juge Cimon et de Delphine Doucet

Ernest, 1894 — Henriette, 1898 — Rachel 1899 — Hector, 1893 — Stella, 1895

(Photo: août 1903 ou 1904

législative plutôt que fédérale. Pour peu que l'on sache lire entre les lignes, on le déduit de ce texte de Langevin : « [...] les événements sont tels qu'il me faut rester ici encore un peu de temps pour m'assurer de mes yeux que le Bill passe et qu'on n'y met rien pour en changer la nature et enfoncer le *Canayien* [137]. » D'autant plus que le 1er mars, Langevin écrit triomphalement : « Je dois voir par notre Bill que notre union est fédérale & non législative. Tout le dit, l'indique, le fait voir. Tous nos intérêts religieux & nationaux sont à l'abri. [...] Je ne pense pas que nous soyons soumis à l'excommunication, à l'interdit ou à la proscription à notre retour. Dans tous les cas, nous avons cru faire ce qui était de droit, advienne que pourra [138] ».

Il n'y a aucun doute que le combat de dernière heure que livre la délégation bas-canadienne porte sur la nature même de l'union. Comme ce combat se livre autour d'une question vitale, les délégués évitent de mettre le feu au Bas-Canada en le révélant dans leur correspondance ou à travers la presse. Ainsi, Langevin, est-il laconique dans ses lettres et exerce-t-il un contrôle sur les écrits d'Elzéar Gérin, correspondant de *la Minerve* à Londres . « Je l'ai vu hier pour le diriger dans ce qu'il va écrire à *La Minerve*. Le grand tort de ces journalistes-là, c'est de ne pas avoir assez de jugement pour savoir que dire et que faire. Toute leur ambition est d'annoncer du nouveau avant les autres. Ils ne peuvent sacrifier cette petite vanité-là pour rendre un vrai service à leur pays. Néanmoins, j'espère que Gérin m'a compris [139] ».

Gérin a si bien compris Langevin que ce n'est qu'en 1873, à l'occasion de la mort de Cartier, qu'il révélera le danger que court le Bas-Canada pendant les délibérations de Londres. Dans *le Constitutionnel* qu'il rédige depuis cinq ans, Gérin dira alors comment Macdonald et quelques autres délégués manquent à la parole donnée et essaient d'obtenir que Lord Carnavon rédige le projet de loi de façon à assurer une union législative des colonies. Gérin dira aussi combien Cartier est ferme dans sa résistance, allant jusqu'à menacer les partisans de l'union législative de demander à Sir Narcisse Belleau de dissoudre le minis-

---

[137] H. Langevin à sa femme, 15 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[138] H. Langevin à J. Langevin, 1er mars 1867, APQ, CC, FHL 4.
[139] H. Langevin à Edmond Langevin, 18 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

tère afin de saper à la base le projet de confédération [140]. Or, Gérin puise ses informations chez Langevin comme le prouvent le texte précité et les remerciements que Ludger Duvernay, directeur de *la Minerve,* adresse à Langevin pour « les renseignements souvent précieux et toujours utiles » qu'il a fournis à Gérin pendant la Conférence de Londres [141]. Une lettre que George Brown écrit à Luther Holton, en janvier 1867, fournit une autre preuve du manque de loyauté de Macdonald à Londres. Brown écrit : « I quite agree with you that it would not be a bad dodge for John A's purpose to throw off the Confederation settlement, but he cannot do it. Nearly all the others consider it now or never, this immediately or political death certain. Cartier perfectly understands his position, and the sooner it (Confederation) comes the better [142] ».

Brown est clair. C'est par ruse (*dodge*) que Macdonald voudrait retarder l'échéance de la Confédération. Donc, il s'agit pour le président de la Conférence de Londres d'employer un moyen habile de tromper, de se donner le temps d'arriver à ses fins (*purpose*), l'union législative sans aucun doute. Dans son ouvrage sur la Confédération canadienne, le chanoine Lionel Groulx rappelle le célèbre secret que révèle Gérin après sept ans de silence [143]. Il rappelle aussi le démenti catégorique de l'incident que fait John Boyd, le biographe de Cartier, sur un témoignage de Charles Tupper [144]. Mais l'intuition du grand historien nationaliste ne se rend pas pour autant à la conclusion de Boyd. Il demande que le débat reste ouvert. Nous avons voulu prendre part à ce débat et nous croyons qu'il est injuste de faire de Cartier l'âne du moulin, responsable de tous les malheurs qui se sont abattus sur le Canada français depuis cent ans.

Mais la correspondance que Langevin adresse de Londres nous amène à une deuxième conclusion : la présence de Langevin à la Conférence de Londres est précieuse, voire même nécessaire pour la sauvegarde des intérêts canadiens-français. C'est ce que dit expressément Langevin à sa femme : « Ma présence ici a été

---

[140] *Le Constitutionnel,* 26 mai 1873.

[141] L. Duvernay à H. Langevin, 11 avril 1867, APQ, CC, FHL 10.

[142] G. Brown à L. H. Holton, 17 janvier 1867, AUQ,

[143] L. GROULX, *la Confédération canadienne,* 82ss.

[144] J. BOYD, *Sir Georges-Étienne Cartier, Bart., his Life and Times* 270ss.

nécessaire à mes compatriotes [145] » ou à son frère Édouard : « [...] notre présence, et je puis dire la mienne, étaient nécessaires ici pour notre section. Oh ! si tu savais, si tu savais [146] ». En effet, ne devrait-on pas partager entre Cartier et Langevin la gloire qui revient à la délégation canadienne-française pour sa fermeté à la Conférence de Londres ! Nous nous risquons à l'affirmer après avoir rapproché deux fragments de lettres écrites par Langevin. Le premier est extrait d'une lettre à sa mère. Après avoir annoncé qu'il a décidé de prolonger son séjour à Londres pour suivre de près le bill de la Confédération au Parlement britannique, Langevin écrit : « Il est vrai que M. Cartier est là, mais entre nous, souvent quand il est *là* il n'est pas ici, et comme j'ai comme lui une responsabilité, et comme mon avenir politique dépend entièrement du succès de la mesure, je pense que j'aurai à prolonger mon séjour un peu [147] ». Galt recoupe ce témoignage quand il écrit à sa femme « [...] our friend Cartier devotes himself so much to society that we do not get much work out of him [148] ». Le deuxième extrait vient d'une lettre de Langevin à sa femme. Le voyageur se dit las de la vie d'exil, mais il s'empresse de justifier la prolongation de son séjour à Londres : « Le fait est que je me suis convaincu de plus en plus ici qu'un homme ne fait jamais si bien une chose que quand il y voit par lui-même [149] ».

Certes, la correspondance de Langevin manifeste que l'homme n'est pas dépouillé de toute prétention de gloire et que, poussé par l'ambition, il pourrait envier celui dont l'âge et la personnalité le relèguent dans l'ombre. Elle manifeste encore que seul compte pour lui le travail qui porte un fruit visible et palpable et que, très actif et très austère, il doute que les nombreuses relations sociales de Cartier concourent si largement à ce que lève la semence et mûrisse la moisson ! Langevin est sévère quand il est question de Cartier. Nous ne prétendons pas nous fier à ses dires pour contester à Cartier la priorité que lui

---

[145] H. Langevin à sa femme, 5 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[146] H. Langevin à Édouard Langevin, 12 février 1867, APQ, CC, FHL 1.
[147] H. Langevin à sa mère, 24 janvier 1867, APQ, CC, FHL 1.
[148] A. T. Galt à sa femme, 19 décembre 1866, APC, M.G. 27, I, D 8, vol. 3.
[149] H. Langevin à sa femme, 15 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

reconnaît l'histoire dans l'œuvre de la délégation canadienne-française. Mais nous voulons rendre à César ce qui est à César... Pendant que Cartier gagne « à ses idées les hommes influents de la cour et du parlement [150] », comme le dira Gérin dans *le Constitutionnel,* Langevin, toujours laborieux, monte la garde autour du texte de loi afin que les partisans de l'union législative « n'y enfoncent pas le *Canayien* ». Avec un siècle de retard, nous voulons donner à Langevin l'importance qu'il mérite parmi les Pères de la Confédération du Bas-Canada. À Charlottetown, à Québec, à Londres surtout, Langevin a largement participé aux travaux des Pères et sa présence, la plume à la main, à la droite de Cartier, a été nécessaire aux groupes minoritaires français et catholiques.

Langevin rentre au Canada le 26 mars [151]. Le 29, la reine Victoria sanctionne l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, rédigé sur la base des résolutions de Londres [152]. Le 1er juillet 1867, la Confédération est un fait accompli. Il ne reste qu'à édifier une nation sur un tel compromis. Ce sera le rôle des artisans du Canada de continuer l'œuvre des Pères de la Confédération et d'essayer d'harmoniser différentes énergies vitales dans un seul corps national. C'est parmi ces artisans du Canada que nous retrouverons Langevin.

---

[150] *Le Constitutionnel,* 26 mai 1873.

[151] J. H. Pope à H. Langevin, 27 mars 1867, APQ, CC, FHL 19.

[152] *Statuts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande,* 30 et 31 Vict., 1867, c. 3.

CHAPITRE VI

L'ARTISAN DU CANADA

DANS UNE VISION PROPHÉTIQUE, les Pères de la Confédération ont vu le Canada, auquel leur texte constitutionnel venait de donner naissance, conquérir sa place au milieu des nations et assumer son rôle dans l'histoire. Ils ont vu grand et beau. Les plus lettrés d'entre eux se sont peut-être crus à cet âge où doit se renouveler toute chose.

Mais les situations un peu dramatiques où les place la simple réorganisation de l'administration les ramènent à une dure réalité. Progressivement, ils prennent conscience du défi que lance la Confédération aux ambitions propres et tenaces que caresse chacune des quatre colonies, en dépit de quelques intérêts économiques communs. Les *Pères* se rendent compte qu'il y a du travail à faire avant d'être en présence d'une nation, et encore plus d'une nation en pleine marche. Ce travail, c'est celui auquel s'attaquent les artisans du Canada [1]. Parmi ces derniers, Hector Langevin prend place en 1867, avec ce courage qui lui est bien caractéristique.

Il le fait de plein gré, car la mort du *sheriff* [2] de Québec lui a donné l'occasion, en juin 1866, de s'orienter vers une autre carrière, s'il le désirait. Des amis lui offrirent la succession de William S. Sewell [3]. Sans mener à la fortune, la position de *sheriff* est assez lucrative à cette époque. Elle donne une subsistance ai-

---

[1] Sur l'organisation du Canada de 1867, voir D. G. CREIGHTON, *The Road to Confederation* et *John A. Macdonald*, II ; D. M. L. FARR, *The Colonial Office and Canada, 1867–1887* ; J. HAMELIN, *les Débuts de la Confédération (1867–1878)* ; W. L. MORTON, *The Critical Years. The Union of British North America, 1857–1873*.

[2] Selon l'usage courant dans les pays d'institutions britanniques, nous employons le terme *sheriff* pour désigner le magistrat responsable de l'application de la loi dans un *shire* (comté).

[3] J. LeMoine à H. Langevin, 21 juin 1866, APQ, CC, FHL 15.

sée : le salaire est de 1 300 livres sterling par an [4]. Langevin est loin d'être cousu d'or. Il n'a jamais eu de revenu de famille [5] et ses longs séjours en dehors de Québec lui ont fait négliger ses affaires personnelles. Mais il attend davantage en récompense des services qu'il a rendus au ministère pendant les Conférences préparatoires à la Confédération [6]. Il attend mieux aussi, car il n'a perdu ni son idéal d'illustrer le nom des Langevin, ni l'élan de ses vingt ans. Cette affirmation s'éclaire vivement si l'on se reporte à une autre offre qui lui a été faite, pendant la Conférence de Londres, de devenir gouverneur de la Baie d'Hudson, si le Canada achetait les terres de la Compagnie. Langevin se sent des aptitudes pour une vie beaucoup plus active et plus lumineuse. De Londres, il l'exprime à sa femme : « [...] il faut se rappeler que pour être gouverneur de la Baie d'Hudson, il faudrait aller demeurer au Fort Garry, c'est à dire [*sic*] à la Rivière Rouge [*sic*]. Ce serait m'enterrer vivant. [...] Tu comprends facilement que j'aimerais mieux écrire des livres le restant de mes jours qu'un pareil gouvernement. C'est un honneur que je laisserai à tout autre [7] ».

En somme, la vallée de l'Outaouais seule réunit pour Langevin les charmes de la terre promise ! C'est vers Ottawa qu'il tourne ses regards dans l'attente de ce qui doit donner satisfaction à ses ambitions et à son dynamisme. Il y marche d'un pas sûr et ferme parce qu'il se sent capable de tenir dans des conditions hostiles et difficiles.

Langevin est responsable de la vie politique dans la région de Québec. Un fragment d'une de ses lettres à son frère Edmond

---

[4] *Ibid.*

[5] Deux textes prouvent que Langevin, comme la plupart des politiques canadiens-français du XIX[e] siècle, ne peut pas compter sur une fortune de famille et se prêter bénévolement aux affaires publiques. Le 25 mars 1850, il écrit à Edmond : « On peut peut-être m'accuser de parcimonie ; mais il me semble que le jeune homme, plus que tout autre, ne doit pas travailler sans être payé, celui surtout qui n'a pas de fortune à attendre d'autre part que de lui-même » (APQ, CC, FHL 2). Le 10 octobre 1868, il écrit à Jean : « Je suis convaincu que tu ne me blâmeras pas d'être prudent, vû [*sic*] que j'ai des enfants qui ne comptent que sur mes économies pour avoir du pain plus tard » (APQ, CC, FHL 4).

[6] J. LeMoine à H. Langevin, 21 juin 1866, APQ, CC, FHL 15.

[7] H. Langevin à sa femme, 23 novembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

prouve, en effet, que dès 1867, la direction politique de la province de Québec est bicéphale, sans rejeter pour autant l'unité et la cohésion. À ce sujet, Langevin écrira à la fin de 1867 : « Tant que M. Cartier sera là, je ne suis qu'en second, et je me sens plus à l'aise, mais qu'il parte demain, je crains bien qu'il faudra que j'aille en avant [8] [...] ». Langevin partage donc avec Cartier la responsabilité de l'organisation politique du nouveau Canada. Avec lui, il recherche la solution aux problèmes qui naissent avec grande facilité et grande rapidité depuis le retour d'Europe des délégués canadiens.

Le peuple demeure apathique, laissant croire qu'il lui est parfaitement égal de vivre sous le régime de l'ancienne Union législative des deux Canadas ou sous celui de la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique. Il suit ses chefs aveuglément et rentre dans cette ère nouvelle de ce pas tranquille, dont il a franchi les grandes étapes de son histoire depuis 1760. Recueillons-en le témoignage fort éloquent de Jacques Crémazie qui écrit à son grand ami Langevin : « Les braves habitants de notre bonne ville ne s'occupent pas plus de la Confédération que de l'homme dans la lune, & si je ne me trompe fort, il en est de même dans les autres parties du Bas-Canada [9] ».

On s'agite davantage dans d'autres secteurs de la société québécoise. La presse s'amuse à un jeu qui lui est toujours permis : elle lance des ballons d'essai en faisant ses nominations aux nouvelles fonctions publiques créées par la Confédération [10]. Les antichambres des ministres sont très achalandées. Chacun croit que le nouveau régime pourra satisfaire toutes ses ambitions. Mais le dédoublement du gouvernement ne double pas le nombre des emplois civils, ainsi que l'écrira John A. Macdonald à Gédéon Ouimet en octobre suivant : « The work of the Government is so much diminished by the establishment of the two Local Govts. that we are about greatly to reduce our staff of offices [11] ». D'ailleurs, plus il y a de places, plus il y a d'aspirants. C'est vrai en tout temps, mais encore plus au milieu du XIX[e] siècle,

---

[8] H. Langevin à Edmond Langevin, 29 décembre 1867, APQ, CC, FHL 2.
[9] J. Crémazie à H. Langevin, 15 mars 1867, APQ, CC, FHL 9.
[10] *Ibid.*
[11] J. A. Macdonald à G. Ouimet, 11 octobre 1867, APC, Fonds Gédéon Ouimet, M. G. 27, I, F 8 , vol. 1.

dans le Bas-Canada, alors qu'il y a si peu de voies ouvertes à la jeunesse canadienne-française et aux hommes dont la vie a trompé les espoirs. La plupart du temps, les professions libérales ne font pas vivre leur homme. Le commerce est peu sûr, car la situation économique n'est pas rose à cette époque. L'industrie exige des capitaux dont ne disposent pas les Canadiens français. L'agriculture constitue encore le travail le plus lucratif, mais la jeunesse instruite a déserté la terre. Les *Jean Rivard,* qui passent volontiers des études classiques à la poésie du défrichement et de la culture d'un coin de terre, appartiennent au monde romanesque de Gérin-Lajoie et non à la société bas-canadienne. Les demandes d'emplois pleuvent donc de tous côtés quand s'organisent les gouvernements fédéral et provinciaux. Comme toutes les ambitions ne peuvent être satisfaites, les déceptions sont nombreuses. Elles engendrent une amertume dont les artisans du Canada de 1867 sentent vivement le contrecoup.

Pour Cartier, Langevin et leurs collègues du Bas-Canada, ce problème du « patronage » se double d'une autre difficulté, celle de la distribution équitable des postes et des récompenses entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Si les ambitions individuelles, parfois ridicules et mesquines, deviennent pressantes et importunes, les nationalismes, eux, menacent de dégénérer en mécontentement. Un fait le prouve bien. En avril 1866, la place de juge en chef de la Cour supérieure devient vacante par la mort du juge Edward Bowen. Comme procureur général du Bas-Canada, Cartier doit fournir au gouverneur le nom du juge le plus apte à succéder au juge Bowen. Langevin propose à Cartier de suggérer le nom de René-Édouard Caron, en insistant pour que, quel qu'en soit le choix, la nomination favorise l'élément canadien-français du Bas-Canada [12]. Mais Cartier trouve qu'il n'est que juste d'offrir la place à « un personnage d'origine britannique », en l'occurence le juge Henry Black ou le juge William Collis Meredith, parce que le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine est alors un Canadien français. Citons quelques passages d'une longue lettre de Cartier à Langevin sur cette importante question :

[12] G.-É. Cartier à H. Langevin, 17 avril 1866, APQ, CC, FHL 8.

> Nous n'avons pas encore terminé toutes nos *difficultés* relatives à la « Confédération » et au gouvernement local pour le Bas Canada [*sic*], et il ne serait pas sage d'exciter l'Élément britannique du B.C. contre le gouvernement dans le moment. [...] Je dois vous ajouter dans toute ma sincérité que, si j'eûsse [*sic*] été enclin de [*sic*] laisser la carrière publique, je n'aurais pu accepter l'offre de la situation de juge en Chef de la C. Sup^re^ que m'a délicatement faite Sir N. Belleau pour la seule raison que cette situation dans le moment doit être conférée à quelqu'un de « l'élément professionnel Britannique » [*sic*] [13].

Langevin ne partage pas l'opinion de son chef. Un extrait de sa réponse à Cartier révèle que son nationalisme serait beaucoup plus jaloux et exigeant que celui de Cartier. Pourtant il croit, lui aussi, qu'il faut consentir à de grands sacrifices pour le maintien de la paix entre les nationalités, parce que le succès de la Confédération dépend en grande partie de cette paix. Langevin écrit donc :

> Les raisons que vous nous donnez pour ne pas suggérer comme nous le nom du Juge Caron sont toutes bonnes à l'exception toutefois de celle relative à la nationalité. Il peut se faire qu'il soit à propos [,] qu'il soit politique dans les circonstances où nous nous trouvons, de choisir un Anglais au lieu d'un Canadien Français. Mais nous n'admettrons jamais que les Anglais y aient droit. Ils ont actuellement, sans compter le Juge Bowen qui vient de mourir, onze Juges Anglais, Écossais ou Irlandais, et nous n'avons que le même nombre. Rien donc d'injuste si le Juge en Chef de la C.S. était un Canadien Français, surtout quand nous nous rappelons combien plus nombreux sont les Canadiens Français. Mais il peut se faire que vous ayez raison de dire que vû [*sic*] la position actuelle, la confédération qui est en voie de se faire, la constitution locale du Bas Canada [*sic*] qui est sur l'enclume, &c., il importe d'être en harmonie avec les autres races, et ne pas trop insister sur notre droit [14].

À cette rivalité des nationalismes s'ajoute naturellement celle des partis politiques. Pendant les trois années qui ont préparé la Confédération, les chefs conservateurs du Bas-Canada ont mis toute leur énergie à garder le silence et l'ordre dans les rangs de leur propre parti. Ils n'ont donc rien fait pour se gagner l'appui de l'opposition. Maintenant que la Confédération est un fait

---

[13] *Ibid.*

[14] H. Langevin à G.-É. Cartier, 19 avril 1866, APQ, CC, FHL 8.

accompli, quelle sera la conduite du gouvernement à l'égard des hommes qui se sont opposés à sa politique fédéraliste ? Un de ces antifédéralistes, Joseph-François Perreault, le demande à Langevin dans une lettre qu'il lui adresse en avril 1866. Après avoir exprimé son propre désir de voir le gouvernement faire des démarches pour arriver à la formation d'un parti canadien compact, Perreault écrit :

> Si le Bas-Canada est divisé, nous aurons l'union législative avant cinq ans. Le maintien de la Confédération n'est possible que par l'union des 45 Canadiens français dans le même parti.
> [...]
> [...] Je suis certain [...] qu'avec des concessions mutuelles cette union est possible. Nous avons besoin de nos hommes les plus capables dans les deux parlements et au lieu de nous entre détruire [*sic*] il serait plus patriote de s'entre aider [*sic*]. Dans le cas contraire nous affaiblissons la représentation nationale, nous perdons notre juste part d'influence, je pourrais dire notre supériorité sur les autres provinces [15].

Dans sa réponse à Perreault, Langevin se montre intransigeant, presque irréductible : si les conservateurs sont prêts à l'union politique avec l'opposition, s'ils l'appellent de leurs vœux, ils ne sentent pourtant pas la nécessité de transiger sur leurs principes politiques. Les antifédéralistes sont donc invités à rattraper les conservateurs sur « la voie sûre, la seule sûre », où ils se sont engagés. Mais ceux-ci n'ont pas à suspendre leur marche pour les y attendre et encore moins à faire marche arrière pour les rejoindre. Écoutons Langevin :

> [...] J'ai souvent regretté de voir certains Bas Canadiens [*sic*] qui avaient les mêmes intérêts et le même pays que moi à servir, user leur énergie & leurs talents à nous combattre, lorsque nous aurions été si heureux de les accueillir et de les voir grossir les rangs des défenseurs de ce que nous croyions être les vrais intérêts du pays. L'occasion est belle aujourd'hui. Vous savez maintenant que la Confédération est un fait accompli. La grande majorité de nos compatriotes et de nos députés l'ont approuvée et ont approuvé les hommes qui dirigent le parti de la majorité. Pourquoi un homme comme vous qui semble prêt à mettre de côté des prédilections personnelles, dans l'intérêt général, n'avouerait-il pas cela publiquement ? Pourquoi persisteriez-vous à vous séparer de la majorité ? Ne pensez-vous pas

[15] J.-F. Perreault à H. Langevin, 5 avril 1867, APQ, CC, FHL 19.

> que le temps est venu de cesser les luttes du passé, et de vous rallier à cette majorité si constante de vos compatriotes ? Et ne croiriez-vous pas faire par là un acte aussi beau, aussi judicieux, aussi patriotique, que si, continuant les luttes du passé, vous alliez encore arborer un autre drapeau que celui que tient depuis plus d'un quart de siècle la majorité de vos compatriotes ? [...]
>
> Je vous ai parlé franchement. Peut-être ai-je perdu mon temps. Dans tous les cas, vous m'avez fourni l'occasion. J'en ai profité pour vous indiquer comme un bon compatriote la voie que je crois la bonne, la sure [*sic*], la seule sure [*sic*] [...] [16].

Langevin souhaite donc la conversion des *rouges* à la politique libérale-conservatrice, mais n'admet pas de coalition comme celle qui a uni les conservateurs et les *cleargrits* du Haut-Canada, dans l'étude d'un projet de confédération, et qui semble vouloir se maintenir dans l'alliance Macdonald-McDougall. C'est l'attitude du plus fort. C'est aussi l'attitude du Père de la Confédération qui a foi en sa propre création. Pour lui, appréhender l'union législative après la victoire de Londres, ce serait faire la chasse aux sorcières ! Il a la conviction que l'autonomie provinciale est sauvée à tout jamais. Douze ans plus tard, le rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* rappellera quelques souvenirs autour de l'établissement de la Confédération. Au sujet de l'autonomie provinciale, il écrira alors : « On lui [Langevin] disait : Vous les Canadiens français, vous serez les victimes ; l'honorable M. Langevin répondait : nous sommes comme les plantes marines, l'eau peut passer dessus, mais la plante pousse toujours. L'honorable Langevin a dit : je ne crains point pour ma province et je suis certain que malgré ce que vous prétendez, la province de Québec restera ce qu'elle a toujours été [17] ».

Ce refus de coalition se fait sentir au moment de la formation du Conseil législatif de Québec. Lord Monck prétend que la distribution des vingt-quatre sièges devrait se faire proportionnellement au nombre de conseillers qu'avait chaque parti dans l'ancien Conseil législatif. Avec l'appui du premier ministre, Sir Narcisse Belleau, et celui de Galt, Langevin réclame une répartition des sièges selon « la force réelle de ces partis »,

---

[16] H. Langevin à J.-F. Perreault, 8 avril 1867, APQ, CC, FHL 19.

[17] *Le Journal des Trois-Rivières*, 20 octobre 1879.

soit d'après leur position dans l'Assemblée législative. « Or, affirme-t-il, dans l'Assemblée législative, nous sommes 43 contre 22 [18] ». Notons, en passant, une autre difficulté que soulève la formation du Conseil législatif, comme du Sénat d'ailleurs. Il s'agit, pour les nouveaux gouvernements, non seulement de répondre aux exigences des collèges électoraux et des anciens conseillers qui n'ont pas trouvé place au Sénat, aux droits de la minorité protestante et de l'opposition, mais encore de satisfaire les aspirations des différents groupes sociaux de la province. En 1876, Pierre-Basile Benoît rappellera à Rodrigue Masson les injustices dont, à son avis, les chefs politiques se sont rendus coupables envers la classe agricole depuis dix ans. Un peu à titre de compensation, il demandera la nomination de Joseph Gaudet au Conseil législatif pour le collège électoral de Kennebec, selon la promesse que lui a faite Cartier en 1867. Benoît conclut sa lettre à Masson sur cette menace :

> Si M. Gaudet n'est pas nommé, voici la conclusion à laquelle j'arriverai et avec moi tous les cultivateurs de la Province de Québec.
>
> C'est qu'il est inutile pour un cultivateur de lutter et de faire des sacrifices pour son parti, si les distinctions honorifiques de parti se donnent aux gens de profession dont tout le mérite ne consiste souvent que dans l'honneur d'appartenir aux classes élevées de la société. [...] Au moins, s'il y a par ci par là quelques députés de la classe agricole qui se distinguent par leurs mérites et qui luttent pendant vingt ans pour leurs principes et leurs amis, au moins, qu'on leur accorde une petite part de ces distinctions dont le parti peut disposer [19].

C'est donc dans une atmosphère politique déjà chargée de dissensions, d'incompréhensions et d'espérances déçues que la Confédération canadienne devient officielle le 1er juillet 1867. Tous les journaux saluent l'événement en termes fort polis quoique inégalement enthousiastes. L'éditorial de *l'Événement* présente la Confédération de façon vive, animée et concrète, en la comparant au mariage du Bas-Canada avec le partenaire anglais que lui présentent les trois autres provinces. Citons quelques extraits de cette allégorie :

---

[18] H. Langevin à G.-É. Cartier, 29 mars 1867, APQ, CC, FHL 17.
[19] P.-B. Benoît à R. Masson, 22 novembre 1876, AHM, FM.

> Voici donc le Bas-Canada marié en secondes noces. Le premier ménage en somme a été heureux, quoique notre conjoint, le Haut-Canada, n'eût pas l'humeur positivement facile. [...]
>
> Ce n'est point encore tout à fait un mariage d'amour que nous faisons là ; c'est un mariage de convenance. L'âge, les positions des époux sont assorties [*sic*]. Si nous ne ressentons pas une grande passion pour les provinces qui nous sont unies, du moins nous n'en aimons pas d'autre. Rien n'empêche qu'un solide attachement ne naisse de nos relations constantes. Ce ne sont pas toujours les gens les plus épris qui font les meilleurs ménages. Tel mari bat sa femme qui, avant le mariage, était doux comme un mouton et tendre comme un tourtereau [20].

Une fois assermenté comme gouverneur général du Canada, Lord Monck charge Sir John A. Macdonald de former un gouvernement. Le 24 juin, le premier ministre a déjà choisi ses ministres. Mais les noms sont tenus secrets jusqu'au 1er juillet. La formation du ministère a été pénible et difficile, car non seulement chaque colonie avait ses prétentions, mais chaque groupe social de chacune des colonies voulait un représentant au ministère fédéral. Dans une lettre qu'il adressa à sa femme pendant que se formait le gouvernement, Galt montre combien la tâche était lourde. Il paraît littéralement accablé :

> I have never before had so much worry & anxiety about political arrangements, as on this occasion at Ottawa. Really it has been so absorbing that I have had no spirit even to write you [...]
>
> The U. C. Liberals in the Cabinet have insisted on every sort of concession to them. Cartier has resisted and I think with good reason. McGee has been a great difficulty, as nobody wanted him & yet all felt that we must not offend the Roman Catholic Irish. To help matters I offered to stand aside, but the Lower Canadians would not hear of this, and would not go without me. The only people who have really been without reproach are the gentlemen from the Lower Provinces, who have done all in their power to reconcile matters. Add to all this that Macdonald has been in a constant state of partial intoxication and you may judge whether we have had a pleasant week.
>
> A final proposition was made on Saturday to the Liberals and rejected by them, but at Mr. Tilley's request they have taken till tomorrow (Monday) to reconsider their decision. It was proposed to meet today, but I positively refused to consider such matters on Sunday & all acquiesced.

---

[20] *L'Événement*, 2 juillet 1867.

> I do not believe they will change, and therefore the Coalition is at an end, and we have nothing to contemplate but beginning the Confederation with a fierce party struggle. I consider this as most desastrous to the country, and very possibly involving the complete failure of the work I have spent so much thought & labor upon.
>
> Macdonald is in such a weak maudlin state, that he is wholly unfit for the emergency. One moment he says he will go on without the Grits, the next, he says he will throw up the cards and recommend the Government to send for George Brown. Things are turning out fast as I told you I feared would be the case if Macdonald were not sober, and I am so throughly disgusted that if it were not for the fear of deserting my friends in such a crisis I would shake off the dust of my feet on political life [21].

Le lendemain, soit le 24 juin, Langevin annonçait en confidence à sa famille : « Les arrangements préliminaires pour la formation d'un gouvernement sont faits et satisfaisants [22] ». Il donnait le nom des treize futurs ministres fédéraux. Comme on l'exigeait dans les cercles politiques du Bas-Canada [23], il y avait trois Canadiens français dans le ministère. Cartier, Chapais et Langevin auraient donc pour tâche de sauvegarder les intérêts de la province de Québec à Ottawa. Quant aux intérêts des catholiques irlandais de tout le pays, ils étaient confiés à Edward Kenney de la Nouvelle-Écosse. Langevin a été ferme comme le roc quand il s'est agi des intérêts des Canadiens français et des catholiques de toutes les races. À cet égard, il est satisfait des arrangements d'Ottawa. Mais il semble déçu pour ce qui regarde ses intérêts personnels. Sa vanité froissée réagit vigoureusement dans une lettre à son frère Jean : « [...] La préséance entre nous est réglée par la longueur de nos services passés. Je viens donc avant Mr. Kenney et aussi pour plus tard je serai avant tout autre nouveau Conseiller Privé [*sic*].

Dans tous ces arrangements, il y a des choses qui ne me plaisent guère, mais il me faut ronger mon frein dans l'intérêt de ma section du pays, en attendant que je puisse avoir mon jour qui ne tardera pas. Le fait est qu'il y a des masques qui devront tomber plus tard [24] ».

---

[21] A. T. Galt à sa femme, 23 juin 1887, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I, D 8, vol. 3.

[22] H. Langevin à J. Langevin, 24 juin 1867, APQ, CC, FHL 4.

[23] F.-E. Hamel à J.-C. Chapais, 29 juin 1867, APQ, CC, FHL 13.

[24] H. Langevin à J. Langevin, 1er juillet 1867, APQ, CC, FHL 4.

Une autre lettre suit, le 3 juillet, qui éclaire la première. Langevin y énumère ses charges dans le nouveau gouvernement canadien. Il est membre du Conseil privé, secrétaire d'État du Canada et surintendant général des Affaires indiennes [25]. Il espérait devenir ministre des Douanes ou des Postes [26]. Mais ces portefeuilles sont confiés respectivement à Samuel Léonard Tilley et à Alexander Campbell. Une autre chose lui est refusée : une distinction royale en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause de la Confédération. Il prétend en connaître la raison : « La raison toute simple c'est que je suis Canadien-Français [*sic*]. On n'aime pas à encourager cette race-là, surtout ceux qui ne sont pas trop pliants et qui ne se laissent pas prendre par les belles promesses et ne veulent pas consentir à vendre leur pays [27] ».

Les historiens canadiens [28] ont écrit de longues pages sur cette question des honneurs royaux offerts à quelques Pères de la Confédération. On sait que Cartier refuse la distinction qui lui est destinée parce qu'il considère que la part aux délégués du Bas-Canada, représentant un million de Canadiens français, met la nouvelle province de Québec dans une position injuste. En effet, l'honneur que l'Angleterre lui offre est inférieur à celui de John A. Macdonald : Cartier ne serait que compagnon de l'ordre du Bain alors que Macdonald serait commandeur du même ordre. De plus, le nom de Langevin, celui qu'il désigne comme son « worthy & meritorious colleague [who] distinguished himself by his assiduity & labor in the Conference [29] », ne paraît pas sur la liste des récipiendaires. On sait aussi que Galt

---

[25] D'après les dispositions de la loi 31 Vict., c. 42, art. 5 et 35, le secrétaire d'État du Canada est le surintendant général des Affaires indiennes depuis le 1er juillet 1867.

[26] H. Langevin à J. Langevin, 24 juin 1867, APQ, CC, FHL 4.

[27] H. Langevin à J. Langevin, 3 juillet 1867, APQ, CC, FHL 4.

[28] Nous pensons surtout à R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, I ; J. BOYD, *Sir George Étienne Cartier* ; D. CREIGHTON, *John A. Macdonald* ; et O. D. SKELTON, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*.

[29] G.-É. Cartier à Lord Monck, 2 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8. Nous avons trouvé la correspondance de Cartier et de Galt avec Lord Monck dans APQ, CC, FHL 8, 12 et 17, et dans APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I. D 8, vol. 3.

refuse également toute distinction pour cette raison qu'il écrit à sa femme :

> The announcement of the honors yesterday has caused trouble. Cartier will not accept, and his refusal will necessarily involve mine, as I cannot accept that which he declines without either declaring that I think he is wrong, which I do not, or that his services have been more important than my own, a position of inferiority that I cannot voluntarily assume.
>
> It is an ungracious and most unusual thing to refuse an honor publicly conferred, but if Lord Monck is an ass, I cannot help it [30].

Langevin apprécie la conduite loyale de Cartier et de Galt à son égard. En finale d'une longue lettre sur le sujet, il écrit à son frère Jean : « Mes collègues Mssrs [*sic*] Cartier et Galt ont bien agi envers moi, comme tu le dis. Ils ne seront pas perdants par cette conduite loyale [31] ».

Décidément, la lune de miel des colonies fédérées est loin d'être agréable ! Toute cette affaire des récompenses royales, comme les difficultés qui ont marqué la formation du premier ministère canadien, présagent d'une bien triste vie d'union... Langevin a sans doute raison de penser et de dire au sujet des honneurs royaux : « Things would not be as they have been if they were to be done over again [32] ». Mais, compagnon de l'ordre du Bain ou non, Langevin « s'attelle de nouveau au char de l'État », comme il le dit encore, bien décidé d'y « faire son devoir coûte que coûte [33] ».

La première occasion se présente dès le début de juillet, quand Sir Narcisse Belleau, le nouveau lieutenant-gouverneur de la province de Québec, demande à Joseph Cauchon de former un gouvernement. Mécontent de ce que, à son avis, le ministère fédéral soit affaibli par la présence de Chapais comme ministre de la Colonisation, Cauchon hésite à prendre les rênes du

---

[30] A. T. Galt à sa femme, 2 juillet 1867, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M. G. 27, I, D. 8, vol. 3.

[31] H. Langevin à J. Langevin, 3 juillet 1867, APQ, CC, FHL 4.

[32] H. Langevin à A. T. Galt, 25 janvier 1868, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I, D. 8, vol. 3.

[33] H. Langevin à J. Langevin, 1er juillet 1867, APQ, CC, FHL 4.

pouvoir à Québec [34]. C'est Langevin qui se charge de l'« amollir [35] », ainsi qu'il le promet à Cartier. Une fois décidé, Cauchon offre à Christopher Dunkin, un antifédéraliste converti de la veille, le portefeuille de trésorier provincial [36]. Celui-ci accepte à la condition que soit repris au Parlement de Québec le projet de Langevin sur l'éducation. On se souvient que Cauchon a été un des plus violents adversaires du bill d'éducation proposé par Langevin, au nom du gouvernement, à la Chambre du Canada-Uni en 1866. À cause de la crise politique qui menaçait de s'ensuivre, le gouvernement dut retirer son bill. Galt démissionna alors en signe de protestation [37]. Un an seulement après ce drame politique, Cauchon ne peut donc consentir à appuyer un projet dont il a été la principale cause de retrait. Dunkin refuse alors le portefeuille qui lui est offert. Cauchon se trouve compromis auprès de la minorité protestante bas-canadienne : aucun autre député protestant n'accepterait de participer à son administration. Le nouveau premier ministre se rend compte de l'embarras où l'a mis le refus de Dunkin et, le 11 juillet, il renonce à la tâche qu'il a entreprise. À la demande du lieutenant-gouverneur, c'est Pierre-Joseph-Olivier Chauveau qui donne à la province de Québec son premier ministère après la Confédération. L'assermentation des huit ministres a lieu le 15 juillet 1867.

L'échec de Cauchon est de nature à inquiéter les chefs conservateurs. Nous sommes donc fort étonnés de lire dans Rumilly : « Il [Dunkin] était en réalité poussé par Cartier, Galt et Langevin, rivaux et ennemis de Cauchon. [...] Cartier, Galt et Langevin étaient à Québec, assistant aux démarches de Cauchon et glissant cette pelure d'orange sous ses pas [38] ». Rien ne peut nous laisser douter des bonnes intentions de Langevin pour Cauchon. Au contraire, une correspondance de juin 1866 prouve que les relations entre les deux hommes sont des meilleures.

---

[34] H. Langevin à G.-É. Cartier, 5 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8.

[35] *Ibid.*

[36] La meilleure source de renseignements que nous ayons sur la formation du ministère Cauchon est la correspondance échangée entre Cauchon et Dunkin, lue en Chambre par Cauchon le 30 décembre 1867 et publiée dans *le Canadien*, à compter du 3 janvier 1868.

[37] Voir *supra*, 153 ss.

[38] R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, I : 58.

Le gouvernement venait de faire des nominations que Cauchon ne prisait pas et qu'il critiquait violemment dans une lettre à Langevin. La finale de cette lettre « vinaigrée » exprimait pourtant son amitié sincère pour Langevin : « Quant à vous personnellement, malgré mon vinaigre, je ne pense pas que vous ayez à vous plaindre de moi. Tout ce que j'ai pu mettre sur votre chemin, je l'ai mis et je le ferai encore au besoin [39] ».

Langevin s'amuse du « vinaigre » de Cauchon et conclut, à son tour, sur une protestation d'amitié : « Allons, vous avez dû avoir une très mauvaise digestion hier pour écrire sur ce ton-là, surtout à un ami qui depuis qu'il est au pouvoir est loin de vous avoir montré du mauvais vouloir [40] ». Et, quand Sir Narcisse appelle Cauchon pour former un ministère, Langevin écrit à Cartier : « Sir Narcisse a demandé à Cauchon de former le Ministère, mais Cauchon ne paraît pas fort disposé à accepter. [...] J'ai eu 2 entrevues avec Cauchon, et je pense l'avoir amolli. Néanmoins je crois bien qu'il ne se décidera pas facilement à accepter [41] ». Et, le lendemain :

> Cauchon a refusé hier soir par écrit d'entreprendre la formation du Ministère de Québec. Sir Narcisse m'ayant consulté de nouveau, je lui ai conseillé d'écrire une note à Cauchon pour lui dire que sa note était reçue, et qu'il lui serait obligé s'il venait le voir durant la soirée. Le résultat a été ce que j'avais prévu, que Cauchon a *cédé* et a entrepris la formation du gouvernement. Mais il y met pour condition qu'il n'aura pas de salaire, vu qu'il veut faire voir qu'il ne prend pas cette position pour y faire de l'argent. Il a aussi dit qu'il désirait qu'aucun des membres actuels du Conseil Privé eût un portefeuille dans le Ministère local, même pour quelques semaines. J'espère que vous gratifierez [*sic*] les goûts de Cauchon à ce sujet, et que vous ne vous imposerez pas une charge nouvelle qui ne ferait probablement que vous embarrasser & vous ennuyer [42].

Langevin et Cartier (qui accepte les conditions posées) ne sont donc pas responsables de l'échec de Cauchon. Il nous est impossible, cependant, de déclarer Galt non coupable comme ses deux collègues canadiens-français. Cauchon est un violent

---

[39] J. Cauchon à H. Langevin, 25 juin 1866, APQ, CC, FHL 8.
[40] H. Langevin à J. Cauchon, 25 juin 1866, APQ, CC, FHL 8.
[41] H. Langevin à G.-É. Cartier, 5 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8.
[42] H. Langevin à G.-É. Cartier, 6 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8.

dans les colonnes de son *Journal de Québec* ainsi qu'à la tribune parlementaire. Il emploie un langage d'une incisive brutalité, laissant croire qu'il n'est pas profondément impartial. Dans la correspondance entre Cauchon et Langevin, que nous avons exploitée plus haut, se trouve un *autoportrait* de Cauchon, fait en traits forts et en couleurs vives :

> Vous avez toujours vos manières mystérieuses de parler qui ne sont pas dans mes habitudes ; moi j'appelle les choses par leurs noms. C'est peut-être un tort : mais que voulez-vous on ne change pas facilement à mon âge. J'ai acqui [*sic*] l'habitude de défendre mes amis sans réticence et sans arrière-pensée, et pour eux je frappe d'estoc et de taille sans attendre celui-ci ou celui-là ; je vois plus loin et pour le parti, je souffrirai bien des déplasirs personnels. J'aime mieux pour ma part le vinaigre pur et simple que la liqueur, douce en apparence, qui empoisonne et vous fait mourir petit à petit [...].
>
> Vous ne m'avez jamais vu attendre les faveurs du gouvernement pour prendre une position : cela suffit pour ma justification.
>
> Si mon vinaigre vous a déplu, restons dans le froid des convenances, j'y consens. J'ai déjà vécu sans l'amitié des grands, et je vivrai encore, la Providence le voulant, dans mon réduit absolu [43].

Il est fort probable que le député de Sherbrooke gardait du ressentiment pour Cauchon qui avait fait échouer le bill d'éducation en le combattant avec ses armes à lui : une pensée fanatique et une parole volontiers offensante. Galt a donc saisi la première occasion de pratiquer la loi brutale du talion en inspirant à Dunkin la condition de son entrée dans le ministère provincial, condition inacceptable pour Cauchon. De façon générale, d'après la correspondance que nous avons lue, les témoins de l'échec de Cauchon l'attribuent à une vengeance de Galt [44]. C'est aussi ce que pense Cauchon lui-même et c'est ce qu'il exprime à Langevin :

> Ceux qui m'ont embarrassé dans une tâche que je répugnais d'entreprendre, quel qu'ait été leur but, riront bien ces bienheureux ; je ne leur demande qu'une chose, c'est de prendre garde par leur conduite de briser le parti dans un moment aussi critique que celui-ci. Vous savez qu'il y a comme moi *en haut* des gens de désorganisation extrême et qu'en conséquence il est nécessaire que *le bas* soit solidement établi pour parer à l'orage. Si celui qui a fait marcher la ma-

[43] J. Cauchon à H. Langevin, 25 juin 1866, APQ, CC, FHL 8.
[44] F.-E. Hamel à J.-C. Chapais, 15 juillet 1867, APQ, CC, FHL 13.

> rionnette Dunkin a voulu me rendre ce que je lui ai fait et me payer précisément avec la même monnaie, il n'a pas mal réussi ; mais il eût peut-être été plus sage pour lui de regarder au lieu l'avenir et aux embarras entiers qui peuvent suivre et que je regretterais de tout mon cœur [45].

Cauchon prévoit qu'une division dans le parti pourrait bien résulter de son échec. Est-ce à dire que la rumeur publique aurait raison d'appréhender le passage de Cauchon à l'opposition [46] ? Il semble que Langevin veuille prévenir un tel malheur pour le parti, quand il lance à Cauchon cet appel à la paix : « [...] je vous sais trop bon patriote pour douter un instant de vos sentiments. Je sais que vous ne voudrez pas qu'une difficulté personnelle soit un obstacle à l'avancement du Bas-Canada, et que vous n'hésiterez jamais à mettre de côté un grief personnel, réel ou supposé, quand il s'agira de l'intérêt du pays [47] ».

Cette paix conclue entre Cauchon et le parti conservateur n'est pourtant que précaire et provisoire ! Cauchon s'éloignera petit à petit de ses amis politiques et il quittera officiellement le parti en 1873 [48]. Mais cette simple trêve permet aux chefs conservateurs d'entreprendre la grande lutte électorale de 1867 avec une inquiétude de moins.

Il y a quelques mois déjà qu'on parle d'élections au Canada. Le 13 mars, *le Canadien* note avec raison : « La confédération devait produire partout l'harmonie ; les divisions politiques et les haines de parti devaient cesser, et la nouvelle nationalité devait réunir tous les hommes publics, sous le même drapeau. Malheureusement, il n'en est pas ainsi [49] ».

Langevin rentre de Londres le 26 mars. Déjà, le 29, il écrit à Galt : « I have been very busy since my return arranging the electoral difficulties in our quarters. I believe things look very well here [50] ». Mais Langevin ne peut se reposer sur ces premiers arrangements, quelque favorables qu'ils soient. Un ami de

---

[45] J. Cauchon à H. Langevin, 12 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8.
[46] F.-E. Hamel à J.-C. Chapais, 15 juillet 1867, APQ, CC, FHL 13.
[47] H. Langevin à J. Cauchon, 12 juillet 1867, APQ, CC, FHL 8.
[48] R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, I : 229.
[49] *Le Canadien*, 13 mars 1867.
[50] H. Langevin à A. T. Galt, 29 mars 1867, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M. G. 27, I, D 8, vol. 3.

Dorchester le presse de continuer la lutte avec acharnement : « We must fight the weakest enemy with the same vigor and activity we would the strongest, so as to make the victory the more effectual and triumphant, in order to have less troubles in the future [51] ».

Le programme conservateur, c'est « la révolution pacifique [52] » pour employer l'expression du *Journal des Trois-Rivières*. « La révolution pacifique », c'est la Confédération comme création pacifique et la réalisation de ses objectifs politiques, économiques et sociaux. Quant aux *rouges*, l'avènement de la Confédération ne les a pas désarmés. Bien vite, ils s'organisent dans l'espoir de mettre le Bas-Canada en feu. Ils adoptent un programme électoral à un *caucus* tenu à Montréal le 31 mai 1867, où, selon l'expression réaliste du rédacteur de *la Minerve* « ça puait l'annexion un peu fort [53] ». Les *rouges* s'efforceront d'empêcher les conservateurs de mener le Bas-Canada à la dérive. Ils déclarent, en effet, qu'ils continueront à s'opposer à la Confédération parce qu'ils y voient six dangers sérieux pour l'avenir des Canadiens français : 1° la langue française sera proscrite et la religion catholique sera menacée sous la Confédération ; 2° la Confédération va nécessiter un surcroît de dépenses et, par conséquent, la taxe directe ; 3° elle amènera la conscription et les enrôlements ; 4° elle occasionnera les dépenses énormes pour les fortifications et le chemin de fer intercontinental ; 5° elle ruinera l'industrie et les ouvriers ; 6° elle rendra les Américains hostiles aux Canadiens [54]. Cette opposition des *rouges* finit de convaincre les auteurs et les partisans de la Confédération que l'âge d'or n'est pas encore arrivé pour le Bas-Canada... Les chefs fédéralistes lancent aux Canadiens français de vibrants appels à l'union sous un même drapeau politique. Les autorités religieuses leur font écho dans les mandements qu'elles publient sur l'inauguration du nouveau régime. Non seulement les évêques invitent leurs ouailles à se soumettre à la nouvelle constitution, mais ils leur tracent, plus ou moins discrètement, la conduite à suivre pendant les prochaines élections. Pour bien comprendre

---

[51] J. H. Pope à H. Langevin, 2 avril 1867, APQ, CC, FHL 19.
[52] *Le Journal des Trois-Rivières*, 21 juin 1867.
[53] *La Minerve*, 1er juin 1867.
[54] *Ibid.*

cette intervention de l'épiscopat en faveur de la Confédération, il faut se rappeler que l'Église canadienne est née en plein XVII[e] siècle, alors que la doctrine de la monarchie de droit divin touchait à son apogée. Comme la personnalité de la nation canadienne-française a tardé à se développer à cause de la rupture des relations avec la France, ainsi la philosophie politique de l'Église a évolué au ralenti. Elle a souffert d'être coupée des forces ecclésiales qui sont demeurées intactes face aux « lumières » du XVIII[e] siècle et au catholicisme libéral qui est né dans la première moitié du XIX[e] siècle. En écrivant leurs mandements favorables à la Confédération, les évêques canadiens s'inspirent du même principe que les évêques Briand, Hubert et Lartigue, lorsqu'ils invitaient le peuple à se soumettre à l'autorité compétente, quelle qu'en fût la nature [55], ou que M[gr] Ignace Bourget qui écrivait à M[gr] Pierre-Flavien Turgeon au sujet de l'insurrection tory de 1849 et de la loyauté du peuple canadiens-français :

> [...] je ne me séparerai pas de mon peuple, aujourd'hui qu'il est dans la ligne de son devoir ; et dussé-je tout perdre, je ne cesserai de l'encourager à la suivre fidèlement jusqu'au bout. En 1837, le clergé était par devoir, mais sans affection, pour le parti tory qui était au timon des affaires. Cette loyauté héroïque, qu'il déployait en se séparant de son bon peuple, alors à un esprit de vertige [56] [...]

Ce principe qui guide les évêques canadiens, c'est que l'essence de l'autorité ne varie jamais : obéir à l'autorité légitime, c'est donc obéir à Dieu, auteur de toute société. Aussi, est-il possible, selon ce principe, de discuter un régime politique avant qu'il ne soit établi. Mais, une fois qu'il est décrété par une loi de l'autorité compétente, l'accepter de bon cœur, avec sincérité, constitue un devoir de conscience pour tous les citoyens. Que l'intervention de l'épiscopat s'inspire d'abord de cette philosophie du siècle classique français, le fait ne souffre pas de discus-

---

[55] J.-O. BRIAND, « Mandement au sujet de l'invasion des Américains au Canada », 22 mai 1775, dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, II : 264s. ; J.-F. Hubert, « Circulaire recommandant la fidélité au gouvernement », 5 novembre 1796, *ibid.*, II : 501s. ; J.-J. LARTIGUE, « Mandements à l'occasion des troubles de 1837 », 24 octobre 1837 et 8 janvier 1838, dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans son érection*, I : 14ss et 24ss.

[56] I. Bourget à P.-F. Turgeon, 2 mai 1849, ACAM, RLB 5, 849-193.

sion. Écoutons Mgr Charles-François Baillargeon, qui administre l'archidiocèse de Québec en 1867, alors que se meurt l'archevêque en titre, Mgr Pierre-Flavien Turgeon :

> [...] comme l'union fédérale qui vient de s'opérer émane de l'autorité légitime, vous regarderez comme loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu, en l'acceptant en toute sincérité. [...]
>
> Avant que la Confédération eût été décrétée par le Parlement Impérial, et lorsqu'elle n'était seulement qu'à l'état de projet, il était sans doute permis de la discuter, et même d'employer tous les moyens permis pour l'empêcher de devenir loi. [...] Mais aujourd'hui la discussion n'est plus possible ; la loi est promulguée ; l'œuvre de l'autorité doit être respectée ; refuser de s'y soumettre, ce serait renverser l'ordre établi de Dieu, et résister à sa volonté, ce serait marcher à l'anarchie, à la trahison, à la révolte et à tous les maux qui en sont la suite [57].

Il est logique qu'en faisant aux catholiques un devoir de conscience d'accepter la Confédération comme voulue par Dieu, les évêques abordent la question des élections et leur fassent un nouveau devoir de donner leurs voix aux auteurs et aux partisans de la Confédération. Écoutons de nouveau Mgr Baillargeon : « Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays [58]. »

La soumission à une loi émanée de l'autorité légitime, c'est donc le grand principe qui justifie tous les mandements épiscopaux sur la Confédération. Les évêques y professent une doctrine. S'ils avaient voulu suggérer une solution au problème politique du Bas-Canada, ils auraient publié leurs mandements au moment où se discutait la Confédération. Mais l'Église n'a pas de compétence spécifique dans le domaine, ni de solution à offrir. Les évêques le savaient. La soumission à une loi émanée

---

[57] C.-F. BAILLARGEON, «Mandement à l'occasion de la Confédération des provinces du Canada », *dans* H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, IV : 580.

[58] *Ibid.*

de l'autorité légitime, c'est donc l'argument majeur des évêques pour inviter les catholiques à accepter la nouvelle constitution et ceux qui l'ont préparée. Sauf Mgr Baillargeon, les évêques invoquent, en second lieu, la menace de l'annexion aux États-Unis. Les *rouges* repoussent la Confédération de toutes leurs forces, sans avoir toutefois de plan constitutionnel bien arrêté à établir à la place. Mais on peut prévoir que, s'ils arrivent au pouvoir, ils tenteront d'unir le sort du Bas-Canada à celui des États-Unis, puisque l'annexion a été l'objet de leur politique depuis 1850. Comme trois ans plus tôt, la partie semble se jouer entre la Confédération et l'annexion. Et l'Église craint toujours que l'annexion ne vienne mettre fin à la liberté dont elle jouit si largement sous la tutelle de l'Angleterre, ce qui justifie encore l'intervention des évêques en faveur de la Confédération. Aucun de ces évêques n'est optimiste quand il prévoit les conséquences de l'annexion. Mais ce sont les évêques de Rimouski et de Saint-Hyacinthe qui remportent ici la palme du pessimisme... ou du réalisme. Mgr Langevin écrit : « [...] ce serait, à moins d'un miracle de la providence, la ruine de notre peuple, la perte de nos mœurs, de nos coutumes, de notre langue, l'anéantissement de notre nationalité [59] ». Et Mgr Charles LaRocque renchérit sur son collègue de Rimouski : « [...] l'annexion, si jamais elle a lieu, sera la mort ou la destruction certaine de notre nationalité, qui ne vit que par nos institutions, notre langue, nos lois, et surtout notre religion, et c'est parce que Nous sommes plein de la conviction que tous nos intérêts religieux auraient grandement à souffrir de notre annexion aux États-Unis, que Nous Nous faisons un devoir de vous signaler le danger [60] ».

Mais il est sûr que les évêques sont portés à voir *bleu* avec les *bleus*... Aussi, ne faut-il pas se surprendre que, tout en faisant une légitime déclaration de principe, ils se montrent sympathiques à la Confédération et produisent des mandements teintés de politique. C'est surtout le cas de Mgr Langevin qui, mieux que ses collègues, laisse percer sa confiance illimitée dans

---

[59] J. LANGEVIN, « Mandement au clergé du diocèse de Rimouski au sujet de la Confédération », *le Journal des Trois-Rivières*, 28 juin 1867.

[60] Charles LAROCQUE, « Lettre pastorale concernant l'inauguration du Gouvernement fédéral », dans A.-X. BERNARD, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe*, II : 425.

les Pères de la Confédération, son admiration pour l'œuvre cristallisée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et sa sympathie pour le parti de la Confédération [61]. La satisfaction d'Hector Langevin est à son comble quand il reçoit le mandement de son frère : « J'ai reçu ton Mandement, et il n'y a pas de doute qu'il me va bien. C'est le 4e qui paraît dans le Bas-Canada. Il n'y a que Mgr de Montréal qui n'a pas parlé, et je suppose bien qu'il ne parlera pas non plus. Il faudra s'en passer [62] ». Si Langevin prévoit et accepte si facilement le silence de Mgr Bourget, c'est qu'il pense que l'évêque de Montréal ne pourrait pas appuyer ouvertement les Pères de la Confédération sans poser un geste héroïque. Cartier, Langevin, Chauveau et McGee ont eu l'occasion de visiter Rome au moment où l'on s'inquiétait, dans la Ville éternelle, du désordre que semblait causer à Montréal le démembrement de la paroisse de Notre-Dame.

Cette question du démembrement a déjà une longue histoire en 1867. Le 22 décembre 1865, Rome a émis un *Décret apostolique* à ce sujet [63], sans cependant mettre fin aux difficultés, car les deux parties en cause l'interprétaient chacune à sa façon. Le Séminaire de Saint-Sulpice, administrateur de la paroisse de Notre-Dame regardait le *Décret* comme non avenu et en appelait aux autorités romaines; l'évêque de Montréal jugeait qu'il pouvait et devait mettre le *Décret* à exécution. En dépit des protestations du Séminaire, il détachait donc des paroisses de la grande paroisse de Notre-Dame. Or Mgr Bourget ne pouvait rester sur un terrain purement religieux. La division canonique d'une paroisse implique sa division civile, et Cartier était l'avocat de Saint-Sulpice contre Mgr Bourget dans cette affaire du démembrement. D'après la correspondance de l'évêque de Montréal, Langevin, Chauveau et McGee ont pris parti contre lui auprès des autorités romaines quand celles-ci leur demandèrent leur avis sur cette litigieuse question [64]. Pour ce qui est de Lan-

---

[61] J. LANGEVIN, *op. cit.*

[62] H. Langevin à J. Langevin, 22 juin 1867, APQ, CC, FHL 4.

[63] Dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, V : 142.

[64] I. Bourget à son grand vicaire, 16 août 1867, ACAM, RLB 16, 867–395ss ; le même à l'abbé E. Lussier, 19 février 1871, ACAM, RLB 19, 871–336.

gevin, nous savons qu'il n'approuvait pas la conduite de Mgr Bourget et qu'il désirait de tout cœur que cette affaire prît fin au plus tôt, pour la plus grande paix du pays. D'Ottawa, il écrivait à son frère Jean en juin 1866 : « [...] l'Évêque a des règles à suivre, et c'est une stupidité de dire qu'il faille se fermer la bouche & laisser l'Évêque diviser une paroisse d'après son seul jugement et que nous n'avons rien à y voir [65] ».

Six mois plus tard, de Londres cette fois, Langevin écrivait à son frère Edmond : « L'Évêque de Montréal continue sa querelle contre les Sulpiciens et les Catholiques Irlandais & autres de Montréal. C'est infiniment regrettable sous tous les points de vue. C'est un scandale qui ne peut profiter qu'à nos ennemis & à ceux du catholicisme [66] ». Et, après son voyage à Rome, il écrivait encore à son frère Edmond : « Je suis allé voir l'Archevêque d'Halifax après-midi. [...] Il m'a parlé de Mgr de Montréal, et il commence à s'alarmer de la querelle. Il a reçu des lettres qui lui font craindre que si cette affaire n'est pas traitée avec beaucoup de prudence, il y ait danger d'un schisme. [...] Le fait est que nous sommes tous affligés d'une affaire qui menace de prendre des proportions considérables, si l'Évêque de Montréal est soutenu. Mais je pense qu'à Rome on comprend l'affaire à fond [67] [...].

Dans ces circonstances, Mgr Bourget ne pouvait donner son appui à l'œuvre de ses détracteurs, sans risquer de se couvrir d'un peu de ridicule. C'est ce que comprend Langevin. Mais Mgr Bourget réussit très habilement « à parler » à son peuple en faveur du régime établi sans diminuer le moindrement son autorité. Le 25 mai, l'évêque de Montréal a adressé à son clergé une lettre *circulaire sur la conduite à tenir pendant les prochaines élections* [68]. Le 25 juillet, il répète et commente pour le peuple les directives qu'il a données à ses prêtres deux mois plus tôt. Dans cette *lettre pastorale indiquant des prières publiques à l'occasion des prochaines élections* [68], Mgr Bourget rappelle à ses

---

[65] H. Langevin à J. Langevin, 2 juin 1866, APQ, CC, FHL 4.

[66] H. Langevin à Edmond Langevin, 14 décembre 1866, APQ, CC, FHL 1.

[67] H. Langevin à Edmond Langevin, 31 janvier 1867, APQ, CC, FHL 2.

[68] Dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, V : 212ss.

[69] *Ibid.*, V : 236ss.

diocésains que c'est pour eux un devoir de conscience de se soumettre à la Confédération et de voter en conséquence. L'évêque affirme qu'il n'agit « ni par esprit de parti, ni par intérêt personnel, mais uniquement par principe de religion et par devoir de conscience [70] ». Il s'en tient donc aux principes, et s'exprime fort sobrement, en termes très froids. À Mgr Charles LaRocque qui le lui reproche, Mgr Bourget fait remarquer la valeur de son témoignage :

> En réponse à la vôtre du 12 courant, je crois devoir déclarer, dans la sincérité de mon âme, que je pense avoir dit, dans ma lettre circulaire et ma lettre pastorale, sur lesquelles V.G. a appelé mon attention, tout ce que je pouvais dire sur la Confédération, pour la direction du clergé et l'instruction du peuple. Ces lettres ont paru produire leur effet ; et je crois que tous ont compris que c'était pour eux un devoir de conscience de se soumettre à la Confédération ; et qu'il leur fallait voter en conséquence. À la vérité, ils n'ont pas tous été fidèles à cet enseignement ; et je suis le premier à le déplorer. Au reste, Mgr l'Archevêque a bien voulu en témoigner à Routhier, qu'il approuvait ma manière de procéder [...]. L'on aura, dans l'occasion, la preuve que je suis maintenant, comme je l'ai toujours été par le passé, pour soutenir le gouvernement établi. C'est donc à tort que l'on cherche à faire croire que je ne suis pas pour la confédération, sous prétexte que je me suis exprimé autrement qu'eux, dans les documents précités.
>
> Un de nos chauds conservateurs, qui est membre des deux Chambres, fédérale et locale, disait, dans une certaine réunion, que l'Évêque de Montréal, dans ses lettres sur la Confédération, avait pris une position qui lui permettait de défendre ses principes, sous n'importe quelle administration, pourvu qu'elle soit [*sic*] constitutionnelle [71].

Il est bien vrai que l'intervention de Mgr Bourget en faveur du régime nouvellement établi n'a rien de politique. Sans doute ne l'est-elle pas suffisamment aux yeux du XIXe siècle. Mais – ironie du sort – c'est celle qui plaît le plus à notre âge où, en possession d'une nouvelle doctrine sur les relations entre l'Église et l'État, nous vivons dans un monde politique nouveau et dans une Église qui se veut authentiquement elle-même. Libre de toute pression et de toute sympathie politiques, ne connaissant qu'une mesure et qu'un poids, le pasteur paraît plus sincère, sa

---

[70] *Ibid.*, V : 236.

[71] I. Bourget à C. LaRocque, 15 octobre 1867, ACAM, RLB 16, 867–458s.

doctrine plus sûre, et son témoignage plus engageant. Mais, qu'ils soient froids d'inspiration purement doctrinale ou réchauffés de sympathie politique, les documents épiscopaux constituent un précieux secours pour le parti conservateur à la veille des élections de 1867. Les *bleus* les apprécient hautement, eux qui désirent remporter une écrasante victoire et à Ottawa et à Québec. C'est sur ce désir que s'axe une grande question particulière aux élections de 1867, celle du double mandat qui, au dire du lieutenant-gouverneur, Sir Narcisse Belleau, « joue un rôle important dans les élections [de 1867] [72] ».

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est muet sur ce privilège que réclament beaucoup de politiques au lendemain de la Confédération d'être concurremment députés à la législature fédérale et à la législature provinciale. L'opposition ne manque pas de soulever des objections au double mandat, soutenant qu' « il équivaut à un monopole et frustre plus d'une ambition légitime, qui aurait pu se produire [73] ». La question était venue sur le tapis aux Conférences de Québec et de Londres. Les délégués des provinces maritimes auraient voulu que fût adoptée une résolution prohibitive à ce sujet. C'était Charles Tupper qui tenait surtout à l'insertion d'une telle clause dans la constitution canadienne. Mais les représentants du Canada résistèrent sous prétexte qu'il ne fallait pas engager la liberté des législatures locales sur cette question mais laisser à chacune la chance de décider séparément et dans ses intérêts propres. Avant les élections de 1867, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick firent respectivement adopter une résolution contre le double mandat [74]. Mais la législature du Canada ne fit rien en ce sens. Ce n'est qu'en 1873 que la double représentation sera abolie pour les provinces d'Ontario et de Québec [75]. En 1867, rien ne s'oppose donc à ce qu'un homme siège à la fois aux deux niveaux de l'administration. Nous avons cherché à nous expliquer l'attitude des ministres canadiens et le silence qu'ils imposèrent à la constitution sur cette question. D'après les documents que nous avons pu consulter, les chefs

[72] N. Belleau à G.-É. Cartier, 22 juillet 1867, APQ, CC, FHL 7.
[73] *La Minerve*, 27 mai 1867.
[74] *Ibid.*
[75] *Statuts du Canada*, 36 Vict., 1873, c. 2.

conservateurs tiennent au double mandat pour trois raisons. Par réalisme d'abord : « Nos hommes sont rares [76] », note Langevin avec regrets, tandis que *la Minerve* remarque : « Tous les hommes de talent ne sont pas hommes d'état [77] ». Par sagacité aussi : au dire du lieutenant-gouverneur de Québec, Sir Narcisse Belleau, « l'uniformité dans la politique locale et fédérale [78] » peut rendre l'administration plus facile, en prévenant les empiétements du fédéral et les égarements du provincial. Par nationalisme enfin : l'expérience des hommes d'État qui ont participé au gouvernement sous l'Union et qui ont préparé la Confédération est nécessaire pour donner de l'élan et du poids à la législature de Québec. « N'oublions pas, dit *le Journal des Trois-Rivières* en défendant le double mandat, que plus notre législature locale sera considérée, plus nous aurons de force pour remplir le rôle que nous devons jouer dans la Confédération [79] ». Mais il ne faudrait pourtant pas donner trop d'importance à ces quelques intentions des chefs conservateurs, si nobles semblent-elles. Il est sûr que l'opportunisme et l'esprit de parti dominent tous ces beaux arguments du réalisme, de la sagacité et du nationalisme. À notre sens, en tenant si fort au double mandat, les ministres canadiens affirment de façon un peu tragique la fragilité de leur œuvre et la faiblesse de leur parti : la Confédération ne serait pas prête à se solidifier au jeu régulier des institutions du système fédéral, ni le parti, au vent d'une opposition électorale normale. Mais beaucoup d'ambitions légitimes sont ainsi déçues, et les leaders conservateurs rencontrent des objections chez leurs propres partisans, ce qui risque de faire le jeu des *rouges*. Sir Narcisse a donc raison d'écrire : « [...] il semble assuré que plusieurs amis auront à souffrir à raison de la dualité des mandats [80] », bien que dix-huit l'obtiendront aux prochaines élections. Parmi ces victimes du double mandat, mentionnons au passage : John Jones Ross dont Télesphore-Eusèbe Normand, un ami conservateur, devient le rival pour le siège de Champlain à l'Assemblée législative ; Rodrigue Masson à qui

---

[76] H. Langevin à Edmond Langevin, 29 décembre, APQ, CC, FHL 2.
[77] *La Minerve*, 27 mai 1867.
[78] N. Belleau à G.-É. Cartier, 22 juillet, APQ, CC, FHL 7.
[79] *Le Journal des Trois-Rivières*, 19 mai 1867.
[80] N. Belleau à G.-É. Cartier, 22 juillet 1867, APQ, CC, FHL 7.

Adolphe Chapleau arrache littéralement la représentation de Terrebonne à la Chambre locale ; Joseph-Goderic Blanchet dont les commettants manifestent d'abord le désir d'avoir deux députés différents pour Lévis ; Joseph Gaudet qui, pour un temps, connaît la même anxiété à Nicolet ; Georges Sylvain qui doit céder le mandat de Rimouski à l'Assemblée de Québec à un bon partisan conservateur, Joseph Garon ; et, nous le verrons, Langevin qu'un ami du parti tient aussi sur le gril à Dorchester pendant de longues semaines.

Dans plusieurs circonscriptions électorales, ce ne sont pas les ambitieux qui s'opposent au double mandat, mais les électeurs eux-mêmes. Fions-nous au témoignage de Cauchon qui écrit à Langevin, après avoir visité plusieurs paroisses de Dorchester : « Il est évident qu'à Dorchester comme ailleurs, la pluralité de représentation n'est pas populaire [81] ». On comprend donc que Sir Narcisse écrive encore à Cartier : « C'est désolant pour la paix et la bonne volonté de nos plus dévoués fidèles. N'importe, un chemin trop uni pourrait endormir la vigilence [*sic*] des partisans, un peu de cabotage aide à la santé [82] ».

Il est donc à remarquer que, lorsqu'ils se décident à entrer en lice, les adversaires du double mandat ne convoitent jamais la représentation d'une circonscription électorale à la Chambre d'Ottawa, mais à celle de Québec. Ce fait pourrait s'expliquer de deux façons différentes. La première explication, c'est qu'à l'aube de la Confédération le sentiment général accorderait déjà plus d'importance et de prestige au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements locaux. Comme les partisans du double mandat sont des *vieux de la vieille* dans la politique canadienne, il serait logique pour les nouveaux venus de ne pas leur contester le plus important des deux sièges convoités. Dans l'arène politique la plus importante, les étoiles de première grandeur ! Mais une autre explication est possible. Les politiques canadiens-français pourraient tout simplement préférer jouer leur rôle parlementaire chez eux, sur une scène plus sympathique. Nous ne pouvons dire si beaucoup de nouveaux prétendants à une carrière politique en 1867 auraient signé ce fragment de lettre de Siméon Lesage à Hector Langevin : « Quand même j'aurais le choix en-

[81] J. Cauchon à H. Langevin, 7 août 1867, APQ, CC, FHL 8.
[82] N. Belleau à G.-É. Cartier, 22 juillet 1867, APQ, CC, FHL 7.

tre un siège à Ottawa et un siège à Québec, je préférerais de beaucoup aller à Québec, car c'est là que les *damned French Canadians* vont enfin se sentir vivre de leur vie propre. À mes yeux ils (les Dam. F.C.) valent mieux que tout le reste de la Confédération et la Confédération elle-même ne peut prospérer sans eux et sans qu'ils prospèrent aussi [83] ». Mais nous savons que certains témoins de la Confédération devaient pressentir l'intolérance dont le partenaire anglais ferait preuve à Ottawa. En conséquence, si l'histoire tend à se répéter, ils pouvaient éprouver la tentation de nos hommes d'État actuels, ils pouvaient déjà penser à se retrancher dans le Québec et à chercher chez eux les lois et les conditions de leur épanouissement politique. Mais le débat reste ouvert.

À la lumière de ces explications sur l'importante question du double mandat, s'éclaire l'attitude que prend Langevin dans Dorchester. Pendant dix ans, il a représenté cette circonscription électorale au Parlement du Canada-Uni. Il entend bien en cumuler les représentations aux deux législatures, croyant que ses années de service lui en donnent le droit. Là comme ailleurs, aucun adversaire ne se présente pour le siège à la Chambre des Communes. Mais un conservateur, Louis-Napoléon Larochelle, décide de disputer au secrétaire d'État la représentation au Parlement de Québec. Langevin ne cède pas volontiers sa place pour trois raisons, que révèle une correspondance avec Cauchon sur le sujet. Comme ses collègues du ministère fédéral, il pense que sa présence est nécessaire à Québec « pour mettre la Confédération en mouvement [84] ». De plus, il espère « rallier tous les partis à toujours dans le comté [85] », en évitant une contestation à l'aube d'une nouvelle ère politique. Enfin, il se rend à l'évidence qu'il ne pourrait être élu « sans dépenser beaucoup de temps et d'argent [86] ». Or, il n'a ni l'un ni l'autre à sa disposition. Langevin et ses amis manœuvrent pour empêcher la candidature de Larochelle. Le 1er août, le ministre fédéral a déjà écrit aux électeurs de Dorchester qu'il consacrera son indemnité parlementaire de Québec aux besoins de sa circonscription électorale s'il est élu

---

[83] S. Lesage à H. Langevin, 29 juillet 1867, APQ, CC, FHL 15.
[84] J. Cauchon à H. Langevin, 7 août 1867, APQ, CC, FHL 8.
[85] J. Cauchon à H. Langevin, [s.d.], APQ, CC, FHL 8.
[86] J. Cauchon à H. Langevin, 7 août 1867, APQ, CC, FHL 8.

par acclamation [87]. Le 7 août, il a retrouvé son optimisme. Il confie alors à son frère Jean qu'il arrivera à ses fins, mais qu' « il va falloir dépenser de l'argent [88] ». Enfin, comme Larochelle s'obstine à maintenir sa candidature, Langevin consent à un compromis, ce qui prouve combien il tient à éviter la contestation. À la suggestion de Cauchon, de Thomas McGreevy et de quelques curés de la circonscription électorale, Langevin s'engage à déclarer aux électeurs qu'il croit de son devoir de se présenter pour l'Assemblée législative afin d'assurer le bon fonctionnement de la Confédération à ses débuts, mais qu'il résignera son siège aussitôt qu'il le pourra, évitant ainsi le surcroît de travail que lui donnera le double mandat [89]. Larochelle accepte alors de céder sa place pour un an, à ces deux conditions : que Cauchon amène les électeurs à renoncer à la contestation afin que soient saufs l'honneur et l'avenir de Larochelle ; que Langevin promette d'appuyer sa candidature quand, dans un an, il abandonnera le siège de Dorchester à l'Assemblée législative [90]. Mais les deux prétendants n'arrivent pas à s'entendre. Dans les intérêts du parti, Langevin abandonne donc la Chambre locale. Le dernier mot appartient cependant aux électeurs, et il est dit en faveur du secrétaire d'État. Le 19 août, un ami écrit à Chapais au sujet de l'élection de Dorchester : « Langevin dimanche matin acceptait Larochelle pour la chambre locale mais après avoir parcouru le Comté ensemble, ses partisans n'ont pas voulu de Larochelle de sorte que Langevin marche pour les deux chambres & sera élu [91] ».

À l'assemblée nominale du 23 août, Langevin devient donc député de Dorchester pour les deux législatures fédérale et provinciale [92]. Il trouve cela bon d'être élu par acclamation, lui qui a connu de si dures oppositions dans le passé. Au milieu de septembre, les jeux sont faits dans tout le pays. Le parti de la Confédération est maître du gouvernement d'Ottawa par une forte majorité de plus de 80 sièges. Sur 65 députés québécois, 52 se

---

[87] H. Langevin à J. Langevin, 1er août 1867, APQ, CC, FHL 4.
[88] H. Langevin à J. Langevin, 7 août 1867, APQ, CC, FHL 4.
[89] J. Cauchon à H. Langevin, 7 août 1867, APQ, CC, FHL 8.
[90] *Ibid.*
[91] F.-E. Hamel à J.-C. Chapais, 19 août 1867, APQ, CC, FHL 13.
[92] *La Minerve*, 24 août 1867.

rangent sous le drapeau conservateur. En Ontario, la coalition donne 65 sièges contre 17 aux fédéralistes. Au Nouveau-Brunswick, les unionistes écrasent les indépendants par une majorité de 11 sièges sur un total de 15. En Nouvelle-Écosse, cependant, c'est un désastre pour le parti fédéraliste. Sous le leadership du célèbre Joseph Howe, les adversaires de la Confédération prennent 18 sièges sur 19. Au Parlement d'Ottawa, Charles Tupper sera donc le seul représentant du parti unioniste néo-écossais. Pour l'Assemblée législative de Québec, le résultat est sensiblement le même que pour la Chambre des communes. Sur 65 députés, 51 soutiennent la politique des fédéralistes. Mgr Bourget a raison, cependant, d'apprécier ainsi les élections de 1867 : « très chaudes, mais assez calmes [93] », car plusieurs candidats du parti ministériel, comme de l'opposition, ne triomphent que par quelques dizaines de voix de majorité [94]. Les *rouges* se montrent surpris du résultat général, mais demeurent confiants pour l'avenir. Ainsi, du fond de son exil de Chicago, Louis Fréchette avoue à Alphonse Lusignan, rédacteur du *Pays* : « La défaite du parti libéral m'a pris par surprise ; je pensais que nous aurions la majorité dans la chambre locale. Mais il ne faut pas se décourager : « Le ciel est gros [95]... ». »

Le 7 novembre, Lord Monck ouvre le premier Parlement de la Puissance du Canada. Dans le Discours du Trône, le gouverneur général salue d'abord la nouvelle constitution, puis il invite le Parlement à faire tous ses efforts afin de permettre à la nouvelle constitution une épreuve entière, raisonnable et libre de tous préjugés [96]. Lord Monck semble prévoir l'ampleur que prendra le mouvement antifédéraliste de la Nouvelle-Écosse. Néanmoins, le programme du gouvernement est chargé. La session promet donc d'être bien remplie, et la place de député ne sera pas une sinécure sous la Confédération, surtout pour ceux qui, comme Langevin, devront siéger dans deux Parlements chaque année !

---

[93] I. Bourget à A.-F. Truteau, 14 octobre 1867, ACAM, RLB 16, 867–469ss.

[94] Tous les chiffres que nous citons sont de *la Minerve*, 18 octobre 1867.

[95] L. Fréchette à A. Lusignan, 18 septembre 1867, APC, Fonds Alphonse Lusignan, M.G. 29, G 26, vol. 2.

[96] Dans *la Minerve*, 8 novembre 1867.

L'opposition libérale bas-canadienne, dirigée par Antoine-Aimé Dorion et Luther Hamilton Holton, s'allie aux antifédéralistes de la Nouvelle-Écosse et aux libéraux récalcitrants de l'Ontario et du Nouveau Brunswick. Elle combat avec acharnement la politique fiscale et économique du gouvernement. Les *rouges* mettent tout en œuvre pour compromettre les ministres conservateurs du Bas-Canada. Sur la question des douanes [97], ils parviennent à dissocier le ministère et la députation québécoise. Mais la chose n'est pas tellement étonnante. Depuis longtemps, ces deux questions sont très impopulaires dans le Bas-Canada. De plus, la représentation québécoise est pauvre, politiquement parlant, si l'on en croit un témoin du temps. En effet, Joseph-Alfred Duchesneau écrit à Rodrigue Masson, député de Terrebonne : « Franchement, il est bien triste de comparer la députation de la Province de Québec à celle des autres provinces, et je regrette, avec M. Cartier, que le pays ne soit pas assez avancé pour envoyer en Chambre des députés qui n'auraient besoin d'aucun salaire. Le Canada français n'aurait peut-être pas à rougir d'une bonne partie de sa représentation dans ce cas [98]... » Quelques jours plus tard, dans une autre lettre à Masson, Duchesneau revient sur le sujet. Il trouve une autre explication à l'infériorité de la représentation québécoise. Il écrit alors : « C'est un fait que le Canada français lit peu et se trouve, par conséquent, très en arrière dans son éducation politique. Le journalisme est le meilleur moyen de pourvoir à son avancement [99] [...] ».

Jacques Crémazie, le fidèle correspondant de Langevin, n'a pas une meilleure opinion de la délégation canadienne-française à Ottawa. En décembre 1868, il annonce au secrétaire d'État la victoire probable de Pantaléon Pelletier dans Kamouraska. Il ajoute ce commentaire : « Vous allez avoir, paraît-il, Pelletier aux Communes pour le Comté de Kamouraska. Celui-ci, pas plus que certains grands hommes locaux, n'est fait pour la politique. Il est honnête homme, bon père, bon citoyen, il a si l'on veut tout le tempérament des bonnes qualités bourgeoises, mais

---

[97] *Journaux de la Chambre des Communes du Canada*, 31 Vict., 1867, I : 113s.

[98] J.-A. Duchesneau à R. Masson, 22 novembre 1867, AHM, FM.

[99] J.-A. Duchesneau à R. Masson, 29 novembre 1867, AHM, FRM.

rien de plus. Or, nous en avons déjà trop de ces gens-là, dans les Communes, & malheureusement ils ne possèdent pas tous les bonnes qualités de Pelletier [100] ». Mais grâce à l'expérience de quelques hommes d'ancien régime qui siègent au Parlement fédéral, parmi lesquels Langevin se range avec honneur après Cartier, les Canadiens français n'ont pas raison d'être mécontents de cette première session parlementaire à Ottawa. Plusieurs discours sont prononcés en français, et la majorité parlementaire accepte la chose comme le simple exercice d'un droit inaliénable, ce qui marque un progrès notable sur le gouvernement de l'Union.

Un événement ministériel affecte particulièrement Langevin à l'automne de 1867. Au lendemain de l'ouverture des Chambres, Galt remet son portefeuille des Finances entre les mains du gouverneur. Une fois revenu de Londres, le député de Sherbrooke a eu la tentation de se retirer de la vie publique. Il désirait se consacrer entièrement à ses affaires personnelles, qu'il avait négligées depuis son entrée au ministère en 1858. C'est Langevin qui se chargea de l'en dissuader [101]. Et Galt devint ministre des Finances dans le gouvernement Macdonald. Mais, le 7 novembre [102], Galt résigne son portefeuille pour les deux raisons qu'il écrit à sa femme : « I have had any amount of anxiety & trouble the last two days, arising partly out of the financial crisis, & partly from the very unsatisfactory nature of the proceedings of the Govt. which really is no Govt. at all [103] ». Ces deux griefs, Galt les expose plus longuement dans une lettre qu'il adresse à Langevin et qu'il termine par ces mots : « [...] I trust this will make no split between us [104] ». Galt devine que le secrétaire d'État ressentira vivement le vide que causera sa démission. Langevin et Galt sont proches parents sous plusieurs aspects. Leur intelligence est portée vers ce qui est objectif et palpable. Ils ont un goût très marqué pour les chiffres et manifestent une grande habileté dans les questions financières. Leur

---

[100] J. Crémazie à H. Langevin, 18 décembre 1868, APQ, CC, FHL 9.

[101] A. T. Galt à H. Langevin, 1er avril 1867, APQ, CC, FHL 12.

[102] *Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération*, 1er juillet 1867–1er janvier 1957, 7.

[103] A. T. Galt à sa femme, 31 oct. 1867, APC, Fonds Sir Alexandre T. Galt, M. G. 27, I, D 8, vol. 3.

[104] A. T. Galt à H. Langevin, 23 octobre 1867, APQ, CC, FHL 12.

politique repose sur un vieux fonds de principes libéraux. Leur nationalisme est à la fois jaloux et généreux : jaloux pour le groupe ethnique dont il protège les droits, généreux pour le sentiment national de l'autre parce qu'il en partage l'ardeur. Plus simples de vie et de mœurs que la plupart de leurs collègues, maris très aimants et pères de famille dévoués, bourreaux de travail, Langevin et Galt ont aussi des souvenirs en commun : ces tête-à-tête à Toronto, à Ottawa et à Londres, où les heures s'écoulaient plus brèves et plus douces à parler de pays connus et d'être aimés... et surtout, ces dures journées de labeur et de réflexion sur un projet de loi concernant le tarif, l'éducation ou la confédération. Un an après la démission de Galt, Langevin lui écrira : « The fact is I often miss my good friend the member for Sherbrooke from the council room [105] ». L'amitié de Langevin pour Galt est, certes, une des plus belles et des plus riches de sa longue carrière politique.

En novembre 1867, un autre événement marque la vie politique de Langevin : la nomination de Cauchon à la présidence du Sénat. À l'époque des élections, Cauchon a été le bras droit de Langevin. Nous avons vu que celui-ci lui doit, en grande partie, d'avoir reçu par acclamation le double mandat de Dorchester. Or Cauchon ne laisse jamais sa gauche ignorer ce que donne sa droite... À la fin d'octobre, il écrit donc à Langevin : « Il faut [...] que vous me nommiez à un emploi lucratif [...], enfin que vous me nommiez sénateur et puis orateur du sénat [106] ». Cette injonction de Cauchon précipite les événements. En six jours, le gouvernement obtient de Sir Narcisse la résignation de son siège au Sénat pour le collège électoral de Stadacona. Le 2 novembre, Cauchon lui succède. Le 6, le gouverneur général le nomme président du Sénat. C'est dans la correspondance d'Alexander Mackenzie que nous avons trouvé le commentaire le plus intéressant sur l'événement. Dans une lettre qu'il adresse à George Brown, le futur chef du parti libéral canadien fait comprendre combien la nomination de Cauchon est mal vue dans tous les milieux politiques, hostiles ou sympathiques au gouvernement. Mackenzie écrit :

---

[105] H. Langevin à A. T. Galt, 31 octobre 1868, APC, Fonds Sir Alexander T. Galt, M.G. 27, I, D 8, vol. 3.

[106] J. Cauchon à H. Langevin, 30 octobre 1867, APQ, CC, FHL 8.

> The new machine (to adopt McDougall's hackneyed simile) is being set agoing in John A. Cartier style. They could have done nothing more offensive than to appoint Cauchon President of the Senate. You have no idea of the intensity of the feeling it has evoked from the bitterest Tory Senators. Immediately after the formal opening, the Speaker, as usual, invited the members of the Senate to his chambers where he had provided champagne and refreshments, but only one man responded. I heard George Crawford denouncing him in a crowd at the Russell House that evening and on stepping up to the groupe [*sic*], he said : MacKenzie you acted a mean part in sending to us the only Hog you had in your House ». I said that was strong language to come from a Loyal Tory in speaking of the action of the Govt. « I dont care, was his reply, he is a hog in appearance, in walk, in manners at the table, and in Parliament ». Slightly modified this is the kind of talk heard all over ; even ministers are appologetic [*sic*] altogether in their defense of the act [107].

Le ministère a fait un mauvais coup. Langevin en est le grand responsable. Au sein du Conseil privé, le prestige du secrétaire d'État subit le contrecoup de cette bévue ministérielle. Langevin en souffre, mais il en souffrira davantage quand Cauchon lui tournera le dos au moment de la crise politique de 1873. Pourtant le député de Dorchester se devait de payer son double mandat, et peut-être même, de remplir une promesse...

Le 27 décembre, l'ouverture du Parlement de Québec [108] marque la dernière étape de l'établissement de la Confédération pour les Canadiens français. Langevin y prend place à la suite de Cartier et des ministres locaux. C'est au Parlement de la vieille ville de Champlain que les Canadiens français doivent prendre en main leurs destinées. Mais le gouvernement local n'est alors qu'une bien pauvre réplique de celui d'Ottawa. Recueillons quelques témoignages inédits. Dès octobre 1867, un témoin des coups d'essai de l'équipe Chauveau confia à Langevin avec ironie : « Nos *ministricules* vont doucement, donc ils iront loin, comme dit l'adage italien [109] ». Quelques semaines seulement après l'ouverture des Chambres locales, Langevin écrit à son frère Jean, sous le sceau du plus grand secret : « Le govt. de Québec continue à dépenser énormément, & nous de lui donner les meilleurs

---

[107] A. Mackenzie à G. Brown, 8 novembre 1867, AUQ.

[108] *La Gazette officielle du Canada*, 16 novembre 1867, XXVI (46) :

[109] J. Crémazie à H. Langevin, 24 octobre 1867, APQ, CC, FHL 9.

conseils que nous pouvons pour l'engager à économiser [110] [...] ». Après avoir suivi pendant plus d'un an les prouesses du Parlement local, Jacques Crémazie écrira à Langevin dans un style *à la marseillaise* : « *Pit Chauveau* a retardé de convoquer sa législature par suite de l'absence de Sir George, sans lequel il ne peut conduire à bonne fin ses affaires locales ! Aussi, chaque jour je dis & redis à Sir Narcisse que son gouvernement ne mettra jamais le feu au St-Laurent [111] ».

Le lendemain, Chauveau lui-même recoupera ce témoignage, mais dans le style d'un premier ministre. Au sujet d'une affaire d'administration locale, il écrira à Chapais : « Il y a eu beaucoup de malentendu et d'embrouillement dans toute l'affaire par suite de l'absence de Langevin et de la vôtre [112] ». Il semble qu'au départ, cette faiblesse du gouvernement local n'est pas la conséquence d'une mise en tutelle de la part du gouvernement fédéral et de ses ministres. Les hommes d'État réunis à Québec manquent de formation et d'expérience politiques. Surtout, ils sont dépassés par les problèmes qu'occasionnent le changement radical de constitution et le brusque retour à l'intimité d'un Parlement de famille... Ils cherchent donc sécurité et réconfort auprès des hommes d'État fédéraux dont plusieurs, sans le publier sur les toits, comblent graduellement les vides de leur bagage politique dans la capitale fédérale. On peut donc se demander si le double mandat n'est pas plus une nécessité qu'une ruse politique à l'aube de la Confédération. De toute façon, les ministres canadiens travaillent dans la bonne direction par ce biais, si le double mandat en est un. Autrement, la Confédération s'avérerait au-dessus des forces politiques du Bas-Canada. C'est ce que veulent éviter les ministres canadiens-français et c'est, en fait, ce qu'ils arrivent à éviter. Après trois longues années de travail théorique, les Pères de la Confédération ont donné naissance à la constitution canadienne. Après une année de travail pratique dans le nouveau cadre politique, les artisans du Canada viennent de donner à la Confédération son droit d'exister et de croître. Au milieu d'eux, Langevin a écrit une autre page intéressante de sa carrière politique.

---

[110] H. Langevin à J. Langevin, 18 janvier 1868, APQ, CC, FHL 4.

[111] J. Crémazie à H. Langevin, 18 décembre 1868, APQ, CC, FHL 9.

[112] J.-O. Chauveau à J.-C. Chapais, 19 décembre 1868, APQ, CC, FHL 9.

CHAPITRE VII

LE CONSERVATEUR ET L'ANTIULTRAMONTAIN

DANS UN OUVRAGE écrit en collaboration et intitulé *Aperçu de la politique canadienne au* XIX^e^ *siècle,* trois historiens canadiens font voir qu'au lendemain de la Confédération, le parti conservateur ne présente pas les caractères d'un parti politique au sens moderne du terme. « C'était, disent-ils, plutôt une coalition de groupes dont chacun se mettait sous les ordres d'un leader régional plutôt que sous les ordres de Macdonald [1]. » Chaque groupe politique a donc intérêt à serrer ses rangs et à s'offrir le plus uni possible à cette coalition fédérale. Pour sa part, la province de Québec présente un peloton compact sous les ordres de Cartier. En effet, l'établissement de la Confédération a exigé l'union de tous les fédéralistes du Bas-Canada. Sans avoir plaidé, ou presque, pour une plus grande discipline de parti, Cartier se trouve donc à la tête d'un parti unifié en 1867. Le centre s'est rapproché de la droite, tandis que la gauche, dirigée par des hommes de la taille de Laurent-Olivier David et Honoré Mercier, s'en est détachée complètement.

Avec la Confédération, Langevin est donc devenu un conservateur sans réticence de l'école de Cartier. Il a fait beaucoup de chemin avant d'entrer dans cette voie politique qui sera définitivement la sienne. Après avoir mis sa plume au service du parti de LaFontaine dans les *Mélanges religieux,* il a été réformiste modéré, puis fervent *antipapineauïste.* Quand il entra dans la vie publique, il était membre du parti libéral-conservateur de la coalition Hincks-Morin. Mais au Parlement, il se montra très autonome, favorable même aux idées de Sicotte, l'homme de gauche du parti. Quand celui-ci se rallia aux *rouges* et aux *cleargrits,*

---

[1] J. HAMELIN, J. HUOT et M. HAMELIN, *Aperçu de la politique canadienne au* XIX^e^ *siècle,* 19.

il se rapprocha du centre du parti libéral-conservateur. En 1864, il devenait même membre du cabinet Taché-Macdonald. La Confédération en a fait un conservateur de droite, en fusionnant les ailes du parti à l'insu même des partisans qui n'avaient d'autre préoccupation que le succès de leur projet fédératif. Désormais identifié au parti conservateur, il fait tout ce qu'il peut afin que se réalisent les objectifs de la Confédération.

La session de 1867 offre à Langevin l'occasion de montrer son dévouement au parti conservateur de Cartier et de Macdonald et de prouver qu'il est une force pour le ministère. *L'Acte de l'Amérique du Nord britannique* a prévu l'expansion territoriale du Canada [2]. Le 4 décembre, William McDougall présente donc au nom du gouvernement une série de résolutions en vue de l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson [3]. Cartier prend alors la parole. Dans un long discours, il essaie de convaincre le Parlement d'imiter la largesse du gouvernement américain, qui vient d'acheter l'Alaska, et de voter l'argent nécessaire à l'agrandissement du Dominion jusqu'à la Colombie britannique [4]. Tout va bien jusqu'à ce que Luther Holton présente une motion contre la mesure ministérielle. Depuis l'ouverture du débat sur les résolutions de McDougall, les conservateurs de la province de Québec se montrent hésitants à appuyer le gouvernement parce qu'ils trouvent que celui-ci agit trop vite dans cette importante affaire [5]. La vie du gouvernement est donc entre les mains de la députation québécoise. Sur l'injonction de Macdonald : « Now, Langevin, or never [6] », le secrétaire d'État se lève et parle longuement, sans éloquence vraie, mais de « sa parole correcte, claire, logique, dit un témoin, [qui] porte avec elle la conviction et la lumière [7] ». Il développe avec bon sens et persuasion les motifs qui font un devoir aux députés québécois de voter l'annexion du Nord-Ouest. Les chancelants se rallient au ministère : l'amendement de

---

[2] *AANB*, art. 146.

[3] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 31 Vict., 1867, I : 53s., 59.

[4] H. BOYD, *Sir George-Étienne Cartier, Bart., His Life and Times*, 295.

[5] *La Minerve*, 6 décembre 1867.

[6] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 27 [145].

[7] *La Voix du Golfe*, 31 décembre 1867.

Holton est rejeté par la Chambre qui vote la mesure de McDougall avec une écrasante majorité [8]. Sir John reconnaît le succès parlementaire de son secrétaire d'État. Il le remercie de son plaidoyer si convaincant : « Langevin, dit-il, you have saved the Government [9]. » Prouver l'importance de l'intervention de Langevin serait inutile. C'était un autre moment critique dans l'histoire de la Confédération. Les adversaires sont vaincus une fois encore. Un grand mérite en revient à Langevin.

En avril 1868, le secrétaire d'État reçoit une part des marques d'honneur dont la reine Victoria gratifie de nouveau le Canada. En effet, le gouvernement impérial répare son erreur de juillet précédent. Il honore ces hommes d'État qui ont manifesté un si vif sentiment de leur valeur et de leur dignité à l'aube de la Confédération. Cartier devient baronnet du Royaume-Uni à titre héréditaire, et Langevin, compagnon de l'ordre du Bain [10]. Lord Carnavon, qui a bien connu ce dernier au moment de la rédaction du bill de la Confédération, réclame, semble-t-il, plus que Macdonald, une récompense royale pour Langevin [11], tandis que Charles Tupper plaide la cause de Cartier [12]. Mais, quelles que soient les influences qui ont joué en Angleterre, le gouvernement impérial ne fait que rendre justice aux Canadiens français en accordant des honneurs royaux à Cartier et à Langevin. Ici, il faut en croire George Brown qui écrit à Cartier : « No man, perhaps, is in so good a position as myself to say who contributed most towards the success of the great Constitutional changes that have just been accomplished, and I have always said & am ready to maintain, that without your aid, they could not have been accomplished. Lower Canada was the dif-

---

[8] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 31 Vict., 1867, I : 64ss.

[9] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 27 [145].

[10] H. Langevin à J. Langevin, 21 avril 1868, APQ, CC, FHL 4. L'ordre du Bain est un ordre de chevalerie anglaise institué, en 1725, par Georges Ier qui prétendait faire revivre un ordre qu'Henri IV aurait établi lors de son sacre en 1339. Depuis 1815, l'ordre comprend des chevaliers militaires et, depuis 1847, des chevaliers civils. Il comprend trois classes : les grand-croix (G.C.B.), les commandeurs (K.C.B.) et les compagnons ou simples chevaliers (C.B.).

[11] H. Langevin à Edmond Langevin, 29 novembre 1867, APQ, CC, FHL 2.

[12] H. BOYD, *op. cit.*, 285.

ficulty in the way [...] You ran the risk of political death by the bold course you took, Mr. Macdonald ran no risk whatever [13]. »

Si Cartier mérite les mêmes honneurs que Macdonald, son collaborateur canadien-français peut avoir droit aux honneurs inférieurs que Howland et McDougall ont déjà reçus en juillet 1867. Brown ne le dit pas, mais nous pouvons présumer que son soudain souci de rendre justice aux Canadiens français va jusque-là... À l'âge des rêves extravagants, Langevin s'est promis d'illustrer sa famille. L'honneur qu'il reçoit flatte donc sa vanité, même s'il prétend ne l'avoir ni demandé, ni recherché : « [...] je pourrai me rendre le témoignage que si je l'ai eu, c'est qu'on n'aura pas pu osé continuer à me le refuser [14] », écrit-il à son frère Edmond. Plusieurs de ses contemporains lui donnent le titre de Sir dès 1868. Simple chevalier ou compagnon (C.B.) de l'ordre du Bain, Langevin n'a pas droit à cet honneur qui est réservé aux chevaliers des deux premières classes de l'ordre [15]. Mais le nationalisme jaloux des Canadiens français comme la vanité personnelle de Langevin ne se font pas scrupule de devancer de treize ans la générosité de la reine d'Angleterre... En effet, Langevin ne deviendra Sir Hector qu'en 1881, alors qu'il sera créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

Le 8 décembre 1869, c'est au tour du gouvernement canadien de reconnaître les services rendus au pays par Langevin. Sir John Young, le nouveau gouverneur, le nomme ministre des Travaux publics, à la demande de Macdonald et de Cartier qui attendent beaucoup de l'administration de Langevin [16]. Le ministère des Travaux publics est vacant depuis que McDougall est lieutenant-gouverneur de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest. Langevin l'administre *par interim* depuis le 29 septembre. Si l'on en croit la rumeur publique, il y a longtemps

---

[13] G. Brown à G.-É. Cartier, 17 février 1868, APQ, CC, FHL 7.

[14] H. Langevin à Edmond Langevin, 29 novembre 1867, APQ, CC, FHL 2.

[15] Voir B. BURKE, *A Genealogical and Heraldic Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire* (édition de 1859). 1, 164. Remarquons que certains historiens ont été induits en erreur par les contemporains de Langevin. Nous pensons à R. RUMILLY qui écrit dans son *Histoire de la province de Québec*, I : 126 : « [...] Cartier nommé baronet [*sic*] à titre héréditaire, et Langevin, nommé compagnon du Bain, devenaient sir Georges-Étienne Cartier et sir Hector Langevin.»

[16] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 octobre 1869, APQ, CC, FHL 2.

que Langevin ambitionne ce portefeuille. On se souvient qu'en 1859, le jeune député de Dorchester et quelques amis politiques ont mis en danger le gouvernement Cartier-Macdonald par un vote indépendant sur la question de la capitale. À Québec, on a alors prétendu que Langevin était prêt à sacrifier le gouvernement et les plus chers intérêts de Québec pour devenir ministre des Travaux publics dans un ministère que formerait Sicotte [17]. Par jalousie, les adversaires politiques dépréciaient la conduite de Langevin. Mais leur interprétation mesquine respectait ses dispositions naturelles. En effet, sa nature le destinait, pour ainsi dire, au ministère des Travaux publics. Au conseil de ville de Québec, et particulièrement au département de l'Aqueduc, Langevin a déjà montré qu'il possède à un degré éminent cette aptitude à dresser des plans de travaux publics et à en surveiller l'exécution avec intérêt et compétence. En effet, sans avoir fait d'études scientifiques et techniques, Langevin a tout ce qu'il faut pour réussir dans cette tâche. Il dispose d'une immense puissance de travail : agir est un besoin fébrile de sa nature. Il est plein d'initiative, quoique prudent et réfléchi. Mathématicien, il excelle dans les longs calculs, les jeux sur l'échelle métrique et les travaux de précision. Si Macdonald et Cartier confient le portefeuille des Travaux publics à Langevin, c'est d'abord qu'ils veulent exploiter les ressources de l'homme au profit du pays. C'est aussi qu'ils veulent satisfaire les amis du district de Québec. Ceux-ci réclament, pour leur représentant au ministère, un portefeuille plus brillant aux yeux du public. Une fois la nomination faite, l'un d'eux exprime la satisfaction collective : « C'est un acheminement sûr à la Succession Cartier [18]. » Macdonald et Cartier estiment aussi qu'il est dans les intérêts du gouvernement de confier un ministère de plus grande importance à un homme qui a manifesté une si forte activité depuis la naissance du Canada. En effet, Langevin a cumulé les charges depuis 1867, allant jusqu'à administrer trois ministères à la fois pendant une certaine période. Quand Adams George Archibald résigne ses fonctions de secrétaire d'État des provinces, le 30 avril 1868, Langevin se charge d'administrer ce ministère, dont la principale fonction est la correspondance avec les gouvernements provin-

---

[17] L. Bilodeau à H. Langevin, 19 février 1859, APQ, CC, FHL 8.

[18] A. LeMoine à H. Langevin, 13 octobre 1869, APQ, CC, FHL 15.

ciaux [19]. Il le fait jusqu'au 16 novembre 1869, alors que Joseph Howe accepte ce portefeuille [20]. De plus, il prend en main le ministère de la Milice et de la Défense, du 3 octobre 1968 au 15 avril 1869, pendant que Cartier séjourne en Angleterre pour y négocier l'achat des Territoires du Nord-Ouest. Comme la loi vient d'être amendée dans ce domaine [21], Langevin se voit forcé de réorganiser la milice. S'il en a quelque regret, ce n'est pas à cause du surcroît de travail que représente cette réorganisation, mais il pense que Cartier aurait préféré le faire lui-même [22]. À la fin de 1869, Langevin est aussi nommé membre de la commission du Conseil privé pour les chemins de fer. Il en devient le président, poste qu'il gardera jusqu'à la chute du ministère Macdonald, en 1873 [23]. Souvent aussi, Langevin doit diriger la barque ministérielle en l'absence simultanée de Macdonald et de Cartier [24]. Dans l'exercice de toutes ces fonctions, Langevin s'est révélé bon administrateur, « a first rate administrator [25], » comme l'affirmera Macdonald en 1872. Il s'est gagné l'estime et la plus sympathique admiration de ses chefs, Macdonald et Cartier.

Au ministère des Travaux publics, Langevin s'attelle à une rude besogne. Quand, en juin 1867, Macdonald a choisi McDougall pour ce ministère important, le premier ministre s'est préoccupé de maintenir la coalition haut-canadienne et non de placer *the right man in the right place*. En prenant la succession de McDougall, Langevin fait donc face aux retards d'une administration déficiente. En février 1870, Edmond Langevin passe quelques jours à Ottawa. Il recueille les confidences de ses frères Hector et Edouard, puis il écrit à Jean : « Quant à Hector son influence grandit toujours. Depuis qu'il est au Dép. des Travaux

---

[19] Les fonctions du secrétaire d'État pour les provinces rappellent celles du secrétaire d'État pour les colonies du gouvernement anglais. D'après les dispositions de la loi 36 Vict., c. 4, qui pourvoit à la création du département de l'Intérieur, la charge du secrétaire d'État pour les provinces est abolie en 1873 (art. 14) et ses devoirs, partagés entre le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État du Canada (art. 12 et 13).

[20] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 26 [144]s.

[21] *Statuts du Canada*, 31 Vict. 1868, c. 40.

[22] H. Langevin à Edmond Langevin, 18 janvier 1869, APQ, CC, FHL 2.

[23] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 26 [144]s.

[24] H. Langevin à Edmond Langevin, 25 juillet 1869, APQ, CC, FHL 2.

[25] J. A. Macdonald à Lord Monck, 11 octobre 1872. APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1(c), vol. 521.

publics, il a décidé une foule de contestations et de réclamations qui dormaient et causaient du malaise et des murmures. C'est évidemment lui qui est chargé de nettoyer les *étables d'Ojas* [Augias]. Pardonne l'expression toute païenne [26]. »

Il y a plus que des retards à combler. Le pays a deux ans d'existence seulement. Tout est à penser, tout est à faire *d'un océan à l'autre,* à la mesure du grand rêve de la Confédération. Langevin parcourt d'abord le Québec et l'Ontario, dont il connaît déjà assez bien les besoins. Puis, en septembre 1870, il visite les provinces maritimes. Son premier but est de voir les exigences de cette autre partie du pays et d'écouter les désirs des *Maritimers,* afin de mieux remplir sa tâche. Mais, en bon Père de la Confédération, Langevin cherche à mieux connaître, pour les apprécier davantage, les hommes d'État de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Quoi qu'il soit naturellement gauche dans les relations sociales, il essaie de jeter « les bases d'une meilleure entente » entre les hommes de l'Est, du Centre et de l'Ouest qui se sont donné un État central commun [27].

C'est l'époque où Langevin met en question son double mandat. La direction du ministère des Travaux publics demande beaucoup d'énergie et de temps. Et, par nature, Langevin se fait toujours l'esclave de sa tâche. Un vieil ami de Québec lui écrit avec raison : « Tu es sans contredit le plus ponctuel, le plus exact des ministres : plût au ciel que cette précieuse qualité devint [*sic*] plus générale [28] ! » Mais si sa ponctualité et son esprit de devoir, comme son habileté et sa diplomatie, suscitent l'admiration, sa besogne lui laisse peu de temps libre. Ainsi, le 5 septembre 1869, il refuse à regret un nouveau terme à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, parce qu'il ne veut pas accepter une charge qu'il n'a pas le temps de remplir [29]. À lui seul, le travail au ministère des Travaux publics suffirait donc à éloigner Langevin de l'arène provinciale. Mais, depuis quelques années surtout, la vie de famille multiplie aussi ses exigences, impérieuses et délicates. Le 8 novembre 1868, la mère d'Hector Langevin meurt à Québec. Elle est enterrée dans la chapelle des

---

[26] Edmond Langevin à J. Langevin, 21 février 1870, AAR, Boîte de Mgr Jean Langevin.

[27] H. Langevin à Edmond Langevin, 7 septembre 1870, APQ, CC, FHL 2.

[28] J. LeMoine à H. Langevin, 7 mars 1870, APQ, CC, FHL 15.

[29] H. Langevin à Edmond Langevin, 6 septembre 1869, APQ, CC, FHL 2.

Ursulines, à côté de sa mère, Angélique-Antoinette Limoges-Laforce, et de deux de ses enfants [30]. Son mari quitte Québec le 19 mai suivant, avec ses deux filles, Malvina et Marie. Il va résider chez ses fils aînés, à l'évêché de Rimouski. La famille d'Hector Langevin demeure donc seule à Québec. Le 22 décembre 1870, Jean Langevin meurt à son tour. Il est inhumé dans la cathédrale de Rimouski [31]. Dans le contexte social du Canada français au XIX[e] siècle, la mort des vieux parents, à qui rien n'a encore contesté la puissance paternelle, bouleverse la vie de leurs enfants beaucoup plus que dans la société moderne. La famille canadienne-française est alors du type traditionnel, fermée sur elle-même, peu perméable aux influences extérieures et fortement unie par des liens multiples dont une idéologie unitaire et un même système de valeurs [32]. La mort de Jean Langevin et de sa femme bouleverse donc profondément la vie d'Hector Langevin. En plus d'ouvrir son cœur à d'incurables blessures, elle donne plus d'un souci à celui qui est, sans contredit, l'homme d'affaires de la famille et le seul des héritiers qui demeure encore à Québec. Langevin quitte la maison paternelle avec peine, évoquant le temps passé, le bon, le meilleur, celui dont il aimera toujours se souvenir. Il installe sa propre famille au 47, rue Saint-Louis, dans l'ancienne maison d'Henri-Gustave Joly [33]. Sans avoir la valeur artistique d'une construction de style, ni même la noble réputation d'un monument historique, la maison d'Hector Langevin demeure intacte au coin des rues Saint-Louis et Sainte-Ursule. Elle a été le témoin de trente-six ans de la vie d'Hector Langevin. Mais, discrète comme les vieilles maisons grises, elle garde jalousement ses secrets... Les époux Langevin ont maintenant cinq enfants. Hectorine et Léa prennent des allures de jeunes filles, sinon de grandes dames, au vieux monastère des Ursulines. Encore à l'âge des génies malfaisants, Laforce et Stella trament dans l'ombre leurs grands et petits méfaits. Alphonsine a complété la famille le 10 octobre 1869. Sitôt née, elle a fait ses débuts dans la vie politique et sociale en ayant pour parrain et marraine Sir George-Étienne Cartier et Lady Belleau.

---

[30] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [86]s.

[31] *Ibid.*, 24 [24].

[32] Voir *Recherche interdisciplinaire : la famille*, (1965–66) VII C. de D., Faculté de Droit de l'Université Laval.

[33] J. LeMoine à H. Langevin, 5 avril 1870, APQ, CC, FHL 15.

Devant les exigences de la vie politique et de la vie familiale, Langevin s'interroge donc. Désertera-t-il l'Assmblée législative de Québec ? Plusieurs raisons l'incitent à le faire. La politique fédérale le rassasie maintenant. Il l'avoue à son frère Edmond : « Je t'assure que [...] je ne puis pas en ce moment travailler moins fort, mais je vois bien qu'il me faudra bientôt m'éloigner de la Chambre locale qui est une embêtification [*sic*], quand on est, comme moi, accablé d'ouvrage [34]. »

Depuis qu'il existe, le ministère de la province de Québec est faible et inefficace. Chauveau n'a pas la trempe d'un premier ministre : il est indécis, il manque d'élan, il se montre prêt à gouverner en autant que cela ne lui coûte rien. D'après Edmond Langevin, c'est un homme « qui a peur de son ombre [35] ». Pour Hector, « [...] il n'est guère aimable ni aimé. C'est à qui s'en éloignera [36] ». Recueillons dans la correspondance de Langevin une anecdote lumineuse sur la personnalité de Chauveau dont la faiblesse essaie de se dissimuler sous l'agressivité. Celui-ci discute avec Langevin en présence de Dunkin, dans le bureau du secrétaire d'État. Tout à coup, Chauveau se fâche, frappe la table si fort qu'il se fait mal à la main. Après cinq minutes de silence, Langevin simule une colère deux fois plus forte, mais frappe la table juste assez fort pour faire du bruit. Le premier ministre s'aperçoit ou que le secrétaire d'État se moque de lui, ou qu'il va faire une scène. Il baisse alors le ton, s'excuse et donne à Langevin « l'occasion de parler de melons ». La morale de cette histoire, Langevin l'écrit à son frère Jean en ces termes : « C'est un véritable enfant. Il n'a jamais été & ne sera jamais sérieux. Il ne durera pas [37]. » Or, c'est une vérité vieille comme le monde que lorsque la tête est malade, tout le corps s'en ressent. Le manque d'assiduité du cabinet est remarquable et, d'après un correspondant de Langevin, Sir Narcisse « *bougonne* de temps à autre contre son ministère absent » et les administrés « font chorus à son Excellence [38] ». Dès janvier 1868, Langevin comparait le ministère provincial, qu'il trouvait lent et paresseux, à « une

---

[34] H. Langevin à Edmond Langevin, 26 février 1869, APQ, CC, FHL 2.
[35] Edmond Langevin à J. Langevin, [s.d.], APQ, FFL 2.
[36] H. Langevin à J. Langevin, 27 mars 1868, APQ, CC, FHL 4.
[37] H. Langevin à J. Langevin, 23 juin 1868, APQ, CC, FHL 4.
[38] J. Crémazie à H. Langevin, 9 mai 1868, APQ, CC, FHL 9.

chétive pécore qui pourrait bien crever si elle s'enfle trop [39] ». La conduite du ministère n'a pas donné au ministre fédéral l'occasion de refaire son jugement. Deux ans plus tard, son opinion est la même, bien qu'elle s'exprime sous une figure différente. En janvier 1870, Langevin écrit à son frère Edmond au sujet du gouvernement provincial : « C'est un gouvernement qui ressemble un peu beaucoup à certaine bebitte [*sic*] que notre pauvre mère mettait dans du goudron [40]. » À mesure que Chauveau se révèle tel qu'il est, l'administration provinciale se perd de plus en plus dans l'opinion générale. Les conservateurs d'Ottawa et quelques-uns de Québec en rient sous cape, tandis que l'opposition, elle, en rit à gorge déployée, entraînée par Joly qui en a pris la direction le 9 mars 1869 [41] ; avec Hector Fabre comme chef de file, les journalistes en font leur cible. En participant de trop près à cette administration locale, les ministres fédéraux risquent donc de se créer des embarras et de se mettre la presse québécoise à dos. C'est le revers de la médaille, auquel n'ont pas pensé les partisans du double mandat... Dans une lettre à son frère Edmond, Langevin explique cette difficulté : « Je ne peux pas contrôler *L'Événement*. Si je demandais à Fabre de ne pas attaquer le gouvnt. de Québec, j'éprouverais certainement un refus, & dans ce cas il me faudrait le mettre à l'index fédéral & nous en faire un ennemi [42]. » Pour toutes ces raisons, Langevin ne se trouve plus de goût pour la politique provinciale. Son attitude est droite cependant. En janvier 1869, la presse conservatrice, séparant l'homme du régime, tourne le dos à Chauveau. Ce revirement ébranle fortement la vie du gouvernement Chauveau. Langevin pense que la retraite de Chauveau sera le dénouement du drame. Mais il s'engage à soutenir le gouvernement local « jusqu'à ce qu'il soit clair qu'il ne peut faire le bien [43] ».

Si amoindri que soit son intérêt pour le gouvernement local, Langevin ne se retire pourtant pas aux élections de 1871. C'est évidemment l'esprit de parti qui emporte sa décision, lui qui a écrit un an plus tôt : « J'ai hâte pour ma part que mes

[39] H. Langevin à J. Langevin, 8 janvier 1868, APQ, CC, FHL 4.
[40] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 janvier 1870, APQ, CC, FHL 2.
[41] H. Langevin à Edmond Langevin, 9 mars 1869, APQ, CC, FHL 2.
[42] H. Langevin à Edmond Langevin, 13 janvier 1869, APQ, CC, FHL 2.
[43] *Ibid.*

4 années dans la législature locale soient finies. Je n'y remettrai pas les pieds. J'en suis ennuyé, scié, abîmé, assommé [44] ».

Trois mouvements politiques menacent soudainement la vie du parti conservateur dans la province de Québec. Le premier de ces mouvements naît au niveau de l'administration fédérale. Au printemps de 1869, les Communes étudient la possibilité de signer un nouveau traité de réciprocité avec les États-Unis. En avril, Lucius Huntington, député de Shefford, fait un remarquable discours sur la question [45]. Galt lui fait écho le 18 mai, après un débat animé et intéressant dans la Chambre des communes. Le discours du représentant de Sherbrooke, qui appuie les théories de Huntington, se résume à ces trois propositions : 1° que le pays ne peut prospérer sans la réciprocité ; 2° que les États-Unis ayant abrogé leur traité dans un but uniquement politique, à savoir la ferme détermination de combattre et d'anéantir la puissance anglaise en Amérique du Nord, il n'y a aucune chance pour le Canada d'obtenir la réciprocité tant qu'il sera sous la tutelle de l'Angleterre ; 3° que, tôt ou tard, le Canada est destiné à l'indépendance politique. Galt prône l'indépendance sans la rupture de la Confédération [46]. Mais ses amis politiques, dont Huntington et Holton, affirment que l'indépendance signifie l'annexion aux États-Unis et, dans son for intérieur, Galt doit arriver à la même conclusion : « Galt knows well, écrit Mackenzie, that independence means annexation [47]. » Or, il y a deux provinces qui ne peuvent presque pas vivre honorablement sans la réciprocité avec les États-Unis : le Québec et la Nouvelle-Écosse. Il est donc dangereux que la politique de Galt gagne des adeptes dans le Québec et que le parti conservateur en soit la victime. Langevin le craint : « Québec n'est pas annexionniste, mais Québec a faim et ventre affamé n'a pas d'oreilles. Les ou-

---

[44] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 janvier 1870, APQ, CC, FHL 2.

[45] Malgré des recherches sérieuses dans les journaux d'avril 1869 et dans les ouvrages sur l'époque, nous n'avons pu retracer ce discours de Huntington. Deux documents nous permettent cependant d'affirmer que c'est ce discours qui ouvre le célèbre débat sur l'indépendance, dont Galt deviendra la grande vedette en reprenant les idées de Huntington : H. Langevin à Edmond Langevin, 29 avril 1869, APQ, CC, FHL 2 ; A. Mackenzie à [anonyme], 19 mai 1869, AUQ.

[46] *La Minerve*, 19 mai 1869.

[47] A. Mackenzie à [anonyme], 19 mai 1869, AUQ.

vriers feraient n'importe quoi pour donner du pain à leurs familles. C'est un élément dangereux & en temps critique. Et je dois ajouter que les encouragements à l'indépendance tendent nécessairement à l'annexion dans notre position actuelle [48].»

Or, Langevin le sait bien, les *rouges* n'ont pas renoncé à leur grand dessein d'unir la province de Québec aux États-Unis. Dans sa retraite de Montebello, le vieux Papineau stimule, avec une inlassable ardeur les partisans de l'annexion, ceux qui, espère-t-il, recueilleront ce qu'il a semé et seront les « libérateurs » du peuple canadien-français. Il faut lire une lettre que Papineau adresse à Louis Fréchette, alors en exil aux États-Unis, pour comprendre les inquiétudes de Langevin :

> Vous êtes au foyer de la plus active et de la plus influente publicité qu'il y ait jamais eu au monde. Attisez.
>
> Courez aux imprimeries, aux assemblées publique [*sic*], montez sur les toits et Muezzin de la bonne croyance, proclamez la formule, Illa Allah, Dieu est grand, donc la vérité prévaudra.
>
> Répétez sans arrêt & sans relâche tout ce que vous savez de bien des Américains et de leurs institutions ; tout ce que vous savez de la permanente insolence et tyrannie des Ministres et de la Majorité de l'Aristocratie anglaise, dans toutes les Colonies, en Irlande et ailleurs aussi.
>
> Vous êtes l'une des plus belles illustrations du pays, vous serez l'un de ses libérateurs. Que tous nos vœux s'accomplissent. Nous nous reverrions et nous reverrions de bien consolants revirements [49].

Le deuxième mouvement politique qui peut ébranler le parti conservateur naît au cœur de la province. Il s'agit d'une très forte opposition soulevée contre le gouvernement par *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et une douzaine de députés de l'Assemblée législative [50], dont Joseph Gaudet (Nicolet), Pierre-Samuel Gendron (Bagot), John Gabriel Hearn (Québec-Ouest), Michel-Adrien Bessette (Shefford), A. Boniface Craig (Verchères), Élie Mailloux (Témiscouata) et Pamphile-Gaspard Verreault (L'Islet) [51]. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* explique la raison

---

[48] H. Langevin à Edmond Langevin, 22 septembre 1869, APQ, CC, FHL 2.

[49] L.-J. Papineau à L. Fréchette, 25 décembre 1868, APC, Fonds Louis Fréchette, M.G. 29, G. 13, vol. 4, chemise 29 : 3213.

[50] Edmond Langevin à J. Langevin, 10 janvier 1870, AAR, Boîte de Mgr Jean Langevin.

[51] *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 décembre 1869.

d'être et la nature de ce qu'il appelle, avec plus ou moins de justesse, un « tiers parti » :

> [...] une raisonnable opposition est en quelque sorte nécessaire au bon fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel. Or, la phalange microscopique qui se donne aujourd'hui comme l'antagoniste de l'administration est radicalement incapable de contrôler les actes ministériels. Alors, où trouver cette opposition qui est pour ainsi dire le nerf de notre constitution ? Évidemment dans un parti nouveau composé d'hommes désirant sincèrement le bien et l'avancement du pays. [...] Sans doute, la réunion de ce nouveau groupe serait fort blâmable si elle devait faire revivre la démagogie que la confédération a réduite à la plus complète impuissance. Mais il n'y a rien à craindre sous ce rapport. [...] les libéraux voient également du mal dans les institutions et dans les hommes, tandis que les membres du tiers parti voient du mal chez les hommes seulement parce qu'ils compromettent par une administration défectueuse nos institutions qu'ils jugent excellentes en elles-mêmes [52].

Ces explications éclairent le programme du nouveau parti. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* a déjà formulé ce programme en ces termes : « Nous voulons un changement qui fasse prévaloir les idées conservatrices [53]. » Pour ces récalcitrants, le vrai conservatisme canadien est nécessairement progressiste. C'est à lui que le pays doit la prospérité dont il jouit, par le développement du commerce et de l'industrie, ainsi que par l'importance nationale acquise aux yeux de l'Europe et de l'Amérique. Comme la politique du gouvernement Chauveau n'améliore pas la vie économique et sociale de la province de Québec, elle n'est pas conservatrice et « ne mérite guère l'appui de ceux qui tiennent à conserver intacte l'influence du parti qui est au pouvoir depuis si longtemps [54]. Mais les mécontents ne s'expriment pas seulement dans les colonnes du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Au Parlement, ils votent volontiers contre Chauveau, mettant en péril l'existence du gouvernement conservateur québécois.

Le troisième mouvement, plus net et plus précis, est beaucoup mieux connu. Il naît et croît dans l'esprit tourmenté d'un curé ultramontain du diocèse des Trois-Rivières, grand vicaire de Mgr Laflèche. C'est l'abbé Luc Désilets, croyons-nous, qui est

---

[52] *Ibid.*, 13 janvier 1870.
[53] *Ibid.*, 8 janvier 1870.
[54] *Ibid.*

à l'origine du conflit politico-religieux déclenché, le 20 avril 1871, par la publication dans *le Journal des Trois-Rivières* d'un article intitulé « Programme catholique ». L'abbé Désilets est le frère de Gédéon Désilets, zouave pontifical et futur rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*. C'est un homme d'une belle capacité intellectuelle et d'une haute culture. C'est aussi un prêtre fervent, sincère dans son dévouement à l'Église. Mais l'abbé Désilets présente un des plus beaux types de chasseurs de sorcières qu'ait produits le Canada français au XIX[e] siècle ! Il serait intéressant de dresser la liste de toutes les lois des gouvernements d'Ottawa et de Québec où, selon l'abbé Désilets, il y a le germe d'une doctrine qui cherche son chemin en terre canadienne bien qu'elle soit déjà condamnée par le *Syllabus*. Ainsi, pour ne mentionner qu'une de ces lois, la construction du chemin de fer de la rive nord implante le communisme le long du majestueux Saint-Laurent [55]. Or, pour empêcher le Canada, « un des pays les plus gallicans du monde [56] », dit-il, de sombrer comme certaines nations européennes qui ont résisté à l'enseignement de Pie IX, l'abbé Désilets encourage M[gr] Laflèche à promulguer hautement, dans une lettre pastorale, la vérité dogmatique en l'appliquant au pays et à son état actuel. « C'est l'heure de *l'autorité religieuse* [57] », écrit-il, ajoutant :

> [...] si j'avais une suggestion à vous faire, ce serait de travailler cette lettre au plutôt [*sic*], mais surtout avec tout le soin possible, de manière à produire une conviction parfaite du premier coup, et à user les dents de tous les ennemis qui oseraient l'attaquer. De la sorte, M[gr], la pièce sera emportée d'assaut, vous le verrez. Les petits se réuniront, et les grands devront s'incliner. Le courant sera établi par là pour les prochaines élections ; nos législateurs seront les premiers à vouloir en tirer leur parti. Si au contraire, c'était les hommes publics qui imprimaient la direction au courant des idées là dessus [*sic*] avant les élections, comme *la Minerve*, Beaudry et autres ont essayé de le faire, tout serait compromis [58].

---

[55] L. Désilets à G.-É. Cartier, 18 janvier 1872, APQ, CC, FHL 10. Voir A. TESSIER, « Luc Désilets, un des « fanaux de tôle » de M[gr] Laflèche », *les Cahiers des Dix*, n° 19, 1954, 161ss.

[56] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 20 janvier 1871, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 46.

[57] *Ibid.*

[58] *Ibid.*

Mgr Laflèche reçoit ce conseil à la fin de janvier 1871. Comme son grand vicaire a déjà et aura toujours la haute main sur lui, le 10 mars suivant, il publie une lettre dans laquelle il trace à ses diocésains la ligne de conduite à suivre aux prochaines élections provinciales. Leur vote doit envoyer à la législature de Québec des hommes disposés à protéger et à défendre leurs intérêts religieux « selon l'esprit de l'Église [59] ». Cette lettre pastorale de Mgr Laflèche donne le branle aux journalistes ultramontains en même temps qu'elle leur fournit un point d'appui dans la lutte de grande envergure qu'ils vont bientôt entreprendre. Car, bien que l'abbé Luc Désilets et Mgr Laflèche donnent le départ au *Programme catholique,* avec leur très large bénédiction, le fameux manifeste ne voit pas le jour au presbytère du Cap-de-la-Madeleine ou à l'évêché de Trois-Rivières, mais dans le salon d'Alphonse Desjardins, journaliste de Montréal. Après en avoir causé avec François-Xavier-Anselme Trudel, l'ami intime de l'abbé Luc Désilets, le rédacteur de *l'Ordre* convoque chez lui quelques journalistes ultramontains, qu'il a connus dans la tribune du parlement de Québec, pour un échange d'idées dans le cadre d'une réunion intime et amicale. Les hôtes de Desjardins sont Magloire McLeod, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières,* Adolphe-Basile Routhier, collaborateur au *Courrier du Canada,* Cléophas Beausoleil, rédacteur en chef du *Nouveau-Monde* et le chanoine Godefroy Lamarche, censeur de ce dernier journal. Trudel y amène un groupe d'amis ultramontains de Montréal : Benjamin-Antoine Testard de Montigny, ex-zouave pontifical, Siméon Pagnuelo, Louis-Olivier Taillon, Sévère Rivard, chevalier de Pie IX, tous avocats, et le docteur Édouard Desjardins. À tous les points de vue, ce groupe est animé des meilleures intentions. Il veut tenter un grand effort collectif pour assurer le triomphe des droits religieux au Canada et l'affirmation pratique autant que théorique de la supériorité de l'Église sur l'État. L'ère où la *respublica christiana* du Moyen Âge privilégiait l'Église se meurt en Europe. Le libéralisme a donné aux peuples une nouvelle doctrine des relations entre l'Église et l'État. Après les discussions idéologiques de plusieurs décennies, cette doctrine est vécue dans l'histoire de plusieurs nations, dont la France et l'Italie, sur lesquelles le Canada français maintient ses yeux vigi-

[59] L.-F. LAFLÈCHE, « Lettre pastorale », 10 mars 1871, dans *le Nouveau-Monde,* 3 avril 1871.

lants. Bien qu'elle soit commandée par des conditions historiques nouvelles, cette mise en œuvre d'un nouveau concept sur les relations entre l'Église et l'État ne se fait pas sans choc : les États manifestent de l'agressivité, la société fait de la liberté une idole aux droits illimités, l'Église a la nostalgie du passé et se montre impatiente de retrouver son « roi Très Chrétien » ou son « Oint du Seigneur » et ses privilèges du régime de chrétienté. C'est donc une lutte âpre et longue entre l'Église et le monde moderne. Sans songer au dialogue (qui aurait sans doute été inefficace dans l'atmosphère explosive du XIX[e] siècle), l'Église essaie d'endiguer la nouvelle idéologie européenne. Pour cela, elle la condamne *in extenso* dans des actes pontificaux : *Mirari vos, Quanta Cura* et le *Syllabus,* qui veulent faire table rase de toutes les idées qui se répandent en Europe depuis la Réforme, le philosophisme du XVIII[e] siècle et la Révolution française. Puis, elle s'engage dans la voie de la « réaction » : malgré la forte opposition d'un grand nombre d'évêques qui trouvent la définition inopportune, l'Église proclame l'infaillibilité personnelle du pape, le 18 juillet 1870, au Concile Vatican I. Elle pose ainsi, en corollaire, comme un impératif permanent, la tradition chrétienne au sujet du pouvoir temporel du pape et des relations entre l'Église et l'État, telle que l'a déjà posée Pie IX dans ses encycliques. Elle envenime donc ses relations avec les États, creusant même un abîme entre elle et certains d'entre eux. Pendant cette lutte entre l'Église et le monde moderne, les hôtes d'Alphonse Desjardins s'alimentent des écrits de Louis Veuillot. Ils sont marqués par la façon traditionaliste dont le rédacteur de *l'Univers* conçoit les relations entre « le trône et l'autel » et fait du pape la source de toute autorité temporelle aussi bien que spirituelle. De plus, ils se créent de faux problèmes, avides de ce que nous avons appelé « la tentation de l'histoire parallèle [60] ». Les journalistes ultramontains se stimulent donc à l'action : leurs écrits doivent faire disparaître tout reste de gallicanisme au pays et assurer la parfaite liberté dont veut jouir l'Église dans la législation du Canada. Puisque, pour eux, la politique se relie étroitement à la religion, ils croient de leur devoir de préparer l'opinion publique à choisir des candidats catholiques disposés à promouvoir les intérêts de l'Église,

[60] Voir *supra,* 40ss.

à défendre ses droits et à écouter la voix de l'épiscopat, si celui-ci jugeait à propos de demander quelque réforme législative.

Mais Desjardins et ses amis ne veulent pas se mettre à l'œuvre sans se donner des lois communes d'action, « un programme uniforme, dit McLeod, basé sur la doctrine catholique [61] ». Routhier se charge donc d'écrire un article qui sera une déclaration de principes, basée sur les quatre propositions qui sont formulées chez Desjardins : adhésion entière à l'enseignement de l'Église catholique, parfaite liberté religieuse pour les protestants, attachement dévoué et persévérant au parti conservateur et appui loyal aux chefs actuels de ce parti [62]. D'après Trudel, c'est sous le drapeau du parti conservateur que les journalistes ultramontains veulent réunir tous les vrais catholiques parce que ce parti offre « le plus de garanties au point de vue des principes religieux et sociaux [63] ». Un jour, les *programmistes* affirmeront qu'ils n'étaient pas hostiles au parti conservateur au départ, qu'ils écartaient même la possibilité de former une organisation particulière pour éviter tout ce qui pouvait faire penser qu'ils voulaient former un parti distinct [64]. Mais, nous avons prouvé que c'est l'abbé Luc Désilets, l'*Éminence grise* de Mgr Laflèche, qui a été l'inspiration du *Programme*. Or, un fragment de lettre du grand vicaire nous permet de douter de la fidélité des amis de Desjardins au parti conservateur que dirige Cartier. Trois semaines seulement après la parution du *Programme*, l'abbé Désilets écrit à son évêque :

> Dans les circonstances actuelles je suis intimement convaincu que c'est un grand devoir pour les fidèles d'envoyer en chambre les hommes les plus capables et les plus catholiques. On ne doit pas se fier aux chefs du parti conservateur malgré leurs belles paroles, parce qu'ils nous donnent cent preuves de leurs mauvaises dispositions. Il suffit de regarder leurs organes. D'ailleurs il y a pour les égarer l'intérêt mal entendu qui est leur grand mobile. Ainsi il faudrait agir sans égard à leur promesse. Comme le peuple, lui, ne connaît pas ce danger, je suis convaincu que c'est aux chefs religieux à l'en instruire [65].

---

[61] M. McLEOD, dans *Qu'est-ce que le Programme catholique ?* 19.

[62] F.-X.-A. TRUDEL, ibid., 14.

[63] *Ibid.*, 13.

[64] *Ibid.*, 13.

[65] L. Désilets à L.-F. Laflèche 10 mai 1871, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 46.

De toute façon, loin de cimenter l'union de tous les vrais catholiques conservateurs, le *Programme catholique* divise l'Église et le parti conservateur contre eux-mêmes. Parce que l'article de Routhier s'appuie sur un extrait de la dernière lettre pastorale de Mgr Laflèche [66], c'est *le Journal des Trois-Rivières* qui a l'honneur de le publier en premier. Les journaux ultramontains de Montréal, *le Nouveau-Monde*, *le Franc-Parleur* et *l'Ordre* le reproduisent sans retard. Aucun journal québécois ne le publie, sauf *le Courrier du Canada* qui prend le risque de laisser percer sa sympathie pour ses confrères ultramontains de Montréal et des Trois-Rivières. Car la réaction de la presse conservatrice est violente. *La Minerve*, *le Journal de Québec* et *le Constitutionnel des Trois-Rivières* surtout, dénoncent « les illuminés [67] » et les accusent de vouloir former un nouveau parti à même les membres du vieux parti conservateur. Le *Programme catholique* divise aussi l'épiscopat en deux camps correspondant aux deux écoles de pensée qui opposent déjà l'Église de Montréal à celle de Québec. Aux évêques de Montréal et des Trois-Rivières qui, selon le vicaire général de Montréal, partagent « de façon pleine et entière les [mêmes] sentiments [...] sur les seuls et véritables principes de l'Église romaine [68] », s'opposent Mgr Elzéar Taschereau, le nouvel archevêque de Québec, et les évêques de Saint-Hyacinthe et de Rimouski. Ceux-ci désavouent le *Programme catholique* sous prétexte « qu'il a été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat [69] ». En réalité, ils le trouvent inopportun et de nature à produire une rupture ouverte entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile. C'est ce qu'exprimera Mgr LaRocque à Mgr Laflèche, quelques mois après la parution du *Programme*, en commentant la réaction des chefs conservateurs : « Nos hommes d'État étaient aigris, et me paraissaient avoir raison de l'être ! [70] ».

---

[66] F.-X.-A. TRUDEL, dans *Qu'est-ce que le Programme catholique ?* 16.

[67] *Le Journal des Trois-Rivières*, 1er mai 1871.

[68] A.-F. Truteau à L.-F. Laflèche, 10 avril 1871, ACAM, RLB 19, 871–442.

[69] E.-A. TASCHEREAU, « Circulaire au clergé », 24 avril 1871, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, V : 37.

[70] C. LaRocque à L.-F. Laflèche, 2 août 1871, ASTR, Correspondance – cardinaux, évêques, A I, L 56. Sur le *Programme*, voir aussi R. RUMILLY, *Monseigneur Laflèche et son temps*, et A. SAVAÈTE, *Mgr Ls-Fs Laflèche*.

Tels sont les trois vents politiques qui agitent la province de Québec et menacent de soulever une tempête à la veille des élections de 1871. Le gouvernement Chauveau se trouve en grand danger. Ce n'est donc pas le temps, pour les ministres fédéraux, de se retirer de l'arène provinciale. Ils risqueraient gislative et, à longue échéance, à la Chambre des communes du Canada. Langevin se présente donc pour un deuxième mandat au Parlement de Québec.

Mais les ministres fédéraux ont perdu beaucoup de leur popularité dans la province de Québec depuis l'établissement de la Confédération. Si nous interrogeons l'histoire du gouvernement local, nous constatons que celui-ci tourne dans un cercle vicieux depuis qu'il existe. L'administration de Québec est faible, déficiente même, ce qui appelle la protection des hommes d'État du gouvernement fédéral. Or, il n'y a pas loin de la protection à l'asservissement. Cartier, Langevin et Chapais en ont maintes fois franchi la distance. Au lieu de s'avouer à eux-mêmes, à la veille des élections provinciales, que leur faiblesse et leur mauvaise administration ont occasionné, en partie du moins, les empiétements des ministres fédéraux, les hommes d'État du Québec dénoncent l'intrusion d'Ottawa dans les affaires locales. Une forte partie des amis politiques en arrivent à la conclusion que l'équipe Chauveau aurait peut-être mieux administré la province si les ministres fédéraux lui avaient laissé ses coudées franches. Déjà impopulaire en 1867, le double mandat l'est donc davantage en 1871. Il y a plus. Les ministres d'Ottawa se font centralisateurs, comme il fallait s'y attendre, les Pères de la Confédération ayant voulu une union fédérale dont le gouvernement central serait très fort. Le provincialisme étant né en même temps que le fédéralisme canadien, au lendemain même de la Confédération s'ouvre donc le conflit constitutionnel autour des articles 91 et 92 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*.

Déjà, en avril 1869, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec écrivait à Langevin une longue lettre où il faisait le procès des ministres fédéraux, adeptes de la théorie centralisatrice. Partisan, avant la lettre, de l'autonomie des provinces, Sir Narcisse montrait qu'en matière de législation, le gouvernement de Québec se sentait frustré dans ses droits, parce que l'interprétation de la loi favorisait toujours le Parlement fédéral.

Puis. Sir Narcisse proférait une menace qu'il faisait suivre d'un conseil :

> Si vous continuez a [*sic*] vous arroger des pouvoirs qui sont plus que douteux, un instant arrivera, que vos prétentions *seront niées*, d'où conflit, *dead lock*, conflit entre les pouvoirs exécutifs, conflit se portant jusque dans les communes, où les représentants locaux & fédéraux passeront à l'opposition, pour combattre la centralisation fédérale, & y demeurer jusqu'à la victoire complette [*sic*] de leurs vues.
>
> [...] À moins d'une disposition nette & claire [,] au contraire, accordez au pouvoir local ce qu'il réclame de la constitution, *donnez lui* [sic] *le bénéfice du doute*, et n'établissez pas les pouvoirs fédéraux, par déduction, par conséquence & conclusion [71] [...].

Le lieutenant-gouverneur de Québec relevait ensuite quelques cas où les ministres fédéraux s'étaient montrés « autocrates ». Interprétant alors la constitution en faveur du pouvoir central, ils avaient diminué « *sans raison* » l'importance du pouvoir local, dont les compétences n'étaient déjà pas trop nombreuses, de l'avis de Sir Narcisse : législation relative à la circulation sur les rivières, les incorporations maritimes, etc. Par contre, le lieutenant-gouverneur reprochait aux ministres fédéraux d'augmenter parfois « d'un trait de plume » les charges du gouvernement local. Il jugeait ainsi ce comportement : « Cette manière d'agrandir nos pouvoirs est trop couteuse [*sic*] pour la rechercher et la desirer [*sic*]. Gardez donc ces charges, et donnez nous [*sic*] nos prétentions moins coûteuses [*sic*], ou si vous annulez nos droits (le terme « prétentions » ne fait pas) gardez les dépenses & charges que vous nous imposez [72] ».

Sir Narcisse se plaignait enfin de l'attitude ambiguë des ministres fédéraux dans la lutte que menait la presse contre Chauveau et son ministère. Ainsi, Ottawa soutenait de son argent et de son influence *l'Événement* qui vilipendait le gouvernement local, alors que Chauveau, lui, avait refusé son propre « patronage » à Jean-Docile Brousseau du *Courrier du Canada*,

---

[71] N. Belleau à H. Langevin, 7 avril 1869, APQ, CC, FHL 7.
[72] *Ibid.*

parce que son journal attaquait les ministres fédéraux. La lettre de Sir Narcisse se terminait sur ces paroles brutales :

> [...] mon premier ministre *avec ses collègues et ses amis* ne seraient-ils pas justifiés de passer à l'opposition dans les communes & jouer cartes sur la [*sic*] table ? Que diriez vous [*sic*] Moi je vous dirais qu'avant peu vous vous trouveriez en minorité dans les communes des voix québéccoises [*sic*], et que de ce jour là [*sic*] l'opinion de Québec rendrait votre présence en le [*sic*] Conseil fédéral impossible, quoique vous fussiez en majorité dans & par les autres provinces confédérées. [...] L'harmonie réelle, qui n'est qu'apparente aujourd'hui, sans que je trouve la raison du désaccord, doit revivre, nous y sommes tous intéressés, comme citoyens, comme amis [,] comme hommes politiques, pourquoi donc laisser faire les choses blamables [*sic*], qui font la honte de ceux qui y peuvent quelque chose & qui ne le font pas [73].

Ce conflit constitutionnel entre les législateurs de Québec et d'Ottawa est trop abstrait pour que le peuple y prenne part. Ce qui diminue les ministres fédéraux dans l'opinion publique, c'est plutôt un sursaut de nationalisme que provoquent différents événements sociaux et politiques.

Il y a des années et des années que les Canadiens français, en quête d'argent, passent la frontière et vont vivre aux États-Unis [74]. Ce fut d'abord une migration saisonnière, puis un exode temporaire. Mais vers 1870, l'émigration bat son plein tout en prenant l'aspect alarmant d'une expatriation définitive. « Il n'y a plus à se le cacher, dit Langevin, l'émigration a fait au Bas-Canada un mal considérable [75] ». Or, les ministres fédéraux paient pour ce mal. Leurs adversaires politiques dénoncent violemment la politique de grandeur d'Ottawa. Faire du Canada un pays transcontinental exige des sommes fabuleuses : les Territoires du Nord-Ouest ont coûté 300 000 livres sterling [76] ; la Nouvelle-Écosse a renoncé à la sécession moyennant une aug-

---

[73] *Ibid.*

[74] Voir A. FAUCHER, « L'émigration des Canadiens français au XIX[e] siècle : position du problème et perspectives » et G. PAQUET, « L'émigration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, 1870–1910 : prises de vue quantitatives », *Recherches sociographiques* (1964), V (3), revue publiée par le Département de sociologie et d'anthropologie, faculté des Sciences sociales de l'Université Laval.

[75] H. Langevin à J. Langevin, 13 novembre 1871, APQ, CC, FHL 5.

[76] G. F. STANLEY, *The Birth of Western Canada*, 41.

mentation du subside fédéral [77] ; la Colombie britannique entre dans la Confédération canadienne avec la promesse que le chemin de fer transcontinental sera construit dans dix ans et sur le paiement de sa dette, ce qui représente de lourdes dépenses pour le gouvernement fédéral [78] ; les pourparlers que le Canada entretient avec l'Île-du-Prince-Édouard [79] et Terre-Neuve [80] laissent entrevoir que l'annexion prochaine de ces colonies imposerait de nouvelles charges au gouvernement canadien. Dans la province de Québec, où l'ampleur de l'émigration n'a d'autre cause qu'une quête de pain, on voudrait qu'Ottawa consacrât une partie des sommes que coûte l'empire canadien à trouver des dérivatifs à l'émigration québécoise : aide à la colonisation, encouragement à l'agriculture, exploitation des ressources naturelles comme le bois, création d'industries qui établirait un marché du travail, amélioration des moyens de communication qui stimulerait le commerce et faciliterait le trafic. De là un sentiment général de frustration qui s'exprime dans un nationalisme jaloux et une antipathie croissante pour tout ce qui est d'Ottawa. Quand on sait que la population des nouvelles colonies canadiennes est, en majeure partie, d'origine anglaise ou indienne, on ne peut faire grief aux Canadiens français d'éprouver des sentiments antifédéralistes et de mésestimer les ministres canadiens-français qui, au gouvernement fédéral, paraissent oublier les intérêts de leur province. Lorsque, en 1880, Chapleau sera au pouvoir à Québec et qu'il fera appel à l'assistance et à la générosité du gouvernement fédéral pour remettre à flot les finances de son gouvernement, il aura l'occasion d'exprimer ces sentiments antifédéralistes qui couvent dans le Québec depuis de longues années. Il écrira à Masson ces lignes très révélatrices :

> Il est hors de doute qu'il existe dans la Province de Québec un sentiment profond de défiance à l'endroit du Gouvernement Fédéral ; les explosions sourdes dont vous avez été les témoins pendant la dernières session ont dû vous en convaincre. On dit, sans raison je veux le croire, qu'à part les petits morceaux que l'on a jetés de temps en temps à la Province de Québec pour l'empêcher de crier trop fort, la politique générale du Gouvernement du Dominion a été hostile à la

[77] *Statuts du Canada*, 32, 33 Vict., 1869, c. 2.
[78] *Documents de la session* (n° 31), 33 Vict., 1870, III(5).
[79] *Ibid.*
[80] *Documents de la session* (n° 51), 32 Vict., 1869, II (5).

> Province de Québec en ce sens que ses préférences se sont toujours manifestées pour d'autres que pour elle.
>
> Un homme tant soit peu puissant qui commencerait une agitation dans la Province de Québec, avec ce cri comme mot d'ordre, serait sûr de déterminer un mouvement qui menacerait avant longtemps l'existence de la confédération, & les Américains ne seraient certainement pas les derniers à aider de leurs sympathies, de leur influence et de leur argent un pareil mouvement. La possession du Saint-Laurent jusqu'à Montréal est un enjeu qui vaut bien la peine que les Américains s'agitent pour l'obtenir [81].

En plus de ce phénomène social de l'émigration, un événement politique aiguise le nationalisme des Canadiens français : la rébellion du Nord-Ouest. On a écrit de longues pages d'histoire sur cet événement qui marque la prise de possession par le Dominion de son immense et riche empire de l'Ouest. On sait que les conditions de cette annexion ont été fixées, de concert, par le gouvernement anglais, le gouvernement canadien et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Un seul groupe, le plus intéressé, n'a donc pas pris part aux délibérations, la population de la Terre de Rupert, population formée, dans sa majeure partie, de Métis et d'Indiens. De là, la résistance des Métis, en décembre 1869, lorsque le gouvernement a envoyé William McDougall pour gouverner ses nouveaux territoires comme une colonie canadienne. Mais la paix et l'ordre furent rétablis, et les insurgés, faits prisonniers [82]. Or, ces derniers, que dirige Louis Riel, sont des Métis pour la plupart. Dans la province de Québec, on s'émeut de l'arrestation de ces « demi-frères » de l'Ouest. Un mouvement prométis naît pour la défense de la race. Le nationalisme québécois se dresse contre Ottawa et les ministres canadiens-français, ses porte-parole au gouvernement fédéral.

D'une façon générale, les ministres fédéraux sont donc moins populaires en 1871 qu'en 1867. Quant à Langevin, l'appui qu'il a donné à un projet de loi du gouvernement provincial a encore porté atteinte à son prestige politique. Le 19 mars 1869, Chauveau a présenté à la Chambre un bill d'éducation [83],

---

[81] J.-A. Chapleau à R. Masson, 4 mai 1880, AHM, FM.

[82] G. F. STANLEY, *The Birth of Western Canada*, 44ss.

[83] *Journaux de l'Assemblée législative de Québec*, 32 Vict., 1869, II : 133. Sur cette question de l'éducation, voir L. GROULX, *l'Enseignement français au Canada*, et C. B. SISSONS, *Church & State in Canadian Education (an historical study)*.

réplique à peu près parfaite de celui que Langevin avait proposé au Parlement du Canada-Uni en 1866. Langevin s'est donc fait le parrain de ce nouveau bill d'éducation. À l'Assemblée législative, il prononça un long discours où il passait en revue les clauses fondamentales du bill pour en arriver à la conclusion que le projet de loi de Chauveau était « éminemment juste et libéral [84] ». *Le Courrier du Canada* partit alors en guerre contre Langevin, prétendant exprimer les sentiments des autorités religieuses. Mais le clergé n'avait aucune raison de s'opposer à ce nouveau projet de loi qui, tout en accordant des privilèges à la minorité, sauvegardait les droits de la majorité. On se souvient qu'en 1866, ce n'était pas contre le bill Langevin que s'étaient élevés certains membres du clergé bas-canadien, mais contre le fait que le gouvernement refusait de présenter le bill de Robert Bell en amendement et à celui de Langevin et semblait refuser à la minorité catholique du Haut-Canada la protection qu'il accordait à la minorité protestante du Bas-Canada [85]. Si le bill Chauveau péchait de quelque manière, c'était par excès de générosité envers les protestants. À cela, le clergé ne pouvait trouver matière à condamnation. Il était même assez tolérant pour se réjouir des avantages que cette nouvelle législation accorderait aux protestants de la province. Il espérait, en plus, qu'un tel exemple de libéralité donné à l'Ontario serait favorable à la minorité catholique de cette province [86]. Langevin, qui n'avait pas à jouer des coudes pour entrer à l'archevêché, connaissait ces sentiments du clergé. Il accuse donc *le Courrier du Canada* d'être « un journal religieux à contrebande [87] ». Eugène Renault, le rédacteur du *Courrier*, en fut blessé au vif. Il déclara donc la guerre à Langevin. La popularité du ministre des Travaux publics ne sortit pas indemne du conflit.

Mais Langevin garde de bons amis politiques qui se chargent de le faire élire à l'Assemblée législative et par acclamation, selon son désir. Dès janvier 1871, il rend à Larochelle sa politesse de 1867. Il lui cède le mandat de Dorchester à la Chambre

---

[84] *Le Courrier du Canada*, 24 mars 1869.
[85] Voir *supra*, 154ss.
[86] *La Minerve*, 20 mars 1869.
[87] *Le Courrier du Canada*, 5 juillet 1869.

provinciale en lui évitant les frais d'une contestation [88]. Un ami d'Iberville lui écrit alors : « Je ne crois pas me tromper en disant que je suis certain de votre élection, dans Iberville. Le Comté est devenu si bleu qu'il lui faut le plus beau bleu pour être un représentant. Toute personne de haute position, tout politique marquant, et distingué, je n'en veux pas d'autres, quant à moi ! trouverait ici sa place [89] ».

Langevin décline l'invitation de Tassé parce qu'il se sait plus fort dans la région de Québec. Kamouraska serait de son goût, mais Élie Mailloux, député de cette circonscription électorale depuis 1867, refuse de se retirer, quelles que soient les offres du ministre des Travaux publics [90]. Des amis politiques proposent alors à Langevin de se présenter à Rimouski où l'influence de ses frères pourrait valoir une victoire facile : « En réunissant le partit [*sic*] Garon à celui du Clergé, il n'y a plus d'opposition possible [91] », affirme Alexandre LeMoine. Un an plus tôt, Joseph Garon a décidé de se retirer de la vie publique. Il fut alors décidé qu'Alexandre Chauveau, le fils du premier ministre, hériterait du mandat de Rimouski. Chauveau est prêt à céder la place au ministre des Travaux publics, et les marchands, à transférer leur appui financier à Langevin [92]. Rimouski est une immense circonscription électorale. Langevin estime que la parcourir afin d'y faire l'organisation et les préparatifs indispensables à une élection lui demanderait au moins six semaines. Comme il ne peut disposer de ce temps et qu'il n'est pas sûr de la victoire, il renonce au mandat de Rimouski [93]. Si Langevin se montre si indépendant, c'est qu'il est question d'une autre circonscription électorale qui lui convient mieux à tous les points de vue, Québec-Centre. Les électeurs des deux langues se souviennent des services que Langevin a rendus à la cité pendant son règne à l'hôtel de ville de Québec [94]. Ils ont confiance que le ministre des Travaux publics du gouvernement fédéral pourrait rendre d'autres services aux citoyens de Québec s'il était leur porte-parole au Parlement

---

[88] D. E. Price à H. Langevin, 6 janvier 1871, APQ, CC, FHL 19.
[89] D. Tassé à H. Langevin, 29 mars 1871, APQ, CC, FHL 22.
[90] A. LeMoine à H. Langevin, 16 février 1871, APQ, CC, FHL 15.
[91] *Ibid.*
[92] *J. Hamel et Frères* à H. Langevin, 21 janvier 1871, APQ, CC, FHL 13.
[93] *La Voix du Golfe*, 14 avril 1871.
[94] A. LeMoine à H. Langevin, 6 février 1871, APQ, CC, FHL 15.

provincial. Écoutons le témoignage fort convaincant de David Alexander Ross, dont la sympathie pour les conservateurs n'est certainement pas outrée puisqu'il deviendra ministre dans le cabinet Joly, puis dans le cabinet Mercier : « Sans vouloir vous flatter j'ose dire que je ne vois d'autre personne aussi capable que vous, sur [*sic*] tous les rapports, de venir au secours de la Cité. [...] Depuis la Confédération je ne me suis pas mêlé d'élections. Dans cette affaire c'est le bien de la Cité de Québec et non celui d'un Parti politique que je recherche [95] ». Écoutons aussi un Anglo-Canadien, Henry Hopper Miles, secrétaire du département de l'Instruction publique de la province de Québec : « [...] although I do not altogether approve of us [,] Local Govt. Officials [,] putting our names to such documents, yet I cheerfully do so in this case, along with several others similarly situated, feeling that your representation of the interests of Quebec City is highly desirable on many grounds [96]. »

Le 9 juin 1871, Langevin est donc élu par acclamation député de Québec-Centre à l'Assemblée législative. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans cette lutte électorale de 1871, il n'a pas à prendre parti pour ou contre le *Programme catholique*. Le désaveu que Mgr Taschereau a fait de ce *Programme* quelques jours après sa publication, en a réglé le sort à Québec pour la campagne électorale de 1871. Langevin ne connaît donc pas les transes de Cartier que poursuit *le Nouveau-Monde* et dont l'abbé Luc Désilets dit à Mgr Laflèche : « L'attitude est si ferme dans certains lieux que Cartier qui voulait d'abord se présenter à La-Prairie a été obligé de rétrograder, après les instructions de quelques courageux curés. Il a été obligé, après avoir déjà laissé Montréal Est [*sic*] de se jeter à Beauharnois, où il n'est pas sûr d'être élu du tout, s'il ne signe le programme [97]. »

Langevin ne ressent pas non plus l'inquiétude d'Adolphe Chapleau, à qui les amis du *Nouveau-Monde* essaient d'opposer Rodrigue Masson qu'ils transformeraient d'abord en *programmiste* [98]. Enfin, Langevin ne connaît pas les tracasseries dont

---

[95] D. A. Ross à H. Langevin, 26 avril 1871, APQ, CC, FHL 20.

[96] H. H. Miles à H. Langevin, 1er mai 1871, APQ, CC, FHL 18.

[97] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 20 juin 1871, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 46.

[98] Correspondance de A. Desjardins et de R. Masson, avril 1871, AHM et ACSM.

souffrent la plupart des candidats conservateurs de Montréal ou des Trois-Rivières, que les journalistes ultramontains poursuivent pour en obtenir des lettres d'adhésion au *Programme*. Mais nous sommes portée à penser que, même sans l'intervention de l'archevêque, le *Programme catholique* aurait mis du temps à faire ses ravages dans le parti conservateur du district de Québec. À cette époque, comme de nos jours, Québec est un terrain peu propice aux discussions et encore moins aux tempêtes d'idées. Il y eut peu de répliques québécoises des patriotes de 1837–1838, des vrais *rouges* imbus de l'esprit révolutionnaire de 1848, des radicaux de *l'Avenir* ou du *Pays*, des membres de *l'Institut canadien* qui discutaient de l'autorité de l'*Index*, *des antifédéralistes* ou des annexionnistes actifs, etc. D'ailleurs, les programmistes ne font pas merveille dans ces élections provinciales de 1871. Dans la région des Trois-Rivières, François-Xavier-Anselme Trudel est le seul qui soit élu des cinq candidats qui ont adhéré officiellement au *Programme*. Le 22 juin, *le Journal des Trois-Rivières* doit avouer : « [...] nous sommes défaits [99] ». Dans Montréal, le résultat n'est guère plus encourageant pour les journalistes ultramontains. L'abbé Luc Désilets écrit avec raison, mais non sans un vif regret : « Le programme catholique est à terre dans presque tout le diocèse, et les gallicans en ont fait à leur aise gorge-chaude sur les journaux et ailleurs [100]. » C'est donc le parti conservateur de Sir John et de Sir George qui domine encore dans la Chambre locale, bien que l'opposition libérale ait fait des gains de qualité, concourant, pour une part appréciable, à « relever le niveau intellectuel [101] » de la Chambre, selon la remarque d'un observateur du temps. Tant que la loi le lui permettra, Langevin siégera dans le Parlement québécois. Mais son cœur est à Ottawa. Aussi, quand Langevin parle d'abondance de cœur, il parle de politique fédérale, quelle que soit la circonstance. Après son élection par acclamation comme représentant de Québec-Centre à l'Assemblée législative, il adresse la parole à ses électeurs, selon la coutume [102].

---

[99] *Le Journal des Trois-Rivières*, 22 juin 1871.

[100] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 10 août 1871, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 18.

[101] L.-H. Richard à R. Walsh, 31 août 1871, ASN, Succession de Mgr Proulx, V, 51.

[102] *Le Journal des Trois-Rivières*, 28 juin 1871.

Une chose frappe dans ce discours. L'orateur ne prononce que quelques mots sur les œuvres du gouvernement provincial qu'il se propose de soutenir : la colonisation, l'immigration et la construction de chemins de fer provinciaux. Par contre, il défend longuement la politique fédérale, s'attardant à deux questions qu'il juge d'une extrême importance pour l'avenir de tout le pays : la construction du chemin de fer intercolonial et le traité de Washington. Il blâme d'abord les nationalistes qui travaillent l'opinion publique contre la politique ferroviaire du gouvernement. Cette opposition des nationalistes à la construction du chemin de fer transcontinental est si forte que les hommes d'État avouent que le sort du *Pacifique* et celui de la Confédération *usque ad mare* sont entre les mains du Québec. Ainsi John Sebastian Helmcken, « l'homme du chemin de fer » parmi les annexionnistes de la Colombie britannique, écrit-il à Langevin : « [...] To Quebec belongs the honor of carrying the « terms » and of tacking B. Columbia on to Canada [103]. » Langevin s'efforce donc de prouver que, vu la solidarité qui unit les membres d'une même fédération, les provinces de l'Est et du Centre du Canada profiteront autant que celles de l'Ouest de la construction du Pacifique. Puis Langevin rappelle que le gouvernement confie cette construction à l'entreprise privée, se limitant à stimuler les investissements par une libérale concession de terres et à fournir aux entrepreneurs des garanties par des subsides en argent. Le ministre des Travaux publics a donc saisi l'occasion de démolir la thèse des nationalistes qui prétendent que le Pacifique signifie la ruine du Canada et l'augmentation des taxes. La deuxième question à laquelle s'attaque Langevin, c'est le traité de Washington conclu entre l'Angleterre et les États-Unis le 8 mai 1871 [104].

En étudiant *the Old Chieftain*, Donald Creighton a écrit l'histoire de cette première aventure diplomatique du Canada [105]. Rappelons tout simplement qu'au printemps de 1871, l'Europe vient d'assister à la proclamation de l'Empire allemand. Devenue, après la guerre franco-prussienne, la première puissance con-

---

[103] J. S. Helmcken à H. Langevin, 2 mai 1871, APQ, CC, FHL 13.

[104] *Documents de la session* (n° 18), 35 Vict., 1872, V (6).

[105] D. CREIGHTON, *John A. Macdonald*, II : 70ss.

tinentale, l'Allemagne menace le prestige de la Grande-Bretagne. L'accroissement de sa force économique et militaire et le développement du *pangermanisme* lui donnent même l'espoir de dominer le monde. D'autre part, le moindre incident peut engendrer la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre. En effet, les relations s'enveniment entre ces deux nations ; elles risquent sans cesse de dégénérer en conflit armé, depuis que les sudistes ont reçu l'aide de l'Angleterre pendant la guerre de Sécession. Or, l'Angleterre est prête à toutes les concessions pour apaiser la République américaine. Par le traité de Washington (clauses 18 et 26), elle sacrifie donc les intérêts du Canada, puisque les Américains obtiennent le double privilège de pêcher en eaux canadiennes et de naviguer sur le fleuve Saint-Laurent au-delà de Montréal. Il est aisé de deviner la réaction des nationalistes. Ils condamnent le traité et dénoncent l'opportunisme de la Métropole. Surtout, ils accusent de trahison Sir John A. Macdonald, le cinquième membre de la commission chargée, par Londres, de conclure une entente avec la République américaine.

Langevin a une vision bien exacte de la politique tortueuse de la Métropole. Il sait que Macdonald est le premier à admettre son échec après les négociations de Washington, lui qui aurait voulu « troquer les pêcheries de l'Atlantique contre la réciprocité américaine [106] ». Mais le ministre des Travaux publics ne peut l'admettre sans risquer de nourrir le mouvement d'indépendance de Galt. Il essaie donc d'expliquer les arrangements diplomatiques de l'Angleterre, mais ses explications sont boiteuses, on ne peut plus ! Dans les circonstances, Langevin ne peut faire mieux sans trahir le parti et le gouvernement conservateur. Aussi Macdonald est-il satisfait du discours de Langevin : « Your speech is all that could be desired, lui dit-il. Without going too much into detail to forestall my remarks, it has stated the case in a manner to prepare the public mind favorably [107]. » Au soir de son élection au gouvernement de Québec, Langevin a donc parlé longuement de politique fédérale. Il a parlé du cœur.

---

[106] J. HAMELIN, J. HUOT et M. HAMELIN, *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle*, 24.

[107] J. A. Macdonald à H. Langevin, 13 juin 1871, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 518.

Le même phénomène se produit le 17 juillet suivant, quand il pose la pierre angulaire du nouveau bureau de poste de Québec [108]. Son discours d'occasion ne comprend que quelques mots sur les espoirs que la cité de Québec peut et doit entretenir. Il en arrive vite à parler de Confédération et à faire voir les bienfaits de la politique continentale d'Ottawa. À l'entendre, son auditoire se persuade qu'en recevant la Colombie britannique dans la Confédération, le Canada fait un marché d'or, dans tous les sens du terme. De plus en plus, Langevin incarne donc l'esprit du parti conservateur dont les objectifs sont d'abord ceux de la Confédération : extension territoriale et développement commercial grâce au chemin de fer du Pacifique. De plus en plus aussi, il concentre son intérêt sur le ministère des Travaux publics. Ainsi, sur le choix de ses collègues, il accepte de faire un long et pénible voyage en Colombie britannique, à la fin de l'été de 1871, afin de régler les détails de l'annexion de cette province du Pacifique au Canada. Pendant la Conférence de Londres, Langevin et sa femme se sont pourtant promis de ne plus jamais consentir à une longue séparation : « Tu me dis que ton consentement pour un voyage aussi long sera difficile à obtenir une autre fois. Je pense que mes collègues obtiendront le mien aussi difficilement [109] ».

En septembre 1868, il a été sérieusement question qu'il accompagnât Cartier, Campbell et McDougall en Angleterre. À force de plaider sa cause, il réussit à s'en faire exempter [110], quitte à assumer deux et trois besognes. Mais la Colombie britannique a posé ses exigences en renonçant à son indépendance le 20 juillet précédent [111] pour devenir la sixième province de la Confédération canadienne. « Si l'on veut que l'union soit réelle et que la colonie y entre cordialement, a écrit le gouverneur de Victoria au gouverneur général du Canada le 20 février 1870, il sera nécessaire que la mesure qui accomplira cette union garantisse l'exécution d'améliorations locales [112] ». Voilà qui taille toute une

---

[108] *Le Courrier du Canada*, 17 juillet 1871.

[109] H. Langevin à sa femme, 23 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

[110] H. Langevin à J. Langevin, 23 septembre 1868, APQ, CC, FHL 4.

[111] « Ordre en Conseil concernant la province de la Colombie britannique », *Statuts du Canada*, 32 à 35 Vict., 1872, LXXXIV.

[112] A. Musgrave à Sir J. Young, 20 février 1870, *Documents de la session* (n° 18), 34 Vict., 1871, IV (4).

besogne au ministre des Travaux publics puisque l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* transfère au gouvernement central les travaux publics des provinces fédérées [113]. Accompagné de son secrétaire et d'Auguste Achintre, Langevin quitte Ottawa le 27 juillet 1871 pour Chicago [114]. Par le chemin de fer américain, il franchit la longue distance qui sépare Chicago de San Francisco. Il fait un arrêt à Salt Lake City où les Mormons ont édifié leur *Nouvelle-Sion*. Il s'intéresse à la vie religieuse de cette secte de l'Utah, à leur gouvernement théocratique et à leurs mœurs, comme en témoignent ses lettres à sa famille. À San Francisco, il s'embarque sur le *Prince Alfred*, un steamer en fer de 900 tonneaux qui transporte le courrier à Victoria, capitale de la Colombie britannique [115]. Langevin remplit sa mission avec intelligence et intérêt. Il ne se borne pas à étudier les besoins de cette nouvelle province canadienne et à dresser une liste des travaux publics qui y sont nécessaires. Quoique vieilli et appesanti par la vie, Langevin pourrait encore dire de lui-même : « Quand j'entreprends quelque chose, j'y vais tout de bon [116]. » Il redevient le publiciste qu'il a été en 1855 dans une étude fouillée sur le Canada. Le rapport qu'il publie en mai 1872 fait connaître la Colombie britannique à tous les points de vue : historique, géographique, politique, économique et même social. « Pour remplir ma mission, écrit Langevin, j'ai dû étendre mes études au-delà de celles qui occupent d'ordinaire le ministre à la tête des travaux publics [117]. » Ce rapport détaillé semble juste et objectif. Il est aussi de nature à attirer l'estime et l'admiration des Canadiens pour cette lointaine province. Ce rapport, Langevin l'adresse au gouverneur général du Canada, mais il le destine au public par le truchement de la presse. Langevin ne perd pas une occasion de montrer que les conquêtes territoriales d'Ottawa sont précieuses pour tout le pays. Après l'avoir lu, les Canadiens « seront en mesure, comme le souhaite son auteur, d'apprécier cette partie si peu connue encore, mais pleine d'avenir de

---

[113] *AANB*, art. 108.

[114] *Le Courrier du Canada*, 31 juillet 1871.

[115] « Rapport de l'honorable H.-L. Langevin, C.B., ministre des Travaux publics », *Documents de la session* (n° 10), 35 Vict., 1872, V (6).

[116] H. Langevin à Édouard Langevin, 25 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

[117] « Rapport de l'honorable H.-L. Langevin, C.B., [...], 1 », *Documents de la session* (n° 10), 35 Vict, 1872, V (6.).

la Confédération canadienne [118] ». Le ministre des Travaux publics est un Père de la Confédération et un partisan de la politique « impériale » de Macdonald et de Cartier, il n'y a pas à en douter. Auguste Achintre, l'auteur de *Portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*, a accompagné Langevin dans ce long voyage qui tenait un peu de l'aventure. Quand le rapport de Langevin paraît, il l'en félicite en ces termes : « Permettez-moi de joindre aux éloges légitimes de toute la presse concernant votre travail remarquable mes félicitations les plus cordiales, les plus sincères. Votre rapport est complet, précis, exact, détaillé, et rédigé avec une simplicité claire et nette qui ajoute encore à sa valeur intrinsèque [119] ».

Mais les citoyens de Québec n'attendent pas la parution de ce compte rendu de voyage pour manifester leur estime à celui qui a eu l'insigne honneur de représenter le gouvernement canadien en Colombie britannique, pour en découvrir les besoins autant que les ressources. Le 7 novembre, ils donnent au député de Québec-Centre ce qu'on appelle un « banquet public », dans le langage du XIX[e] siècle [120]. Quatre cents convives se rassemblent dans la salle de Musique, décorée d'inscriptions publicitaires telles que *Ayons le chemin de fer du Pacifique* et *Columbia Welcome*. L'imposante assemblée comprend des amis des trois administrations fédérale, provinciale et municipale, des représentants de la presse d'Ontario comme du Québec et un grand nombre de citoyens des deux langues. Langevin répond à la santé que lui offre le maire de Québec. Il se montre alors très sensible à une telle démonstration de sympathie. Mais il se dit surtout heureux de voir ses compatriotes de toute origine faire bon accueil à la Colombie britannique et se réjouir du rôle qu'a joué le député de Québec-Centre dans l'agrandissement de la Confédération canadienne. Le rêve des *Pères* a pu sembler utopique. Pourtant, en cinq ans, il est devenu réalité.

---

[118] *Ibid.*, 55.

[119] A. Achintre à H. Langevin, 2 mai 1872, APQ, CC, FHL 6. En 1880, Achintre publiera un reportage de son voyage dans un ouvrage intitulé : *De l'Atlantique au Pacifique ! Voyage à l'Île Vancouver et dans la Colombie anglaise.*

[120] *Le Courrier du Canada*, 8 novembre 1871.

Il est aisé de déceler dans les paroles comme dans les activités de Langevin, depuis les élections provinciales de 1871, un invincible espoir d'être élu par acclamation aux élections fédérales de l'été 1872. Le ministre des Travaux publics est constamment en campagne électorale ! C'est heureux pour lui et le parti conservateur, car l'opposition menace de gagner du terrain en faisant peau neuve pendant l'hiver de 1871. Sans surprise, mais non pas sans inquiétude, les conservateurs assistent à la transfiguration des *rouges* en *nationaux*. Le courant initial et les consignes du parti national sortent de Montréal. Mais des *nationaux*, il en surgit sur tous les champs de bataille de la province quand s'ouvre le feu, en juillet 1872. Le but de ce nouveau parti est double. L'un, officieux et politique : vaincre l'hostilité du clergé qui identifie au *rouge* tout partisan libéral et le tient donc pour suspect, tout en recueillant dans un nouveau parti certains conservateurs que les exigences des ultramontains effraient. L'autre, officiel et national : travailler à la décentralisation de l'administration et, par suite, à l'autonomie des provinces, ainsi que mettre fin à l'émigration massive de la jeunesse vers les États-Unis, par la création d'une industrie québécoise, l'obtention de la liberté absolue pour le Canada en matière de relations commerciales, l'encouragement à l'agriculture, l'organisation d'écoles d'arts et métiers, etc. En somme, ce nouveau parti se dresse sur les griefs des nationalistes, dont le nombre croît au rythme même où le gouvernement fédéral empiète sur les droits des provinces et réalise les objectifs de la Confédération au prix d'inquiétants sacrifices financiers. Le parti national veut canaliser les forces et organiser l'action d'hommes de haute valeur politique comme Honoré Mercier, Luther Holton, Félix Geoffrion, Maurice Laframboise, Félix-Gabriel Marchand, Lucius Seth Huntington, Louis-Amable Jetté, Louis Fréchette, Henri Taschereau, etc. Le 24 avril 1872, les partisans du nouveau parti lancent *le National* que dirige Hector Fabre et qui véhicule leurs idées nationales et démocratiques à travers la province, mais surtout à Montréal [121]. Le programme du groupe national est beau, mais l'initiative est destinée à l'échec, faute d'un thème assez puissant pour réaliser l'alliance hybride des conservateurs mécontents et

[121] A. BEAULIEU et J. HAMELIN, *les Journaux de Québec de 1764 à 1964*, 127.

des libéraux non *rouges*. On comprend Laurent-Olivier David d'écrire : « Le plus grand, le seul succès même du parti national, fut l'élection de son chef, L.-A. Jetté, contre Sir Georges-Étienne Cartier [122] ». Remarquons cependant que la formation du parti national marque un temps fort de notre histoire politique. Par cette initiative, le libéralisme canadien affirme qu'il est autre chose que le libéralisme rationaliste, né de la Révolution française et tributaire des principes de Voltaire et de Rousseau. Il se dissocie officiellement du *rougisme*. C'est donc le début d'une longue marche vers la totale réhabilitation. Ainsi, en 1872, l'abbé Benjamin Paquet prononcera une série de conférences où il mettra en relief la différence essentielle qui existe entre le libéralisme catholique et le libéralisme politique canadien [123]. Dans un magistral discours sur le libéralisme, prononcé le 20 juin 1877, Laurier exposera les doctrines, les opinions et les tendances du parti libéral canadien. Il prouvera que ce parti emprunte ses principes au libéralisme anglais et non au libéralisme catholique français [124]. À la demande des autorités libérales de la province de Québec, Rome enverra au Canada un délégué apostolique, Mgr George Conroy, avec la recommandation de rappeler aux évêques que l'Église, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper le parti réformiste canadien qui, par hasard, s'appelle libéral [125]. Après cette intervention, l'attitude de l'Église envers le parti libéral commencera à se faire plus conciliante. En ce sens, le parti national aura ses lendemains, et d'heureux lendemains si l'on pense au triomphe libéral de la fin du XIXe siècle. Mais, comme parti politique, il ne fait pas long feu. Pendant la campagne électorale de 1872, il est cependant plein de vitalité. Par son programme, mais plus encore par les beaux talents et les énergies qu'il groupe, il constitue un redoutable adversaire pour le parti conservateur. Surtout que la question des

---

122 L.-O. DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, 129.

123 Voir B. PAQUET, *le Libéralisme*, Québec, Imprimerie du Canadien, 1872, 103p.

124 Voir W. LAURIER, *Discours sur le Libéralisme politique*. Québec, Imprimerie de l'Événement, 1877, 44p.

125 J. Simeoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande, texte publié par E.-A. TASCHEREAU, « Circulaire au clergé », n° 104, 7 oct. 1881, *Mandements des évêques de Québec*, 1re série, II, Cardinal Taschereau : 271.

écoles du Nouveau-Brunswick trouble fortement l'atmosphère politique du Canada à la veille des élections générales.

Les historiens font généralement commencer l'histoire de cette célèbre question en mai 1871, alors que le Parlement provincial de Fredericton a voté une loi qui retirait toute subvention aux écoles catholiques [126]. Bientôt, les Acadiens adressent au gouverneur général en conseil une pétition pour obtenir le désaveu de cette loi [127]. Pour bien comprendre l'attitude des ministres d'Ottawa, il faut retourner au bill de la Confédération et voir que la constitution n'accorde pas au Nouveau-Brunswick un système d'« écoles séparées ». C'est ce qu'explique Langevin à son frère Jean, en rappelant les discussions qui eurent lieu, à la Conférence de Londres, au sujet des écoles des provinces maritimes :

> Il ne nous est pas possible comme gouvernement au Parlement Fédéral d'intervenir dans la difficulté des Écoles au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau Brunswick [*sic*] n'a jamais eu un système d'écoles séparées & par conséquent nous ne pouvons protéger ce qui n'a jamais existé. Mais du moment que le N. Brunswick [*sic*] s'en sera donné un, alors la loi fédérale le protègera [*sic*]. M^gr^ Connolly le savait bien à Londres, puisqu'alors il a essayé d'obtenir de nous que nous donâssions [*sic*] par l'Acte de la confédération le système des Écoles Séparées du Haut ou du Bas-Canada aux 2 Provinces maritimes ; mais il a bientôt compris que nous n'étions pas là pour imposer à ces Provinces une législation qu'elle n'avait [*sic*] pas encore voulu se donner à elles-même [*sic*] & là-dessus il a accueilli avec joie la clause de l'Acte fédéral. Du reste il est heureux pour les catholiques du N. Brunswick [*sic*] que ce qu'ils avaient ne soit pas un système d'écoles séparées car dans ce cas ils se trouveraient avoir comme écoles séparées une vraie moquerie ! Les catholiques et surtout l'épiscopat du N. Brunswick [*sic*] le comprend [*sic*] ainsi aujourd'hui & avant 4 ans ils auront des écoles séparées, j'en suis convaincu [128].

Comme premier ministre et ministre de la Justice, Macdonald répondit donc aux pétitionnaires que le Parlement fédéral n'avait aucune raison d'intervenir dans cette affaire : l'article 93 (paragraphe premier) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* donne aux provinces le droit exclusif de légiférer en

---

[126] *Acts of the General Assembly of New Brunswick*, 34 Vict., 1871, c. 21.
[127] *Documents de la session* (n° 36), 35 Vict., 1872, V (7).
[128] H. Langevin à J. Langevin, 11 février 1872, APQ, CC, FHL 5.

matière d'éducation ; le même article (paragraphes 3 et 4) accorde au gouvernement fédéral un droit de surveillance et de correction sur cette législation des provinces, mais à la condition qu'il existe dans la province concernée un système d' « écoles séparées » ou dissidentes en vertu de la loi [129], ce qui n'est pas le cas du Nouveau-Brunswick. Le 20 mai 1872, l'affaire rebondit à la Chambre des communes. John Costigan, député de Victoria, Nouveau-Brunswick, appuyé par Louis Renaud, propose à la Chambre l'adoption d'une requête au gouverneur général en vue du désaveu de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick [130]. Un long débat suit, où plusieurs députés catholiques perdent de vue l'aspect constitutionnel de la question. Finalement, le 30 mai 1872, la Chambre décide de soumettre la question au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres [131]. C'est pendant que la question est à l'étude en Angleterre que s'ouvre la campagne électorale de 1872.

Pour les ministres fédéraux, la situation est grave. Pendant le débat, les députés canadiens-français se sont divisés en deux camps. Selon Mgr Bourget, la plupart se sont montrés « de vrais Catholiques et méritent tout éloge », mais les ministres, eux, se sont « compromis », en votant « contre les principes du Syllabus [132] ». Voilà Langevin officiellement dénoncé comme antiultramontain par le chef même de l'ultramontanisme au Canada ! Langevin a voté contre le désaveu et il refusera toujours de changer sa position. Un an plus tard, il écrira à son frère Jean : « [...] quant à moi, jamais je ne consentirai à toucher à la constitution. C'est le palladium de nos libertés provinciales. Celui qui par son vote y portera atteinte portera dans l'histoire une responsabilité que je n'entends pas assumer [133] ».

Remarquons que Langevin a eu la même attitude, condamnée aussi par les ultramontains, dans une circonstance analogue. À titre de ministre de la Justice, Macdonald a présenté à la Chambre, le 15 mars 1870, un projet de loi sur une question

---

[129] *Documents de la session* (n° 36), 35 Vict., 1872, V (7).

[130] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 35 Vict., 1872, V : 134.

[131] *Ibid.*, 179.

[132] I. Bourget à J. Désautels, 31 mai 1872, ACAM, RLB 20, 872–73.

[133] H. Langevin à J. Langevin, 22 juin 1873, APQ, CC, FHL 5.

de procédure relative à la Cour de divorce du Nouveau-Brunswick [134]. Il s'agissait d'autoriser le gouvernement à nommer un juge suppléant de la Cour supérieure du Nouveau-Brunswick pour présider à la Cour de divorce, quand le juge chargé de cette cour pourrait être accusé de partialité s'il était parent ou allié d'une des parties ou s'il avait déjà occupé comme avocat de l'une d'elles avant de monter sur le Banc [135]. Pantaléon Pelletier, député de Kamouraska, a pris l'occasion du bill de Sir John pour proposer, en amendement, l'abolition de la Cour de divorce du Nouveau-Brunswick [136]. C'était faire feu d'une mesure de paille et risquer inutilement de déclencher une crise politique et une guerre de religion au Parlement canadien. Macdonald retira son bill [137]. Pendant le débat qui a suivi cette intervention, Langevin, avec Cartier, Joseph Dufresne, Napoléon Casault et John O'Connor, s'est montré hostile à l'amendement, tandis que Rodrigue Masson, Joseph-Hyacinthe Bellerose, Michael Patrick Ryan, Timothy Warren Anglin et Antoine-Aimé Dorion étaient prêts à appuyer Pelletier.

Trois raisons motivaient l'hostilité de Langevin à l'amendement du député de Kamouraska. Il exposait lui-même deux de ces raisons dans une lettre à son frère Edmond : « [...] cette tentative de Pelletier est une bêtise et l'acte d'un mauvais patriote. C'est une bêtise, car il sait qu'il ne peut pas détruire cette Cour, et il n'y a pas nécessité de faire une démonstration dans ce sens. C'est l'acte d'un mauvais patriote, car sans nécessité religieuse cet acte aurait pour effet de mettre contre nous à tout jamais une Province qui a tant d'intérêts communs avec nous [138] ». Quant à la troisième raison, qui tient au nationalisme de Langevin, nous ne croyons pas imprudent de la lire entre les lignes d'une lettre d'approbation que lui adresse son grand ami James LeMoine : « Ce ne devrait pas être aux Canadiens qui

---

[134] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 33 Vict., 1870, III : 75.

[135] H. Langevin à Edmond Langevin, 27 mars 1870, APQ, CC, FHL 2.

[136] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 33 Vict., 1870, III : 109.

[137] *Ibid.*, 130.

[138] H. Langevin à Edmond Langevin, 2 avril 1870, APQ, CC, FHL 2.

sont en minorité dans la Confédération de vouloir prescrire au Nouveau Brunswick [*sic*] ce qu'il devrait faire. Viendra le temps où l'on nous fera avaler d'amères pilules, si nous voulons dicter là où nous n'avons rien à voir [139] ».

Cette politique de Langevin paraît sage, prudente et inspirée par un sain nationalisme. Néanmoins, les ultramontains la condamnèrent comme ils condamnent sa conduite au sujet des écoles du Nouveau-Brunswick. En effet, *le Nouveau-Monde* et *le Journal des Trois-Rivières* renversent le problème et accusent les ministres fédéraux « d'avoir voté pour les écoles mixtes [140] », selon l'expression de Mgr Bourget. Cela attriste secrètement Langevin, lui qui, plus que tout autre, a été le grand apôtre « des écoles séparées » pour le Québec, l'Ontario et aussi, quoique sans succès, pour les provinces maritimes. Cela l'inquiète aussi, et avec raison. L'intempérance de langage des feuilles ultramontaines peut faire le jeu de l'opposition. Remarquons la tristesse et l'inquiétude de Langevin dans cet extrait d'une longue lettre à son frère Jean :

> Je te remercie bien de la bonne opinion que tu as de mon travail et de mes services ; mais je t'assure que parfois il faut avoir le patriotisme passablement bien rivé dans le corps, pour ne pas tout laisser là et permettre à d'autres de s'essayer. Quand je voyais l'autre jour 16 de nos amis nous tourner le dos sur un vote de non-confiance, sous prétexte que nous ne fesions [*sic*] pas assez pour nos co-religionnaires du Nouveau Brunswick [*sic*] et ensuite des Journaux comme le *Nouveau Monde* [*sic*] *et le Journal des 3 Rivières* [*sic*] qui sont supposés porter la pensée de leurs Évêques (de Montréal et des 3 Rivières [*sic*]) nous traiter avec beaucoup plus d'insultes que l'on n'en a jamais lancées contre les Dorion, Papin, & Cie, qui ont parlé, écrit & voté contre le clergé et contre les doctrines de l'Église, je me suis demandé ce que j'avais à faire. Mais tout bien pensé & considéré, j'ai compris que mon devoir était de rester à mon poste, confiant que le bon sens des hommes bien pensants et de l'Épiscopat verrait à travers le jeu de ces journalistes, &c., et que le cri d'alarme serait peut-être jeté à temps pour empêcher la conspiration des Fabre, Fournier, Dorion & Cie de triompher [141].

---

[139] J. LeMoine à H. Langevin, 5 avril 1870, APQ, CC, FHL 15.
[140] I. Bourget à J. Désautels, 31 mai 1872, ACAM, RLB, 20, 872–73.
[141] H. Langevin à J. Langevin, 16 juin 1872, APQ, CC, FHL 5.

Dans la même lettre, Langevin se montre très sûr de la position qu'il a prise dans le débat sur la législation scolaire du Nouveau-Brunswick :

> Je ne crois pas que nous ministres Fédéraux devions demander à l'Épiscopat son sentiment sur cette question des Écoles du Nouveau Brunswick [*sic*]. Nous n'avons pas de doute sur la force de notre position ; et nous sommes bien certains que si nous avions commis une erreur de doctrine l'Épicopat nous en avertirait. Quant à moi, je suis pret [*sic*] à aller devant nos Électeurs, devant le clergé de mon Comté, et à discuter la question, sûr d'avance que le bon droit et la logique est [*sic*] de mon côté. Les Évêques de notre Province savent bien que quand il y a eu doute nous n'avons pas hésité (moi du moins) à consulter les Évêques. Mais aujourd'hui la chose serait absurde de ma part, car il ne s'agit pas de savoir si la loi du N. Brunswick [*sic*] est bonne ou mauvaise, puisque nous l'avons tous condamnée, mais bien de savoir si constitutionnellement parlant la Législature du N. Brunswick [*sic*] avait le droit légal de passer cette loi [142].

Des correspondants, amis ou inconnus, lui adressent leur approbation. Citons, entre autres témoignages, celui de P. Cassidy, du Nouveau-Brunswick :

> As a catholic I must disapprove of the School laws as they exist at present in New Brunswick ; but I believe that the action taken by the Dominion Parliament was all that could be prudently done at present.
>
> I believe that the right of veto is vested in our Parliament ; but I believe that it would be highly impolitic to use that right now. I could not approve of establishing a precedent that might soon be brought to bear upon the actions of our own Local Legislature [143].

Dans de telles circonstances, peut-on blâmer Langevin de lancer un S.O.S. à son frère, surtout que le désaccord fondamental qui divise l'épiscopat québécois en ultramontains et en anti-ultramontains s'est déjà révélé au grand jour, dans plusieurs occasions ? Peut-on le blâmer d'attendre de son frère, comme de l'archevêque de Québec et de l'évêque de Saint-Hyacinthe, qu'il prenne le contre-pied de l'attitude ultramontaine ? Langevin

---

[142] *Ibid.*

[143] P. Cassidy à H. Langevin, 17 juin 1872, APQ, CC, FHL 8.

tient à son honneur politique. C'est sa vie, comme ce fut l'objet de ses rêves de jeunesse. Or, les insultes que la presse ultramontaine vomit contre lui sont de nature à le tuer politiquement parlant. Et, vu que *le Nouveau-Monde* et *le Journal des Trois-Rivières* sont les organes officiels des évêchés de Montréal et des Trois-Rivières, l'intervention de Mgr Langevin sera non seulement excusable et raisonnable, mais légitime et juste. Cette intervention se concevrait mal au XXe siècle. Elle serait le signe d'un scandaleux esprit de clan. Mais les attaques brutales de la presse catholique ne seraient pas mieux acceptées. Dans le contexte du XIXe siècle, nous comprenons donc Hector Langevin de lancer son S.O.S., et Mgr Jean Langevin, de l'entendre. Gédéon Ouimet s'est fait pressant en ce sens :

> Est-ce que l'Évêque Langevin et l'Archevêque vont laisser agir le *papier* de l'Évêque de Montréal de cette manière, sans récriminer ! Il me semble & on commence à dire que l'on rendra l'Épiscopat responsable de ces avaries, ce qui serait injuste. À tout événement, ces brutalités et ces injustices ne feront pas les affaires de Nos Seigneurs, je le crains. J'ai lieu de croire qu'une pression sous ce rapport, des autres Évêques sur celui de Montréal, réussirait parfaitement. Pardon d'intervenir ainsi, mais vous comprenez mes motifs. Mgr Langevin agirait efficacement, je n'en doute pas [144].

Du groupe des évêques « antiultramontains », Mgr Langevin est donc le premier à entrer en lice, le 1er juillet 1872. Après avoir rappelé le désaveu qu'il a fait un an plus tôt du *Programme catholique* comme règle de conduite à tenir aux élections provinciales, l'évêque de Rimouski écrit à ses prêtres :

> Aujourd'hui, à l'approche de nouvelles élections, les mêmes journaux, s'intitulant la *presse catholique* à l'exclusion de tous autres, prétendent encore dicter aux catholiques du pays entier la conduite qu'ils auront à y tenir ; comme si, dans chaque diocèse, il y avait, pour diriger les consciences dans l'application des règles, d'autre guide autorisé que le premier Pasteur, unis [*sic*] et soumis au Chef Suprême de l'Église. [...]
>
> Quant à l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, qui est pour ces journaux l'occasion de revenir à la charge, vous devez considérer : 1° Que tout catholique est sans aucun doute tenu de désapprouver le

[144] G. Ouimet à H. Langevin, 3 juin 1872, APQ, CC, FHL 19.

> principe de cet acte, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces, et en observant les règles de la prudence ;
>
> 2° Qu'un tel catholique est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa conscience, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ;
>
> 3° Que la constitutionalité du dit Acte, et l'à propos [*sic*] de provoquer l'intervention du Parlement Impérial ou du Gouvernement Fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et que nos Législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre [145].

C'est donc sans condition que Mgr Langevin absout les ministres fédéraux. Le 18 juillet, Mgr Taschereau écrit à son tour une circulaire sur la question des écoles. Entre-temps, les journaux ultramontains ont publié la réponse donnée par un théologien romain que Mgr Joseph Désautels avait été chargé de consulter à Rome. Bien entendu, Mgr de Angelis appuyait la position de Mgr Bourget et du *Nouveau-Monde* [146]. Mgr Taschereau met donc ses prêtres en garde contre l'affirmation de la presse ultramontaine qui veut qu'une telle réponse règle définitivement la question :

> Je crois devoir protester contre une pareille exagération qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque [*sic*] soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.
>
> D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit eût été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse eût pu être fort différente [147].

On devine que Mgr Taschereau en arrivera à écrire : « Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr de Rimouski dans sa circulaire du 1er juillet [...] [148] ».

---

[145] J. Langevin, « Circulaire au clergé, 1er juillet 1872 », *le Courrier du Canada*, 17 juillet 1872.

[146] Dans *le Courrier du Canada*, 17 juillet 1872.

[147] E. TASCHEREAU, « Circulaire au clergé » (n° 19), 18 juillet 1872, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, nouvelle série, I : 118.

[148] *Ibid.*, I : 118.

Le 23 juillet, Mgr Charles LaRocque rédige à son tour une lettre circulaire à son clergé sur « la malencontreuse affaire des écoles du Nouveau-Brunswick [149] ». Mais, apprenant que « la publier pourrait ajouter encore au scandale des déplorables divisions », ainsi qu'il le dira quelques mois plus tard, Mgr LaRocque ordonne à son secrétaire de n'en pas faire la distribution [150]. Ce n'est que le 15 novembre suivant que sa circulaire du 23 juillet parviendra à ses prêtres. Tout le monde sait bien cependant, de dire Mgr Bourget, que l'évêque de Saint-Hyacinthe concilie, lui aussi, les principes avec la politique des hommes d'État « qui cherchent à faire prévaloir la suprématie du gouvernement sur celle de l'Église [151] ».

Réconforté par cette triple intervention de l'épiscopat, le ministre des Travaux publics se rend au front le 25 juillet. C'est la première fois, depuis 1864, qu'il passe par les tribulations d'une contestation. Son adversaire est un partisan du parti national, C.-H. Marceau. Langevin est élu par une majorité de 328 voix [152]. Il aurait aimé triompher de façon plus éclatante. Mais, en apprenant la défaite de Cartier à Montréal, il se réjouit de son sort. Il se réjouit surtout d'être de Québec, de ce pays de contradictions, hostile et fermé aux idéologies politiques nouvelles, quoique très peu réticent, en revanche, au nouvel état de choses qui semble asservir et ébranler l'Église, mais qui, en réalité, la libère et la solidifie. Cette élection comme représentant de Dorchester à la Chambre des communes clôt une autre tranche de la vie politique de Langevin. Le ministre des Travaux publics du gouvernement Macdonald a prouvé que la mission à laquelle il avait été associé, comme Père et artisan de la Confédération, en avait fait un conservateur de l'école de Cartier. En prenant une part active à la réalisation des objectifs de la Confédération et en collaborant, à cette fin, avec l'élément anglais, il s'est considérablement rapproché de son chef, dont les dernières paroles, ou presque, seront « to congratulate himself on the good tidings

---

[149] C. LAROCQUE, « Circulaire au clergé », 23 juillet 1872, dans A.-X. BERNARD, *Mandement, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe*, IV : 166s.

[150] « Circulaire au clergé », 15 novembre 1872, *ibid.* : 178.

[151] I. Bourget à J. Désautels, 29 juillet 1872, ACAM, RLB 20, 872–169.

[152] *Le Courrier du Canada*, 2 août 1872.

from Prince Edward Island [153] », au dire de sa fille Joséphine. Aussi, si les deux hommes d'État offrent toujours un contraste absolu au moral comme au physique, est-ce avec raison qu'on désigne Langevin comme l'*alter ego* de Cartier [154]. Dans le conflit politico-religieux qui s'est ouvert pendant cette période postfédérative, Langevin a pris l'attitude d'un antiultramontain. Le directeur du *Nouveau-Monde* écrira à Rodrigue Masson quelques mois plus tard : « Je crois que l'hostilité de Langevin contre nous est encore plus grande que vous ne pouvez l'imaginer & que plutôt que de paraître nous rendre justice, il aimera mieux laisser sa succession au parti radical. C'est mon impression profonde, je ne sais si elle est partagée par vous. Dans tous les cas je n'ai rien qui me serve à baser une opinion contraire [155] ».

Sans aller jusqu'à lui préférer le « parti radical », Langevin se montre, en effet, très hostile à l'école ultramontaine. Il semble aussi que, sans prendre ses distances vis-à-vis de l'autorité religieuse, il a déjà compris que la société civile, chargée du temporel, et la société religieuse, chargée du spirituel, sont souveraines, chacune en son genre, comme l'affirmera Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei* de 1885. De toute façon, pendant cette période 1867-1872, Langevin a acquis un trésor d'expérience qui lui servira au leadership du parti conservateur.

---

[153] J. Cartier à J. A. Macdonald, 22 mai 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b), vol. 202.

[154] J.-A. Duchesneau à R. Masson, 27 mars 1870, AHM.

[155] A. Desjardins à R. Masson, 18 mars 1873, AHM, FM.

CHAPITRE VIII

LE SUCCESSEUR DE CARTIER

AUX ÉLECTIONS de 1872, Cartier est donc défait par son adversaire du parti national, Louis-Amable Jetté. Il est sûr qu'une telle défaite n'est pas irréparable. Aussi, Sir George la supporte-t-il, au dire du curé Antoine Labelle de Saint-Jérôme, « avec constance et courage » et sans penser à renoncer à la vie politique, n'approuvant pas LaFontaine qui, à son avis, s'est retiré trop tôt dans la vie privée [1]. Le 14 septembre 1872, deux semaines après sa dure défaite de Montréal-Est, Cartier reçoit le mandat de Provencher à la Chambre des communes du Canada [2]. Mais, malade depuis quelque temps, il va se faire soigner en Angleterre, laissant de nouveau à Langevin l'administration du ministère de la Milice et de la Défense et la direction des affaires politiques de la province de Québec. Cartier souffre d'une maladie grave, le mal de Bright. Tout le monde se doute qu'il est incurable. Discrètement, on lui cherche donc un successeur à la direction du parti conservateur québécois. Ainsi, Cartier est à peine en mer que Macdonald écrit à Lord Monck, l'ancien gouverneur général du Canada :

> You will be sorry to hear of poor Cartier's break down in health. He has gone to England, but I fear only to receive the assurance of the medical men that his case is hopeless. It is a confirmed case of Bright's disease, which is understood to be incurable. He will leave no French Canadian to take his place. Langevin is the best man, but he is of a different stamp of character. By the way he (Langevin) has immensely improved since you left Canada. He has turned out to be a first rate administrator, prompt, decided and of good judgement. He is the best minister of Public Works that I have ever seen in Canada. Whether he can manage his countrymen remains to be seen [3].

---

[1] A. Labelle à R. Masson, 5 septembre 1872, AHM, FM.

[2] J. BOYD, *Sir George-Étienne Cartier, Bart., His Life and Times*, 324.

[3] J. A. Macdonald à Lord Monck, 11 octobre 1872, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 521.

Par son passé politique et son expérience dans six départements gouvernementaux différents, Langevin s'impose aux amis conservateurs comme le successeur légitime de Cartier. Mais a-t-il les qualités d'un chef ? Macdonald se le demande comme bien d'autres, comme Langevin lui-même qui semble appréhender au plus haut point le leadership du parti conservateur de la province de Québec. Il est sûr que le jeune homme n'aurait vu qu'un honneur dans la charge qui est tout près de lui échoir. On se souvient qu'à vingt ans, Hector Langevin s'est découvert une vocation de grand politique et, peut-être, de premier ministre... Il s'est alors promis de couvrir de plus de « brillance » le nom des Langevin. Trente ans ont passé depuis. Il y a un contraste frappant entre les lettres enthousiastes où prenaient corps les rêves de jeunesse d'Hector Langevin et celles de l'homme mûr, enlisé dans les misères de la politique. Depuis son entrée officielle dans la vie publique, et depuis 1867 notamment, les ambitions de Langevin sont spasmodiquement atteintes de regrets, voire même de tentations de recul. En 1867, alors que la Confédération est à peine réalisée, Langevin écrit à son frère Jean : « Quand donc sortirai-je de cette barque ? Si mon garçon peut se dispenser d'y monter, je lui conseillerai bien de rester dehors [4] ». Et quelques mois plus tard, il se plaint encore de son triste sort : « Quelle vie de chien que la mienne ! Mais il paraît que c'est ainsi qu'il faut que ça aille. J'ai l'air d'un vrai Juif Errant. Et penser que d'après toutes les apparences je doive continuer cette vie encore longtemps [5] »! À mesure que passe le temps, Langevin se montre de plus en plus déçu de tout et de tous :

> [...] je t'assure que la Providence en me comblant d'honneurs a en vue de m'en dégoûter. On s'accoutume à cela comme à d'autres choses, surtout quand on en connait [*sic*] tout le vide & lorsque l'on ne se fait pas illusion sur les motifs de la plupart des hommes qui viennent nous faire leur cour. Ils sont là qui vous accusent de compliments et d'offres de service. Mais tomber [*sic*] demain, ils ne seront plus là, vous les trouverez dans l'antichambre de votre successeur, heureux encore si vous ne les entendez pas vous calomnier ou peut-être racconter [*sic*] ou vendre vos secrets. [...] Je ne me fais

[4] H. Langevin à J. Langevin, 2 octobre 1867, APQ, CC, FHL 4.
[5] H. Langevin à J. Langevin, 8 décembre 1867, APQ, CC, FHL 4.

> pas d'illusions sur l'avenir. Tant que M. Cartier sera là, je ne suis qu'en second, et je me sens plus à l'aise, mais qu'il parte demain, je crains bien qu'il faudra que j'aille en avant [6] [...].

En mars 1868, Langevin semble tout à fait en contradiction avec ses désirs de jeunesse : « Quant à devenir 1er ministre, c'est une chose qui peut flatter ceux qui n'en connaissent pas la responsabilité. Pour moi, je n'ambitionne pas ce poste, et j'espère qu'il y aura toujours assez d'hommes capables pour l'occuper sans que je sois forcé de m'y mettre [7] ». Un mois plus tard, il devient compagnon de l'ordre du Bain. La lettre qu'il écrit à son frère Jean à cette occasion prouve qu'il redoute la succession de Cartier, même s'il se résigne à aller jusqu'au bout dans la voie qu'il a choisie à la croisée des chemins :

> Je pense que dans les vues de la Providence cette distinction m'est venue dans ce moment pour attirer davantage les regards de mes compatriotes sur moi, et préparer ainsi les voies à mon élévation dans le cas où M. ou Sir G.-É. Cartier viendrait à nous manquer. Je crains beaucoup ce moment-là, car ce sera une succession lourde et difficile à recueillir, et je ne l'ambitionne pas. Le fait est que si je croyais qu'il me fût permis en conscience & en honneur de me retirer, je le ferais de grand cœur. Mais je crois bien que ni l'une ni l'autre ne me le permettent, et dans ce cas je traînerai mon boulet, mais je le traînerai sans satisfaction, à contre-cœur [8] [*sic*].

Cette inquiétude qu'éprouve Langevin quand il se voit menacé de la succession de Cartier, c'est d'abord à ses quinze ans d'expérience politique qu'il faut l'attribuer. Mais nous pouvons penser que l'homme a acquis une meilleure connaissance de lui-même en s'analysant et en se confrontant avec les autres. S'il connaît ses richesses, il a mesuré aussi ses faiblesses. Mieux qu'à l'âge où il a conçu son idéal, il sait donc ce qu'il peut attendre de lui-même. Peu à peu, il semble s'être rendu à l'évidence que la nature ne l'a pas fait pour la gloire du premier rang. En rassemblant plusieurs extraits de sa correspondance de voyage, nous avons déjà prouvé que Langevin n'a pas un caractère qui favorise les relations sociales, sauf dans l'intimité du foyer ou du

---

[6] H. Langevin à Edmond Langevin, 29 décembre 1867, APQ, CC, FHL 2.
[7] H. Langevin à J. Langevin, 12 mars 1868, APQ, CC, FHL 4.
[8] H. Langevin à J. Langevin, 26 avril 1868, APQ, CC, FHL 4.

bureau [9]. Sur son humeur casanière, recueillons un nouveau témoignage, plus éclairant encore, puisqu'il est en relation directe avec son accession au leadership du parti conservateur. Comme remplaçant de Cartier, Langevin devient le représentant de la province de Québec au gouvernement canadien. À ce titre, il est invité par le gouverneur général à passer quelques jours à Rideau Hall. Langevin commente ainsi son séjour chez Lord et Lady Dufferin :

> Quoique je sois rendu à Rideau Hall depuis hier soir & jusqu'à demain matin, je ne suis pas encore gouverneur général. Lady Dufferin m'ayant invité en son nom & en celui de Lord Dufferin à venir passer ce temps avec eux à Rideau Hall, je n'ai pas pu refuser, et me voilà installé ici. Si je n'eûsse [*sic*] consulté que mes goûts, je ne serais pas venu, quoique les maître et maitresse de la maison soient extrêmement polis ; mais je préfère une vie plus tranquille & privée. Toutefois dans la position que j'occupe & représentant tout spécialement nos compatriotes en l'absence de Sir George-É. Cartier, j'ai cru que je devais accepter l'invitation [10].

Si la ferveur personnelle du chef suffisait pour maintenir la discipline d'un parti ou, au besoin, la remettre à l'honneur, Langevin n'aurait pas à appréhender la succession qui l'attend. Il faut au chef d'un parti politique des dons très nets que Langevin a appris à ne pas se reconnaître. Il n'a pas cet éclat naturel qui attire l'admiration et le dévouement. Il n'a pas cet accueil qui rend faciles les rapports entre celui qui dirige et ses partisans. Il n'a pas non plus cette chaleur qui pourrait réchauffer un zèle attiédi. C'est ce qu'exprime fort justement Alphonse Desjardins à Rodrigue Masson, au moment où Langevin prend en main les rênes du parti conservateur : « Vous le savez bien mieux que moi, M. Langevin a pu être un second de grand mérite mais il n'a rien de ce qu'il faut pour faire un chef [11] ». Dans la vie personnelle, avoir mesuré sa faiblesse, c'est être fort. Mais le principe ne s'applique pas à la vie publique où la bonne volonté sera toujours impuissante à suppléer aux irremplaçables dons du chef. Langevin le sait bien, lui qui les possède à un degré insuffisant. Aussi pressent-il qu'en acceptant la plus haute situa-

---

[9] Voir *supra*, 132s.

[10] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 février 1873, APQ, CC, FHL 3.

[11] A. Desjardins à R. Masson, 23 mai 1873, AHM, FM.

tion politique au Canada français, il franchit un sommet, il fait le premier pas sur l'autre versant de sa longue carrière politique. Au printemps de 1873, fatigué, rendu malade même par la trop forte besogne que lui attire l'absence de Cartier, angoissé par la tâche de leader politique à laquelle il s'exerce depuis huit mois [12], Langevin pense à se retirer de la vie publique pour un temps de repos indéfini [13]. Sir John proteste énergiquement [14]. En fait, Langevin est le meilleur candidat à la succession de Cartier, bien que quelques Canadiens français voient monter leur étoile au ciel politique. Ainsi, Rodrigue Masson et Joseph-Hyacinthe Bellerose ont pour eux l'appui des ultramontains et du *Nouveau-Monde ;* Adolphe Chapleau qui, suivant sa propre expression, est entré au cabinet provincial un peu par la fenêtre, pourrait bien forcer la porte du cabinet fédéral [15] ; Théodore Robitaille, Joseph-Alfred Mousseau, Georges Baby, Adolphe Caron sont du bois dont on fait les ministres. Mais rien ne doit changer trop brusquement au pays du Québec. D'autant plus qu'une mort un peu tragique a redonné à Cartier le haut prestige qu'on lui avait discuté pendant ses derniers mois de politique active. Le parti qui accueille le nouveau chef conservateur est donc encore tout au regret de la perte qu'il vient de faire. À l'homme nouveau, qui signifierait une certaine brisure avec un passé politique bien enraciné, le traditionalisme des conservateurs préfère celui qui offre la plus grande chance d'une continuité. Or, des membres de la vieille équipe conservatrice des années 1860, la plupart sont déjà morts à la vie politique ou agonisent dans un fauteuil du Sénat ou du Conseil législatif.

Il y a une exception, semble-t-il ; c'est Cauchon, qui a été un des plus ardents champions du parti conservateur et qui est encore plein de vigueur et d'ambitions fertiles et ingénieuses. En 1872, Cauchon remue donc ciel et terre pour obtenir ou la succession de Sir Narcisse comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ou celle de Sir George comme chef du parti conservateur [16]. Cauchon n'obtient ni l'un ni l'autre : trop de ci-

---

[12] H. Langevin à J. Langevin, 8 avril 1873, APQ, CC, FHL 5.

[13] H. Langevin à J. Langevin, 20 février 1873, APQ, CC, FHL 5.

[14] *Ibid.*

[15] A. Desjardins à R. Masson, 6 juin 1873, ACSM, 5255, 5.

[16] H. Langevin à J. A. Macdonald, 28 novembre 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b), vol. 226.

toyens se préparent « à porter le deuil [17] » s'il devient le châtelain de Spencer Wood, et, d'après une consultation de Langevin, personne ne veut de lui à la direction du parti, ni à Montréal ni à Québec [18]. Une fois de plus, nous sommes en contradiction avec Rumilly qui fait sans cesse de Langevin l'obstacle à l'ascension politique de Cauchon. « En 1867, écrit-il, Langevin avait empêché Cauchon de devenir premier ministre ; en 1873, il contribua sans doute à l'empêcher de devenir lieutenant-gouverneur [19] ». Mais cette double déception de Cauchon engendre le *cauchonisme* qui, dès 1873, rend difficile le leadership de Langevin. En mars de la même année, Cauchon, qui accuse Langevin de vouloir l'écraser, décharge sa bile dans *le Journal de Québec*. Le ministre des Travaux publics raconte à son frère Jean ce premier acte de la célèbre palinodie de Cauchon :

> Cauchon de son côté commence à trouver la soupe chaude. Le pauvre pourtant n'en est qu'au commencement. Il me fait tâter le pouls pour savoir si j'accepterais la paix. Ma réponse a été : « Ce n'est pas moi qui ai commencé. Si M. Cauchon désire la paix, il faut qu'il commence par se taire. Mes amis répondront à ses articles, et après cela s'il ne réplique pas et soutient le gouvernement, il ne sera pas attaqué. Autrement qu'il taille ses plumes ; il n'en aura jamais assez pour se défendre ! Le fait est que cet homme qui, il n'y a pas plus d'un mois était chez moi, et avec lequel je n'ai jamais eu un mot de querelle, m'a attaqué dans son journal sans provocation et simplement par jalousie et dépit. C'est ignoble, et il faut que sa punition soit exemplaire. *La Minerve* de demain matin va lui en donner sur toutes les faces, comme le fait [*sic*] *le Canadien, le Courrier du Canada,* le *Chronicle,* le *Budget* &c [20].

Même si la presse conservatrice fidèle à Langevin n'épargne rien « pour flétrir l'apostasie et en stigmatiser [*sic*] comme elle le mérite [21] », pour employer le style serré et ferme du rédacteur de *l'Opinion publique,* Joseph-Alfred Mousseau, Cauchon se sépare du parti et devient l'un des plus sérieux adversaires de Langevin. À l'automne de 1873, le nouveau leader conservateur

---

[17] C. Pelletier à H. Langevin, 1er octobre 1872, APQ, CC, FHL 19.

[18] H. Langevin à J. A. Macdonald, 28 novembre 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b) vol. 226.

[19] R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec,* I : 216.

[20] H. Langevin à J. Langevin, 21 mars 1873, APQ, CC, FHL 5.

[21] J.-A. Mousseau à H. Langevin, 22 mars 1873, APQ, CC, FHL 18.

de la province écrit à son chef d'Ottawa :

> I agree with you that we must do our best to bring together as far as possible the conservative elements in the Province of Quebec. I work in that direction and shall continue to do so. But there are impossibilities that I cannot overcome. I cannot make of a man who has left us because he has not been made a Lieutenant-governor and I have [been] selected as the Leader of the Conservatives of Lower Canada, I cannot make of him a friend of ours, for the simple reason that to bring him in, would require that he should become the leader and the party will not have him. Do not think for all that that I am an obstacle in the way. No ; should the Liberal Conservatives of my Province wish to have another leader, I am ready at any time to give way, and go back to private life. But I cannot humiliate myself by trying a political reconciliation with a man who has not one follower in the house and whose first condition would be : « I must be the leader », when I know nobody will accept him as such. I have consulted on the subject a number of our friends in Quebec and in Montreal and they consider useless to try anything in that direction [22].

Après s'être allié tacitement à l'opposition, Cauchon deviendra ministre du gouvernement libéral de Mackenzie. De l'avis de Masson, « les libéraux eux-mêmes [...] méprisent mais supportent Cauchon [23] », de sorte qu'il sera bientôt mûr pour l'exil du Manitoba, dont il deviendra le lieutenant-gouverneur à l'automne de 1877 [24]. Mais, bien que les partisans conservateurs puissent déjà prévoir les conséquences graves de la jalousie de Cauchon, c'est à Langevin qu'ils remettent la succession de Cartier parce qu'il est « the best man [25] », comme l'a dit Macdonald à Lord Monck.

Après les funérailles de Cartier, une cinquantaine de membres conservateurs du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de Québec se réunissent et, à l'unanimité, offrent donc le leadership du parti à Langevin. Celui-ci l'accepte avec autant de calme et de sérénité que de réalisme [26]. Ce choix

---

[22] H. Langevin à J. A. Macdonald, 28 novembre 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[23] R. Masson à sa mère, 17 février 1877, AHM, FM.

[24] D.C. THOMSON, *Alexander Mackenzie, Clear Grit*, 314.

[25] J.A. Macdonald à Lord Monck, 11 octobre 1872, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 521.

[26] H. Langevin à J. Langevin, 14 juin 1873, APQ, CC, FHL 5.

des lieutenants conservateurs est sûrement du goût de Galt qui a écrit à Langevin, au lendemain de la mort de Cartier : « Many grave responsibilities have been devolved on you, but I have very great confidence you will be a worthy successor to our old friend and colleague [27] ». Quant à Macdonald, devant le fait accompli, c'est sans réticence maintenant qu'il annonce le choix des conservateurs de la province de Québec, quoiqu'il s'adresse confidentiellement à son vieil ami et collègue John Rose : « Langevin has been selected by the French Canadians as their leader in succession, it is the best choice they could have made. You have no idea how much Langevin has improved in every way. He is a first rate administrator and gets on very well with his Parliamentary supporters [28] ».

L'unanimité des membres présents à la réunion des conservateurs après les funérailles de Cartier ne signifie pas l'unanimité des conservateurs de la province de Québec. Le parti dont Langevin accepte la direction est fortement affaibli parce qu'il est divisé contre lui-même. Langevin connaît bien les causes de la défaite de son chef aux dernières élections. Il est sûr que la politique ferroviaire de Cartier lui a aliéné bien des sympathies dans la région de Montréal. Le curé Labelle écrivait avec raison quatre mois avant les élections : « Sa popularité ne tient plus qu'à un fil. Même des amis le rendent plus coupable qu'il n'est [29] [...] ». Les nationaux lui ont volé d'autres votes en imputant au gouvernement le retard industriel, le manque d'activité commerciale et la crise économique qui sévit dans la province de Québec. Mais la défaite de Cartier, il faut surtout l'attribuer à l'appui que les amis du *Nouveau-Monde* ont donné aux partisans du parti national. Louis-Honoré Huot dira avec raison, douze ans plus tard, en revivant cet épisode douloureux de l'histoire du parti conservateur :

> À cette époque j'étais dans le Journalisme, et Sir Hector était le premier lieutenant de Sir George-É. Cartier. Le bon sens de l'un et de l'autre chef leur faisait prévoir les dangereuses suites qu'aurait le fameux Programme Catholique [...] les Programmistes déclarèrent une

---

[27] A.T. Galt à H. Langevin, 21 mai 1873, APQ, CC, FHL 12.

[28] J.A. Macdonald à J. Rose, 23 juin 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 523.

[29] A. Labelle à R. Masson, 5 mai 1872, AHM, FM.

> guerre ouverte au chef conservateur qui ne voulut pas emboîter le pas derrière eux. [...] Un bon nombre de conservateurs se rangèrent contre nous plutôt que de se laisser entraîner à toutes les exagérations auxquelles le parti Libéral de son côté déclarait solennellement renoncer. Nos anciens amis furent grossièrement trompés, car les antipodes politiques se rencontrèrent sur le même terrain [...] pour mettre fin à la carrière de notre grand et illustre chef politique. Par cette alliance hétéroclite Sir George fut défait... il en mourut [30].

Les événements que Langevin a vécus entre septembre 1872 et juin 1873, pendant qu'il assumait l'intérim de Cartier, ne lui laissent pas d'illusions. L'*alter ego* de Cartier, le successeur de Cartier, devra affronter les adversaires de Cartier. Faisons donc l'étude rétrospective de cette série d'événements qui permettent au successeur de Cartier d'imaginer l'allure que prendra son propre leadership.

Les ultramontains n'attendent pas la mort du chef conservateur pour essayer d'obtenir l'adhésion officielle de Langevin au *Programme catholique*. Le 18 octobre, Luc Désilets lance la grande offensive, prévoyant, comme bien d'autres, que le ministre des Travaux publics deviendra le leader des affaires politiques de la province dans un avenir plus ou moins éloigné : « Probablement êtes-vous appelé par la divine Providence à remettre le pays sur la bonne voie ; c'est du moins ce que nous espérons. Qu'il me soit permis de vous dire que ce sont les principes catholiques et les principes catholiques seuls qui nous sauveront [31] ». Puis l'abbé Désilets rappelle les maux dont souffre le Vieux Monde pour avoir résisté à la doctrine sociale de l'Église que contiennent *Quanta Cura* et le *Syllabus*. Il prédit ensuite qu'une catastrophe amènera bientôt la ruine de toute l'Europe. Enfin, il tire lui-même la morale de son long récit historique et prophétique : « Ne devons-nous pas, nous, profiter du spectacle de cette leçon qui nous est si majestueusement donnée, et faire ici de bonne volonté les réformes que Dieu opérera là bas [*sic*] par la force de son bras [32] ? » Vient ensuite une lon-

---

[30] L.-H. HUOT, « Mémoire secret à Sir Hector-L. Langevin, C.B., K.C.M.G., ministre des Travaux publics, sur les difficultés religieuses et politiques actuellement existantes dans la Province de Québec », 18 janvier 1884, APQ, CC, FHL 13.

[31] L. Désilets à H. Langevin, 18 octobre 1872, APQ, CC, FHL 10.

[32] *Ibid.*

gue apologie du *Programme catholique*, à quoi l'abbé Désilets veut gagner le successeur de Sir George. Avec une éloquence qui révèle une profonde sincérité, le grand vicaire de M^gr^ Laflèche prouve la valeur dogmatique du *Programme* : ses principes sont les seuls vrais, car ils sont ceux qu'a proclamés le pape, vicaire de Celui qui a dit de Lui-même : « Ego sum via, veritas et vita ». L'abbé Désilets s'aventure ensuite à prouver l'opportunité du *Programme* :

> Le Pape avertissait le monde pour le sauver des erreurs qui le tuent. Nous sommes ici attaqués des [*sic*] mêmes erreurs : nous devions l'écouter. [...] L'Europe n'a pas écouté, voyez ce qu'elle est devenue. Nous n'avons pas voulu écouter non plus socialement ; voyez ce que nous devenons. [...] Ç'a été là notre malheur, le malheur auquel vous êtes appelés à remedier [*sic*]. Les suites de notre résistance sont déjà visibles. Le parti conservateur ne se fractionne-t-il pas sous nos yeux ? Quel a été le résultat des élections ? Une immense brèche dans les rangs conservateurs, et surtout dans le District de Québec ou [*sic*] le programme a été plus combattu. On peut aussi regarder la chûte [*sic*] du chef comme une conséquence de son hostilité aux doctrines ; et qui sait si sa maladie subite ne s'y rattache pas par quelque lien invisible. Toujours est-il que le seul moyen de marcher surement [*sic*] vers l'avenir est le retour sincère aux principes du programme catholique [33].

Pour mieux convaincre Langevin de l'opportunité du *Programme*, l'abbé Désilets fait de longues incursions aux pays de la philosophie et de l'histoire. Enfin, il en arrive au but de son plaidoyer et supplie le leader conservateur de se rallier officiellement aux programmistes, lui promettant qu'il donnera ainsi une immense force à son administration, puisqu'il obtiendra l'appui et de la divine Providence et de tous les conservateurs sérieux et honnêtes :

> Vous pouvez rendre, dans la circonstance présente [,] un immense service, à votre nation, en faisant ce qu'aucun homme d'État n'a encore voulu faire, un acte d'adhérence plein et entier aux doctrines sociales promulguées par l'Église. L'Église et le pays ont droit de l'attendre de vous, à plusieurs titres. Ah ! que vous seriez amplement récompensé !

[33] *Ibid.*

> Qui donc pourrait vous en empêcher ? Les représentations les plus fortes échouaient chez votre prédécesseur devant cette malheureuse querelle des Sulpiciens. Vous n'êtes, vous, nullement engagé dans cette triste cause. Il faudrait peut-être faire le sacrifice de quelques amis ou de quelques idées ou de quelques satisfactions ; mais vous savez qu'aucune bonne œuvre ne se fait sans sacrifice. Puisse le Seigneur vous inspirer cette générosité. C'est alors que l'on pourrait proclamer le Canada, la patrie des zouaves, comme un pays parfaitement attaché à l'Église ! De quelles sources de bénédictions votre conduite ne serait-elle pas pour nous tous [34].

Après cette envolée, l'abbé Désilets rappelle à Langevin qu'il est dans une situation exceptionnelle pour ramener promptement l'unité non seulement dans le parti conservateur, mais aussi dans l'épiscopat :

> Vous qui avez un frère et des amis intimes dans l'Épiscopat vous vous rendriez [.] par le fait que nous évoquons, très agréable aux Évêques de Montréal et des Trois-Rivières, et l'union désirée serait rétablie sur des bases inébranlables, l'enseignement social infaillible du Souverain Pontife. Quel [*sic*] ne serait pas ensuite même matériellement ou politiquement la puissance de ce levier. Vous en avez besoin d'ailleurs, car vous n'ignorez pas qu'il parait [*sic*] s'élever à vos cotés [*sic*] de gros nuages qui pourraient *porter la tempête* [35].

Dans les dernières pages de son long plaidoyer, l'apôtre du *Programme* indique à Langevin un moyen qu'il juge très facile, très simple et très sûr d'opérer l'union effective des conservateurs, après en avoir opéré l'union idéologique : admettre des programmistes dans les ministères des deux gouvernements.

Si nous avons donné tant d'importance au plaidoyer de l'abbé Luc Désilets qui se fait, sans aucun doute, l'interprète des opinions et des espoirs de tous les ultramontains de la province, c'est qu'il jette une lumière décisive sur les ambitions et les tactiques des programmistes d'une part, et sur le grand problème qui conditionnera les vingt ans de *leadership* de Langevin d'autre part. Ainsi, n'hésitons-nous pas à reproduire presque en entier la réponse très ferme que Langevin adresse à l'abbé Désilets,

---

[34] *Ibid.*
[35] *Ibid.*

avec quinze jours de retard, il faut le noter :

> [...] je suis convaincu que vous ne trouverez pas à redire que, sur des matières de l'importance de plusieurs de celles dont vous parlez, je m'abouche avec l'Épiscopat qui est chargé spécialement du gouvernement de l'Église en [*sic*] Canada en union avec et sous la suprématie du St Siège [*sic*]. C'est ce que je fais depuis longtemps, je devrais dire depuis que je m'occupe d'affaires publiques. Aussi suis-je bien convaincu que l'Épiscopat connait [*sic*] mes convictions religieuses bien arrêtées et sait qu'il n'a pas de meilleur ami que moi. Vous comprendrez donc pourquoi il serait pour moi inconvenant de me mettre en rapport sur des matières de ce genre avec d'autres que l'Épiscopat qui en matières ayant rapport à la morale ou à la religion a toujours été mon guide. Vous apprécierez donc les motifs qui m'imposent silence en ce moment [36].

Langevin prend ensuite la défense de son chef, reprochant à l'abbé Désilets d'avoir blâmé sa conduite :

> Vous ne serez pas étonné, j'en suis convaincu, que je ne concourre [*sic*] pas dans cette opinion de votre part. Tout homme peut se tromper, et Sir George se fût-il trompé une fois ou deux, il semble qu'on eût dû se rappeler les longs et importants services qu'il avait rendus, et ne pas se réjouir de l'échec qu'il a subi à Montréal, et qui ne fait de tort qu'à notre nationalité et à notre influence comme Province de la Confédération [37].

Enfin, Langevin exprime son espoir de voir de nouveau « toutes les forces conservatrices réunies et combattant toutes ensemble », ainsi que sa ferme volonté de poursuivre ses efforts en vue de l'unité du parti [38]. Un an plus tard, la politique ultramontaine connaîtra un regain de vie lorsque le *Nouveau-Monde* publiera l'approbation donnée au *Programme catholique* par certains théologiens romains que Mgr Laflèche a consultés [39]. Langevin aura alors l'occasion d'exprimer de nouveau son refus d'adhérer au *Programme* bien qu'il persévère dans son désir de refaire l'unité du parti. C'est à son vieux chef d'Ottawa qu'il s'adresse alors : « In so far as the Programmist party is concerned, I

---

[36] H. Langevin à L. Désilets, 4 novembre 1872, APQ, CC, FHL 10.

[37] *Ibid.*

[38] *Ibid.*

[39] I. Bourget à E.-A. Taschereau, 28 août 1873, ACAM, RLB 21, 873–504ss ; et le *Nouveau-Monde*, 9 août 1873.

continue to act in a conciliatory way ; but the *Nouveau-Monde* cannot be brought to us now. The new government must show their hand first, and I rely also on the pecuniary circumstances of that paper. The circulation has dwindled down to nothing and therefore the cash-box is empty [40].

Langevin pourra s'en tenir à cette attitude négative face au *Programme catholique*. En effet, les événements lui épargneront une lutte ouverte contre les programmistes. Dans une lettre du 4 août 1874, signée par le cardinal Costantino Patrizi, le Saint-Office condamnera les vives discussions et les dissensions de l'épiscopat canadien à propos du *Programme catholique*. Elle imposera donc à tous [*singulis*] « le silence sur le dit programme catholique et sur les autres questions qui peuvent s'y rapporter [41] ». Privés de l'appui des évêques ultramontains, qui suivront la ligne de conduite que Rome leur aura tracée [42], les programmistes finiront par se dissocier.

Il est normal qu'après avoir essayé de gagner Langevin à leurs principes, les ultramontains acceptent son accession à la direction des affaires politiques de la province comme un événement aussi fâcheux qu'inévitable ; ils sont confiants que leur école aura bientôt la victoire sur celle de Cartier. *L'Événement* affirme carrément que le parti conservateur ne survivra pas à la mort de son chef [43]. D'après la correspondance qu'Alphonse Desjardins adresse à Rodrigue Masson, les ultramontains pensent plutôt que le parti vivra, mais que l'école conservatrice de Cartier « aura bientôt fait son temps » et que la partie bas-canadienne du nouveau ministère fédéral, formée par Langevin, « ne sera jamais considérée que comme une organisation transi-

---

[40] H. Langevin à J. A. Macdonald, 28 novembre 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[41] C. Patrizi, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'inquisition générale, à E.-A. Taschereau, 4 août 1874, AAQ, CMR, VI–89. Le texte que nous citons est emprunté à la traduction manuscrite de Mgr Taschereau qui accompagne le document. Le 17 août 1881, *la Minerve* a publié une traduction de la lettre du cardinal Patrizi. Mgr Taschereau y a découvert plusieurs erreurs graves et les nota au bas de sa propre traduction.

[42] I. Bourget à E.-A. Taschereau, 12 septembre 1874, ACAM, RLB 22, 874–627 ; et le même à L.-F. Laflèche, 16 septembre 1874, ACAM, RLB 22, 874–640.

[43] Rapporté dans *la Minerve*, 23 mai 1873.

toire [44] ». Aussi, loin de se rallier au nouveau chef politique, ils incitent Masson à réclamer le portefeuille de Cartier, afin de « circonscrire [45] » l'influence de Langevin. Officiellement, Masson est un conservateur de l'aile modérée. Mais depuis son entrée au Parlement canadien en 1867, il s'est montré plutôt indépendant. Aux élections provinciales de 1871, il a été question d'une candidature de Masson au siège de Terrebonne. Un groupe de conservateurs s'y opposèrent et prièrent Langevin d'user de toute son influence afin « que ce M. Rodrigue n' [...] arrive pas à Québec pour tout y mettre en désordre avec sa manière de voir si différente de celle des autres et son obstination bien reconnue. À Ottawa il lui faut marcher avec la masse de ses compatriotes et encore n'y marche-t-il pas toujours [46] ». En effet, Masson a appuyé l'école ultramontaine quand on a débattu, au Parlement d'Ottawa, des questions aussi épineuses que celles de la Cour de divorce et des écoles du Nouveau-Brunswick. C'est donc l'homme qui peut offrir le plus de garanties aux amis du *Nouveau-Monde*. Mais ceux qui ont incité Masson à poser sa candidature au ministère vacant se rétractent bientôt. Il importe, dit Desjardins, « [...] que nous ayons un *homme* pour les moments difficiles qui approchent, un homme délié de toute solidarité autre que celle d'un appui loyal à un parti qui représente davantage les principes auxquels nous tenons, un homme autour duquel on puisse voir arriver à un moment donné des éléments nouveaux pour [donner] force au programme dont il sera le point de ralliement [47] ».

Le Nouveau-Monde « tue ses amis et vivifie ses adversaires [48] », prétend le bon curé Labelle. Pourtant cette opposition des ultramontains cause de profondes inquiétudes au nouveau leader du parti conservateur. Surtout qu'il connaît la faiblesse de l'aile modérée que dirigeait Cartier. En septembre 1872, Arthur Dansereau juge bon de l'en prévenir. « Attendez-vous, lui écrit-il, à prendre une succession où tout est à refaire : les

---

[44] A. Desjardins à R. Masson, 23 mai 1873, AHM, FM.
[45] A. Desjardins à R. Masson, 11 juin 1873, AHM, FM.
[46] L. Beaubien à H. Langevin, 20 février 1871, APQ, CC, FHL 7.
[47] A. Desjardins à R. Masson, 23 mai 1873, AHM, FM.
[48] A. Labelle à H. Langevin, 28 mars 1873, APQ, CC, FHL 15.

amis, les influences, la passion du parti [49] ». C'est en analysant la situation du parti conservateur dans la région de Montréal que le rédacteur de *la Minerve* prophétise ainsi le malheur. De plus, la dernière lutte électorale a révélé que cette désorganisation du parti est à peu près générale dans toute la province. En effet, les conservateurs de langue anglaise ont perdu intérêt à la politique : « The British element — rather the Tory Rump — are drinking deep the cup of humiliation. They are without influence and without hope. They followed the Dunkins, Galts, Roses and Popes, and in the slough into which they were led, they are now immersed to the lips, and their complete disappearance is only a question of time [50] ».

Par traditionalisme ou par crainte de compromettre la Confédération en intégrant trop intimement au parti fédéraliste des hommes qui n'avaient pas travaillé de près au « grand œuvre », le parti conservateur manque aussi d' « amis » canadiens-français au moment où Langevin en prend la direction. Il manque d'avenir aussi, en ce sens que « les vieux de la vieille » ont négligé la jeunesse ; ils ont souvent ri de ses aspirations ; ils ont surtout dédaigné ses initiatives. Pour en mieux convaincre Langevin, Dansereau apporte un exemple bien précis. En août 1872, les jeunes gens de Montréal jouissaient d'une forte organisation qu'ils voulaient mettre au service des conservateurs : « Les jeunes, comme Beaulieu, Chapleau, Mousseau et moi avions réussi à grouper la jeunesse autour d'un interet [*sic*] commun. À force de flatteries, de réunions, de diners [*sic*], nous les avions. Notre bureau était devenu un centre. Sir Georges [*sic*] fut mis au courant de ces choses et nous le priames [*sic*] d'exploiter cette excellente occasion. La réponse fut polie, mais il ne profita de rien et nous laissa dans l'isolement [51] ».

Malgré ce dynamisme de la jeunesse de Montréal, Cartier ne forma son comité que d'anciens « qui se seraient cru [*sic*] déshonorés » s'ils avaient eu recours aux jeunes [52]. Plusieurs jeunes gens passèrent alors au parti national. C'est cette jeunesse qui gagna l'élection de Jetté. Sa force, c'était une organisation adap-

---

[49] A. Dansereau à H. Langevin, 7 septembre 1872, APC, CC, FHL 10.
[50] S. J. Watson à A. Mackenzie, 24 juin 1872, AUQ.
[51] A. Dansereau à H. Langevin, 7 septembre 1872, APQ, CC, FHL 10.
[52] *Ibid.*

tée à la nouvelle génération des électeurs pour qui étaient absolument nuls les moyens de cabale et d'influence, efficaces quinze ans plus tôt [53]. Que Langevin et ses amis aient fait à la jeunesse de Québec un sort aussi peu enviable, rien ne nous permet de l'affirmer. Mais à Québec comme à Montréal, les partisans conservateurs ne sont plus animés de cette « passion » qui unifiait les fédéralistes en 1867. Dansereau attribue cette baisse de l'esprit de parti à « une fausse distribution de patronage [54] ». À ce sujet, le rédacteur de *la Minerve* use d'un langage sévère à l'endroit de Sir George et de ses amis de Montréal :

> Dans notre District, le patronage n'a toujours été étendu qu'aux amis personnels de Sir Georges [*sic*] ou à des personnes incapables de rendre des services. Faites la revue des gens favorisés par le gouvernement, vous n'y trouverez que des pouilles [poules] mouillées et souvent des adversaires. Il est arrivé que les vrais amis du parti, toujours délaissés, ont fini par se désillusionner et à la dernière élection, pas un homme n'a voulu marcher sans argent. Les $25 000 dépensées pour acquérir une minorité de 1300 voix sont restées entre les mains de ces amis. Il n'y a réellement plus d'esprit de parti parce qu'on n'a pas songé à l'entretenir [55] [...].

Encore une fois, les griefs de Dansereau ne couvrent pas le district de Québec, mais ils nous amènent à risquer quelques mots sur le « patronage » dans la politique de Langevin. On se souvient qu'en devenant maître des Postes en 1866, celui-ci s'est réjoui d'obtenir un portefeuille de plus grande importance, qui allait lui permettre de se rendre plus utile aux siens, parents et amis [56]. Il semble donc qu'il ne se serait pas fait de scrupule de pratiquer une certaine politique à l'avantage des siens. Mais Langevin va-t-il jusqu'aux abus que l'on appelle « patronage » et « népotisme » ? Il est sûr qu'en 1867, Langevin se félicite « de ne pas oublier grande [*sic*] chose [57] » en annonçant qu'il a obtenu pour son frère Édouard la charge de député-greffier du Canada, charge correspondant à celle que le jeune notaire occupait pour le gouvernement du Canada-Uni. En 1873, Édouard

---

[53] *Ibid.*

[54] *Ibid.*

[55] *Ibid.*

[56] H. Langevin à J. Langevin, 4 novembre 1866, APQ, CC, FHL 4.

[57] H. Langevin à Édouard Langevin, 15 février 1867, APQ, CC, FHL 1.

Langevin sera nommé sous-secrétaire d'État. En décembre 1868, Langevin cherche une position pour un autre de ses frères, Noé, bien qu'il soit persuadé que la nomination ne lui fera pas de bien au point de vue politique. Aussi prend-il cette précaution : « [...] je ferai en sorte qu'il soit capable de remplir la place qui lui sera assignée, et son casement aura pour effet de rendre moins lourdes les dernières années de nos vieux parents, dont je m'étudie à arranger les affaires [58] ».

À deux reprises, en 1870 [59] et en 1873 [60], il essaie de faire nommer son beau-frère Magloire Derome juge de la Cour supérieure. Ses efforts sont sans lendemains, mais les lettres d'explications (pour ne pas dire d'excuses) qu'il adresse alors aux membres de sa famille font connaître les principes de Langevin sur le « patronage ». Ainsi, en septembre 1873, il écrit à Edmond :

> Tu peux bien penser que personne plus que moi n'aurait désiré faire plaisir à notre sœur Malvina. Mais tu sais aussi qu'en affaires gouvernementales et spécialement en affaires concernant les nominations au Banc Judiciaire, un Ministre n'a pas le droit de faire prévaloir ou d'essayer de faire prévaloir ses affections personnelles ou de famille à l'encontre de l'intérêt public ou de ce que ses collègues peuvent considérer être l'intérêt public. Tout ce qu'il peut faire c'est de renoncer à son portefeuille et de s'en aller. Mais on n'a pas ce droit-là quand on accepte la position si responsable où mes collègues du Bas-Canada m'ont mis, lorsqu'ils m'ont choisi pour être le chef des Conservateurs de la Province de Québec. Je sais bien qu'à l'extérieur on ne me donne pas le bénéfice de mon abnégation et de mon action si constitutionnelle. Le nom seul de notre beau-frère, prononcé par la Presse, a suffi pour m'exposer à des accusations et à des injures. J'ai laissé dire [61].

À différentes étapes de sa carrière politique, Langevin aura l'occasion de compléter cette déclaration de principes. En janvier 1879, le docteur Narcisse Lacerte offre cent dollars à Justine Langevin en lui demandant d'obtenir de son mari qu'il soit nommé médecin du port. Langevin s'offense d'un tel geste et écrit au docteur Lacerte en lui retournant son billet : « [...]

---

[58] H. Langevin à J. Langevin, 26 janvier 1868, APQ, CC, FHL 4.
[59] H. Langevin à J. Langevin, 27 mai 1870, APQ, CC, FHL 5.
[60] H. Langevin à Edmond Langevin, 24 septembre 1873, APQ, CC, FHL 3.
[61] *Ibid.*

vous devez savoir après la réception de cette lettre qu'un Ministre, pas plus qu'un Membre du Parlement ne peut vendre les charges publiques, ni se faire payer pour les obtenir ou les accorder. Le Ministre ou le député qui demanderait ou recevrait de l'argent pour pareil service s'exposerait à se faire chasser du Ministère et du Parlement et il le mériterait bien [62] ».

Quelques mois plus tard, il rassure le grand vicaire Cazeau sur la politique du gouvernement. En reprenant le pouvoir, les conservateurs n'ont pas l'intention de démettre de leur emploi leurs adversaires politiques : « Soyez sûr que ni Mr. Lebel ni aucun autre employé ne sera démis pour ses opinions politiques. [...] Qu'un officier soit libéral ou qu'il soit conservateur, s'il remplit ses devoirs publics bien, il ne sera [pas] persécuté ni démis [...]. Vous me connaissez assez pour savoir que ni Mr. Lebel ni aucun autre n'a droit de craindre une persécution de ma part [63] ». Quelques années plus tard, c'est Jean Langlois qui veut s'acheter une place de juge et qui se mérite la semonce suivante : « Votre lettre du 20 août m'est arrivée avec les deux mille piastres qu'elle contenait. Les places de juges comme les autres positions dans le service civil du gouvernement ne s'achètent pas, et ce serait vendre une place de juge que d'accepter même secrètement, comme vous le suggérez, les deux mille piastres en question, quand bien même elles seraient versées, comme vous le dites, dans le fonds électoral [64] ».

Multiplier davantage les citations seraient inutile. Nous avons découvert les principes de Langevin sur la distribution des emplois publics, principes admirables s'il en est ! Mais on conçoit que, là comme ailleurs, le passage des principes à leur application ne se fasse pas toujours sans hésitations ni détours même. Surtout dans la province de Québec de la fin du XIX[e] siècle. En effet, les circonstances historiques comme la volonté des colonisateurs de la Nouvelle-France ont fait de la société canadienne-française une société hiérarchisée. Après l'avènement du régime parlementaire, le député a pris, dans cette société, la place du seigneur d'ancien régime, avec quelque chose de ses droits

---

[62] H. Langevin à N. Lacerte, 27 janvier 1879, APQ, CC, FHL 15.

[63] H. Langevin à C.-F. Cazeau, 3 mars 1879, AAR, Boîte de M[gr] Jean Langevin.

[64] H. Langevin, à J. Langlois, 22 août 1883, APQ, CC, FHL 15.

et de ses devoirs. Le peuple le considère comme son nouveau chef social investi, lui aussi, d'une autorité presque illimitée. Un jour, Langevin répond par un souriant badinage à Jean-Charles Chapais qui lui a transmis la demande d'un ami : « Nos amis ne sont pas raisonnables. Bientôt si l'un d'eux se querelle avec sa femme, il faudra que j'aille y mettre l'ordre. Merci. Entre le bois et l'écorce je ne mettrai ni le nez ni les doigts. Ne riez pas, *old fellow*, vous qui êtes à rustiquer en bas, tandis que moi je suis à gouverner le Pays [65] ».

À l'abri de ce badinage, Langevin proclame la survivance d'un fait social qui, comme tout archaïsme, complique joliment sa vie et celle de ses collègues, à qui revient la tâche de distribuer les faveurs de l'État. Il y a plus. Nous avons eu l'occasion de prouver qu'au milieu du XIX[e] siècle, peu de voies sont ouvertes à la jeunesse canadienne-française et aux hommes dont la vie a trompé les plus nobles espoirs. Après 1870, ce manque d'issues sociales se double d'une crise économique, ce qui explique que les courages se lassent et que soit très dense la circulation dans les antichambres des ministres et des députés. Langevin va jusqu'à écrire que le grand nombre des jeunes candidats aux emplois publics constitue « un vrai vice national » qui affaiblit le Canada français : « Nos jeunes gens [...] n'ont pas le courage de lutter pour se faire une position indépendante dans le monde. Ils aiment mieux se mettre aux ordres quelquefois de gens cent fois leurs inférieurs comme capacités et comme positions sociales, que de tirer le diable par la queue pendant quelques années et rester au dehors [66] ».

Si regrettable qu'elle soit, cette course aux emplois publics est stimulée par la crise économique, qui s'est fait sentir d'abord dans la région de Québec, selon le témoignage de Sir Narcisse Belleau : « Les affaires reprennent avec peine, l'argent est très rare, les Banques sont difficiles, de sorte qu'il n'y a que les personnes de crédit qui peuvent faire leur chemin aujourd'hui. Le commerce est peu florissant et les importations très faibles à Québec ; de fait les importations s'amoindrissent et diminuent tous les ans à Québec. Nos détailleurs préfèrent le marché de Montréal, les facilités de crédit sont meilleures et les prix moins éle-

[65] H. Langevin à J.-C. Chapais, 28 août 1869, APQ, CC, FHL 9.
[66] H. Langevin à J. Langevin, 10 mars 1872, APQ, CC, FHL 5.

vés [67] ». Mais cette crise économique sévit à l'échelle de la province après quelques années : « The country is in a very bad condition. Labor cannot be procured ; a vast acreage is under grass instead of cereals ; farms are for sale everywhere ; the young men are leaving the country in hordes, for the United States. No mere act by the Local Parliament of Quebec will remedy this state of things. The next five years will strain confederation to its utmost tension, for the people here are heart and soul dissatisfied and talk « strange theories [68]». » Avant de s'exiler à la recherche d'un gagne-pain, certains citoyens mettent tout en œuvre pour obtenir un emploi public. Tous les moyens leur sont permis, même le chantage [69] !

De cette brève analyse du contexte historique, social et économique où s'insère la politique canadienne dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, nous pouvons déduire cette conclusion : la tâche des hommes d'État est bien difficile pour ce qui est de la distribution des emplois publics, s'ils tiennent à ce que leurs actes politiques soient objectivement fidèles à leurs principes. La philosophie la plus élémentaire enseigne cependant que l'homme doit inventer une conduite pour chaque cas particulier, en tenant compte des contingences, parfois si complexes. Peut-être, donc, ne serait-il pas moralement scandaleux que des hommes, qui voudraient être fidèles à des principes aussi admirables que ceux qu'énonçait Langevin, aient quelquefois, en pratique, des comportements contraires. Sur cette question du « patronage » et du népotisme qu'auraient pu pratiquer Langevin et ses collègues du gouvernement, nous suspendons notre jugement.

Voilà donc Langevin réduit à diriger un parti qui s'effrite de façon inquiétante. La droite ultramontaine s'est déclarée hostile aux conservateurs modérés de l'école de Cartier, tandis qu'une

---

[67] N. Belleau à H. Langevin, 5 mai 1868, APQ, CC, FHL 7.

[68] S. J. Watson à A. Mackenzie, 24 juin 1872, AUQ.

[69] Dans une lettre à J.-C. Chapais, 3 novembre 1870, Langevin écrit : « [...] vous savez que je ne puis pas, en honneur, consentir à donner un emploi à un homme qui m'a menacé de publier contre ma famille et contre moi des articles propres à nuire à notre réputation. [...] Je vous prie donc de croire que ce n'est que par devoir que je ne puis consentir à son emploi. Si néanmoins vous désirez lui donner ou plutôt à sa femme quelques secours, je vous donnerai ma part. Je ne puis pas faire plus ». (APQ, CC, FHL 9.)

gauche s'est formée par suite de l'indifférence du chef et des anciens lieutenants du parti. Cette aile rassemble la jeunesse, celle de Montréal du moins, avec ses promesses d'avenir. Elle porte donc en germe l'antagonisme régional Montréal-Québec auquel Langevin sera bientôt en butte. Cette division intestine est semeuse de ruines. Déjà, sous Cartier, elle a bouleversé la politique provinciale et fédérale et tout laisse prévoir qu'elle multipliera ses mauvais effets, car elle s'alimente surtout au désaccord fondamental qui partage les évêques de la province de Québec en ultramontains et en antiultramontains. Or, ce conflit, qui repose lui-même sur le double courant de la pensée catholique européenne, vient d'entrer dans sa phase la plus aiguë au moment où Langevin prend en main les rênes du parti.

Plus que jamais l'archevêque de Québec et « ses deux fidèles échos de Saint-Hyacinthe et de Rimouski [70] », ainsi qu'on nomme Mgr LaRocque et Mgr Langevin, entendent ne faire aucune concession à l'ultramontanisme, vu que cette doctrine atteint son crépuscule dans toutes les nations, même à Rome. De son côté, Mgr Bourget, avec l'appui de Mgr Laflèche et du *Nouveau-Monde* surtout, persiste à croire que le précepte évangélique sur les relations de l'Église et de l'État est : « Rendez à César ce qui est dû à César, après avoir avant tout rendu à Dieu ce qui est dû à Dieu [71] ». En conséquence, Mgr Bourget reproche aux évêques antiultramontains d'être « trop complaisants » pour les gouvernants et « trop politiques et trop faibles lorsqu'il s'agit de publier à haute voix les salutaires principes [72] ». Par malheur, quoique avec la bonne conscience de ne vouloir que refouler l'erreur, on saisit, de part et d'autre, toutes les occasions de faire une déclaration de ses principes.

Aux noces d'or sacerdotales de Mgr Bourget, le jésuite Antonin-Nicolas Braun fait, en guise de sermon l'exposé de la doctrine ultramontaine sur toutes les grandes questions de l'heure. La presse antiultramontaine accuse Mgr Bourget d'avoir fourni le plan de cette « harangue passionnée [...] à l'adresse de

---

[70] E.-C. Fabre à l'évêque de Bourges, 20 décembre 1872, ASTR, (Correspondance — cardinaux, évêques), A 1, F 35.

[71] I. Bourget à G. Ouimet, 29 décembre 1872, ACAM, RLB 21, 873-13.

[72] I. Bourget à E.-A. Taschereau, 10 janvier 1873, ACAM, RLB 21, 873-48.

Mgr l'archevêque, de la majorité de l'épiscopat, des Messieurs de Saint-Sulpice et de tous ceux qui n'épousent pas les exagérations et les haines du *Nouveau-Monde* [73] ». C'est le 29 octobre 1872 que la chaire de Notre-Dame résonne des insinuations du prédicateur ultramontain [74]. Quelques semaines plus tard, le grand vicaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond, fait une digression, au cours d'une conférence sur le culte de Marie, pour affirmer qu'il n'y a ni gallicans ni libéraux au Canada et que l'école ultramontaine se bat contre des moulins à vent [75]. « La pilule du diable recouverte de la fleur de la dévotion à Marie [76] », tel est le commentaire qu'en fait l'abbé Luc Désilets. Il est évident, comme le dit l'éminence grise de Mgr Laflèche, « que cette mine de St-Hyacinthe a sauté par une étincelle de Québec [77] ».

Ces deux faits, que nous avons choisi d'évoquer parce qu'ils sont les plus caractéristiques de l'agressivité du temps, et d'autre similaires se passent pendant que deux projets de loi suscitent de vifs débats au Parlement de Québec. Le 27 novembre 1872, les Jésuites demandent à la Chambre l'autorisation de fonder une université à Montréal [78]. C'est Mgr Bourget qui a suggéré, en 1851, la fondation d'une université catholique dans le Bas-Canada. Il la voulait de juridiction épiscopale. Mais Québec obtint que Laval, fondée en 1853, ne dépendît que de l'archevêque et non de l'épiscopat. À deux reprises [79], Mgr Bourget essaya d'obtenir une université pour Montréal. Chaque fois, Québec eut gain de cause à Rome, prouvant que la province ne pouvait ni alimenter ni soutenir deux universités catholiques de langue française. En 1872, les Jésuites, inspirés sans aucun

---

[73] *Le Canadien*, 5 novembre 1872.

[74] Voir *Noces d'or de Mgr l'Évêque de Montréal*. Compte rendu des fêtes du 29 octobre. Sermon du R.P. Braun, S.J. Liste des invités, etc. Avec le portrait de Mgr Bourget. Montréal, Typographie *le Nouveau-Monde* 1872, 15p.

[75] Dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 décembre 1872.

[76] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 24 janvier 1873, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 47.

[77] *Ibid.*

[78] *Journaux de l'Assemblée législative de Québec*, 36 Vict., 1872, VI : 48.

[79] E.-C. Fabre à l'évêque de Bourges, 20 décembre 1872, ASTR (Correspondance — cardinaux, évêques) A 1, F 35.

doute par Mgr Bourget, prétendent que, depuis vingt ans, il a été impossible de diriger les jeunes gens de Montréal vers Québec et qu'il est urgent d'empêcher la jeunesse montréalaise, trois fois plus nombreuse que celle de Québec, de fréquenter les universités protestantes de Montréal [80]. Le bill soulève une vive réaction à l'archevêché de Québec, qui a l'appui de Rome contre les prétentions de Montréal [81]. Le 24 décembre 1872, le lieutenant-gouverneur sanctionne les amendements à l'Acte d'incorporation du Collège Sainte-Marie [82], mais la Chambre a fait supprimer l'article relatif à l'établissement d'une université à Montréal. Notons, contre Rumilly qui affirme que « les conservateurs croyaient une université indispensable à Montréal [83] », que Langevin et ses amis s'y opposent, au contraire, « dans l'intérêt de la religion et du pays [84] ». Ils admettent, cependant, et Langevin ne manque pas de le faire remarquer au grand vicaire Cazeau et au recteur de l'Université Laval, que la position des conservateurs est « singulière » dans cette affaire. C'est ce qu'explique Langevin à son frère Jean : « L'an dernier & cette année, les Dr. Larue, Langelier & Simard ont travaillé contre nous, et aujourd'hui nous sommes appelés à soutenir l'Université Laval & par conséquent à conserver à ces 3 Messieurs le pain quotidien au moyen duquel ils nous ont fait & nous font encore la guerre [85] ».

Un autre projet de loi soulève des débats aussi passionnés. Le 2 décembre 1872, Gédéon Ouimet présente à la Chambre un bill des registres [86]. Mgr Bourget espérait un bill déclaratoire qui donnerait droit aux registres civils à toute paroisse canoniquement établie. Mais le projet de loi ne rencontre pas ses vues. Dans une lettre privée, Alphonse Desjardins accuse Ouimet de présenter « une loi bâtarde » qui reprend en sous-main toutes les thèses sulpiciennes et va favoriser le gallicanisme dans la province de Québec [87]. La loi vise en somme les paroisses nouvellement

---

[80] *Ibid.*

[81] R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, I : 213.

[82] *Statuts de Québec*, 36 Vict., 1872, c. 64.

[83] R. RUMILLY, *op. cit.*, I : 210.

[84] H. Langevin à J. Langevin, 28 novembre 1872, APQ, CC, FHL 5.

[85] *Ibid.*

[86] *Journaux de l'Assemblée législative de Québec*, 36 Vict, 1872, VI : 73.

[87] A. Desjardins à R. Masson, 14 décembre 1872, AHM, FM.

érigées à Montréal, et Mgr Bourget espère clore à son avantage sa célèbre querelle avec les Sulpiciens, alors que la cause est pendante à Rome. Il suggère donc des amendements au projet de Ouimet. Sous la pression de l'archevêché, le procureur général ne les accepte qu'en partie [88]. Avec raison, Mgr Bourget attribue son échec à la réaction de ses adversaires gallicans. Aussi, écrit-il à Ouimet : « [...] il est visible [...] et on ne se gêne pas de le dire que c'est pour enfoncer l'Évêque de Montréal que l'on s'oppose avec frénésie à la reconnaissance des droits de l'Église [...] Si le Bill ne venait pas de Montréal, il passerait sans opposition ni objection [89] ».

On défère à Rome ces difficultés et d'autres, qui ont déjà soulevé au Canada des discussions d'une excessive âpreté. En effet, le 21 décembre 1872, Mgr Laflèche et le Père Braun s'embarquent pour la Ville éternelle, où ils doivent rejoindre Mgr Joseph Désautels qui prend soin des intérêts de Mgr Bourget auprès des prélats romains. Mgr Taschereau et Mgr Thomas-Étienne Hamel les ont précédés de quinze jours [90]. Les évêques ultramontains reprochent à Mgr Taschereau de s'être mêlé directement et impérieusement des affaires des autres diocèses, notamment au sujet du *Programme catholique* et au sujet des démêlés de l'évêque de Montréal avec les Sulpiciens. À Rome, Mgr Laflèche doit donc faire définir de façon très claire les limites de la juridiction de l'archevêque de Québec. Contre Mgr Taschereau et le recteur de l'Université Laval, l'évêque des Trois-Rivières va aussi plaider les causes de l'établissement d'une université catholique à Montréal, du démembrement de la paroisse Notre-Dame de Montréal et de la nomination d'un coadjuteur *cum futura successione* de l'évêque de Montréal [91].

Or les déclarations de principes que l'on fait en toute occasion dans la province, les projets de loi sur l'université des Jésuites à Montréal et sur les registres civils ainsi que les nouvelles contradictoires qui arrivent de Rome mènent la presse canadienne à une guerre sans merci. À maintes reprises, Langevin essaie

---

[88] I. Bourget à G. Ouimet, 29 décembre 1872, ACAM, RLB 21, 873–13.
[89] *Ibid.*
[90] E.-C. Fabre à l'évêque de Bourges, 20 décembre 1872, ASTR, (Correspondance – cardinaux, évêques), A 1, F 35.
[91] *Ibid.*

de ramener la paix entre *la Minerve* et *le Canadien* d'une part, et *le Nouveau-Monde* de l'autre. « Je voudrais, écrit-il après avoir entamé des négociations de paix, qu'à un jour donné la guerre cessât complètement de part et d'autre sans explications et sans excuses [92] ». Parfois il obtient quelques jours de trève, mais rien de plus. Les questions qui divisent l'épiscopat et la presse comportent des implications politiques directes. Mais il semble que c'est non seulement comme homme d'État mais comme homme d'État catholique que Langevin regrette le désaccord profond des évêques et la guerre des journaux. À son frère Jean, qui rejoint les autres évêques à Montréal pour les noces d'or de Mgr Bourget, Langevin exprime un souhait, puis il exhale son indignation au sujet de la conduite scandaleuse du *Nouveau-Monde* envers l'archevêque de Québec :

> J'espère que pendant que vous êtes à Montréal, vous parviendrez à rétablir l'accord entre Montréal & les autres diocèses. L'article de 3 colonnes dans le Nouveau-Monde du milieu de la semaine dernière était ignoble. Il est impossible que Mgr de Montréal ait vu cela, et approuve un pareil langage, qui n'a d'autre résultat que de réjouir les Protestants et les incrédules, de diminuer la confiance de beaucoup de catholiques dans leurs chefs religieux, et de détruire presque complettement [*sic*] chez beaucoup l'infllluence du clergé en toutes matières. Les formes polies et les grands saluts et les compliments sont bien bons, mais quand tout cela n'a pour but que de mieux masquer son jeu, et de jeter de la boue à la face de l'Archevêque et de plusieurs Évêques, la chose devient intolérable. C'est un scandale qui ne pourra pas s'effacer par 10 000 noces d'or et 50 dômes de $50 000 chaque [93] [*sic*] ».

Ce cri de vive désapprobation doit pousser à l'action Mgr Langevin. L'évêque de Rimouski est aussi convaincu que l'attitude du *Nouveau-Monde*, mettant en relief et exagérant même l'antagonisme de l'épiscopat, peut fortement ébranler les convictions religieuses de la société canadienne-française. À la fin de novembre 1872, sa conscience et son honneur ne lui permettent plus « de garder le silence [94] ». Il suggère alors à ses collè-

---

[92] H. Langevin à J. Langevin, 6 octobre 1872, APQ, CC, FHL 5.
[93] H. Langevin à J. Langevin, 28 octobre 1872, APQ, CC, FHL 5.
[94] J. Langevin à L.-F. Laflèche, 30 novembre 1872, ASTR, (Correspondance — cardinaux, évêques), A 1, L 54.

gues une intervention collective de l'épiscopat afin de faire cesser le scandale :

> Les affaires religieuses dans notre malheureuse Province ecclésiastique me semblent arrivées aux dernières limites de trouble et d'inconvenance. L'épiscopat tout entier est attaqué et insulté dans la personne de son chef, Mgr l'Archevêque. [...] Si d'autres journaux ont eu le tort de manquer d'égard à quelques Évêques, au moins ils se publient sous leur propre responsabilité ; mais le Nouveau-Monde a l'approbation solennelle de Monseigneur Bourget, et conséquemment toutes ces injures à l'adresse du Métropolitain ont sa pleine sanction. [...] Le scandale ne peut être plus grand que lui-même et notre action conjointe aurait, je crois, l'effet de l'amoindrir considérablement [95].

Sans renier les principes que *le Nouveau-Monde* défend, les politiques ultramontains eux-mêmes déplorent ses excès. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Bourget, le curé Labelle rapporte que, découragé et « pris entre deux feux », Anselme Trudel veut se retirer du Parlement provincial. Quant à Bellerose, il a dit en secret au bon curé : « Je vous en prie, avertissez donc Mgr de Montréal de prendre garde au N. Monde [*sic*]. Il a une mauvaise technique. Il détruit notre influence, sans le vouloir, en sorte que la majorité de ses amis vont être obligés de l'abandonner. Je vous en prie, dites-le donc à l'évêque [96] ». L'intransigeance du *Nouveau-Monde* compromet donc l'action parlementaire de ses propres amis. Bellerose et Masson tentent d'y mettre fin en proposant d'assumer la direction politique du journal. Ils offrent au chanoine Lamarche de venir à Montréal chaque semaine, sans rémunération, simplement pour assurer à l'organe ultramontain le tact et la circonspection dont il manque si souvent. Tous les autres journaux jouissent d'une telle direction. Mais l'offre reste sans réponse [97].

Il est curieux de constater que, par un étrange paradoxe, la presse ultramontaine fait ainsi le jeu des libéraux. L'action des conservateurs de droite est compromise par les excès du *Nouveau-Monde*. Par contre, ces excès consolident fortement le mur que l'ultramontanisme a dressé, avec le *Programme catho-*

---

[95] *Ibid.*

[96] A. Labelle à I. Bourget, 19 novembre 1872, ACAM, 730.002–872–6.

[97] *Ibid.*

lique, entre les partisans de Cartier et les amis de Desjardins. Quant aux conservateurs modérés de Montréal et aux jeunes qui inclinent vers la gauche, ils se trouvent dans une position particulièrement embarrassante quand, sur des questions comme celles des registres civils et de l'université le conflit entre l'évêque de Montréal et l'archevêque de Québec se déplace de la salle du chapitre au parquet de la Chambre.

On comprend que, dans de telles circonstances, le gouvernement Chauveau atteigne péniblement la fin de la session, le 24 décembre 1872. Les votes où il n'a pas la victoire se font de plus en plus nombreux [98] et menacent sans cesse son existence. Pourtant, les tempêtes parlementaires ne renversent pas « l'édifice gouvernemental », mais « la cheminée » et « quelques pièces de la couverture [99] », pour employer le langage pittoresque d'un témoin du temps, le député de Bagot. Forcé par les événements, Chauveau se retire le 27 février 1873. Il devient président du Sénat. Il faut donc remanier le cabinet. Vu l'identification des partis fédéraux et provinciaux et l'absence d'autonomie provinciale, c'est à Langevin, en définitive, que revient la tâche de former le nouveau gouvernement de la province. Au premier coup d'œil, cet événement pourrait paraître insignifiant dans la carrière politique de Langevin. Mais il emprunte son importance au fait qui s'y accroche : l'entrée officielle d'Adolphe Chapleau dans sa vie et l'amorce d'une amitié politique dont nous aurons l'occasion de suivre le développement. En 1873, Chapleau n'a que trente-trois ans. Mais il s'est déjà signalé aux chefs conservateurs comme l'homme de l'avenir pour la région de Montréal. Il est très riche de jeunesse, de talent, d'esprit de travail, d'ambition, d'indépendance et de sens social. Tour à tour cupide et généreux, rustaud et artiste, gavroche et grand seigneur par sa franchise et sa spontanéité, Chapleau s'attire l'intérêt, l'admiration et l'estime de tous. Il connaît surtout l'art de rendre ses désirs désirables ; quand son pouvoir de suggestion et de persuasion le trompera, Chapleau lancera des ultimatums. Pour éviter une guerre intestine, tous les chefs politiques, depuis Chauveau et Langevin jusqu'à Macdonald et Tupper, devront, tôt ou tard,

---

[98] A. Desjardins à R. Masson, 14 décembre 1872, AHM, FM.

[99] P.-S. Gendron à P. Boucher de la Bruère, 19 novembre 1872, ASTR, A 3, G 62.

se rendre aux sommations plus ou moins courtoises de Chapleau. Dans une lettre à Chauveau, le jeune député de Terrebonne trace cet autoportrait aussi fidèle que littéraire :

> [...] j'ai le défaut politique d'une qualité personnelle, je ne suis pas sybillin [*sic*] ; on n'est jamais en peine de savoir si j'ai dit ce que je pensais. Vif par nature, habitué par métier à la guerre de tirailleur, comme tout bon soldat de confiance, ayant été peu contraint à une discipline rigoureuse, le harnais politique que j'endossais il y a quatre ans a pu être parfois tourmenté. Je suis de ceux qui croient que l'obéissance *perinde ac cadæver* peut être la mesure d'une vocation monastique bien comprise, mais qu'elle est loin d'être le complément nécessaire de la perfection chez un homme politique [100].

À trente-trois ans, Chapleau peut donc tirer vanité de son passé politique et l'exploiter à fond à son propre compte. Aux élections provinciales de 1871, Masson a voulu lui contester la candidature de la circonscription électorale de Terrebonne. Chapleau adressa alors au gouvernement Chauveau « une espèce d'ultimatum », dont il envoya une copie à Langevin avec ces explications :

> Je sais que ma démarche est un peu vive, si le Gouvernement est tant soit peu froid à mon égard ; mais vous avouerez avec moi que si ces Messieurs commencent leur règne en voulant écrâser [*sic*] ceux qui ont travaillé le plus activement à la consolidation de l'œuvre politique qui les a placés là où ils sont aujourd'hui, il est bien permis de crier « gare ! » Et si on ne vous le permet pas, si on veut nous ignorer, ne pourrons-nous pas, sans permission dire qui nous sommes ? Et si je m'y vois forcé, ne pourrai-je pas dire que pour tout le District de Montréal, il n'y a pas deux sièges du côté droit de la Chambre où je n'ai pas posé au moins un clou ? Ne pourrai-je pas demander quel est celui qui, le premier et seul longtemps a refoulé le flot anti-confédéré [antifédéraliste], soulevé, dans notre District, par la phalange Lanctôt, Labelle, David, Rainville, Jetté, Loranger, Girouard, phalange formidable alors ? [...]
>
> Je suis trop dévoué, sans être serville [*sic*], pour ne pas être fier et franc et pour ne pas avoir le droit d'exiger qu'on le soit avec moi. Je me fais un honneur d'avoir des chefs et de marcher sous eux ; mais il me semble que j'ai assez fait pour le drapeau, pour qu'on ne me laisse pas, sous les yeux de tous ceux qui observent les mouvements, dans la position d'un soldat inutile ou dangereux, que l'on n'ose renvoyer, mais dont on voudrait se défaire. Je n'ai jamais pu

[100] J.-A. Chapleau à P.-J.-O. Chauveau, 3 avril 1871, APQ, CC, FHL 8.

> apprendre la règle des fausses positions en politique ; qu'on me donne des ordres et de la besogne à faire, ou que l'on me congédie en forme, j'aime mieux cela [101].

Or Chapleau domine littéralement Langevin dans la formation du ministère provincial de 1873. En cédant à tous les désirs du jeune homme, le chef conservateur se trouve à manifester à quelques-uns de ses lieutenants son manque d'aptitude pour le *leadership*. Il se l'avouait douloureusement à lui-même depuis quelque temps. Jusque-là, cependant, il n'en avait fait confidence qu'à ses frères aînés. Deux hommes sont prêts à recueillir la succession de Chauveau : Gédéon Ouimet, procureur général de l'ancienne administration, et Joseph Coursol, gendre de feu Sir Étienne-Paschal Taché et juge des sessions de la paix à Montréal depuis 1870. De ces deux concurrents, Dansereau dit : « Ouimet et Coursol n'ont, ni l'un ni l'autre, la confiance du public, avec ce correctif que, tels qu'ils sont, ce sont encore les meilleurs que nous avons par ici [102] ». À la suite de ce commentaire, Dansereau rapporte les options des amis de Montréal. La plupart des conservateurs désirent Coursol comme premier ministre, effrayés qu'ils sont du « mauvais prestige » de Ouimet. Ils préféreraient même un homme de Québec à celui qui semble s'étudier à augmenter leurs craintes, bien qu'il se prépare à devenir premier ministre [103]. Au contraire, Chapleau prévient Langevin qu'il ferait un « faux pas » en nommant Coursol, car « le parti parlementaire ne l'accepterait pas [104] ». Et c'est sur Ouimet que se porte le choix du chef.

Une fois appelé à former un ministère, Ouimet exprime le désir de confier un portefeuille à Anselme Trudel, un homme franc du collier, pense-t-il, et capable de faire cesser bien des misères dans le parti en ralliant les programmistes au nouveau gouvernement [105]. Ouimet demande même à Chapleau de s'effacer en faveur de Trudel [106]. Mais, sur l'avis de Langevin, Ouimet re-

---

101 J.-A. Chapleau à H. Langevin, 8 avril 1871, APQ, CC, FHL 8.
N.B. F. OUELLET a publié dans *RAPQ*, 1959–1960, toutes les lettres de J.-A. Chapleau à H. Langevin, que contient la collection Chapais.

102 A. Dansereau à H. Langevin, 14 février 1873, APQ, CC, FHL 10.

103 *Ibid.*

104 J.-A. Chapleau à H. Langevin, 25 janvier 1873, APQ, CC, FHL 8.

105 G. Ouimet à H. Langevin, 21 février 1873, APQ, CC, FHL 19.

106 A. Dansereau à H. Langevin, 14 février 1873, APQ, CC, FHL 10.

nonce à Trudel et fait de Chapleau le solliciteur général de son administration. Notons, en passant, que c'est John Jones Ross que le premier ministre, toujours sur l'avis de Langevin, appelle pour représenter la région des Trois-Rivières dans le nouveau gouvernement. Or, selon les ultramontains, Ross est responsable de l'échec du *Programme catholique* dans la région même où ils l'ont d'abord lancé en toute confiance. D'humeur toujours pétulante, l'abbé Luc Désilets écrivait à son évêque, le 10 août 1871, au sujet de Ross : « C'est lui qui a paralysé le mouvement catholique ici, qui a jeté la division, ruiné nos espérances, qui nous a poussés dans le discrédit, et tend à nous jeter dans le ridicule pour son propre avancement [107] ». Langevin n'est donc pas encore converti à l'ultramontanisme, ni Chapleau qui inspire ses arrangements.

Enfin, il est une troisième volonté de Chapleau, à laquelle Langevin se rend, bien qu'il le fasse trop tard pour changer la composition du ministère Ouimet. Le député de Terrebonne a posé comme condition de son entrée au cabinet que Coursol reçoive aussi un portefeuille, ce qui était sage, au dire de Dansereau :

> Il est certain que Ouimet et Chapleau, seuls, se feront massacrer dans notre District. Coursol a seul le prestige de position sociale qui puisse servir de base au talent de Chapleau et donner quelque valeur pratique à la dignité de Ouimet. Ainsi, tandis que Ouimet groupera autour de lui le vieux noyau des conservateurs qui ne doutent de rien, Coursol ralliera la finance et les Anglais ; et Chapleau [,] la jeunesse et tout le monde remuant qui exerce d'influence [*sic*] en temps d'élections [108].

Or cette combinaison exigerait ou l'évincement de Louis Archambault, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics dans le gouvernement Chauveau – injustice dont Langevin ne veut pas accepter les conséquences – ou la création d'un ministère sans portefeuille que Chapleau accepterait à condition d'être membre du Conseil privé [109]. Là encore, Langevin finit par se rendre aux désirs de Chapleau. Cependant, à cinq minutes de l'assermentation du nouveau ministère provincial, avant que la

---

[107] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 10 août 1871, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 18.

[108] A. Dansereau à H. Langevin, 14 février 1873, APQ, CC, FHL 10.

[109] *Ibid.*

décision de Langevin ne soit parvenue à Québec, le député de Terrebonne s'est lui-même décidé, sur l'avis de ses amis, à entrer au gouvernement sans Coursol [110]. Ces démissions du chef face aux désirs d'un de ses lieutenants, il faut les attribuer au jeu des dons naturels propres à Langevin et à Chapleau. « M. Langevin a pu être un second de grand mérite, redirait sans doute Desjardins, mais il n'a rien de ce qu'il faut pour faire un chef [111] ». Il faut penser aussi que Langevin saisit l'occasion de rallier à l'aile modérée du parti les conservateurs « hésitants » de Montréal, et la jeunesse surtout, qui incline vers la gauche mais qui suivra Chapleau incontestablement. Et Langevin a beau jeu dans ce travail de pacification, car le jeune député de Terrebonne n'est pas encore atteint du « régionalisme », dont plusieurs politiques souffrent déjà. Au contraire, il accepte « avec plaisir l'honneur de servir sous un Chef de la ville de Champlain [112] ». Il reconnaît en Langevin « un bienveillant ami » et « un noble protecteur [113] ». Comme Chapleau est, sans contredit, l'animateur du parti conservateur de Montréal, c'est à lui que Langevin confie la formation d'une ligue conservatrice pour la région de Montréal, en organisant lui-même celle de la région de Québec. Pour cette marque de confiance, Langevin reçoit cette protestation de loyauté : « Avec un peu de bonne volonté & beaucoup d'activité, nous réussirons à consolider dans le terrain de la sympathie publique l'œuvre à laquelle vous avez consacré votre existence. Soyez sûr que malgré tout ce que vos envieux pourraient tenter vous avez autour de vous vos Cent-Gardes qui « vivent & qui ne se rendent pas [114] ».

De façon discrète et aussi charmante, Chapleau fait allusion à la situation précaire où se trouve le parti conservateur à Ottawa. Le gouvernement de Sir John est sorti très affaibli des dernières élections : en Ontario, les *grits* ont gagné du terrain en exploitant contre le gouvernement les malentendus du Nord-Ouest et le traité de Washington ; dans le Québec, c'est le parti national qui a enlevé des forces au parti ministériel. Watson ne

---

[110] A. Dansereau à H. Langevin, 4 mars 1873, APQ, CC, FHL 10.
[111] A. Desjardins à R. Masson, 23 mai 1873, AHM, FM.
[112] J.-A. Chapleau à H. Langevin, 25 janvier 1873, APQ, CC, FHL 8.
[113] *Ibid.*
[114] J.-A. Chapleau à H. Langevin, 24 mars 1873, APQ, CC, FHL 8.

s'est pas trompé dans ses prévisions, lui qui a écrit à Mackenzie, à la veille des élections :

> The approaching elections will turn this province of Quebec upside down. Everything is in confusion. The priests have begun to denounce John A. and Cartier for their action on the New Brunswick School Bill. Sir Hugh Allan has declared war against Brydges on the Railway question. Local issues — peculiar to Quebec — are springing up everywhere. The « National Party » is very strong and aggressive. In a word Quebec is a camp divided and subdivided. We are certain to win at least ten on a dozen seats. In case Cartier procures a majority, it will be only a nominal one, a piece of rubble-work, that will go into fragments at the first blow of the hammer [115].

Quand la session s'ouvre, le 5 mars 1873, Macdonald croit pouvoir compter sur une majorité de 35 à 48 voix [116]. Mais le Parlement comprend beaucoup d'hommes nouveaux, et le premier ministre a la mauvaise surprise de ne recueillir que 16 voix de majorité au premier vote de la Chambre sur une question de procédure [117]. La remarque de Lord Dufferin est donc juste : « [...] there is no doubt that this Session the opposition is stronger, fiercer, and a good deal abler than ever it was during the last Parliament [118] ». Cauchon consomme sa défection en passant officiellement à la gauche parlementaire, que dirige maintenant Edward Blake. Macdonald estime que cela est pour le mieux [119]. Le premier ministre du Canada apprendra à ses dépens que Cauchon devient ainsi un adversaire dangereux !

En Chambre, on remet sur le tapis la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Il est évident, comme l'écrit Desjardins à Masson, que tant que cette question ne sera pas réglée à l'avantage des catholiques du Nouveau-Brunswick, elle « embarrassera toujours » les hommes politiques du Québec et « sera toujours une faiblesse » pour le parti conservateur [120]. Aussi, le rédacteur

---

[115] S. J. Watson à A. Mackenzie, 24 juin 1872, AUQ.

[116] J. A. Macdonald à G.-É. Cartier, 7 mars 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 522.

[117] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 36 Vict., 1873, VI : 7.

[118] Lord Dufferin à Cyril [?], 11 mars 1873, APC, Dufferin and Eva Paper's, film 1143 : 39.

[119] J. A. Macdonald à G.-É. Cartier, 7 mars 1873, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (e), vol. 522.

[120] A. Desjardins à R. Masson, 25 avril 1873, AHM, FM.

du *Nouveau-Monde* invite-t-il Masson à agir ainsi : « [...] je crois que Langevin a plus peur de nous qu'il ne veut le laisser paraître, & si de concert avec Bellerose & vos autres alliés vous lui posiez votre ultimatum, il saurait bien obtenir de Sir McDonald ce que l'opposition canadienne-française a su obtenir de Blake & des autres [121] ». L'opposition libérale s'est engagée, en effet, à soutenir le gouvernement s'il vient au secours des catholiques du Nouveau-Brunswick, ou à prendre elle-même la cause en main, si le gouvernement persiste à s'y refuser. Malgré ces pressions de droite et de gauche, Langevin maintient sa position. Tout en admettant que le gouvernement fédéral use de toute son influence pour amener le gouvernement du Nouveau-Brunswick à rendre lui-même justice aux catholiques de cette province, il demeure fermement opposé au désaveu : « [...] je ne ferai jamais une chose que ma conscience me défend de faire. [...] toutes les décisions du monde ne feront pas que ce qui est constitutionnel soit inconstitutionnel [122] ».

Langevin obéit aux exigences de sa conscience et du droit constitutionnel. Il obéit aussi à son nationalisme. Consulté sur cette question des écoles, le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres a déclaré que l'attitude du gouvernement canadien est conforme à la Constitution [123]. Langevin s'oppose donc à ce que le Canada défère de nouveau la question au gouvernement impérial :

> [...] prenons garde de ne pas risquer nos droits, privilèges et garanties constitutionnels, pour tenter un effort inutile en Angleterre en faveur des catholiques du Nouveau Brunswick [*sic*]. L'acte constitutionnel est un pacte ou traité [...] Y toucher malgré la majorité de la Nouvelle Écosse [*sic*] et du N. Brunswick [*sic*], c'est préparer les voies et créer un précédent pour l'intervention du Parlement fédéral dans nos affaires Bas-Canadiennes [124].

On se rappelle la lutte que les délégués bas-canadiens ont dû soutenir à Charlottetown, à Québec, à Londres surtout, pour obtenir une union des colonies de type fédératif et non législatif. On comprend donc que Langevin se fasse de nouveau le défen-

---

[121] *Ibid.*

[122] H. Langevin à Edmond Langevin, 12 mai 1873, APQ, CC, FHL 3.

[123] *Documents de la session* (n° 44), 36 Vict., 1873, IV (6).

[124] H. Langevin à Edmond Langevin, 12 mai 1873, APQ, CC, FHL 3.

seur des droits de sa nationalité. Il considère, en effet, que le désaveu de la loi du Nouveau-Brunswick créerait un précédent qui aurait des conséquences désastreuses pour le Bas-Canada. L'élément anglais et protestant deviendrait fort de l'intervention facile et arbitraire d'un gouvernement fédéral qu'il domine incontestablement, par sa supériorité numérique, au moins. Mais, en mai 1873, la situation devient excessivement grave pour Langevin et ses collègues catholiques du Parlement d'Ottawa. Mgr Taschereau annonce à Langevin que l'épiscopat se propose de condamner le gouvernement sur cette question des écoles, à moins que celui-ci ne s'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir de la législature du Nouveau-Brunswick l'abrogation de la trop célèbre loi de 1871 [125]. Cette intervention collective de l'épiscopat mettrait les membres catholiques du gouvernement fédéral dans l'alternative de démissionner ou d'entrer en lutte contre l'épiscopat et l'Église. Langevin a fait son option :

> Quant à moi personnellement [...] je ne ferai pas de lutte contre les Évêques et encore moins contre l'Église. Mais je ne ferai jamais une chose que ma conscience me défend de faire. Si le Concile rend ma position impossible, je me retirerai de suite non seulement du gouvernement mais aussi de la chambre, et je laisserai ma place à être occupée par ceux qui oseront la prendre dans les circonstances. Le fait est qu'une pareille démarche peut rendre impossible l'acceptation d'un portefeuille pour un catholique [126].

Mais, quand Langevin pense que la démarche de l'épiscopat se ferait sous l'influence de Mgr John Sweeney, un évêque antifédéraliste « qui ne serait pas fâché de voir échouer l'union », son sang de Père de la Confédération s'enflamme d'indignation dans ses veines :

> Mgr Sweeney aurait dû se remuer quand la loi a été proposée dans la Législature du N. Brunswick [*sic*]. Évidemment il sommeillait ou il n'avait pas d'influence, puisqu'il a laissé deux catholiques acadiens membres de la législature voter en faveur de la loi. S'il avait fait auprès de ces 2 députés le ¼ des efforts qu'il fait depuis pour mettre le trouble dans la Confédération & risquer l'avenir politique du Bas-Canada, il ne serait pas à la peine [*sic*] en ce moment de venir à Ottawa jouer un rôle qui n'a ni dignité ni patriotisme ni équité [127].

---

[125] *Ibid.*

[126] *Ibid.*

[127] *Ibid.*

Heureusement, Masson sauve la vie aux ministres fédéraux. Il entre en contact avec Mgr Sweeney à Ottawa ; il entretient une longue correspondance privée avec un des principaux ministres du gouvernement du Nouveau-Brunswick ; surtout, il pacifie les ultramontains de la province de Québec et supplie Desjardins de changer le ton du *Nouveau-Monde* qui, à lui seul, peut faire échouer sa politique de paix :

> Soyez convaincu que nous ne gagnerons rien par des menaces inutiles [contre les membres du gouvernement du Nouveau-Brunswick] [...]
>
> Je crois que notre politique est de leur tenir compte de ce qu'ils font pour nos frères, tout en manifestant l'espoir qu'ils pourront faire plus encore, qu'ils comprendront eux-mêmes la vaste supériorité de notre système de tolérance et de liberté. Nous ne pouvons espérer passer sans transition de la persécution au triomphe complet à moins que Dieu ne fasse des miracles comme pour Constantin. [...]
>
> J'espère que vous supporterez la position que j'ai prise et que nous nous contenterons pour le moment à [*sic*] pousser dans la bonne voie sans vouloir obtenir immédiatement le maximum de nos désirs [128].

C'est sur ces entrefaites que Cartier meurt en Angleterre, le 20 mai 1873. La nouvelle de cette mort soulève une forte émotion dans le Canada politique comme dans la province de Québec. Elle jette la consternation dans le cœur de Langevin qui ne peut pas ne pas être profondément attaché à Cartier :

> La mort de Sir George nous a tous beaucoup affecté [*sic*], et moi peut-être plus que les autres encore. J'espérais le revoir, et j'ai compté que pendant encore longtemps il serait au milieu de nous pour nous aider, et m'aider moi spécialement, de ses conseils. La Providence en a décidé autrement, mais, comme elle a toujours protégé visiblement notre chère Province, et notre cher pays, j'ai confiance dans l'avenir, quoique je voye [*sic*] une terrible responsabilité me tomber sur les épaules [129].

Néanmoins, le temps des gestes de résistance est passé. Langevin devient le leader officiel du parti conservateur avec une sérénité surprenante, si l'on se rappelle les durs événements qu'il a vécus pendant qu'il assumait l'intérim de Cartier. Il prévoit

---

[128] R. Masson à A. Desjardins, 15 juin 1873, AHM, FM.

[129] H. Langevin à J. Langevin, 26 mai 1873, APQ, CC, FHL 5.

que les prochains mois de vie politique seront particulièrement fertiles en difficultés de toutes sortes. Dans l'Ouest, en effet, la malheureuse question du Manitoba fait pendant à la pénible question des écoles du Nouveau-Brunswick. En septembre 1873, Lépine est emprisonné pour l'exécution de Scott, Riel est poursuivi, et Mgr Taché d'écrire, au sujet de l'amnistie générale demandée depuis 1869 pour tous ceux qui ont pris part à l'insurrection de l'Ouest : « Plus on agite cette pénible question plus on s'apperçoit [*sic*] que le Gouvernement s'est moqué de nous. Ça peut peut-être s'appeler de la politique, mais ce n'est certainement pas de l'honnêteté [130] ».

The Birth of Western Canada a étudié à fond cette question de l'amnistie générale [131], sur laquelle les délégués du Manitoba et Mgr Taché ont engagé leurs concitoyens à oublier le passé et à entrer joyeusement dans la Confédération canadienne en 1870. On sait aussi que le gouvernement fédéral se montra favorable, en principe, à l'amnistie générale. Mais, placé entre les deux feux que le fanatisme ontarien et le nationalisme québécois avaient allumés au lendemain des troubles du Nord-Ouest, il n'hésita pas à faire marche arrière dans son évolution politique et à déférer la question à l'autorité impériale. Le *Colonial Office* de Londres refusa d'intervenir sans pouvoir appuyer son jugement sur l'avis consultatif du gouvernement canadien. Au ministère, les opinions étaient partagées selon les nationalités... et la question fut renvoyée aux calendes grecques ! Le 14 août 1870, Langevin écrivait donc à son frère Edmond : « Mgr Taché était à Toronto mercredi, je crois, et s'en allait au Nord-Ouest. Il part triste, ne pouvant pas savoir s'il y aura amnistie ou non. Le fait est qu'il serait bien désirable que Riel allât pendant quelques mois voyager aux États-Unis ; il permettrait ainsi aux passions de se calmer [132] ».

À maintes reprises, les représentants des Métis rappelèrent au gouvernement ce qu'ils appelaient des promesses oubliées. Mgr Taché reprochait même aux ministres de manquer de parole. Malgré les demandes réitérées de l'Ouest, la question restera pendante jusqu'en 1875. Mais, en 1873, elle passe par une

---

[130] A. Taché à H. Langevin, 4 octobre 1873, APQ, CC, FHL 22.

[131] G. F. STANLEY, *The Birth of Western Canada*, 144ss.

[132] H. Langevin à Edmond Langevin, 14 août 1870, APQ, CC, FHL 2.

phase critique, ce qui oblige Langevin à prendre position. Celui-ci a la conviction qu'une amnistie générale n'a jamais été promise aux représentants du Nord-Ouest ni à Mgr Taché, qui a servi d'intermédiaire entre le gouvernement canadien, et les habitants du Nord-Ouest. C'est dans une lettre, qu'il adressera à son frère Edmond, en avril 1874, que nous avons découvert cette conviction de Langevin :

> Le Mémoire de Mgr Taché ne décide rien. Le fait est qu'il n'y a pas eu d'amnistie promise. C'est au gouvernement du jour à voir s'il en demandera une. [...]
>
> Mon témoignage devant le Comité du Nord-Ouest n'a pas été favorable à la prétension [*sic*] de ceux qui croient qu'une amnistie a été promise. Le Père Ritchot à cette occasion me fait l'effet de l'autre M. Légaré du Séminaire qui croit être allé à Rome, comme disait Mgr l'Archevêque Baillargeon [133] [...].

Tout en étant persuadé que ni le gouvernement canadien ni le gouvernement impérial ne se sont engagés à amnistier les rebelles du Nord-Ouest, Langevin se déclare en faveur de l'amnistie comme Cartier l'a fait en 1870. C'est à ce sujet qu'il écrivait à Masson en janvier 1873 : « [...] vous savez que chaque fois qu'il m'a été possible, ou qu'il me sera possible de faire quelque chose dans l'intérêt du Manitoba, je l'ai fait, et le ferai encore [134] ». C'est encore à ce sujet qu'il se définissait « the man he [Mgr Taché] relied the most upon for success [135] ». En septembre 1873, l'affaire se corse au Manitoba par l'emprisonnement de Lépine et la poursuite de Riel. Langevin et Théodore Robitaille, receveur général depuis janvier précédent, menacent alors le ministère de démissionner si le gouvernement canadien ne fait pas pression sur le gouvernement impérial en faveur de tous les rebelles métis du Nord-Ouest. Le couteau sur la gorge, Macdonald promet de se rendre lui-même en Angleterre après la session et d'en rapporter une loi d'amnistie générale [136].

---

133 H. Langevin à Edmond Langevin, 20 avril 1874, APQ, CC, FHL 3.

134 H. Langevin à R. Masson, 11 janvier 1873, AHM, FM.

135 H. Langevin à J. A. Macdonald, 5 octobre 1873, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 226.

136 *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 37 Vict., 1874, VIII : appendice (nº 6).

À l'automne de 1873, Sir John achève d'être le maître tout-puissant de la politique canadienne. Avec autant d'impatience que de curiosité, on attend, en effet, à travers tout le pays, le fin mot d'une énigme posée au Parlement par Huntington, le 2 avril précédent [137]. Le député de Shefford accusa alors le gouvernement d'avoir vendu la charte du Pacifique aux Américains, par l'intermédiaire de Hugh Allan, pour des fins électorales et des intérêts de parti. La nature des accusations de Huntington et des documents fournis par la presse, les allégations contradictoires faites par des témoins qui n'étaient pas soumis à l'épreuve du serment devant le Comité d'enquête [138], et le peu de confiance qu'inspirait le principal témoin à charge, G. W. McMullen, forcèrent Lord Dufferin à instituer, en août, une Commission d'enquête, formée de trois juges, qui entendit un grand nombre de témoins sous serment. L'heure était grave. Non seulement l'honneur des membres de l'administration fédérale était en jeu, mais aussi celui du peuple qui, depuis de si longues annés, maintenait ces hommes au pouvoir. Masson analysait à fond la situation dans une longue lettre qu'il adressait au rédacteur du *Nouveau-Monde* :

> Si ces hommes sont trouvés coupables de l'accusation formulée, et que l'on a entrepris de prouver, je crois que le Canada entier en souffrira ; l'honnêteté presque proverbiale de notre législature, et la considération dont le pays jouit depuis longtemps, recevront un rude choc dont elles ne se relèveront qu'avec difficulté ; notre crédit, nos entreprises publiques en souffriront tellement, qu'aucun changement d'administration n'y pourra rien faire de longtemps, car on se dira qu'il faut que le mal soit bien enraciné pour qu'une intrigue semblable [...] ait pu avoir de si vastes ramifications et atteindre des hommes si haut placés dans le pays.
>
> Il est donc évident que l'honneur de nos premiers hommes publics, et de la nation est engagé dans cette enquête [139] [...].

À la veille de cette enquête, l'optimisme de Langevin reflétait celui de son vieux chef. Le 1er août, il écrivait à son frère Jean : « La Chambre sera prorogée le 13, et ensuite l'enquête aura lieu. Il sera clair que nous n'avons vendu ni la charte ni

---

[137] *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, 36 Vict., 1873, VII : 115.

[138] R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, I : 243.

[139] R. Masson à A. Desjardins, 1er août 1873, ACSM, 5249.

nous-mêmes. L'opposition criera, hurlera, beuglera et même grognera, mais ça ne fera rien [140] ». En fait, le rapport de la Commission se contente de reproduire plusieurs témoignages sans prouver que l'accusation portée contre l'administration est fondée [141]. Il est sûr que rien n'est édifiant dans cette page de l'histoire politique du Canada. Ni le fait qui provoque le scandale, ni la façon dont l'opposition mène son jeu. Ici, il faut en croire le rédacteur du *Daily Herald,* Edward Goff Penny, qui a été le premier à publier une partie de la correspondance compromettante des ministres fédéraux et qui écrit à Edward Blake en septembre 1873 : « The whole of the Pacific scandal affair is based upon a disclosure of private papers, some of them [,] of papers which every one knows must have been come at by unfair means [142] ». Mais l'enquête a fourni une arme puissante à l'opposition : Macdonald, Cartier et Langevin ont consacré aux élections de 1872 d'extravagantes sommes d'argent, qui provenaient d'un homme avec qui ils avaient entamé des négociations à titre de ministres du Dominion [143]. Avec cette arme terrible en main, l'opposition entreprend donc une lutte à mort contre le gouvernement, bien que sa propre conduite aux élections ne lui permette pas de lancer la première pierre. Des hommes « de toutes les nuances » se joignent à elle : « Tout homme, dit Langevin, qui n'est pas devenu ministre & voudrait l'être se jette contre nous. Tout homme qui veut être Juge, ou veut une autre place, en fait autant, en sorte que nous ne pouvons pas nous attendre à une forte majorité [144] ».

Dans ses *Notes intimes,* Langevin est plus explicite encore sur les tactiques et les gains de l'opposition. Il fait le dénombrement des traîtres pour chaque province du Canada. En chacun d'eux, il reconnaît un homme que le gouvernement « n'a pas voulu caser » et ajoute en note : « Il fut clairement démontré plus tard que plusieurs de ces députés du peuple avaient reçu de quelques uns [*sic*] des chefs du parti prétendu libéral des pro-

---

[140] H. Langevin à J. Langevin, 1er août 1873, APQ, CC, FHL 5.

[141] *Journaux de la Chambre des communes du Canada,* 37 Vict., 1873, VII : appendice (n° 1).

[142] E. G. Penny à E. Blake, 13 septembre 1873, AUQ.

[143] Lord Dufferin à J. A. Macdonald, 19 octobre 1873, APC, Fonds Dufferin, M.G. 27, I B 3 (a) (2), microfilm A 409–410.

[144] H. Langevin à Edmond Langevin, 31 octobre 1873, APQ, CC, FHL 3.

messes de places, de portefeuilles et d'argent, et que ces promesses furent en grande partie remplies [145] ».

Dans une de ses lettres, Langevin fait remarquer à son frère Edmond, « à la gloire du parti conservateur du Bas-Canada » et un peu à la sienne... que, dans cette odieuse affaire, c'est la conduite de la section québécoise du parti qui paraît la moins déshonorante. Seul, Jean Langlois, député de Montmorency, a vraiment trahi ses amis :

> La crise par laquelle nous venons de passer m'a appris pratiquement ce que je savais théoriquement. Les trahisons, les lâchetés, les ventes et les ignominies n'ont pas manqué de la part de certains hommes. Mais je le dis à la gloire du parti conservateur du Bas-Canada, à l'exception de Jean Langlois & un peu de Tourangeau, le parti s'est tenu comme un seul homme, et en descendant du pouvoir, j'en suis descendu à la tête de la majorité Bas-Canadienne. Tu ne saurais croire le dégoût que tous nos amis éprouvent en apprenant la conduite de Langlois [146].

Le 5 novembre 1873, Macdonald et ses collègues remettent leurs portefeuilles entre les mains de Lord Dufferin. C'est la fin de la crise ministérielle et l'accession au pouvoir d'hommes nouveaux sous la direction d'Alexander Mackenzie. Il est évident que, dans ce triste événement, le parti conservateur est victime d'un système politique ; victime d'une pratique qui, « quoique imprudente et regrettable », dit Langevin, durait depuis de longues années et en faveur des deux partis politiques [147] ; victime d'une pratique « traditionnelle », selon Lord Dufferin, qui a sans doute permis à l'opposition d'user des mêmes expédients « with equal freedom [148] » ; victime d'un mal grave que Laurier dénoncera vingt ans plus tard en ces termes : « Ce système est certainement fâcheux, mais il est évident que les deux partis n'ont guère de reproches à se faire l'un à l'autre. Si l'écluse que vous [Tarte] avez ouverte doit avoir pour effet de tuer le système, vous nous aurez rendu un grand service [149] ».

---

[145] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 33 [151].

[146] H. Langevin à Edmond Langevin, 10 novembre 1873, APQ, CC, FHL 3.

[147] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 33 [151].

[148] Lord DUFFERIN à J. A. Macdonald, 19 octobre 1873, APC, Fonds Dufferin, M. G. 27, I B 3 (a) (2), microfilm A 409–410.

[149] W. Laurier à I. Tarte, 9 février 1892, APC, Fonds Tarte, M.G. 27, II, D 16, vol. 1.

Appelé à gouverner le pays, Mackenzie forme son ministère le 7 novembre 1873. Antoine-Aimé Dorion, Luc Letellier de Saint-Just et Télesphore Fournier en font partie. Un quatrième ministre de langue anglaise s'ajoutera aux triumvirs canadiens-français, tandis que l'Ontario détiendra six portefeuilles à elle seule. Dans sa correspondance à ses frères, Langevin, comme beaucoup d'autres témoins [150], impute à l'influence et à l'action des ultramontains la chute du gouvernement et l'injustice dont souffrira le Bas-Canada. Ainsi, il invite *le Nouveau-Monde* et *le Journal des Trois-Rivières* à se réjouir, puisqu' « ils ont ce qu'ils ont cherché [151] », ou il annonce sur un ton d'augure : « Les Évêques de Montréal et de [*sic*] *Trois-Rivières* avec les prêtres qui feront comme eux vont probablement bientôt s'apercevoir que nos successeurs méritent *encore* moins leur confiance que moi. Mais il est un peu tard [152] ».

Le 2 janvier 1874, Lord Dufferin dissout le Parlement fédéral et annonce des élections générales. C'est à cette occasion que Langevin saisit l'ampleur du mal que lui ont fait le scandale du Pacifique et l'hostilité ultramontaine. La province de Québec qu'il retrouve au lendemain de la chute du ministère conservateur, c'est une province prête, comme le fier Sicambre, à brûler ce qu'elle a adoré et à adorer ce qu'elle a brûlé. Les derniers événements politiques lui ont aliéné la reconnaissance et l'estime de la population, et Langevin ne récolte pas les fruits qu'il est en droit d'attendre, malgré ses erreurs, de son long dévouement et de ses nombreux sacrifices. Certes, Dorchester ne le renie pas tout à fait. Mais Langevin ne peut faire face aux exigences de ses anciens constituants qui le croient riche et disposé à acheter son mandat. Dans *le Journal de Québec*, Cauchon accuse Langevin de s'être approprié les $32 600 que Hugh Allan lui a versés pour fins électorales. Il est évident que le chef du parti conservateur a consacré cette somme d'argent aux élections des vingt-six ou vingt-sept circonscriptions électorales du district de Québec [153]. Cauchon le sait bien. Mais, comme « moral assassi-

---

[150] A. Labelle à H. Langevin, 20 août 1874, APQ, CC, FHL 15.
[151] H. Langevin à Edmond Langevin, 7 novembre 1873, APQ, CC, FHL 3.
[152] H. Langevin à Edmond Langevin, 20 novembre 1873, APQ, CC, FHL 3.
[153] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 35 [153].

nation is a *metier* [154] » pour lui, il sait aussi faire flèche de tout bois. C'est avec un malin plaisir qu'il lance l'argument de la bourse, que Langevin ne saurait détruire sans manquer à son honneur. Pour se justifier, il devrait révéler le nom de ceux qui, par son entremise, ont bénéficié des largesses d'Allan et, en conséquence, trahir des amis politiques qui lui ont fait confiance et comme homme et comme chef de parti.

Beaucoup d'électeurs de Dorchester, ignorants ou trop affamés pour comprendre qu'un chef ne livre pas ainsi les secrets de son parti, ne savent pas comment interpréter le silence de leur député. Ils décident donc de tenter leur chance. D'après un sondage sérieusement fait, Langevin estime qu'il lui faudrait dépenser de $8 000 à $10 000 pour obtenir une majorité respectable dans son ancienne circonscription électorale [155]. C'est ce qu'il explique à Sir John : « [...] the masses believe me to be a wealthy man, and a large number will not turn out to vote unless I pay them well. That I will not do, not so much because I cannot afford it (which is too true), but before all because I do not intend purchasing my seat [156] ».

Après Dorchester, il est question de Québec-Centre, que Langevin représente déjà au provincial depuis 1871. Mais celui-ci refuse de poser sa candidature quand il apprend que les électeurs de langue anglaise ne l'appuieront pas, vu qu'il est resté neutre, deux ans plus tôt, dans la contestation Cauchon-Ross [157]. Ensuite, c'est Rimouski, mais le clergé du diocèse a déjà donné son appui au candidat libéral, Romuald Fiset [158] ; puis Champlain, où Langevin se butte à l'opposition du clergé ultramontain et de John Jones Ross, qui lui doit pourtant son portefeuille dans le ministère provincial [159], enfin Nicolet, où Méthot, député conservateur à l'Assemblée législative, intervient contre la candidature de Langevin ; et Montcalm, et Chicoutimi, et Gaspé, etc... mais c'est assez d'échecs ! Avec raison, Langevin en arrive à cette

---

[154] *The Gazette* (Montréal), 12 août 1875.

[155] H. Langevin à Edmond Langevin, 7 janvier 1874, APQ, CC, FHL 3.

[156] H. Langevin à J. A. Macdonald, 30 janvier 1874, APC, Fonds Macdonald, M. G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[157] *Ibid.*

[158] H. Langevin à J. Langevin, 13 janvier 1874, APQ, CC, FHL 5.

[159] H. Langevin à J. Langevin, 22 janvier 1874, APQ, CC, FHL 5.

conclusion : « Le fait est que c'est comme pour le père de famille ou je ne sais plus qui, qui avait invité beaucoup de monde, chacun avait sa raison *plausible* pour ne pas venir, &c. Il est clair que la reconnaissance n'existe plus. Je m'y attendais, je n'en suis [pas] surpris, et je ne fais que constater un fait [160] ».

Quelques jours plus tard, il analyse la situation qui lui est faite, avec plus de lucidité encore : « [...] je crois qu'il y a dans le parti, spécialement parmi ceux que j'ai élevés en dignité & qui reçoivent des salaires & ont de l'autorité, je crois, dis-je, qu'il y a parmi eux un désir de m'écarter pour voir arriver du nouveau [161] ».

La loi qui abolit le double mandat entre en vigueur en janvier 1874. Comme Langevin se trouve exclu du Parlement fédéral, il pourrait garder son siège de Québec-Centre à l'Assemblée législative. C'est, par respect pour lui-même qu'il résigne son mandat le 21 janvier 1874 : il ne peut continuer à servir des citoyens qui élisent Cauchon à la Chambre des communes [162]. Aucune autre circonscription électorale ne le choisit comme candidat local. Heureusement. Avec la mentalité des politiques du XIX[e] siècle qui sont loin de vouloir établir à Québec le gouvernement national des Canadiens français [163], Langevin affirme qu'il n'a pas l'intention de se contenter d'un mandat au gouvernement de Québec [164]. C'est donc toute la province de Québec, dirions-nous, qui tourne le dos à Langevin, chef du parti conservateur depuis un an, ministre fédéral et premier lieutenant de Cartier depuis dix ans, député du peuple depuis dix-sept ans. Situation pénible et humiliante que Langevin s'efforce de supporter avec patience et dignité. Il en souffre davantage encore dans son cœur d'homme. Les souvenirs laissés par cette « année terrible » de 1873 ne s'effaceront jamais de sa mémoire, malgré sa tenace volonté d'oubli. Il prend donc la place que l'ingratitude populaire lui adjuge. Il entreprend une vie privée et sédentaire à Québec, rue Saint-Louis, où sa femme et ses enfants le comblent d'affection. Le 3 mars 1874, un chaud rayon de soleil

---

[160] *Ibid.*

[161] H. Langevin à Edmond Langevin, 25 janvier 1874, APQ, CC, FHL 3.

[162] H. Langevin à J. Langevin, 22 janvier 1874, APQ, CC, FHL 5.

[163] Voir *supra*, pp. 195-96.

[164] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 34 [152]s.

traverse même son hiver : la naissance d'un deuxième fils, qui portera le prénom de son père [165]. Mais Langevin ne se résigne pas à terminer sa carrière politique à quarante-huit ans et sur l'échec du scandale du *Pacifique*. Macdonald accepte mal aussi de voir la portion choisie de son troupeau conservateur passer sous la houlette d'un homme sans expérience ; au milieu d'avril, les deux hommes dînent ensemble à Ottawa [166]. Depuis quelques jours, Langevin promène sa nostalgie dans les rues de la capitale canadienne. On devine combien ce tête-à-tête peut être agréable aux deux politiques... et combien animé ! Les événements fâcheux des derniers mois n'ont pas changé le vieux chef. Il peut encore se définir avec les mots d'un personnage fantaisiste de la littérature française. Il est celui « qui a su joindre à l'humour anglais la verve italienne [167] ».

Quant à Langevin, les sentiments qu'il éprouve pour Macdonald sont toujours chaleureux et spontanés. Pendant ce dîner, Macdonald et Langevin remuent des souvenirs, agréables ou douloureux ; ils s'entretiennent avec pitié et ironie des nouveaux maîtres du Canada ; ils s'émeuvent de l'état du parti ; ils caressent un espoir surtout... Car Macdonald désire vivement le retour de son lieutenant québécois au Parlement fédéral « parce qu'il n'y a personne, dit-il, pour prendre la direction de la partie bas-canadienne du parti [168] ». Langevin, qui fait part de ce désir de Sir John à son frère Edmond, désir si tonifiant pour lui, commente ainsi la situation de l'aile québécoise du parti conservateur national : « Il y a bien des ambitions, mais ceux qui les possèdent commencent à voir qu'un chef ne se crée pas en un jour ; il faut qu'un homme ait rendu de longs services et qu'il ait acquis de l'expérience [169] ». Langevin promet à Sir John d'être aux aguets. Il saisira la première occasion favorable « pour aller lui aider [70] », puisque son passé et les circonstances ont fait de lui le successeur légitime de Cartier, qui fut le collègue à part entière de Macdonald dans l'édification du Canada.

---

[165] *Ibid.*, 13 [131]. Ce fils d'Hector Langevin mourra le 9 mai 1875.
[166] H. Langevin à Edmond Langevin, 20 avril 1874, APQ, CC, FHL 3.
[167] T. DE BANVILLE, *Odes funambulesques*, Folies-Nouvelles, IV.
[168] H. Langevin à Edmond Langevin, 20 avril 1874, APQ, CC, FHL 3.
[169] *Ibid.*
[170] *Ibid.*

CHAPITRE IX

LE LIEUTENANT DE MACDONALD

En attendant que Langevin reparaisse à la surface de la politique canadienne, il faut un chef à la délégation conservatrice de Québec à Ottawa. Les yeux des députés se tournent tout naturellement vers Rodrigue Masson qui représente Terrebonne au gouvernement fédéral depuis la Confédération. À la fin de sa longue et riche carrière politique, Masson avouera qu'il n'avait, en 1867, « ni l'expérience ni les connaissances suffisantes » pour juger de la nécessité de la Confédération, mais qu'il avait accepté « franchement et de bon cœur » la nouvelle constitution, bien décidé à contribuer, selon ses capacités, à son succès [1]. Quand on lui offre le *leadership* du parti, Masson est dans la force de l'âge, puisqu'il est né en 1833, sur la seigneurie de Terrebonne, que son père avait acquise l'année précédente. Il est avocat, mais il a plus de goût pour la milice et pour les lettres que pour le droit, et la fortune de sa famille lui permet de satisfaire ses inclinations. Ayant fait une grande partie de ses études aux États-Unis, il s'exprime aussi bien en anglais qu'en français. La formation reçue chez les Jésuites l'a suffisamment marqué pour qu'il ait un commerce facile avec les ultramontains, sans être un des leurs, avant 1883. Au Parlement, Masson s'est montré indépendant depuis 1867, refusant même, parfois, de suivre le gouvernement. Il s'est opposé, par exemple, à l'annexion des Territoires du Nord-Ouest, parce qu'il la jugeait prématurée. Il n'a pas voulu s'identifier à « une faction quelconque des conservateurs ». Au contraire, il affirmait à Langevin, un jour qu'il était question de lui confier un portefeuille : « Si j'entre dans l'administration, tous les amis du gouvernement seront *mes amis* ou plutôt *nos amis* [2] ». Bref, en 1874, Masson est

---

[1] R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894, AHM, FM.
[2] R. Masson à H. Langevin, 9 juillet 1873, AHM, FM.

le meilleur homme de la délégation québécoise, et il a pour lui l'estime et l'admiration générales des conservateurs de sa province. Mais il est dominé par Desjardins, le rédacteur du *Nouveau-Monde*, qui lui conseille de refuser la direction du parti :

> Si [...] tout était mûr pour une fusion d'éléments homogènes que les circonstances ont pu faire séparer, je dirais : très bien, mais vous avez pu le constater vous-même tout n'est pas prêt pour cela. [...] Je n'ai jamais douté pour ma part du rôle important que vous êtes appelé à remplir dans notre politique, mais je ne crois pas encore le moment arrivé d'entrer en scène. La session prochaine me fera peut-être changer d'avis mais en attendant telle est mon impression [3].

Desjardins suggère alors quelque chose d'inédit, croyons-nous : la formation d'un comité qui se chargerait de réorganiser le parti. D'après le rédacteur du *Nouveau-Monde*, une telle initiative présenterait plusieurs avantages. Elle empêcherait Masson « d'user son nom dans des luttes à forces inégales » et le réserverait pour les jours meilleurs qui doivent suivre l'époque de transition vécue alors par le parti. Elle permettrait aussi aux hommes qui sont prêts à prendre leur part de responsabilité, d'agir plus librement, sous un nom collectif. Enfin, le chef sortirait naturellement du travail et des délibérations du comité, de sorte que son autorité serait incontestable et incontestée [4]. Aucun document ne permet de mesurer l'attention que Masson et la députation d'Ottawa accordent à l'idée originale de Desjardins. Il semble que la direction du parti au Parlement fédéral glisse simplement des mains de Langevin à celles de Masson, comme elle est passée, il y a quelques mois seulement, des mains de Cartier à celles de Langevin.

Celui-ci n'a pas renoncé au *leadership* général du parti en remettant à Masson la direction de la délégation parlementaire d'Ottawa. Il continue de fréquenter les milieux politiques et travaille en sous-main à la réorganisation du parti. D'ailleurs, personne ne l'a remplacé comme chef du district de Québec. Aussi, ses adversaires politiques ne le délaissent-ils pas. Leur arme, c'est la souscription électorale de 1872. Cauchon en a fait une odieuse

---

[3] A. Desjardins à R. Masson, 12 février 1874, ACSM, 5255, 9.
[4] *Ibid.*

calomnie que l'on colporte depuis, de chronique politique en chronique politique et de *husting* en *husting*. Pendant plus de deux ans, Langevin garde le silence, bien que l'affaire engage à la fois son honneur d'homme public et sa réputation personnelle. Au dire des *Notes intimes,* les accusateurs sont d'abord « des hommes de paille ou des hommes de réputation douteuse [5] », peu dignes de croyance et surtout indignes d'un défi. Mais voilà qu'en juillet 1875, à une assemblée politique tenue à Montmagny, c'est le chef de l'opposition provinciale, Henri-Gustave Joly, qui attaque Langevin avec l'arme des $32 000. L'adversaire est de taille. Langevin saute donc sur l'occasion de se défendre avec un moyen délicat, juste et infaillible. Il invite Joly à examiner ses pièces justificatives afin d'établir lui-même la valeur de son accusation. Langevin pose cependant la double condition qu'après avoir vu les documents, Joly en garde le secret mais affirme, par témoignage écrit et signé, s'il a eu tort ou raison de répéter l'accusation de Cauchon. Le défi lancé est adroit et bien calculé. Que Joly le relève ou ne le relève pas, Langevin a la victoire [6]. En fait, Joly refuse l'offre de Langevin sous prétexte que l'opinion publique ne sera satisfaite que lorsque sera publiée la liste de tous ceux qui ont eu part au gâteau. La nouvelle loi électorale, sanctionnée le 26 mai 1874 [7], remet au peuple le contrôle des dépenses électorales. En effet, l'article 123 permet aux électeurs d'examiner les comptes et les pièces justificatives de n'importe quel candidat. Mais, en général, une loi nouvelle ne dispose que de l'avenir.

Langevin refuse donc de livrer ses amis politiques en pâture à la malignité publique. La correspondance qu'il échange avec Joly est publiée dans tous les journaux du Canada, avec force commentaires [8]. La presse *rouge* essaie de retenir le scandale qui lui échappe. Au contraire, la presse *bleue,* à laquelle s'ajoutent

---

[5] H. LANGEVIN, *Notes intimes,* 36 [154].

[6] Ces pièces justificatives ne se trouvent dans aucun des fonds d'archives que nous avons inventoriés. Après avoir lu les *Notes intimes* et la correspondance Langevin-Joly, nous présumons que ces pièces ont vraiment existé et qu'elles étaient de nature à disculper Langevin de l'accusation qui pesait sur lui.

[7] *Statuts du Canada,* 37 Vict., 1874, c. 9.

[8] La correspondance s'ouvre le 22 juillet 1875 pour se terminer le 29 (APQ, CC, FHL 14). La presse la publie à partir du 10 août suivant.

des journaux libéraux tels que le *Quebec Chronicle* [9], applaudit à l'offre loyale de Langevin et assure que le défi a produit un heureux effet sur le peuple. Un ami, Pierre-Gabriel Huot, croit aussi que Langevin a réussi à détruire la calomnie qui pesait sur lui :

> Vous êtes le chef du parti ; vous avez fait des sacrifices qui, du reste, n'auront pas été faits en vain. Vous revenez à flots [*sic*] ; depuis l'affaire Joly, votre étoile éclaire dans un ciel plus pur ; vos ennemis, agonisants, se couleront bientôt dans la tombe de Guibord. Les autres Provinces de la Confédération reviennent à l'opposition. Les temps sont proches, mais à la condition de faire une lutte active, incessante, de ne pas avoir de défaillances, de monter l'assaut d'une manière intrépide et bien armés [10].

Sur les *hustings*, où l'injure est malheureusement de mise, on affublera souvent Langevin du surnom de « l'homme aux $32 000 ». Mais, par l'oubli du peuple, probablement, l'ex-ministre fédéral sort purifié de cet incident. Il est prêt pour une autre tranche de vie politique. Celle-ci commencera dans le pittoresque pays de Charlevoix, pendant l'hiver de 1876.

Le 8 octobre 1875, Mackenzie nomme Télesphore Fournier juge puîné de la Cour suprême, que le gouvernement vient tout juste de constituer [11], en vertu de l'article 101 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Après beaucoup de pourparlers et d'hésitations, c'est Cauchon que le premier ministre appelle à remplir la vacance ministérielle. En décembre, le député de Québec-Centre revient donc devant ses électeurs. Par courtoisie électorale, on ne conteste généralement pas l'élection d'un nouveau ministre. Mais Macdonald serait prêt à punir Cauchon de sa trahison et à lui opposer un adversaire, s'il s'en présentait un de tout repos [12]. Autrement, ce serait affaiblir la position des conservateurs, qui s'améliore sensiblement dans la province de Québec depuis quelques mois. La rumeur court que l'adversaire de Cauchon sera Langevin alors que celui-ci n'y pense même pas. Il est convaincu qu'il doit être patient et se lancer de préférence dans une circonscription rurale, comme le lui conseille

---

[9] *The Gazette* (Montréal), 12 août 1875 et *la Minerve*, 16 août 1875.
[10] P.-G. Huot à H. Langevin, septembre 1875, APQ, CC, FHL 13.
[11] *Statuts du Canada*, 38 Vict., 1875, c. 11.
[12] J. A. Macdonald à R. Masson, 7 décembre 1875, AHM, FM.

Macdonald [13]. Depuis septembre, d'ailleurs, Langevin a les yeux sur Charlevoix. Les contestations d'élections ont marqué les débuts du règne libéral de Mackenzie. La Cour supérieure a annulé plusieurs élections en quelques mois. Elle a même déclaré quelques députés inhabiles à siéger au Parlement. Au nombre des victimes, se trouve celui qu'on appelle « le pauvre et nécessiteux Tremblay [14] » qui représentait Charlevoix aux Communes depuis le 16 août 1872. Le juge Routhier a annulé sa dernière élection pour manœuvres corruptrices et ce jugement a été confirmé en appel [15]. Le 22 janvier 1876, les électeurs de Charlevoix seront donc appelés à donner leurs suffrages à Tremblay ou à Langevin, car celui-ci vient d'entrer en lice contre le candidat libéral.

Au début du mois, Langevin commence sa campagne électorale avec l'aide généreuse du *Canadien* et de Tarte, qui mérite déjà l'éloge qu'Honoré Mercier fera de lui en 1893 : « Il n'y a pas à le nier : Tarte est un rude lutteur qui parle aussi bien qu'il écrit, très actif et très dévoué [16] ». Comme agent électoral de Langevin, Tarte parcourt la circonscription de Charlevoix. Pendant les trois semaines que dure la campagne, il parle de sa voix aigre et désagréable, avec un débit saccadé et en formules lapidaires, il est vrai, mais avec tant d'ardeur qu'il entraîne les auditeurs à l'écouter malgré eux et surtout à le suivre malgré eux... Tarte abandonne à François Lesieur-Désaulniers la campagne de presse dans les colonnes du *Canadien*. Quant à Tremblay, dont « la voix, a-t-on dit, est un rhume éternel [17] », c'est Cauchon qui vient à son secours dans les assemblées politiques. Sûr que cette élection marquera un tournant dans l'histoire politique du Bas-Canada [18], le nouveau ministre fédéral a déjà parcouru, deux semaines avant l'élection, cent cinquante milles à travers les montagnes enneigées de Charlevoix, sur des chemins tortueux, presque

---

[13] *Ibid.*

[14] H. Langevin à Edmond Langevin, 1er août 1875, APQ, CC, FHL 3.

[15] *Journaux de la Chambre des communes*, 39 Vict., 1876, X : 35 et 37.

[16] H. Mercier au curé Cantenot, Santeuil (France), 23 septembre 1893, APC, Fonds Honoré Mercier, M. G. 27, I, F 1, vol. 1.

[17] A.-B. ROUTHIER, « Portraits et pastels littéraires » (manuscrit original), écrits parus dans *le Courrier du Canada*, sous le pseudonyme de Piquefort, à partir de janvier 1873, APC, Fonds Sir Adolphe Routhier, M.G. 29, G 31, p. 160.

[18] J. Cauchon à A. Mackenzie, 7 janvier 1876, AUQ.

impraticables en hiver. Après cette course périlleuse à travers le pays, Cauchon fait un compte rendu à son chef : « Some priests are moving heaven and earth to secure Langevin's return. All the postmasters and courriers [*sic*] are working very hard for the same object. Sheppard, the post office Inspector protects them as much as he can [19] ». En conséquence, Cauchon obtient de Huntington, ministre des Postes, qu'un représentant du ministère fasse « avec prudence » la surveillance des postes depuis Québec jusqu'à Chicoutimi.

À la demande de Cauchon, l'abbé Jean-Baptiste-Zacharie Bolduc écrit une lettre de désapprobation au curé de Baie Saint-Paul, le plus *langeviniste* des curés de la circonscription électorale. Quant aux quatre autres curés qui exercent leur influence en faveur du candidat conservateur, c'est le grand vicaire Cazeau qui, toujours à la demande de Cauchon, se charge de leur imposer silence. Et Cauchon de conclure sa longue lettre de nouvelles électorales : « I know that all the clergy of Quebec from the Archbishop downwards disapprove of Langevin's electoral campaign, thinking that if he succeeded it would put an obstacle to the union of the parties in Lower Canada which they think I can accomplish [20] ». Mais, si l'on en juge par une lettre de Mackenzie à Tremblay, Cauchon pourrait avoir quelques doutes sur les tendances libérales du clergé québécois. Sitôt élu à Québec-Centre, le nouveau ministre fédéral demande à Mackenzie de nommer le président de la Commission du Havre de Québec en tenant compte des vues du clergé de cette ville. Ce serait la meilleure façon de s'assurer, sinon l'appui de ce clergé en faveur de Tremblay, du moins sa neutralité pendant la campagne de Charlevoix [21]. D'ailleurs, le candidat libéral ne se fait pas scrupule d'essayer d'équilibrer l'influence des curés de Charlevoix. Il obtient des interventions directes : « Votez pour Pitre Tremblay, dit un curé, c'est un bon garçon [22] ». Il profite surtout de l'intervention indirecte de deux prêtres du diocèse de Québec. Il lit publiquement aux électeurs des lettres privées et confidentielles

---

[19] *Ibid.*

[20] *Ibid.*

[21] A. Mackenzie à P. Tremblay, 5 février 1876, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, B 2, vol. 5.

[22] Edmond Langevin à J. Langevin, 19 juillet 1876, APQ, FFL 2.

où les abbés Pierre Sax, curé de Saint-Romuald, et Octave Audet, prêtre retiré à Sillery, emploient des expressions injurieuses à l'égard de Langevin. Le 31 janvier, celui-ci portera plainte contre ces prêtres devant le tribunal de l'archevêque [23].

L'abbé Sax contestera l'authenticité ou l'intégrité des lettres qui lui sont attribuées. « Ceux-là seuls sont à blâmer, écrira-t-il à son archevêque, qui ont pris sur eux de livrer au public des lettres privées [...] tronquées ou changées [24] ». Quant à l'abbé Audet, il avouera avoir employé le mot « impie » pour désigner Langevin, non pas dans son sens propre, mais dans celui d'adversaire. L'expression était d'ailleurs appelée par un texte de saint Ignace que l'abbé Audet citait un peu plus bas dans sa lettre à Tremblay. Dans le contexte, l'expression n'a donc pas la portée que Tremblay veut bien lui donner afin de servir sa cause politique. L'abbé Audet rétractera le terme « ignatien » dont il s'est servi. Il exprimera aussi son regret de l'indiscrétion de son ami Tremblay, car il conteste à tout prêtre le droit de jouer un rôle sur la scène politique [25]. Le 26 avril 1876, l'affaire sera close. Mais comment ne pas comprendre que le juge Thomas Ramsay, de la Cour du Banc de la Reine, écrive à Langevin : « By defending your character you are not only doing justice to yourself but a service to the public in this libel-ruled country [26] ». Aussi, comment ne pas approuver Mgr Taschereau de remarquer avec amertume : « Après s'être appuyés sur le clergé, les deux candidats se plaignent, chacun de son côté, de cette intervention du clergé [27] ».

Le 22 janvier 1876, l'élection scelle cette campagne électorale beaucoup plus religieuse que politique. Langevin triomphe de Tremblay par une majorité de 211 voix [28]. À Québec, un petit groupe d'amis organisent une brillante réception au vainqueur de Charlevoix que l'on veut croire définitivement « plein

---

[23] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [185].

[24] P.-T. Sax à E.-A. Taschereau, 5 février 1876, copie de H. Têtu, sous-secrétaire de l'archevêque, pour H. Langevin, APQ, CC, FHL 22.

[25] O. Audet à E.-A. Taschereau, 4 février 1876, copie de C.-A. Collet, secrétaire de l'archevêque, pour H. Langevin, APQ, CC, FHL 22.

[26] T.K. Ramsay à H. Langevin, 1er mai 1876, APQ, CC, FHL 20.

[27] E.-A. Taschereau à H. Langevin, 23 février 1876, APQ, CC, FHL 22.

[28] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [185].

d'honneurs et parfaitement vengé de la calomnie [29] ». Tremblay, qui a déjà détenu le double mandat de l'importante circonscription électorale de Chicoutimi, ne reste pas longtemps à méditer sur l'instabilité des choses humaines ! Il conteste l'élection de Langevin sous dix-sept chefs d'accusation dont trois sont rédigés personnellement contre Langevin ; cinq, contre ses agents ; et les autres, contre le clergé de Charlevoix [30]. Sa plainte contre les curés de Charlevoix, Tremblay l'a d'abord portée devant le tribunal de l'archevêque. Mécontent des hésitations de Mgr Taschereau, il l'a retirée pour la déférer à Rome, prétendait-il. Mais ce sont les tribunaux civils qu'il saisit alors de sa cause [31]. Le 3 juillet 1876, commence donc à la Malbaie l'audition des témoins devant le juge Routhier.

Cette contestation de Charlevoix est une des plus importantes dans l'histoire de la province de Québec, car des principes de l'ordre le plus élevé, au civil comme au religieux, s'y trouvent engagés. Au début d'octobre, Langevin présente à la Cour un factum imprimé qui contient sa propre défense et celle du clergé. Le 15 novembre 1876, le jugement du juge Routhier valide l'élection de Langevin. Le savant magistrat ultramontain y revendique hautement les droits particuliers des catholiques de la province de Québec et, en général, les droits de l'Église et de ses ministres [32]. Mais le 12 décembre suivant, Tremblay en appelle de ce jugement de première instance à la Cour suprême. Le 28 février 1877, celle-ci infirme le jugement du juge Routhier, en appliquant la loi électorale à l'ordre religieux. Par la voix du juge Jean-Thomas Taschereau, le frère de l'archevêque de Québec, le jugement de la Cour suprême affirme que, dans l'élection de Charlevoix, cinq curés ont exercé une « influence indue » et que, ces prêtres ayant été les agents de Langevin, leurs actes lient celui-ci et suffisent pour annuler son élection [33]. Le juge

---

[29] F.-L. Désaulniers à L.-É. Bois, 24 janvier 1876, ASN, succ. Bois, IV-5, 86.

[30] Jugement de A.-B. ROUTHIER, dans les *Rapports judiciaires de Québec*, 1876, II : 324.

[31] J.-P. Tardivel à L.-F. Laflèche, 31 octobre 1882, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, T 144.

[32] J. Langevin à A.-B. Routhier, 3 décembre 1876, AAR, RSC, I, 203.

[33] Jugement de J.-T. TASCHEREAU, dans *Reports of the Supreme Court of Canada*, 1876–1877, I : 213.

Routhier s'attendait à la cassation de son jugement en Cour suprême. « [...] il n'y a pas un seul juge dans la Puissance, écrit-il à Mgr Laflèche, qui partage ma manière de voir sur les rapports de l'Église & de l'État [34] ». Le juge William Ritchie aurait même déclaré dans les coulisses que Langevin « escaped being disqualified by the skin of the teeth [35] ». Notons que Langevin serait sans doute sorti victorieux de cette longue et pénible épreuve de Charlevoix, s'il avait voulu dissocier sa cause de celle du clergé. Aux termes de l'article 95 de la loi électorale, pour qu'il y ait « influence indue », il faut que le candidat agisse directement par lui-même, ou indirectement par quelqu'un d'autre « en son nom ». Autrement dit, il faut que le candidat puisse exercer un contrôle sur la conduite de son agent. Or, comment Langevin aurait-il pu censurer les paroles qu'un curé prononçait du haut de la chaire ou derrière la grille du confessionnal ? Il est étonnant de constater que cette évidence a échappé au juge Routhier. Son excuse, c'est de n'avoir pas eu trop de toute son attention pour justifier la conduite des prêtres de Charlevoix. Quant au jugement de la Cour suprême, nous ne comprenons pas qu'il annule l'élection de Langevin pour « influence indue », tout en affirmant qu'il n'est pas prouvé que Langevin ait eu « une connaissance *actuelle* des discours prononcés par eux [les curés], ou qu'il les ait approuvés [36] ».

Ce jugement semble faire violence à la loi, nous risquons-nous à dire. Il crée un dangereux précédent puisqu'il juge qu'un candidat est responsable des actes illégaux de ses partisans actifs même s'il ne peut exercer de contrôle réel sur leur conduite. Nous partageons donc l'étonnement de E. J. Hemmings qui écrira à Langevin en août 1877 : « [...] I have never been able to understand by what chain of reasoning in a legal point of view, the Superior & Supreme Courts have come to the conclusion that a Curé speaking to his congregation *ex cathedrâ* [*sic*] can be held to be the agent of the candidate, in the sense in which the word « agent » is evidently used in the Election

---

[34] A.-B. Routhier à L.-F. Laflèche, 24 novembre 1876, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, R 139.

[35] T. Robitaille à H. Langevin, 28 février 1877, APQ, CC, FHL 20.

[36] Jugement de J.-T. TASCHEREAU, dans *Reports of the Supreme Court of Canada*, 1876–1877, I : 213.

acts [37] ». Nous croyons donc que si Langevin avait voulu plaider seulement sa propre cause en s'appuyant sur cette évidence, son élection aurait été validée en seconde instance. Mais il considérait qu'il avait « non seulement à défendre [son] siège, mais encore à faire la lutte pour défendre les droits et immunités du clergé [38] ». C'est par loyauté à l'Église qu'il ne sacrifie pas cette seconde cause à la sienne. Il ne faudrait pas conclure que Langevin passe pour autant à l'ultramontanisme. L'avocat de Tremblay, le si libéral François Langelier, affirmera lui-même à Mgr Conroy que, s'il avait prévu le retentissement que devait prendre la contestation de Charlevoix, il n'aurait pas assumé la défense de Tremblay [39]. De toute façon, le jugement de la Cour suprême rend vacant le siège de Charlevoix aux Communes.

Rappelés aux urnes le 23 mars 1877, les électeurs confient de nouveau leurs intérêts à Langevin. Pour les conservateurs et l'Église, c'est une victoire de haute portée. Edmond Langevin ne manque pas d'en faire part au chanoine Godefroy Lamarche qui séjourne alors à Rome :

> Je suis en état de vous donner aujourd'hui une nouvelle qui fait connaître la valeur des accusations d'*influence indue*, portées contre le clergé de Charlevoix [...] Les électeurs étaient si libres et le clergé avait si peu violenté les volontés des fidèles dans leur acte civil, qu'étant appelés à élire un nouveau membre (et malgré la corruption, l'argent et la boisson dont les libéraux se sont servis pour changer la volonté du peuple), ils ont élu de nouveau celui qui pour eux personnifie les bons principes [40].

Mais comme la majorité de Langevin est tombée de 211 à 56 voix [41], les libéraux considèrent qu'un vote aussi serré constitue une victoire pour eux aussi [42]. Tel est le dénouement du célèbre drame de Charlevoix, autour duquel s'est cristallisé le grave problème de l'ingérence du clergé québécois dans le domaine de la politique. C'est un problème qui a préoccupé plus d'un historien,

---

[37] E. J. Hemmings à H. Langevin. 21 août 1877, APQ, CC, FHL 13.
[38] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [191].
[39] F. Langelier à G. Conroy, 6 octobre 1877, AAR, RSC, II : 106s.
[40] Edmond Langevin à G. Lamarche, 26 mars 1877, AAR, RSC, II : 11s.
[41] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [193].
[42] W. Laurier à E. Pacaud, 31 mars 1877, APC, Fonds Ernest Pacaud, M.G. 29, G 30, vol. 1.

et pour cause. L'abbé Noël Bélanger l'a sérieusement analysé dans une thèse manuscrite intitulée : *Une introduction au problème de l'influence indue, illustrée par la contestation de l'élection de 1876 dans le comté de Charlevoix*. Mais une question se pose au biographe de Langevin. En 1876, dans la province de Québec, l' « influence indue » se pratique depuis au moins dix ans, sur une grande échelle, au su et au vu de tout le monde. Pourquoi est-ce à propos de l'élection de Langevin à Charlevoix que la question atteint ce sommet dont parle si justement Noël Bélanger [43] ?

Langevin est victime des circonstances. Pour les libéraux, l'élection de Charlevoix, c'était l'occasion de tenter à leur profit une application de la nouvelle loi électorale. Un des objectifs de cette loi était évident : mettre fin à la pression que le clergé exerce en temps d'élections à l'avantage du parti conservateur. Pendant l'audition de la cause de Charlevoix en Cour suprême, Mackenzie a écrit à Brown : « [...] I am certain if Langevin retains his seat we cannot win ten seats in Quebec at the coming federal election. That power must now be firmly met and conquered or it will conquer us [44]. » Or, cette pression fut particulièrement forte à Charlevoix en janvier 1876. Il n'est pas exagéré de dire que la campagne électorale a pris l'allure d'une guerre de religion. Notons cependant quelques circonstances atténuantes en faveur des curés langevinistes qui donnèrent le ton à cette campagne. Pour ces curés, il n'y avait aucun doute que le parti libéral qu'ils combattaient fut dangereux par ses principes religieux et sociaux. De plus, le 22 septembre 1875, l'épiscopat de la province de Québec avait lancé une lettre pastorale collective où il exposait les droits et les devoirs réciproques de l'Église et de l'État [45]. Le document était aussi orthodoxe que « trop vague et trop peu clair [46] ».

L'application à la réalité concrète devait nécessairement présenter de grandes difficultés. Aussi, les évêques faisaient-ils une

---

[43] N. BÉLANGER, *Une introduction au problème de l'influence indue* [...], 131.

[44] A. Mackenzie à G. Brown, 25 janvier 1877, AUQ.

[45] « Lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec » (n° 47), 22 septembre 1875, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, V : 320ss.

[46] L.-H. HUOT, « Nos dissensions religieuses sont nos dissensions politiques », 14 ASQ, Lettres P, n° 195, cité par N. BÉLANGER, *op. cit.*, 38.

condamnation formelle et précise des doctrines libérales, mais jugeaient imprudent et même impossible d'en faire eux-mêmes l'application directe et explicite aux hommes et aux partis [47]. Une circulaire privée au clergé accompagnait donc la lettre pastorale qui était destinée à être lue en chaire à tout le peuple de la province. Dans cette circulaire, l'épiscopat défendait aux prêtres de faire l'application des principes à un homme ou à un parti à moins d'un cas extraordinaire. Mais on devait s'assurer au préalable de l'avis de son évêque [48]. Or, en janvier 1876, un événement politique fit croire aux bons curés de Charlevoix que l'heure était venue d'exploiter à fond le mandement de l'épiscopat. Ils présumèrent de la permission de leur évêque. Quelles que fussent ses tendances libérales, Mgr Taschereau ne pouvait pas ne pas voir ce qui sautait aux yeux : l'événement en question annonçait une guerre religieuse. En effet, le 30 décembre 1876, à la veille de l'ouverture de la campagne électorale de Charlevoix, Huntington prononça un discours qui fit un bruit considérable dans tout le pays. Mackenzie lui-même le condamna comme « a great mistake [49] » et « an aggressive act [51] », tandis que Mgr Bourget en arrivait à cette conclusion que tout le ministère fédéral était « libéral dans toute la force du terme [51] ». Huntington prônait la formation d'une alliance entre les protestants et les libéraux de la province de Québec : « C'est là la seule alliance possible dans l'intérêt de la libre pensée et de la libre parole. [...] Vingt années de régime conservateur protestant en Bas-Canada ont donné naissance à l'ultramontanisme qui menace de donner lieu à des troubles sérieux dans l'avenir [52] ».

Ce discours était un événement politique d'autant plus inquiétant qu'il pouvait se situer dans un plan d'ensemble. Dès

---

[47] L.-F. Laflèche à E.-A. Taschereau, 26 mars 1876, [Copie], ACSM, 1120.

[48] « Circulaire des évêques de la province ecclésiastique de Québec au clergé de la dite province » (n° 48), 22 septembre, 1875, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *op. cit.*, V : 336ss.

[49] A. Mackenzie à L. H. Holton, 27 janvier 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 5.

[50] A. Mackenzie à G. Brown, 22 janvier 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M–198.

[51] I. Bourget à T. Harel, 21 janvier 1876, ACAM, RLB 24, 876–313

[52] L. S. HUNTINGTON, « Discours prononcé à Argenteuil », le 30 décembre 1876, dans *l'Événement*, 7 janvier 1876.

juin 1875, Galt avait fait cette confidence à Macdonald : « I confess to get uneasiness at the attitude of the Priest party, and fear they are entering on a line, which will inevitably separate the whole Protestant party from them & really destroy the Conservative party in Quebec. You scarcely appreciate our feelings here on the subject. Your party lines will disappear in a moment, if we get alarmed & I assure you we are not far of [53] [...]. » Un mois après le discours de Huntington, Galt devait publier un pamphlet à l'appui de l'orateur d'Argenteuil [54]. Devant ces prises de position, les catholiques s'émeuvent et s'inquiètent. Ainsi Masson écrit au chanoine Godefroy Lamarche : « Il est évidemment l'intention [*sic*] de quelques protestants comme MM. Galt, Huntington et Robertson de soulever le sentiment protestant contre les Catholiques du Bas-Canada & pour cela ils seraient heureux de soulever une controverse religieuse espérant que, la nature ayant toujours ses faiblesses, la discussion prendra une telle tournure, que les Anglais des Townships & d'ailleurs se rangeront de leur côté [55] ».

Depuis quelques mois prenait donc corps ce qui devait devenir le projet d'une ligue protestante, *The Protestant Defense Alliance,* que Joly lui-même devait dénoncer comme l'initiative qui précipiterait le pays dans une guerre religieuse [56]. Ce sont ces événements qui expliquent que les curés de Charlevoix ont participé avec un zèle intempestif à la campagne électorale de Langevin et ont occasionné, pour une part, le drame de la contestation de Charlevoix. Nous disons bien « pour une part ». Nous avons la conviction que cette page célèbre de l'histoire de la province de Québec n'aurait jamais été écrite si, alors, le chef du parti conservateur ne s'était pas présenté à ses adversaires comme une proie facile autant qu'attrayante. Les libéraux profitent d'un moment où Langevin a peu d'appuis importants pour essayer d'avoir raison du parti conservateur en donnant le coup de grâce au capitaine.

En 1876, en effet, la désunion des Canadiens français risque de prendre un tour dramatique. Ici et là survivent quelques

---

[53] A. T. Galt à J. A. Macdonald, 9 juin 1875, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 216.

[54] A. T. GALT, *Civil Liberty in Lower Canada.*

[55] R. Masson à G. Lamarche, 20 février 1876, AHM, FM.

[56] Dans le *Quebec Chronicle,* 18 février 1876.

libéraux imbus des principes révolutionnaires de 1848, qui voudraient voir triompher les idées démocratiques et républicaines dans l'État et détrôner l'Église canadienne de son statut historique privilégié. À l'antipode de ce petit groupe de *rouges* se trouvent les ultramontains dont toute la doctrine se résume dans le *Syllabus* et le *Programme catholique*. Ils s'imaginent que le Canada français est menacé de tous les maux qui se sont abattus sur les nations touchées par le libéralisme sectaire. Entre ces groupes extrêmes que sépare la Révolution française, se tient la foule de tous ceux qui ont été marqués, plus ou moins consciemment, par les principes les plus sains du libéralisme, ces principes qui ont donné naissance aux libéralismes économique et politique en Angleterre, ces principes avec lesquels Léon XIII et ses successeurs voudront réconcilier l'Église entière, après avoir saisi ce qu'ils comportent de juste et d'évangélique. C'est là que se classent les évêques, les prêtres et les politiques en qui nous avons déjà vu des antiultramontains. Ils occupent le centre du tableau de la société canadienne-française de 1876.

Parmi ces *modérés*, il y a deux types de politiques : le libéral qui devrait s'appeler réformiste et le libéral-conservateur. Le premier est conservateur et traditionaliste en religion et libéral en politique. C'est à ce type de politique que le parti libéral de la province de Québec emprunte quatre-vingt-dix pour cent de ses membres. Le second est conservateur et traditionaliste et en religion et en politique. Selon la tradition et contre ses propres principes, mais par opportunisme, le politique conservateur ne se fait pas scrupule de politiser l'Église et de s'en faire, à l'occasion, un *instrumentum regni* en la liant à son propre régime politique. S'il en avait la chance, le réformiste en ferait autant. Or, en 1876, un grand nombre de ces modérés sont las des divisions politiques qui paralysent la vie nationale. Ils se persuadent qu'ils doivent cesser de s'entre-déchirer sans raison valable. Ainsi, la correspondance intime de Masson et de Desjardins révèle que Masson verrait avec bonheur la réconciliation des hommes qui ont en commun des principes modérés, même si des préjugés, des passions ou des intérêts particuliers les ont jusque-là classés dans deux catégories précises, elles-mêmes enfermées dans les cadres de deux partis politiques adverses. Masson se montre même prêt à céder le pas à tout homme qui pourrait opérer cette union des conservateurs avec un bon nom-

bre de leurs adversaires politiques. Un extrait d'une de ses lettres à Desjardins mérite d'être cité. Il permet de mieux saisir sa pensée et celle d'un bon nombre de militants conservateurs à une heure décisive de l'histoire du parti.

> Vous savez, écrit Masson à Desjardins, que mon opinion personnelle a toujours été (et je l'ai dit publiquement en maintes occasions au risque de me faire appeler naïf et maladroit par le National) qu'il y avait dans le parti libéral ou rouge du Bas-Canada beaucoup plus d'hommes foncièrement religieux et conservateurs que de vrais libéraux ; plus d'hommes décidés à soutenir nos institutions et maintenir nos rapports actuels aussi longtemps que possible avec la mère patrie, que d'hommes désireux de donner une nouvelle forme à ces institutions, et rêvant de l'annexion. Ces hommes n'ont rien de commun avec ceux qui, imbus des idées de 49 et voulant les faire dominer ici se sont emparés [*sic*] ou du moins ont accepté le drapeau répudié par Lamartine et même par la France Républicaine. Ils ont été entraînés dans le parti rouge par des circonstances particulières tout à fait indépendantes des principes, peut-être par des considérations personnelles, c'est-à-dire préférence pour les hommes, et souvent aussi par une certaine désapprobation de la politique des chefs conservateurs par rapport aux intérêts matériels du pays.
>
> Une fois entraînés dans le courant, une fois compromis dans le parti par leurs propres actes et aussi un peu par la violence de leurs adversaires, il fut difficile de leur faire abandonner le drapeau ou la couleur sous laquelle ils s'étaient d'abord enrégimentés.
>
> Je crois ces hommes aussi conservateurs que vous ou moi, je les crois aussi sincèrement attachés aux principes religieux que ceux qui sont enrégimentés dans le camp conservateur, et une union avec eux serait un bonheur pour le pays [57].

Ce désir de fusionner dans un même parti les hommes de mêmes principes anime aussi Cauchon, le leader du parti libéral national dans le district de Québec. Le nouveau président du Conseil privé écrit même à Mackenzie que l'archevêque de Québec et une forte partie de son clergé espèrent que s'établira bientôt une union solide et stable des hommes d'État canadiens-français qui ont un esprit commun. C'est sur Joseph Cauchon qu'ils fonderaient leur espoir [58]. Mais très attaché au vieux parti de Cartier et engagé, depuis la Confédération, dans la voie de

---

[57] R. Masson à A. Desjardins, 7 octobre 1875, AHM, FM.
[58] J. Cauchon à A. Mackenzie, 7 janvier 1876, AUQ.

la lutte à outrance contre le parti libéral, Langevin juge autrement des choses et des gens. Il ne veut pas entendre parler de fusion, ni de réconciliation, ni d'union et (surtout pas !) de nouveau parti... C'est en septembre 1875 qu'il a accompli le geste du refus, en donnant un coup de barre décisif vers la droite. *Le Canadien* menaçait alors de disparaître, faute d'une malheureuse somme de $2 000, dont Tarte ne pouvait disposer. Sollicité d'intervenir par le rédacteur même du journal et des amis conservateurs, Langevin vint au secours du *Canadien* qui, quoique officiellement ultramontain, était le seul organe à le soutenir dans le district de Québec. Sa disparition aurait sans doute signifié la ruine de Langevin, comme l'écrit Tarte en défendant sa cause : « [...] c'est le « Canadien » qui vous a fait flotter. S'il tombe, vous en ressentirez les effets plus que tout autre, car il faut ce journal pour vous tenir à la tête du parti. Supposez Cauchon seul à parler ! Supposez *l'Événement* acharné à vous détruire [59] ».

La disparition du *Canadien* aurait aussi marqué la fin du vieux parti conservateur de Cartier. C'est un des anciens rédacteurs du journal qui l'affirme : « Cette suspension équivaut à la ruine du parti avec son organisation ancienne, un nouveau parti s'élèverait formé de tous les éléments catholiques et nationaux, hostiles au rougisme et qui prendrait d'autres chefs [60] ». Or, après bientôt deux ans de retraite, Langevin ne prétend pas rester plus longtemps dans la vie privée. Surtout, il ne veut pas qu'on s'habitue à son absence, de sorte qu'il n'aurait plus sa place dans la vie politique quand il voudrait la réintégrer. Il signe donc une alliance avec Tarte. Au dire de Huot, celui-ci est « le plus précieux allié et partisan, le plus grand et spécial talent » que Langevin ait eu sous la main [61]. Mais, en fervent ultramontain, Tarte est absolument hostile au projet d'union de Masson, de Cauchon et d'une partie du clergé québécois. En septembre 1875, pour sauver sa peau et celle du vieux parti dont il est le chef provincial, Langevin a donc opté pour la sclérose du parti conservateur québécois. Dans ce geste, il faut faire large la part de l'ambition personnelle, de la lassitude et du

[59] J.-I. Tarte à H. Langevin, [s.d.], APQ, CC, FHL 22.
[60] P.-G. Huot à H. Langevin, septembre 1875, APQ, CC, FHL 13.
[61] *Ibid.*

scepticisme. Mais nous devons aussi y reconnaître un opportunisme de bon aloi et l'influence de Macdonald.

Jouant le jeu des « futuribles », il est permis de penser que le nouveau parti serait vite devenu l'allié du parti libéral d'Ontario. L'union des *grits* avec les partisans de Dorion et de Holton n'a jamais été ce qu'on peut appeler un mariage heureux [62]. Devant une possibilité d'alliance plus assortie, Mackenzie et ses amis, qui perdent petit à petit leur caractère réformiste et leur allure progressiste pour afficher des tendances conservatrices, n'hésiteraient pas à divorcer, après avoir répudié les quelques « *vieux rouges* » qui occupent encore des sièges au Parlement fédéral. Dans ce cas, Macdonald perdrait tout espoir de reprendre le pouvoir : s'il doit être sauvé, il ne le sera pas sans l'appui du Québec. Mais l'alliance Langevin-Tarte présente aussi un aspect positif. On sait que toute la politique de Cartier reposait sur l'union des conservateurs de races et de religions différentes. En 1877, un ancien politique des Cantons de l'Est évoquera avec nostalgie l'ère Cartier comme le bon vieux temps où l'on voyait « the English & French Conservatives not only allied politically but working with zeal for one another [63] ». Une lettre que Cartier a adressée à Langevin de Londres, le 20 février 1873, et à laquelle il faut reconnaître la portée d'un testament politique, contient cette suprême recommandation :

> Plus que jamais il importe que les Membres du *Parti Conservateur* de notre Province agissent avec autant d'union et de concert [*sic*] que possible ; et il est surtout essentiel pour le succès de la *Cause Conservatrice* que nos *amis Canadiens-Français* et nos amis *d'autres origines* & de *croyances différentes* continuent toujours d'agir d'accord comme par le passé. Il ne faut pas oublier que cette *union de races et croyances* dans notre Province a été principalement la cause du rôle élevé, important et influent que notre Province a joué en matières politiques avant la Confédération aussi bien que depuis [64].

Or nous avons vu que l'intransigeance des ultramontains a déjà fortement ébranlé, même avant le discours de Huntington, l'union du bloc anglo-canadien et protestant de la province de

---

[62] E. G. Penny à E. Blake, 13 septembre 1873, AUQ.
[63] E. J. Hemmings à H. Langevin, 21 août 1877, APQ, CC, FHL 13.
[64] G.-É. Cartier à H. Langevin, 20 février 1873, APQ, CC, FHL 8.

Québec avec le parti conservateur. Si elle se continue, elle amènera infailliblement la rupture spectaculaire des bonnes relations entre les conservateurs des deux races et la fin de la politique de Cartier, que Langevin a reçue en héritage. Pour que se resserrent les liens entre les conservateurs des deux races, il faudrait que l'aile ultramontaine se fasse moins exigeante et moins entière dans ses revendications. Par son statut social et son passé politique, Langevin pourrait jouer le rôle délicat de l'arbitre et du conciliateur entre les protestants et les ultramontains. C'est ce qu'espère Macdonald. Mais ce ne peut être qu'une œuvre à long terme. Langevin n'en profite donc pas pour lui-même lors de la contestation de Charlevoix. Déjà impopulaire par nature, déjà compromis par les événements politiques des dernières années, Langevin ne gagne pas de terrain en sacrifiant l'union, désirée par Masson et plusieurs militants conservateurs, à sa propre carrière politique et à l'aile traditionnelle du parti conservateur. D'ailleurs, Tarte n'est pas la béquille la plus sûre qu'un chef boiteux puisse se donner. Le rédacteur du *Canadien* est un homme violent, qui s'accorde le droit de tout dire sur le ton le plus injurieux et en termes souvent vulgaires. Il a des ennemis partout, même dans les cercles où l'on partage ses principes. Ainsi, un ami de la presse catholique condamne-t-il les écrits de Tarte dans une lettre à Jean-Baptiste Meilleur : « Ils peuvent bien servir la vengeance, le dépit & les autres mauvaises passions qui ont cours dans le monde politique, mais ce ne sont pas des productions qu'on puisse lire avec profit ni avec intérêt & tout simplement le public finira par s'en lasser avant peu [65] ». Joseph Gibb Robertson, dont l'attachement pour Langevin est inconditionné, prévient son chef que les imprudences de Tarte embrouillent et embarrassent la situation du parti conservateur de la province : « Tarte is rather imprudent in his writings from an Eng. point of view & is amongst the English hurting more the Cons. cause than the Liberals & many think so [66] ».

Ce n'est donc pas tout un parti qui fait bloc derrière Langevin pendant l'épreuve de Charlevoix, mais la faction dont il est encore le chef. Cauchon et ses amis libéraux estiment donc que

[65] L.-É. Bois à J.-B. Meilleur, 28 février 1876, ASN, succ. Bois, VIII-5.
[66] J. G. Robertson à H. Langevin, 16 mai 1878, APQ, CC, FHL 20.

l'heure est belle de s'attaquer au chef avant que ne se ferment les failles qui ruinent le parti conservateur. C'est ce qui explique, pour une autre part, que ce soit à propos de l'élection de Langevin dans Charlevoix que la question de l' « influence indue » atteigne le sommet de sa longue histoire.

Mais la Confédération a établi au pays un régime démocratique. Ce ne sont pas les adversaires politiques de Langevin qui ont le dernier mot, ni le juge ultramontain de la Cour supérieure, ni même le haut tribunal de la Cour suprême du Canada, mais les humbles électeurs de Charlevoix. Grâce à leurs suffrages, Langevin occupe un siège dans la gauche parlementaire pendant les trois dernières sessions du gouvernement libéral de Mackenzie. Il reprend aussi en main un *leadership* que les circonstances ont nécessairement remis en question. À Ottawa, Mackenzie trouve lourde la tâche de mener le jeu politique et parlementaire. Tout laisse penser que les années d'administration libérale ne seront qu'un intermède dû au scandale du *Pacifique*. De l'avis même d'un de ses plus fervents partisans, Alexander Mackenzie est « un fort debater, d'une rare probité politique, mais un pauvre politicien [67] [*sic*] ». Mackenzie jouit d'un appui suffisamment substantiel dans son parti pour en exercer le *leadership* effectif. Mais il ne le fait pas sans très grandes difficultés, car il doit partager son autorité avec deux grands hommes du parti, Edward Blake et George Brown. Comme ces deux politiques « are not friends and are not likely to become so [68] », selon Macdonald, le rôle de Mackenzie se résume à trouver le dénominateur commun de leurs exigences respectives. De plus, Mackenzie affaiblit sa position en gardant pour lui, contre l'avis de ses amis, l'important portefeuille des Travaux publics [69].

Depuis son accession au pouvoir, le premier ministre est aussi aux prises avec un insoluble problème de « patronage ». Une anecdote, que le premier ministre raconte lui-même à sa femme dans une de ses lettres, fait saisir le fond de ce problème. C'est en juin 1876. Mackenzie séjourne à Québec chez Cauchon.

---

[67] F.-X. LEMIEUX, « le Juge Short », APQ, FL 20.

[68] J.-A. Macdonald à R. Masson, 11 juin 1875, AHM, FM.

[69] L. H. Holton à A. Mackenzie, 26 septembre 1876, Fonds Mackenzie, APC, M.G. 26, B 1 M–198.

Un soir, il rend visite à Alfred de Saint-Georges, qui demeure à deux portes de chez Cauchon, sur l'Esplanade. Une très jolie *French lady* l'entoure d'attentions si empressées qu'il devine qu'il y a anguille sous roche : « I was sure my little lady had some special object in view, écrit Mackenzie à sa femme. An hour or two before I left, she managed a tête-à-tête so well that she was able to solicit a Senatorship for her Papa ! a Judgeship for her brother-in-law ! ! and a cabinet office for her husband [70] ! ! ! »

Un fait aussi délicieux fait sourire. Mais il fait aussi saisir le nœud de la question. Pendant ce premier règne libéral à Ottawa, ce sont les ouvriers de toutes les heures qui réclament leur salaire au gouvernement Mackenzie. Il semble que celui-ci se fait beaucoup d'ennemis en y allant trop largement en faveur des ouvriers de la onzième heure [71], ou en ne se rendant pas aux désirs des « mercenary devils [72] » que Mackenzie discerne lui-même en grand nombre parmi ses partisans. Un mouvement d'opinion se forme qui, comme une vague de fond, déferle en 1878 sur la politique tarifaire craintive de Mackenzie. Un partisan conservateur écrit à Langevin : « Le sous-courant de l'opinion publique a plus fait contre eux que la politique nationale de Sir John. Et ce sont les ambitieux désappointés dès le point de départ qui ont commencé dès 1873 à propager le mouvement qui minait sourdement leur parti [73] ».

D'ailleurs, le parti est assez pauvre en grands politiques. C'est Mackenzie lui-même qui en donne des témoignages irrécusables à différentes époques de ses années de règne. En avril 1876, il écrit : « I have a few able colleagues but some of them are useless and some are worse than useless [74] ». À l'automne suivant, il remanie son cabinet. Mais, d'après un autre fragment de lettre, ce nouveau ministère n'est que la malheureuse

---

[70] A. Mackenzie à sa femme, 25 juin 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-198.

[71] M. Laframboise à A. Mackenzie, 17 octobre 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-198.

[72] A. Mackenzie à A. T. Galt, 24 janvier 1877, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 6.

[73] J.-P. Lantier à H. Langevin, 3 octobre 1878, APQ, CC, FHL 15.

[74] A. Mackenzie à Mary Thompson, 14 avril 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-198.

réplique du précédent :

> [...] I find I must rely chiefly on myself. Mr. B. [Blake] wont take a hand in unless everything is as clear as day. So much is this the case that I sometimes think he would not be sorry to see me worsted. Huntington is willing but he is not industrious in getting himself up and he is imprudent. Smith is lazy. Burpee knows his own business, nothing more. Vail, I cannot let loose. Coffin has neither talent, tongue or [*sic*] sense. Mills and Cartwright are always willing and effective. Cauchon, no use. Scott is not always near me and he often blunders in the Senate in spite of all my posting of him daily. You will see I have my own troubles. Still I dont lose heart very often [75].

Mackenzie oublie Pantaléon Pelletier et Rodolphe Laflamme. Sans doute les considère-t-il comme des quantités négligeables. Il semble en effet, que le premier joue un rôle assez obscur au ministère de l'Agriculture. Quant à Rodolphe Laflamme, sa présence au ministère fait beaucoup de tort au gouvernement libéral. Mackenzie lui reproche une indiscrétion prodigieuse et une égale facilité à faire des promesses qu'il ne peut remplir [76]. De plus, c'est lui qui aurait soudoyé les voleurs de lettres chez Abbott [77], ce qui aurait fait éclater le scandale du Pacifique, dont le pays ne se remet que très difficilement. En somme, le cas de Laflamme est voisin de celui de l'impopulaire Cauchon. En mars 1877, Laurier prétend que le bonheur des libéraux québécois « sera complet quand le vieux Joe aura été chassé du temple [78] ». C'est le courant de pensée général dans la province de Québec. Mackenzie se trouve donc dans l'obligation de renvoyer son ministre du Revenu intérieur en octobre suivant. Il a l'espoir de sceller ainsi l'unité de l'aile québécoise de son parti, sans la-

---

[75] A. Mackenzie à C. Mackenzie, 4 mars 1877, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-198. Mackenzie n'a pas ponctué cette lettre écrite en style familier et à la hâte probablement. La ponctuation est donc entièrement de nous.

[76] A. Mackenzie à A. J. Smith, 10 novembre 1877, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 6.

[77] Edmond Langevin à J. Langevin, 1876, APQ, FFL 2. Edmond Langevin prétend que Sir John a la preuve, encore secrète, de ce rôle que Laflamme aurait joué dans le scandale du Pacifique. Edmond Langevin tient sans doute ce renseignement d'Hector Langevin lui-même.

[78] W. Laurier à E. Pacaud, 31 mars 1877, APC, Fonds Ernest Pacaud, M.G. 29, G 30, vol. 1.

quelle, il l'admet lui-même [39], il ne peut continuer à gouverner le pays : « I told Cauchon that I could not maintain him any longer ; that his advent had done us harm everywhere ; and whether just or unjust the feeling was so strong and universal against him that I had resolved not to go to the elections with him [80] ».

Devant une telle pénurie d'hommes de haute valeur politique, il ne reste à Mackenzie qu'à consentir à tous les sacrifices pour enrichir son cabinet d'une personnalité de taille, celle de Laurier. Mais le député de Drummond et Arthabaska n'est pas dévoré d'ambition : « Le parti n'est pas dans une condition brillante. Je suis loin de désirer actuellement d'être ministre. Il faudrait s'atteler comme un cheval de travail, suer sang et eau, pour ramener le parti. Et c'est une tâche qu'il n'est pas facile de remplir. Je redoute terriblement l'avenir pour nous ; tout s'annonce mal [81] ». Dans l'intérêt de son parti, Laurier accepte pourtant la succession de Cauchon en octobre 1877, alors que le premier ministre remanie son cabinet une dernière fois avant les élections générales. Si l'on en juge par le portrait de ce nouveau ministère que trace Mackenzie après la dissolution du Parlement, on constate que le premier ministre n'est pas encore très bien servi en fait de collègues :

> I was at last for the first time completely used up but no one knew it. I dont think I could possibly have sat another week. It was not merely our opponents that troubled me but the shocking incapacity of my Atty. Genl. which troubled me more and indeed affronted me more than once. [...] It was impossible for me to prepare for House work and I had no one to trust it to. Cartwright was master of his own dept. but nothing else. Mills needed curbing all the

---

[79] A. Mackenzie à G. Brown, 22 janvier 1876, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-198.

[80] A. Mackenzie à G. Brown, 19 janvier 1877, AUQ.

[81] W. Laurier à R. Lemieux, 3 janvier 1877, APC, Fonds Lemieux, M.G. 27, II, D 10, vol. 1. D'après le classement de APC, le destinataire de cette lettre serait Rodolphe Lemieux, le futur ministre du gouvernement Laurier. Mais comme Rodolphe Lemieux n'a que dix ans en 1877 et que la lettre de Laurier se termine par cette phrase : « Cependant nous tiendrons encore assez longtemps pour vous donner ce que vous ambitionnez », nous croyons qu'il s'agit d'un autre Lemieux, peut-être François-Xavier, qui, à vingt-six ans, est un partisan libéral très actif et déjà en quête d'une carrière politique.

> time, though able and efficient. Laurier was sick all through. Jones [,] master of his own office completely but without knowledge of general work. Laflamme, well, nothing could be worse. Huntington, behind with his own, though always willing. Smith, too fat and easy, only a good counsellor. Burpee, a model office man but not good for six sentences in the House and no parliamentary knowledge. I assure you my life was miserable [82]».

Mais, plus que tous ces faits, c'est le contexte socio-économique dans lequel s'insère la politique de Mackenzie qui rend la tâche difficile. En quittant le pouvoir, les conservateurs ont laissé pendantes les grandes questions des écoles du Nouveau-Brunswick et de l'amnistie générale du Nord-Ouest. C'est donc la nouvelle administration libérale qui doit se résigner à donner un règlement final à ces épineuses questions. Mais elle ne peut pas le faire sans heurter l'un ou l'autre groupe social et sans fournir un encouragement à ses adversaires politiques. D'autre part, le conflit politico-religieux du Québec et la lutte énergique du bloc irlandais et catholique d'Ontario pour la reconnaissance de ses droits particuliers soulèvent des remous sur la scène politique fédérale. Mackenzie a une claire vue du problème : la lutte des races et des croyances au Canada aura toujours des répercussions dramatiques à Ottawa, quels que soient les trésors d'habileté et de diplomatie que déploieront les gouvernants. « With regards to Dominion matters proper, that is, political life apart from Provincial matters, Canada is a difficult country to govern. While there are no class interests to consult, there are more difficult interests always cropping up in those of race & creed. [...] Sectional interests are also very strong and must be consulted by the government, no matter how desirable it may be to avoid doing so, as a matter of principle [83] ».

Mais le gouvernement Mackenzie est surtout victime de la crise économique qui sévit au Canada comme dans tout le monde occidental depuis 1875. Son budget est toujours déficitaire. La grande et grave maladie de l'économie canadienne, c'est que, alors que l'établissement d'un Dominion transcontinental augmente les dépenses de l'État, le déficit commercial croît sans cesse. De

---

[82] A. Mackenzie à C. Mackenzie, 12 mai 1878, AUQ. La ponctuation est encore de nous.

[83] A. Mackenzie à Lord Dufferin, 28 mai 1877, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 6.

l'ordre de sept millions en 1870, il dépasse les cinquante-deux millions en 1875 [84]. Il y a deux causes à ce déficit commercial. Mackenzie les analyse dans une lettre à Lord Dufferin sur la politique tarifaire de son gouvernement [85]. La guerre de sécession a favorisé l'essor industriel du Canada, même après la fin du conflit. D'autre part, le développement des chemins de fer canadiens a également favorisé l'industrie pendant quelques années après la Confédération. Mais la production est redevenue normale aux États-Unis vers 1875, ce qui signifie, pour le Canada, non seulement un débouché de moins à son commerce, mais un concurrent de plus sur le marché anglais. D'autre part, les travaux ferroviaires sont au ralenti depuis 1873. Une crise de surproduction dans presque tous les types d'industries éclate donc au pays. Une politique douanière qui protégerait les produits nationaux serait le remède à la situation économique précaire du Canada. Mais le protectionnisme, c'est le credo économique des conservateurs : « The conservative party, écrit Mackenzie, have generally, for the first time, taken up the protectionist cry as a political weapon [86] ». Pourtant, beaucoup de partisans libéraux sont des industriels qui pressent le gouvernement Mackenzie de réformer le tarif, afin de protéger leurs industries et de refaire l'économie canadienne. Bien que le libre-échange soit officiellement la politique économique du libéralisme, Mackenzie ne peut ignorer les besoins de l'heure, les exigences du commerce et de l'industrie et les conseils de ses plus fermes appuis : « We propose to treat the present time as an unfavourable one, because of the abominal state of trade, for revising the tariff, and I will therefore make some provisional arrangement adhering as closely as I can to the Principles of Free Trade to which the Government wish to adhere as closely as the circumstances of the country will permit [87] ».

Afin de suppléer à l'insuffisance du revenu national, le gouvernement libéral impose donc un tarif, qui peut s'élever jusqu'à dix-sept pour cent sur certains produits. Mais cela ne constitue

---

[84] *La Minerve*, 6 août 1878.

[85] A. Mackenzie à Lord Dufferin, 15 février 1876, APC, Fonds Dufferin, M.G. 27, I, B 3.

[86] *Ibid.*

[87] *Ibid.*

qu'une demi-mesure dépourvue d'efficacité réelle. Il faudrait que Mackenzie devance Macdonald qui, en 1879, ira au plus creux de la protection, rendra aux États-Unis coup pour coup, osera sacrifier les intérêts anglais à ceux du Canada et se méritera ce bel éloge de *l'Événement*, l'organe du parti libéral national de Québec : « Carrément, il a mis les pieds dans les plats et cassé toute la vaisselle étrangère [88] ». En dépit d'une législation assez riche, c'est donc sans chance de revenir au pouvoir que le gouvernement Mackenzie se présente devant le peuple canadien en septembre 1878 [89]. À lui seul le résultat des élections partielles qui se sont échelonnées de 1875 à 1878 pourrait, d'ailleurs, détruire toute illusion.

Le thème central de la campagne électorale, c'est évidemment la politique tarifaire du gouvernement. Fidèles au libre-échange, les libéraux résument leur programme dans ce slogan : *Honnêteté, Intégrité et Économie*. Jouant le tout pour le tout, les conservateurs prônent le tarif protecteur pour une *Politique nationale*. Au Québec, et même dans l'Ontario et les provinces plus éloignées, une autre question dispute au tarif la manchette de la campagne électorale : c'est celle de l'autonomie des provinces. En somme, on demande au peuple de tracer au gouvernement fédéral la ligne de conduite qu'il doit suivre au sujet du célèbre coup d'État du 2 mars précédent. En 1876, le gouvernement Mackenzie avait désigné l'un de ses ministres, Luc Letellier de Saint-Just, comme lieutenant-gouverneur du Québec. Les malentendus se produisirent bientôt au sujet des chemins de fer provinciaux, entre le nouveau chef de l'exécutif, libéral fervent, et le ministère conservateur à fortes tendances ultramontaines. Les frictions dégénérèrent en conflit et aboutirent au renvoi d'office du ministère de Boucherville [90]. C'est le coup d'État du 2 mars 1878.

---

[88] *L'Événement*, 29 mars 1879.

[89] Sur l'administration libérale de Mackenzie, voir aussi D.C. THOMSON, *Alexander Mackenzie, Clear Grit*.

[90] Pendant longtemps, on a discuté sur la nature de la chute du ministère de Boucherville. C'était une démission pour les libéraux. Pour les conservateurs, un renvoi d'office. S'appuyant sur la correspondance officielle échangée entre le lieutenant-gouverneur et son premier ministre, J.-C. BONENFANT tranche la question : « C'était donc un renvoi et non une démission », écrit-il dans *les Cahiers des Dix*, n° 28, 1963, 19.

Cet acte était si audacieux que l'histoire anglaise n'en avait pas enregistré de semblable depuis des siècles, tandis qu'en renvoyant Jules Simon le 16 mai 1877, Mac-Mahon venait de poser un des gestes les plus retentissants de l'histoire politique de France. Bien que de Boucherville eût une majorité de 25 voix à la Chambre, Letellier appela Joly au pouvoir, puis annonça des élections pour le 1er mai suivant. Le peuple élut alors le gouvernement le plus favorable aux libéraux qu'on eût connu dans la province de Québec depuis la Confédération. Les libéraux, qui n'avaient jamais eu plus de 20 voix au Parlement, en obtinrent 32 en ce 1er mai 1878. Ils purent se maintenir au pouvoir grâce à la voix de majorité que leur donnait un conservateur-indépendant, Arthur Turcotte des Trois-Rivières, « who played the traitor, remarque Chapleau, as if he was an old hand at it [91] ».

Le drame Letellier eut son retentissement sur la scène d'Ottawa. Le 11 avril, Macdonald proposa au Parlement de censurer la conduite du lieutenant-gouverneur [92]. Mais les Communes, de majorité libérale, rejetèrent la motion de Sir John sur un plaidoyer de Mackenzie en faveur de l'autonomie des provinces [93]. C'était le seul terrain sur lequel le premier ministre pouvait s'aventurer sans risque d'échouer, comme il l'exprimait dans une lettre confidentielle à Letellier :

> It would be useless to deny that the dismissal of a ministry holding such a ministerial vote in the legislature was looked upon by many of your friends as a very grave step, which no temporary party advantage would justify, unless it could be supported by the strongest reasons even though constitutional in itself. Liberals are always necessarily jealous of the arbitrary exercise of power. What a friendly Governor does today may be done by an unfriendly Governor tomorrow. Besides all Gubernatorial actions must be assumed to be done from a sense of duty in the public interest. A few members reasoning in this line express doubts as to the advisability of the act while admitting the soundness of my line of argument [94].

---

[91] J. A. Chapleau à J. A. Macdonald, 5 juin 1878, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

[92] *Journaux de la Chambre des communes*, 41 Vict., 1878, XII : 166.

[93] *Ibid.*, XII : 173s.

[94] A. Mackenzie à L. Letellier, 22 avril 1878, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 6.

Or, les conservateurs ont la preuve, à la veille des élections fédérales, que le drame Letellier n'exerça pas une influence profonde sur le scrutin du 1er mai. Les vraies causes de leur défaite ne sont pas là. Il y avait d'abord la désorganisation du parti, que Sir Narcisse a signalée à Langevin au lendemain même du coup d'État :

> [...] le parti conservateur ne parait [*sic*] pas être enregimenté [*sic*] suffisamment pour un succès assuré d'avance. Il y a bien un elan [*sic*] momentané de patriotisme qu'une assemblée publique produit, [...] mais pas cette expression de l'opinion publique si salutaire au succès. De fait on parle, on discute, on fait un calembourg [*sic*], on ridiculise un fait du chef de l'executif [*sic*], ceux des ministres nouveaux, on rit, puis on reste les bras croisés, sans plan, sans organisation, presque apathiques [*sic*] [95].

De plus, la masse des conservateurs de langue anglaise a voté contre les chefs ultramontains du gouvernement québécois et contre leur politique financière et ferroviaire, mais sans sympathie pour Letellier ni adhésion réelle au parti libéral, quoique « très fiers, dit Chapleau, de voir [les Canadiens français] conduits par un Premier Ministre protestant [96] ». There is no real *Liberal* feeling in the E. Townships, and the reason why opposition has been got up in the English counties at the Local Election is mainly against the De B. [Boucherville] Angers gvt. & not in favor of the Rouge party, though it will help that party, having made a division among the people which did not exist heretofore [97] ».

Quant à « Jean-Baptiste », déjà affamé par la crise économique, il a craint les taxes que supposait la politique ferroviaire d'Angers : « Pas de taxes, pas de taxes, voilà [ce] qui a été la cause de notre défaite. Du coup d'état, de la question du gouvernement responsable qui nous est virtuellement enlevé, *nos gens* n'y comprenaient rien, ne voulaient que protester contre la taxe [98] ». Vu que l'électorat n'a vraiment pas donné son jugement sur le coup d'État et que le gouvernement libéral de Québec ne peut arriver à administrer la province de façon satisfai-

---

[95] N. Belleau à H. Langevin, 11 mars 1878, APQ, CC, FHL 7.
[96] J.-A. Chapleau à R. Masson, 21 juin 1878, AHM, FM.
[97] J.G. Robertson à H. Langevin, 26 avril 1878, APQ, CC, FHL 20.
[98] N. Belleau à H. Langevin, 5 mai 1878, APQ, CC, FHL 7.

sante, faute de majorité sûre et stable [99], les conservateurs décident de se faire du capital politique avec l'affaire Letellier. La destitution du lieutenant-gouverneur devient le deuxième thème de la campagne électorale de septembre 1878.

À ces élections générales, Langevin abandonne Charlevoix pour Rimouski. À Sir John qui demande l'explication de ce changement, Langevin répond que plusieurs raisons le motivent. La principale, c'est qu'il est fondé de penser que Rimouski is « a safer and less expensive county than Charlevoix [100] ». Quand il a entendu dire que Pantaléon Pelletier abandonnerait son siège au Sénat pour poser sa candidature contre lui [101] et que le député à l'Assemblée législative de Québec, Onésime Gauthier, le trahissait avec d'autres amis [102], Langevin a consulté ses lieutenants, il est entré en pourparlers avec le comité électoral de Rimouski, il a fait un sérieux examen des listes électorales [103], il a conclu que la réquisition qu'on lui adressait et qui était signée du tiers des électeurs était un gage de victoire facile [104].

Mais Langevin a oublié de prendre le pouls du clergé. Il était trop convaincu que, par principe et par délicatesse pour

---

[99] Plusieurs libéraux de la province de Québec sont d'avis que Mackenzie devrait exiger la démission de Letellier afin que s'établisse un gouvernement libéral fort sous un lieutenant-gouverneur plus populaire. Ainsi M. Laframboise écrit à Mackenzie le 1er juillet 1878 : « [...] Mr Letellier's Government has been sustained by the speaker's vote. But this is certainly not a working majority. The two parties are there watching each other but firm and the Conservatives will not give way to Mr. Letellier. That is to be done. Will the whole party be sacrificed to Mr. Letellier [?] Mr. Joly & his colleagues [...] are popular & I believe that with another Governor, a strong Government with a Premier & a majority from our party can be formed. We would thus have in Quebec a strong Government which would carry the next federal elections, and so assure the position of the Liberal party in the whole Dominion ». (AUQ) Le 7 décembre suivant R. Masson affirme à J. Dubuc : « [...] je puis vous dire [...] que beaucoup de libéraux de conviction sont disposés à nous donner franc jeu [dans la province de Québec] ». (AHM)

[100] H. Langevin à J.A. Macdonald, 22 août 1878, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[101] C.-A.-P. Pelletier à A. Mackenzie, 9 juillet 1878, AUQ.

[102] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [196].

[103] Edmond Langevin à J. Langevin, 13 juillet 1878, APQ, FFL 2.

[104] H. Langevin à C.-H.-A. Clément, 31 juillet 1878, APQ, CC, FHL 9.

leur évêque, les prêtres du diocèse de Rimouski resteraient au moins neutres dans cette contestation. Si l'on en juge par la correspondance de Mgr Jean Langevin, plusieurs de ces curés se déclarèrent, au contraire, ouvertement pour Fiset [105]. Il n'y a qu'une explication, croyons-nous, à cette attitude du clergé de Rimouski : l'impopularité de Mgr Langevin qui soulevait les préjugés contre son frère Hector. Il ne semble pas, en effet, que la mission de Mgr George Conroy ait si tôt produit ses fruits pour le diocèse de Rimouski et que le libéralisme politique y fût déjà réhabilité. À peine quelques mois plus tôt, aux élections provinciales, le candidat libéral de Bonaventure avait vu ses chances compromises par l'influence puissante du clergé en faveur de Tarte. Après vingt-cinq ans d'une vie très chargée, François-Xavier Lemieux n'aura pas oublié cette lutte à chances inégales :

> Je fus, sans cérémonie et du haut de la chaire, décrété de damnation éternelle, parce que vilain rouge que j'étais, j'avais la témérité d'être le candidat des Anglais et des protestants contre un des piliers de l'Église, chargé d'*Agnus Dei* et de bénédictions épiscopales de Mgr Jean Langevin. En ces jours-là, le Saint Père ne prêtait pas benoîtement aux rouges, comme il le fit plus tard pour Fitzpatrick, un délégué apostolique à qui il a suffi d'éternuer papalement devant Mgr Marois, pour éteindre les charbons ardents de l'enfer et les réduire en poussière [106].

Mais, plus que l'influence du clergé en faveur de Fiset, c'est la volonté des adversaires de l'emporter coûte que coûte qui a causé la défaite de Langevin. D'après un partisan conservateur du Bic, les libéraux dépensent $50 000 [107] dans la seule circonscription électorale de Rimouski. « Ils aimeraient mieux, di-

---

[105] Ces lettres de Mgr Langevin s'échelonnent du 7 septembre au 5 octobre 1878, AAR, RSC, II : 214ss.

[106] F.-X. Lemieux à W. Laurier, 23 août 1904, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 333.

[107] Le chiffre de $50 000 n'est peut-être pas aussi fabuleux qu'il le semble, car les deux gouvernements conjuguent leurs efforts et leurs ressources pour vaincre Langevin. D'après les *Notes intimes*, [197], les libéraux dépensent $16 000 à la construction de deux quais à Matane et à la Rivière-Blanche et rachètent, par une indemnité d'environ $12 000, « les corvées dues par les censitaires » de la seigneurie Rioux, qui se trouve dans la circonscription électorale de Rimouski.

sent-ils, perdre cinq autres sièges que celui de Rimouski, avec la perspective de voir le lieutenant de Sir George reprendre sa position [108] ». Au lendemain de la bataille, David Price recoupe ce témoignage en analysant, pour son chef, la situation politique du Québec : « Langevin had tremendous influence & corruption brought against him in Rimouski & no doubt all the money & influence of the Grit Rouge party was used against our two chiefs [109] ». Si donc Langevin est un adversaire aussi redoutable pour les libéraux, c'est qu'il est encore une force pour le parti conservateur. Macdonald n'a jamais douté de la valeur de son lieutenant québécois. Bientôt cependant, il sera appelé à en donner la preuve.

Langevin oublie son amère déconvenue pour fêter la victoire du parti conservateur dans tout le pays, dans la province et dans le district de Québec, où il a donné le meilleur de son temps et de son énergie, à son propre détriment peut-être. Les élections de 1878 marquent, en effet, une véritable révolution politique, un revirement radical de l'opinion publique. Une majorité de 78 voix conservatrices supplante l'ancienne majorité de 40 voix libérales ! Langevin garde donc l'espoir que la politique lui réserve encore de beaux jours, malgré sa défaite de Rimouski. Un peu partout dans le pays, des amis cherchent une circonscription électorale où il pourrait se reprendre. Dans les provinces anglaises, on croit généralement que Langevin est encore le plus habile parlementaire canadien-français et que le gouvernement ne peut se passer de lui [110]. S'il y a, dans le Canada anglais, quelques objections à la présence de Langevin au cabinet fédéral, c'est en Ontario surtout qu'elles s'expriment. Quelques fanatiques voudraient diminuer l'influence et le prestige de la province de Québec à Ottawa en lui soustrayant l'important portefeuille des Travaux publics [111]. Au lendemain même des élections, Chapleau a prévu cette réaction de l'Ontario. Il écrit alors à Masson

---

[108] Edmond Langevin à J. Langevin, [s.d.] APQ, FFL 2.

[109] D. Price à J.A. Macdonald, 9 octobre 1878, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (d), vol. 352.

[110] T.H. Allan à H. Langevin, 24 septembre 1878, APQ, CC, FHL 6.

[111] A.D. DeCelles à H. Langevin, 14 octobre 1878, APQ, CC, FHL 10 ; et A. Desjardins à R. Masson, 11 octobre 1878, AHM, FM.

qui séjourne en Europe :

> Il va falloir être bien particuliers [*sic*] sur la distribution des portefeuilles. Le Haut-Canada donne une majorité écrasante, et l'on sait qu'ils avaient la bouche grande ces Messieurs d'Ontario, même quand nous les soutenions avec notre majorité. Je viens d'écrire à Sir John, et comme vous m'aviez donné presque carte blanche en partant je lui dis que vous n'aimeriez pas que Québec eut [*sic*] des portefeuilles moins importants qu'il n'en avait en 1873. Cela nous laisserait les Trav. Pub., la Milice, l'Agriculture et le portefeuille du Receveur-Général qu'on pourrait échanger contre un autre de la même insignifiance [112].

Toutefois, le courant le plus fort pour écarter Langevin de la nouvelle administration vient de la province de Québec. Les causes varient avec les milieux. À Québec, c'est Adolphe Caron qui convoite le portefeuille destiné au district [113]. Caron rallie à sa cause une importante partie de la jeunesse conservatrice qui souhaite la fin de la dynastie de Cartier [114]. Cependant, d'après un sondage d'opinion fait par Alphonse Desjardins, la grande majorité des conservateurs du district de Québec désire Langevin comme représentant au ministère [115]. Deux semaines plus tôt, celui-ci rassurait lui-même son frère Edmond : ses amis lui restaient fidèles de sorte que Caron en serait pour ses frais d'intrigue et de trahison [116]. En fait, Sir John reçoit une pluie de lettres où s'expriment des hommes sérieux comme Sir Narcisse Belleau, Auguste-Réal Angers, Gédéon Ouimet, Cyrias Pelletier, Pamphile Vallée du *Courrier du Canada*, Joseph Bolduc, Israël Tarte, Thomas McGreevy, etc. [117]. De cette correspondance, il ressort que si Langevin n'est pas un homme populaire, il est fortement apprécié pour ses talents, sa haute culture, son habileté, son grand amour du travail, sa ténacité et son expérience. On

---

[112] J.-A. Chapleau à R. Masson, 20 septembre 1878, AHM, FM.

[113] H. Langevin à Edmond Langevin, 26 septembre 1878, APQ, CC, FHL 3.

[114] E. Rouillard à H. Langevin, 8 octobre 1878, APQ, CC, FHL 20 ; C. Thibault à H. Langevin, 10 octobre 1878, APQ, CC, FHL 22 : et A. Dansereau à H. Langevin, 1er octobre 1878, APQ, CC, FHL 10.

[115] A. Desjardins à R. Masson, 11 octobre 1878, AHM, FM.

[116] H. Langevin à Edmond Langevin, 26 septembre 1878, APQ, CC, FHL 3.

[117] Ces lettres à J.A. Macdonald, septembre et octobre 1878, peuvent être lues à APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 39.

estime qu'il est « a tower of strength » au Parlement et un bourreau de travail dans son ministère. Sa présence au gouvernement est non seulement souhaitable, mais « de nécessité absolue », dit Tarte. Un petit groupe de conservateurs de Montréal stimulent les ambitions de Caron. Leur espoir, c'est de voir passer le *leadership* du parti entre les mains d'un homme de leur district, ce qui arriverait immanquablement si Caron supplantait Langevin [118].

En somme, cet appui que donnent quelques Montréalais à Caron, c'est une nouvelle manifestation de l'antagonisme Québec-Montréal ! Mais tel n'est pas le sentiment général à Montréal. Arthur Dansereau affirme même que Langevin y est « bon comme la banque » et qu'il est « populaire dans tout le district [119] ». En effet, on a la conviction, à Montréal comme à Québec, que la province de Québec perdrait le ministère des Travaux publics avec l'évincement de Langevin, puisqu'il n'y a personne pour le remplacer. Joseph Coursol poserait sans doute sa candidature, mais on est d'avis que « ses grandes prétentions [...] reposent sur assez peu [120] ». Les gens de *la Minerve* croient aussi que Macdonald a besoin de son ancien lieutenant québécois pour mettre en œuvre, contre les hauts cris de la Métropole et des États-Unis, cette « politique nationale » qui a gagné le district de Montréal en bloc aux dernières élections [121]. Un autre appui valable que reçoit Langevin, c'est celui de Chapleau. Celui-ci a dirigé la lutte électorale dans le district de Montréal en l'absence de Masson ; il a la confiance de Macdonald, il regroupe autour de lui les factions du parti conservateur québécois. Son étoile monte très vite dans le ciel politique. Or, pour garder Langevin au cabinet fédéral, Chapleau va jusqu'à suggérer de le nommer au Sénat à défaut d'un siège à la Chambre des communes. Mais les plus grandes inquiétudes de Montréal relatives au conflit Langevin-Caron sont d'un autre ordre. On craint que Québec ne continue à recevoir la part du lion dans la distribution des portefeuilles, alors que Montréal a remporté plus des deux

[118] C.-F. Roy à H. Langevin, 7 octobre 1878, APQ, CC, FHL 20.
[119] A. Dansereau à H. Langevin, 1er octobre 1878, APQ, CC, FHL 10.
[120] J.-P. Lantier à H. Langevin, 13 octobre 1878, APQ, CC, FHL 15 ; et J.-A. Chapleau à H. Langevin, 3 octobre 1878, APQ, CC, FHL 8.
[121] A. Dansereau à H. Langevin, 1er octobre 1878, APQ, CC, FHL 10.

tiers des circonscriptions électorales de son district et fournit vingt-six des quarante-quatre députés conservateurs de la province. Comme l'écrit finement Desjardins à Macdonald, les Montréalais sont jaloux de leurs droits : « We wont interfere in the choice you will make of the minister from Quebec, but they [les Montréalais] would be sorry to see an *S* added to that word [122] ».

D'ailleurs, les conservateurs de Montréal ont d'autres soucis. Que de prétendants pour deux ministères ! Masson, Ouimet, Mousseau, Baby, Bellerose, Trudel, et même Chapleau dont la présence à Québec est cependant indispensable ! Au lendemain du 17 septembre, une foule d'intrigues font éclater de petits scandales dans la presse, les clubs et les salons. Avec son habileté presque proverbiale, le vieux chef d'Ottawa feint de prendre au sérieux toutes les réquisitions qui lui parviennent ; il écoute les candidats ou leurs représentants ; il laisse à chacun l'impression qu'il aura gain de cause... Macdonald va jusqu'à vendre la peau de l'ours pour pacifier certains partisans : une fois Letellier destitué, il nommera Langevin lieutenant-gouverneur de la province de Québec, lui conseillant d'appeler Robertson à former un gouvernement. Ainsi Langevin détrompera les protestants « qui le supposent *bigot* » et équilibrera le choix de Letellier qui a confié à un huguenot l'administration provinciale. Desjardins, qui rapporte à Masson cette « solution » à laquelle pense Macdonald, avoue qu'il n'a pu retenir un soubresaut en entendant le vieux chef et conclut : « Cela me fait voir une fois de plus qu'il ne comprend pas le sentiment de la province [123] ». De toute façon, Sir John évite de faire des promesses en donnant pour prétexte l'absence de Masson. Autrement dit, il s'arrange pour se laver les mains de toutes les déceptions qui suivront la formation du nouvau ministère. C'est Masson qui portera le poids de tous les mécontentements : celui des ultramontains, qui l'accuseront de n'avoir pas nommé Trudel comme représentant canadien-français du Sénat au ministère par crainte « de froisser les susceptibilités protestantes [124] » ; celui

---

[122] A. Desjardins à J.A. Macdonald. 1er octobre 1878, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A. 1 (a), vol. 39.

[123] A. Desjardins à R. Masson, 11 octobre 1878, AHM, FM.

[124] B.-A.-T. de Montigny à R. Masson, 25 octobre 1878, AHM, FM.

de Mousseau et des citoyens de Montréal, qui accepteront mal de n'avoir pas « leur ministre résident » dans le Conseil de la nation, mais d'être représentés par deux députés de la campagne [125] ; celui de l'équipe de *la Minerve*, qui a dit sur un ton de guerre : « Puisque *le Nouveau-Monde* a Masson, il nous faut maintenant Chapleau [126] ». Bref, Masson sera le bouc émissaire du vénérable Sir John !

Au milieu de tant d'intrigues, Langevin ne semble pas avoir perdu son calme et sa dignité. Une fois la nomination faite, le 19 octobre 1878, il écrit à son frère Edmond : « Malgré tout ce que l'on a pu me dire, je n'ai jamais voulu me rendre à Montréal ; je disais toujours : « Si Sir John a besoin de moi, il me le dira, et si j'ai quelque valeur, si ma présence est nécessaire dans le cabinet, on saura bien me trouver. Je voudrais ainsi me respecter et respecter ceux de mes amis qui travaillaient dans mon intérêt, et qui n'avaient pas honte d'un homme qui se respectait trop pour aller quêter un portefeuille [127] ».

Sans enlever tout mérite à Langevin, disons que cette attitude implique noblesse et indépendance, mais aussi certitude. Langevin a la conviction que c'est encore lui qui est le lieutenant de Macdonald pour la province de Québec. Pour des raisons personnelles aussi bien que politiques, le vieux chef ne saurait l'écarter. Nous l'avons vu, Langevin est « un second de grand mérite [128] ». Cartier a su profiter d'un tel appui aux moments les plus hauts en couleur de sa carrière politique. Ainsi de Macdonald, quoique de manière différente. C'est ce qui fait écrire à un vieil ami de Langevin : « [...] je ne vois guère comment Sir John, avec le genre que nous lui connaissons, pourrait se passer d'un homme assidu & méthodique comme vous l'êtes & sur lequel il me paraît avoir contracté l'habitude de toujours compter. Lui autant que nous tient à vous avoir pour collègue [129] ».

D'ailleurs, Macdonald aurait commis une faute politique en écartant Langevin de la nouvelle administration. Ainsi, il aurait

---

[125] L.-L. Corbeil à R. Masson, 4 novembre 1878, AHM, FM.
[126] A. Dansereau à H. Langevin, octobre 1878, APQ, CC, FHL 10.
[127] H. Langevin à Edmond Langevin, 24 octobre 1878, APQ, CC, FHL 3.
[128] Voir *supra*, 250.
[129] C.-F. Roy à H. Langevin, 7 octobre 1878, APQ, CC, FHL 20.

donné raison à Cauchon, Brown, Fabre, bref à tous leurs ennemis communs de 1873 [130]. De plus, en préférant Caron, qui « est considéré, écrit Tarte, comme n'ayant pas assez d'expérience et d'amour du travail [131] », le vieux chef aurait affaibli son Conseil. Un ministre ne s'improvise pas plus qu'un avocat ou qu'un médecin, et peu d'hommes ont appris leur « métier » aussi bien que Langevin : « He is the best minister of Public Works that I have ever seen in Canada [132] », a écrit Sir John en 1872. Sept ans plus tard, il recoupe ainsi ce beau témoignage : « Langevin does not enjoy the confidence of his countrymen, very unjustly, I think, as he is the ablest of them [133] ». Pendant les quatre années de règne libéral, le ministère des Travaux publics a été dirigé par Mackenzie lui-même. Il ne s'agit pas de remplacer un homme de cette trempe par un administrateur de second ordre.

Pour toutes ces raisons, Langevin est appelé à faire partie de la nouvelle administration. Macdonald lui confie le ministère des Postes. Cette nomination n'est que temporaire. « Après la session, écrit Langevin à son frère Edmond, nous aurons eu de la législation, les Travaux Publics seront divisés, & j'aurai alors mon département des Travaux Publics [134] ». Mais Langevin n'est pas encore membre des Communes, bien que plusieurs circonscriptions lui soient offertes. Il fait son dernier choix entre Dorchester, Bonaventure, Champlain, Trois-Rivières et Yamaska [135]. Il opte pour Trois-Rivières, où il a beaucoup de chances d'être élu par acclamation [136]. Depuis le 17 octobre 1868, c'est William McDougall, fils d'un riche industriel écossais des Trois-Rivières, qui représente cette circonscription à la Chambre des communes. Après bien des hésitations et des pourparlers, McDougall écrit à Sir John qu'il est prêt à accepter « une place nominale » afin

---

130 J.-P. Lantier à H. Langevin, 13 octobre 1878, APQ, CC, FHL 15 ; et M. Lanctôt à H. Langevin [s.d.], APQ, CC, FHL 15.

131 J.-I. Tarte à J.A. Macdonald, 24 septembre 1878, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 39.

132 J. A. Macdonald à Lord Monck, 11 octobre 1872, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (e), vol. 521.

133 J.A. Macdonald à J.J.C. Abbott, 23 juillet 1879, dans J. POPE, *Correspondence of John A. Macdonald*, 265.

134 H. Langevin à Edmond Langevin, 24 octobre 1878, APQ, CC, FHL 3.

135 *Ibid.*

136 V. Renaud à H. Langevin, 10 octobre 1878, APQ, CC, FHL 20.

de rendre son siège vacant pour Langevin. Macdonald et son lieutenant québécois se refusent à toute promesse, « c'est le seul moyen de respecter la loi et d'être respecté [137] », écrit Langevin. Les chefs conservateurs sauvent les apparences. Mais il semble que, tacitement, ils se plient aux exigences du député des Trois-Rivières. En effet, McDougall résigne son mandat le 9 novembre 1878. Deux ans plus tard, soit en novembre 1880, le gouvernement le nommera juge de la Cour supérieure à Aylmer, dans le district judiciaire d'Ottawa [138]. Jusqu'à la veille de la mise en nomination, Langevin craint une contestation, tout en étant sûr cependant de la victoire [139]. Sur le conseil de Joly, les libéraux ne présentent pas de candidat. Langevin devient donc député des Trois-Rivières le 21 novembre 1878. Il apprécie d'être élu par acclamation, se rappelant les dures luttes de Dorchester et de Charlevoix : « Tu ne saurais croire combien on est libre quand on a été élu par acclamation, et que l'on ne craint pas une élection contestée devant les tribunaux. C'est du nouveau pour moi. Je pourrai à mon aise taper sur la cour suprême à la prochaine session [140] ». Le calme qui suit immédiatement le retour de Langevin dans l'administration du pays n'est qu'un calme trompeur. Une nouvelle tempête ne tardera pas à se déchaîner dans la politique canadienne, bouleversant la vie du lieutenant québécois de Macdonald. Langevin n'est pas au bout de ses tribulations.

De l'avis même des journaux libéraux, le nouveau gouvernement tient ses promesses à la lettre quant à sa « politique nationale ». On ne s'attendait pas, même dans les milieux les plus conservateurs, à le voir s'attaquer si résolument au rajustement du tarif [141]. Mais le gouvernement dépasse les lignes de son programme électoral. Il fait adopter un nouveau tarif qui, infailliblement, relèvera la production nationale et favorisera le commerce interprovincial. Ainsi les produits ouvrés de grande consommation sont-ils frappés de droits allant de vingt à trente pour cent, tandis que le charbon et le coke bénéficient d'une très forte protection de cinquante cents par tonne [142]. Il est sûr

---

[137] H. Langevin à Edmond Langevin, 11 novembre 1878, APQ, CC, FHL 3.
[138] *Le Journal des Trois-Rivières*, 15 novembre 1880.
[139] H. Langevin à Edmond Langevin, 20 novembre 1878, APQ, CC, FHL 3.
[140] H. Langevin à Edmond Langevin, 1er décembre 1878, APQ, CC, FHL 3.
[141] *L'Événement*, 29 mars 1879.
[142] *Statuts du Canada*, 42 Vict., 1879, c. 15.

que cette mesure ne met pas fin immédiatement à la crise économique qui sévit au Canada comme dans tous les pays du monde. Malgré les sinistres prédictions des libéraux qui prétendent que, dans quelques années, les électeurs demanderont le rappel de ce « tarif ruineux », la population se montre heureuse de cette « révolution fiscale [143] ». Pour elle-même, elle a confiance de trouver au Canada un marché du travail, car de nouvelles industries s'y établiront avec chance de développement et de prospérité. Pour le pays, elle espère que le commerce canadien deviendra une source suffisante de revenus pour marquer la fin des budgets déficitaires. Enfin, elle espère « les lendemains qui chantent » !

Par ailleurs, le nouveau gouvernement n'accomplit pas avec autant d'empressement sa promesse électorale relative à Letellier. Les conservateurs, qui avaient promis la destitution du lieutenant-gouverneur si Macdonald remontait au pouvoir, ne tardent pas à réclamer justice à Ottawa. À la fin de novembre 1878, Chapleau a prévenu Langevin que le Québec se chargerait de rafraîchir la mémoire des ministres fédéraux s'ils en arrivaient à oublier leur promesse : « Nous allons vous pousser plus qu'au pied du mur au sujet de votre aimable cousin Luc. Ça n'en a pas l'air mais une petite révolution pourrait bien se manifester dans le Bas-Canada à ce sujet. Il n'y a pas de bruit dans le moment, mais il n'y a pas de pire eau que l'eau qui dort [144] ».

En fait, l'eau ne dort pas longtemps... Dès l'ouverture de la session du Parlement fédéral, le zèle intempestif d'un groupe de députés québécois, sous la direction de Mousseau, risque de renverser la nouvelle administration conservatrice. Le fidèle lieutenant de Macdonald fait alors deux interventions décisives. À Ottawa, il sauve la position de l'aile québécoise du parti conservateur ; à Londres, celle de tout le parti conservateur.

Faisons un bref résumé des derniers faits relatifs à l'affaire Letellier. En vertu de l'article 58 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, la destitution d'un lieutenant-gouverneur revient au gouverneur général seul. Or, le Marquis de Lorne, qui succède à Lord Dufferin le 25 novembre 1878, refuse de

---

[143] H. LANGEVIN, « Discours prononcé à Trois-Rivières », le 2 août 1879, dans *le Journal des Trois-Rivières*, 4 août 1879.

[144] J.-A. Chapleau à H. Langevin, 28 novembre 1878, APQ, CC, FHL 8.

disgracier Letellier parce que, selon lui, ce serait renverser la décision que le Parlement a prise, en avril précédent, en rejetant par 112 voix contre 70 la motion de censure de Sir John. Dans un *Memorandum* sur l'affaire Letellier, le nouveau gouverneur général explique sa position :

> Any reversal of the decision come to by the House of Commons in 1878 would be a grave matter, for it would reopen what has recently been settled, and such a course is against all recent constitutional precedent. Where there is not proof that the opinion of a nation has undergone change, it has been found best to abide by a judgment already given. It is thus only, that respect is obtained for the decisions of the popular Assembly, and that the people discern that their Government is not the result of varying accidents, and the plaything of the strongest of a day ; but is, under rival parties, still the continuous rule of the Sovereign moulded by the voice of the people through their Representative in the House of Commons, securing to all the benefits of steadfast political progress and the unity to be derived from the observance of constitutional practice and precedent [145].

Le Marquis de Lorne suit ainsi le conseil de Lord Elgin. Celui-ci jugeait que la conduite de Letellier, bien que tyrannique, avait été constitutionnelle [146]. Or, Mackenzie lui a fait promettre, avant son départ du Canada, de rencontrer le Marquis de Lorne afin de le renseigner sur l'affaire Letellier [147]. Voilà donc Sir John privé de la façon la plus simple et la plus sûre de remplir cette promesse qu'il a faite au peuple québécois pendant la campagne électorale, et qu'il a renouvelée aux députés conservateurs « *au moment où il formait le cabinet* [148] », selon ce qu'écrit Desjardins à Masson, et en italique afin que celui-ci ne s'y trompe pas. Sir John espère que le temps fera son œuvre et que les exigences des Québécois s'évanouiront : « Our friends must not be impatient, affirme-t-il à Masson. A Lieutenant-Governor, like a judge, must be handled judiciously just like a messenger [149] ». Les Québécois ont deviné les secrètes pen-

---

[145] Le Marquis DE LORNE, « Memorandum on Lieutenant-Governor Letellier's Case », 30 décembre 1878, APC, RG 7, G 21, n° 146.

[146] A. Mackenzie à L. Letellier, 31 janvier 1879, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 2, vol. 2.

[147] *Ibid.*

[148] A. Desjardins à R. Masson, 10 janvier 1879, AHM, FM.

[149] J.A. Macdonald à R. Masson, 16 novembre 1878, AHM, FM.

sées du vieux chef. Ils savent surtout que l'élément anglais joue un rôle très actif non pas en faveur de Letellier lui-même, mais pour Joly qui n'est maintenu à Québec que par l'absolutisme du lieutenant-gouverneur [150]. Aussi sont-ils convaincus qu'il faut une « pression violente » sur Sir John. « Laissé à lui-même, écrit Chapleau, il aura des conseillers froids dans les Anglais et les choses languiront [151] ». Les conservateurs québécois appréhendent d'autant plus la « trahison » de Macdonald que leur avenir dans le gouvernement provincial dépend du dénouement de l'affaire Letellier. Sous une plaisanterie un peu cavalière, Chapleau exprime ce que beaucoup prévoient : « Spencer-Wood [*sic*] est en ce moment un vrai baromètre. Si le bonhomme sort, c'est le beau temps ; s'il reste chez lui, c'est du mauvais !... Et dire que c'est vous à Ottawa qui faites la pluie & le beau temps [152] » !

En janvier 1879, voyant que les choses traînent en longueur, Chapleau et Taillon se rendent à Ottawa pour y sonder l'opinion des ministres et jeter un peu d'huile sur le feu. Ils en reviennent furieux, affirme Desjardins [153]. Ils ont la conviction que Sir John n'est « qu'un imposteur » occupé à les livrer « pour faire la paix avec les influences protestantes d'Ontario et de Québec ». Et seul des trois ministres canadiens-français, Langevin se montre « bien déterminé à leur faire rendre justice [154] ». Jusque-là, les conservateurs québécois ont été trompés par tous les moyens qu'ils ont employés : pétition à l'administrateur du Canada [155], pétition au ministère fédéral [156], action collective, pressions individuelles, éveil de l'opinion publique, polémique des journaux, etc. C'est au Parlement d'Ottawa qu'ils jouent leur dernière carte, bien qu'ils soient convaincus que, si la destitution ne vient que d'un vote des Communes, le parti perdra

---

[150] J.-A. Chapleau à P. Boucher de La Bruère, 21 décembre 1878, ASTR, A 3, (Correspondance — laïques de marque), C 38.

[151] J.A. Chapleau à P. Boucher de La Bruère, 6 décembre 1878, ASTR, A 3, (Correspondance — laïques de marque), C 38.

[152] J.A. Chapleau à H. Langevin, 20 décembre 1878, APQ, CC, FHL 8.

[153] A. Desjardins à R. Masson, 10 janvier 1879, AHM, FM.

[154] *Ibid.*

[155] « Pétition à P.L. McDougall », signée par Angers, Chapleau et Church, dans *Documents de la session* (n° 19), 42 Vict., 1879, XII (8).

[156] J.-A. Chapleau à R. Masson, 10 décembre 1878, AHM, FM.

du terrain à Québec, et le vieux chef, beaucoup de sympathie. Le 11 mars néanmoins, Mousseau propose, contre Letellier, une motion de censure qui est à peu près la réplique de celle que Macdonald a présentée un an plus tôt [157]. Un long et orageux débat s'engage alors. Dans la nuit du 14 mars, le Parlement approuve la motion Mousseau par une majorité de 85 voix [158]. Le 22, l'affaire est portée devant le Conseil privé [159], qui s'en occupe pendant plusieurs jours. Le 29, Sir John fait part au Marquis de Lorne de la décision du ministère « to the effect that the usefulness of M. Letellier had gone, and that he must be relieved from his office [160] ». Mais le gouverneur refuse de signer le renvoi d'office de Letellier [161], invoquant deux articles de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* : l'article 12, qui statue qu'en certains cas le gouverneur général pourra agir seul, et l'article 59, qui prévoit que « le lieutenant-gouverneur restera en fonction durant le bon plaisir du gouverneur général ».

Le 2 avril, Sir John revient à la charge et suggère au gouverneur général de déférer l'affaire au gouvernement impérial, afin de donner aux choses le temps de s'apaiser. Le Marquis de Lorne accepte cette solution, et Sir John en fait part à la Chambre le 3 avril [162]. C'est là que Langevin intervient entre Macdonald et l'aile québécoise du parti conservateur, qui accuse le vieux chef de trahison. Macdonald peut se féliciter d'avoir un lieutenant aussi fidèle à son parti, car Langevin ne se gêne pas, dans sa correspondance intime à ses frères, pour condamner le recours à Londres : « [...] demander des instructions là-bas, [c'est] tâcher que la responsabilité de cette affaire tombe sur le gouvernement Anglais [163] ». Il préférerait « voir Letellier puni comme il le mérite [164] ». Mais Langevin ne peut accepter que le parti perde le pouvoir « pour 10 ans & à Québec & à Ottawa [165] »

---

157 *Journaux de la Chambre des communes*, 42 Vict., 1879, XIII : 77.
158 *Ibid.*, XIII : 86s.
159 H. Langevin à Edmond Langevin, 23 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.
160 Le Marquis de Lorne à M. E. Hicks Beach, 5 avril 1879, APC, RG 7, G 21, n° 146.
161 *Ibid.*
162 *Débats de la Chambre des communes*, 42 Vict., 1879, VI : 962.
163 H. Langevin à Edmond Langevin, 27 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.
164 H. Langevin à Edmond Langevin, 29 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.
165 H. Langevin à Edmond Langevin, 23 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.

pour un coup de tête. Comme l'écrit Masson : « Le parti conservateur français doit avant tout éviter l'isolement [166] ». Car les conservateurs de la province de Québec se révoltent littéralement quand ils apprennent la décision du gouverneur général. Au club Cartier de Montréal et de Québec, on réclame la démission des ministres canadiens-français en signe de protestation [167]. La presse est prise d'un mouvement de violence sans pareil, aussi insultée des sarcasmes des journaux libéraux que de l'attitude du Marquis de Lorne [168]. Elle flagelle les chefs conservateurs sans miséricorde et accuse le gouverneur de sacrifier le gouvernement responsable aux intérêts d'un parti dont il partage les principes libéraux et libre-échangistes.

Au Parlement, une nouvelle crise éclate. L'indignation s'empare de la délégation conservatrice de la province, que mènent Ouimet, Vallée, Desjardins et Mousseau. Ce dernier menace le gouvernement de présenter une motion de non-confiance contre le ministère qui se laisse mener par un nouveau Metcalfe [169]. Or, cette motion est une arme à double tranchant. Elle pourrait consacrer ce qu'elle prétend éliminer. Son rejet sanctionnerait, en effet, le principe de référence et d'intervention. Langevin met donc toute son énergie à calmer Mousseau et les députés avant que leur trouble n'atteigne son maximum : « [...] il a fallu toute mon influence personnelle pour les empêcher de faire des coups de tête [170] », écrit-il fièrement. Il accepte qu'on presse le gouvernement d'agir, mais à la condition que cette pression soit raisonnable et respectueuse. Puis il essaie de sortir son vieux chef du pétrin. Avec quelques *modérés*, il trouve le moyen de dorer la pilule aux conservateurs impatients en donnant un aspect nouveau et plus favorable au recours à Londres :

> [...] tell them, écrit-il à Sir John, that you had made up your mind that one or two of your colleagues should leave immediately, by the same steamer which would carry to England the Letellier case as

---

[166] R. Masson à A. Labelle, 10 avril 1879, AHM, FM.

[167] Résolutions adoptées à une séance spéciale du club Cartier, 6 avril 1879, transmises par A. Robitaille à A.-P. Caron, 7 avril 1879, APC, Fonds Caron, M.G. 27, I, D 3, vol. 190 ; et par A. Labelle à R. Masson, 6 avril 1879, AHM, FM.

[168] A. Desjardins à L. Beaubien, [s.d.] ACSM, 5255, 23.

[169] *Débats de la Chambre des communes*, 42 Vict., 1879, VI : 1004.

[170] H. Langevin à Edmond Langevin, 27 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.

transmitted by the Governor General and that that colleague or those colleagues of yours would also be the bearers of a strong memorandum putting our case in as clear a light as possible, our friends would most likely be satisfied to await the decision of the Queen.

If you could have gone yourself, it would have been better. If you cannot go, then the colleague or colleagues might be determined at the Council meeting today or to morrow [171].

Ce qui est dit est fait ! Dès le lendemain, soit le 5 avril, le gouverneur général donne son assentiment au projet, et le cabinet choisit Langevin lui-même comme émissaire en Angleterre [172]. La province de Québec se calme alors. « La nouvelle que vous allez en Angleterre a déjà un bon effet, écrit Huot à Langevin. Si vous en reveniez avec la tête de Luc dans votre poche, vous seriez l'honneur du Bas-Canada [173] ». Six jours plus tard, Langevin quitte Québec pour Halifax où, le 12 avril, il monte à bord du *Caspian*, de la ligne Allan, en compagnie de John Joseph Caldwell Abbott, le futur successeur de Sir John comme premier ministre du Canada, et d'un secrétaire privé, un nommé Mackay [174].

Langevin n'a jamais eu la passion des voyages ; pour lui, ce nouveau et brusque séjour en Angleterre a encore moins d'attrait que les précédents. Il vient de passer par une dure épreuve qui lui donne le goût de vivre dans la chaude intimité des siens. Le 15 mars, sa fille Léa est morte à Québec après quatre semaines seulement de maladie. La jeune fille, qui était née pendant le premier séjour de Langevin en Angleterre, n'avait que dix-neuf ans. Au cours de l'été de 1879, elle devait épouser un jeune marchand de Montréal, Napoléon Renaud, qui sera toujours considéré comme un fils et un frère chez les Langevin et qui mourra célibataire le 1er février 1887. Avec une volonté illuminée par la foi, la famille Langevin se résigne à la mort cruelle de Léa. Les cœurs n'en restent pas moins profondément meurtris. À Ottawa, le père est inconsolable : « C'est pour moi comme un rêve. Je ne puis pas me faire à l'idée que cette chère Léa ne soit plus et que je ne doive plus la revoir. [...] Heureusement que je suis seul ici

---

[171] H. Langevin à J.A. Macdonald, 4 avril 1879, APC, Fonds Macdonald, M..G. 26, A 1 (b), vol. 226.

[172] H. Langevin, *Notes intimes*, [200]s.

[173] P.-G. Huot à H. Langevin, 7 avril 1879, APQ, CC, FHL 13.

[174] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [201].

dans ma chambre et que je puis laisser couler mes larmes sans que des regards indiscrets me surprennent pleurant celle que j'aimais tant et qui le méritait si bien [175] ». Langevin fait élever à sa fille Léa un monument de marbre dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec. Dans ses *Notes intimes,* sa main blessée lui érige elle-même un autre monument, plus sobre mais autrement précieux :

> Sa mort a été pour sa mère, ses sœurs, son frère et moi un coup de foudre. Nous l'aimions tendrement et elle le méritait par ses qualités extérieures et intellectuelles. Elle était bonne, belle, charitable, intelligente, honnête et pieuse. [...] Les littérateurs et les poètes ont chanté ses louanges et pleuré sa mort ; et quant à moi n'écoutant que mon cœur, je la pleurerai toujours. Puisse-t-elle du haut du ciel se rappeler ceux qu'elle a laissés sur la terre, et prier Dieu qu'ils la rejoignent dans le bonheur éternel dont elle jouit. Cette espérance me rendra moins poignante la grande douleur que j'éprouve encore chaque fois que je pense au coup terrible qui m'a frappé [176].

Mais Langevin est d'une robuste santé physique et morale. Il surmonte la répugnance qu'il éprouve à s'éloigner des siens après un deuil pénible et encore tout récent. Il s'embarque pour l'Angleterre, muni de documents et de tout ce qui peut, d'après son expérience, assurer le succès d'une mission diplomatique en Angleterre : « d'abord beaucoup d'argent, ensuite beaucoup de patience, ensuite un bon appétit, et enfin un bon parapluie [177] ». Le 22 avril, Langevin s'installe à l'Alexandra Hotel et se met immédiatement à l'œuvre en annonçant son arrivée à Sir John Rose, représentant du Canada à Londres. Langevin a maintenant deux missions à remplir, car le gouvernement canadien l'a aussi chargé d'une affaire commerciale par un télégramme qu'il lui a adressé à Halifax. Il s'agit de négocier le transport du bétail de l'ouest à l'est des États-Unis par les chemins de fer canadiens [178].

---

[175] H. Langevin à Edmond Langevin, 23 mars 1879, APQ, CC, FHL 3.

[176] H. LANGEVIN, *Notes intimes,* 9 [127]. Tous les détails sur la mort de Léa Langevin sont empruntés à cette source et au *Courrier du Canada* qui, du 15 mars au 15 avril 1879, publie quatre articles sur la mort de la jeune fille, dont un long poème de Charles Ouimet, tout plein d'effusions lyriques à la manière des poètes romantiques.

[177] H. Langevin à sa femme, 23 avril 1879, APQ, CC, FHL 1.

[178] H. Langevin à Edmond Langevin, 1er mai 1879, APQ, CC, FHL 3.

Il est aisé de suivre Langevin dans ses différentes démarches diplomatiques à Londres, grâce à des rapports détaillés qu'en a faits son secrétaire et dont Langevin a conservé le manuscrit dans ses souvenirs de voyage [179]. La mission de Langevin s'ouvre officiellement le 5 mai par une entrevue avec Sir Michael Hicks Beach, ministre des Colonies. Langevin se préoccupe d'abord de bien établir la signification du recours au gouvernement impérial, car les circonstances ont rendu ce recours susceptible de diverses interprétations. La presse canadienne, américaine et anglaise lui a donné une signification souvent fausse, parfois même malveillante. La Métropole n'est pas appelée à juger la conduite de Letellier ou à arbitrer un conflit qui existerait, comme on le croit généralement en Angleterre [180], entre le nouveau gouverneur général du Canada et son gouvernement. Il s'agit, pour le gouvernement impérial, d'interpréter la constitution canadienne et d'en éclairer les articles 12, 58 et 59, apparemment contradictoires. La question posée aux autorités impériales par le gouvernement canadien, avec l'assentiment du gouverneur général, est la suivante : pour destituer ou garder en fonction un lieutenant-gouverneur, le gouverneur général peut-il agir seul ou doit-il demander et suivre l'avis de son Conseil, comme il doit le faire quand il nomme un lieutenant-gouverneur ? La cause que Langevin a mission de plaider en Angleterre, c'est celle du gouvernement responsable, ainsi qu'il l'écrit à Macdonald en exprimant sa décision de ne pas rencontrer Joly, qui l'a suivi en Angleterre pour y défendre le point de vue du gouvernement provincial : « It is a question of self government. It is not whether Mr. Letellier was wrong and unconstitutional when he acted as he did towards Mr. De Boucherville and his colleagues, but whether British North America and its population of four millions of souls have a constitution similar *in principle* to that of this Kingdom, as the British America Act, 1867, says [181] ».

---

[179] Ce manuscrit du secrétaire privé de Langevin se trouve dans APQ, CC, FHL 16.

[180] H. Langevin à J.A. Macdonald, 24 avril 1879, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 95.

[181] H. Langevin à J.A. Macdonald, 26 avril 1879, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 95.

Le Marquis de Lorne pourrait-il effacer d'un geste trente ans de liberté politique au Canada ? Langevin se rappelle la lutte homérique que LaFontaine et Baldwin ont livrée pour obtenir la responsabilité ministérielle, le geste retentissant de Lord Elgin qui, le 25 avril 1849, a sanctionné le Bill d'Indemnité contre le désir des *tories*, mais conformément au vote de la Chambre, l'émeute qui suivit dans le vieux Montréal et qui entraîna l'incendie du parlement canadien, la polémique de la presse, etc. C'est dans le souvenir de ces événements, qu'il a vécus de très près comme polémiste aux *Mélanges religieux*, que Langevin puise son éloquence :

> Do not be uneasy. I shall be prudent, but respectfully firm and determined. I shall do all I can in order that Lord Lorne may not lose his usefulness, and the Princess Louise's prospects in Canada or elsewhere may not be destroyed or diminished by anything we may do ; but I am bound as representing you and the country here, to see that our constitutional rights be not infringed upon or endangered [182].

Dès la première entrevue, Sir Michael donne à Langevin l'impression que, si les autorités impériales regrettent les circonstances qui occasionnent ce recours à la Métropole, elles se réjouissent de pouvoir dicter au gouverneur du Canada une ligne de conduite dans l'affaire Letellier et de créer ainsi un précédent dont pourront s'autoriser ses successeurs. Sir Michael donne encore à Langevin l'impression d'être convaincu que le gouverneur général devrait suivre l'avis de son Conseil dans le cas déféré à Londres. Mais il doit aussi entendre le plaidoyer de Joly. L'argument principal du premier ministre québécois, c'est que renvoyer Letellier pour affaires internes offense l'autonomie provinciale. Mais le gouvernement fédéral répond que c'est là matière entre le Dominion et son fonctionnaire, la province de Québec n'y étant pour rien. Après une deuxième entrevue avec le secrétaire d'État pour les Colonies, Langevin garde la conviction que sa mission sera couronnée de succès. Mais, quelles que soient les promesses qui lui sont faites, il s'obstine à demeurer en Angleterre tant qu'il n'a pas en main la décision officielle des autorités impériales. Or, Langevin se trouve à Londres dans un temps

[182] *Ibid.*

où le gouvernement est fort occupé de questions de guerre dans quelques-unes des autres colonies anglaises. De leur nature, ces questions sont plus pressantes que l'affaire Letellier. De plus, à l'occasion de la Pentecôte, le Parlement anglais interrompt traditionnellement ses travaux pour quelques semaines. Tout cela occasionne un retard, inévitable mais agaçant pour celui qui a le mal du pays et qui sait avec quelle impatience on attend au Canada le résultat de sa mission. Il se souvient, en effet, que des hommes de poids, comme Chapleau, affirmaient avant son départ : « [...] un échec ou des délais considérables dans cette affaire, c'est la déchéance la plus humiliante dans le parti que jamais vous auriez pu rêver. Sir John serait accolé à Turcotte, et vous [Masson] et vos collègues en feriez le cadre. Ce n'est plus un grief que cette question Letellier, c'est un article du *Credo*, et sur cet article, tout le monde a la foi [183] ». Mais Langevin a promis d'agir avec prudence et de se soumettre aux lenteurs de l'administration anglaise, quoi qu'il en coûte à sa nature expéditive. Il avoue à son frère Edmond : « Si j'avais affaire à ces gens-là bien souvent, ils me feraient mourir à petit feu. On se plaint quelquefois des lenteurs de nos bureaux au Canada. Mais c'est l'électricité en comparaison de ces gens-ci [184] ».

Cinq jours après cet aveu, Langevin commence sa neuvième semaine à Londres et se montre encore plus impatient de retourner au Canada :

> Tout cela a bien l'air comme si nous ne devions pas partir encore cette semaine. Combien de gens au Canada néanmoins qui envient mon sort ! Chacun son goût. D'un autre côté, il ne faut pas que je brise les vitres en voulant aller trop vite, convaincu que je suis que ma mission sera heureuse, & qu'il faut de plus avoir une aide quelconque pour le chemin de fer du Pacifique. Donc, j'attends et je prends ma patience à poignées, et je fais bien, car sans cela elle m'échapperait [185].

Le 13 juillet, Langevin est de retour à Québec avec son précieux secret d'État qu'il n'a encore divulgué qu'à Macdonald par télégramme chiffré, avant de s'embarquer pour le Canada [186].

---

[183] J.-A. Chapleau à R. Masson, 6 avril 1879, AHM, FM.
[184] H. Langevin à Edmond Langevin, 19 juin 1879, APQ, CC, FHL 3.
[185] H. Langevin à Edmond Langevin, 17 juin 1879, APQ, CC, FHL 3.
[186] H. Langevin à Edmond Langevin, 30 juin 1879, APQ, CC, FHL 3.

Il ne peut faire connaître le résultat de sa mission avant d'avoir rencontré le gouverneur général et ses collègues du ministère. Malgré sa discrétion, le secret transpire bientôt, car on épie toutes ses démarches, on interprète chacune de ses paroles, on augure favorablement même de sa bonne humeur. Ainsi, Chapleau lui écrit-il après une entrevue qu'il vient d'avoir vec lui :

> J'étais presque malade avant notre entrevue ; mes amis m'ont fait la remarque que j'avais l'air tout joyeux et tout à fait bien portant quand je suis revenu. J'ai profité de cette bonne impression pour leur dire que je vous avais justement trouvé dans le même état, et que votre bonne humeur m'avait dit plus que ne l'auraient fait des paroles indiscrètes. Nous espérons, nous avons confiance, et nous disons toujours : « Delenda est Carthago [187]! ».

Bientôt circule donc à travers le pays que l'Angleterre n'a pas l'intention de reprendre la liberté constitutionnelle qu'elle a accordée au Canada trente ans plus tôt et que, plus que jamais. elle se montre disposée à rendre justice au peuple et à respecter ses droits [188]. En somme, on a deviné la décision de Westminster. Ne s'en tenant qu'à l'aspect constitutionnel de la question, le gouvernement impérial déclare que le lieutenant-gouverneur était dans son droit en renvoyant son ministère, mais que le gouverneur général doit suivre l'avis de son Conseil [189]. Le 16 juillet, Langevin se met en route pour Ottawa, après avoir eu plusieurs entrevues très agréables avec le Marquis de Lorne. « Nous sommes au mieux ensemble [190] », avoue-t-il à son frère Edmond. Langevin porte à ses collègues la réponse de Londres. Un désir, exprimé par le secrétaire d'État pour les Colonies et repris par le gouverneur général, accompagne cette réponse : que tous les ministres sans exception reconsidèrent l'affaire Letellier à la lumière de la réponse de Londres, avant que ne soit arrêtée la destitution du lieutenant-gouverneur [191]. Mais rien ne peut amener le minis-

---

[187] J.-A. Chapleau à H. Langevin, 16 juillet 1879, APQ, CC. FHL 8.

[188] *Le Nouvelliste de Rimouski*, 17 juillet 1879.

[189] M. E. Hicks Beach au Marquis de Lorne, 3 juillet 1879, APC, RG 7, G 21, n° 146. Reproduit aussi dans P.-B. CASGRAIN, *Letellier de Saint-Just et son temps*, 387ss.

[190] H. Langevin à Edmond Langevin, 16 juillet 1879, APQ, CC, FHL 3.

[191] Le Marquis de Lorne au Conseil privé canadien, 14 juillet 1879, APC, RG 7, G 21, n° 146.

tère à un changement d'avis, ni les nouvelles délibérations auxquelles il doit consentir, ni les instructions de Sir Michael et du Marquis de Lorne. Le 25 juillet, un arrêté ministériel, basé sur les résolutions de la Chambre des communes et du Sénat, réclame la destitution de Letellier [192]. Le même jour, le gouverneur général doit donc se résigner à signer l'arrêt de destitution du lieutenant-gouverneur québécois. Deux heures plus tard, Letellier est informé de la décision du gouvernement fédéral par un message qu'un charretier dépose à la porte de Spencer Wood [193].

Si l'on en croit une lettre de Pantaléon Pelletier à Mackenzie [194], ce n'est pas sans surprise que les libéraux apprennent la disgrâce de Luc premier. Comme ils venaient de remporter plusieurs élections partielles, ils croyaient que le ministère retirerait sa demande contre Letellier. Ils pensaient aussi que le Marquis de Lorne résisterait à la décision du gouvernement impérial et que la cause serait portée en appel. Enfin, comme Letellier n'avait reçu aucun préavis de sa destitution avant l'avis officiel du gouverneur général, ils gardaient l'espoir de voir l'affaire se terminer à l'avantage de leur parti. Les libéraux protestent donc énergiquement. Le 28 juillet, ils se réunissent sur l'Esplanade, en chassent les conservateurs qui ont projeté d'y brûler Letellier en effigie, puis organisent une parade à travers les principales rues du vieux Québec. Arrivés à la rue Saint-Louis, les amis de Letellier lancent des pierres sur la maison d'Hector Langevin et en brisent presque toutes les vitres sans que la police puisse les arrêter [195]. Il est normal que les libéraux exaspérés s'en prennent à Langevin, puisque c'est lui qui a joué le rôle le plus important dans l'acte final du drame Letellier. Il s'est montré fin diplomate au Canada d'abord, en réussissant à faire prendre patience aux conservateurs de la province de Québec et en trouvant le moyen de sortir de l'impasse Sir John et le parti conservateur. En Angleterre, il a manifesté beaucoup de persévérance dans la difficile mission qu'il a eu à remplir auprès des autorités impériales. Mousseau lui-même prend l'initiative d'en féliciter Langevin.

---

[192] *Documents de la session* (n° 18), 43 Vict., 1880, XIII (9).
[193] C.-A.-P. Pelletier à A. Mackenzie, 28 juillet 1879, AUQ.
[194] *Ibid.*
[195] *Ibid.*

Le 17 juillet, il lui écrit sur un ton élogieux :

> Je viens vous féliciter très cordialement de votre heureux retour et du grand succès qui a couronné votre mission si importante, si difficile, si délicate, hérissée d'obstacles gigantesques. [...] Il fallait toute votre industrie, le mot appliqué ici à l'art de la diplomatie à son acception la plus heureuse ; il fallait, dis-je, pour triompher là, toute votre industrie, votre persistance, votre énergie, votre tact si extraordinaire et le patriotisme nécessaire pour donner haleine à une patience que peu auraient eue.
>
> Le résultat heureux de votre ambassade a sauvé le parti, c'est le mot. Letellier trop longtemps à Québec et les lenteurs de Downing-Street [*sic*] avaient jeté quelque peu le découragement et le dégoût dans les rangs.
>
> Vous arrivez à temps pour sauver la situation. [...] Vous reprenez la position que le parti vous avait faite en 1873. J'en suis heureux et fier [196].

Ainsi, le dénouement de l'affaire Letellier réhabilite-t-il Langevin dans l'opinion de tous les conservateurs de la province de Québec. En 1879, il redevient à leurs yeux, ainsi que le lui écrit Mousseau, le lieutenant de Macdonald, comme en 1873, alors qu'il recueillait la succession de Cartier. Surtout que Masson sort complètement épuisé de cette longue affaire. Masson a toujours eu une très mauvaise santé, il souffre de maux de tête presque continuels et il a souvent le spleen, ce qu'il appelle en termes poétiques « son diable bleu [197] ». Alors que la crise était plus aiguë que jamais, Masson a écrit à Chapleau : « Vous ne sauriez croire ce que j'ai souffert depuis des semaines ! Ma santé était trop délabrée pour résister à des secousses si fortes, j'en suis presque épuisé [198] ». Le 8 juillet suivant, Masson connaît la réponse des autorités impériales. Il fait alors cette confidence à son grand ami Desjardins : « J'espère que nos amis verront que nous avons fait pour le mieux, mais ce sera trop tard, pour moi du moins, le mal est fait [199] ». À un partisan qui lui a fait voir, en mars précédent, « les grandes espérances et en même temps les grandes inquiétudes » des amis conservateurs ainsi que « leur im-

---

196 J.-A. Mousseau à H. Langevin, 17 juillet 1879, APQ, CC. FHL 18.
197 R. Masson à A. Taché, 22 janvier 1876, AHM, FM.
198 R. Masson à J.-A. Chapleau, 9 avril 1879, AHM, FM.
199 R. Masson à A. Desjardins, 9 juillet 1879, AHM, FM.

patience bien légitime [200] », Masson explique les causes de son épuisement :

> Comme la patience n'est pas une vertu cardinale chez moi et l'indifférence un de mes défauts dominants, j'ai souffert encore plus que vous tous ; j'ai surtout souffert de cet affaiblissement de confiance qui s'est manifesté pendant quelque temps dans le parti vis-à-vis de moi. Je n'en fais reproche a personne car il était presqu' [*sic*] impossible qu'il en fût autrement sous [*sic*] les circonstances. Mais enfin tout est fini, réjouissons-nous de la force dont a fait preuve le parti conservateur français et de son influence, réjouissons-nous du triomphe de la cause que nous croyons juste, mais regrettons que ces tristes évènements [*sic*] aient eu lieu dans le Canada Français [201].

Quatre mois plus tard, Masson remet donc sa démission entre les mains de Sir John [202]. Le 15 janvier 1880, il quitte le ministère de la Milice et de la Défense. Il devient aussitôt président du Conseil privé, poste qu'il occupe jusqu'au 31 juillet suivant. Mais au lendemain même de la destitution de Letellier, Langevin sait que son *leadership* est sauvé : « [...] depuis lors la position que mes amis Bas Canadiens [*sic*] m'avaient reconnue en 1873 comme le successeur de Sir George-E. Cartier et *leader* du parti conservateur de la Province de Québec est reconnue de nouveau ouvertement, et sans courir le risque d'offenser M. Masson qui avait des prétentions à cette position [203] ».

L'affaire Letellier a donc éliminé le seul rival vraiment sérieux de Langevin, car Baby, Caron et Mousseau sont ou seront titulaires de portefeuilles, mais s'ils ont les qualités d'un ministre, ils n'ont pas l'étoffe d'un chef de parti. À l'égard de Chapleau, il convient d'être plus nuancé et plus prudent, car c'est lui qui pourrait supplanter Langevin. Depuis dix ans, le jeune député de Terrebonne participe de façon habile et heureuse à tous les événements politiques. Son prestige croît sans cesse. C'est lui qui a sauvé le parti conservateur de Montréal, alors que les membres du club Cartier réclamaient la démission en bloc des ministres fédéraux de la province de Québec. Il l'a fait au prix d'im-

---

200 R. Masson à J.-L. Archambault, 29 juillet 1879, AHM, FM.

201 *Ibid.*

202 R. Masson à J.A. Macdonald, 25 novembre 1879, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 229.

203 H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [203].

menses sacrifices, car il a dû « modérer le zèle, contrecarrer les plans » de ceux qui travaillaient avec lui et pour lui depuis deux mois [204], confie-t-il à Masson. Avec mélancolie mais sans regret, il avoue encore : « J'ai presque réussi à détruire en vingt-quatre heures la popularité que je m'étais acquise par quinze ans de travail [205] ». Pour mesurer la portée de l'action et la grandeur des sacrifices de Chapleau, il faut lire une longue lettre que celui-ci adressait à Sir John le 15 mai 1879, alors qu'un grand espoir naissait du côté de Londres :

> Please accept my modest but most hearty congratulations for the happy termination of your session. You have accomplished the difficult task of keeping intact, in the midst of the most dangerous complications, the formidable majority with which your reign was inaugurated. Those who three weeks ago were calling you a traitor to your party, to your friends, have joined in the chorus of your admirers to praise your wisdom and your sincerity. Do not tell me that this is common place and tedious for you to hear ; I have suffered enough lately, I suffer still too much by preaching confidence in the chiefs and disciplines for the party, not to be allowed to rejoice in your triumph and to say it loudly. No one has a better right to look proudly at the laurels of the general than the soldier who was wounded in the battle. And I have received a severe wound. My *rebellious* friends have not yet forgiven me, though they have returned to their allegiance and applauded their Chieftain ; and to-night it was not with an open heart that some of them received « my welcome after a long and glorious session ». How long will that last ? How will it end ? I do not know. I do not complain ; I am confident of having done my duty. I had confidence in my chiefs, I believed their word, I trusted to their promises. I stuck to them ; and today, I have the satisfaction to see that my faith in them was not ill-placed. This is a fair compensation for the transient inconvenience of seeing a few friends keeping distant from me [206].

Quoi qu'il en pense, Chapleau sort de la crise Letellier plein de gloire et de force. Mais sa présence est encore indispensable à Québec où les conservateurs ont l'espoir de reprendre très vite le pouvoir, une fois Letellier destitué. Il faudra alors un nouveau chef conservateur, car les Canadiens anglais et protes-

---

[204] J.-A. Chapleau à R. Masson, 6 avril 1879, AHM, FM.

[205] *Ibid.*

[206] J.A. Chapleau à J.A. Macdonald, 15 mai 1879, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

tants ne veulent plus servir le parti sous de Boucherville. C'est ce qu'exprimait Galt à Macdonald quelques jours avant le renvoi de Letellier :

> I am glad you see your way to the settlement of the Letellier matter though I am very sorry the matter has been forced upon you. The De Boucherville Govt. had become so obnoxious to us all, that it is a comfort to know that the removal of Letellier will not so involve a return of the old set. It is a grave misfortune that the interests of our Local Govts should have to be entrusted to such very inferior men. I fear we overtaxed the intellectual resources of the Dominion by establishing such large machinery of Government [207].

À Québec, il faut donc un homme sympathique à tous, qui puisse manœuvrer avec une extrême finesse et beaucoup de détermination pour vaincre l'amertume des conservateurs canadiens-anglais et protestants et redonner au parti l'unité que les événements des dernières années ont compromise. Telle est l'œuvre que Chapleau doit accomplir avant de passer à Ottawa. Jusqu'en juillet 1882, aucun ministre canadien-français ne dispute donc à Langevin une fonction et un titre qu'il a reçus en héritage de Cartier et dont il tire honneur après les avoir appréhendés. À l'heure où la Politique nationale tend à redonner au parti conservateur son autorité et son prestige à travers le pays, la figure de Langevin prend beaucoup de relief dans la province de Québec. Quoique moins forte et moins lumineuse, elle rappelle et reflète deux autres figures, celle de son prédécesseur et celle de son vieux chef.

---

[207] A. T. Galt à J. A. Macdonald, 9 juillet 1879, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 216.

CHAPITRE X

LE RIVAL DE CHAPLEAU

GRÂCE AU RÔLE IMPORTANT qu'il a joué dans l'affaire Letellier, Langevin exerce librement le *leadership* du parti conservateur dans la province de Québec. Plusieurs événements prouvent qu'il est bien redevenu aux yeux de tous le premier lieutenant de Macdonald. Le 20 mai 1879, alors qu'il est encore en mission en Angleterre, Sir John lui remet « son » ministère des Travaux publics. Dans un grand dîner qu'ils donnent en son honneur le 15 novembre 1880, les Montréalais le proclament chef de la province avec une unanimité étonnante [1]. Le 4 mai suivant, ce sont les Québécois qui l'entourent de pareilles attentions [2]. Quelques jours plus tard, soit le 24 mai 1881, la reine le crée commandeur de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges [3]. En juillet suivant, il se rend dans l'est du pays pour une tournée d'inspection des travaux publics. Sur son passage dans la province de Québec, les populations se portent à sa rencontre et l'acclament comme le lieutenant de Macdonald. Dans les provinces maritimes, le peuple, non moins que les autorités civiles et religieuses, le reçoit avec honneur. Pendant les mois d'août et de septembre 1881, c'est l'est de l'Ontario qu'il visite. La chaleur avec laquelle on l'accueille partout enchante Langevin : « [...] c'est dans l'Ontario comme dans les Provinces maritimes, une ovation continuelle [4] », remarque-t-il dans ses *Notes intimes*. Pendant la session de 1881, Sir John est malade. Langevin

---

[1] *La Minerve*, 17 novembre 1880.

[2] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [203].

[3] L'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges a été institué en 1818 par George III et le régent pour commémorer le protectorat anglais sur les Îles ioniennes. Après la répudiation de ce protectorat, la reine Victoria étendit l'ordre en vue de récompenser les services rendus à l'Empire par les Maltais et par tous les sujets britanniques. Comme l'ordre du Bain, l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges comprend trois classes de chevaliers.

[4] H. LANGEVIN, *Notes intimes* [205]s.

prend alors la direction des débats parlementaires. En novembre de la même année, le recteur de l'université Laval lui offre de le faire nommer docteur en droit *honoris causa*. Par prudence, Langevin refuse cet honneur : il ne voudrait pas se rendre suspect à la faction ultramontaine du parti, en paraissant soutenir la cause de Laval contre Montréal. Le 28 septembre 1882, croyant les passions à peu près apaisées autour de la question universitaire, il acceptera cet honneur que lui offrira de nouveau et à l'unanimité le conseil de l'université Laval [5]. En somme, pour la première fois depuis qu'il se trouve sur le deuxième versant de sa carrière politique, Langevin vit quelques bonnes années de prestige et de paix.

Heureusement pour lui, l'atmosphère est au calme à Ottawa. Le 20 juin précédent, Macdonald a profité de la bonne humeur qui régnait dans tout le pays pour tenir des élections générales. Appelé à sanctionner la politique nationale du gouvernement conservateur, le peuple affirma hautement sa confiance dans la sagesse et le patriotisme de Sir John et de ses partisans. Pendant la campagne électorale de 1878, les conservateurs avaient tracé un tableau bien sombre de ce que pourrait devenir le Canada si les libéraux revenaient au pouvoir. Devant des perspectives aussi peu rassurantes, le peuple, déjà affecté par la crise économique qui sévissait dans le pays, n'avait pas hésité à appuyer la politique nouvelle du parti conservateur. Le temps lui a vite donné raison. Le remaniement du tarif a déjà produit d'heureux effets : l'industrie et le commerce canadiens se sont ranimés alors qu'ils menaçaient de mourir, victimes du protectionnisme américain. Profitant des circonstances qui lui étaient favorables et du retour à la prospérité, le gouvernement conservateur avait donc repris sa politique continentale. Le 15 février 1881, le contrat du Pacifique canadien reçut la sanction royale [6]. C'était le couronnement de la Confédération ! Depuis, des milliers d'immigrants avaient entrepris de coloniser le Nord-Ouest et d'exploiter ses riches et fertiles prairies, ce qui annonçait le grand « boom de l'Ouest ». Reprenant l'espoir de voir se réaliser la promesse avec laquelle elle était entrée dans la Confédération, la Colombie

[5] *Ibid.*, [206] ; H. Langevin à M.-É. Méthot, 5 novembre 1881, APQ, CC, FHL 18 ; H. Langevin à P. Roussel, 28 septembre 1882, APQ, CC, FHL 20.

[6] *Statuts du Canada*, 44 Vict., 1881, c. 1.

britannique avait renoncé à faire sécession. Le manifeste du parti conservateur disait donc avec raison en 1882 : « Electors of the Dominion ! The contest now pending, although nominally between the Conservative and Reform parties, lies in effect between Good Times and Bad Times [7] ». Satisfait des bons effets de la Politique nationale, le peuple obéit au slogan conservateur : *Vote in favor of prosperity* [8] ! Les partisans de Macdonald furent élus dans cent quarante des deux cent onze circonscriptions électorales du pays [9].

À ces élections de 1882, Langevin garda le mandat que les citoyens des Trois-Rivières lui avaient confié en 1878, après la rebuffade de Rimouski. Dans les deux camps politiques, l'opinion générale était que toute lutte contre le chef du parti conservateur québécois et le premier lieutenant de Sir John serait non seulement inutile, mais insensée. Sous la pression de *la Concorde,* organe officiel du parti libéral dans Trois-Rivières, et avec l'aide généreuse que des amis d'Ontario donnèrent à Laurier [10], Joseph-V. Bureau accepta cependant le 15 juin, quelques minutes avant la mise en nomination, de jouer le triste rôle de l'opposant vaincu d'avance [11]. Mais, à la veille du 20 juin, à quatre heures du soir, le candidat libéral s'était retiré de la lutte, et Sir Hector fut élu par acclamation. En annonçant la bonne nouvelle à un ami d'Ottawa, le docteur Bourgeois écrivait : « J'en suis fort heureux, & tous les citoyens de la cité aussi, car c'est une réparation aussi éclatante qu'elle pouvait l'être de l'ignoble farce qu'une poignée de têtes croches & mal avisées ont jouée le jour de la nomination [12] ».

Il est donc clair que les choses ont pris une allure encourageante à Ottawa pour le parti conservateur. C'est le bon temps pour Macdonald et ses collègues ! Langevin profite de la pros-

---

[7] *Notes for the Campaign* [1882], dans APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 67. Sur la Politique nationale, voir R. C. BROWN, *Canada's National Policy 1883–1900 ; a Study in Canadian-American Relations.*

[8] *Ibid.*

[9] *Journaux de la Chambre des communes,* 46 Vict., 1883, XXVII : 164.

[10] A. Turcotte à C.-P. Pelletier, 20 mai 1882, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 1.

[11] *Le Journal des Trois-Rivières,* 15 juin 1882.

[12] G. Bourgeois à O. Fortier, 19 juin 1882, AMMSA, Fonds Georges-A. Bourgeois, I : 229.

périté générale qui règne dans le pays et de la position favorable du parti à Ottawa pour entreprendre d'importants travaux publics et pour consacrer plus de temps à son département. Une loi passée en 1879 [13] a divisé l'ancien ministère des Travaux publics en ministère des Chemins de fer et des Canaux et en ministère des Travaux publics. Tupper et Langevin détiennent respectivement ces portefeuilles depuis le 20 mai 1879. Aux termes de la loi, le ministre des Travaux publics garde le contrôle des constructions et des travaux suivants : édifices publics ; ports, havres, rivières, jetées ; dragage ; glissoires et estacades ; routes militaires et interprovinciales et lignes télégraphiques. Langevin abandonne définitivement à son vieux collègue Tupper l'œuvre des chemins de fer et des canaux, à laquelle il a contribué entre 1868 et 1873, essayant d'en rendre les fondations solides et permanentes. Un article que publiera le *Star* en 1906 présente le portrait de Langevin comme ministre des Travaux publics. Son horaire est à peu près invariable. Levé dès cinq heures du matin, il dépouille d'abord sa correspondance. N'exigeant pas que son secrétaire se soumette à son austérité de vie, il a pris l'habitude d'inscrire au crayon rouge le schéma de la réponse en marge ou au verso de la lettre originale. Après un léger déjeuner qu'il prend seul pour gagner du temps, il se rend au ministère. Assis à sa table de travail, il lit les journaux, marquant d'un trait, bleu cette fois, les passages qu'un de ses employés découpera et classera dans des albums. Puis Langevin ouvre la porte à ses employés afin d'expédier les affaires courantes. Dans l'intimité de son bureau, comme dans celle de son foyer, il est d'un commerce fort agréable. Ce qui dominera dans le souvenir de ses subalternes, c'est ce calme, cette égalité d'humeur, cette bienveillance qui touche la cordialité parfois, et cette attention aux joies et aux peines de chacun. Aussi, l'affection qu'il leur inspire est-elle profonde et durable.

Comme publiciste, comme maire de Québec et comme ministre des Travaux publics, Langevin a maintes fois montré qu'il possède à un degré éminent les aptitudes d'un bon ingénieur. Mais il n'a pas fait d'études scientifiques et techniques. Il traite donc les ingénieurs qui sont au service du ministère en véritables collaborateurs, les consultant et se déterminant d'après leurs

[13] *Statuts du Canada*, 42 Vict., 1879, c. 7, art. 4 et 5.

avis. À la fin d'une matinée aussi fertile en travail, Langevin est prêt à se laisser « déranger »... Il consacre sa dernière heure aux visiteurs qui attendent toujours assez nombreux dans l'antichambre d'un ministre ! Devant un interlocuteur inconnu, Langevin devient un homme froid, un peu cérémonieux, bien qu'il reçoive chacun avec politesse et réponde à ses demandes avec une grande diligence. Les deux traits dominants du ministre des Travaux publics sont l'esprit de décision et la fidélité à ses promesses. C'est ce qu'exprimera le journaliste du *Star* en 1906 : « Tradition states that he knew singularly well when to say yes and when to say no. If, however, he said yes, when a negative answer should have been given, he would insist that the work should go on [14] ».

En mai 1883, Langevin profite de l'accalmie générale et des travaux du deuxième recensement du Canada pour préparer, en plus de son rapport annuel, un rapport général des réalisations du ministère des Travaux publics du 1er juillet 1867 au 30 juin 1882 [15]. Ce rapport volumineux présente, avec des tableaux comparatifs et des cartes, le relevé des opérations du ministère, la liste des travaux faits ou en voie d'exécution, le détail des frais pour chacun d'eux, l'évaluation des dépenses pour chaque province du Canada, etc. En le parcourant, on voit s'élever, au rythme de la nation, des édifices publics dans toutes les provinces ; s'améliorer les havres naturels et les grands cours d'eau par la construction de jetées et de quais, de phares, de balises et de bouées ; s'organiser un système de routes interprovinciales et militaires par la construction et l'entretien de chemins et de ponts ; se multiplier les glissoires et les estacades pour faciliter la descente du bois jusqu'aux ports de chargement en vue de l'exportation ; s'établir des lignes télégraphiques, des cables sous-marins et des stations de signaux. Ce rapport général met en valeur l'œuvre accomplie par Langevin au ministère des Travaux publics. Il témoigne de la belle intelligence pratique du ministre, de son esprit d'entreprise et de sa haute efficacité. Après l'avoir étudié attentivement, nous éprouvons deux regrets. Le premier, qui revient comme un leitmotiv au cours de cette biographie, c'est que Langevin ne soit pas un ingénieur plutôt qu'un politique

[14] *The Montreal Star*, 12 juin 1906.
[15] *Documents de la session* (n° 10), 46 Vict., 1883, XVI (7 et 8).

et que les conditions de vie du XIX[e] siècle ne le gardent pas à l'abri de la vie publique, tout en respectant sa faim ardente de réalisations. Le second, c'est que le Canada fédéré n'ait pas réussi à se donner une âme en établissant ses liens constitutionnels et physiques. En effet, en 1883, le Canada s'étend unifié, ou presque, *d'un océan à l'autre,* mais il n'est pas encore une nation puisqu'il y a encore de nombreux sursauts de nationalisme ou de provincialisme.

À l'automne de 1882, les épreuves reparaissent dans la vie de Langevin. Le 29 octobre, sa femme meurt à Québec, à l'âge de quarante-neuf ans, après deux mois et demi de maladie. Hector Langevin a dû fermer plusieurs cercueils pendant sa longue vie. Mais le 29 octobre 1882, il accepte bien péniblement d'être celui qui reste, une fois encore, alors que part la bien-aimée compagne de sa vie. Après vingt-huit ans de vie conjugale, l'amour de Justine Têtu et d'Hector Langevin ne connaît pas le vieillissement. Quelles que soient son intuition et son attention, un biographe ne saisit toujours qu'imparfaitement les sentiments qui s'établissent entre les êtres à travers le temps et l'espace. Mais nous croyons qu'au moment où la mort le déchire, l'amour qui unit les époux Langevin est encore beau, jeune même, quoique chargé des fruits d'une longue fidélité. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage, en 1879, Langevin a écrit à sa femme, après lui avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir être à Québec pour leurs noces d'argent :

> Je t'envoie par le *parcel post* un petit présent en argent. Il te dira que depuis 25 ans je n'ai pas changé à ton égard et que dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, je n'ai jamais regretté ce que j'ai fait le 10 janvier 1854. Je souhaite que tu vives longtemps encore pour profiter de la nouvelle ère de prospérité qui s'ouvre pour nous & pour voir les enfants prospères et heureux.
>
> Les enfants t'embrasseront demain pour moi ; ils sont là les représentants de notre affection mutuelle. Puissent-ils être en ménage heureux comme nous l'avons été [16].

Être la compagne de vie d'un homme politique peut condamner à de grandes souffrances. Que de longs jours de solitude, d'inquiétude et d'angoisse pour quelques rares moments de gloire ! Très sensible et fragile de santé, Lady Langevin a profon-

[16] H. Langevin à sa femme, 9 janvier 1879, APQ, CC, FHL 1.

dément souffert de la carrière de son mari [17]. Mais comme son amour était vrai et profond, il semble qu'elle ne s'est pas repliée sur ses souffrances, petites et grandes. Elle gardait la paix et le courage pour pacifier et encourager celui qui revenait souvent las, parfois abattu et humilié. La vie privée d'Hector Langevin, douce et égale d'amour, fut certes la revanche d'une vie publique profondément marquée par les revers et les désillusions. C'est sur un témoignage de deux ans postérieur à la mort de Lady Langevin que nous nous appuyons pour définir ce noble rôle que Justine Têtu a joué dans la vie troublée de son mari. Lady Belleau vient de mourir. Sir Hector écrit à Sir Narcisse, en lui adressant ses condoléances : Je sais par ma triste expérience qu'on ne perd pas impunément la fidèle et chère compagne de sa vie. On n'oublie jamais le dévouement, la tendresse, les soins assidus, l'amour de celle qui pendant tant d'années nous a aidés à supporter la vie, et qui bien des fois même a par un bon conseil et comme instinctivement soutenu notre courage ou notre volonté [18] ». Aussi Hector Langevin se montre-t-il désemparé, inconsolable, au lendemain des funérailles de sa femme à la Basilique de Québec et de l'inhumation qui suivit dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu [19]. Il écrit alors à son frère Jean : « [...] la journée du 2 a été une terrible journée pour mes enfants et pour moi. Et maintenant, je suis là allant d'une chambre à l'autre, et je ne la retrouve plus ; et pour ne pas affliger davantage mes enfants, il me faut me contenir devant eux, cachant mes larmes et mon isolement. Je n'ose pas leur dire un mot de ce que je ressens, heureux encore de voir ces chers enfants aussi unis, aussi raisonnables, aussi bons enfants [20] ». Langevin donnerait beaucoup pour pouvoir prolonger son séjour à Québec auprès de ses enfants. Mais au milieu de novembre 1882, il retourne à Ottawa où s'ouvre une autre tranche de sa vie politique. Ce sera un temps difficile à passer à cause des fortes répercussions que les désordres de Québec auront à Ottawa.

Dans la province de Québec, les prévisions des conservateurs se sont révélées exactes. Avec la destitution de Letellier et

---

[17] F.-M. Derome à H. Langevin, 5 octobre 1878, APQ, CC, FHL 10.
[18] H. Langevin à N. Belleau, 11 décembre 1884, APQ, CC, FHL 7.
[19] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [207].
[20] H. Langevin à J. Langevin, 4 novembre 1882, APQ, CC, FHL 5.

la présence de Théodore Robitaille à Spencer Wood, la position du parti libéral devint de moins en moins bonne. Après deux sessions très orageuses, un conflit éclata entre les deux branches de la législature. Las de voir Joly gouverner sans majorité suffisante, le Conseil législatif céda à la pression des conservateurs [21] et refusa de voter les subsides [22]. Ainsi censuré par ce qu'on a appelé très justement le coup d'État du Conseil législatif [23], Joly dut démissionner le 30 octobre 1879. Comme on l'avait prévu, le lieutenant-gouverneur appela alors Chapleau à former un ministère. Aux élections provinciales du 2 décembre 1881, l'administration Chapleau retint le pouvoir avec une écrasante majorité de 37 voix [24]. Entre-temps, les libéraux avaient pris conscience de leur état de faiblesse, dû surtout à la désorganisation de leur parti. Ainsi, Laurier avait-il écrit à Mackenzie, sans illusions : « [...] the result of the long struggle maintained by Joly is disheartening. To be thus betrayed by one's friends & then to see the traitors supported by the electors, is a sad thing indeed. I have but faint hopes for the liberal party in this province [25] ».

---

[21] Pour affirmer que Chapleau et ses partisans ont fait pression sur leurs amis du Conseil législatif, nous nous appuyons sur des textes comme les suivants. Le 19 août 1879, Chapleau écrit à Masson : « [...] le gouvernement marche à quatre pattes. [...] et continuera encore de ruiner la Province pendant un an, à moins que le Conseil Législatif n'affirme son utilité en disant que le salut de la Province ne peut pas s'opérer par la vertu de Messieurs Joly & Cie » (AHM, FM). Le lendemain, soit le 20 août 1879, Chapleau écrit à Langevin : « A propos du conseil, on dit que les Anglais s'insurgent contre l'idée de refuser les subsides. Il faudra que quelque lumière leur vienne d'en haut. Ces Messieurs devraient savoir qu'au lendemain de cet acte de fermeté il se fera un mouvement dont tout le monde sera satisfait. » (APQ, CC, FHL 8). Le ton de Chapleau laisse prévoir que les conseillers passeront par ses volontés, bon gré, mal gré. Le 22 mai 1880, D. Girouard aura donc raison d'écrire à Macdonald : « [...] Mr. Chapleau [...] has ousted Mr. Joly by the circuitous door of the Legislative Council [...]. » (AHM, FM).

[22] *Journaux du Conseil législatif*, 42 43 Vict., 1879, XIII : 186ss.

[23] D. Girouard à J.A. Macdonald, 9 juin 1880, AHM, FM.

[24] J. HAMELIN, J. LETARTE et M. HAMELIN, «Les élections provinciales dans le Québec » », *Cahiers de géographie de Québec*, 4e année, n° 7 (octobre 1959 — mars 1960), [20].

[25] W. Laurier à A. Mackenzie, 12 juin 1880, APC, Fonds Mackenzie, M.G. 26, B 1, M-199.

Les libéraux avaient donc réellement essayé de se fortifier. Au club de Réforme de Québec notamment, ils avaient tenté de refaire l'unité du parti et de se donner un programme cohérent et réalisable, qu'ils pourraient honorablement opposer aux programmes ministériels d'Ottawa et de Québec. Mais leurs efforts n'eurent d'autres résultats que l'établissement d'un organe officiel à Québec, *le Libéral,* feuille très peu vivace que le célèbre *Électeur* devait cependant continuer en 1880, et *le Soleil,* en 1896. Au lendemain des élections provinciales de 1881, la sédition régnait toujours au sein du parti libéral québécois. À Montréal, un groupe de radicaux, dont l'organe officiel était *la Patrie,* ambitionnaient « de rester franchement libéraux ». Ils déclaraient qu'ils feraient « carrément la guerre » à tout chef qui viendrait leur chanter « la vieille rengaine de la coalition [26] ». D'après une liste qu'Honoré Beaugrand a dressée pour Laurier, dans cette aile gauche du parti libéral se rangeaient « Thibaudeau, Beausoleil, Geoffrion, Bienvenue, Préfontaine, Roy, Berger, Tourville et enfin tous les noms connus à part Mercier et David [27] ». Quant à l'aile modérée du parti libéral, elle était elle-même bicéphale, malgré ses prétentions à l'unité et à la cohésion.

En janvier 1882, Mercier a pris la direction de l'opposition québécoise. Mais son autorité était encore discutée, et les libéraux prétendaient recevoir leurs directives autant de Joly, le chef honoraire et invisible, que de Mercier, le chef officiel et visible. Par ces luttes intestines, les libéraux faisaient naturellement le jeu de leurs adversaires. Mais voilà que la division se mit aussi dans le parti conservateur, pour des raisons de natures diverses. Le bill de l'Université Laval, présenté à la Chambre le 10 mai 1881 [28], par Charles-Louis Champagne, député des Deux-Montagnes, ranima la vieille question universitaire et mit de nouveau Montréal sur un pied de guerre avec Québec.

Encouragés par M^gr^ Bourget et M^gr^ Laflèche, qui craignaient l'établissement d'une « université radicale » à Montréal [29], les ultramontains s'opposèrent énergiquement au bill qui

---

[26] H. BEAUGRAND à W. Laurier, 19 janvier 1882, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 737.

[27] *Ibid.*

[28] *Journaux de l'Assemblée législative,* 44 Vict., 1881, XV : 42.

[29] L.-F. Laflèche à F.-X.-A. Trudel, 29 septembre 1881, ASTR (Politico-religieux [documents sur le conflit...], A 4.

permettrait à Laval de maintenir sa succursale de médecine à Montréal et, par conséquent, ruinerait les ambitions des Jésuites et celles des protecteurs de l'École de médecine Victoria [30]. Malgré cette forte opposition, la Chambre vota le bill de l'université Laval le 13 juin 1881 [31], et le lieutenant-gouverneur le sanctionna le 30 juin suivant [32]. Chapleau sortit de cette lutte avec des adversaires, sinon nouveaux, du moins plus prêts à déclencher une offensive contre lui. La question des immunités ecclésiastiques par rapport à la loi électorale fit aussi monter la fièvre dans les cercles ultramontains. Il revenait à l'épiscopat de définir les limites de l'intervention du clergé dans les élections, « en tenant compte de la tradition historique, religieuse et politique [33] », comme le précisait un ami à Langevin, puis de demander au Parlement une sanction légale à cette définition. Si le clergé devait échapper à la loi commune quant à l'article sur l' « influence indue » de la loi électorale du Québec [34], il devait proposer au gouvernement un amendement à la loi, si clair et si précis qu'il ne permettrait plus aux tribunaux civils d'appliquer la loi électorale à l'ordre spirituel. Il y avait quatre ans déjà que la question était à l'étude dans la province. Au lendemain du jugement de la Cour suprême sur l'élection contestée de Charlevoix, les évêques avaient fait une déclaration conjointe sur la liberté dont devraient jouir les ministres de l'Église [35]. Sur le principe des immunités, il y avait entente parfaite dans l'épiscopat, depuis Mgr Laflèche jusqu'à Mgr Taschereau, comme dans l'ensemble des laïques conservateurs catholiques, depuis Trudel jusqu'à Chapleau. Écoutons ce dernier qui écrit à Mgr Laflèche : « Vous me direz que, dans ces derniers temps, la jurisprudence s'est élevée menaçante contre un des principes les plus fécondants de cette société : la liberté religieuse des ministres de l'Église.

---

[30] Voir R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, III : 71ss.

[31] *Journaux de l'Assemblée législative*, 44 Vict., 1881, XV : 200.

[32] *Statuts de Québec*, 44, 45 Vict., 1881, c. 46.

[33] P.-G. Huot à H. Langevin, 8 août 1880, APQ, CC, FHL 13.

[34] *Statuts de Québec*, 38 Vict., 1875, c. 7, art. 258.

[35] Voir « Déclaration de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Québec, au sujet de la loi électorale », 26 mars 1877, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, VI : 10ss.

J'admets, avec Votre Grandeur, qu'il y a eu dans certains jugements, rendus sur la question de l'intervention du clergé dans les élections, de quoi affliger les consciences catholiques [36] ».

Le désaccord ne portait donc pas sur les principes des immunités ecclésiastiques, mais sur l'opportunité de l'utilité d'une législation formelle sur la question. On en avait discuté depuis 1877, chacun défendant ses convictions avec ardeur. En 1881, les jeux étaient faits. De tous les évêques, Mgr Laflèche était le seul à se prononcer encore pour l'affirmative [37]. Ses collègues craignaient de ranimer la « guerre sainte » dans la province par les débats qui surgiraient inévitablement au Parlement et dans la presse. Entre deux maux, ils choisissaient le moindre [38]. D'ailleurs, les évêques ne manquaient pas d'honnêteté. Comme l'avait écrit Mgr Moreau en 1878, ils admettaient que les jugements rendus pour cause d' « influence indue » avaient été amenés en grande partie « par des imprudences graves et par une immixtion trop notoire » de quelques prêtres dans les élections politiques [39]. Ils avaient donc confiance que le clergé se conformerait si fidèlement aux directives que contenait leur circulaire conjointe du 11 octobre 1877, écrite à la demande de Mgr Conroy [40], qu'il ne serait plus question d' « influence indue » dans la province de Québec.

Pour l'ensemble des évêques, faire saisir le Parlement d'un projet de loi sur la question serait donc inopportun et inutile. Mais, loin d'accepter le silence et l'abstention de l'épiscopat, les ultramontains laïques s'en prirent aux chefs conservateurs, dont Langevin, les accusant de lâcheté et d'opportunisme [41]. Pour sa part, Chapleau dut refuser carrément à Mgr Laflèche de favo-

---

[36] J.-A. Chapleau à L.-F. Laflèche, 26 avril 1881, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, C 55.

[37] J.-I. Tarte à L.-F. Laflèche, 11 mai 1881, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, T 145.

[38] A. Labelle à L.-F. Laflèche, 11 avril 1881, ASTR, (Politico-religieux (documents sur le conflit...), A 4.

[39] L.-Z. Moreau à E.-A. Taschereau, 9 février 1878, AESH,RLESH 4, 412s.

[40] « Lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec », 11 octobre 1877, dans H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, VI : 51ss.

[41] J.-I. Tarte à L.-F. Laflèche, 9 mai 1881, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, T 145.

riser une législation qui serait considérée par les protestants comme « une agression » et dont le résultat serait « une controverse ardente » et la disparition des conditions si favorables à « l'expansion des forces nationales et religieuses de l'élément canadien-français [42] ». Il devint donc la cible de tout ce qu'il y avait d'ultramontain dans la province. Une rumeur voulut même qu'il fût franc-maçon. Quand cette rumeur se mit à circuler parmi le clergé et l'épiscopat, Chapleau prit la peine de la réfuter dans une lettre qu'il adressa à chacun des évêques, le 23 juillet 1882 [43]. Mais si éloquent que fût ce plaidoyer, le premier ministre sentit bien que cette calomnie avait entaché sa réputation et qu'une guerre avec les ultramontains ne lui serait pas épargnée.

Un autre fait politique affaiblit encore la position de Chapleau et de son parti dans la province : la motion, présentée à la Chambre le 2 juin 1880, voulant qu'une adresse soit envoyée à la reine pour obtenir, par un amendement à la constitution, l'abolition du Conseil législatif [44]. D'origine libérale, cette motion avait l'appui de presque tout l'élément anglais de la province et même de la presse conservatrice, dont *la Minerve* et *le Courrier de Montréal*. On accusa Chapleau de manquer d'énergie et d'agir sous l'influence d'une puissance occulte, ne doutant pas que cette puissance vint directement d'Ottawa [45]. En effet, Macdonald alla jusqu'à suggérer à Chapleau deux façons d'agir pour avoir raison de l'opposition du Conseil. Le gouvernement de Québec pourrait adopter la politique suivie par l'Assemblée du Canada-Uni lorsqu'elle avait rendu le Conseil électif en 1854 : laisser le Conseil s'éteindre de lui-même, en ne remplissant pas les vacances créées par la mort ou la démission des conseillers actuels. Une autre solution serait la fusion des deux Chambres : les conseillers actuels deviendraient membres à vie de l'Assemblée législative, mais ne seraient pas remplacés après

---

[42] J.-A. Chapleau à L.-F. Laflèche, 26 avril 1881, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, C 55.

[43] Nous avons lu cette lettre dans ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, C 54 et ACAM, 730.002 – 882 – 1.

[44] *Journaux de l'Assemblée législative*, 43 Vict., 1880, XIV : 26ss.

[45] L. Archambault à P. Boucher de La Bruère, 9 juillet 1881, ASTR, (correspondance — laïques de marque), A 3, A 5.

leur démission ou leur mort [46]. Il semble qu'en s'ingérant de nouveau dans les affaires provinciales, Macdonald défendait indirectement la politique nationale d'Ottawa. Sans une diminution des dépenses provinciales, le Dominion serait forcé de modifier le règlement financier de la Confédération au détriment de sa politique continentale. De toute façon, Chapleau avait lui-même avoué à un vieil ami, Boucher de La Bruère, conseiller législatif, qu'il était opportuniste dans cette affaire de l'abolition du Conseil législatif [47]. Or cet aveu n'était pas de nature à régler le différend. Il lui valut plutôt cette verte semonce :

> [...] tu m'as dit être *opportuniste*, ce qui m'a laissé sous l'impression que tout en ne désirant pas peut-être l'abolition du Conseil législatif, cependant tu ne considérais pas son maintien comme assez important pour combattre énergiquement en sa faveur et faire comprendre au peuple qu'il était une partie nécessaire de notre rouage politique.
>
> Je t'avouerai sans détour que ce mot d'*opportuniste* dans ta bouche, sur une question qui pour moi en est une de principe, m'a causé une pénible impression, car je considère que le maintien de la Chambre haute est une garantie contre ces écarts du parti libéral [coup d'État et question des subsides] comme la chose s'est vue en 1878 et 1879, et une sauvegarde pour notre existence nationale [48].

À la suite de leurs maîtres, les disciples de Macdonald et de Galt n'avaient pas encore renoncé à l'union législative. Beaucoup de Canadiens français considéraient que l'abolition du Conseil législatif, comme du Sénat d'ailleurs [49], acheminerait sûre-

---

[46] J.A. Macdonald à J.-A. Chapleau, 20 avril 1881, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (e), vol. 524.

[47] P. Boucher de La Bruère à J.-A. Chapleau, 27 mai 1881, ASTR, (correspondance — laïques de marque), A 3, C 38.

[48] *Ibid.*

[49] Voir une longue lettre de F.-X.-A. Trudel à J. A. Macdonald et H. Langevin, 29 juillet 1882, où le signataire constate avec un immense regret que le Sénat perd tous les jours de son pouvoir en faveur des Communes. La prépondérance que tend à prendre la branche populaire du gouvernement sur les deux autres cause de fortes inquiétudes à nombre de Canadiens français, surtout aux ultramontains, si réfractaires à la démocratie. Pour eux, d'ailleurs, l'autorité sans cesse croissante de la Chambre des communes laisse entrevoir la disparition possible du Sénat qui, dans l'esprit de la constitution, est la « sauvegarde » des « intérêts les plus chers » des minorités. (APQ, CC, FHL 23).

ment le pays vers cette union législative. À leur point de vue, si les chefs ne s'y opposaient pas avec ténacité et conviction, ils consentaient à ce que fût altérée la constitution que, « dans sa sagesse et sa perspicacité », Cartier avait donnée à la province de Québec. Ils exposaient aussi la province « à perdre ces garanties de stabilité qui sont le point d'appui de son autonomie et de ses droits nationaux [50] », pour employer le langage de Boucher de La Bruère. On comprend que Chapleau et son parti mitoyen [51], ainsi que l'appelait Mgr Laflèche, perdirent encore quelques points dans cette lutte au sujet de l'abolition du Conseil législatif. Mais ce fut la vente du chemin de fer du Nord qui consomma la division dans le parti conservateur québécois. Ce chemin de fer était la plus importante propriété que possédait la province de Québec. Chapleau céda au Pacifique le tronçon ouest, soit cent quarante milles [52]. Puis il vendit le tronçon est, soit deux cent quarante milles, à un syndicat formé et dirigé par Louis-Adélard Sénécal, un des plus fermes appuis financiers du parti conservateur [53].

Sur deux points, cette transaction pouvait donner prise à la critique. D'une part, elle sacrifiait les intérêts financiers de la province à la politique ferroviaire du Canada. D'après un aveu de Chapleau à Macdonald, certaines sociétés lui avaient offert, pour le tronçon ouest, un montant supérieur à celui que lui donnait le Pacifique [54]. Or, la province était trop pauvre pour se permettre de telles générosités. D'autre part, la transaction favorisait Montréal, dont elle faisait le terminus du Pacifique, alors que le

---

[50] P. Boucher de La Bruère à J.-A. Chapleau, 27 mai 1881, ASTR, (correspondance — laïques de marque), A 3, C 38.

[51] L.-F. Laflèche à L. Désilets, 3 décembre 1881, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 18.

[52] *Statuts de Québec*, 45 Vict., 1882, c. 19.

[53] *Ibid.*, c. 20.

[54] Dans une lettre qu'il adresse à Macdonald, le 19 février 1882, Chapleau écrit : « Grâce à vos recommandations, j'ai pris sur moi d'essayer de faire un arrangement avec la Cie du chemin de fer du Pacifique, pour l'achat de la partie de notre chemin qui s'étend de Montréal à Ottawa. [...] Nous pourrions trouver, (& j'en ai déjà l'offre) un montant d'argent plus considérable que celui que nous offrent vos amis du Pacifique pour notre chemin, mais je sais que vous préférez l'arrangement que je négocie dans le moment, et je suis sur [*sic*] que vous nous aiderez à le faire réussir ». APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.)

tronçon est devenu une simple ligne d'intérêt local. L'opinion publique se souleva donc dans les régions de Québec et des Trois-Rivières. La vente du tronçon est à Sénécal avait donné lieu à d'amers débats en Chambre. On avait longtemps hésité à voter cette transaction « quoique, remarque Tarte, beaucoup de députés aient été élus grâce à l'or de Sénécal [55] ». Un peu partout, on s'indigna de la conduite du premier ministre. Ainsi Tancrède Trudel écrivit-il à Mgr Laflèche, alors à Rome :

> Nos journaux vous ont appris la petite crise politique de Québec.
>
> Ces braves de Boucherville & Ross sont à se faire écraser d'importance !
>
> Quelle naïveté de croire qu'ils pouvaient lutter contre Chapleau & Sénécal ! Quelle simplicité de croire qu'ils vont empêcher ces Messieurs de prendre « le chemin de fer du nord » si le joujou les tente ! Ça leur plaît. Qu'ils le prennent donc. Le « monde », Houde, Desjardins, etc., sont devenus les plus fervents adeptes de Sénécal. C'est disent-ils le seul chemin pour arriver jusqu'à Rome [56].

Depuis cette vente du chemin de fer du Nord, le sénateur et « grand vicaire » Trudel dirigeait un clan d'hommes turbulents et « rongeurs », qu'on devait bientôt appeler les *castors* [57] et qui s'opposaient aux *sénécalistes,* dont Chapleau était le chef. Après s'être sacrifié pour refaire la position du parti conservateur dans la province de Québec, Chapleau voyait donc son autorité tout à fait compromise en 1882. Dans une lettre à Langevin, Tarte affirmait alors : « Chapleau est mort. Ayez de la détermination, laissez-nous le tuer. Je sais que vous comprenez cela, mais il s'agit de convaincre Mc de ne faire que le strict nécessaire [58] ». Mais Langevin et Macdonald avaient les mains liées envers Chapleau, et par plus d'un lien ; Tarte aurait dû se le rappeler. Il y avait plusieurs années déjà que le premier ministre du Québec attendait l'heure de la promotion que représentait, pour un politique du XIXe siècle, le passage de Québec à Ottawa.

---

[55] J.-I. Tarte à H. Langevin, 17 mars [1882], APQ, CC, FHL 13.

[56] T. Trudel à L.-F. Laflèche, 24 mars 1882, ASTR, (Trifluviens — P à Z), C 4, T 52.

[57] En octobre 1882, une brochure, *Le pays, le parti et le grand homme,* attaquant Chapleau et Sénécal, paraîtra sous le pseudonyme de Castor. D'où le nom des conservateurs dissidents.

[58] J.-I. Tarte à H. Langevin, 17 mars [1882], APQ, CC, FHL 13.

Trois fois de suite, Chapleau avait sacrifié son avancement personnel à l'affermissement du régime conservateur de la province [59]. Chaque fois, il avait pris soin de claironner son sacrifice à Ottawa [60], acquérant, chaque fois, de nouveaux titres à la faveur de Macdonald et de Langevin. Et s'il était maintenant tout à fait compromis à Québec c'était, en bonne part, qu'il y avait fait le jeu ferroviaire d'Ottawa. En 1880, Chapleau avait ainsi défini son programme d'action au Parlement de Québec : « [...] the programme which an intelligent government must follow to harmonize the action of the Province with the general progress of federal institutions [61] ». Chapleau cueillit d'autres lauriers dans les élections fédérales du 20 juin 1882. Alors que les conservateurs perdirent un peu de terrain dans quelques provinces, en Ontario notamment, ils obtinrent, dans le Québec, une victoire qui dépassait leurs plus grandes espérances. Or, le travail et le magnétisme personnel de Chapleau [62] et l'or que son ami Sénécal versa à profusion dans la caisse du parti conservateur [63] comptèrent pour beaucoup dans la victoire éclatante de Langevin. À Ottawa, on ne pouvait le méconnaître. Le 31 juillet suivant, les chefs du parti appelèrent donc Chapleau au ministère fédéral,

---

[59] M. Langevin à Edmond Langevin, 2 novembre 1880, APQ, CC, FHL 3 ; J.A. Macdonald à R. Masson, 6 novembre 1880, AHM, FM, et J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 31 octobre 1880, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

[60] J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 31 octobre 1880, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

[61] *Ibid.*

[62] J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 14 juin 1882, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

[63] Ce n'est qu'en 1885, apparemment, que la mauvaise langue de Tarte révélera aux libéraux, en leur rendant beaucoup d'autres « petits services », que Sénécal a scandaleusement versé $100 000 dans la caisse du parti conservateur aux élections de 1882. Sur ce montant, Langevin aurait expédié $40 000 aux amis d'Ontario. Le 10 janvier 1885, Ernest Pacaud révèle à Laurier le scandale dont Tarte vient de lui faire part puis il ajoute : « Remarquez que ce n'est pas Sénécal qui a fourni tout l'argent mais ses associés du chemin de fer du Nord. Ainsi McGreevy a souscrit $5 000 [...] ». Puis Pacaud fait connaître la convention selon laquelle s'est fait le don de Sénécal et de ses amis : « [...] le gouvernement fédéral devait racheter ou faire racheter le chemin de fer du Nord de façon à leur faire réaliser un bénéfice d'un million. » (APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 737.)

comme secrétaire d'État. Mousseau était dépositaire de ce portefeuille depuis 1880. Quand il avait rempli la vacance ministérielle, il avait dû promettre d'accepter une place dans la magistrature quand Chapleau serait prêt à émigrer vers Ottawa [64]. Chapleau suggéra à Macdonald de confier plutôt à Mousseau le gouvernement de la province de Québec. Et Robitaille se rendit aux désirs, sinon aux ordres, de Macdonald. En effet, l'autonomie provinciale était encore un vain mot à l'époque, et le premier ministre du Canada présidait aux destinées du gouvernement provincial avec autant d'autorité et d'assurance qu'à celles du gouvernement fédéral. Mousseau devint donc premier ministre de la province de Québec.

Cette permutation Chapleau-Mousseau servait d'abord les intérêts de Chapleau, puisqu'il l'écartait de la triste position où ses trois années de règne l'avaient placé à Québec. Mais les conservateurs espéraient que le changement mettrait fin à la division du parti dans la province. C'est ce que Chapleau avait exprimé à Macdonald :

> Why not have the Lieutenant-Governor to [*sic*] send for Mousseau to form an administration in my place ? He commands a good reputation in the Province ; he enjoys the confidence of both the *church party* (so called) and the school of the old conservatives.
>
> The concession of the House of Quebec, in accepting an *outsider* at once for a leader, would perhaps conciliate the Quebec members of the Commons in accepting me as a minister before having a seat in the Commons [65].

À la veille des élections provinciales du 2 décembre 1881, Alphonse Desjardins avait prévu la victoire écrasante de Chapleau, mais il avait aussi prévu que ce serait « le dernier coup » et qu'il faudrait « un grand changement de *décors* et *d'acteurs* » pour que le peuple acceptât le prolongement du régime Chapleau [66]. La permutation Chapleau-Mousseau réalisait aussi le désir des conservateurs de Montréal, qui avaient donné le pouvoir au parti et à Ottawa et à Québec. Tant que la vente du chemin

---

[64] J.A. Macdonald à R. Masson, 6 novembre 1880, AHM, FM.

[65] J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 29 juin 1882, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 39.

[66] A. Desjardins à R. Masson, 23 novembre 1881, AHM, FM.

de fer du Nord n'avait pas été consommée, Montréal avait eu tout intérêt à garder Chapleau au gouvernement provincial. Mais une fois la transaction faite, la prospérité de Montréal se jouait surtout à Ottawa. C'était donc au gouvernement fédéral que les Montréalais désiraient voir siéger celui qui était, sans contredit, leur meilleur homme d'État. Dans la lettre de Desjardins à Masson, dont nous avons fait mention, Desjardins montrait combien Mousseau, représentant de Montréal au gouvernement fédéral, n'était pas « à la hauteur » de la situation : « Pour ce qui regarde notre pauvre ami Mousseau, il a l'air de plus en plus déclassé au milieu des autres ministres. C'est pourtant le seul de nos trois canadiens qui aspiraient à faire quelque peu de vraie politique. Mais outre son manque d'influence parmi ses collègues, il y a toujours Langevin pour empêcher toute chose qui n'a pas d'abord passé par ses mains ou dont on a oublié de lui donner crédit dès le début [67]».

Bien qu'il fût de nature à améliorer le sort de Chapleau, à refaire l'unité du parti, et à satisfaire les désirs du peuple en général et des Montréalais en particulier, ce passage de Chapleau à Ottawa représenta cependant une épreuve pour Langevin. Il marquait la fin du prestige et de la paix dont il jouissait dans le parti depuis le dénouement de l'affaire Letellier. Chapleau se présentait comme un rival, et un dangereux rival : il arrivait à Ottawa riche de son éblouissante personnalité, de ses exceptionnels dons oratoires et de ses glorieux sacrifices pour le parti. Surtout, il arrivait chargé des prétentions et des ambitions de Montréal. Il n'y a pas à s'y tromper, la rivalité Chapleau-Langevin, ce sera surtout la concrétisation de l'antagonisme régional Montréal-Québec dans sa phase la plus aiguë. Depuis quelque temps déjà, Langevin appréhendait donc l'entrée de Chapleau au gouvernement fédéral. Malgré sa vieille et profonde antipathie pour Langevin, Desjardins ne semblait pas exagérer les appréhensions du chef conservateur quand il écrivait en 1881 :

> Messire Langevin s'abstient complètement d'intervenir dans les élections locales. Ainsi fait également l'ami Caron. Pour le premier, il n'est pas difficile d'en trouver la raison. Il craint que le gouvernement local se trouvant assez fort, laisse partir Chapleau pour Ot-

[67] *Ibid.*

> tawa. Il sent bien qu'alors il n'y aurait plus de repos pour lui dans la possession du titre de chef. De là son indifférence et même son refus d'intervention dans certaines petites choses que les ministres locaux lui demandaient de régler. La force de Chapleau lui est manifestement antipathique [68].

Les premiers mois que Langevin et Chapleau vivent en commun au gouvernement fédéral sont assez heureux. D'autant plus que Chapleau séjourne longuement en Europe afin d'y refaire sa santé et de s'éloigner des difficultés qui accompagnent la formation du ministère Mousseau et dont on le rend responsable [69]. En septembre 1883, Galt, qui a toujours eu non seulement l'art de s'attirer les confidences mais le coup d'œil juste et profond, rassure confidentiellement Langevin sur le bon état de son *leadership* : « [...] you are the Quebec leader of French & English [70] ». Mais à Québec, l'atmosphère, qui se charge d'électricité depuis plusieurs années, devient de plus en plus lourde et menaçante. Les castors ont mis tout en œuvre pour ruiner l'autorité du successeur de Chapleau. À l'automne de 1882, ils firent courir des rumeurs de coalition dont se défendait pourtant Mousseau depuis son avènement à Québec. Celui-ci écrivait à La Bruère : « [...] tant que je serai Premier à Québec, les rouges n'entreront pas dans mon Gouvernement. Les Langelier et les Mercier qui se vendent comme du bétail ne deviendront pas mes collègues [71] ». Par ces rumeurs de coalition et par d'autres subterfuges, les castors gagnèrent tant de terrain que Masson se décida à sortir de sa retraite en février 1883, pour avertir Macdonald de la force, en nombre et en qualité, que prenaient les disciples de Trudel dans la province : « The party opposed to Senecal and his friends is very numerous in Lower Canada and I believe it contains more of the quite honest and staunch conservatives than the other and something must be done to show that they have the confidence of the Government [72] ».

---

[68] *Ibid.*

[69] J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 29 août 1882, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 204.

[70] A. T. Galt à H. Langevin, 22 septembre 1883, APQ, CC, FHL 12.

[71] J.-A. Mousseau à P. Boucher de La Bruère, 27 novembre 1882, ASTR, (correspondance — laïques de marque), A 3, M 111.

[72] R. Masson à J.A. Macdonald, 14 février 1883, AHM, FM.

Pendant la session de 1883, Mousseau jouit d'une bonne majorité au Parlement. Mais il ne réussit pas à juguler la petite révolution que les castors fomentaient contre l'aile Chapleau-Sénécal du parti depuis la vente du chemin de fer du Nord. À l'automne de 1883, sa situation à Québec devient intenable. Il essaie alors de remanier son ministère en y admettant des castors. John Jones Ross et Louis-Olivier Taillon acceptent les offres du premier ministre [73]. Irvine, Lynch et quelques autres conservateurs canadiens-anglais se montrent prêts à collaborer [74]. Mais Louis Beaubien et les trudellistes de Québec se refusent à toute réconciliation avec « l'ombre de Chapleau [75] ». Le 16 novembre, un libéral de l'école des *rouges*, François-Xavier Lemieux, ravit au parti conservateur le siège de Lévis à l'Assemblée législative, grâce à l'appui des castors [76]. Cette victoire prouve à l'évidence que la position du parti est des plus périlleuses à Québec et que la retraite de Mousseau est aussi urgente que nécessaire. Langevin l'écrit à son frère Edmond : « L'élection de Lemieux à Lévis a été faite évidemment en haine de Sénécal, Mousseau, Chapleau & Cie. Je crois que cela règle le gouvernement Mousseau, & que ce dernier va être obligé de se retirer et qu'un autre sera appelé à former une nouvelle administration. Le fait est que les députés sont les premiers à demander un changement [77] ». En effet, il n'y a qu'une façon de sauver le parti conservateur : opérer un rapprochement définitif entre les sénécalistes et les castors. Les opinions et les efforts s'expriment à peu près unanimement en ce sens, et à Ottawa et à Québec. Plus d'une fois pendant son règne à Québec, Chapleau a manifesté un vif attrait pour une coalition avec le parti libéral. On sait que sa carrière politique se terminera, en fait, sur une entente tacite avec Laurier. Remarquons que Chapleau fait ici cause commune avec Macdonald, Langevin, Masson, Ross, Trudel, Desjardins, etc. Il ne préconise pas d'autre solution aux graves difficultés de 1883 que l'union

---

[73] R. Masson à J.J. Ross, 1er juillet 1883, AHM, FM.

[74] L.R. Church à R. Masson, 20 juin 1883, AHM, FM.

[75] J.-A. Mousseau à J.A. Macdonald, 22 août 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 253.

[76] Nous avons étudié cette élection de Lemieux dans une thèse antérieure : *Une figure politique du XIXe siècle, François-Xavier Lemieux*, 106ss.

[77] H. Langevin à Edmond Langevin, 21 novembre 1883, APQ, CC, FHL 3.

des deux factions du parti conservateur provincial. Aussi est-ce à ce moment décisif de l'histoire du parti conservateur que Chapleau supplante Langevin, sinon nominalement, du moins effectivement, au *leadership* du parti. Tout en admettant que, une fois servi par les événements, Chapleau ne se refuse pas à un calcul de gain et de perte, nous n'hésitons pas à affirmer que ce sont les circonstances plus que les machinations de Chapleau qui amènent l'éclipse de Langevin en 1883.

Depuis que les castors rongent la politique provinciale et que la guerre sourde des ultramontains contre l'aile modérée du parti conservateur s'est transformée en guerre ouverte, Langevin n'a pas cru sage de préciser sa position. Très prudent, diplomate né, secondaire volontiers tendu vers l'avenir, mal à son aise dans ses fonctions de chef, il a espéré que, de lui-même, le temps opérerait la réconciliation des conservateurs provinciaux, de sorte qu'il n'aurait pas à se compromettre. Officiellement, il n'est donc ni d'une faction, ni de l'autre. Il est vrai que les castors ont interprété à leur avantage le silence du chef. Ils ont affirmé que Langevin était un des leurs, essayant d'équilibrer ainsi la force que la présence de Chapleau à Ottawa donnait à leurs adversaires. Mais un article, écrit par Boucher de La Bruère dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe* du 27 novembre 1883, provoque, chez Chapleau comme chez Langevin, une réaction qui prouve la neutralité du *leader* conservateur. Il permet d'apporter un démenti à l'interprétation intéressée des castors. La Bruère est un conservateur de vieille souche. En 1862, il a commencé sa carrière de journaliste au *Courrier de Saint-Hyacinthe,* journal d'abord favorable au parti libéral-conservateur. En 1867, alors que *le Courrier* était rédigé par un comité de collaborateurs, il se sépara de Mercier et de Cazes sur la question de la Confédération. Il abandonna le journalisme pour la pratique du droit. Mais, en 1875, La Bruère acheta *le Courrier de Saint-Hyacinthe,* dont il devait assumer la rédaction jusqu'en 1895. En 1877, il fut nommé conseiller législatif. Depuis 1882, il préside le Conseil après l'avoir représenté, pendant quelques mois, dans le ministère Chapleau. La Bruère a donc donné des preuves irrécusables de cette affection pour ses chefs et de ce dévouement aux principes conservateurs, qu'il se reconnaît dans une lettre intime à Lange-

vin [78]. Aussi, son article du 27 novembre 1883, où il affirme qu'il y a antagonisme entre Langevin et Chapleau, suscite-t-il une vive réaction de la part des deux chefs. C'est dans la protestation de Chapleau que nous découvrons l'attitude de Langevin à l'égard des castors :

> Votre article a frappé juste et profondément remué tous ceux qui sont intéressés au maintien du parti.
>
> Sir Hector vient de m'en parler en s'en plaignant. Je lui ai dit que les *Castors* l'avaient compromis partout où la crédulité pouvait faire des dupes, partout où l'honneur ne croyait pas que des hommes fussent aussi pervers & aussi menteurs.
>
> Je lui ai dit que les paris se faisaient sur la rupture entre lui et moi [79] [...].

Il est donc clair que Langevin est resté neutre dans le conflit provincial, comme il s'est abstenu d'intervenir dans les dernières élections provinciales. En conséquence, le rôle qu'il est appelé à jouer dans le rapprochement des deux ailes du parti n'est que secondaire, pour ne pas dire nul. Bien que sa situation soit désespérée à Québec et que tous lui disent qu'il est l'obstacle au rapprochement des conservateurs québécois, Mousseau s'accroche au pouvoir avec la ferme résolution de ne s'en départir qu'après avoir de nouveau soumis sa politique à la Chambre et, s'il le faut, au peuple [80]. Langevin tente en vain d'obtenir sa démission volontaire. Dans une lettre confidentielle à Masson, Chapleau rapporte, non sans une certaine satisfaction, ce coup d'épée dans l'eau que vient de donner son chef : « Sir Hector est allé à Québec, confiant qu'il réglerait facilement toutes les difficultés. Il est revenu à Ottawa vexé, furieux, presque découragé. Mousseau lui a fait faire [le] pied de grue pendant trois jours pour lui dire en définitive « qu'il ne s'en allait pas » [...]. Je crois pourtant qu'il y a moyen de le faire revenir sur sa détermination, par la persuasion d'abord, sinon, par la crainte, ce commencement de la sagesse dont il a tant besoin [81] ».

---

[78] P. de La Bruère à H. Langevin, 29 novembre 1883, ASTR (correspondance — laïques de marque), A 3, L 85.

[79] J.-A. Chapleau à P. Boucher de La Bruère, 28 novembre 1883, ASTR, (Correspondance — laïques de marque), A 3, C. 38.

[80] J.-A. Mousseau à H. Langevin, 25 octobre 1883, APQ, CC, FHL 18.

[81] J.-A. Chapleau à R. Masson, 6 décembre 1883, AHM, FM.

C'est donc Chapleau qui décide Mousseau à la retraite [82] puis négocie avec Masson, l'homme de confiance des castors, l'union des conservateurs de la province et assure, par elle, la régénération du parti. Après l'échec de Langevin, Chapleau est si sûr de tenir dans sa main tous les fils de l'affaire qu'il demande l'entrée de Sénécal au Sénat en retour de la retraite immédiate et volontaire de Mousseau. L'un des deux groupes aura « la tête de Mousseau », l'autre doit avoir « sa compensation [83] », écrit-il avec arrogance à Masson. Au nom des sénateurs de la province de Québec, celui-ci a déjà mis son veto à la nomination de Sénécal. En février 1883, il croyait que cette nomination aurait été « impolitique [84] ». Aujourd'hui, il estime qu'elle ferait la honte du parti et il en prévient Macdonald :

> Our friend Chapleau, I am afraid, is playing a desperate game which will bring political ruin on himself and injury to the party, and as an old colleague of yours, I must protest against it. [...]
>
> I would quite understand that M. Chapleau, now your colleague, having many bitter opponents in the conservative party and also good friends and it being absolutely necessary for the good of the party that a reconciliation should take place, you should ask your common friends to compromise the difficulty, one section to support your government with Chapleau in it and on the other hand *request* your colleagues to support at Quebec a government composed in part of his personal opponents [...] but to go beyond that would be suicide [85].

Macdonald ne cède pas à la demande de Chapleau. Celui-ci obtient néanmoins la retraite de Mousseau et signe la réconciliation avec les castors, sans même avoir gain de cause pour le choix du premier ministre. Selon Chapleau, pour que le rapprochement des deux factions du parti assure une administration forte et féconde, il faudrait à la tête du gouvernement un homme qui, par son très grand prestige personnel, pourrait exercer le pouvoir en autocrate. « Notre province française est ainsi faite, écrit-il à Masson, qu'il lui faut un commandement personnel [86] ». Et

---

[82] J.A. Macdonald à H. Langevin, 18 décembre 1883, APQ, CC, FHL 17.
[83] J.-A. Chapleau à R. Masson, 13 décembre 1883, AHM, FM.
[84] R. Masson à J.-A. Chapleau, 14 décembre 1883, AHM, FM.
[85] R. Masson à J.A. Macdonald, 17 décembre 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (c), vol. 317.
[86] J.-A. Chapleau à R. Masson, 26 novembre 1883, AHM, FM.

cet homme unique qui pourrait imposer sa volonté à tous, choisir ses collègues comme il l'entendrait, voire même faire de la coalition sans être attaqué ou imposer un premier ministre non électif, et soumettre le peuple à une politique d'austérité afin de refaire les finances de la province, cet homme unique, c'est Masson [87]. L'avenir donnera raison à Chapleau. Quant à ses sentiments pour Masson et à ses désirs de le voir devenir premier ministre de la province, ils reflètent les sentiments et les désirs de tous les conservateurs d'Ottawa et de Québec [88]. Macdonald écrit à Langevin que, si Masson accepte la tâche de premier ministre, toute l'affaire Mousseau « will have a happy conclusion [89] ». Desjardins prétend que si la régénération du parti est encore possible, ce n'est que par Masson [90]. Les sénécalistes partagent l'admiration de leur chef Chapleau pour Masson. Ross prie Macdonald de forcer le consentement de Masson, car il ne doute pas « that he would do extremely well towards bringing back confidence and harmony in the Province [91] ». Taillon prévient ses amis qu'il n'entrera au gouvernement que si Masson donne son « concours actif » au nouveau ministère en acceptant d'en faire partie, même sans portefeuille [92]. Les conservateurs de langue anglaise se montrent aussi favorables à Masson [93]. Nous avons déjà tenté de nous expliquer ce prestige dont jouit Masson tout au long de sa vie [94] et dont la preuve la plus forte est dans ce paradoxe que, s'étant toujours éloigné de la vie publique, il est toujours appelé, dans les moments critiques, à y tenir un rôle de premier plan. Mais nos explications ne sont pas adéquates, et le prestige continu de Masson garde quelque chose de mystérieux pour nous. Surtout que, de santé précaire, Masson est sujet, par intermittences, à la dépression. Il supporte donc mal le climat de l'arène politique. Les responsabilités l'écrasent vite et les dif-

---

87 *Ibid.*

88 *The Gazette* (Montréal) et *la Minerve*, 12 janvier 1884.

89 J. A. Macdonald à H. Langevin, 12 [janvier 1882], APQ, CC, FHL 17.

90 A. Desjardins à R. Masson, 6 décembre 1883, AHM, FM.

91 J. J. Ross à J. A. Macdonald, 31 décembre 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (c), vol. 317.

92 A. Desjardins à R. Masson, 12 janvier 1884, AHM, FM.

93 *Ibid.*

94 Voir *supra*, 291s.

ficultés le démoralisent. Mais Masson refuse de réintégrer la vie publique en 1883, pour deux raisons bien valables. La première, c'est qu'il craint de ne pas pouvoir tenir à la tâche qui sera, tout le monde l'admet, de nettoyer les écuries d'Augias... Or Masson, très réaliste, ne se reconnaît rien d'un Hercule ! Il fait comprendre à Macdonald qu'il n'y a aucun intérêt pour le parti à ce qu'il accepte le pouvoir : il pourrait « manquer » de nouveau et occasionner ainsi un changement ministériel avant que l'union des conservateurs ne soit chose faite [95]. La deuxième raison pour laquelle Masson refuse l'offre du lieutenant-gouverneur Robitaille, c'est qu'il croit mauvais pour le parti « d'avoir un homme indispensable [96] ».

Masson désigne John Jones Ross en qui il reconnaît « un homme conciliant, généreux, l'ennemi de personne, au fait des affaires provinciales [97] ». Ross est prêt à accepter la tâche à la condition de garder son siège au Conseil législatif [98]. Le choix de Masson fait autorité. Tous les conservateurs s'y rallient, même Chapleau bien qu'il ne croie pas Ross capable de faire naviguer sûrement la barque de la province au milieu des dangers de l'heure.

À ce moment crucial du conservatisme québécois, Chapleau agit donc dans l'intérêt du parti sans compensation aucune. Il n'en sort que plus sûr de lui-même, plus redoutable pour Macdonald et, par conséquent, plus écrasant pour Langevin. Jusque-là, l'antagonisme Langevin-Chapleau n'était qu'une éventualité. Il est devenu une réalité en janvier 1884, alors que le parti essaie de reprendre haleine à Québec, avec le ministère Ross, formé, selon le désir unanime, d'éléments hétérogènes. C'est cet antagonisme qui accélère la chute politique de Langevin.

---

[95] R. Masson à J. A. Macdonald, 10 décembre 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (c), vol. 317.

[96] R. Masson à A. Desjardins, 7 décembre 1883, AHM, FM.

[97] *Ibid.*

[98] *Ibid.*

CHAPITRE XI

LA PROIE DE SES HÉRITIERS

Au début de 1884, la formation d'un nouveau ministère provincial marque la fin du régime Chapleau-Sénécal-Mousseau à Québec et le triomphe de l'ultramontanisme dans la province. Ross a le jugement et le prestige voulus pour garder sous ses ordres les trois factions dont il a appelé un ou deux représentants au ministère. Il est lui-même un castor modéré du type de Masson, qui s'oppose au trudelliste par sa conduite dans la vie publique. En effet, tandis que celui-ci est en état constant d'insurrection contre son milieu, qu'il attend et exige toujours la reddition de ses adversaires et qu'il aggrave les conflits par sa violence maladroite, voire injuste, le castor modéré a ordinairement recours aux moyens de conciliation et d'entente, sans renoncer au sentiment intime de la valeur de ses options. En 1871, Ross a signé le *Programme catholique*. Par la suite, son engagement à l'ultramontanisme a eu des failles, mais c'est aujourd'hui « un fervent chrétien [1] », note Georges Bourgeois à son ami Luc Désilets. Le premier ministre que désiraient les ultramontains, c'était Angers ou De Boucherville [2]. Ils acceptèrent Ross sur sa promesse de faire arriver Angers au commandement et d'aider, de son influence de premier ministre, les causes ultramontaines alors à l'étude à Rome [3]. Quant à Taillon, c'est un ultramontain très passionné, mais un homme à qui répugne la politique. Lynch et Blanchet, anciens membres de l'administration Mousseau, représentent la faction *sénécaliste* des conservateurs. Robertson, qui a fortement épaulé Ross dans sa lutte contre les *sénécalistes*, représente les conservateurs de langue anglaise. Enfin, Ross a l'ap-

---

[1] G.-A. Bourgeois à L. Désilets, 13 janvier 1884, AMMSA, Fonds Georges-A. Bourgeois, I : 345.

[2] V. Livernois à H. Langevin, 19 décembre 1883, APQ, CC, FHL 16.

[3] F.-X.-A. Trudel à L.-F. Laflèche, 24 novembre 1886, ASTR, (Trifluviens — P à Z), C 4, T 52.

pui très valable de Masson qui a accepté d'entrer au Conseil législatif le 27 mars 1884, en attendant la succession de Robitaille. Le 7 novembre de la même année, il deviendra, en effet, lieutenant-gouverneur de la province, consommant ainsi la victoire des ultramontains à Québec.

La réconciliation des conservateurs québécois semble vouloir porter d'heureux fruits. Il est vrai que le parti libéral a profité des discordes de ses adversaires pour se consolider. Chapleau a raison d'écrire que les libéraux ont trouvé du feu pour allumer le calumet de paix dans les discordes des conservateurs et qu'ils sont maintenant unis dans la lutte, alors que les conservateurs, eux, sont encore « plus près de la trahison que du dévouement [4] ». Mais Ross triomphe des attaques des libéraux, que Mercier dirige pourtant en grand orateur. Vivacité d'esprit, ampleur de pensée, parole vivante et passionnée, tels sont les dons avec lesquels Mercier sait manier les foules, diffuser ses idées et propager ses sentiments.

Un vent de fervent nationalisme s'élève dans la province de Québec. Pour s'en garantir, il faudrait aux ministres canadiens-français d'Ottawa la force que donne l'union. Or, l'antagonisme Langevin-Chapleau est une réalité dont on ne peut plus douter. En mars 1884, Masson conseille à Ross de s'adresser directement à Sir John pour le rajustement du subside fédéral, afin d'éviter les désagréments que l'antagonisme Langevin-Chapleau pourrait lui causer [5]. En avril, un groupe de députés fédéraux de la province de Québec envoient une pétition à Macdonald, le suppliant de remanier son cabinet. Ce serait la façon de remédier à la rivalité qui règne au ministère et qui pourrait engendrer une scission dans le parti conservateur, à Ottawa comme à Québec [6]. Aussitôt de retour d'Europe, Chapleau demande l'entière responsabilité politique du district de Montréal [7]. C'est à regret que Langevin accorde cette autonomie à Montréal. Au cœur de la région la plus peuplée, la plus riche et la plus active du Québec, nœud des voies

---

[4] J.-A. Chapleau à R. Masson, 29 septembre 1884, AHM, FM.

[5] R. Masson à J.J. Ross, 1er mars 1884, AHM, FM.

[6] Un groupe de vingt députés fédéraux à J.A. Macdonald, 18 avril 1884, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (a), vol. 39.

[7] J.-A. Chapleau à P. Boucher de La Bruère, 23 octobre 1885, ASTR, (Trifluviens — E à O), A 3, C 38.

de communication de la province, métropole commerciale, Montréal est déjà d'une supériorité écrasante pour Québec. La tension Langevin-Chapleau ne permettra pas au gouvernement fédéral de maîtriser le nationalisme québécois après l'avènement de Mercier, et Langevin, dont la carrière politique est avancée, ne survivra pas à cette guerre que lui feront les *nationaux* québécois.

Sous l'administration de Ross, ce nationalisme s'exprime d'abord par une demande de rajustement du subside fédéral. Aussitôt mis à l'épreuve, le règlement financier de la Confédération s'avéra injuste et intolérable pour les provinces [8]. Par la force des choses, beaucoup plus que par un provincialisme obstiné, les provinces ne devinrent pas les institutions dont le caractère municipal devait rappeler les colonies de l'ancien système colonial. Pour donner un élan à la colonisation, les gouvernements provinciaux durent se donner un réseau de chemins de fer. Ils eurent ainsi de plus grandes responsabilités que les auteurs de la Confédération ne l'avaient prévu et, par conséquent, de plus grands besoins financiers. Les Pères leur avaient bien cédé le droit à l'impôt direct pour boucler leurs budgets, mais les gouvernements provinciaux n'osèrent pas se prévaloir de ce droit : non seulement les populations n'y étaient pas habituées, mais elles s'y étaient opposées au moment où se discutait le projet de confédération. Les gouvernements provinciaux se sont vite rendu compte que les subventions non conditionnelles du Dominion, jointes à leurs minces recettes provinciales, ne suffiraient pas à leurs besoins financiers. De façon déguisée, la Nouvelle-Écosse, en 1869 [9], et le Nouveau-Brunswick, en 1873 [10], obtinrent respectivement un rajustement du subside fédéral. La nouvelle échelle de dettes, établie en 1873 [14], remit à flot les finances de toutes les provinces. Mais pour répondre aux besoins de la colo-

---

[8] Voir D.G. CREIGHTON, « L'Amérique britannique du Nord à l'époque de la Confédération », dans N. W. ROWELL et J. SIROIS, *Rapport de la Commission royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, app. 2 ; W. A. MACKINTOSH, « Le Fondement économique des relations entre le Dominion et les Provinces », *ibid.*, app. 3 ; T. TREMBLAY, *Rapport de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, I ; et B. BISSONNETTE, *Essai sur la constitution du Canada*.

[9] *Statuts du Canada*, 32, 33 Vict., 1869, c. 2.

[10] *Statuts du Canada*, 36 Vict., 1873, c. 41.

[11] *Statuts du Canada*, 36 Vict., 1873, c. 30.

nisation et enrayer ainsi l'émigration massive vers les États-Unis, le gouvernement de la province de Québec dut se soumettre à un audacieux programme de construction ferroviaire. Dès lors, ses budgets accusèrent de sérieux déficits. Alarmé par l'état précaire des finances de la province, Chapleau réclama l'aide du Dominion. « [...] il faudra des *better terms* à Québec, écrit-il à Masson, ou nous irons à la banqueroute, à l'Union législative ou à l'Annexion [12] ». Quant à Mousseau, il attribua son échec au gouvernement fédéral qui avait refusé de renflouer le trésor provincial. Quelques mois avant de quitter Québec, le premier ministre écrivait à Langevin : « Il y a, à l'heure qu'il est, un fort mouvement dans l'opinion au sujet d'une révision et d'une augmentation du subside fédéral. Je l'ai jusqu'ici contenue en plaidant confiance absolue en Sir John et en vous. Si vous retardez trop et que je m'en aille, prenez garde de ne pas laisser à mon successeur cet héritage de mauvais vouloir ou d'indifférence [13] ».

Pendant qu'il remplissait sa mission de paix auprès des castors, Masson ne manqua pas d'alerter Macdonald sur le problème : sans une aide substantielle sous une forme ou sous une autre, les finances provinciales constitueraient la pierre d'achoppement de tout gouvernement québécois [14]. Or, faut-il le dire, Macdonald, le vieux partisan de l'union législative, est très réticent sur la question des *better terms*. Après la retraite de Mousseau, il a beaucoup insisté pour que Masson prit les rênes du pouvoir à Québec. Son espoir, c'était que l'esprit des auteurs de la Confédération, avec qui Masson avait travaillé au ministère fédéral, eût suffisamment déteint sur lui pour qu'il partageât leur conception sur la primauté du pouvoir central et la subordination des gouvernements provinciaux [15]. L'histoire des relations entre les provinces et le Dominion ne fait que s'ouvrir à cette époque. Le gouvernement central se reconnaît encore assez de force pour résister aux provinces. D'ailleurs, les revendications isolées des gouvernements provinciaux manquent de vigueur.

---

[12] J.-A. Chapleau à R. Masson, 19 août 1879, AHM, FM.

[13] J.-A. Mousseau à H. Langevin, 25 octobre 1883, APQ, CC, FHL 18.

[14] R. Masson à J. A. Macdonald, 10 décembre 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (c), vol. 317.

[15] J.A. Macdonald à R. Masson, 3 janvier 1883, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (e), vol. 525.

Mais l'opinion publique et les hommes d'État des provinces sont maintenant sensibilisés au problème. Le conflit prendra de l'ampleur, car les discussions deviendront de plus en plus acerbes à mesure que s'opéreront de profonds changements économiques et sociaux et que grandiront l'autonomie des provinces et, par suite, leur manque de ressources financières. Déjà, après la démarche du gouvernement Ross, un fort mécontentement règne dans la province de Québec, ce qui diminue considérablement la position des représentants québécois au ministère fédéral.

Mercier, qui dirige l'opposition depuis 1882, exploite cette insatisfaction générale avec beaucoup d'habileté. Pendant ses études de droit et son stage au *Courrier de Saint-Hyacinthe,* Mercier a appuyé le parti libéral-conservateur. Mais, en 1866, il se sépara de ses amis politiques sur la question de la Confédération, parce qu'il la jugeait dangereuse pour sa nationalité. En 1871, il fut un des membres-fondateurs du parti national. Depuis, il a milité dans le parti libéral à Ottawa, puis à Québec. Mercier soulève un magnifique débat au Parlement de Québec, en avril 1884, sur l'esprit de la Confédération et les empiètements législatifs du gouvernement fédéral [16]. Mercier fait écho au gouvernement Mowat qui proteste vigoureusement contre les amendements à la Loi des Licences adoptés par le gouvernement fédéral [17]. Par cette loi, le pouvoir central essaie de s'approprier un champ de fiscalité que l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* réserve exclusivement aux provinces [18]. Comme Mowat, Mercier se sent fort de la décision judiciaire que vient de rendre le Conseil privé de Londres dans l'affaire *Hodge vs la Reine* (1883). Le tribunal était appelé à se prononcer sur le pouvoir du Dominion de désavouer la législation provinciale. Le jugement déclare valide l'*Ontario Liquor Act et* statue que la constitution canadienne ne place pas les gouvernements provinciaux dans un état de sujétion par rapport au gouvernement fédéral [19].

Dans sa défense de l'autonomie provinciale, Mercier n'a pas gagné à sa cause le gouvernement Ross, qui est encore trop lié

---

[16] *Journaux de l'Assemblée législative,* 47 Vict., 1884, XVIII : 233ss.

[17] *Statuts du Canada,* 47 Vict., 1884, c. 32.

[18] *AANB.,* art. 92, paragr. 9.

[19] ROWELL-SIROIS, *op. cit.,* I : 58ss ; T. TREMBLAY, *op. cit.,* I : 55s. ; et D. G. CREIGHTON, *John A. Macdonald,* II : 377.

au pouvoir d'Ottawa pour le contrecarrer [20]. Mais le débat sur le statut des provinces, joint au mécontentement qui règne au sujet de la question du subside fédéral, diminue considérablement le prestige des représentants québécois au ministère fédéral. On accuse surtout Langevin, le chef nominal du parti conservateur et le plus ancien des ministres canadiens-français, de manquer d'influence au sein de l'administration fédérale, de trahir l'esprit de la constitution et, à force de concessions, de laisser Sir John arriver à ses fins. « Sir Hector a constamment empêché que le fédéral n'aide le provincial [21] », dira-t-on de lui au sein du parti conservateur en 1891, contestant ses droits à la succession de Macdonald.

Engagé depuis plus de vingt ans dans l'aventure fédérale, Langevin est devenu, en effet, un fervent fédéraliste, animé d'un fort sentiment national. Pendant l'été de 1884, il visite l'ouest du pays jusqu'aux montagnes Rocheuses [22]. Son compte rendu de voyage prouve à l'évidence que sa première et grande préoccupation est l'achèvement des tâches concrètes et positives que les Pères de la Confédération ont assignées au pouvoir central. Plus qu'en 1871 encore, alors qu'il ne manquait pas une occasion de défendre la politique continentale du gouvernement fédéral [23], Langevin incarne l'esprit des artisans du Canada, esprit lui-même incarné dans le parti conservateur de Macdonald-Cartier. Il se montre tout à fait partisan de la politique économique nationale dont les trois objectifs demeurent : la colonisation et l'exploitation de l'Ouest, l'établissement du chemin de fer transcontinental entièrement en territoire canadien et l'industrialisation du pays grâce au protectionnisme [24]. En réalité, Langevin verse de plus en plus dans le fédéralisme, alors que les Canadiens français renaissent, au contraire, à un nationalisme virulent qui

---

[20] Les résolutions Mercier sur l'autonomie provinciale sont rejetées par 34 voix contre 13 (*Journaux de l'Assemblée législative*, 47 Vict., 1884, XVIII : 238s).

[21] A. Nantel à un ami anonyme, 13 juin 1891, AAR, Boîte de lettres non classées.

[22] H. Langevin à J. Langevin, 15 septembre 1884, APQ, CC, FHL 5 ; et le *Journal des Trois-Rivières*, 29 décembre 1884.

[23] Voir *supra*, 229ss.

[24] ROWELL-SIROIS, *op. cit.*, I : 54.

rappelle les luttes les plus hautes en couleur de la période préfédérative. Langevin ne parle plus tout à fait le même langage que ses héritiers... C'est Mercier qui dorénavant mènera le dialogue entre la province de Québec et le gouvernement fédéral et qui se chargera d'exposer les aspirations particulières des Canadiens français et d'en défendre les intérêts. En effet, le nationalisme grandit dans la province de Québec, et Mercier, le champion de l'autonomie des provinces, le stimule avec grande ferveur. La deuxième rébellion du Nord-Ouest lui fournit l'occasion de l'exalter jusqu'au chauvinisme.

Les causes de cette insurrection de 1885 sont à peu près les mêmes que celles qui ont provoqué le soulèvement des Métis en 1870. Une fois l'ordre rétabli dans les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba est devenu la cinquième province en 1870, le contrôle des terres relève du gouvernement central, non du gouvernement local comme il arrive pour les autres provinces canadiennes [25]. La rébellion de 1885 est une conséquence de ces dispositions de la loi, le gouvernement fédéral ayant sacrifié, dans l'octroi des terres, les droits des habitants du pays à sa politique de grandeur. Sa première préoccupation, c'était d'assurer le passage du chemin de fer du Pacifique. Sous un mode de concession des terres aussi peu favorable pour eux, un grand nombre de Métis se déplacèrent vers l'ouest. Mais Ottawa poursuivit sa course vers le Pacifique et persévéra dans sa mise en valeur du pays. Après 1880, les immigrants canadiens et européens, à qui le Dominion avait concédé gratuitement des terres, ainsi que les spéculateurs et les arpenteurs du gouvernement, menacèrent de rejoindre les Métis dans la vallée de la Saskatchewan. Ceux-ci craignirent donc d'être chassés de leurs nouvelles terres. À maintes reprises, ils demandèrent au gouvernement fédéral de leur octroyer des titres à ces terres, mais Ottawa méprisa toujours leurs requêtes. C'est cette politique arbitraire et injuste que le Père Alexis André, O.M.I., missionnaire dans l'Ouest canadien, dénoncera en termes sévères, bien qu'il ait toujours condamné la rébellion [26] : « Sir John, dans sa politique du Nord-Ouest, a tou-

[25] *Statuts du Canada*, 33 Vict., 1870, c. 3, art. 30.

[26] V.-J. Grandin à H. Langevin, 25 novembre 1885, APQ, CC, FHL 30 (33).

jours eu le rare mérite de faire tout le contraire de ce que lui demandaient les vrais amis du pays [...] d'avoir pour politique son caprice et sa volonté arbitraire [27] ».

Il y a un temps où la patience cesse d'être une vertu pour les collectivités comme pour les individus. En 1885, les Métis s'exaspérèrent du silence d'Ottawa. Au même moment, le mécontentement s'éleva parmi les Indiens de la région de la Saskatchewan. Parqués dans leurs réserves, ils regrettaient la liberté perdue et murmuraient contre les subventions réduites que le gouvernement fédéral apprauvri leur accordait depuis 1880 [28]. Les Métis lancèrent des appels pressants vers Riel. Celui-ci se décida de quitter le Montana pour prendre en main un mouvement énergique, mais pacifique, en vue de gagner Ottawa à redresser les griefs sérieux de son peuple. Pendant l'hiver de 1884-1885, les agents de la Gendarmerie royale et les commissaires des Indiens essayèrent de faire comprendre au gouvernement fédéral que le mécontentement grandissait de façon alarmante au Nord-Ouest, et que quelque chose devait être fait pour les habitants de ce pays. Encore une fois, les ministres fédéraux firent la sourde oreille. Le 27 mars, lorsqu'un télégramme leur annonce que l'orage vient d'éclater, ils se rendent enfin à l'évidence que les Métis viennent de prendre les armes comme le seul moyen d'obtenir justice. Ottawa dépêche des troupes au Nord-Ouest et le soulèvement se termine aussi subitement qu'il a commencé, après un dernier engagement à Batoche. Quelques jours plus tard, Riel se livre au général Middleton. La rébellion est terminée dans les Territoires du Nord-Ouest, mais ses funestes effets commencent dans tout le Canada.

Dans la province de Québec, naît un mouvement prorielliste, « l'Association nationale pour la défense des prisonniers métis ». D'abord humanitaire, ce mouvement devient vite politique, engendrant le parti national. Dans une lettre adressée à Chapleau, qui séjourne alors aux États-Unis, Arthur Dansereau décrit de façon pittoresque la situation dans la province de Québec au lendemain de la rébellion : « Je ne te parle pas de Riel : le diable est aux vaches d'un bout à l'autre de la Province [...] Tu

[27] A. André à F.-X. Lemieux, 28 novembre 1885, AAD, FL Riel.
[28] G.F.G. STANLEY, *The Birth of Western Canada*, 276ss.

n'as pas l'idée [*sic*] de la violence avec laquelle nos meilleurs amis s'expriment [29] ».

Mercier profite de l'indignation qui gagne l'opinion publique pour se faire du capital politique avec le gibet de Régina. Car Riel est condamné à mort le 22 juillet 1885, bien que des preuves irrécusables de monomanie aient été apportées à son procès, que nous avons déjà qualifié, après une étude attentive, de « véritable comédie judiciaire [30] ». La dure sentence est exécutée le 16 novembre 1885, malgré les vives protestations de la province de Québec [31]. Le parti national de Mercier met donc le gouvernement de Sir John au banc des criminels, à côté de la victime de Régina. Devenu chef du parti des *pendards,* Langevin perd le peu de panache qui lui restait. Pour beaucoup, il devient traître à sa nationalité. À preuve, le fait suivant. Le docteur Georges Bourgeois est inspecteur général des Postes pour le district des Trois-Rivières depuis 1878. Or, Bourgeois a ajouté à son district celui de Québec en février 1886. Mais il n'a pas été suffisamment rémunéré pour avoir assumé double charge pendant près de deux ans. Il a fait des réclamations auprès de Langevin avec qui il a toujours été au mieux. Celui-ci tardant à lui donner satisfaction, au lieu d'accuser la négligence du ministre, Bourgeois en fait une affaire de nationalisme : « Si j'étais un Anglais avec *Campbell* pour *protecteur,* j'aurais été largement payé ; mais je suis Canadien français & sous la protection de Sir Hector ! ! ! Heureusement que je n'ai plus de papier car j'allais peut-être mal parler [32] ».

Les événements de 1885 ont été racontés à maintes reprises, et par les historiens les plus sérieux. Il semble que tout a été dit et écrit sur cette heure tragique et douloureuse de notre histoire. Et pourtant, il y a quinze ans, un journaliste chevronné,

---

[29] A. Dansereau à J.-A. Chapleau, 5 août 1885, APC, Fonds Chapleau, M.G. 27, I, C 3.

[30] Voir notre thèse (D.E.S.), *Une figure politique du* XIX[e] *siècle, François-Xavier Lemieux,* 125ss.

[31] Sur la question Riel, voir E. B. Osler, *The man who had to hang Louis Riel ;* A. Ouimet, *La vérité sur la question métisse au Nord-Ouest ;* R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec,* V ; G. Stanley, Louis Riel et *The Birth of Western Canada ;* et M. Wade, *Les Canadiens français,* I.

[32] G.-A. Bourgeois à O. Fortier, 13 janvier 1887, AMMSA, Fonds Georges-A. Bourgeois, II : 396.

Omer Héroux, a fait planer le mystère sur l'attitude de Langevin au moment du procès Riel. Dans *le Devoir* du 13 août 1951, Héroux rapportait les souvenirs de Pierre McLeod, rédacteur du *Monde* en 1885 et le seul journaliste de langue française à assister au procès de Riel. Un jour de 1897, McLeod avait montré à son jeune collaborateur du *Trifluvien* une enveloppe qu'il avait reçue à son départ pour le Nord-Ouest, avec instructions de ne l'ouvrir qu'à Régina. C'était une lettre du propriétaire du *Monde*, Hector Langevin, qui lui prescrivait « de se mettre, dès son arrivée à Régina, en relations avec les avocats de la défense [33] ». « Je n'ai jamais vu cette lettre, écrit Héroux, mais je vois McLeod, debout devant son petit bureau, m'en redisant le contenu, rappelant avec gratitude les égards qu'avaient eus pour lui, dix ans plus tard, en souvenir de cette collaboration lointaine, Fitzpatrick et Lemieux, ses adversaires politiques [34] ».

Après avoir parcouru *le Monde* de 1885, nous ne sommes guère portée à douter de ce témoignage que rapportait Héroux dans *le Devoir* de 1951. Mais aucun document ne nous permet de conclure qu'il y ait eu, dans la vie de Langevin, mêlé à l'animosité qu'a retenue l'histoire, ce moment de flirt avec les libéraux. Il est sûr que Langevin, de concert avec Chapleau et Caron, fait tout ce qu'il peut pour sauver Riel de l'échafaud. Il admet que les griefs des Métis sont fondés et que Sir John, qui a pratiqué une politique d'atermoiements envers le Nord-Ouest, n'est peut-être pas moins coupable que les rebelles. Il s'inquiète de la puissante agitation de la province de Québec et du mouvement fanatique d'Ontario qui prétend lui faire contrepoids. Il se rend compte que, en résistant aux appels à la clémence de leurs collègues canadiens-français, les ministres de langue anglaise se font, consciemment ou non, librement ou non, les instruments des orangistes d'Ontario. La pendaison de Riel, Langevin la ressent donc, avec une profonde et douloureuse indignation, comme un soufflet donné à sa race. Langevin prend alors une attitude bien déterminée. Les nationaux réclament la démission des ministres canadiens-français en signe de protestation contre la résistance de leurs collègues anglo-canadiens. Mais Langevin, Chapleau et Caron décident de rester à leur poste afin d'éviter une

[33] O. HÉROUX, dans *le Devoir*, 13 août 1951.

[34] *Ibid.*

guerre de races : « [...] si [nous] nous étions retirés du gouvernement sur cette question, qu'arrivait-il ? Riel aurait été pendu, tout de même, et nous aurions mis une barrière infranchissable entre le gouvernement actuel et les Canadiens Français. Nous nous fermions le gouvernement, et en faisant bande à part les Canadiens Français coalisaient contre eux l'élément anglais, et nous mettaient en guerre de race, de nationalité, &c. [35] »

Langevin garde donc son portefeuille. Bien qu'il soit blessé à vif, il ne desserrera pas les lèvres jusqu'à la prochaine session. « Se taire » est naturel à Langevin. C'est généralement au dedans que bouillonnent ses colères... Dans cette occasion cependant, il choisit délibérément le silence comme le parti le plus sage. Et la presse le ménage, alors qu'elle est très dure pour Chapleau et Caron qui essaient d'expliquer au peuple la pendaison de Louis Riel [36]. « Il y a là une nuance qui s'explique par le douloureux silence que vous avez gardé [37] », fait remarquer à Langevin un ami resté fidèle, Louis-Honoré Huot. Aussi Langevin ne regrette pas d'avoir gardé le silence : « Je crois avoir eu raison. J'attends la session. C'est plus digne, plus constitutionnel et ce sera, je pense, plus fructueux [38] », écrit-il à Mousseau.

Au Parlement, Langevin prend la parole au tout début du long débat sur l'affaire Riel, immédiatement après Philippe Landry, député de Montmagny. Le 2 mars 1886, celui-ci prononce un discours modéré sur la question, suivi pourtant d'une motion de blâme contre le gouvernement [39]. Langevin se lève alors pour expliquer la position du gouvernement sur les affaires du Nord-Ouest. Il parle pendant une heure et quart, sans éloquence toujours, bien qu'il ait aperçu dans les galeries des auditeurs de marque comme la Marquise de Lansdowne et l'ambassadeur anglais [40]. Il termine en proposant, appuyé par Caron, la question préalable, afin d'éviter les amendements à la motion Lan-

---

[35] H. Langevin à Edmond Langevin, 20 novembre 1885, APQ, CC, FHL 3.
[36] Voir R. RUMILLY, *op. cit.*, V : 43ss.
[37] L.-H. HUOT à H. Langevin, 17 novembre 1885, APQ, CC, FHL 13.
[38] H. Langevin à J.-A. Mousseau, 17 janvier 1886, APQ, CC, FHL 18.
[39] *Débats de la Chambre des communes*, 49 Vict., 1886, XXI (I) : 72ss. et *Journaux de la Chambre des communes*, 49 Vict., 1886, XX : 44s.
[40] H. Langevin à J. Langevin, 11 mars 1886, APQ, CC, FHL 5 ; et R. RUMILLY, *op. cit.*, V : 157.

dry [41]. Mais le débat se prolonge jusqu'au 24 mars. La motion est alors rejetée par 146 contre 52 voix [42]. Quelques heures avant la mise aux voix, Chapleau a répondu au magnifique discours que Laurier avait prononcé le 16 précédent. Encore une fois, c'est Chapleau qui sort du débat avec tous les honneurs de la guerre ! Le gouvernement est sauvé, mais l'agitation va s'aggravant dans le Québec et l'Ontario, et le 16 novembre 1885 a vraiment sonné le déclin du vieux chef et de son parti conservateur. « Le 16 novembre ! quelle date lugubre, écrit Desjardins à Masson. Ne pensez-vous par comme moi qu'elle marque les commencements d'une fin de règne ! Sir John a vu l'aurore de sa carrière politique éclairée par les reflets de l'incendie du Parlement à Montréal, son couchant va alors s'assombrir derrière le gibet de Régina [43] ».

Aux élections provinciales du 14 octobre 1886, la lutte est très serrée. Il est d'abord impossible de déterminer qui des ministériels ou des oppositionnistes ont la confiance de l'électorat. Ross prétend détenir une majorité, tandis que Mercier affirme que trente-cinq députés se rangent sous son drapeau national [44]. Dans une assemblée tenue à Montréal le 18 octobre, il annonce déjà au peuple que le gouvernement national qu'il va être appelé à former sera « composé des meilleurs éléments des deux nuances du parti national [45] ». Mais Ross se cramponne au pouvoir malgré les réclamations des nationaux. Ce n'est que le 25 janvier qu'il remet les armes. Masson appelle alors un autre conservateur de droite, Taillon. Mis en minorité à la Chambre, celui-ci doit céder le pouvoir quelques heures après l'ouverture du Parlement, le 29 janvier 1887. La province vient d'enregistrer le plus court parlement de son histoire. L'arrivée des nationaux au pouvoir annonce la mort prochaine du parti conservateur provincial. Après l'ère Mercier, que terminera brutale-

---

[41] *Journaux de la Chambre des communes*, 49 Vict., 1886, XX : 45 ; et *Débats de la Chambre des communes*, 49 Vict., 1886, XXI (1) : 77ss.

[42] *Journaux de la Chambre des communes*, 49 Vict., 1886, XX : 73s.

[43] J. Desjardins à R. Masson, 16 novembre 1885, AHM, FM.

[44] *L'Électeur*, 18 octobre 1886. En fait, Mercier aura l'appui de 36 députés au Parlement (J. HAMELIN, J. LETARTE et M. HAMELIN, « Les élections provinciales dans le Québec », *Cahiers de géographie de Québec*, 4e année, n° 7 (octobre 1959 — mars 1960), [22]

[45] *L'Électeur*, 18 octobre 1886.

ment le scandale de la Baie-des-Chaleurs [46], les conservateurs reprendront le pouvoir pour une dernière législature. Mais ce sera le chant du cygne du parti conservateur provincial, en un chant du cygne beaucoup plus conforme aux vérités de l'histoire naturelle qu'aux légendes de la poésie ! Trois premiers ministres, De Boucherville, Taillon et Flynn, s'essayeront à gouverner la province entre 1892 et 1897. Cette instabilité ministérielle montrera assez la faiblesse du parti conservateur. Après ce règne peu glorieux, l'aile gauche, sous la direction de Chapleau, s'unira aux libéraux, et celle alliance expliquera en bonne part les victoires de Laurier, de Marchand et du libéralisme politique au Canada. Il restera alors quelques castors. Mais bientôt « cette race de rongeurs » ne comptera plus que « dans le catalogue des espèces disparues [47] », pour employer le style imagé de Chapleau.

La victoire de Mercier, après laquelle le parti conservateur provincial n'a plus qu'à agoniser, c'est la victoire du nationalisme québécois, longtemps tenu en bride, qui a pris son élan à partir de l'affaire Riel. Un député conservateur qui, en décembre 1885, se déclarait indépendant et plus attaché aux principes qu'au parti, faisait cette remarque fort judicieuse : « La politique centralisatrice que Sir John a suivie depuis quelques années a contribué peut-être plus que l'exécution de Riel, à la désorganisation du parti conservateur [48] ». En effet, les nationaux québécois ne sont pas des isolés dans le Canada de 1886. Ils ont raison d'écrire qu'il n'y a pas « une seule province qui n'ait,

---

[46] Le scandale de la Baie-des-Chaleurs est le transfert, approuvé par Mercier, du contrat du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs à un syndicat dont le Trésorier provincial, Ernest Pacaud, reçoit $100 000. Mercier touche $10 000 de cette commission pour dépenses d'élections contestées et $5 000 pour frais de voyage. Quand éclate le scandale, le premier ministre séjourne, en effet, en France afin d'y négocier un emprunt provincial. Le lieutenant-gouverneur, Angers, démet Mercier de ses fonctions en décembre 1891. Aux élections du 8 mars suivant, le peuple censure la conduite du premier ministre. C'est le coup d'État Angers qui met fin au règne de Mercier dans la province.

[47] A. Chapleau à W. Laurier, 21 février 1897, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 38.

[48] G.-A. Gigault à P. Boucher de La Bruère, 3 décembre 1885, ASTR, (Personnages canadiens, L à Z), D 3, R 82.

elle aussi, sa question nationale [49] ». Aussi la marée montante du mécontentement contre le pouvoir central ne se fait-elle pas sentir seulement au Québec. Dans toutes les provinces, il y a une certaine opposition à la politique douanière du Dominion. En 1886, la Nouvelle-Écosse est balayée par un fort vent sécessionniste, alors que l'aigreur grandit sans cesse au Nouveau-Brunswick. L'Ontario est sous l'emprise d'Olivier Mowat, un autonomiste déclaré depuis quinze ans déjà, qui conteste vigoureusement et inlassablement le droit de désaveu du pouvoir central. Dans l'Ouest, colons et hommes d'État secouent les chaînes de la servitude.

Las des exigences de la politique nationale, les uns réclament les terres ; les autres, un réseau ferroviaire rival du Pacifique. L'hostilité que la Colombie canadienne a déclarée à l'État fédéral à propos du tarif protecteur est aggravée par le conflit sur l'immigration des Orientaux. Ayant pris conscience que, dans chaque province, le fédéralisme ruine de grandes espérances ou entrave de légitimes aspirations, Mercier prendra l'initiative de convoquer les premiers ministres provinciaux à Québec, en octobre 1887. À cette première Conférence interprovinciale, diverses questions concernant l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* seront soulevées. Les premiers ministres examineront les bases de la Confédération. Ils étudieront la répartition des pouvoirs et l'arrangement financier prévus par la constitution canadienne. Malgré la diversité de leurs griefs et de leurs intérêts, ils s'entendront pour mettre un cran à la centralisation de l'État fédéral, de façon à assurer aux provinces l'autonomie législative et les ressources financières nécessaires à une administration efficace [50]. La Confédération canadienne paraît donc sérieusement menacée en 1887. Ce mécontentement général dans le pays, joint à la guerre de races et de religions qui s'est rallumée autour de l'échafaud de Régina, prouve que l'unification nationale n'est pas faite après vingt ans de fédéralisme. C'est l'échec de la Confédération et de la politique fédérale.

---

[49] [Anonyme], *l'Autonomie des provinces en péril*, 8. ACSM, Fonds de l'Immaculée-Conception, 1446.

[50] Voir *Conférences fédérales-provinciales et conférences interprovinciales, de* 1887 à 1926, 5ss.

Malgré leur inquiétude, Sir John et ses lieutenants doivent tenir des élections générales le 22 février 1887. Pendant la campagne électorale, les conservateurs n'ont qu'une attitude à prendre : défendre la politique du gouvernement fédéral, en tenant compte des griefs propres à chaque province. Dans le Québec, Mercier fait la campagne contre le gouvernement centralisateur d'Ottawa. Dans la brochure qu'ils publient à cette occasion, *l'Autonomie des provinces en péril,* les disciples de Mercier rappellent les efforts et les intrigues de Macdonald pour obtenir une union législative, puis les empiétements législatifs de son gouvernement depuis 1867. Le remède à ce mal n'est pas dans le rappel de la Confédération, mais dans le renversement du gouvernement de Sir John, disent les nationaux : « Le mal dont la Confédération souffre vient exclusivement de l'administration actuelle, de son autoritarisme, de ses abus de toutes sortes et de ses violations du droit. Qu'on extirpe le mal, pendant qu'il en est temps encore ; et nous croyons que le Canada peut, sous l'égide de la Constitution actuelle, modifiée dans quelques dispositions centralisatrices, accomplir encore beaucoup de progrès et achever pacifiquement sa croissance politique [51] ». En réalité, les nationaux ont peu d'espoir d'abattre Macdonald qui, malgré ses erreurs, ses intrigues, voire ses trahisons, tourne au mythe pour les masses et devient, en temps d'élections, un séducteur irrésistible. Combien justement Laurier écrira-t-il à Louis Fréchette, au moment où il deviendra chef du parti libéral national :

> Mon cher ami, tu exprimes des espérances sur le succès du parti, que je ne partage pas du tout. Il ne manque pas d'éléments d'opposition, mais la personnalité de Sir John est si universellement absorbante, qu'il réussira toujours à grouper une majorité autour de lui, bien que des signes d'effondrement prochain soient manifestes. Sir John cependant peut se dire comme Louis XV : « Tout ceci durera aussi longtemps que moi ! » Et après lui comme après Louis XV, le déluge. D'ici là, nous aurons une tâche des plus ingrates, & après cela, une tâche des plus difficiles & des plus dangereuses [52].

En fait, le parti conservateur de l'irrésistible Sir John revient au pouvoir, bien que sa majorité soit fortement diminuée [53].

---

[51] [Anonyme], *l'Autonomie des provinces en péril,* 16, ACSM, Fonds de l'Immaculée-Conception, 1446.

[52] W. Laurier à L. Fréchette, 18 juillet 1887, APC, Fonds Louis Fréchette, M.G. 29, G 13, vol. 4.

Langevin est réélu aux Trois-Rivières. Les libéraux lui ont opposé Louis-Philippe Pelletier, un émule de Mercier. Là comme ailleurs dans la province, le parti national a combattu avec une hardiesse incroyable. La lutte de 1887 est, sans contredit, la plus pénible que le parti conservateur ait eu à soutenir depuis vingt-cinq ans. Langevin n'obtient que 30 voix de majorité ,alors qu'il en espérait de 200 à 300 [54]. Ses adversaires contestent son élection sous vingt chefs d'accusation, convaincus qu'au moins cent vingt électeurs ont voté illégalement. Ils ont l'espoir d'obtenir non seulement l'annulation de l'élection de Langevin, mais la « disqualification » du chef conservateur [55]. Bientôt cependant, les nationaux retirent leur pétition « dont ils déclarent, affirme Langevin, ne pouvoir prouver les allégués [56] ». Si faible que soit sa majorité, Langevin doit sa victoire à Mgr Laflèche, qui s'est prononcé pour les « francs-conservateurs », contre les nationaux, sous la très forte influence de sa célèbre éminence grise. En général, le clergé de la province est sympathique au mouvement national. C'est avec raison qu'on attribue à son influence le résultat des élections provinciales. Deux journaux, fondés exclusivement pour la défense des intérêts religieux, appuient le clergé national : *la Vérité*, que dirige Tardivel à Québec, et l'*Étendard*, que dirige le « grand vicaire » Trudel à Montréal. Celui-ci s'est engagé dans le mouvement national, affirmant : « [...] je n'hésite pas à dire et je crois sincèrement, que *même sous le rapport des principes conservateurs, Mercier vaut pour le moins Ross* [57] ».

Mgr Laflèche partage les principes de Mgr Taché et de Mgr Grandin sur la question du Nord-Ouest. Il croit que le remède à apporter aux maux des Métis n'est pas le renversement des ministères « au risque d'avoir pis comme le prouve l'expérience du passé », mais l'action de « députés honnêtes, fermes et consciencieux » qui forceraient le gouvernement à la justice, à l'équité et au respect « des droits religieux et civils de tous les citoyens

[53] D. CREIGHTON, *John A. Macdonald*, II : 470.

[54] H. Langevin à J. Langevin, 27 février 1887, APQ, CC, FHL 5 ; et *le Journal des Trois-Rivières*, 24 février 1887.

[55] L. Désilets à H. Langevin, 8 avril 1887, APQ, CC, FHL 10.

[56] H. LANGEVIN, *Notes intimes* [207].

[57] F.-X.-A. Trudel à L.-F. Laflèche, 24 novembre 1886, ASTR, (Trifluviens — P à Z), C 4, T 52.

sans distinction de race et de langue [58] ». Bien qu'il désapprouvât le principe du mouvement national, Mgr Laflèche ne voulut pas témoigner sa désapprobation de façon publique et solennelle à l'époque des élections provinciales. L'abbé Luc Désilets arrive à le convaincre que son abstention fut une des principales causes du renversement de Ross et de la victoire que le libéralisme a remportée sous le couvert du parti national. Remarquons, en passant, l'empire presque absolu que l'abbé Désilets exerce sur Mgr Laflèche et, en corollaire, le rôle de premier plan que joue le curé du Cap-de-la-Madeleine dans l'histoire politique et religieuse du Canada au XIXe siècle. Laissé à lui-même, l'évêque des Trois-Rivières ne se serait jamais livré au combat de géant que fut toute sa vie. Nombreux sont les documents que nous pourrions citer pour mettre en relief cette emprise de l'abbé Désilets sur son évêque. Aussi comprenons-nous que, après avoir inventorié la monumentale correspondance de Mgr Laflèche et de l'abbé Désilets, Mgr Albert Tessier en arrive à cette conclusion lourde de conséquences pour les historiens : « L'abbé Désilets était plus qu'un collaborateur ou un bras droit ; il était le conseiller, l'inspirateur et, au besoin, l'excitateur du grand évêque. Il lui donnait des consignes, il l'exhortait à ne pas reculer, à ne pas composer ; assez souvent il lui reprochait de mollir [59] ! »

À la veille des élections générales de 1887, l'abbé Désilets exhorte donc son évêque à prendre position pour les francs-conservateurs contre les nationaux : « C'est l'attitude *ferme* de Votre Grandeur qui sauvera la position aux T.-Riv., à Champlain et ailleurs. [...] Il est certain que la moindre concession ou faiblesse de Votre part, vis-à-vis des adversaires, peut *ramener et pires que jamais* les difficultés que nous venons de traverser [60]. » C'est en faveur d'Hippolyte Montplaisir que l'abbé Désilets sollicite l'intervention de Mgr Laflèche. La réélection du maire de Champlain, qui est député à la Chambre des communes depuis 1871, est fortement menacée par la cam-

[58] L.-F. Laflèche à L. Désilets, 19 janvier 1887, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 39.

[59] A. TESSIER, « Luc Désilets, un des « fanaux de tôle » de Mgr Laflèche », *les Cahiers des Dix*, n° 19, 1954, 161.

[60] L. Désilets à L.-F. Laflèche, 30 janvier 1887, ASTR, Fonds Marquis, B 3, D 38.

pagne de Trudel dans l'*Étendard*. Le « grand vicaire » a fondé son journal en 1883, grâce à l'appui du clergé, pour la défense des intérêts religieux. C'est, à Montréal, l'écho de *la Vérité* que dirige Jules-Paul Tardivel à Québec. Or, sur la question Riel, Trudel et Tardivel se séparent de leurs amis ultramontains et donnent leur appui à Mercier. Sous la forte pression de son éminence grise, Mgr Laflèche renonce donc à « cette grande réserve [61] » qu'il voulait garder et justifie son ami, le docteur Bourgeois, d'avoir écrit à la veille des élections : « Langevin se présente ici et sera élu... par l'influence de Monseigneur [62] ! ! ! »

Langevin sort donc victorieux des élections de 1887, mais considérablement affaibli, « avec à peine une garde de caporal [63] », note très justement Desjardins. Chapleau a décidément le dessus sur lui. C'est le district de Montréal qui donne la victoire aux conservateurs de la province, et Chapleau en reçoit tout le bénéfice et le prestige. À la veille des élections générales, le rival de Langevin s'est dit insatisfait du semblant de décentralisation opérée dans le parti conservateur depuis son arrivée à Ottawa. Il a imposé que Macdonald proclamât la parfaite autonomie des trois districts électoraux de la province de Québec, autrement il résignait son portefeuille [64]. Entre autres revendications, Chapleau exigeait, pour son district de Montréal, tout le « patronage », le choix des candidats aux élections et la responsabilité de la caisse électorale. En plus, il demandait la disparition du *Monde* et pleine liberté quant au choix du successeur de Masson au Sénat, c'est-à-dire la nomination de Sénécal pour la division des Mille-Îles [65]. Macdonald, Langevin et Caron se rendirent aux volontés de Chapleau.

Avec le morcellement de son royaume politique, ce fut, pour Langevin, la diminution du peu d'influence qui lui restait. Croyons-en son propre témoignage : « [...] les divisions parmi

---

[61] L.-F. Laflèche à H. Langevin, 8 janvier 1887, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, L 102.

[62] G.-A. Bourgeois à A. Desjardins, 19 janvier 1887, AMMSA, Fonds Georges-A. Bourgeois, II : 399.

[63] A. Desjardins à R. Masson, 10 mars 1887, AHM, FM.

[64] J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 20 janvier 1887, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 205.

[65] *Memo* écrit de la main de J.A. Macdonald [s.d.], APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 205.

les Conservateurs Bas Canadiens [*sic*] diminuent nécessairement mon prestige & mon influence dans le Cabinet, dans la Chambre & dans le pays [66] ». Après les élections du 22 février 1887, sa position est donc assez peu enviable. Il n'y a qu'une région de la province où l'aile traditionnelle du parti a la majorité, c'est celle que dirige Chapleau. Trois-Rivières, comme Québec, donne une très forte majorité aux nationaux [67]. Quant aux ailes du parti, les ultramontains les plus avancés suivent l'*Étendard* et *la Vérité*. Plusieurs ultramontains modérés, dont Alphonse Desjardins, l'ex-rédacteur du *Nouveau-Monde*, se déclarent indépendants, blâmant autant l'opportunisme de Mercier et de ses émules nationalistes que la politique d'atermoiements des chefs conservateurs [68]. Il sont en faveur d'un mouvement national, non d'un parti national. Les ultramontains qui restent fidèles au parti conservateur ne se réclament pas de Langevin. Leur maître, c'est Masson. D'ailleurs Langevin n'a jamais été un des leurs, comme nous avons eu maintes occasions de le dire.

En 1884, Hectorine Langevin s'est mariée avec Thomas Chapais. Le jeune homme, rédacteur du *Courrier du Canada*, est un membre actif du Cercle catholique, groupement de jeunes laïcs, fondé en 1876 pour la défense des principes « catholiques ». On a cru que le beau-père épousait alors les tendances ultramontaines de son gendre, vu qu'il lui reconnaissait toutes les qualités : « Thomas Chapais n'a pas de fortune, confie-t-il à son frère Jean, mais c'est un jeune homme de grands talents, bon orateur, excellent écrivain et de conduite irréprochable. Il est conservateur et il a un bel avenir devant lui. Tu sais ses bonnes et belles qualités, son intelligence et son instruction [69] ». Mais il y a des chocs d'idées dans la maison de la rue Saint-Louis où cohabitent Langevin et Thomas Chapais. À preuve, ce fait que Clément Vincelette raconte à Mgr Laflèche [70]. Il est alors question de nommer l'assistant-rédacteur du *Chronicle*,

---

[66] H. Langevin à Edmond Langevin, 3 mars 1887, APQ, CC, FHL 3.

[67] R. RUMILLY, *op. cit.*, V : 228.

[68] A. Desjardins à R. Masson, 29 janvier 1887, AHM, FM.

[69] H. Langevin à J. Langevin, 8 décembre 1883, APQ, CC, FHL 5. Sur le mariage d'Hectorine Langevin à Thomas Chapais, voir J. BARNARD, *Mémoires Chapais*, III.

[70] C. Vincelette à L.-F. Laflèche, 16 mai 1886, ASTR, Fonds Mgr Laflèche (correspondance), B 2, V 158.

E.T.D. Chambers, inspecteur des Postes pour le district de Québec. Or, Chambers est un franc-maçon notoire, et les ultramontains croient que l'encyclique *Humanum genus* [71] fait aux catholiques un devoir de s'opposer à la nomination des francs-maçons aux postes de commande. Tandis que Langevin se montre favorable à la nomination de Chambers, Thomas Chapais s'y oppose avec ses amis du Cercle catholique. Sur cette question, comme sur d'autres de plus ou moins grande importance, les rapports se tendent entre le beau-père antiultramontain et le gendre ultramontain.

En somme, la situation de Langevin est loin d'être confortable en 1887. Et pourtant. il s'y accroche, refusant d'abord d'entrer au Sénat, au désappointement d'un grand nombre de conservateurs :

> Il faut ici un changement, c'est évident, écrit Desjardins à Masson. Si Langevin avait du patriotisme pour deux sous, il consentirait à aller prendre au Sénat la place de Caron laissée par Campbell. Il a justement ce qu'il faut pour remplir convenablement cette position et il enlèverait du coup aux mécontents le grief qui les fait depuis si longtemps crier, absence d'un ministre de notre langue au Sénat. Mas non, son misérable égoïsme, ce rêve d'arriver à occuper le premier rôle dans la Chambre des Communes et dans le pays le fait s'entêter jusqu'à la folie et presqu'à la trahison dans une position où il n'y a que ridicule pour lui et humiliation et affaiblissement pour nous. Cela ne doit plus durer [72].

Desjardins, qui n'a jamais eu de sympathie pour Langevin, voit-il clair dans le jeu de son chef ? Le fait suivant permet de le croire. À la veille des élections générales, Sir John a rappelé Tupper d'Angleterre afin de pacifier la Nouvelle-Écosse, en mal de sécession [73]. Le retour de Sir Charles trompe les ambitions de Langevin. Du moins, c'est ce que laisse entendre cette confidence faite à son frère Edmond : « [...] advenant la retraite de Sir John, il ne serait pas étonnant que Sir Charles fût appelé à lui succéder. Aussi, est-il très possible que je songe avant peu à prendre ma retraite et à laisser à mes compatriotes la respon-

---

[71] Encyclique de Léon XIII sur la franc-maçonnerie, publiée le 20 avril 1884.
[72] A. Desjardins à R. Masson, 15 mars 1887, AHM, FM.
[73] J.A. Macdonald à C. Tupper, 28 janvier 1887, APC, Fonds Tupper, M.G. 26, F 1 (a), vol. 8.

sabilité qu'ils ont prise. Peut-être eux & le clergé en particulier regretteront-ils alors amèrement ce qu'ils auront fait [74]. »

Langevin n'entre pas au Sénat. Quelques mois plus tard, soit le 21 mai 1887, c'est Spencer Wood que lui offre Macdonald. Langevin refuse de nouveau pour cette raison qu'exposent les *Notes intimes*.

> Sir John me dit [...] que tout en m'offrant cette position, il espère que je ne la prendrai pas, parce que ma présence est nécessaire dans le Gouvernement dans l'intérêt du parti & du pays. Je le remerciai beaucoup de son offre, et je lui dis que sous [*sic*] les circonstances je ne l'accepterais pas. Je savais que mes amis politiques désiraient que je restâsse [*sic*] dans le gouvernement, ma retraite devant nuire beaucoup à ma Province et à mon parti [75].

Quoique gonflé d'orgueil et d'ambitions, Langevin est peu capable d'illusions. Mais Macdonald, lui, n'a pas son pareil pour enjôler un homme dont il a besoin... Et le premier ministre du Canada a besoin de Langevin aux Travaux publics. Malade depuis quelque temps déjà, devenu très impopulaire, supplanté effectivement au leadership du parti et menacé de perdre la succession de Macdonald, Langevin n'a plus qu'une vraie force : sa longue et fructueuse carrière de ministre des Travaux Publics. Mais le ministre sera détrôné comme le conservateur-antiultramontain, le successeur de Cartier et le lieutenant de Macdonald. La disgrâce doit être totale.

Il y a plusieurs années que Tarte travaille à faire disparaître Langevin. Tarte avait été admis à la pratique du notariat en 1879, mais il n'avait pas tardé à trouver sa voie dans le journalisme. Rédacteur du *Canadien* depuis 1872, il devait se faire remarquer par la fougue avec laquelle il défendait les principes conservateurs en religion et en politique. Il avait représenté Bonaventure à l'Assemblée législative de Québec de 1877 à 1881. Mais Tarte dont on dira un jour, peut-être avec raison, que son « principe fondamental consiste à n'en pas avoir [76] », roucoule volontiers aujourd'hui de doux propos avec ceux dont il sera, demain, l'ennemi le plus féroce. Ainsi, après avoir été au mieux avec Langevin pendant de longues années, Tarte a

---

[74] H. Langevin à Edmond Langevin, 3 mars 1887, APQ, CC, FHL 3.
[75] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [207]s.
[76] *Le Quotidien*, 21 décembre 1892.

brassé une intrigue contre lui en décembre 1883. Avec quelques amis, il devait engager Langevin à faire nommer Sénécal au Sénat. Le *leader* conservateur se serait ainsi mis à dos les castors, qui auraient vu dans Sir Hector l'allié de Chapleau, et la condamnation de leur conduite, dans la nomination de Sénécal. Or, Langevin ne serait pas sorti vivant d'une guerre contre les castors. Nous avons vu que, pour survivre, il avait volontairement observé la plus stricte neutralité dans le conflit des conservateurs québécois. Chapleau serait devenu maître de la place, comme le désirait Tarte en 1883, après l'avoir ruiné au gouvernement provincial un an plus tôt. Cette intrigue de Tarte, c'est Cyrias Pelletier qui l'a déjouée en la révélant à Langevin [77]. Mais Tarte est né pour le combat et la proie. En 1885, le rédacteur de *l'Électeur,* Ernest Pacaud, écrivait à Laurier que les révélations de Tarte lui étaient précieuses à la direction de l'organe officiel du parti libéral [78]. Louis Fréchette, rédacteur en 1884-1885 de *la Patrie,* feuille dont le radicalisme rappelait celui de *l'Avenir,* consentait à s'unir à Tarte « contre l'ennemi commun », en l'occurrence Langevin, parce qu'il fallait que « cet individu dégringole [79] ». Jusqu'à sa célèbre volte-face de 1892, Tarte jalonne ainsi l'histoire du conservatisme québécois de ses trahisons plus ou moins éventées. Toutefois le jalon le plus important, c'est l'affaire Langevin-McGreevy dont Tarte a prévu, non sans quelque passion, les funestes conséquences.

Le scandale Langevin-McGreevy, c'est, au départ, la version canadienne et moderne du fratricide de Caïn [80]. Les frères

---

[77] C. Pelletier à H. Langevin, 14 décembre 1883, APQ, CC, FHL 19.

[78] E. Pacaud à W. Laurier, 10 janvier 1885, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a) vol. 737.

[79] L. Fréchette à [Tarte], [s.d.], APC, Fonds Tarte, M.G. 27, II, D 16, vol. 2. Sur cette lettre rien n'indique le destinataire et la date. Mais le contexte permet de supposer qu'elle est adressée à Tarte en 1884 ou 1885, alors que Fréchette dirige *la Patrie.*

[80] Voir L. LAPIERRE, « Joseph-Israël Tarte and the McGreevy-Langevin Scandal », *RSHC,* 1961–1962, 47ss, et B. FRASER, *The Political Career of Sir Hector Langevin,* thèse manuscrite (M.A., Toronto). Ces deux auteurs ont visiblement travaillé ensemble sur cette affaire McGreevy. L'importance que B. Fraser consacre au scandale Langevin-McGreevy nous semble exagérée dans l'ensemble de sa thèse. Mais il reste que son étude et celle de L. Lapierre paraissent exhaustives.

McGreevy sont d'importants entrepreneurs de Québec. En plus, Thomas est député de Québec-Ouest aux Communes, trésorier provincial du parti conservateur et ami très intime de Langevin dont il partage la maison à Ottawa et le bureau au parlement pendant la session fédérale. Après une malheureuse querelle d'argent, Robert McGreevy révèle à Israël Tarte les marchandages négociés par son frère, à Ottawa, depuis de longues années. Thomas McGreevy était au courant des soumissions qui étaient faites au ministère des Travaux publics. Il en informait son frère qui se hâtait de soumissionner au prix le plus bas. Ainsi, celui-ci se voyait-il concéder l'entreprise d'importants travaux publics et versait une commission au parti conservateur de la province. Ces révélations de Robert McGreevy, Tarte entreprend de les publier dans *le Canadien* à partir du 18 avril 1890. En même temps que le député-entrepreneur Thomas McGreevy, les articles du *Canadien* mettent en cause Langevin comme ministre des Travaux publics et chef du parti conservateur à Québec. Langevin aurait politiquement bénéficié de la conspiration des frères McGreevy. Tarte a la réputation de rechercher le sensationnel et d'être un amateur de scandales. Ses articles causent donc assez peu d'émotion. On croit que l'affaire finira avec le procès en diffamation que lui intente McGreevy. Aussi, à la fin d'août, Langevin n'hésite pas à suivre l'avis de son médecin : il part pour l'Ouest canadien [81]. Avec ses trois filles, son gendre et son secrétaire particulier, il voyage dans un wagon privé, le Champlain. Langevin se rend jusqu'à la côte du Pacifique, qu'il n'a pas revue depuis vingt ans. Il visite Victoria et New Westminster ; il découvre Vancouver qui n'existait pas en 1871. Langevin se dit satisfait du visage qu'a pris la Colombie britannique depuis son entrée dans la Confédération. Mais les journaux qui soulignent le passage du ministre canadien laissent percer un soupçon d'antifédéralisme qui peut alarmer le gouvernement canadien [82].

---

[81] H. Langevin à J.A. Macdonald, 16 août 1890, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 227.

[82] M. Hector Cimon nous a prêté un calepin où sont collectionnées des coupures de journaux, non identifiées et non datées, marquant les différentes étapes du voyage de Langevin.

À l'automne suivant, Tarte attaque directement Langevin [83] au sujet de l'affaire McGreevy. Ses révélations deviennent si accablantes contre le ministre fédéral que la fièvre monte au cabinet. En janvier 1891, Macdonald songe donc à étouffer le scandale. Il appelle Angers au ministère fédéral, afin de pouvoir placer Langevin à Spencer Wood. Mais Angers ne l'entend pas de la même oreille. D'après une longue lettre qu'il écrit à Sir John le 22 janvier 1891, le lieutenant-gouverneur comprend la profonde sympathie de Macdonald pour Langevin. Mais le premier ministre ne devrait pas se laisser guider par le sentiment : « If Sir Hector, although often warned, has wittingly lessened his usefulness, he has to blame himself alone. And he can expect an acknowledgement for rendered services only in proper time and without compromising the ministry. His state of health must be the reason of his withdrawal and care must be taken that the public have no pretext to say that he goes as a fugitive from justice, by accepting immediately another office elsewhere [84]. » Pour prouver qu'il se retire du ministère uniquement pour cause de maladie, Langevin devrait séjourner un an en Europe, pense Angers. À son retour, il pourrait être récompensé pour ses services passés si le dénouement de l'affaire McGreevy le permet [85].

Macdonald doit donc se résigner à tenir les élections générales avec une inquiétude de plus, car la conjoncture économique, le raidissement des gouvernements provinciaux et les querelles raciales ne lui permettent pas d'affronter l'électorat en toute confiance. Avec le slogan *The old leader, the old flag, the old policy*, le parti conservateur défend sa politique tarifaire, mais se dit prêt à établir des relations commerciales plus libres avec les États-Unis. À côté de la question économique traditionnelle, paraît un thème tout nouveau : les destinées de l'agriculture canadienne et le relèvement de la campagne [86]. De son

---

[83] C'est à partir du 19 novembre 1890 seulement que *le Canadien* mentionne le nom de Langevin. Voir L. LAPIERRE, *op. cit.*, 53.

[84] A.-R. Angers à J.A. Macdonald, 22 janvier 1891, APC, Fonds Macdonald, M.G. 26, A 1 (b), vol. 186.

[85] *Ibid.*

[86] Voir la brochure politique, *la Politique fédérale. Élections générales de* 1891.

côté, le parti libéral prône la Réciprocité illimitée avec les États-Unis. Pendant que Laurier et ses lieutenants font voir au peuple les avantages du libre-échange, leurs adversaires conservateurs lui présentent ses inséparables compagnes : l'annexion et la taxation directe. Le 5 mars 1891, l'histoire enregistre la quatrième victoire de Macdonald depuis 1878. Le vieux chef pourra encore manœuvrer à son goût au Parlement canadien, bien que sa majorité soit quelque peu diminuée [87]. Langevin remporte les deux mandats des Trois-Rivières et de Richelieu avec 200 et 300 voix de majorité [88]. Dans les circonstances, ce sont des victoires assez impressionnantes, surtout que la province de Québec donne aux libéraux une majorité de cinq sièges. Le peuple aurait-il pris parti pour Langevin contre ses détracteurs ? Mais Tarte ne s'émeut pas d'une telle victoire. Le 13 mars, il écrit à Laurier : « Nous allons noyer Langevin dans la mer de boue où je vois déjà tomber McGreevy. Si le gouvernement peut être tué, c'est avec cette affaire, croyez-m'en [98] ». On a donc raison de dire : « Celui que l'on frappe c'est McGreevy, mais celui surtout qu'on veut frapper, c'est Sir Hector [90] ».

Tarte complète son œuvre. Le 11 mai 1891, il demande au Parlement une enquête sur les accusations qu'il a déjà faites dans *le Canadien* contre Thomas McGreevy, Hector Langevin et le ministère des Travaux publics et qu'il répète dans la Chambre des communes [91]. Le comité des Privilèges et des Élections est chargé d'enquérir à fond sur les allégations que lui soumet Tarte [92]. Il siège pendant cinquante-cinq jours, reçoit et examine un nombre considérable de documents officiels qui ont trait aux soumissions et contrats auxquels ont été mêlés les frères McGreevy, entend les dépositions de soixante et onze témoins et tient cent séances, y compris les vingt-neuf de ses sous-comités. Après analyse, le comité a ramené les soixante-trois accusations de Tarte à seize. Les dix premières se rapportent à Thomas Mc-

---

[87] D. Creighton, *John A. Macdonald*, II : 558.

[88] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, [208].

[89] J.-I. Tarte à W. Laurier, 13 mars [1891], APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 4.

[90] F. Vanasse à H. Langevin, 10 mai 1891, APQ, CC, FHL 24.

[91] *Journaux de la Chambre des communes*, 55 Vict., 1891, XXV : 55ss.

[92] *Ibid., appendice* (n° 1), XXX. Tous les détails sur l'enquête sont tirés de ce document.

Greevy, les deux suivantes à Hector Langevin et les quatre dernières au ministère des Travaux publics. La première accusation portée contre Langevin, celle de corruption personnelle, est rejetée. La deuxième est toutefois retenue. Langevin aurait trempé dans les manœuvres illicites de Thomas McGreevy qui a vendu le contrat d'une importante entreprise du havre de Québec à Larkin, Connolly & Cie pour une somme de $1 000, qui fut versée dans un fonds destiné à Langevin. Certaines accusations portées directement contre Thomas McGreevy impliquent aussi indirectement le ministre des Travaux publics. Le 11 août, Langevin se présente volontairement devant le comité d'enquête. Après avoir résigné son portefeuille des Travaux publics, il vient plaider sa cause et opposer à toutes les accusations de Tarte « le démenti le plus formel ». Dans un interrogatoire serré de deux jours, Langevin essaie de défendre « son caractère d'honnête homme », auquel se sont attaqués ses héritiers politiques. L'enquête se termine le 19 août, et deux rapports contradictoires sont présentés à la Chambre le 21 septembre. Après un débat de quatre jours, la Chambre vote le rapport majoritaire qui déclare Langevin non coupable [93], parce que la preuve ne permet pas de conclure que le ministre connaissait la conspiration de McGreevy et de ses employés ou qu'il s'était volontairement prêté aux fins de cette conspiration [94]. Quant à McGreevy, il est reconnu coupable des accusations portées contre lui par Tarte et expulsé de la Chambre le 29 septembre [95]. Mais pendant que l'affaire McGreevy s'étendait comme une tache d'huile en souillant tout ce qu'elle touchait, la carrière politique de Langevin a pris fin.

Le 11 juin précédent, Macdonald est mort à Earnscliffe, laissant le souvenir impérissable d'un grand homme d'État. Il y avait quelque temps déjà que l'on faisait des conjectures autour de la succession du vieux chef. Langevin avait en sa faveur son droit d'ancienneté et ses longues années de service à la droite de Macdonald. Mieux que tous ses collègues ; il aurait pu assurer la continuité de la politique de Sir John, mais Lord Stanley désigna John Joseph Caldwell Abbott, qui devint premier ministre

---

[93] *Ibid.*, XXV : 531.

[94] *Ibid., appendice* (n° 1), XXX (1) : XLIII.

[95] *Ibid.*, XXV : 561.

du Canada le 16 juin 1891. Ce sont les soupçons sinistres qui pesaient sur Langevin qui furent la cause directe de son évincement. Qu'on en croie ce dialogue rapporté par Tupper dans une lettre à son fils. De Vienne, quelques jours avant la mort de Macdonald, Sir Charles racontait sa dernière entrevue avec le premier ministre. Celui-ci se faisait vieux et sérieusement malade. Voyant monter l'orage à l'horizon, il était inquiet pour le présent et pour l'avenir du parti : « Sir John looked up wearily from his papers and said to me « I wish to God you were in my place », and [...] I answered « Thank God I am not ». He afterwards, well knowing my determination, said he thought Thompson as matters now stood was the only available man. Of course he had in views the charges that were made against Langevin, and still pending. Had it been otherwise and I had been in Parliament I would have given him my support as you well know [96] ».

Il est sûr que, dans les circonstances, Langevin n'aurait probablement pas réussi à former un ministère ou, du moins, un ministère viable. Les conservateurs risquaient alors de passer le pouvoir à Laurier après ou sans élections générales. Rien d'étonnant à ce que, au sein du parti, on se soit généralement opposé à la promotion de Langevin. Thomas Chapais a lui-même prié son beau-père de ne pas accepter « une tâche ingrate et écrasante : celle de faire face à la trahison intérieure et à l'ennemi extérieur, à la fois [97] ». Il faut aller au-delà des circonstances où se trouve Langevin en 1891, pour expliquer à fond son évincement. L'affaire McGreevy a eu des dessous, auxquels n'ont pas été étrangers Chapleau, maintenant l'ennemi déclaré de Langevin, et Caron, son adversaire dévoré d'ambitions [98]. Il y a donc eu dans les révélations de Tarte, pour les soutenir et les alimenter au besoin, les sourdes poussées de la rancune de l'un et de l'intérêt de l'autre. L'affaire McGreevy a permis aux héritiers de Langevin de saisir leur proie. Langevin ne sera jamais premier ministre du Canada. Il ne sera même plus ministre du Canada.

---

[96] C. Tupper à C. H. Tupper, 4 juin 1891, APC, Fonds Tupper, M.G. 26, F 1 (a), vol. 10.

[97] T. Chapais à H. Langevin, 12 juin 1891, APQ, CC, FHL 8.

[98] Voir L. LAPIERRE, *op. cit.* ; et R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, VI.

Meurtri par les derniers événements, le ministre des Travaux publics avait résolu de sortir du gouvernement à la fin de la session. Abbott lui avait promis Spencer Wood en échange de son portefeuille [99]. La situation du nouveau premier ministre restait critique, et les doutes qui pesaient sur l'honnêteté du ministre des Travaux publics risquaient de l'envenimer encore. Si la Chambre censurait l'administration de Langevin ou refusait de voter les sommes nécessaires aux travaux publics, ce serait le désastre pour Abbott et son parti, au Parlement comme dans le pays. Le 28 juillet, dans une lettre qu'il adressait à Langevin, Abbott analysait la situation de son gouvernement puis il conseillait à Langevin de démissionner avant de déposer son témoignage devant le comité des Privilèges et Élections [100]. Le 11 août 1891, Langevin a donc résigné son portefeuille de ministre des Travaux publics du Canada. C'était pour lui un très grand sacrifice, à peine adouci par la consolation de disparaître en même temps que Macdonald, comme LaFontaine s'était retiré en même temps que Baldwin [101], et par l'espoir d'être appelé à recueillir la succession d'Angers comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Mais Abbott, dont la position se complique au gouvernement, ne tient pas parole. Thompson, qui lui succède bientôt, résout ses difficultés ministérielles en offrant à Chapleau la succession d'Angers. Ici, il faut faire une parenthèse. Autant il est facile d'affirmer l'existence et de mesurer les conséquences de la rivalité Langevin-Chapleau, autant il est difficile d'en saisir à fond la nature. Pour un temps, nous avons pensé que cet antagonisme résidait tout entier dans le conflit des personnalités, des intérêts régionaux, des tendances politiques et des ambitions personnelles. La peur de perdre le *leadership* du parti dégénérait en autoritarisme chez Langevin ; par contre, pour arriver à ce *leadership*, Chapleau multipliait les intrigues. Mais les faits postérieurs à 1891 nous déroutent. Alors que Langevin n'est plus au ministère pour contrecarrer les ambitions de ses collègues canadiens-français, Chapleau quitte le gouvernement, déçu de ne pas pouvoir y jouer un rôle à la mesure de son expérience et de son

[99] H. Langevin à F. Vanasse, 12 novembre 1891, APQ, CC, FHL 24.
[100] J.J.C. Abbott à H. Langevin, 28 juillet 1891, APQ, CC, FHL 6.
[101] T. Chapais à H. Langevin, 12 juin 1891, APQ, CC, FHL 8.

habileté [102]. Il accepte alors la succession d'Angers à Spencer Wood, malgré la très forte pression des amis du gouvernement provincial [103]. Après la chute de Mercier, Chapleau s'est opposé au choix de Boucherville comme premier ministre. Aussi, celui-ci a-t-il accepté de former un ministère à la condition expresse que Chapleau ne serait pas le successeur d'Angers à Spencer Wood [104]. Mais Chapleau sert ses intérêts personnels au mépris de ceux de la province : il devient lieutenant-gouverneur et provoque ainsi la démission du premier ministre De Boucherville. Nous nous demandons donc, sans parti pris pour Langevin, si le biographe de Chapleau ne serait pas mieux placé que nous pour donner une explication adéquate de la rivalité Langevin-Chapleau... De toute façon, pendant que Chapleau devient châtelain de Spencer Wood, Langevin doit se résigner à n'être qu'un membre obscur du Parlement canadien. Au début de 1896, alors qu'une crise ministérielle éclate au sujet de la question des Écoles du Manitoba, il est rumeur que Langevin rentre au ministère. Comme il désire avant tout l'union des conservateurs en vue de la grande lutte qui s'annonce, Langevin se tient « à l'écart ». C'est Angers, croit-il, qui est indispensable au gouvernement [105]. De vieux amis réclament alors sa nomination au Sénat [106]. Mais Langevin manque l' « Hôtel-des-Invalides », comme il a déjà manqué le fauteuil du premier ministre et le château de Spencer Wood...

Aux élections de mai 1896, il se retire définitivement de la vie publique. En juin, alors que vient de triompher le libéralisme politique au Canada, Thomas Chapais tente un dernier effort afin que Tupper nomme Langevin au Sénat avant de remettre sa démission au gouvernement général : « I think, Mr. Angers could be elevated to the bench and Sir Hector appointed to his seat in the Senate, écrit Chapais. It would be only a justice done to an old statesman, and nobody could have objection to

---

[102] R.S. White à J. Thompson, 19 septembre 1892, APC, Fonds Thompson, M.G. 26, D 1 (a), 20260.

[103] Un groupe d'amis conservateurs à J. Thompson, 2 décembre 1892, APC, M.G. 26, D 1 (a), 21088.

[104] R. Masson à J. Thompson, 5 décembre 1892, APC, Fonds Thompson, M.G. 26, D 1 (a), 21125.

[105] H. Langevin à T. Chapais, 22 avril 1896, APQ, Fonds Thompson, CC, FHL 9.

[106] *Ibid.*

that [107] ». Tupper refuse de se prévaloir du précédent créé par Mackenzie après sa défaite de 1878. Langevin se résigne donc à vivre « derrière ses rideaux tirés de la rue St-Louis [108] », comme le remarque un peu malicieusement Chapleau, de *Spencer Wood*. En 1894, il a acheté la maison qu'il habitait depuis vingt-cinq ans [109]. C'est là qu'il vit la période d'amertume qui termine sa vie. Aussi n'est-ce pas faire une conjecture bien hasardeuse que de l'imaginer au coin du feu, dans sa chaise de paille, chaussé de pantoufles, la pipe à la bouche, suivant, de ses yeux profonds et sombres de myope, les volutes de la fumée et vivant volontiers dans un passé meilleur que le présent. On ne se détache pas si facilement des liens que cinquante ans de luttes, de joies, de défaites et de triomphes ont créés ! Dans un cadre qui se prête aux souvenirs, Langevin revit tous les événements qui ont jalonné sa vie depuis les jours lointains de 1846. Il se lançait alors vers cette terre promise où il ne serait jamais admis... À chacune des heures du passé, il trouve un charme particulier, l'âge ayant grandi la gloire des unes et atténué le tragique des autres.

Au poids de l'inactivité et de la solitude, s'ajoute le déchirement des deuils. Trois de ses frères sont morts à Rimouski : Edmond, le 2 juin 1889 [110] ; Noé, le 21 juillet 1890 [111] ; et Jean, le 26 janvier 1892 [112]. On sait que l'affection d'Hector Langevin pour ses frères n'a jamais fléchi. Il a donc perdu ses plus grands confidents et amis au moment où il en avait le plus besoin. La mort lui enlève aussi deux enfants avant de le frapper lui-même. Le 19 mai 1897, son fils unique Laforce, meurt chez lui, à la suite d'une mauvaise grippe. Laforce Langevin était ingénieur civil. Avec Onésime Thibault, il a inventé une échelle de sauvetage qui porte leur nom et qui est encore en usage dans les services d'Incendies. Laforce Langevin est mort célibataire, à l'âge de trente-six ans. On devine avec quelle sincérité Langevin confie à un feuillet des *Notes intimes*

---

[107] T. Chapais à C. Tupper, 24 juin 1896, APC, Fonds Tupper, M.G. 26, F 1 (a), vol. 11.

[108] J.-A. Chapleau à A. DeCelles, 23 janvier 1893, ASTR, (Correspondance — laïques de marque), A 3, C 38.

[109] H. Langevin à J. Racey, 13 novembre 1894, APQ, CC, FHL 20.

[110] H. LANGEVIN, *Notes intimes*, 7 [109].

[111] *Ibid.*, 13 [115].

[112] *Ibid.*, 4 [106].

qu'il n'oubliera jamais ce fils dont il était fier, et avec raison, semble-t-il [113]. Le 30 mai 1904, sa fille Alphonsine meurt à son tour à Québec, après une longue et douloureuse maladie. En 1897, elle a épousé Napoléon Pelletier, fonctionnaire du gouvernement provincial et fils du conseiller législatif Thomas Pelletier. Elle laisse une petite fille de deux ans, Caroline, dont Sir Hector fait sa plus grande amie [114]. L'ancien politique et ministre des Travaux publics sait l'art d'être grand-père. Il aime beaucoup ses petits-enfants, même lorsqu'ils sont un peu turbulents. Dans son large et sévère bureau d'ex-ministre, il garde un tout petit sac de bonbons. Quand ses petits-enfants viennent le voir, c'est devenu un rite pour lui de tirer le lourd tiroir de bois noir et de leur offrir quelques bonbons dont il les sait gourmands [115]...

Pendant dix ans, Langevin vit dans cette retraite, avec ses enfants et petits-enfants qui comprennent son mal et l'adoucissent de leur présence et de leur affection. Mais à la fin de mai 1906, une congestion cérébrale le terrasse dont il se relève, pourtant, après douze heures, sans en être apparemment affaibli ni affecté. Une semaine plus tard, une bronchite l'oblige à s'aliter de nouveau. Langevin ne quittera plus sa chambre. Une congestion pulmonaire, suivie d'une deuxième congestion cérébrale, aura raison du robuste vieillard. Le 11 juin, Hector Langevin entre en agonie. Il est alors assisté de l'abbé Eugène-Charles Laflamme, vicaire à la Basilique de Québec. Il est aussi entouré de ses deux filles, Hectorine Chapais et Stella Cimon, de sa sœur Marie, de ses gendres Thomas Chapais et Napoléon Pelletier, et de quelques-uns de ses petits-enfants. Il meurt à huit heures 45 du soir, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et dix mois [116]. Hector Langevin entre dans cette vie qu'il décrivait, avec une orthodoxie douteuse : « [...] là où les travaux publics et privés sont terminés, et où l'on ne s'occupe plus de libre-échange, de protection et de nos amis un peu incommodes parfois, les Américains [117] ».

---

[113] *Ibid.*, 10 [128].

[114] *Ibid.*, 13 [131].

[115] Nous avons eu le plaisir de rencontrer trois des enfants de Stella Langevin-Cimon : madame Antoine Cimon (Rachel), madame Louis Côté (Stella) et monsieur Hector Cimon.

[116] *Le Soleil*, 12 juin 1906.

[117] H. Langevin à E. Gravel, 9 septembre 1888, APQ, CC, FHL 3.

La mort fait l'unanimité même ici-bas. Tous les journaux, d'inspiration libérale ou conservatrice, rappellent avec respect, souvent avec admiration et affection, les qualités et la longue carrière politique de Sir Hector. Parmi tant d'hommages rendus à Langevin, les paroles prononcées à la Chambre des communes par le chef de l'opposition et le premier ministre du Canada ne sont certes pas les moins remarquables [118]. Ce n'est pas l'habitude, au Parlement canadien, de faire mention du décès des anciens membres du gouvernement. Mais le chef du parti conservateur, Robert Laird Borden, réclame un traitement d'exception pour celui qui fut Père de la Confédération, artisan du Canada et serviteur de l'État pendant quarante ans. Le premier ministre du Canada rend aussi hommage à la mémoire de Langevin. Il met en relief les qualités d'homme qu'il a toujours appréciées et admirées dans son vieil adversaire politique [119]. Vendredi le 15 juin, ont lieu les funérailles de Sir Hector. Sous un soleil radieux, un imposant cortège funèbre défile par les rues Saint-Louis, du Fort et Buade jusqu'à la Basilique de Québec. À la tête du cortège, il y a les parents de Sir Hector, dont son frère Édouard, l'unique survivant du nom de Langevin, puis le lieutenant-gouverneur Sir Louis-Amable Jetté, Sir Mackenzie Bowell, ancien collègue de Sir Hector, les juges François Langelier et Adolphe-Basile Routhier, marchant côte à côte, les dignitaires de Québec, les chefs parlementaires et municipaux, les représentants de quelques villes de la province et de nombreux Québécois « de tous rangs et de tous âges [120] ». Mgr Alfred-Cyrille Marois chante le service funèbre. Après la cérémonie religieuse, le corps d'Hector Langevin est inhumé à l'Hôtel-Dieu où reposent déjà les restes de Lady Langevin. Quand se dispersent les parents et les amis qui l'ont accompagné jusqu'au sépulcre, Hector Langevin entre dans sa nuit. Même la gloire posthume lui sera refusée.

---

[118] *Débats de la Chambre des communes*, 6 Édouard VII, 1906, LXXVI : 5210.

[119] W. Laurier à E. Cimon, 18 juin 1906, APC, Fonds Laurier, M.G. 26, G 1 (a), vol. 417.

[120] *L'Événement*, 15 juin 1906.

CONCLUSION

LE XX[e] SIÈCLE a réhabilité la biographie comme genre historique. Pendant des siècles, l'œuvre biographique s'était identifiée à l'éloge ou au pamphlet tracés avec plus de passion que d'exactitude historique. Plus tard, et par réaction sans doute, elle avait eu tendance à se simplifier jusqu'à l'analyse statique, et à devenir une sorte de radiographie qui ne montrait que la structure organique d'une vie. Fidèle à l'esprit et aux exigences de l'histoire scientifique, le biographe moderne réagit contre ces reconstructions du passé nécessairement incomplètes. Par-delà les faits qui constituent la trame du développement historique, il cherche à éclairer un visage dans sa vérité individuelle et, au-delà de ce visage, la physionomie d'une collectivité à une étape précise de son destin. Ainsi conçue, la biographie n'est plus un genre arbitraire dont l'histoire totale pourrait se passer. Envisageant notre tâche sous ce double aspect scientifique et dynamique, nous avons retracé les différents visages qui se détachent nettement sur le fond de chacune des périodes plus ou moins longues de la vie de Sir Hector Langevin. Tout au long de notre étude, nous nous sommes appliquée à ne pas dissocier les éléments qui sont indissolublement unis dans toute vie humaine et à mettre en relief, non seulement les événements qui structurent sa vie, mais les principes qui la vivifient.

Nous avons donc découvert le personnage de Langevin dans son entier : l'homme, le polémiste, le publiciste, le maire de Québec, le Père de la Confédération, le politique et le chef de parti. Bien vite, nous avons été en présence d'un homme aussi ambitieux que bien doué, qui a dû se lancer, contre les tendances de sa nature, dans la seule carrière qui, au XIX[e] siècle, fût à la mesure de ses ambitions. La polémique d'Hector Langevin aux *Mélanges religieux* et ses premières luttes au Parlement du Canada-Uni nous ont révélé de fortes tendances libérales. Mais, préoccupé de survivre, le jeune politique a jugé bon de se rapprocher

du conservatisme jusqu'à l'adhésion sans réticence. En effet, le libéralisme politique, né de Papineau et de *l'Avenir*, devait mettre trente ans à se faire pardonner ses origines radicales et à prouver que le ver était sorti du fruit... Enfin, nous nous sommes trouvée en présence d'un personnage dont la vie publique illustre particulièrement bien la dépendance de l'homme d'État à l'égard de son époque.

La deuxième moitié du XIX^e^ siècle fut une époque « frontière » tant au point de vue politique que religieux. L'Union des deux Canadas conduisit le pays au marasme politique. La Confédération s'avéra alors le seul remède au mal politique et économique des colonies de l'*Amérique du Nord britannique*. C'est avec un nationalisme sain, logique, généreux et justifiable que Langevin adhéra au mouvement fédéraliste, qu'il en prouva la nécessité, qu'il en défendit les principes. Mais Langevin fut particulièrement lié à la politique nationale du pouvoir central comme ministre des Travaux publics et comme successeur de Cartier à la direction du parti conservateur de la province de Québec. Il fut ainsi dominé par l'incomparable Sir John et déçu autant qu'étonné, comme tous les Pères de la Confédération, de ne pas pouvoir définir les limites des intérêts particuliers et des intérêts généraux des provinces fédérées. Langevin versa donc dans un fédéralisme ambitieux qui comportait le risque grave d'une déviation vers l'union législative. C'est à cette inertie de Langevin, qui a laissé trahir l'esprit de la constitution, mais à cette inertie seule, croyons-nous, que peuvent s'en prendre le néo-nationalisme et le séparatisme québécois actuels ! Par surcroît, la carrière de Langevin montre du doigt les plaies du système politique, encore en vigueur au Canada, qui permet aux adversaires de déverser sur les hommes au pouvoir les accusations les plus humiliantes et les plus graves.

Victime d'une pratique dont les deux partis ont usé avec une égale liberté, semble-t-il, Langevin a connu le sort de beaucoup de politiques canadiens. Aussitôt parvenu à ce sommet que constituait le *leadership* du parti conservateur pour la province de Québec, il a été projeté sur le deuxième versant de sa carrière politique. Après une montée assez spectaculaire, il a connu la chute jusqu'à la disgrâce totale. Langevin a enfin souffert des bouleversements qui s'opéraient dans l'Église du XIX^e^ siècle. Il est vrai que, à l'occasion, il a profité du cléricalisme de son temps.

Mais, en définitive, il a perdu plus que gagné, dans la réalisation de ses ambitions de jeunesse, à représenter au Parlement canadien une province où l'Église était divisée, selon les deux courants de la pensée européenne du XIX[e] siècle, en deux écoles : ultramontains jaloux de garder à l'Église ses privilèges de régime de chrétienté, et antiultramontains prêts à laisser s'entamer les vieilles structures autoritaires de l'Église et à évacuer certains domaines où l'État pouvait réclamer une autonomie de droit.

Quelque scientifique et dynamique qu'elle soit, la biographie demeure cependant un genre mineur, en ce sens qu'elle est appelée à se prolonger dans une œuvre plus large, une synthèse d'histoire générale. Aussi le biographe doit-il humblement accepter que ce soit en dehors d'elle-même, pour ainsi dire, que son œuvre trouve ses conclusions les plus intéressantes. Après avoir écrit les derniers mots de la biographie de Sir Hector Langevin, nous nous éclipsons donc devant l'historien qui entreprendra d'écrire l'histoire des idées au Canada français dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, après avoir rapproché des monographies telles que la nôtre, pour les confronter et les dépasser dans la synthèse. Tout biographe doit consentir à ce don qui est un détachement plus apparent que réel puisqu'il respire une profonde sympathie pour le personnage étudié et un légitime désir de faire œuvre durable. Tels sont du moins nos sentiments en offrant la présente biographie de Sir Hector Langevin à l'historiographie canadienne-française en vue d'une œuvre qu'il nous plaît de situer très haut.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

A – Sources manuscrites

1. Archives de la province de Québec

a) COLLECTION CHAPAIS

Cette collection nous a fourni la plus grande partie de notre documentation. À l'origine, elle comprenait les fonds Langevin, Riel, Cartier et Chiniquy, soit environ 4 300 lettres et pièces diverses classées dans 34 boîtes. Depuis quelques mois, les fonds Riel, Cartier et Chiniquy ont été détachés de la collection, ce qui explique que les dernières boîtes du fonds Langevin portent deux numéros, le deuxième indiquant la nouvelle classification.

Nous avons inventorié au complet le fonds Langevin qui comprend environ 4 200 lettres et documents classés dans 31 boîtes.

b) FONDS FAMILLE LANGEVIN

Cette collection comprend plus de 1 000 documents classés par ordre chronologique dans les boîtes numérotées de 1 à 13.

c) FONDS LEMIEUX

Nous avons inventorié la correspondance de 1 500 lettres manuscrites classées par ordre alphabétique dans les boîtes numérotées de 1 à 14.

2. Archives publiques du Canada

a) MANUSCRIPT GROUP 26 (PRIME MINISTER'S PAPERS) :

Fonds Macdonald, A ;
Fonds Mackenzie, B ;
Fonds Abbott, C ;
Fonds Thompson, D ;
Fonds Bowell, E ;
Fonds Tupper, F ;
Fonds Laurier, G.

b) MANUSCRIPT GROUP 27 (POLITICAL FIGURES, 1867-1948) :

Catégorie I :

Fonds Dufferin, B 3 ;
Fonds Lorne, B 4 ;
Fonds Aberdeen, B 5 ;
Fonds Angers, C 1 ;
Fonds Chapleau, C 3 ;
Fonds Dewdney, C 4 ;
Fonds Alexander Morris, C 8 ;
Fonds Blake, D 2 ;
Fonds Caron, D 3 ;
Fonds Cartier, D 4 ;
Fonds Costigan, D 5 ;
Fonds Sir Alexander T. Galt, D 8 ;
Fonds Sir Hector Langevin, D 11 ;
Fonds Sir Charles Hibbert Tupper, D 16 ;
Fonds Isidore Barthe, E 1 ;
Fonds William Fauvel, E 3 ;
Fonds Luther H. Holton, E 5 ;
Fonds Honoré Mercier, F 1 ;
Fonds Riel, F 3 ;
Fonds D^r^ F.-X. Valade, I 8 ;
Fonds Gustave Lamothe, I 13 ;
Fonds Rev. James Macdonald, I 14A ;
Fonds John A. Macdonnell, I 15.

Catégorie I (supplément qui ne paraît pas à l'inventaire) :

Fonds Alphonse Desjardins, E 22 ;
Fonds Gédéon Ouimet, F 8.

Catégorie II :

Fonds Lemieux, D 10 ;
Fonds Tarte, D 16 ;
Fonds Philippe-Auguste Choquette, E 3A.

c) MANUSCRIPT GROUP 29 (POST-CONFEDERATION MANUSCRIPTS, 1867-1900) :

Fonds Fleming, Sir Sandford, A 8 ;
Fonds Stephen, Sir George, A 20 ;

Fonds Bellemare, Raphaël, E 3 ;
Fonds Fréchette, Louis, G 13 ;
Fonds Lusignan, Alphonse, G 26 ;
Fonds Routhier, Sir Alphonse, G 31 ;
Fonds Sulte, Benjamin, G 32 ;
Fonds Pacaud, Ernest, G 30 ;
Fonds Plamondon, Marc-Aurèle, G 38.

d) RECORD GROUP 7 (GOVERNOR GENERAL OFFICE) :

G 21 : Despatches, correspondence and reports nº 146.

3. ARCHIVES DE LA FAMILLE CIMON

a) DOCUMENTS APPARTENANT À MADAME ANTOINE CIMON, PETITE-FILLE D'HECTOR LANGEVIN :

Notes intimes, manuscrit de 209 pages d'Hector Langevin.

Ce cahier de notes intimes a d'abord été la propriété de madame Thomas Chapais, fille de Sir Hector. Plusieurs divisions des *Notes intimes* ne sont pas paginées et les deux tranches qui le sont présentent une pagination nouvelle. Pour plus de commodité, nous avons ajouté une pagination continue entre crochets de [1] à [209].

b) DOCUMENTS APPARTENANT À MONSIEUR HECTOR CIMON :

Album de coupures de journaux sur Hector Langevin et sur les familles Langevin et Cimon. Malheureusement, beaucoup de ces coupures ne portent pas de référence ;

Quelques lettres manuscrites de Sir Hector à ses filles et petites-filles ;

Un petit album contenant des coupures de journaux sur le voyage de Sir Hector en Colombie britannique, 1890 ;

Factum de la cause de Charlevoix portée en Cour suprême du Canada.

4. ARCHIVES HENRI MASSON

Collection de documents de famille que possède monsieur Henri Masson de Montréal. C'est là que nous avons pu consulter l'imposante correspondance de Rodrigue Masson.

5. ARCHIVES ANDRÉE DÉSILETS

a) FONDS PLAMONDON :

Une trentaine de lettres manuscrites adressées à Marc-Aurèle Plamondon par différents signataires et classées par ordre chronologique de 1843 à 1900.

b) FONDS LEMIEUX :

500 lettres manuscrites de la correspondance de François-Xavier Lemieux, lettres remises, en 1964, aux Archives de la Province de Québec afin d'y compléter le fonds Lemieux. Mais, comme ces lettres n'étaient pas encore classées au moment où nous avons écrit les premiers chapitres du présent travail, nous nous en sommes tenue à notre propre classement, soit AAD, FL.

6. ARCHIVES DE QUEEN'S UNIVERSITY (KINGSTON)

Correspondance d'Alexander Mackenzie : 2 000 lettres à sa femme et à différents amis politiques.

7. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

a) REGISTRE DES INSINUATIONS : N. 102v° et N. 224r°.

b) CORRESPONPANCE MANUSCRITE DE ROME : VI – 89.

8. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RIMOUSKI

a) UNE BOÎTE TITRÉE *Mgr Jean Langevin* :
27 lettres d'Hector Langevin et 35 lettres d'Edmond Langevin à Mgr Jean Langevin, 1869-1870.

b) UNE BOÎTE TITRÉE *Question de l'influence indue* :
correspondance de Mgr Jean Langevin sur la question.

c) CORRESPONDANCE DES ANCIENS :

Nous avons lu la correspondance de Mgr Jacques-Louis Langis, 55 lettres à Mgr Jean Langevin, à Mgr André Blais et à Edmond Langevin.

d) UN CARTABLE DIT *Correspondance diverse* :
Environ 100 documents sur la famille Langevin.

e) REGISTRE SPÉCIAL DES CORRESPONDANCES :

Les deux premiers volumes (I et II) comprennent copie des lettres qui concernent la politique et qu'on a extraites de l'ensemble du registre. Ces lettres sont adressées aux évêques du temps, à des prêtres et parfois à des laïques. La plupart sont de Mgr Jean Langevin, quelques-unes d'Edmond Langevin, de Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, de Mgr Louis-François Laflèche, de Mgr Ignace Bourget, ainsi que de quelques curés du diocèse de Rimouski. Les deux volumes contiennent un index bien préparé et complet.

f) REGISTRE DES CORRESPONDANCES :

Nous avons travaillé dans les onze premiers registres, soit de A à K, en nous servant de l'index analytique et onomastique de chacun d'eux.

g) CORRESPONDANCE SAINT-SIMON :

Quelques lettres de l'abbé Thomas Bérubé, curé de la paroisse Saint-Simon.

h) DEUX BOÎTES DE LETTRES NON CLASSÉES :

Environ 200 lettres dont plusieurs portent sur des sujets politiques.

9. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE SHERBROOKE

Correspondance de Mgr Antoine Racine :

Nous n'avons trouvé que 6 lettres qui pouvaient nous intéresser :

de J.-Adolphe Routhier à Mgr Antoine Racine, 1876 et 1885 ;

de C. Vincelette au secrétaire de Mgr Racine, 1877.

Au verso de ces lettres, nous trouvons la réponse de Mgr Racine.

10. ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

a) REGISTRES DES LETTRES DE Mgr IGNACE BOURGET : 4 – 7, 14 – 16, 19 – 25.

b) CORRESPONDANCE DE Mgr ÉDOUARD-CHARLES FABRE : t. 3, 4, 6 et 7.

Chaque tome comporte un index des différents destinataires.

c) CORRESPONDANCE AVEC LES POLITICIENS (1875 – 1890) : 730.002, 866 à 891.

d) REGISTRES ET CAHIERS DIVERS :
N° 107 : lettres de Mgr Ignace Bourget, datées de Rome du 18 décembre 1864 au 13 juin 1865.

e) CORRESPONDANCE DE LAÏQUES DE 1820 À 1859 : 582.000, chemise L : 4 lettres d'Hector Langevin.

f) DOCUMENTS RELATIFS AU DIOCÈSE DE QUÉBEC : 295.101, 2 chemises de documents de 1856 à 1860 et de 1861 à 1865.

11. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE

a) REGISTRES DES LETTRES DES ÉVÊQUES DE SAINT-HYACINTHE : t. 4 – 16.

b) REGISTRES DES LETTRES DE Mgr CHARLES LAROCQUE (l'évêque de Saint-Hyacinthe est alors curé de Belœil) : tomes Belœil 1 et Belœil 2.
Chaque tome comporte un index des différents destinataires.

12. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE NICOLET

a) SUCCESSION DE LOUIS-ÉDOUARD BOIS : chemises I, II, IV, VI et VIII.

b) SUCCESSION DE Mgr JOSEPH-CALIXTE MARQUIS : boîte n° 4.

c) SUCCESSION DE Mgr JOSEPH-ANTOINE-IRÉNÉE DOUVILLE : chemise II (10, 11, 12 et 13).

d) SUCCESSION DE Mgr MOÏSE-GEORGES PROULX : chemise V (20).

e) SUCCESSION DE Mgr ISAAC GÉLINAS : chemise I (3, 3 *bis* et 8).

f) SUCCESSION D'ANTOINE-NARCISSE BELLEMARE : chemise 6.

13. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

a) FICHIER DES ÉLÈVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

b) FICHIER GÉNÉRAL DES ARCHIVES :
60 fiches à Langevin, Hector-Louis, se rapportant à des documents de 1863 à 1899.

c) FICHIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL :
19 lettres d'Hector Langevin ou à Langevin, de 1866 1881, classées dans les boîtes numérotées 105 à 149 ; 113 AH, et 115 BN.

d) FONDS VERREAU :
Boîte 4, liasse 9, n° 1.

e) FONDS CASGRAIN :
Souvenances canadiennes.

14. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

a) FONDS GODEFROY LAMARCHE :
Lettre à M^gr^ Ignace Bourget au sujet des Métis, de la politique et des partis politiques, écrite de la main de Louis Riel, sans lieu ni date ;
Copie de divers manuscrits venant de l'abbé Lamarche et ayant trait à la question des écoles du Nouveau-Brunswick, 1872 – 1873.

b) DOCUMENTS NON CLASSÉES :
Copie d'une lettre de Joseph-Alfred Mousseau à Gédéon Ouimet, 23 décembre 1882.

c) FONDS FRANÇOIS TÉTREAU :
25 lettres de Thomas-Alfred Bernier à l'abbé Tétreau, de 1883 à 1894 et une lettre de l'abbé Tétreau à Honoré Mercier, 5 septembre 1878.

15. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES

Elles contiennent près de 20 000 documents, classés dans les filières A à Q. Chacune contient un certain nombre de tiroirs portant un chiffre de 1 à 4, accolé à l'une des lettres de A à Q. Les documents sont dans des chemises portant la lettre initiale du nom soit de l'auteur du manuscrit, soit du destinataire, avec une numérotation continue dans chaque tiroir. Nous avons inventorié les tiroirs suvants :

a) A 1, CORRESPONDANCE – CARDINAUX, ÉVÊQUES :
Environ 500 lettres, la plupart à M^gr^ Louis-François Laflèche, de 1851 à 1908.

b) A 3. CORRESPONDANCE – LAÏQUES DE MARQUE :
Environ 350 lettres de différents signataires, la plupart à Pierre Boucher de La Bruère, de 1867 à 1900.

c) A 4, POLITICO-RELIGIEUX (DOCUMENTS SUR LE CONFLIT...) :
20 chemises, numérotées de 1 à 20, contenant nombre de documents sur la lutte politico-religieuse qui s'étend de 1871 à 1897.

d) B 2, Mgr LAFLÈCHE (CORRESPONDANCE) :
Environ 250 lettres et documents, tous adressés à Mgr Laflèche, de 1858 à 1896.

e) B 3, CORRESPONDANCE Mgr JOSEPH-CALLIXTE MARQUIS, LUC DÉSILETS ET JOACHIM BOUCHER :
90 lettres de la correspondance entre l'abbé Boucher et Mgr Laflèche, de 1861 à 1891 ;
5 lettres d'Alfred Désilets à Mgr Laflèche, de 1867 à 1886 ;
5 lettres de Gédéon Désilets à Mgr Laflèche, de 1868 1876 ;
environ 250 lettres de la correspondance entre l'abbé Luc Désilets et Mgr Laflèche, de 1861 à 1888.

f) C 2, TRIFLUVIENS – A à E :
11 lettres de François Lesieur-Désaulniers à Pierre Boucher de La Bruère, de 1887 à 1892 ;
130 lettres d'Edmund et Edward Barnard à différents destinataires, de 1865 à 1887 :

g) C 3, TRIFLUVIENS – E à O :
Quelques documents imprimés, de 1887 à 1897 ;

h) C 4, TRIFLUVIENS – P à Z :
Environ 120 lettres et un grand nombre de coupures de journaux sur François-Xavier-Anselme Trudel, Lucien Trudel, Ferdinand Trudel, P.-O. Trudel, Arthur Turcotte et John Jones Ross.

i) D 3, PERSONNAGES CANADIENS, L à Z :
10 lettres de divers signataires sur l'affaire Riel, 1885 – 1886.

j) E 3, TROIS-RIVIÈRES, M à Z :
Quelques documents sur la politique des Trois-Rivières.

16. ARCHIVES DU COLLÈGE SAINTE-MARIE

a) FONDS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION :
1400 à 1446 : 46 lettres et documents de Jules-Paul Tardivel, 1887.

b) FONDS GÉNÉRAL :
5241 : 54 lettres de différents correspondants à Alphonse Desjardins, 1880 à 1895 ;
5245 : 29 lettres de J.-Adolphe Chapleau à Alphonse Desjardins, de 1862 à 1897 ;
5247 : 15 lettres d'Hector Langevin à Alphonse Desjardins, de 1882 à 1896 ;
5249 : 26 lettres de Rodrigue Masson à Alphonse Desjardins, de 1873 à 1899 ;
5318 : 17 lettres et documents de la correspondance de Thomas-Alfred Bernier, de 1888 à 1893 ;
5319 : 22 lettres et documents de la correspondance de Thomas-Alfred Bernier, 1894.

c) BROCHURES – 1880 n° 46 : *Qu'est-ce que le Programme catholique ?*

17. ARCHIVES DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC

Une carte d'Alfred Hamel, 1858 : *Topographical and pictural map of the city of Quebec from survey.*

18. ARCHIVES DE LA MAISON MÈRE DES SŒURS DE L'ASSOMPTION (Nicolet)

FONDS GEORGES-A. BOURGEOIS : 2 cahiers de lettres de Bourgeois à différents destinataires :

I – de 1880 à 1884, 520 pages ;
II – de 1884 à 1887, 500 pages.

19. ARCHIVES DE L'HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC

a) CAPITALE 1857 – 1858 :
2 chemises comprenant environ 30 documents.

b) CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD :
5 chemises renfermant environ 50 documents.

c) CONFÉDÉRATION :

2 chemises contenant environ 100 copies d'extraits de journaux sur la Confédération, 1857 – 1867.

d) RÈGLEMENTS ET REFONTE :

1 chemise comprenant 8 documents.

e) RAPPORTS ANNUELS DES MAIRES :

Nous avons trouvé les trois manuscrits de Langevin : 1859, 15 pages ; 1860, 19 pages ; 1861, 21 pages.

f) PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, du 25 avril 1866 à juin 1871, sur microfilm.

20. ARCHIVES JUDICIAIRES DE QUÉBEC

a) DOSSIER 1387 (Langevin vs le maire et les conseillers et les citoyens de la cité de Québec) :

90 pièces dont le texte original de la *Codification* corrigé et annoté de la main d'Hector Langevin, 93 pages plus un appendice de 22 pages (XXII).

b) REGISTRES DE LA PAROISSE DE LA NATIVITÉ DE NOTRE-DAME (BEAUPORT), XVII[e] et XVIII[e] SIÈCLES.

21. ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE FRANÇAISE

a) Un document coté 246 et intitulé *Généalogie Bergevin dit Langevin*. C'est une étude généalogique de Jean-Louis Bergevin, O.M.I. Elle comprend 1964 pages dactylographiées (8½ x 11 pouces) en 5 fascicules cartonnés. L'auteur l'a offerte en hommage à la Société le 29 octobre 1947.

b) L'original, 8 pages dactylographiées (8½ x 11 pouces), d'une conférence intitulée *la Famille Bergevin dit Langevin*, prononcée par Jean-Louis Bergevin, O.M.I., devant les membres de la Société généalogique canadienne-française, à Montréal, le 15 février 1945. Ce document est coté Manuscrit 421.

B – Sources imprimées

1. DOCUMENTS PUBLICS

a) JUDICIAIRES :

Rapports judiciaires de Québec, 1876, vol. II. Québec, Dawson & Co., 1876, réimprimé par A. Côté & Cie, 1877. 396 p.

Reports of the Supreme Court of Canada, 1876 – 1877, vol. I. Ottawa, Queen's Printer, 1878. 746p.

b) MUNICIPAUX :

Comptes du Trésorier de la cité et autres documents de la Corporation de Québec pour l'année 1857. Québec, J.-T. Brousseau, 1858. [S. p.]

——*pour l'année 1858*. Québec, A. Côté & Cie, 1859. [S. p.]

——*pour l'année 1859*. Québec, A. Côté & Cie, 1860. [S. p.]

——*pour l'année 1860*. Québec, Jos. Darveau, 1861. [S. p.]

c) PARLEMENTAIRES :

Acte de l'Amérique du Nord britannique et statuts connexes, 1867 – 1962. Textes compilés et annotés par Maurice Ollivier. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1952. 675p.

Acts of the general Assembly of her Majesty's of New Brunswick, 1871.

Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, 1875 – 1891 ; 1906.

Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec, publiés par Louis-Georges Desjardins, 1879 – 1892. Québec, L.-J. Demers, 1879 – 1893. 14 vol.

Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, 3e session, le Parlement provincial du Canada. Québec, Imprimeurs parlementaires, 1865. 1008p.

Documents de la session, de 1867 à 1891. Il s'agit des documents de la session fédérale. Plusieurs se trouvent également dans les *Journaux de la Chambre des communes*.

La Gazette officielle du Canada, 1867 – 1891.

Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Canada, 1849, 1856 – 1864.

Journaux de la Chambre des communes, 1867 – 1891.

Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1867 – 1873, 1879 – 1891.

Journaux du Conseil législatif de la province du Canada, 1856.

Journaux du Conseil législatif de la province de Québec, 1879.

Ordonnances faites et passées par Son Excellence le Gouverneur général et le Conseil spécial pour les affaires de la province du Bas-Canada, vol. VI, t. 15 (1839 – 1840) et t. 16 (1840 – 41).

Statuts provinciaux du Canada, 1831, 1832, 1849.

Statuts de la province du Canada, 1852 – 1860.

Statuts de la province de Québec, 1868 – 1891.

Statuts du Canada, 1867 – 1891.

d) STATISTIQUES :

Recensement du Canada, 1851 – 1852. Québec, John Lovell, 1853. 2 vol.

——1860 – 1861. Québec, S.B. Foote, 1863. 2 vol.

——1870 – 1871. Ottawa, Taylor, 1873. 5 vol.

——1880 – 1881. Ottawa, McLean, Roger & Co., 1885. 5v.

2. DOCUMENTS DIVERS

a) ŒUVRES DE LA FAMILLE LANGEVIN :

LANGEVIN, Hector. *Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., etc., etc.* Québec, Lovell et Lamoureux, 1855. 170p.

——*Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques*. Québec, [Desbarats et Desbishire], 1863. 205p.

——*Droit administratif ou manuel des paroisses et briques*, 2e éd. rev. et augm. Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1878. 224p.

LANGEVIN, Jean. *Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport*. Québec, St-Michel et Darveau, 1860. 138p.

b) ŒUVRES ÉPISCOPALES * :

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, 1659 – 1897, publiés par Mgr H. TÊTU et l'abbé C.-O. GAGNON. Québec, A. Côté & Cie, 1887 – 1893. 8 vol.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal, depuis son érection... Montréal, Chapleau Frères, vol. 1 – 2, 1869 ; *Le Nouveau-Monde*, vol. 3, 1869 ; J.-A. Plinguet, vol. 4 – 9, 1887.

Mandements, lettres pastorales, circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par A.-X. BERNARD. Montréal, C.O. Beauchemin & Fils, 1888 – 1894. 6 vol.

c) ŒUVRES CONTEMPORAINES – SOUVENIRS, DISCOURS ET CORRESPONDANCES :

ACHINTRE, Auguste. *Manuel électoral, portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*. Montréal, Ateliers typographiques Duvernay & Frères, 1871. 132 – XXIXp.

CARTIER, Sir Georges. *Discours de Sir Georges Cartier baronnet, accompagnés de notices*, compilés et annotés par Joseph Tassé. Montréal, Eusèbe Sénécal et Fils, 1893. 817p.

CARTWRIGHT, Sir Richard John. *Reminiscences*. Toronto, W. Briggs, [1913]. XIV – 408p., front. (portr.).

CHAPLEAU, Joseph-Adolphe. *L'Honorable J.-A. Chapleau. Sa biographie, suivie de ses principaux discours, manifestes, etc., publiés depuis son entrée au parlement en 1867*, choisis et présentés par DE BONNETERRE. Montréal, Eusèbe Sénécal et Fils, 1887. 537p.

*Pour les *mandements, lettres pastorales et circulaires* de Mgr L.-F. Laflèche des Trois-Rivières et de Mgr J. Langevin de Rimouski, nous avons dû nous en remettre aux textes publiés par les journaux.

DAVID, Laurent-Olivier. *Au soir de la vie*. Montréal, Beauchemin, [1924]. 358p.

——*Mes contemporains*. Montréal, Eusèbe Sénécal et Fils, 1894. 290p.

DE KIEWIET, C.W. & F.H. UNDERHILL, ed. *Dufferin-Carnavon Correspondence, 1874 – 1878*. Toronto, The Champlain Society, 1955. LV – 442p., front., ill., pl. h.-t., cartes. (Publications of the Champlain Society, 33.)

DURAND, Charles. *Reminescences*. Toronto, The Hunter-Rose Co., 1897 – 1899. 2 vol., front., portr.

FRÉCHETTE, Louis. *Mémoires intimes*, texte établi et annoté par George A. KLINCK, préface de Michel Dassonville. Montréal, Fides, [1961]. 200p. (Collection du Nénuphar.)

LANGELIER, Charles. *Souvenirs politiques, de 1878 à 1890. Récits, études et portraits*. Québec, Dussault & Proulx, 1909. 360p.

——*Souvenirs politiques, 1890 à 1896. Récits, études et portraits. Mercier, son renvoi d'office, son procès, sa mort*. Québec, Dussault & Proulx, 1912. 274p.

LAURIER, Wilfrid. *Wilfrid Laurier à la tribune. Recueil des principaux discours prononcés au Parlement ou devant le peuple par l'Honorable Wilfrid Laurier*. Québec, Turcotte et Ménard, 1890. X – 618p.

——*Discours de Sir Wilfrid Laurier de 1889 à 1911*, choisis et annotés par A.D. DECELLES. Montréal, Librairie Beauchemin, 1920. 484p.

——*Discours à l'étranger et au Canada*. Montréal, Librairie Beauchemin, 1920. 484p.

MACKENZIE, Alexander. *The Life and Speeches of Hon. George Brown*. Toronto, The Globe Printing Co., 1882. VIII – 381p., front. (portr.).

OUELLET, Fernand, éd. « Lettres de Joseph-Adolphe Chapleau (1870 – 1896) », *RAPQ*, 1959 – 1960, p. 23 – 118.

PELLAND, Joseph-Octave, éd. *Biographie, discours, conférences de l'Honorable Honoré Mercier*. Montréal, 1890. 814p., front. (portr.).

POPE, Sir Joseph. *Correspondence of Sir John Macdonald ; Selections from the Correspondence of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald, G.C.B., First Prime Minister of the Dominion of Canada*. Garden City, N.Y., and Toronto, Doubleday, Page & Company, 1921. XXVI – 502p., front., portr.

——*Memoirs of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald, First Prime Minister of the Dominion of Canada*. Ottawa, J. Durie & Sons, 1894. 2 vol., front., portr.

——*Public Servant ; the Memoirs of Sir Joseph Pope*, edited and completed by Maurice POPE. Toronto, Oxford University Press, 1960. 312p., pl.

——*The Day of Sir John Macdonald ; a Chronicle of the First Prime Minister of the Dominion*. Toronto, Glasgow, Brook Co., 1915. VII – XI – 195p., ill., portr.

TUPPER, Sir Charles. *Recollections of Sixty Years in Canada*. London, Cassell, 1914. 414p., portr.

TUPPER, Sir Charles. *Supplement of the Life and Letters of the Rt. Hon. Sir Charles Tupper*, edited by Charles Hibbert TUPPER. Toronto, Ryerson Press, 1926, 199p.

——*The life and letters of Hon. Sir Charles Tupper*, edited by E.M. SAUNDERS. London, Cassell, 1916. 2 vol., portr.

UNDERHILL, F. H. Voir DE KIEWIET, C. W. : *Dufferin-Carnavon...*

WILLISON, John Stephen. *Reminiscences, political and personal*. Toronto, McClelland & Stewart, [1919]. 351p., front.

3. BROCHURES POLITIQUES

La plupart des brochures que nous avons consultées sont cataloguées dans :

Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada, préparé par Magdalen CASEY. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1931 – 1932. 2 vol. Index par noms d'auteurs et index sommaire des matières.

Les brochures y sont cataloguées sous l'année de leur publication et portent un numéro de référence, de 1 à 4260 pour le premier volume, et de 1 à 5812 pour le deuxième. Pour simplifier, nous avons jugé bon de ne mentionner que les numéros de référence des brochures consultées :

Volume I : 2504, 2672, 2682, 2742, 2826, 3122, 3138, 3182, 3222, 3224, 3228, 3412, 3425, 3581, 3662, 3667, 3672, 3795, 3799, 3800, 3801, 3802, 3804, 3823, 3875, 3882, 3883, 3884, 3895, 3946, 3959, 3961, 3962, 3976, 4041, 4056, 4094, 4095, 4127, 4193, 4213.

Volume II : 10, 68, 70, 150, 151, 152, 244, 245, 345, 352, 454, 477, 567, 568, 570, 772, 873, 1007, 1022, 1045, 1129, 1146, 1304, 1308, 1442, 1651, 1655, 1663, 1672, 1766.

À la bibliothèque de la Législature du parlement de Québec, nous avons consulté les brochures suivantes, qui ne se trouvent pas à la bibliothèque des Archives publiques du Canada :

CASTOR. *Le Pays, le parti et le grand homme.* Montréal, G. Martin Éditeur, 1882. 110p.

GALT, Alexander Tilloch. *Speech on the Proposed Union of the British North American Provinces, Delivered at Sherbrooke, C.E., by the Hon. A.T. Galt, 23rd November* 1864. Montreal, Longmovre & Co., 1864, 24p.

HOGAN, John Sheridan. *Canada, an Essay : to Which Was Awarded the First Prize by the Paris Exhibition Committee of Canada.* Montreal, John Lovell. 1855. 110p.

LAFLÈCHE, Louis-François. *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille.* Montréal, Eusèbe Sénécal, 1866. 268p.

RAYMOND, Joseph-Sabin. *Discours sur l'Action de Marie dans la société.* Québec, Ovide Fréchette, 1873. 72p.

4. JOURNAUX ET REVUES

a) DÉPOUILLÉS :

L'Avenir, de juillet 1847 à novembre 1849 ;
Le Courrier du Canada, du 1er février au 6 juillet 1857 ;
Mélanges religieux, du 17 juillet 1847 à novembre 1849.

b) CONSULTÉS :

L'Avenir
Le Canadien
The Colonist
Le Constitutionnel
Le Courrier de Saint-Hyacinthe
Le Courrier du Canada
The Daily Herald
Le Défricheur
Le Devoir
L'Écho des Campagnes
L'Électeur
L'Ère Nouvelle
L'Étendard
L'Événement
Le Franc-Parleur
La Gazette de Sorel
The Gazette (Montréal)
The Globe
Le Journal de Québec
Le Journal des Trois-Rivières
La Minerve
Le Monde
The Montreal Star
Le National
Le Nouveau-Monde
L'Opinion publique
L'Ordre
La Patrie
Le Pays
La Presse
The Quebec Chronicle
The Quebec Mercury
Le Réveil
La Revue canadienne
Le Soleil
The True Witness
L'Union nationale
La Voix du Golfe

5. AUTRES ŒUVRES

Nous avons trouvé certaines informations généalogiques et biographiques dans :

Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, I, 2 (juin 1944), p. 120 – 121.

Bulletin des recherches historiques, vol. I, II, III, V, VII, IX-XXX.

Nous avons également consulté un atlas :

TRUDEL, Marcel. *Atlas historique du Canada français, des origines à 1867*. Éd. remaniée. [Québec] Les Presses de l'université Laval, 1961. 93 cartes.

II. INSTRUMENTS DE RECHERCHE

A – Dictionnaires

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. Montréal/St-Hyacinthe, Imp. de l'École catholique des Sourds-Muets/Impr. de *La Tribune*, 1908 – 1934. 6 vol., portr.

BURKE, Sir Bernard. *A Genealogical and Heraldic Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire*. London, Harrison, 1859. 1196p.

The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery, or Eminent and Self Made Men. Ontario volume. Toronto/New York, American Biographical Publishing, 1880. 778p., ill., portr.

Dictionnaire de théologie catholique. Paris, Letouzey et Ané, 1903 – 1947. 15v. Tables analytiques et compléments en cours de parution.

LE JEUNE, Louis-Marie. *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, etc., du Canada*. [Ottawa – Université d'Ottawa – 1931.] 2 vol., ill., pl.

MORGAN, Henry James. *Canadian Men and Women of the Time*, a handbook of Canadian biography (1st ed.). Toronto, W. Briggs, 1898. XII – 1117[1]p.

Proeminent People of the Province of Quebec. Montreal, Biographical Society of Canada, 1923 – 1924. [S. p.], ill., portr.

TANGUAY, Mgr Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours.* Montréal, Eusèbe Sénécal, 1887 – 1890. 7 vol.

——*Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours.* Québec, Darveau, 1868. 321 –XXIXp. Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1893. 526 – XLVIp.

WALLACE, W. Stewart. *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography,* 3rd ed. rev. and enl. Toronto, Macmillan/New York, St-Martin's, 1963. 822p.

B – Guides généraux

AUDET, Francis-J. et Gérard MALCHELOSSE. *Pseudonymes canadiens.* Montréal, Ducharme, 1936. 189p. Bibliographie.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. *Guide de l'étudiant en histoire du Canada.* [Québec], Les Presses de l'université Laval, 1965. 274p.

——*Les Journaux du Québec de 1764 à 1964.* Préf. de Jean-Charles Bonenfant. Québec, Les Presses de l'université Laval, 1965. XXVI – 329p. (Les Cahiers de l'Institut d'histoire, 6.) Bibliographie : p. XV – XXVI.

CANADA, ARCHIVES PUBLIQUES. *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1932. 2v. (Publications des Archives du Canada, 13.) T. I : 1493 – 1877 ; t. II : 1878 – 1931.

CANADA, ARCHIVES PUBLIQUES. *Index aux débats sur la confédération,* 1865 ; compilés et classifiés par sujets par M. A. Lapin. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1952. 72p.

——*Répertoire des ministères depuis la Confédération, 1er juillet 1867 – 1er janvier 1967.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1958. 103p., pl. h.-t.

The Canadian Parliamentary Companion and Annual Register, 1877 – 1882, publié par C. H. Mackintosh. Ottawa, Citizen printing and publishing Co., 1877 – 1882. 6 vol.

The Canadian Parliamentary Companion and Annual Register, 1883 – 1897, publié par J.A. Commill. Ottawa, J. Durie & Son, 1883 – 1897. 15 vol.

CÔTÉ, Joseph-Olivier et N.-Omer CÔTÉ. *Political Appointments and Elections in the Province of Canada, from 1841 to 1867*, Appendix from 1st January 1866, to 30th June, 1867, and index by his son, N.-Omer Côté, 2nd ed. enl. Ottawa, Lowe-Martin, 1918. 158p.

CÔTÉ, N.-Omer. *Political Appointments, Parliaments and the Judicial Bench in the Dominion of Canada*, 1867 – 1895. Ottawa, Thoburn & Co. 488p.

DESJARDINS, Joseph. *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792 à 1902*. Québec, [s. éd.] 1902. 395, XXIVp.

FORTIER, Louis, N.P. *Index général des journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, par ordre alphabétique de noms des députés, contenant les différents sujets et matières qui les concernent, depuis la session 1867 – 68 à la 2ième session de 1890, inclusivement, et précédé d'une liste des élections générales et partielles depuis la Confédération*. Québec, Imprimeur de la Reine, 1893. 1540p.

HAMELIN, Jean. Voir BEAULIEU, André. *Guide de l'étudiant...*

——Voir BEAULIEU, André. *Les Journaux du Québec...*

LEMIEUX, Louis-Joseph. *The Governors General of Canada*, 1608 – 1931. London, Lake & Bell, [s.d.] XIV – 325p., portr.

MALCHELOSSE, Gérard. Voir AUDET, Francis-J.

MORGAN, Henry James. *Canadian Parliamentary Companion* (1864). Montréal, 1864. 980p.

PARENT, Paul-E. *Le Bottin parlementaire du Québec*. [S. l. ni éd.], [1963]. 531p., portr.

ROY, Pierre-Georges. *Les Avocats de la région de Québec*. Lévis, [*Le Quotidien*], 1937. 487p., ill., portr.

TÊTU, Horace. *Historique des journaux de Québec*. Québec, Des presses à vapeur de Léger Brousseau, 1875. 51p.

VALLÉE, Henri. *Les journaux trifluviens de* 1817 à 1933. Trois-Rivières, Éditions du *Bien Public*, 1933. 89p. (Pages trifluviennes, Série A, n° 6.)

III. ÉTUDES

A – Thèses

BÉLANGER, Noël. *Une Introduction au problème de l'influence indue illustrée par la contestation de l'élection de 1876 dans le comté de Charlevoix*. Licence ès Lettres, Laval, 1960.

CHASSÉ, Béatrice. *L'Affaire Casault-Langevin*. Diplôme d'études supérieures, Laval, 1965.

CLARK, Lowell Crosby. *Canadian Federal Politics in the Year 1879*. M.A., Queen's, 1952.

COOPER, J. I. *French Canadian Conservatism in Principle and Practice, 1873 – 1891*. Ph.D., McGill, 1938.

COX, R. *The Quebec Provincial Elections of 1886*. M.A., McGill, 1948.

DÉSILETS, Andrée. *Une figure politique du XIX^e siècle : François-Xavier Lemieux*. Diplôme d'études supérieures, Laval, 1964.

FRASER, Barbara. *The Political Career of Sir Hector Langevin*. M.A., Toronto, 1959.

HODGINS, Bruce Willard. *The Political Career of John Sandfield Macdonald to the Fall of His Administration in March 1864 ; a Study in Canadian Politics*. Ph.D., Duke. 1965.

LAGASSÉ, Françoise. *Sir Hector-Louis Langevin et l'influence indue dans l'élection du comté de Charlevoix de 1876*. M.A., Bishop's, 1964.

LAPIERRE, Laurier. *Joseph-Israël Tarte : a Dilemma in Canadian Politics : 1874 – 1896*. M.A., Toronto, 1957.

LAPIERRE, Laurier. *Politics, Race and Religion in French Canada ; Joseph Israël Tarte*. Ph.D., Toronto, 1962.

RIOUX, Jean-Roch. *Les Débuts de l'Institut canadien et du journal* l'Avenir, 1844 – 1849. Diplôme d'études supérieures, Laval, 1968.

ROBERTSON, Hew Livingstone. *The Ultramontane Group in French Canada, 1867 – 1886*. M.A., Queen's, 1952.

SAVARD, Pierre. *La France et les États-Unis dans la vie et dans l'œuvre de Jules-Paul Tardivel* (1851 – 1905). D. ès L., Laval, 1965.

ULLMANN, Walter. *The Quebec Bishops and Confederation*. Ph.D., Rochester, 1959.

ZOLTVANY, Yves-François. *Les libéraux du Québec, leur parti et leur pensée* (1867 – 1873). M.A., Montréal, 1961.

B – Ouvrages et articles de périodiques

Nous avons consulté les études générales, les monographies et les articles de périodiques qui se rapportent à l'histoire de 1846 à 1896 et même au-delà. Mais nous croyons suffisant de donner en bibliographie la liste des études que nous citons dans le présent volume :

AUBERT, Roger. *Le Pontificat de Pie IX (1846 – 1873)*. Paris, Bloud & Gay, 1963. 592p. (*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, 21.) Bibliographie : p. [3] – 9.

BARNARD, Julienne. *Mémoires Chapais*. Montréal et Paris, Fides, [1961 – 1964]. 3 vol., ill., phot., cartes, fac-sim.

BISSONNETTE, Bernard. *Essai sur la constitution du Canada*. Préface de Louis Baudoin. Montréal, Éditions du Jour, [1963]. 206p.

BONENFANT, Jean-Charles. « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur », *Cahiers des Dix*, nº 28, 1963, p. [9] – 31.

——*Les Canadiens français et la Confédération*. Ottawa, 1967. 20p. (*BHC*, nº 10 ; SHC, brochure no 21.)

——«Les Canadiens français et la naissance de la Confédération », *RSHC*, 1952, p. 39 – 45.

——« Les curés dans la politique », *l'Action*, 21 avril 1966.

BOYD, John. *Sir George-Étienne Cartier, Bart., His Life and Times ; a Political History of Canada from 1814 until 1873*. Toronto, Macmillan, [1914]. XXI – 439p., front., pl., portr., fac-sim.

BRAULT, Lucien. *Ottawa, capitale du Canada, de son origine à nos jours*. Ottawa, Éditions de l'université d'Ottawa, 1942. 305p., front., ill., carte dépl. Bibliographie.

BROWN, Clément. *Québec, croissance d'une ville*. [Québec], Les Presses Universitaires Laval, [1951]. 78p. (Culture populaire, n° 4.) Bibliographie : p. 77 – 78.

BROWN, Robert Craig. *Canada's National Policy, 1883 – 1900 ; a Study in Canadian-American Relations*. Princeton, N.J., Princeton University Press, 1964. XI – 436p.

CANADA. *Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*. [Ottawa, Imprimeur du Roi, 1940.] 3 vol., 8 app. impr., 10 app. polycopiés.

CANADA, *Conférences fédérales-provinciales et conférences interprovinciales de 1887 à 1926*. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951. 112p.

CARELESS, James Maurice Stockford. *Brown of the Globe*. Toronto, Macmillan, 1959 – 1963. 2 vol., pl. h.-t.

CARTIER, Jacques. *Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Quartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xanctoigne & c., suivis de la description de Québec, ...*, réimprimés sur d'anciennes relations et publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. Québec, William Cowan, 1843. 130p., carte.

CASGRAIN, Philippe-Baby. *Letellier de Saint-Just et son temps par P.-B. Casgrain*. Québec, Darveau, 1885. 470p., front. (portr.) fac-sim. (Étude historique.)

CHAPAIS, Thomas. *Cours d'histoire du Canada*. Québec, Garneau, 1919-1934. 8 vol.

COOK, Ramsay. « La grande rareté des études historiques sur la Confédération », *le Devoir*, 20 novembre 1964.

CORNELL, Paul G. *The Alignment of Political Groups in Canada*, 1841 – 1867. [Toronto] University of Toronto Press [1962]. X – 119p., tabl. (Canadian Studies in History and Government, 3.)

——*La Grande Coalition*. Ottawa, 1967. 28p. (*BHC*, n° 8 ; SHC, brochure n° 19.)

CREIGHTON, Donald Grant. *L'Amérique britannique du Nord à l'époque de la Confédération ; étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*. [Ottawa, Imprimerie de la Reine], 1964. 116p. Réimpression de l'édition de 1939. Bibliographies.

CREIGHTON, Donald Grant. *John A. Macdonald. The Young Politician and the Old Chieftain*. Toronto, Macmillan, 1952 – 1955. 2 vol., ill., portr., cartes.

——*The Road to Confederation ; The Emergence of Canada* : 1863 – 1867. Toronto, Macmillan, 1964. 489p., ill., Bibliographie : p. 441 – 476.

CRÉPEAU, Paul-André et Crawford Brough MACPHERSON. *The Future of Canadian Federalism*. Toronto, University of Toronto Press, [1965]. X – 188p.

DANIEL-ROPS. *L'Histoire de l'Église du Christ*. Paris, A. Fayard [1955 – 1963]. 7 vol. (Collection Les Grandes Études historiques.)

DAVID, Laurent-Olivier. *Histoire du Canada depuis la Confédération, 1867 – 1887*. Montréal, Beauchemin [1909]. 254p., front. (portr.), portr., pl. h.-t.

DENT, M. John Charles. *The Last Forty Years : Canadian Since the Union of 1841*. Toronto, Virtue, [1881]. 2 vol., portr., front., ill.

EN COLLABORATION. « Recherche interdisciplinaire : la famille », les Cahiers de Droit, VII, 2 (1965 – 1966). Revue publiée par les étudiants de la faculté de Droit de l'université Laval.

FARR, David Morice Leigh. *La Grande-Bretagne et la Confédération*. Ottawa, 1967. 28p. (*BHC*, n° 1.)

——*The Colonial Office and Canada, 1867 – 1887.* [Toronto], University of Toronto Press, 1955. XII – 362p., pl., portr. Bibliographie.

FAUCHER, Albert. « L'Émigration des Canadiens français au XIX^e siècle ; position du problème et perspectives », *Recherches sociographiques*, V, 3 (1964), p. 277 – 319.

FLICHE, Augustin. *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction de Augustin FLICHE & Victor MARTIN. [Paris], Bloud & Gay, 1946. 24 vol.

GROULX, Lionel. *Les Chemins de l'avenir*. Montréal, Fides, [1964]. 161p.

——*La Confédération canadienne, ses origines*. Montréal, imprimé au *Devoir*, 1918. 264p. Bibliographie, p. 255 – 264. (Conférences prononcées à l'Université Laval.)

——*L'Enseignement français au Canada*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. 2 vol.

——« Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération », *l'Action française*, XVII, mai-juin 1927, p. 282 – 301 ; reproduit dans *Notre maître, le passé*, II, 1936, p. 233 – 254.

HAMELIN, Jean, John HUOT et Marcel HAMELIN. *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle*, Québec, [Culture], 1965. 154p.

HAMELIN, Jean, Jacques LETARTE et Marcel HAMELIN. « *Les* élections provinciales dans le Québec », *Cahiers de géographie de Québec*, 4^e année, 7 (octobre 1959 – mars 1960), p. 5 – 209.

HAMELIN, Jean. *Les Premières Années de la Confédération*. Ottawa, 1967. 28p. (*BHC*, n° 3.)

HAMELIN, Marcel. Voir HAMELIN, Jean, John HUOT et Marcel HAMELIN. *Aperçu de la politique...*

——Voir HAMELIN, Jean, Jacques LETARTE et Marcel HAMELIN. *Les Élections...*

HARSIN, P. *Comment on écrit l'histoire*. 6^e édition. Liège, Georges Thone, [1949]. 170p. (Bibliothèque scientifique belge, n° 16.)

HARVEY, Daniel COBB. « Confederation in Prince Edward Island », *CHR*, XIV, 2 (juin 1933), p. 143 – 160.

HAYWARD, Fernand. *Pie IX et son temps*. Paris, Librairie Plon, [1948]. 439p., portr., h.-t.

HÉROUX, Omer. « Blocs-notes : La tragique carrière de Louis Riel », *le Devoir*, 13 août 1951.

HUOT, John. Voir HAMELIN, Jean. *Aperçu de la politique...*

JOBIN, Albert. *L'Histoire de Québec*. Québec, [Inst. Saint-Jean-Bosco], 1947 [1948]. 366p., ill.

LAMONTAGNE, Maurice. *Les problèmes économiques de la ville de Québec. Le passé, le présent, l'avenir*. Québec, publication officielle de la Chambre de commerce de Québec, [1946]. 23p., tabl.

LAPIERRE, Laurier. « Joseph-Israël Tarte and the McGreevy-Langevin Scandal », *RSHC*, 1961 – 1962, p. 27 – 57.

LÉGER, Jean-Marc. « Le Néo-nationalisme : où conduit-il ? », *les Nouveaux Québécois*. (Congrès des Affaires canadiennes, 3e, Québec, 1963.) Québec, Les Presses de l'université Laval, 1964. 204p.

LEMOINE, James Macpherson. *Québec Past and Present. A History of Quebec (1608 – 1876)*. Québec, Augustin Côté et Cie, 1876. XV – 460p., ill., app. Index.

LE SENNE, René. *Traité de caractérologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1952. 658p. (Logos : introduction aux études philosophiques.) Bibliographie : p. 45 – 46.

LETARTE, Jacques. Voir HAMELIN, Jean, Jacques LETARTE et Marcel HAMELIN. *Les Élections...*

LEUILLOT, Paul. « L'Europe libérale et industrielle », *Histoire universelle, III : de la Réforme à nos jours ;* publié sous la direction de René Grousset et Émile G. Léonard. [Paris, Gallimard, 1956 – 1958.] 3 vol. ill., cartes. (Encyclopédie de la Pléiade, 2, 4, 6.)

MACKINTOSH, W.A. Voir CANADA. *Commission royale...*

MACNUTT, W. S. *Les Maritimes et la Confédération*. Ottawa, 1967. (BHC, n° 2.)

MACPHERSON, Crawford Brough. Voir CRÉPEAU, Paul-André.

MALCHELOSSE, Gérard. Voir ROY, Régis.

MARTIN, Chester Bailey. *Foundations of Canadian Nationhood*. Toronto, University of Toronto Press, 1955. XX – 554p., cartes. Bibliographie.

MAYO, H. B. « Newfoundland and Confederation in the Eighteen-Sixties », *CHR*. XXIX, 2 (juin 1948), p. 125 – 142.

MORTON, William Lewis. *L'Ouest et la Confédération*. Ottawa, 1967. (*BHC*, n° 7 ; SHC, brochure n° 9.)

——*The Critical Years. The Union of British North America*, 1857 – 1873. [Toronto], McClelland and Stewart, [1964]. XII – 322p.

OSLER, Edmund Boyd. *The Man Who Had to Hang Louis Riel*. Toronto, Longmans Green, [1961]. 320p., ill. Bibliographie : p. 316 – 317.

OUIMET, Adolphe. *La Vérité sur la question métisse au Nord-Ouest*. Montréal, 1889. 400p.

PAQUET, G. « L'émigration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, 1870 – 1910 ; prises de vue quantitatives, *Recherches sociographiques*, V, 3 (1964), p. 319 – 371.

POULIOT, Léon. « Monseigneur Bourget et la Confédération », *RSCHEC*, 1959, p. 31 – 43.

QUÉBEC (Province de). *Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*. Québec, Imprimeur de la Reine, 1956. 4 vol., 11 app.

ROBY, Yves. *Les États-Unis et la Confédération*. Ottawa, 1967. (*BHC*, n° 4.)

ROWELL, Newton W. Voir CANADA. *Commission royale...*

ROWELL-SIROIS. *Rapport de la commission...* Voir CANADA. *Commission royale...*

ROY, Régis et Gérard MALCHELOSSE. *Le régiment de Carignan, son organisation et son expédition au Canada* (1665 – 1668). *Officiers et soldats qui s'établirent au Canada*. Préface d'Aegidius Fauteux. Montréal, Ducharme, 1925. 130p.

RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec*. Montréal, Éditions Valiquette, [1940 – 1964]. 34 vol.

——*Mgr Laflèche et son temps.* Montréal, Éditions du Zodiaque, [1938]. 424p.

SAVAÈTE, Arthur. *Voix canadienne : vers l'abîme.* 2e éd. rev. et augm. Paris, Savaète, [s.d.]. 12 vol. (Collection Arthur Savaète.)

SIROIS, Joseph. Voir CANADA. *Commission royale...*

SISSONS, Charles Bruce. *Church & State in Canadian Education (an historical study).* Toronto, Ryerson Press [1959]. X – 414p., pl. Notes bibliographiques au bas des pages.

SKELTON, Oscar Douglas. *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt,* edited with an introduction by Guy MACLEAN. [Toronto], McClelland, [1966]. 293p. (The Carleton Library, 30.)

STANLEY, George Francis. *Louis Riel.* Toronto, Ryerson Press, [1963]. 433p., ill., cartes. Bibliographie dans les références : 377 – 424.

——*The Birth of Western Canada ; a History of the Riel Rebellion.* Toronto, University of Toronto Press, [1960]. 475p., front., ill., cartes.

SWAINSON, D. *Ontario et la Confédération.* Ottawa, 1967. (*BHC,* n° 5.)

TESSIER, Albert. *Les Sœurs des Petites-Écoles, 1874 – 1894.* Rimouski, Maison mère des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, 1962. 282p., phot.

——« Luc Désilets, un des « fanaux de tôle » de Mgr Laflèche », *les Cahiers des Dix,* n° 19, 1954, p. 161 – 186.

TÊTU, Mgr Henri. *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault.* Québec, Dussault et Proulx, 1898. 636p.

THOMSON, Dale C. *Alexander Mackenzie, Clear Grit.* Toronto, Macmillan Co. of Canada, 1960. VII – 436p., ill., pl. h. – t. Bibliographie : p. 425 – 427.

TREMBLAY, Thomas. *Rapport de la commission...* Voir QUÉBEC (PROVINCE DE). *Commission royale...*

TROTTER, Reginald George. *Canadian Federation, its Origin and Achievement ; a Study in Nation Building.* Toronto, London, J. M. Dent & Sons, Limited, 1924. XIV – 348p., front. (carte). Bibliographie : 321 – 332.

——« Notes and Documents, the British Government and the Proposal of Federation in 1858 », *CHR*, XIV, 3 (septembre 1933), p. 285 – 296.

TURCOTTE, Louis-Philippe. *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*. [Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1871 – 1872], 2 vol. en un seul.

ULLMANN, Walter. « The Quebec Bishops and Confederation », *CHR*, XLIV, 3 (septembre 1963), p. 213ss.

WADE, Mason. *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, traduit de l'anglais par Adrien Venne avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie. [Ottawa], le Cercle du Livre de France, [1963]. 2 vol., ill. (Encyclopédie du Canada français, 3 – 4.) Index.

WAITE, Peter B. *The Life and Times of Confederation 1864 – 1867 ; Politics, News-papers, and the Union of British North America*. [Toronto], University of Toronto Press, [1962]. 379p. Bibliographie : p. [331] – 352. Index.

——*La Conférence de Charlottetown*. Ottawa, 1967. (*BHC*, n° 6 ; SHC, brochure n° 15.)

WHITELAW, W.M. *La Conférence de Québec*. Ottawa, 1967. (BHC, n° 9 ; SHC, brohure n° 20.)

——« Reconstructing the Quebec Conference », CHR, XIX, 2 (juin 1938), p. 123 ss.

WILSON, George E. « New Brunswick's Entrance into Confederation », *CHR*, IX, 1 (mars 1928), p. 4 – 24.

INDEX

A

ABBOTT, John Joseph Caldwell, 311, 325n., 332, 394, 396 et n., 405
ABERDEEN, Lord, 406
ACHINTRE, Auguste, 131 et n., 233, 234 et n., 417
Acte de décentralisation, 98 et n.
Acte de l'Amérique du Nord britannique, 133, 137, 168, 189, 192, 204 et n., 221, 233 et n., 238, 279, 294, 327, 330, 334, 373 et n., 382, 383, 415
Acte de Québec, 143
Acte d'Union, 103
Action, L', 96n., 427
Action française, L', 429
Acts of the general Assembly of her Majesty's of New Brunswick, 237 n., 415
Alaska, 204
Alexandra Hotel, 334
ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur, 12 n., 15 n., 422
ALLEN, Hugh, 278, 284, 287, 288, 320n.
Allan, ligne de navigation, 332
ALLEYN, Charles, 110
Amérique du Nord, 7, 29, 34, 38, 105, 124, 128, 129, 132, 133, 213, 215
Amérique du Sud, 68
Ami de la Religion, L', 66
ANDRÉ, Alexis, 375, 376n.
ANGERS, Auguste-Réal, 317, 321, 329n., 369, 381n., 392 et n., 396, 397, 406
Angleterre, 31, 32, 33, 36, 39, 40, 57, 59, 64, 68, 77, 80, 81, 82, 83, 84–86, 103, 107, 129, 143, 179, 188, 206, 208, 213, 230, 231, 232, 238, 279, 283, 304, 322, 388; missions de Langevin en : 80–86, 332–339
ANGLIN, Timothy Warren, 239
Anglo-Saxon, 85
ARCHAMBAULT, Joseph-Louis, 140 et n., 149 et n., 276, 340n., 354n.
ARCHIBALD, Adams Joseph, 159, 207
Argenteuil, circ. élect. de . . . , 303
Arthabaska
(ville) : 138
(circ. élect. de . . .) : 312
Assemblée législative (Canada-Uni), 20, 26, 28, 29, 32, 33, 64, 72, 74, 83, 86, 91, 92 et n., 96–98, 99–101, 103–108, 117–120, 124, 125, 128, 138–141, 146–153, 162, 181, 195, 203, 335, 354;
Débats parlementaires sur la confédération, 124–153, 162n., 415;
Journaux de . . ., 76n., 90n., 92, 101n., 104n., 105n., 106n., 108n., 117n., 120n., 124n., 415
Assemblée législative (Québec), 176, 181 et n., 191, 192, 194–197, 201, 202, 211, 214, 216, 217, 221, 226, 229, 231, 253, 266, 268, 269, 272, 273, 274, 288, 289, 316, 341, 351–355, 358, 360, 362, 373, 381 et n., 389;
Débats de . . ., 105n., 117n., 415;
Journaux de . . ., 225n., 268n., 269n., 351n., 352n., 354n., 373n., 374n., 416
Association nationale pour la défense des prisonniers métis, 376
AUBERT, Roger, 143n., 426
AUDET, Francis-J., 423

Nous avons laissé de côté les mentions telles que Allemagne, Canada, Montréal (ville), Ottawa (gouvernement et ville), Québec (gouvernement et ville), ainsi que Langevin, Jean et Edmond (comme destinataires des lettres de Sir Hector).

AUDET, Octave, 297 et n.
Avenir, L', 24 et n., 25–47, 49 et n., 51, 90, 95, 229, 390, 421
Aylmer (ville), 326

B

BABY, Georges, 251, 323, 340
BAGOT, Charles, 28
Bagot, circ. élect. de . . . , 214, 273
Baie-des-Chaleurs, scandale de la . . . , 381 et n.
Baie d'Hudson, 170
Baie Saint-Paul, 296
BAILLARGÉ, Louis-Gonzague, 116
BAILLARGEON, Charles-François, 34 n., 65 et n., 123, 141 et n., 144, 146, 147, 148n., 163, 187 et n., 191, 283
Bain, ordre du, 179, 180, 205 et n., 206 et n., 249, 343n.
BALDWIN, Robert, 24, 29, 30, 49, 100, 124, 125, 335, 396
Baring Brothers & Company, 78, 82
BARNARD, Edmund, 412
BARNARD, Edward, 412
BARNARD, Julienne, 387n., 426
BARTHE, Georges-Isidore, 139, 140 n., 149 et n.
Bas-Canada, 2, 26, 33, 35, 37, 38, 60, 62, 70, 83, 85, 90, 96–100, 108, 111, 115, 118, 121, 124–126, 128, 130, 136, 139, 142, 144, 148, 154–156, 160–162, 165, 168, 171–174, 177–179, 184, 185, 187–189, 198, 202, 203, 223, 226, 237, 268, 287, 295, 296, 303, 305, 327, 332, 361.
Batoche, 376
BEAUBIEN, Louis, 260n., 331n., 362
Beauce, région de la . . . , 155
BEAUDRY, Jean-L., 216
BEAUGRAND, Honoré, 351 et n.
Beauharnois, circ. élect. de, 228
BEAULIEU, André, 42, 43n., 48n., 64 et n., 123n., 235n., 423
Beauport (paroisse), 7 et n., 8 et n., 12, 92, 416
BEAUSOLEIL, M.-Cléophas, 217, 361
BÉDARD, Pierre-Stanislas, 11
BÉGIN, Louis-Nazaire, 19n.,
Bélanger, famille, 8
BÉLANGER, Narcisse, 66n.
BÉLANGER, Noël, 301 et n., 425
BELL, Robert, 226; bill d'éducation 153–155.
BELLEAU, Narcisse, 153, 165, 173, 175, 180, 182, 200, 211, 251, 265, 266n., 317 et n., 321, 349 et n.; et le double mandat: 192–194; et la centralisation: 221–223
BELLEAU, madame Narcisse, 210, 349
Belleau-Macdonald (J. A.), ministère, 153
BELLEMARE, Antoine-Narcisse, 410
BELLEMARE, Raphaël, 36, 37, 407
BELLEROSE, Joseph-Hyacinthe, 239, 251, 272, 279, 323.
Beloeil (paroisse), 410
BENOIT, Pierre-Basile, 176 et n.
BERGEVIN, Mathurin, 8n.
BERGEVIN, Jean-Louis, 7n.
BERGEVIN *dit* LANGEVIN, Jean, 1628 ou 1635–1703 (ancêtre de Sir Hector), 7 et n.
BERGEVIN *dit* LANGEVIN, Jean-Barthélemi, 1746–1799 (aïeul de Sir Hector), 8
BERGEVIN *dit* LANGEVIN, Louis, 1681–1743 (trisaïeul de Sir Hector), 8, 17
BERGEVIN *dit* LANGEVIN, Louis, 1711–1799 (bisaïeul de Sir Hector), 8, 17
BERNARD, Alexis-Xyste, 188n., 244 n., 417
BERNARD, Louis-Théodore, 92 et n., 93 et n.
BERNIER, Thomas-Alfred, 411, 413
Berthier, circ. élect. de, 105
Berthier-en-Haut, 50
BÉRUBÉ, Thomas, 409
BESSETTE, Michel-Adrien, 214
BIENVENU, J.-N., 351
BILODEAU, Louis, 207n.
BISSONNETTE, Bernard, 371,n., 426

BLACK, Henry, 172
BLAIR, Ferguson, 118, 119
BLAIS, André, 13n., 408
BLAKE, Edward, 278, 279, 285 et n., 307n., 309, 311, 406
BLANCHET, Jean, 369
BLANCHET, Joseph-Goderic, 194
BOIS, Louis-Édouard, 298n., 308n., 410
BOLDUC, Jean-B.-Zacharie, 296
BOLDUC, Joseph, 321
Bonaventure, circ. élect. de, 95, 319, 325, 389
BONENFANT, Jean-Charles, 95, 96n., 121n., 142n., 315n., 423, 426
BORDEN, Robert Laird, 400
BOUCHER, Joachim, 412
BOUCHY, Pierre-Henri, 18n.
Bourg-Royal, 8
BOURGEOIS, Georges-A., 345 et n., 369 et n., 377 et n., 386 et n., 413
Bourges, évêque de, 267n., 268n., 270n.
BOURGET, Ignace, 21–24, 43, 45, 50, 65 et n., 66n., 94 et n., 123, 124 et n., 141 et n., 142 et n., 144, 186 et n., 197 et n., 257, 258n., 259n., 287, 302 et n., 351, 409, 410; et la Confédération: 189–191; et la question des écoles du Nouveau-Brunswick: 238–244; et le conflit épiscopal: 267-273
BOWELL, Mackenzie, 400, 405
BOWEN, Edward, 172, 173
BOYD, John, 166 et n., 179n., 204 n., 205n., 247n., 427.
BRASSEY, Thomas (entrepreneur anglais), 83
BRAULT, Lucien, 104n., 427
BRAUN, Antonin-Nicolas, 267, 268 n., 270
Brésil, 153
BRIAND, Jean-Olivier, 186 et n.
BRISTOW, William, 9
BROUSSEAU, Jean-Docile, 222
BROWN, Clément, 71n., 427
BROWN, George, 1, 76 et n., 89, 96, 105, 106–108, 111, 120, 122–124, 127, 134, 153, 155, 157, 158, 166 et n., 178, 200, 201n., 205, 206 et n., 301 et n., 302n., 309, 312n., 325; Brown-Dorion (ministre): 101, 105, 106; Brown-Taché (coalition): 1
BROWN, Robert Craig, 345n., 427
BRYDGES, Charles John, 278
Buade (rue), 400
BUCHANAN, Isaac, 108
Budget, The, 252
Bulletin des Recherches historiques, 8n., 11n., 12n., 15n., 92n., 422
BUREAU, Joseph-V., 345
BURKE, Bernard, 206n., 422
BURPEE, Isaac, 311, 313
Bytown (Ottawa), 104

C

Cahiers de Géographie de Québec, 350n., 380n., 429
Cahiers des Dix, 216n., 315n., 385n., 426, 432
CAMERON, Malcolm, 108
CAMPBELL, Alexander, 119, 134, 179, 232, 377, 388
CANADA, ses institutions, etc. LE, 57-64, 416
Canada-Uni, 1, 57, 58, 96, 103, 124, 130, 134, 152, 153, 156, 262
Canadian Historical Review, 125n., 152n., 430, 431, 433
Canadien, Le, 11 et n., 37, 65, 181n., 184 et n., 236n., 252, 268n., 271, 295, 306, 308, 389, 391, 392n., 393, 421
Canardière, clos de la 9, 70
CANNON, L.A., 116n.
CANTENOT (curé), 295n.
Cantons de l'Est, 67, 303, 307, 317
Cap-de-la-Madeleine (paroisse), 217, 385
Capitulations (traités), 162
CARELESS, James Maurice S., 111 et n., 121n., 427
Carignan, régiment de 7, 8 et n.
CARNAVON, Lord, 160, 163–165, 205

CARON, Adolphe-Philippe, 251, 321, 322, 325, 331n., 340, 360, 378, 379, 386, 388, 395
CARON, René-Édouard, 172, 173
CARTIER, Georges-Étienne, 2, 20, 86, 89, 97, 98 et n., 100, 101, 102, 105, 107, 110–113, 115 et n., 117–120, 121, 122, 125, 130–134, 140, 141, 150, 203–208, 210, 216n., 219, 221, 228, 229, 232, 234, 236, 239, 244, 245, 256–261, 266, 267, 273, 278 et n., 283, 285, 289, 290, 305–308, 320, 321, 324, 339, 340, 342, 356, 374, 389, 405, 417; et la Conférence de Londres: 156–169; artisan du Canada: 169–202; mort: 281; successions: 247–255.
CARTIER, Jacques, 130 et n., 427
CARTIER, Joséphine, 245 et n.
Cartier-Macdonald (J. A.) (gouvernement), 106, 207
CARTWRIGHT, Richard John, 311, 312, 417
CASAULT, Napoléon, 80, 83, 85, 239, 296.
Casernes, rue des, 16, 17
CASEY, Magdalen, 420
CASGRAIN, Henri-Raymond, 66 et n,. 411
CASGRAIN, Philippe-Baby, 337n., 427
Caspian, 332
CASSIDY, P., 241 et n.
Castor, (TRUDEL, F.-X.-A. et VILLENEUVE, A.), 357 et n., 420
CATALOGNE, Gédéon de, 8
CAUCHON, Joseph-Édouard, 45, 47, 101, 102, 119, 138, 154, 180–184, 194–196, 200 et n., 201, 278, 287–289; dans le gouvernement Mackenzie: 305–306, 309–312; et la succession de Cartier: 251–253; et l'élection de Charlevoix: 292–296; son échec: 180–184
CAYLEY, William, 99
CAZEAU, Charles-Félix, 17, 122n., 123, 140, 141, 144 et n., 145–148, 160, 264 et n., 269
CAZEAU, Clément, 17
CAZES, Paul de, 363
Cercle catholique, 387, 388
Chabot, librairie, 17
Chalifou, famille, 8
CHAMBERS, Edward T. D., 388
Chambre d'Assemblée ou Chambre locale,
voir
Assemblée législative
Chambre d'Assemblée du Canada-Uni,
voir
Assemblée législative (Canada-Uni)
Chambre de Québec,
voir
Assemblée législative (Québec)
Chambre des Communes (Canada), 20n., 137, 191, 192, 194–196, 197–199, 201, 204, 205, 213, 216, 221, 237–239, 241, 243, 244, 247, 253, 260, 178–280, 283, 284, 287, 289–292, 295, 300, 307, 312, 322, 325, 327, 328, 329–331, 338, 355n., 358–361, 379, 385, 387, 388, 391, 393–396, 397, 400;
Débats de . . . : 330n., 331n., 379n., 380n., 400n., 415;
Documents de la Session . . . : 224n., 230n., 232n., 233n., 237n., 238n., 279n., 329n., 338n., 347n., 415
Journaux de . . . : 198n., 204n., 205n., 238n., 239n., 278n., 283n., 284n., 285n., 295n., 316n., 330n., 345n., 379n., 380n., 393n., 415
Chambre d'Ottawa,
voir Chambres des communes
Chambre locale,
voir Assemblée législative
CHAMPAGNE, Charles-Louis, 351
Champlain, circ. élect. de, 193, 288, 325, 385; (paroisse): 385
Champlain (Québec), Halle, 79;
marché: 79;
quartier: 70

Chapais, collection, 2, 275n., 405
CHAPAIS, Jean-Charles, 101, 134, 158, 178 et n., 180, 183n., 184n., 196 et n., 202 et n., 221, 265 et n., 266n.
CHAPAIS, madame Thomas, *voir* LANGEVIN, Hectorine
CHAPAIS, Thomas (gendre de Sir Hector), 26 et n., 83n., 100n., 106n., 119n., 121n., 157n., 387 et n., 388, 395 et n., 396n., 397 et n., 398n., 399, 427
CHAPLEAU, Joseph-Adolphe, 194, 224, 225n., 228, 251, 261, 316 et n., 317 et n., 320–324, 327–329, 337–338, 369–372, 376–381, 386 et n., 390, 395–398, 406, 413, 417; et la destitution de Letellier: 339–342; et la formation du ministère Ouimet (1874): 273–278; portrait moral: 273–275; rival de Langevin: 350–367, 386–387, 395–397
CHANDONNET, Thomas-Aimé, 158
Charlevoix, circ. élect. de, 309, 318, 326, 352; élections de : 294–303, 307–309, 407
Charlottetown (ville), 130, 133, 279;
Conférence de . . . 1, 128, 130–134, 136, 168, 279
CHASSÉ, Béatrice, 425
Chatham, 161
CHAUVEAU, Alexandre, 227
CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, 157, 163, 181, 189, 201, 202, et n., 211, 212, 215, 221, 222, 225, 226, 276
gouvernement de : 273–275
Chemin de fer de la rive nord :
Langevin en mission en Angleterre pour : 80–86
secrétaire du : 53; vente du : 356, 357, 358n., 360, 362
CHERRIER, Côme-Séraphin, 51
Chicago, 197, 233
Chicoutimi, circ. élect. de, 91 et n., 288, 298
China, 158, 160
CHINIQUY, Charles, 68, 405
CHOQUETTE, Philippe-Auguste, 406
Christie, rue, 16n.
CHURCH, Lévi Ruggles, 329n., 362n.
CIMON, madame Antoine, *voir* CIMON, Rachel
CIMON, Ernest (gendre de Sir Hector), 400n.
CIMON, madame Ernest, *voir* LANGEVIN, Stella
CIMON, Hector (petit-fils de Sir Hector), 10n., 391n., 399n., 407
CIMON, Rachel (petite-fille de Sir Hector), 399n., 407
CIMON, Stella (petite-fille de Sir Hector), 399n.
CLARK, Lowell Crosby, 425
CLÉMENT, C.-H.-Alexandre, 318n.
CLERK, G. Edward, 122n., 123, 124, 140–142.
Club Cartier, 331 et n., 340
Club de Réforme, 351
COCKBURN, James, 134
Codification des Actes de la Corporation . . . 116, 118, 414
COFFIN, Thomas, 311, 312
COLLET, C.-A., 297n.
Colombie britannique, 204, 224, 230, 344, 382, 391, 407
entrée dans la Confédération : 232–234.
Colonial Office, 282
Colonist, The, 62, 98 et n., 421
Comité exécutif pour l'Exposition industrielle de Montréal, 52, 53
Commission du Havre de Québec, 296
Commercial Advertiser, 62, 63n.
Commission exécutive du Canada (Exposition de Paris), 57, 58, 60, 61
Compagnie de la Baie d'Hudson, 170, 204, 225
Compagnie du chemin de fer de la rive nord, 53 et n., 56, 64, 74, 80, 82, 85
Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes, *voir* Chambre des communes

Comptes du Trésorier de la cité et autres documents . . . 77–80, 415
Concorde, La, 345
Confédération canadienne, 1, 2, 33, 37–40, 111, 113, 120, 121–168, 169–205, 208, 213, 248, 261, 280, 282, 291, 305, 307, 309, 314, 316, 344, 355, 363, 371–373, 382, 383, 391, 414
Conférence de Charlottetown, *voir* Charlottetown
Conférence de Londres, *voir* Londres
Conférence interprovinciale, 382
CONNOLLY, Thomas L., 160, 161, 190, 237
CONROY, George, 236, 300 et n., 319, 353
Conseil exécutif (Canada-Uni), 33, 39, 100, 120, 156
Conseil législatif (Canada-Uni), 33, 36, 39, 90, 91, 104, 134, 149, 150, 175
Conseil législatif (Québec), 175, 176, 251, 350 et n., 354–356, 363, 367, 370
Journaux du Conseil législatif de la province du Canada, 104n., 416
Journaux du Conseil législatif de la province de Québec, 350n., 416
Conseil privé (Londres) 104, 373
Comité judiciaire du . . . 238, 279
Conseil privé (Canada), 179, 182, 201, 208, 223, 276, 305, 325, 330, 332, 334, 337 et n., 340
Constitutionnel, Le, 165, 166n., 168 et n., 220, 421
COOK, Ramsay, 4 et n., 428
COOPER, John Alexander, 425
CORBEIL, L.-L., 324
CORNELL, Paul G., 26n., 89n., 121n., 428
Correspondant, Le, 65
COSTIGAN, John, 162n., 238, 406
Côte d'Abraham, rue de la, 52
Côte de la Montagne, rue de la, 17, 134
Côte de la Sainte-Famille, rue de la, 17, 56
CÔTÉ, Joseph-Olivier, 424
CÔTÉ, madame Louis, *voir* CIMON, Stella
CÔTÉ, Narcisse-Omer, 424
Cour du Banc de la Reine, 114, 172, 297
Cour supérieure, 80, 116, 173, 263, 295, 298, 299, 309, 326
Cour suprême du Canada, 294, 298–301, 309, 352, 407
Courrier de Montréal, Le, 354
Courrier de Saint-Hyacinthe, Le, 214 et n., 215 et n., 268n., 363, 371, 421
Courrier des États-Unis, Le, 34 et n.
Courrier du Canada, Le, 72, 90n., 91n., 100, 104n., 105n., 106n., 111n., 114n., 118n., 119n., 132n., 138 et n., 151n., 153n., 155 et n., 217, 220, 222, 226 et n., 232n., 233n., 234n., 243n., 244n., 252, 321, 333n., 387, 421; Langevin au : 64–69
COURSOL, Joseph, 275–277, 322
COUTURE, Ignace, 96
COX, Ross, 425
CRAIG, Boniface, 214
CRAWFORD, John Willoughby, 201
CREIGHTON, Donald G., 4, 110n., 121n., 164n., 169n., 179n., 230 et n., 371n., 373n., 384n., 393n., 428
CRÉMAZIE, Jacques, 98n., 100n., 116 et n., 171 et n., 198, 199n., 201n., 202 et n., 211n.
CRÉPEAU, Paul-André, 121n., 428
Cuba, 153
Cul-de-Sac, place du, 79
Cunard, ligne de navigation, 158

D

Daily Colonist, The, *voir Colonist, The*
Daily Globe, The, *voir Globe, The*
Daily Herald, 285, 421
DALY, Dominique, 26, 27, 28, 29

DANIEL-ROPS, 428
DANSEREAU, Arthur, 261, 262, 275 et n., 276 et n., 277n., 321n., 322 et n., 324n., 376, 377n.
DASSONVILLE, Michel, 418
DAVID, Laurent-Olivier, 203, 236 et n., 274, 291n., 351, 418, 428
DE ANGELIS, Philippe, 243
DE BANVILLE, T., 290n.
Débats de la Chambre des communes, *voir* Chambre des communes
Débats de l'Assemblée législative (Québec), *voir* Assemblée législative (Québec)
Débats parlementaires sur la Confédération, *voir* Assemblée législative (Canada-Uni)
DE BONNETERRE, 417
DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène Boucher, 315n., 317, 334, 342, 357, 369, 381, 397
DECELLES, Alfred-Duclos, 320n., 398, 418
Défricheur, Le, 138, 421
DE KIEWIET, C.W., 418
DENT, M. John Charles, 121n., 428
DEROME, F.-Magloire (beau-frère de Sir Hector), 16, 263, 349n.
DEROME, madame Magloire, *voir* LANGEVIN, Malvina.
DÉSAULNIERS, François-Sévère Lesieur, 295, 298n., 412
DÉSAULNIERS, Louis-Léon Lesieur, 140 et n.
DÉSAUTELS, Joseph, 238n., 240n., 243n., 244n., 270
Desbishire et Desbarats, 115, 416
DÉSILETS, Alfred, 412
DÉSILETS, Andrée, 377n., 408, 425
DÉSILETS, Gédéon, 216, 412
DÉSILETS, Luc, 228 et n., 229 et n., 268 et n., 276 et n., 356n., 369 et n., 412; et le lancement du *Programme catholique* : 215–220; et les élections de 1887 : 384–386; tente de gagner Langevin au *Programme catholique* : 255–259
DESJARDINS, Alphonse, 228n., 245 et n., 250 et n., 251n., 259, 260 et n., 269 et n., 273 et n., 277 et n., 278 et n., 281 et n., 284 et n., 292 et n., 304–305, 320n., 321n., 323 et n., 328 et n., 329 et n., 331 et n., 339 et n., 357, 359–362, 366–367, 380 et n., 386–388, 406, 413; et le *Programme catholique* : 217–220
DESJARDINS, Édouard, 217
DESJARDINS, Joseph, 90n., 424
DESJARDINS, Louis-Georges, 415
Deux-Montagnes, circ. élect. des, 351
Devoir, Le, 4n., 378 et n., 421, 428, 429, 430
DEWDNEY, Edgar, 406
DIONNE, N.-E., 68n.
Documents de la Session, *voir* Chambre des communes
Dorchester, circ. élect. de, 75, 91–93, 96, 102, 104, 107, 109, 114, 117, 119–120, 185, 194–197, 201, 207, 226, 244, 287, 288, 325, 326
DORION, Antoine-Aimé, 75, 76 et n., 90 et n., 95, 96, 101, 105, 106, 111, 113, 118, 120, 139 et n., 151, 198, 239, 240, 287, 307
DOUCET, veuve, 17 et n.
DOUVILLE, Joseph-Antoine-Irénée, 410
Downing Street, 339
DRAPEAU, Stanislas, 64, 65n., 68n.
Droit administratif ou Manuel . . ., 114–116, 416
Drummond et Arthabaska, circ. élect. de, 312
DUBUC, Joseph, 318n.
DUCHESNEAU, Joseph-Alfred, 198 et n., 245n.
DUFAU-LABEYRIE, Francis, 433
DUFFERIN, Lady, 250, 278n.

DUFFERIN, Lord, 250, 278 et n., 313n., 314 et n., 327, 406; et le scandale du *Pacifique* : 284–287
DUFRESNE, Joseph, 239
DUNKIN, Christopher, 181 et n., 183, 184, 211, 261
DUPANLOUP, Philippe, 145
DURAND, Charles, 418
DUVAL, Jean-François-Joseph, 114
DUVERNAY, Ludger, 24, 36, 37, 51, 166 et n.

E

École de médecine Victoria, 352
Écho des Campagnes, L', 50, 51, 421
ECKART, J.-B., 61n.
École normale Laval (Québec), 12, 110, 146.
Électeur, L', 351, 380n., 390, 421
ELGIN, Lord, 42, 103, 328, 335
Empire britannique, 107, 137, 343n.
Ère Nouvelle, L', 85, 421
Esplanade, place de l', 310, 338
États-Unis, 19, 46, 60, 126, 135, 143, 230, 231, 266, 314, 315, 334, 376; annexion aux : 33–37, 130, 139, 188, 214, 372, 393, émigrations vers les : 67, 223–225, 235, 372; la *Politique nationale* et les : 107, 291, 322; réciprocité avec les : 120, 152, 213, 231, 392
Étendard, L', 384, 386, 387, 421
ÉVANTUREL, François, 154
Événement, L', 176, 177n., 212, 222, 236n., 259, 302n., 306, 315 et n., 326n., 400n., 421

F

FABRE, Édouard-Charles, 267n., 268n., 270n., 409
FABRE, Hector, 212, 235, 240
FARR, David Morice Leigh, 121n., 169n., 428
FAUCHER, Albert, 223n., 429
FAUVEL, William-Le Boutillier, 406
FISET, Elzéar, 80
FISET, Romuald, 288, 319
FISHER, Charles, 159
FITZPATRICK, Charles, 319, 378
FLEMING, Sandford, 406
FLICHE, Augustin, 143n., 429
FLYNN, Edmund James, 381
FORREST, W., 96
Fort, rue du, 400
Fort Garry, 170
FORTIER, Louis, 424
FORTIER, O., 345n., 377n.
FOURNIER, capitaine, 93
FOURNIER, Télesphore, 75, 95, 240, 287, 294
Fournier & Gleason, 116n.
Franc-Parleur, Le, 220, 421
FRASER, Barbara, 4, 390n., 425
FRÉCHETTE, Louis, 75n., 197 et n., 214 et n., 235, 383 et n., 390 et n., 407, 418
Freeman's Journal (New-York) 46

G

GAGNON, Charles-Octave, 34n., 187n., 220n., 243n., 301n., 302n., 352n., 353n., 417
GALT, Alexander Tilloch, 39, 86, 106 et n, 118, 119 et n., 120, 122, 124, 130, 131 et n., 132 et n., 134, 135 et n., 152, 153 et n., 155, 157, 158, 159, 164, 167 et n., 175, 177, 178n., 179–183, 184 et n., 199–200, 213 et n., 231, 254 et n., 261, 303 et n., 310n., 342 et n., 355, 361 et n., 406, 420; tarif : 107–110
GALT, madame Alexander Tilloch, 131 et n., 132 et n., 135 et n., 167 et n., 177, 178n., 180 et n., 199 et n.
GARNEAU, François-Xavier, 105n., 116n.
GARON, Joseph, 194, 227
Gaspé, circ. élect. de, 288
GAUDET, Joseph, 176, 194, 214
GAUTHIER, Onésime, 318
Gazette officielle du Canada, La, 201n., 415
Gazette, The, 30, 42, 134n., 288n., 294n., 366n., 421

Gazette de Sorel, La, 140, 421
GÉLINAS, A., 127 et n., 138, 150 et n.
GÉLINAS, Isaac, 410
Gendarmerie royale, 376
GENDRON, Pierre-Samuel, 214, 273 et n.
GEOFFRION, Félix, 235, 351
GÉRIN, Elzéar, 165–168
GIGAULT, Georges-Auguste, 381n.
GILLIES, J., 123
GIROUARD, Désiré, 274, 350n.
Globe, The, 89, 98 et n., 111, 421
GLOBENSKY, Maximilien, 121, 122n.
Gosford, circ. élect. de, 9
Grande-Bretagne, *voir* Angleterre
Grandfontaine, Compagnie de, 7
GRANDIN, Vital, 375n., 384
Grand Séminaire de Québec, 14, 147
Grand Tronc, 68, 82, 83n., 85, 86, 120n.
GRAVEL, Elphège, 399n.
Gros-Pin, chemin du, 9
GROULX, Lionel, 121n., 142n., 166n., 225n., 429
Guerre de Sécession, 231
GUIBORD, Joseph, 294
GUILMETTE, Édouard, 14 et n.

H

Halifax (ville), 133, 160, 334
HALL, George, 97
HAMEL, Alfred, 16n., 413
HAMEL, Félix, 183n., 184n., 196 et n.
Hamel, J. et Frères, 227n.
HAMEL, Thomas-Étienne, 270
HAMELIN, Jean, 42, 43n., 48n., 64 et n., 123n., 169n., 203n., 231n., 235n., 350n., 380n., 423, 424, 429, 430
HAMELIN, Marcel, 203n., 231n., 350n., 380n.,429, 430
HAREL, Télesphore, 302n.
HARRIS, Robert, 38
HARSIN, P., 4n., 429
HARVEY, Daniel Cobb, 162n., 430
Haut-Canada, 26, 38, 60, 62, 96, 98–100, 108, 113, 118, 119, 121, 123, 125, 129, 130, 154–156, 161, 226, 237, 321
HAYWARD, Fernand, 143n., 430
HEAD, Edmund, 125
HEARN, John Gabriel, 214
HELMCKEN, John Sebastian, 230 et n.
HEMMING, E. J., 299, 300n., 307n.
HENRY, William Alexander, 159
HÉROUX, Omer, 378 et n., 430
HICKS-BEACH, Michaël et l'affaire Letellier : 334–341
Hillsborough, baie de, 130
HINCKS, Francis, 80, 89, 90, 100, 203; Hincks-Morin (ministère) : 90, 203
Hochelaga, circ. élect. de, 129
Hodge vs la Reine, 373
HODGINS, Bruce Willard, 118n., 425
HOGAN, John Sheridan, 420
HOLTON, Luther Hamilton, 122 et n., 166 et n., 198, 204, 205, 213, 235, 302n., 307, 309n., 406
HORRAN, Édouard, 18
Hôtel-Dieu (Québec), 333, 343, 400
HOUDE, Frédéric, 357
HOWE, Joseph, 197, 208
HOWLAND, William Pearce, 153, 159, 206
HUBERT, Jean-François, 186 et n.
Humanum genus (encyclique), 388 et n.
Huntingdon, circ. élect. de, 30
HUNTINGTON, Lucius Seth, 213 et n., 235, 284, 296, 302 et n., 307, 311, 313
HUOT, Hector-Simon, 17
HUOT, John, 203n., 231n., 430
HUOT, Louis-Honoré, 254, 255n., 301n., 379 et n.
HUOT, Pierre-Gabriel, 75, 97 et n., 102 et n., 294 et n., 306 et n., 332 et n., 352 et n.

I

Iberville, circ. élect. d', 227
Île-du-Prince-Édouard, 120, 124, 130, 152, 224, 245
Immortale Dei (encyclique), 245
Indemnité, Bill d', 42, 335
Indiens (Nord-Ouest), 179, 225, 376
Institut canadien (Montréal), 93, 94 et n., 229; (Québec) : 12, 114
Intercolonial, chemin de fer de l', 16, 230
IRVINE, James, 362

J

Jacques-Cartier (quartier, Québec), 70
Jésuites, 268, 270, 352
JETTÉ, Louis-Amable, 235, 236, 247, 261, 274, 400
JOBIN, Albert, 71n., 72n., 430
JOLICOEUR, Philippe, 116
JOLY DE LOTBINIÈRE, Henri-Gustave, 151, 210, 212, 228, 293 et n., 303, 306, 318n., 329, 334, 335, 350 et n., 351
JONES, Alfred Gilpin, 313
JOSEPH, Abraham, 72, 73, 75, 76, 114
Journal de Québec, Le, 25, 45, 47, 57n., 61–63, 64 et n., 69, 72 et n., 74n., 80n., 114n., 119n., 138, 139n., 146, 153n., 183, 220, 252, 287, 421
Journal des Trois-Rivières, Le, 175 et n., 185 et n., 188n., 193 et n., 216, 217, 220 et n., 229 et n., 240, 242, 287, 326n., 327n., 345n., 374n., 384n., 421
Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada, *voir* Assemblée législative
Journaux de la Chambre des communes, *voir* Chambre des . . .
Journaux de l'Assemblée législative (Canada-Uni), *voir* Assemblée législative (Canada-Uni)
Journaux de l'Assemblée législative (Québec), *voir* Assemblée législative (Québec)
Journaux du Conseil législatif (Québec), *voir* Conseil législatif (Québec)
Journaux du Conseil législatif de la province du Canada, *voir* Conseil législatif (Canada)

K

Kamouraska, circ, élect. de, 198, 227, 239
KEMPT, James, 11
Kennebec, division de, 176
KENNEY, Edward, 178
Kingston, 9, 17, 18, 103
KLINCK, George A., 418

L

LABELLE, Antoine, 247 et n., 254 et n., 260 et n., 272 et n., 287n., 331n., 353n.
LABELLE, Jean-Baptiste, 274
LABERGE, Charles-Joseph, 112
LA BRUÈRE, Pierre Boucher de, 64, 65n., 273n., 329n., 354–356, 361 et n., 363, 364n., 370n., 381n., 411, 412
LACERTE, Narcisse, 263, 264n.
LAFLAMME, Eugène-Charles, 399
LAFLAMME, Rodolphe, 311 et n., 313
LAFLÈCHE, Louis-François, 13 et n., 142 et n., 228, 229n., 240, 256, 257, 259n., 276 et n., 287, 298n., 299 et n., 302n., 351–354, 356 et n., 357 et n., 369n., 387 et n., 409, 411, 412, 417, 421; et le conflit épiscopal : 267–271; et le *Programme catholique*: 215–220; et les élections de 1887 : 384–386
LAFONTAINE, Louis-Hippolyte, 21, 23, 24, 28–31, 32, 49, 97, 100, 124, 125, 203, 247, 335, 396; LaFontaine-Baldwin (ministère) : 24, 29, 32, 49, 124–125

LAFORCE, Pierre (grand-père de Sir Hector), 11
LAFORCE, madame Pierre (grand-mère de Sir Hector), 10, 210
LAFORCE, Sophie,
voir LANGEVIN, madame Jean
LAFRAMBOISE, Maurice, 235, 310n., 318n.
LAFRANCE, Pierre, 17
LAGASSÉ, Françoise, 425
LAMARCHE, Godefroy, 217, 272, 300 et n., 303 et n., 411
LAMONTAGNE, Maurice, 71n., 430
LAMOTHE, Gustave, 406
LANCTÔT, Magloire, 274, 325n.
LANDRY, Philippe, 379, 380
LANGELIER, Charles, 418
LANGELIER, François, 269, 300 et n., 361, 400
LANGEVIN Alphonsine (fille de Sir Hector), 56, 210, 399
LANGEVIN, Charles, 9
LANGEVIN, Edmond (frère de Sir Hector), 9n., 122n., 123, 146, 148 et n., 155, 163n., 208, 296n., 311n., 318n., 320n., 405, 408; mort : 398; notice biographique : 14–16
LANGEVIN, Édouard (frère de Sir Hector), 16 et n., 58n., 164 et n., 167 et n., 208, 233n., 262 et n., 400, 405
Langevin, famille, 2, 7–9, 16, 19, 20, 54, 405, 407, 408, 409
LANGEVIN, madame Hector, 1n., 53 et n., 64n., 80, 81, 82n., 84 et n., 96 et n., 102, 103 et n., 110, 111 et n., 119n., 129 et n., 131n., 132n., 133 et n., 137 et n., 157 et n., 158 et n., 160n., 163n., 164 et n., 165n., 166, 167 et n., 170 et n., 232 et n., 263, 333n., 408; mariage : 54–57 ; mort : 348–349, 400
LANGEVIN, Hector, adhésion au parti cons.: 117–119
à la Conf. de Charl. : 130–133
à la Conf. de Londres : 156–168
à la Conf. de Québec : 133–134
amitié de Galt : 199–200
ancêtres : 7–16
au *Courrier du Canada* : 64–69
aux débats parl. sur la confédération : 149–152
aux Mélanges religieux : 21–48
avocat : 51–53
dans le premier ministère fédéral : 177–179
défaite de Rimouski (1878) : 318–320
élect. et contest. de Charlevoix (1876-1877) : 295–309
enfance, jeunesse et études : 16–18, 51
et la double majorité : 98–102
et l'affaire des $32 000 : 287, 292–294
et l'affaire Riel : 377–380
et la formation du ministère (1878) : 320–325
et la formation du ministère provincial (1867) : 180–184
et l'annexion aux États-Unis : 34–37, 213–214
et la politique continentale : 223–225, 228–234
et la question de la capitale : 103–106
et la question des écoles du N.-B.: 237–244, 279–282
et l'affaire Mousseau : 361–367
et le double mandat : 192–196, 209–227
et le ministère de coalition (1864) : 121–125
et le *Programme catholique* : 215–220, 228–230, 254–259
et le projet de conf. : 125–129
et le tarif Galt : 106–110
et les honneurs royaux : 179–180, 205–207, 343;
et les résolutions de Québec: 134–152;
et les ultramontains: 228, 241–244, 254–261, 277–287, 387;
et l'organisation du Canada: 169–176;
famille: 54–57, 80, 81, 209, 210, 332, 333, 349;
maire de Québec: 64–87;

mandats de Dorchester: 89–96, 114, 119, 195–196, 244; de Québec-Centre: 324–326; des Trois-Rivières: 325–326, 345, 384–386, 393; de Richelieu : 393;
ministre des Travaux publics: 206–209, 320–325, 346–348, 389–396;
missions en Angleterre: pour l'affaire Letellier: 327–342; comme maire de Québec: 80–87; mort: 399–400;
portrait moral: 19, 102–103, 131, 247–251, 346–348, 363, 378, 379, 398, 399;
portrait physique: 130–131;
publiciste dans *LE CANADA*, etc. 57–63, 416;
retraite forcée 287–291 ;
rivalité Langevin-Chapleau : 357–371, 386–387, 395–397;
scandale Langevin-McGreevy : 390–396;
secrétaire de la Cie du ch. de fer de la rive nord: 53;
tendances libérales: 109–113; et contre nationalisme québécois : 221–223, 370–386
LANGEVIN, Hector (fils de Sir Hector), 290 et n.
LANGEVIN, Hectorine (fille de Sir Hector), 56, 81, 157, 210, 399, 405, 407; mariage: 387 et n.
LANGEVIN, Jean (père de Sir Hector), 9–12, 16, 17 et n., 110 et n., 111 et n., 210, 405
LANGEVIN, madame Jean (mère de Sir Hector), 10–12, 16, 51n., 54n., 83n., 91 et n., 130n., 159n., 160n., 164n., 167 et n., 209, 210, 232n., 405
LANGEVIN, Jean (frère de Sir Hector), 7n., 9n., 15–16, 56, 65, 66n., 92 et n., 93, 111, 142 et n., 146, 163n., 188 et n., 189 et n., 210, 248 et n., 249 et n., 267, 269, 271, 272 et n., 319, 408, 416;
et la question des écoles du N.-B.: 242–244; mort: 398; notice biographique: 12–14
LANGEVIN, Laforce (fils de Sir Hector), 56, 157, 210, 398, 399
LANGEVIN, Léa (fille de Sir Hector), 52, 81, 157, 210; mort: 322–333
LANGEVIN, Malvina (sœur de Sir Hector), 16 et n., 210
LANGEVIN, Marie (sœur de Sir Hector), 16 et n., 210, 399, 405
LANGEVIN, Noé (frère de Sir Hector) 16 et n., 263, 398
LANGEVIN, Stella (fille de Sir Hector), 56, 157, 210, 299 et n.
Langevin-McGreevy, scandale, 545–551
LANGIS, Jacques-Louis, 13 et n., 408
LANGLOIS, Jean, 264 et n., 286
LANSDOWNE, Marquise de, 379
LANTHIER, Jacques-Philippe, 310n., 322n., 325m.
LAPIERRE, Laurier, 390n., 392n., 395n., 426, 430
Laprairie, circ. élect. de, 228
LAROCHELLE, Louis-Napoléon, 195, 200, 226
LAROCQUE, Charles, 188 et n., 191 et n., 220 et n., 267, 410; et la question des écoles du N.-B.: 241–244
LAROCQUE, Joseph, 49n., 50 et n., 143, 148n.
LARTIGUE, Jean-Jacques, 186 et n.
LARUE, Nazaire, 269
LAURIER, Wilfrid, 94, 236 et n., 286 et n., 300n., 311 et n., 312 et n., 319n., 345 et n., 350 et n., 351, 358n., 362, 380, 381 et n., 383 et n., 390 et n., 393–395, 400 et n., 405, 410
Lauzon, circ. élect. de, 91
Leader, The, 122, 138 et n.
LEBEL, Alfred-W., 264
LÉGARÉ, Pierre-Victor, 283
LÉGER, Jean-Marc, 3n., 430
LEJEUNE, Louis-Marie, 422
LEMIEUX, François-Xavier, 75, 112

LEMIEUX, François-Xavier (Sir), 95 et n., 309n., 312n., 319 et n., 362 et n., 376n., 377n., 378, 406, 408
LEMIEUX, Louis-Joseph, 424
LEMIEUX, Rodolphe, 312n.
LEMOINE, Alexandre, 72, 102n., 108 et n., 109n., 206n., 227 et n.
LEMOINE, James Macpherson, 55n., 209n., 210n., 239, 240n., 430
LÉON, XIII, 15, 245, 304
LÉPINE, Ambroise, 282, 283
LESAGE, Siméon, 194, 195n.
LE SENNE, René, 15n., 430
LETARTE, Jacques, 350n., 380n., 429, 430
LETELLIER DE SAINT-JUST, Luc, 287, 323, 343, 349, 360;
coup d'état de: 315–318;
destitution de: 327–342
LE TOURNEUX, Louis-O., 45, 47
LEUILLOT, Paul, 143n., 430
Lévis, circ. élect. de, 75, 194, 362
Libéral, Le, 351
LIMOGES, Angélique-Antoinette, *voir* Laforce, madame Pierre
L'Islet, circ. élect. de, 214
LIVERNOIS, Victor, 369n.
Loi des Licences, 373
Londres, 42, 64, 78, 81, 82, 85, 125, 132n., 157, 159, 160, 161, 162, 163 et n., 164–168, 170, 175, 184, 190, 199, 200, 279, 307, 327, 330, 332, 334–337, 341;
Conférence de: 137, 157–168, 170, 179, 192, 231, 237, 279
LORANGER, Thomas-Jean-Jacques, 274
LORNE, Marquis de, 406;
et l'affaire Letellier: 327–342
Louisiane, 35
Lovell et Lamoureux, 58
LUSIGNAN, Alphonse, 197 et n., 407
LUSSIER, Pierre-Eucher, 189n.
LYNCH, John Joseph, 141, 362
LYNCH, William Warren, 369

M

MACDONALD, James, 406
MACDONALD, John A., 2, 71, 86, 89, 98–101, 105n., 106–107, 110n., 112, 113, 118–120, 122n., 132 et n., 134–136, 149, 150, 153 et n., 154, 157–159, 164–166, 171 et n., 175, 177–179, 199, 203–208, 229, 231 et n., 234, 237–239, 244, 245n., 247 et n., 251–254, 259n., 273, 277, 278 et n., 288 et n., 290 294 et n., 295, 307–309, 311, 315, 316 et n., 318 et n., 320 et n., 326–327, 350n., 370 et n., 372 et n., 373n., 374, 375, 377, 378, 380, 381, 383, 384 et n., 386 et n., 388 et n., 389, 391n., 392–394, 405;
et la destitution de Letellier: 327–342, 343–346;
et la formation du ministère de 1878: 320–325;
et la politique du Québec: 354–367;
et le scandale du *Pacifique*: 284–287;
Macdonald-Cartier (ministère): 89, 98, 207
mort et succession: 394–396
MACDONALD, John Sandfield, 112, 113, 118, 120
MACDONNELL, John, 406
MACDOUGALL, William (Père de la Confédération), 118, 134, 153, 158, 159, 175, 201, 204–206, 208, 225, 232
MACDOUGALL, William, 325–326
MACKAY, (secrétaire privé de Sir Hector), 332
MACKENZIE, Alexander, 122n., 200, 201n., 213 et n., 253, 261n., 266n., 278 et n., 286, 287, 305 et n., 307, 315–317, 325, 328 et n., 338 et n., 350 et n., 398, 405, 408, 418;
et l'élection de Charlevoix: 295–302; ministère: 309–315

MACKENZIE, madame Alexander, 310n.
MACKENZIE, Charles, 311n., 313n.
MACKINTOSH, William A., 371n., 430
MAC-MAHON, Edme-Patrice de, 316
MACNAB, Allan, 41, 62, 85, 89, 90, 99, 100;
MacNab-Morin (coalition): 89, 90;
MacNab-Taché (ministère): 89
MACNUTT, W. S., 430
MACPHERSON, Crawford Brough, 121n., 430
MCCULLY, Jonathan, 159
MCDONALD, Roderick (beau-frère de Sir Hector), 16
MCDONALD, madame Roderick, *voir* LANGEVIN, Marie
MCDOUGALL, Patrick L., 329n.
MCGEE, Thomas D'Arcy, 130, 134, 177, 189
MCGREEVY, Robert, 391; scandale Langevin-McGreevy: 390–395
MCGREEVY, Thomas, 196, 321, 358n., 391;
scandale Langevin-McGreevy: 390–395
MCLEOD, Magloire, 217, 219n.
MCLEOD, Pierre, 378
MCMULLEN, G. W., 284
MAILLOUX, Élie, 214, 227
Malbaie, La (paroisse), 298
MALCHELOSSE, Gérard, 8n., 424, 430, 431
MALONE, demoiselles (institutrices), 17
Manifeste du Comité constitutionnel de la Réforme et du Progrès, 27, 28
Manitoba, 253, 282, 283, 375, 397
MARCEAU, C.-H., 244
MARCHAND, Félix-Gabriel, 235, 381
Maritimers, 130, 132, 134, 209
MAROIS, Alfred-Cyrille, 319, 400
MARQUIS, Joseph-Callixte, 216n., 219n., 228n., 229n., 268n., 276n., 356n., 385n., 410, 412
MARTIN, Chester Bailey, 121n., 431
MARTIN, Victor, 429
MASSON, madame Joseph, 253n.
MASSON, Rodrigue, 121, 122n., 176 et n., 193, 198 et n., 224, 225n., 228 et n., 239, 245 et n., 247n., 250 et n., 251 et n., 253 et n., 254n., 259, 260 et n., 269n., 272–274, 277n., 278 et n., 281 et n., 283–284, 294n., 303 et n., 306, 308, 309n., 317n., 318n., 320–324, 328 et n., 329n., 331 et n., 336 et n., 350n., 369, 370 et n., 372 et n., 380 et n., 386, 387 et n., 388 et n., 397, 407, 413;
chef à Ottawa: 291-292; et la crise ministérielle (1883): 358–362; et le leadership du parti conservateur. 339–341; et l'union des partis: 304–305; prestige: 364–367
MAYO, Henry Bertram, 152n., 431
MEILLEUR, Jean-Baptiste, 308 et n.
Mélanges religieux 60, 66, 67, 90, 90, 110, 124, 125, 126, 129, 203, 335, 421;
Langevin aux: 21–24;
Langevin rédige les: 25–48;
Langevin se retire des: 49–52
Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, 8n., 422
MERCIER, David, 82n.
MERCIER, Honoré, 203, 228, 235, 295 et n., 351, 361, 363, 370, 371, 373, 374n., 375, 397, 406, 411;
et l'affaire Riel: 377–380;
et le parti national: 380–387
MEREDITH, William Collis, 114, 172
METCALFE, Charles, 30, 331
MÉTHOT, François-Xavier-Ovide, 288
MÉTHOT, Michel-Édouard, 344n.
Métis, 225, 282, 384; et la rébellion du Nord-Ouest: 375–380.
Métropole, *voir* Angleterre

Mexique, 68, 128, 143, 153.
MIDDLETON, Frederick Dobson, 376
MILES, Henry Hopper, 228 et n.
Mille-Iles, division des, 386
MILLS, David, 311, 312
Minerve, La,
23, 25, 30n., 36, 37, 51, 52, 90, 127–128, 134n., 138–139, 150, 165, 166, 185 et n., 192n., 193 et n., 196n., 197n., 204n., 213n., 216, 220, 226n., 252, 259n., 261, 262, 271, 294n., 314n., 322, 324, 343n., 354, 366n., 421
Mirari vos (encyclique), 218
MITCHELL, Peter, 159
MONK, Lord, 118, 120, 133, 164, 177, 179n., 180, 197, 208n., 247 et n., 253 et n., 325n.
Monde, Le, 357,, 378, 386, 421
MONTALEMBERT, Charles-F.-R. de, 145
Montcalm, circ. élect. de, 288; quartier (Québec) : 70
Montebello, 214
MONTIGNY, Benjamin-Antoine-Testard de, 217, 323n.
Montmangy, circ. élect. de, 80, 293, 379
Montmorency, circ. élect. de, 286; parc (Québec) : 72, 104
MONTPLAISIR, Hippolyte, 385
Montréal
Barreau de: 51
district électoral: 90, 228, 235, 254, 261, 267, 273, 274, 276, 277, 322, 323, 340, 370, 386; évêché de: 21 et n., 22, 34, 45, 49, 65 et n., 94n., 123, 140–142, 144–149, 189–191, 220, 240, 242;
Montréal-Québec, antagonisme régional: 267, 322, 351, 360
Montréal-Est, circ. élect. de, 228, 247, 258
Montréal Star, The, 346, 347 et n., 421
Moreau, Louis-Zéphirin, 15, 353 et n.
Morgan, Henry James, 422, 424
Morin, Augustin-Norbert, 20, 21, 23, 28, 29, 51, 89, 90, 100, 203
Morning Chronicle, The,
voir Quebec Chronicle, The
MORRIN, Joseph, 64, 72, 73, 104
MORRIS, Alexander, 406
MORRISON, Joseph Curran, 99
MORTON, William Lewis, 121n., 169n., 431
MOUSSEAU, Joseph-Alfred, 251, 252 et n., 261, 323, 324, 369, 372 et n., 379 et n., 411; échec du gouvernement: 359–367; et l'affaire Letellier: 327–340
MOWATT, Olivier, 134, 373, 382.
MUSGRAVE, Anthony, 232n.

N

NANTEL, Guillaume-Alphonse, 374n.
NAPIER, Lord, 86
NAPOLÉON III, 82, 145
National, Le, 66, 72, 73 et n., 74–76, 94, 97, 100, 235, 305, 421
Nativité de Notre-Dame, Beauport (paroisse), 7, 414
New Westminster (ville), 391
Nicolet, circ. élect. de, 194, 214
Nord-Ouest, 120, 204, 206, 208, 223, 277, 291, 313, 344, 384; amnistie du: 282–284; rébellion (1870) : 225; rébellion (1885) : 375–380
NORMAND, Télesphore-Eusèbe, 193
North Briton, 80
Notre-Dame, Montréal (paroisse), 180, 189, 268, 270
Notre-Dame, Québec (paroisse) 17, 349, 399, 400
Notre-Dame-des-Victoires (église), 16
Nouveau-Brunswick, 120, 124, 130, 152 et n., 159, 160, 192, 197, 198, 209, 280–282, 371, 382; Cour de divorce du: 239, 260; Cour supérieure: 239; et la Confédération: 121–168 (*passim*) ; question des écoles: 162, 237–244, 260, 279–282, 313, 411

Nouveau Monde, Le, 217 et n., 220, 228, 240, 242, 243, 251, 254, 258 et n., 260, 279, 281, 284, 287, 292, 387, 421;
et le conflit épiscopal: 267–273
Nouvelle-Angleterre, 8, 109
Nouvelle-Écosse, 120, 124, 130, 152, 159, 178, 192, 197, 198, 209, 213, 223, 279, 371, 382, 388; et la Confédération: 121-168 (*passim*)
Nouvelle-France, 7, 40, 264
Nouvelliste de Rimouski, Le, 337n.

O

O'CONNOR, John, 239
O'CONNOR, John (Irlande), 154
OLLIVIER, Maurice, 144n., 415
Ontario, 192, 197, 198, 209, 226, 234, 240, 277, 287, 307, 313, 315, 320, 329, 343, 345, 358 et n., 378, 380, 382
Ontario Liquor Act, 373
Opinion publique L', 252, 421
Ordonnances faites et (...) pour les affaires de la province du Bas-Canada, 70
Ordre L', 138, 217, 220, 421
OSLER, Edmund Boyd, 377n., 431
Ottawa, district judiciaire d', 326
OUELLET, Fernand, 275n., 418
OUIMET, Adolphe, 377n., 431
OUIMET, Charles, 333n.
OUIMET, Gédéon, 171 et n., 242 et n., 267n., 270 et n., 275 et n., 276, 321, 406, 411
OUIMET, Joseph-Aldéric, 323, 331
Outaouais, vallée de l', 170

P

PACAUD, Ernest, 300n., 311n., 358 n., 381n., 390 et n., 407
Pacifique, océan, 232, 375, 391
Pacifique canadien, 230, 232, 234, 336, 344, 356 et n., 375, 382; scandale du: 283–287, 290, 309, 311 et n.
Pacte de famille, 31
PAGNUELO, Siméon, 217
Palais, quartier du (Québec), 64, 70
PAPIN, Joseph, 240
PAPINEAU, Joseph, 11
PAPINEAU, Louis-Joseph, 28, 29, 33, 36, 41–44, 49, 75, 90, 93, 124, 214 et n.;
manifestes: 30–32
PAQUET, Benjamin, 236 et n.
PAQUET, G., 223, 431
PAQUET, Marie-Louise, *voir* TÊTU, Madame Charles-Hilaire
PARADIS, François-Xavier, 72
PARENT, Marie-Josèphe, 8
PARENT, Paul-É., 424
Paris, 46, 57, 59, 84;
évêché de: 8
PARISIS, Pierre-Louis, 146
Parlement de Londres, 129, 149, 167, 187, 243, 336
Parlement de Québec, *voir* Assemblée législative (Québec)
Parlement du Bas-Canada, 17
Parlement du Canada, *voir* Chambre des communes.
Parlement du Canada-Uni, *voir* Assemblée législative (Canada-Uni)
Patrie La, 68 et n., 351, 390 et n., 421
PATRIZI, Costantino, 259 et n.
Pays Le, 66, 90, 95, 100, 138, 197, 229, 421
PAYSLEY, Hugues, 17
PELLAND, Joseph-Octave, 419
PELLETIER, Caroline (petite-fille de Sir Hector), 399
PELLETIER, Cyrias, 252n., 321, 390 et n.
PELLETIER, Louis-Philippe, 384
PELLETIER, Napoléon, (gendre de Sir Hector), 399
PELLETIER, madame Napoléon, *voir* LANGEVIN, Alphonsine
PELLETIER, C.-A.-Pantaléon, 198, 199, 239, 311, 318 et n., 338 et n., 345n.
PELLETIER, Thomas, 399
PENNY, Edward Golf, 285 et n., 307n.

Pères de la Confédération, 1, 2, 22, 37, 120, 126–127, 134, 137, 149, 156, 158, 168, 169, 175, 179, 189, 202, 209, 221, 234, 244, 280, 371, 374, 400
PERREAULT, Joseph-François, 174, 175n.
Petit Séminaire de Québec, 12, 18, 19 et n., 80, 147, 154, 410
PICHÉ, Urgel, 105, 106
PIE IX, 144–147, 163, 216–218, 257
PITON, Marie, 8
PLAMONDON, Marc-Aurèle, 75, 95–95, 97 et n., 102 et n., 407, 408
Pointe-Lévi, 110
Politique nationale, 110, 315, 322, 326, 342, 344, 345 et n.
POPE, Joseph Henry, 124, 168n., 185n., 261
POPE, Joseph, 325n., 419
POPE, Maurice, 116
POPE, Richard, 116
POPE, William Henry, 130
Portneuf, circ. élect. de, 100
Porto-Rico, 153
POULIOT, Barthélemy, 96
POULIOT, Léon, 142n., 431
PRÉFONTAINE, Raymond-F., 351
Presse, La, 421
PRICE, David Edward, 227n., 320 et n.
PRINCE, Alfred, 233
PRINCE, Jean-Charles, 21, 23
PRINCESS, Louise, 335
Programme catholique, 228, 229, 242, 270, 272, 276, 304, 369; lancement du: 217–220; Langevin et le: 255–259
Protestant Defence Alliance, The, 303
Proto, famille, 8
PROULX, Moïse-Georges, 229n., 410
Provencher, circ. élect. de, 247
Provinces maritimes, 152, 159, 161, 209, 343

Q

Quanta cura (encyclique), 144, 145, 218, 255
Québec
archevêché de: 14, 34, 58, 65, 66, 122–124, 140, 144, 145–149, 160, 187, 220, 241, 268, 269, 296, 352;
Basse-Ville de: 15, 17 et n., 70; circ. élect. de: 9;
Québec-Centre: 227, 228, 229, 234, 288, 289, 294, 296;
Québec-Ouest: 214, 391;
Conférence et résolutions de: 1, 37, 127, 128, 133–152, 156, 170, 192, 279;
Conseil de ville de: 64, 71, 73, 76–80, 104, 110, 116;
Corporation de la cité de: 9, 72, 76–80, 82, 83, 114–117;
district électoral de: 101, 170, 207, 227, 256, 262, 267, 277, 287, 292, 305, 320, 323, 377, 387, 388;
Haute-Ville de: 16, 70
Quebec Chronicle, The, 72, 73 et n., 75, 76n., 119n., 252, 294, 303n., 387, 421
Quebec Mercury, The, 75n., 421
Quotidien, Le, 389n

R

RACEY, John, 398n.
RACINE, Antoine, 15, 18, 65 et n., 409
RAINVILLE, Henri-F., 274
RAMSAY, Thomas Kennedy, 297 et n.
Rapport annuel du maire de la cité de Québec, 77n., 78 et n., 80n., 414.
Rapport d'Hector Langevin aux directeurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive nord, 82n., 413
Rapport du vice-président de la Compagnie du chemin de fer de la Rive nord, 84n., 85 et n., 413
Rapports judiciaires de Québec, 298n., 414
RAYMOND, Joseph-Sabin, 141, 268, 421

Recherches sociographiques, 223n., 429, 431
Réciprocité illimitée, 393
Réforme, La, 218
Regina, procès Riel tenu à, 377-386 (*passim*)
Règlements refondus de la Corp. de la cité de Québec . . ., 117, 118, 414
RENAUD, Louis, 238
RENAUD, Napoléon, 332
RENAUD, Victor, 325n.,
RENAUD, Eugène, 226
Reports of the Supreme Court of Canada, 298n., 299n., 415.
Résolutions de Québec, *voir* Québec
Résolutions, Les, 92, 28, 51
Réveil, Le, 94 et n., 95 et n., 421
Révolution française, 218, 236, 304
Revue Canadienne, La, 37, 45, 47, 421
RHÉAUME, Napoléon, 150 et n.
RICHARD, Louis-Hercule, 229n.
Richelieu, circ. élect. de, 393
Rideau Hall, 250
RIEL, Louis, 225, 282–284, 405, 406, 412
et la rébellion du Nord-Ouest : 376–380, 386
Rimouski, circ. élect. de : 13, 194, 227, 228, 318, 319, 345
diocèse de : 12–15, 18, 142, 163n., 188 et n., 210, 220, 267, 319, 398, 408, 409
district judiciaire : 16
RIOUX, Jean-Roch, 43, 426
Rioux, seigneurie, 319n.
RITCHIE, William Johnston, 159, 299
RITCHOT, Joseph-Noël, 283
RIVARD, Sévère, 217
Rivière-Ouelle, 54
Rivière-Rouge, 170
Robertson, Hew Livingstone, 426
ROBERTSON, Joseph Gibb, 303, 308 et n., 317n., 323, 369
ROBITAILLE, Amédée, 331n.
ROBITAILLE, Olivier, 69
ROBITAILLE, Théodore, 251, 283, 299n., 350, 359, 367, 370
ROBY, Yves, 431
ROGERS, James, 160, 162 et n.
Rome, 11n., 142–147, 163, 189, 190, 236, 259, 298, 300, 357, 369, 408, 410
et la question de l'Université : 268–271
ROSE, John, 254n., 261, 333
ROSS, David Alexander, 228 et n., 288
ROSS, Dunbar, 9
ROSS, John Jones, 193, 276, 288, 357, 362 et n., 366–367, 373, 380, 384, 412
et l'unification du parti : 369–371
ROUILLARD, Eugène, 321n.
ROUSSEAU, Jean-Jacques, 236
ROUSSEL, Pierre, 344n.
ROUTHIER, Adolphe-Basile, 191, 217, 219, 220, 400, 407, 409
jugement sur l'élection de Charlevoix : 295–300
ROWELL, Newton W., 371n., 373 n., 374n., 431
ROY, Charles-François, 322n., 324 n., 351
ROY, Pierre-Georges, 425
ROY, Régis, 8n., 431
Royaume-Uni, 205
RUMILLY, Robert, 179n., 181 et n., 184n., 206n., 220n., 252 et n., 269 et n., 384., 352n., 377n., 379n., 387n, 395n, 431
Rupert, Terre de, 206, 225
Russell House, 201
RYAN, Michael Patrick, 239

S

SAINT-GEORGES, Alfred de, 310
Saint-Hyacinthe, 15, 17, 141, 143, 188, 220, 267, 268
Saint-Jean, faubourg, 52, 70
Saint-Jean (ville, N.-B.), 133, 160

Saint-Jérôme (paroisse) 247
Saint-Laurent (fleuve et golfe), 13, 17 et n., 28, 84, 130, 202, 216, 225, 231
Saint-Louis,
Château, 134
(rue), 210, 289, 338, 398, 400
(quartier), 17n., 70, 72
Saint-Maurice, circ. élect. de, 30
région de, 84
Saint-Michel-de-Beauport, *voir* Bourg-Royal
Saint-Michel et Saint-Georges, ordre de, 206, 343 et n.
Saint-Office, 259 et n.
Saint-Ours (rue), 70
Saint-Paul (paroisse), 8
Saint-Pierre (quartier), 70
(rue), 17n.
Saint-Roch (quartier), 70, 73, 86
Saint-Romuald (paroisse), 297
Saint-Simon (paroisse), 409
Saint-Sulpice, 154, 189, 190, 257, 268, 270
Saint-Vincent (rue), 52
Sainte-Claire de Dorchester (paroisse), 12, 92, 93
Sainte-Luce (paroisse), 14
Sainte-Thérèse (rue), 52
Sainte-Ursule (rue), 210
Salaberry (rue), 70
Saskatchewan, 375, 376
SAUNDERS, Edward Manning, 419
SAVAÈTE, Arthur, 220n., 432
SAVARD, Pierre, 426
SAX, Pierre, 297 et n.
SCOTT, Richard William, 311
SCOTT, Thomas, 282
Sénat, 137, 176, 200, 251, 253, 273, 318, 322, 323, 328, 338, 355 et n., 365, 386, 388–390, 397
SÉNÉCAL, Louis-Adélard, 356-358, 362, 365, 369, 386, 390
SEWELL, Williams S., 169
Shefford, circ. élect. de, 213, 214, 284
SHEPPARD, William G., 296
Sherbrooke, évêché de, 15, 18, 66n., 409
SHERWOOD, Samuel, 26–28, 29
Sherwood-Daly (gouvernement), 26–28, 29
SICOTTE, Louis-Victor, 86 et n., 100, 101 et n., 105–109, 111–113, 117, 203, 207
SIMARD, Louis-Joseph-Alfred, 269
SIMÉONI, J., 236n.
SIMON, Jules, 316
SIROIS, Joseph, 371n., 373n., 374n., 431, 432
SISSONS, Charles Bruce, 121n., 225n., 432
SKELTON, Oscar Douglas, 121n., 179n., 432
SMITH, Albert James, 311 et n., 313
Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique, 142n., 431
Société généalogique canadienne-française, 7n., 8n., 414
Société historique du Canada, 142n., 390n., 426, 430
Société Saint-Jean-Baptiste (Québec), 114, 209
Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 54
Soleil, Le, 351, 399n., 421
SPENCE, Robert, 99
Spencer Wood, 252, 329, 338, 350, 389, 392, 395, 397, 398
Stadacona, collège élect., 200
STANLEY, George Francis G., 223n., 225n., 282n., 376n., 377n., 432
STANLEY, Lord, 394
Statuts de la Province du Canada, voir Statuts du Canada
Statuts de la Province de Québec, voir Statuts de Québec
Statuts de Québec, 269n., 352n., 356n., 416
Statuts du Canada, 53n., 78n., 92n., 98n., 107n., 192n., 208n., 224n., 232n., 293n., 326n., 344n., 346n., 371n., 373n., 375n., 416
Statuts provinciaux du Canada, voir Statuts du Canada
Statuts du Royaume-Uni, 168n.

STEPHEN, George, 406
STUART, George O'Kill, 9
SULTE, Benjamin, 407
SWAINSON, D., 432
SWEENEY, John, 160, 280, 281
SYDENHAM, Lord, 9, 103
Syllabus, 144, 145, 147, 216, 218, 238, 255, 304
SYLVAIN, Georges, 194

T

TACHÉ, Alexandre, 282, 283 339n., 384
TACHÉ, Étienne-Paschal, 1, 89, 99 et n., 118–124, 132, 134, 141, 149, 204, 275
Taché-Macdonald (J.A.) (ministère) : 89, 119–120, 132, 204
TACHÉ, Joseph-Charles, 65–67, 138
Tadoussac, église de, 15
TAILLON, Louis-Olivier, 217, 329, 362, 366, 369, 380, 381
TALON, Jean, 7, 8
TANGUAY, Cyprien, 7n., 8n., 423
TARDIVEL, Jules-Paul, 298n., 384, 386, 413
TARTE, Joseph-Israël, 140n., 149n., 286n., 295, 306–308, 319, 321–322, 325 et n., 353n., 357–358, 406
et le scandale McGreevy : 390–395
ses trahisons : 389–390
TASCHEREAU, Elzéar-Alexandre, 18, 220 et n, 228, 236n., 258n., 259n., 267 et n., 268, 270, 271, 273, 280, 296–298, 302 et n., 305, 352, 353n., 409
et la question des écoles du N.-B.: 242–244
TASCHEREAU, Henri-Thomas, 119, 235
TASCHEREAU, Jean-Thomas, 69, 114, 116, 298 et n., 299n.
TASSÉ, D., 227 et n.
TASSÉ, Joseph, 417
Témiscouata, circ. élect. de, 13, 214
Terrebonne, circ. élect. de, 10, 194, 198, 260, 274, 276, 277, 291
seigneurie de, 291
Terre-Neuve, 124, 133, 152, 224
Territoires du Nord-Ouest, *voir* Nord-Ouest
TESNIER, Marie, 8n.
TESSIER, Albert, 9n., 216n., 385 et n., 432
TESSIER, Ulric-Joseph, 53, 72, 104
TÉTREAU, François, 411
TÊTU, famille, 54, 55, 56
TÊTU, Charles-Hilaire (beau-père de Sir Hector), 54, 65 et n.
TÊTU, madame Charles-Hilaire (belle-mère de Sir Hector) 54
TÊTU, Henri, 34n., 54n., 187n., 220n., 243n., 301n., 302n., 352n., 353n., 417, 432
TÊTU, Horace, 425
TÊTU, Justine, *voir* LANGEVIN, madame Hector
TEXIER, Marguerite, 8
THIBAUDEAU, Joseph-Élie, 100, 101, 112, 351
THIBAULT, Charles, 321n.
THIBAULT, Onésime, 398
THOMPSON, John Sparrow David, 395–397 (*passim*)
THOMPSON, Mary Mackenzie, 310n.
THOMSON, Dale C., 121n., 253n., 315n., 432
TILLEY, Samuel Leonard, 152, 159, 177, 179
Times (Londres), 164
TOURANGEAU, Adolphe Guillet *dit*, 286
TOURVILLE, Louis, 351
TREMBLAY, Pierre, 295–300
TREMBLAY, Thomas, 371n., 373n.
Trifluvien, Le, 378
Trois-Rivières, circ. élect. des : 53, 85, 117, 141, 220, 316, 325, 326, 345, 357, 384, 385, 393, 412
diocèse des : 65, 142, 215, 217, 220, 242, 384, 411, 417
district élect.: 229, 240, 276, 377, 387

TROTTER, Reginald, 121n., 125n., 432
TRUDEL, Ferdinand, 412
TRUDEL, François-Xavier-A., 229, 272, 275, 323, 351n., 352, 355n., 357, 361, 362, 369n., 384 et n., 386, 412
et le lancement du *Programme catholique* : 217–220.
TRUDEL, Lucien, 412
TRUDEL, Marcel, 8n., 422
TRUDEL, P.-Ovide, 412
TRUDEL, Tancrède, 357 et n.
True Witness, The, 122, 123, 140, 141, 144, 147, 421
TRUTEAU, Alexis-Frédéric, 141–148 (*passim*), 189n., 197n., 220n.
TUPPER, Charles, 159, 166, 192, 197, 205, 273, 346, 388 et n., 395 et n., 397, 398 et n., 405, 430
TUPPER, Charles Hibbert, 395 et n., 406, 430
TURCOTTE, Arthur, 316, 336, 345n., 412
TURCOTTE, Joseph-Édouard, 117, 119
TURCOTTE, Louis-Philippe, 89n., 96n., 433
TURGEON, Pierre-Flavien, 12, 186 et n., 187

U

ULLMANN, Walter, 142n., 426, 433
UNDERHILL, Frank H., 419
Union des Canadas, 17, 26, 30–32, 39, 41, 42, 101, 119, 120, 124, 125, 128, 171, 193, 199
Union Nationale, L', 138, 421
Univers, L', 65, 66n., 218
Université Laval, 268, 269, 270, 344, 411
Bill de : 351–352
Ursulines, chapelle des, 210
Monastère des, 210

V

VAIL, Wililam Berrian, 311
VALADE, François-Xavier, 406
VALLÉE, Henri, 425
VALLÉE, Roch-Pamphile, 321, 331
VANASSE-VERTEFEUILLE, Fabien, 393n., 396n.
Vatican I (concile), 218
VENNE, Adrien, 433
Verchères, circ. élect. de, 214
Vérité, La, 384, 386, 387
VERREAU, Jean-Baptiste, 411
VERREAULT, Pamphile-Gaspard, 214
VEUILLOT, Louis, 66n., 144, 218
VICTOR-EMMANUEL II, 76, 145
Victoria (reine), 104, 168, 205, 206, 332, 343 et n.
VILLERS, Françoise-Josèphe, 8
VINCELETTE, Clément, 287 et n., 409
Voix du Golfe, La, 11n., 204n., 227n., 421

W

WADE, Mason, 93 et n., 121n., 377n., 433
WAITE, Peter B., 38n., 121n., 130n., 152n., 433
WALLACE, W. Stewart, 423
WALSH, Robert, 229n.
Washington (ville), 153, 277
traité de : 230–232
WATSON, Samuel James, 261n., 266n., 277, 278n.
Westminster Palace Hotel, 159
WHELAN, Edward, 38n.
WHITE, Robert Smeaton, 397n.
WHITELAW, W.M., 121n., 433
WILLISON, John Stephen, 419
WILMOT, Robert Duncan, 159
WILSON, George E., 152n., 433

Y

Yamaska, circ. élect. de, 325
YOUNG, John, 206, 232

Z

ZOLTVANY, Yves-François, 426

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS IX

SIGLES ET ABRÉVIATIONS X

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER : ORIGINES, ENFANCE ET JEUNESSE 7

La généalogie de la famille Bergevin dit Langevin, 7 — Le père de Sir Hector, Jean Langevin, 9 — La mère, Sophie Laforce-Langevin, 10 — Les frères et sœurs : Mgr Jean Langevin, 12; Mgr Edmond Langevin, 14; Malvina, Édouard, Noé et Marie, 15 — L'enfance de Sir Hector, 16 — Les études élémentaires et classiques, 17 — Les traits dominants de son caractère, 18 — Le choix d'une carrière, 19 — L'entrée aux *Mélanges religieux* 21.

CHAPITRE II : LE POLÉMISTE 25

L'aspect positif des *Mélanges religieux* : l'opposition au gouvernement conservateur, 25 ; le libéral et le réformiste, 26 ; l'adversaire de Papineau, 29 ; le partisan du *fair trial*, 31 ; l'adversaire du parlementarisme tronqué de 1791, 33 ; l'adversaire de l'annexion aux États-Unis, 33 ; le partisan d'une union fédérale à longue échéance, 37 ; le partisan du *statu quo* et l'adversaire de la révolution, 39 — L'aspect négatif des *Mélanges religieux*: Langevin et le radicalisme de *l'Avenir*, 41 ; Langevin et l'anticléricalisme de *l'Avenir*, 45 ; le journaliste grégaire, 46.

CHAPITRE III : L'AVOCAT, LE PUBLICISTE ET LE MAIRE DE QUÉBEC 49

Le conflit des *Mélanges religieux* avec l'évêché de Montréal, 49 — La collaboration à d'autres journaux, 50 — L'admission au Barreau, 51 — L'avocat à Montréal, 51 — Le retour à Québec, 52 — Le secrétaire de la Compagnie du chemin de fer de la rive nord, 53 — Le mariage avec Justine Têtu, 53 —

Les enfants, 56 — *Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., etc., etc.* : l'occasion de l'œuvre, 57 ; l'étude-synthèse, 58 ; la critique, 58 ; la valeur documentaire, 59 ; l'intérêt pour le biographe de Sir Hector, 63 — Le conseiller municipal, 64 — L'intermède au *Courrier du Canada*, 64 — Le maire de Québec : l'élection par acclamation (1857), 69 ; l'élection avec opposition (1858), 72 ; le caractère des élections municipales, 74 ; l'élection par acclamation (1859), 76 — L'œuvre de Langevin à la mairie de Québec : la réorganisation des finances, 76 ; la construction du chemin de fer de la rive nord, 80 — La mission en Angleterre, 80 — Le voyage en France, 84 — L'échec de la politique municipale, 85 — La retraite, 86.

CHAPITRE IV : LE DÉPUTÉ DE DORCHESTER 89

La situation des partis politiques en 1857, 89 — L'élection de Dorchester (1857), 91 — L'intervention du clergé, 93 — L'entrée au Parlement, 97 — La « double majorité », 99 — La crise morale, 102 — La question de la capitale, 103 — Le tarif de Galt, 106 — Le partisan de la droite libérale, 108 — L'élection de Dorchester (1861), 114 — Le procès de 1861, 114 — Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, 114 — Le président « actif » de l'*Institut canadien*, 114 — *Le Droit administratif ou Manuel des paroisses et fabriques*, 114 — *La revision, consolidation et refonte des règlements de la Corporation et du département de l'Aqueduc*, 116 — L'adhésion au parti conservateur, 117 — Le solliciteur général du gouvernement Taché-Macdonald, 118 — L'élection de Dorchester (1863), 119 — L'élection de Dorchester (1864), 119 — La crise politique (1864), 119.

CHAPITRE V : LE PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION 121

Le ministère de coalition de 1864, 121 — Le projet de confédération : le dilemme « confédération-représentation basée sur la population », 125 ; l'indépendance du Bas-Canada, 129 — La Conférence de Charlottetown, 130 — Le portrait physique de Langevin, 130 — L'insociabilité, 131 — La Conférence de Québec, 133 — Les caractéristiques de l'État projeté, 134 — La réaction du Bas-Canada : la presse, 137 ; les *rouges*, 139 ; le clergé, 140 — La question du divorce, 144 — Les débats parlementaires sur la confédération, 149 — La mission aux États-Unis, 152 — La loi d'éducation, 153 — Le maître général des Postes, 156 — La Conférence de Londres, 156 — La question du mariage, 160 — La question des « écoles séparées », 160 — Le voyage en Italie, 163 — L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 163 — La trahison de Macdonald, 164 — Le rôle de Langevin, 166.

CHAPITRE VI : L'ARTISAN DU CANADA 169

Le refus de devenir *sherif*, 169 — L'organisation du Canada, 170 — L'inauguration de la Confédération, 176 — La formation du premier ministère fédéral, 177 — Le secrétaire d'État, 178 — Les honneurs royaux, 178 — La formation du ministère provincial : échec de Cauchon, 180 — Les élections de 1867 : le programme électoral des partis, 184 ; l'appui de l'épiscopat, 185 ; le double mandat, 192 ; le double mandat de Dorchester, 195 ; le résultat général, 196 — Le premier Parlement canadien : l'opposition québécoise, 197 ; la pauvreté de la délégation québécoise, 198 — Langevin et Galt, 199 — Langevin et Cauchon, 200 — L'ouverture du Parlement de Québec, 201.

CHAPITRE VII : LE CONSERVATEUR ET L'ANTIULTRAMONTAIN 203

Le chevalier de l'ordre du Bain, 205 — Le ministre des Travaux publics : le choix de Macdonald et de Cartier, 206 ; le travail, 208 ; voyage au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, 209 — Langevin remet en question son double mandat : les exigences de la politique au ministère, 209 ; les exigences de la vie familiale, 209 ; le manque de goût pour la politique provinciale : la faiblesse et l'incapacité de Chauveau, 211 ; la faiblesse du ministère Chauveau, 211 ; l'hostilité de la presse au gouvernement de Québec, 212 ; — Langevin garde son mandat local par esprit de parti, 212 — Trois vents politiques agitent la province de Québec : l'indépendance et l'annexion, 213 ; le tiers parti, 214 ; le *Programme catholique*, 215 — L'impopularité croissante des ministres fédéraux : l'intrusion d'Ottawa, 221 ; la centralisation, 221 ; l'appui à la presse hostile à Chauveau, 222 — Le sursaut de nationalisme : l'émigration contre le Canada transcontinental, 223 ; la rébellion du Nord-Ouest, 225 — L'impopularité de Langevin due au bill Chauveau et à la guerre du *Courrier du Canada*, 225 — L'élection de 1871, 226 — Langevin et le *Programme catholique*, 228 — Le partisan de la politique continentale : la construction du chemin de fer transcontinental, 230 ; le traité de Washington, 230 ; l'annexion de la Colombie britannique 232 — Les élections de 1872 : le parti national, 235 ; — La question des écoles du Nouveau-Brunswick : le conflit, 237 ; l'attitude de Langevin, 238 ; les attaques des journaux ultramontains, 240 ; Langevin lance un S.O.S. à l'épiscopat antiultramontain, 241 ; la circulaire de Mgr Langevin, 242 ; la circulaire de Mgr Taschereau, 243 ; l'appui de Mgr LaRocque, 244 — Langevin est député de Dorchester aux Communes, 244.

CHAPITRE VIII : LE SUCCESSEUR DE CARTIER 247

Le choix du leader, 247 — Les ambitions de Cauchon, 251 — L'hostilité des ultramontains : la grande offensive des *pro-*

grammistes, 255 ; la « circonscription » des amis du *Nouveau-Monde*, 259 — L'indiscipline dans l'école de Cartier, 260 — Langevin et « le patronage », 262 — Le conflit épiscopal, 267 — La guerre de la presse, 270 — Le remaniement du ministère provincial, 273 — La politique fédérale : difficultés, 277 ; les écoles du Nouveau-Brunswick, 278 ; l'amnistie du Nord-Ouest, 281 ; le scandale du Pacifique, 284 ; la chute du gouvernement, 286 — La retraite forcée, 287.

CHAPITRE IX : LE LIEUTENANT DE MACDONALD 291

Le leadership du parti, 291 — L'affaire des $32 000, 292 — L'élection de Charlevoix - 22 janvier 1876 : la campagne électorale, 295 ; la victoire de Langevin, 297 ; la contestation de l'élection, 298 ; le jugement de la Cour supérieure, 298 ; le jugement de la Cour suprême, 298 — L'élection de Charlevoix - 23 mars 1877, 300 — La question de l' « influence indue » : Langevin, victime des circonstances, 301 ; Langevin, victime de sa propre politique, 303 — La situation du gouvernement Mackenzie : la faiblesse du chef, 309 ; le problème du « patronage », 309 ; la pénurie d'hommes, 310 ; le contexte socio-économique, 313 — Les élections de 1878 : la campagne électorale, 315 ; la politique tarifaire, 315 ; le coup d'État du 2 mars 1878, 315 — La défaite de Rimouski, 318 — Le ministère de 1878 : l'opposition à Langevin, en Ontario, à Québec, à Montréal, 320 ; les appuis de Langevin, 321 ; le choix de Macdonald, 322 ; le maître des Postes, 325 — Le député des Trois-Rivières, 325 — La réalisation des promesses électorales : la politique nationale, 326 ; la destitution de Letellier, 327 ; l'intervention de Langevin, 330 ; la mission de Langevin à Londres, 332 — La mort de Léa Langevin, 332 — Le leadership du parti conservateur en 1879, 339.

CHAPITRE X : LE RIVAL DE CHAPLEAU 343

Les honneurs rendus à Langevin, 343 — Les élections fédérales de 1882, 344 — La réélection de Langevin aux Trois-Rivières, 345 — Le ministre des Travaux publics, 345 — La mort de Lady Langevin, 348 — La politique provinciale se gâte : la faiblesse des libéraux, 349 ; la division des conservateurs, 351 ; la question de l'Université Laval, 351 ; les immunités ecclésiastiques, 352 ; l'abolition du Conseil législatif, 354 ; la vente du chemin de fer du Nord, 356 — Le passage de Chapleau à Ottawa, 357 — Les avantages de la permutation Chapleau-Mousseau, 359 — La rivalité Langevin-Chapleau, 360 — L'échec de Mousseau à Québec, 362 — La neutralité de Langevin dans le conflit entre *castors* et *sénécalistes*, 363 — Le coup d'épée dans l'eau de Langevin, 364 — L'heureuse intervention de Chapleau, 365 — Les sacrifices de Chapleau, 365 — La formation du ministère Ross, 367.

CHAPITRE XI : LA PROIE DE SES HÉRITIERS.... 369

L'unification du parti conservateur sous Ross, 369 — Le néo-nationalisme des Canadiens français, 370 — Le rajustement du subside fédéral, 371 — La montée de Mercier, 373 — Le fédéralisme de Langevin, 374 — La deuxième rébellion du Nord-Ouest : les causes, 375 ; le mouvement national au Québec, 376 ; l'attitude de Langevin, 377 — Les élections provinciales de 1886 : la victoire du parti national, 380 ; le signe de la mort prochaine du parti conservateur, 381 ; la première Conférence interprovinciale, 382 — Les élections fédérales de 1887 : la victoire de Sir John, 383 ; la réflexion de Langevin aux Trois-Rivières, 384; l'influence de Mgr Laflèche, 384 — La position de Langevin après les élections fédérales : la force de Chapleau, 386 ; l'autonomie des districts politiques, 386 ; les ailes du parti ultramontain, 386 — Langevin s'accroche à sa situation, 388 — Les trahisons d'Israël Tarte, 389 — Le scandale Langevin-McGreevy : les premières révélations, 390 — Le voyage de Langevin dans l'Ouest, 391 — Les élections fédérales de 1891, 392 — La double victoire de Langevin, 393 — Le scandale Langevin-McGreevy : les attaques directes contre Langevin, 393 ; la fin de l'enquête, 393 — La succession de Macdonald, 394 — L'évincement de Langevin, 394 — La démission de Langevin, 396 — La disgrâce, 396 — La période d'amertume : le poids de l'inactivité, 397 ; le poids des deuils, 398 — L'art d'être grand-père, 399 — La mort, 399 — Les hommages funèbres, 400 — Les funérailles, 400.

CONCLUSION 401

BIBLIOGRAPHIE 405

INDEX 435

Achevé d'imprimer
à Québec (Canada)
le 7 novembre 1969
sur les presses de
L'Imprimerie Laflamme Ltée.